This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 468317 DUPL

UNIVERSITY OF MICHIGAN

A COLLECTION OF

EARLY CHRISTIAN LITERATURE

CONTAINING WORKS OF THE CHRISTIAN WRITERS

UNDER THE ROMAN EMPIRE

AND PUBLICATIONS ILLUSTRATING THE

RELATION OF CHRISTIANITY TO PAGANISM

PRESENTED BY

MR. D. M. FERRY, OF DETROIT

878
S2C
F62

SAINT PAUL ET SÉNÈQUE.

TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7. BATIGNOLLES.
Boulevard extérieur de Paris.

SAINT PAUL
ET SÉNÈQUE

RECHERCHES

SUR LES RAPPORTS DU PHILOSOPHE AVEC L'APOTRE

ET

SUR L'INFILTRATION DU CHRISTIANISME NAISSANT

A TRAVERS LE PAGANISME

PAR AMÉDÉE FLEURY

> La tradition sur le christianisme de Sénèque et sur ses rapports avec saint Paul, sans être décisive, est cependant quelque chose de plus que rien, si on la joint surtout aux autres présomptions.
>
> JOSEPH DE MAISTRE, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, IXe entretien.

TOME SECOND.

PARIS
LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE DE LADRANGE
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 41.

MDCCCLIII.

SAINT PAUL ET SÉNÈQUE.

TROISIÈME PARTIE.

INDUCTIONS HISTORIQUES.

I.

Sénèque comparé aux autres auteurs profanes pour ce qui est de l'appréciation du christianisme et des chrétiens. — Tacite. — Suétone. — Dion Cassius. — Lucain. — Arrien.

Nous croyons avoir démontré la tendance implicitement sympathique des œuvres de Sénèque pour les épîtres de saint Paul et, par suite, pour l'Evangile tout entier. L'observation approfondie que nous avons faite de cette tendance, si elle n'a pas sa confirmation à tous égards dans la chronologie, s'est du moins trouvée, sans beaucoup d'efforts, parfaitement conciliable avec ce dernier point de vue. Puis, comme pour achever d'imprimer un caractère de réalité à ces rapports littéraires, est intervenue à son tour la tradition qui constate la rencontre, les conférences, l'amitié même des deux auteurs. Enfin, cette tradition acceptée avec une sorte d'unanimité, dans le moyen âge et au delà, par les écrivains les plus graves des diverses époques, nous venons de la voir, exposée aux attaques du raisonnement, soutenir, en dernière analyse, à son avantage l'épreuve d'une discussion soulevée tantôt de bonne foi, tantôt avec malveillance par la critique. Ainsi appuyées sur la présomption d'abord, et ensuite sur une attestation directe répétée d'âge en âge, les relations personnelles de Sénèque avec s[illegible] Paul se produisent à présent à nos yeux comme u[illegible] connu dont les conséquences seules demeurent co[illegible]

quant à l'interprétation plus ou moins restreinte à laquelle ce fait peut donner lieu.

Ici même seulement commence le côté délicat de la question. Car, parmi les opposants qu'on vient de rencontrer à la thèse que nous débattons, il en est bien peu qui ne soient tout prêts, s'ils ne l'ont fait expressément, à consentir à la vraisemblance de quelque entrevue entre nos deux sages, sous la réserve que cette entrevue, purement fortuite, sans conséquence, ou tout au plus un instant attrayante pour la curiosité de Sénèque, l'aura en définitive laissé indifférent, et qu'elle n'aura altéré en rien chez lui le caractère du philosophe païen. Ce qui froisse la susceptibilité des critiques, c'est d'entendre avancer ou insinuer que la religion chrétienne une fois connue du moraliste stoïcien, pourrait bien avoir exercé une influence immédiate sur ses pensées, sur ses écrits, sur sa conduite, sur sa conscience d'homme public et d'homme privé. A notre avis, cependant, il est bien difficile qu'il n'en ait pas été ainsi, du moins dans une certaine limite.

La détermination de cette limite, autant qu'il est possible non point de la saisir, mais d'en approcher, réclame de notre part de nouveaux efforts et de nouvelles perquisitions. Ainsi, d'abord, ne serait-ce point un assez grand pas en avant pour franchir le doute qui subsiste encore à cet égard, que de comparer l'attitude extérieurement prise par Sénèque vis-à-vis du culte qui venait d'éclore, et de ses adhérents, avec la manière dont le même culte a été apprécié autour de lui par les écrivains et par l'opinion publique de son temps? Nous essayerons de consacrer quelques pages à cette étude, curieuse d'ailleurs en ce qu'elle se rattache à l'histoire générale, et de laquelle ressortira, nous l'espérons, une preuve saisissante, quoique indirecte, de l'effet produit par le christianisme sur l'esprit de Sénèque.

On n'a pas encore songé, que nous sachions [1], à réunir

[1] Beaucoup d'écrivains, notamment Baronius, Tillemont, et à un

méthodiquement tous les aveux intrinsèques ou explicites qu'arrache à l'antiquité païenne, dès le premier moment, l'implantation de l'étendard du Christ sur les ruines des vieux dogmes écroulés. Il y aurait pourtant, dans ces symptômes, matière à des réflexions intéressantes sur les circonstances environnantes du christianisme naissant. « Ce serait, dit quelque part le spirituel Nodier, précisément à propos des lettres Seneca-Paulines, ce serait une idée très-ingénieuse que de mettre en présence la sagesse philosophique et la sagesse évangélique, dans ce grand combat du paganisme mourant sous la protection de la pourpre et des faisceaux, et du christianisme triomphant dans les épreuves des persécutions et des tortures[1]. » Mais la thèse, ainsi posée, pour être dignement traitée, veut une plume plus exercée que la nôtre, outre qu'elle excéderait les justes bornes du cadre que nous nous sommes tracé. Qu'il nous suffise de constater en quelques mots ce que pensait, au temps de Sénèque, Rome païenne, touchant la religion qui commençait à poindre, et d'interroger à cet égard les auteurs profanes contemporains ou à peine postérieurs, ainsi que les historiens qui, bien que d'un autre âge, ont écrit l'histoire du règne de Néron, ou des règnes voisins, à l'aide des documents de l'époque.

C'est alors, c'est sous les yeux de notre philosophe, que

point de vue plus spécial, Huet dans sa *Démonstration évangélique*, Fabricius dans son livre cité plus haut : *Salutaris lux Evangelii in totum orbem oriens* (Hamb. 1735, in-4°, c. II, p. 24), ainsi que M. Greppo, auquel j'ai emprunté plusieurs indications, ont dénoncé les traces du christianisme dans les ouvrages de l'antiquité païenne. Mais ce ne sont là, en quelque sorte, que des spécimens, et il reste encore à traiter la matière avec un esprit de suite et d'une manière complète.

[1] *Bibliothèque sacrée, grecque-latine*, Paris, 1826, in-8°, p. 73.

Le renseignement de Ch. Nodier sur la correspondance Sen[illegible] Pau-line est sans intérêt et for[illegible]i-que ; il se borne à répéter [illegible]nt d'autres : « Les ancie[illegible] buaient encore (à sa[illegible] épîtres à Sénèque. Ell[illegible] que les huit lettr[illegible] Paul, au nombre [illegible] cryphes. »

l'idée chrétienne, après avoir péniblement frayé sa voie dans les ténèbres, avait tout à coup éclaté hardiment au grand jour, au milieu de Rome, par l'arrivée du prince des Apôtres dans cette capitale, par ses prédications actives, par sa mise en jugement, par sa détention, qui faisaient désormais de saint Paul un homme important, et de son œuvre de propagation un événement politique. Ranimée, et comme retrempée à l'épreuve de ces événements, l'Eglise allait tout à l'heure prendre rang parmi les institutions de la cité, et ses progrès sous ce rapport devenaient dès lors si manifestes, qu'il n'y avait pas moyen, pour les plus indifférents comme pour les moins perspicaces, de n'en point tenir compte. Aussi voyons-nous, à travers les obscurités de langage dont s'enveloppe parfois leur aveu, presque tous les écrits du temps, et ceux qui, à peu de distance de là, en retracent l'histoire ou en reflètent les idées, s'accorder à noter, bon gré mal gré, l'invasion du culte nouveau dans la société romaine, comme un des épisodes capitaux de cette phase de l'empire.

Viennent d'abord [1], sans parler de la désuétude des

[1] Parmi les aveux échappés au paganisme en l'honneur du christianisme, il eût peut-être fallu commencer par citer, quoiqu'elle émane uniquement de l'autorité des Pères (Tertul. *Apologet.* 5, 21. — Euseb. *Hist. eccles.* II, 2. — Hieron. *Euseb. Chronic.* Scalig. p. 159), la proposition faite au sénat, par l'empereur Tibère, sur un rapport de Pilate, de proclamer Jésus-Christ l'un des dieux de l'empire; proposition qui, pour avoir été repoussée par le sénat, n'en est pas moins significative. M. Greppo, dans ses trois Mémoires (p. 217 et suiv.), a consacré quelques pages intéressantes à l'examen de cette tradition.

Le mot d'Auguste rapporté par Macrobe, au sujet du massacre des Innocents: *Melius est Herodis porcum esse quàm filium.* (*Saturnal.* II, 4), mérite aussi d'être noté, comme une reconnaissance indirecte de l'avénement du Christ.

Je ne parle pas des prédictions relatives à Jésus-Christ, qui se trouvent dans les livres Sibyllins, la fausseté de ces livres étant reconnue; ni de l'origine mystérieuse de l'église encore existante aujourd'hui à Rome, sous le nom d'*Ara cœli*, laquelle aurait été fondée par le même Auguste, avec cette inscription : *Ara primogeniti Dei*, sur la révélation, faite au prince, de la naissance de l'homme-Dieu. Ce n'est en effet là qu'une de ces pieuses

oracles[1] à dater de l'ère chrétienne, sans compter la mention si remarquable des anciennes Annales grecques, des Archives officielles de Rome, et de la Chronique de Phlégon, touchant les ténèbres qui se firent vers la sixième heure du 23e jour de mars de l'an 33, pour annoncer au monde la mort du Sauveur[2], viennent d'abord Tacite et Suétone, lesquels, bien qu'ils n'aient pas vécu sous le règne de Néron, le jugeant néanmoins avec les yeux de cette époque, et sous l'inspiration visible des mémoires contemporains, s'abandonnent envers les chrétiens à des diatribes dont la violence seule ferait pressentir l'influence déjà formidable de ces *fanatiques*, comme on les désignait. Tacite leur consacre un assez long chapitre, à l'occasion de l'incendie de Rome, dont on sait qu'ils furent soupçonnés, peu d'années avant la mort de Sénèque. Il y énonce en toutes lettres le nom de leur chef

fables qui se refusent à un examen sérieux.

[1] *Delphis oracula cessant*, dit Juvénal (*Sat.* VI, 554). La même remarque est encore faite par d'autres poëtes de l'époque.

[2] Le passage des *Annales grecques* sur le phénomène céleste corrélatif à la mort du Christ est rapporté textuellement par le Syncelle : Καθ' ὃν καιρὸν (τοῦ πάθους τοῦ Χριστοῦ) καὶ ἐν ἄλλοις μὲν Ἑλληνικοῖς ὑπομνήμασιν εὕρομεν ἱστοροῦμενα κατὰ λέξιν ταῦτα· « ὁ ἥλιος ἐξέλιπε· Βιθυνία ἐσείσθη· Νικαίας τὰ πολλὰ ἔπεσεν. » ἃ καὶ συνάδει τοῖς περὶ τὸ πάθος τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν συμβεβηκόσι (*Sync.* ed. Paris, p. 324, D). La chronique d'Eusèbe renferme la version latine de ce passage : *Quod quidem circa tempus, etiam in aliis Græcorum memoriis hæc ad verbum narrata reperimus* : Solem videlicet defecisse ; Bithyniam terræ motu esse concussam, maximamque Niceæ partem prostratam. *Atque hæc profectò cum iis congruunt, quæ in Vivifici nostri passione acciderunt* (Eus. *Chron.* ad ol. 203, 1).

Quant à la mention du même phénomène, consignée dans les *Archives romaines*, voici ce qu'en dit Tertullien : *Eodem momento dies, medium orbem signante sole, subducta est. Deliquium utique putaverunt qui id quoque super Christo prædicatum non scierunt ; ratione non deprehensâ, negaverunt. Et tamen eum mundi casum relatum in arcanis vestris habetis* (*Apologet.* 21, ed. Rig. p. 22, B) : « A ce moment solennel, le jour fit défaut, quoique le soleil ne fût qu'au milieu de sa course. Ce signe céleste fut pris pour une éclipse de soleil par ceux qui ignoraient qu'il avait été prédit pour l'époque de la mort du Christ. Ceux qui ne s'en rendaient pas compte, nièrent le fait. Cependant, ce météore, il se trouve consigné dans vos archives. » On voit que Tertullien, d'accord en cela avec les tables astronomiques (*Art de vérifier les dat-*

Christus. Mais, il faut en convenir, cet esprit, ailleurs si philosophique et si profond, s'est laissé aller ici, sans la moindre critique, au courant des préjugés les plus vulgaires, et n'a vu que la superficie des choses. Quoi qu'il en soit, son témoignage n'en est pas moins précieux, comme un reflet non altéré de ce qu'on pourrait appeler la

in-f°, Paris, 1783, t. I, p. 53), ne reconnaît pas, comme le disent Phlégon et les *Annales grecques* précitées, qu'il y ait eu d'éclipse le 23 mars de l'an 33; ce qui, aux yeux de la foi chrétienne, ajoute un degré de solennité de plus au phénomène décrit par saint Matthieu : *A sextâ autem horâ tenebræ factæ sunt super universam terram usque ad horam nonam* (*Matth.* XXVII, 45). Si, en effet, il n'y a pas eu d'éclipse, le météore dont parle l'Evangile est plus spécial et plus surnaturel. Il devient par conséquent plus curieux de le voir constaté par des documents profanes.

A en croire Salméron (*Comm. in Evang.* proleg. IX, t. I, p. 94), Pline le naturaliste aurait également en vue les signes surnaturels qui marquèrent le dernier soupir du Sauveur, *terra mota est* (*Matth.* XXVII, 51), en signalant « sous le règne de Tibère, un tremblement de terre qui détruisit douze villes d'Asie. » *Maximus terræ, memoriâ mortalium, extitit motus, Tiberii Cæsaris principatu, XII urbibus Asiæ unâ nocte prostratis* (lib. II, 84). Mais ce dernier événement, rappelé par Strabon (XII, 18, Casaub. p. 579), et surtout par Tacite (*Annal.* II, 47), enfin, par un grand nombre de médailles commémoratives de la restauration des villes détruites, n'a rien de commun avec le tremblement de terre dont parle l'évangéliste. Il est en effet antérieur de treize années à la mort de Jésus-Christ, et Eusèbe, qui en fait aussi mention, le rapporte à l'an 20. *Ad annum Domini* 20, *XIII urbes terræ motu corruerunt, Ephesus, Magnesia, Sardis, etc.*

Le témoignage de Phlégon se trouve dans Eusèbe et le Syncelle, à la suite des extraits de ces deux auteurs, que l'on vient de lire. En voici le texte latin, tiré de la Chronique d'Eusèbe : *Quin adeò Phlegon Olympiadum scriptor, hâc ipsâ de re, tertio decimo sic loquitur* : « Ducentesimæ tertiæ olympiadis anno quarto, tanta fuit solis defectio, quantam nemo antea cognoverat. Sextâ quippe diei horâ, nox adeò offusa est, ut in cœlo stellæ viserentur. Magnus quoque terræ motus in Bithyniâ fuit, Nicææque pars magna ruit, » *Sic prædictus vir ait* (Euseb. *Chron.* ad ol. 203, 1). Le Syncelle nous donne le texte grec : Γράφει δὲ καὶ Φλέγων ὁ τὰς Ὀλυμπιάδας συναγαγών, περὶ τῶν αὐτῶν, ἐν τῷ ιγ', ῥήμασιν αὐνοῖς, τάδε· « Τῷδ' ἔτει τῆς σϛ' Ὀλυμπιάδος ἐγένετο ἔκλειψις ἡλίου μεγίστη τῶν ἐγνωσμένων πρότερον, καὶ νὺξ ὥρᾳ ἕκτῃ τῆς ἡμέρας ἐγένετο, ὥστε καὶ ἀστέρας ἐν οὐρανῷ φανῆναι. Σεισμός τε μέγας κατὰ Βιθυνίαν γενόμενος τὰ πολλὰ Νικαίας κατεστρέψατο. » Καὶ ταῦτα μὲν ὁ δηλωθεὶς ἀνήρ (Sync. p. 324, D). Le Syncelle cite une seconde fois, ailleurs, p. 222, D. le même passage de Phlégon, non plus d'après Eusèbe, mais d'après la Chronographie d'Africanus. Phlégon est enfin cité pour la même mention par saint Maxime, dans ses

conscience publique des temps qu'il raconte ; écoutons-le :

... *Ergo abolendo rumori Nero subdidit reos et quæsitissimis pœnis adfecit quos per flagitia invisos vulgus* christianos *appellabat; auctor nominis ejus* Christus, *Tiberio imperitante, per procuratorem Pontium Pilatum, supplicio affectus erat. Repressaque in præsens exitiabilis superstitio rursus erum-*

Scolies sur Denis l'aréopagite (*ep.* 7); par Origène (*Contra Cels.* II, 33; — *In Matth. tract.* c. 29 et 35); par Paul le Diacre (*Hist. miscel.* VII, 25, ed. Bas.); par J. Malalas (p. 240, ed. Bonn.); par le *Chronicon Paschale* (p. 219, C. 222, C. ed. Paris).

Origène nous apprend en outre que, tout païen qu'il était, Phlégon avait rendu hommage, quelque part dans sa chronique, à la prescience du Christ sur les événements à venir : Φλέγων μέντοι, ἐν τρίσκαιδεκάτῳ ἢ τεσσαρεσκαιδεκάτῳ, οἶμαι, τῶν Χρονικῶν, καὶ τήν περί τινων μελλόντων πρόγνωσιν ἔδωκε τῷ Χριστῷ (Or. *Contr. Cels.* II, 14).

Le témoignage de Phlégon sur l'obscurité et autres symptômes qui se manifestèrent lors de la mort du Sauveur, ressemble beaucoup au renseignement des Annales grecques cité par Eusèbe et par le Syncelle; ce renseignement est peut-être la source où le chroniqueur a puisé; mais on est porté à admettre aussi qu'il avait consulté les archives de Rome, dont l'accès lui était facile par la protection d'Adrien, car il était son affranchi. Il a pu enfin confirmer son renseignement à l'aide des livres saints; le passage touchant le Christ, signalé par Origène, semble du moins prouver qu'il les avait lus.

La constatation par Phlégon du phénomène qui suivit la mort de Jésus-Christ, faisait partie de son ouvrage des *Olympiades;* tel est du moins le titre que Suidas (*voce* Φλέγων) et Etienne de Byzance (*vv.* Ταρραχίνη, Γεργις, Νεοκαισάρεια, Ολυμπιειον *et alibi*) donnent de cet ouvrage, d'accord avec Eusèbe et le Syncelle. Cependant, au lieu de Ολυμπιαδες, Photius (*Cod.* 97) intitule ce livre de Phlégon, Ολυμπιονικῶν καὶ Χρονικῶν συναγωγή; Etienne de Byzance l'appelle aussi quelquefois (*voce* Κρέμη) Χρονικά, comme Origène. La Chronique de Phlégon, qui commençait à l'origine des Olympiades et finissait à la mort d'Adrien, était divisée en seize livres et dédiée à un certain Alcibiade, garde du corps de l'empereur (*Photius* et *Suid.* ll. cc). L'auteur en avait fait un abrégé en deux livres (*Suid.* ibid.). Il ne nous reste des *Olympiades* de Phlégon, que l'introduction, un fragment sur la CLXXVII^e olympiade, conservé par Photius (*loc cit.*), et celui qui est relaté ci-dessus. Le même ouvrage est cité très-fréquemment par Etienne de Byzance. — Phlégon avait composé plusieurs autres écrits. La Vie d'Adrien, connue sous son nom, était, dit Spartien (*In Adrian.* 16), l'œuvre de l'empereur lui-même, dont Phlégon était le confident et le secrétaire aussi bien que l'affranchi. Cette biographie n'a pas survécu à son auteur. Le traité *De mirabilibus*, Περὶ θαυμαστῶν, ou recueil de faits surprenants, et le *De longævis*, Περὶ μακροβίων, ou nomenclature dividus morts centenaires, deux seuls livres que nous dions aujourd'hui de cet é Phlégon était de Tralles, en

pebat, non modò per Judæam originem hujus mali, sed per urbem etiam, quò cuncta undique atrocia, aut pudenda confluunt, celebranturque. Igitur primùm correpti qui fatebantur, deinde indicio eorum multitudo ingens, haud perinde in crimine incendii, quàm odio generis humani convicti sunt. Et pereuntibus addita ludibria, ut ferarum tergis contecti, laniatu canum interirent, aut crucibus affixi, aut flammandi, atque ubi defecisset dies, in usum nocturni luminis urerentur. Hortos suos ei spectaculo Nero obtulerat, et circense ludicrum edebat, habitu aurigæ permixtus plebi, vel curriculo insistens. Unde, quanquam adversùs sontes, et novissima exempla meritos, miseratio oriebatur, tanquam non utilitate publicâ, sed in sævitiam unius absumerentur[1] : « Pour faire cesser les rumeurs qui l'accusaient de l'incendie de Rome, Néron imagina des coupables qu'il punit par les supplices les plus inouïs. Il fit poursuivre à raison de ce crime une secte d'hommes détestés pour leurs infamies, que le vulgaire désignait sous le nom de *chrétiens*. Leur chef était un certain Christ qui, sous l'empire de Tibère, avait été condamné à mort par le gouverneur Pontius Pilatus. Cette superstition exécrable, d'abord réprimée, venait d'éclater de nouveau, et se répandait non-seulement dans la Judée, berceau du mal, mais dans la capitale même, où se réfugient, où triomphent les passions les plus effroyables et les plus honteuses. Les premiers saisis avouèrent par surprise, et leurs dénonciations entraînèrent de nombreuses arrestations. Ces sectaires furent convaincus moins de l'incendie de Rome, que d'être le fléau du genre humain. A leurs supplices, on ajouta d'outrageantes ironies : on les couvrait de peaux de bêtes pour les faire déchirer par les chiens ; on les attachait à des croix, on les brûlait vifs, en guise de torches

[1] *Annal.* XV, 44. — Tacite témoigne aussi de l'attente du Messie parmi les Juifs : *Persuasio inerat, antiquis sacerdotum litteris contineri, fore ut valesceret oriens profectique Judæâ rerum potirentur* (*Hist.* V, 13). Cette prophétie, que l'historien romain applique à Titus, est rapportée de même par Suétone, qui ne la comprend pas davantage (*Vespas.* 4).

pour éclairer la ville quand le jour venait à manquer. Néron avait consacré ses jardins à ce spectacle, qu'il entremêlait par les jeux du cirque. Il s'y montrait même au peuple, déguisé en cocher ou monté sur un char. Aussi, quelque coupables, quelque dignes qu'ils fussent des derniers supplices, les condamnés n'excitaient guère que la pitié, lorsqu'on songeait qu'ils étaient immolés non plus à la vindicte publique, mais à la cruauté d'un seul homme. »

Précédemment, et toujours sous Néron, Tacite avait en vue la même secte, en nous faisant le portrait de l'épouse d'Aulus Plautius, le vainqueur des Bretons, de Pomponia Græcina, cette femme « d'un extérieur si austère, qu'on l'accusait d'attachement à une superstition étrangère [1]. »

Suétone marque également un des traits distinctifs de la religion chrétienne aux yeux du paganisme, à propos de Flavius Clément, dont il signale « l'immobilité impassible »,

[1] *Pomponia Græcina, insignis femina, Plautio qui ovans se de Britanniis retulit, nupta, et superstitionis externæ rea, mariti judicio permissa. Isque prisco instituto, propinquis coram, de capite famâque uxoris cognovit et insontem nuntiavit. Longa huic Pomponiæ ætas et continua tristitia fuit. Nam post Juliam, Drusi filiam, dolo Messalinæ interfectam, per quadraginta annos, non cultu nisi lugubri, non animo nisi mœsto egit. Idque illi, imperitante Claudio, impunè, mox ad gloriam vertit* (*Annal.* XIII, 32) : « Pomponia Græcina, femme d'illustre naissance, mariée à Plautius, le vainqueur des Bretons, fut déférée en jugement devant son mari, comme coupable de pratiques superstitieuses importées dans Rome d'un pays étranger. Conformément à un antique usage, Plautius, institué l'arbitre de la vie et de l'honneur de sa femme, la déclara innocente. Pomponia, durant sa longue carrière, conserva toujours une attitude sérieuse. Depuis quarante ans qu'elle avait vu mourir Julie, fille de Drusus, victime de la perfidie de Messaline, elle ne portait que des vêtements sombres, et son âme ne s'ouvrait qu'aux impressions tristes. Cet extérieur sévère, qui faillit lui devenir funeste sous le règne de Claude, lui fut plus tard un titre de gloire. » L'abbé Greppo suppose (*Trois Mémoires*, p. 68, en note) d'après Ryckius, que Pomponia Græcina était fille de Pomponius Græcinus, à qui Ovide avait adressé trois de ses épîtres (*De Ponto*, I, 6, II, 4, IV, 9). Je renvoie du reste le lecteur à l'article tout entier du savant abbé, touchant la conversion probable de cette dame romaine, [illegible] cle où se trouve très-bien [illegible] tout ce qui a été ou peut être [illegible] la question (*Trois Mém.* p. 68.

contemptissimæ inertiæ[1]. Il est positif que ce consul, cousin de Domitien, condamné à mort par l'empereur, en dépit de sa parenté, « pour un très-petit motif », *ex tenuissimâ suspicione*, dit le biographe des douze Césars, périt martyr de la foi nouvelle; c'est le Syncelle qui nous l'apprend : Αὐτὸς ὁ Κλήμης ὑπὲρ Χριστοῦ ἀναιρεῖται[2]. Ce point de fait est confirmé, selon la formule païenne, par Dion Cassius, qui explique ainsi le « prétexte insignifiant » dont avait parlé Suétone. « Clément, raconte Cassius, était accusé d'une impiété fort répandue parmi les juifs »; autre manière d'allusion aux développements de l'Eglise romaine, que nous surprenons encore chez un auteur profane[3]. Notons en passant, d'après ce qui précède, en quoi consistait la physiologie du christianisme aux yeux des païens : au physique,

[1] *Deniquè Flavium Clementem patruelem suum, contemptissimæ inertiæ,... repentè ex tenuissimâ suspicione, tantùm non in ipso ejus consulatu, interemit* (Suet. *Domitiani vita*, 15) : « Enfin, Domitien fit périr Flavius Clément, son propre cousin, homme d'une inaction déplorable... Il se décida à ce meurtre tout à coup, sur un fort léger prétexte; Clément venait tout juste d'achever alors le temps de son consulat. »

[2] P. 244, A.

Le passage du Syncelle n'est pas le seul indice du martyre de Flavius Clément. On a découvert à Rome, au commencement du siècle dernier, le tombeau de ce personnage, avec une épitaphe qui lui donne précisément la qualité de *martyr*. On peut consulter d'ailleurs, sur l'affiliation de Clément et de sa famille à la religion chrétienne, Lami, *De eruditione apostolorum*, Florentiæ, 1738, in-12, p. 104; Daubuz, *Pro testimonio Josephi de Christo*, Lond., 1706, in-4°, p. 106; J.-Aug. Ernesti, *Animadvers. in Suet. Domitian. vita* 15; et enfin, les trois Mémoires de M. Greppo, p. 129 et suiv.

[3] Κἀν τῷ αὐτῷ ἔτει ἄλλους τε πολλοὺς καὶ τὸν Φλάβιον Κλήμεντα ὑπατεύοντα, καίπερ ἀνεψιὸν ὄντα, καὶ γυναῖκα καὶ αὐτὴν συγγενῆ ἑαυτοῦ Φλαβίαν Δομιτίλλαν ἔχοντα κατέσφαξεν ὁ Δομιτιανός. Ἐπηνέχθη δὲ ἀμφοῖν ἔγκλημα ἀθεότητος, ὑφ' ἧς καὶ ἄλλοι ἐς τὰ τῶν Ἰουδαίων ἤθη ἐξοκέλλοντες πολλοὶ κατεδικάσθησαν. Καὶ οἱ μὲν ἀπέθανον, οἱ δὲ τῶν γοῦν οὐσιῶν ἐστερήθησαν· ἡ δὲ Δομιτίλλα ὑπερωρίσθη μόνον εἰς Πανδατέρειαν (*Hist. rom.* lib. LXVII, 14). « Dans cette même année, il fit périr, avec beaucoup d'autres, Flavius Clément, consul, bien qu'il fût son cousin, et qu'il eût pour femme Flavia Domitilla, aussi sa parente. Les deux époux furent convaincus d'une sorte d'impiété particulière aux Juifs. Ceux-ci, en grand nombre, portèrent la peine de cette impiété, les uns ayant été coudamnés à mort, les autres, à la privation de leurs biens. Domitilla fut seulement exilée à Pandateria. » Ces divers détails paraissent se rapporter évidemment à la persécution de Domitien.

le visage triste et morne ; au moral, impiété et inaction. On comprend, sans autre explication, que les deux premiers termes de ce signalement convinssent aux partisans du Christ, jugés par le vulgaire; quant à leur inaction, absorbés par l'espérance de l'autre vie, ils affectaient, pour les intérêts présents, une indifférence qui les détournait d'agir. Cette indifférence ne pouvait qu'être stigmatisée par la pétulance de la population romaine qui ne pénétrait pas la cause d'une pareille attitude, et l'on en avait effectivement fait un grief aux chrétiens, comme le déclare Tertullien dans un passage qui sert à la fois de commentaire aux deux mots de Suétone, *contemptissimæ inertiæ*, et de confirmation au sens que nous y attachons : *Sed alio quoque injuriarum titulo postulamur, et infructuosi in negotiis dicimur*[1] : « On nous adresse encore un autre reproche injurieux, c'est la part stérile que nous prenons aux affaires du monde. »

Les deux indications ci-dessus de Suétone et de Dion se rapportent à un temps qui n'était déjà plus tout à fait celui de Sénèque; mais les règnes de Néron et de Domitien se tiennent de si près, qu'on peut les regarder comme constituant une seule et même époque, et que la manière dont l'opinion publique jugeait la religion nouvelle, sous le dernier prince, ne devait guère différer de l'appréciation qu'on en avait faite sous son prédécesseur. Seulement, la persécution de Domitien, dont la mort de Clément est un des incidents, donne à l'histoire profane plus d'occasions de s'expliquer, malgré sa mauvaise volonté, touchant le christianisme, et nous fournit à nous plus de sujets de remarque. Indépendamment du martyre de Flavius Clément, Dion enregistre aussi l'exil, pour le même motif, de Domitilla, femme de ce personnage, et, par un seul trait, la condamnation à diverses peines, de beaucoup d'autres toyens qu'il ne nomme point, mais qui étaient coupabl

[1] *Apologet.* 42.

voir partagé avec les deux époux l'erreur des doctrines judaïques[1]. Le bannissement de Domitilla, comme convaincue de foi en l'Evangile, paraît avoir entraîné presque simultanément l'exil d'une autre Domitilla qu'il ne faut pas confondre avec celle-ci, et qui subit sa peine dans l'île de Pontia, tandis que l'autre avait été déportée à Pandateria[2]. Cette seconde Domitilla, nièce ou cousine de la première, n'est signalée nominativement, il est vrai, que par des auteurs ecclésiastiques, Eusèbe[3], le Syncelle[4] et saint Jérôme[5]; mais Eusèbe en parle, à ce qu'il assure, d'après une légende païenne[6], et nous croyons entrevoir, avec Baronius[7] et l'abbé Greppo[8], que ce sont en première ligne ces deux saintes princesses qu'a voulu désigner l'auteur de la Vie

[1] Le passage de Dion, qu'on vient de lire dans la note précédente, ne dit pas précisément que la persécution de Domitien s'attaqua à la religion juive, mais à une impiété qui s'était glissée dans la religion juive, ἐς τὰ τῶν Ἰουδαίων ἤθη ἐξοκέλλοντες. Toutefois, ailleurs, le même historien ne distingue plus aussi nettement le judaïsme, de ce qui pouvait en être considéré comme la déviation hérétique, et il semble appliquer au christianisme ces mêmes mots ἰουδαϊκοῦ βίου, lorsqu'il raconte que Nerva, s'attachant à effacer les traces du règne de Domitien, « avait interdit les dénonciations pour crime d'impiété et de rites judaïques. » οὔδ' ἀσεβείας, οὐδ' Ἰουδαικοῦ βίου κατειτιᾶσθαί τινας συνεχώρησε (*Hist. Rom.*, LXVIII, 1). On va voir, un peu plus loin, plusieurs exemples de la confusion, chez les anciens auteurs, de la dénomination de *juifs* avec celle de *chrétiens*.

[2] La déportation était, avec la peine capitale, le châtiment infligé par la loi romaine aux novateurs en religion et à leurs partisans : *Qui novas et usu vel ratione incognitas religiones inducunt, et quibus animi nimiùm moveantur, honestiores deportantur, humiliores capite puniuntur* (Paul. *Sent.* lib. V, tit. 21, § 2).

[3] *Hist. eccles.* III, 18. — *Chronic.* éd. Scalig. *ad ann.* 97.

[4] P. 344, A.

[5] *Epist.* 27.

[6] Cette légende avait été lue par Eusèbe, dans un historien nommé *Brettius*, Βρέττιος (*Hist. eccles.* III, 18.— *Chronic.*, lib. II, ed. Mai et Zohrab, p. 379), auteur aujourd'hui inconnu. M. Greppo (*Op. cit.*, p. 156, note 2) pense qu'il faut peut-être lire *Bruttius*, voulant identifier cet historien avec *Caius Bruttius Præsens*, qui fut consul avec Antonin le Pieux, devint le beau-père de Commode, en lui donnant sa fille (Capitolin. *M. Anton.* XXVII), et auquel Pline le jeune adresse une de ses lettres (*Epist.* VII, 3.), sous le seul nom de *Præsens*. La conjecture, je l'avoue, ne me semble guère plus sûre que celles analogues, proposées par Baronius (*ad ann.* 98, II).

[7] *Annal. eccles.* ad ann. 98, V.

[8] *Trois Mém.* etc. p. 159.

d'Agricola, lorsqu'il salue d'un regret « la fuite et la déportation de tant d'illustres femmes » : *Tot nobilissimarum feminarum exilia et fugas*[1].

Plus le christianisme grandissait, plus il en coûtait de le reconnaître à la routine superstitieuse de ses ennemis qui, néanmoins, ne pouvaient se dispenser d'en parler, car il fallait bien se rendre à l'évidence, mais qui, n'ayant rien tant à cœur que de déprimer la renommée d'un culte rival, ne s'en exprimaient alors qu'à mots couverts, ou avec un dédaigneux laconisme. De là ces phrases ambiguës que l'on vient d'observer; de là ces circonlocutions auxquelles recouraient les historiens romains pour désigner les fidèles, et qui ne sont pas toujours faciles à saisir. Aussi, leur sens avait-il quelquefois passé inaperçu jusqu'à ces derniers temps. Entre autres exemples, nous indiquerons encore celui-ci, relevé avec beaucoup de probabilité, d'après Baronius, par le même abbé Greppo[2], dans Suétone, parlant de la mort de Civica Cerealis, de Salvidienus Orfitus, et d'Acilius Glabrion, nouvelles victimes de la cruauté de Domitien. *Complures senatores, in his aliquot consulares interemit; ex quibus Civicam Cerealem in ipso Asiæ proconsulatu, Salvidienum Orfitum, Acilium Glabrionem exilio, quasi molitores novarum rerum*[3]. La périphrase *molitores novarum rerum*, employée pour dénoncer ces consulaires, veut dire très-certainement qu'ils étaient martyrs de leur adhésion au culte nouveau. Cette périphrase est, en effet, très-voisine de celle adoptée par notre biographe[4], *superstitionis novæ*, quand il décrit expressément le même culte. Dion ajoute sur Glabrion[5] qu'il [illegible] accusé du crime dont avaient été accusés tant d'autres [illegible]

[1] Tacit. *Agricola*, 45.
[2] *Trois Mémoires*, *etc.*, p. 190.
[3] *Vita domitiani*, 10.
[4] *Vita Neron.* 16. *Loc. infrà cit.*
[5] *Hist. Rom.* LXVII, 14.
[6] Τὸν δὲ δὴ Γλαβρίωνα... κατηγορήθεντα τά τε ἄλλα καὶ οἷα οἱ πολλοί. Si j'en [illegible] semble dire encore D[illegible] de ces lignes, Glabri[illegible] mis à mort parce qu'il [illegible] contre des bêtes féroce[illegible] avait terrassé un lion di[illegible]

Philostrate, dans le portrait qu'il fait d'Orfitus, note « *son mépris des richesses et son indifférence pour les affaires*[1]. » Ainsi se trouvent mentionnées, en dehors des écrivains de l'Eglise, et souvent par addition à leurs renseignements, quelques-unes des particularités de la célèbre persécution de Domitien.

Mais il n'est pas besoin de descendre si loin pour trouver

publics où l'empereur l'avait contraint à cet office. Καὶ ὅτι καὶ θηρίοις ἠμάχετο, ὑπεκτείνων ἐφ' ᾧ που καὶ τὰ μάλιστα ὀργὴν αὐτῷ ὑπὸ φθόνου ἔσχεν, ὅτι ὑπατεύοντα αὐτόν, εἰς τὸ Ἀλβανὸν, ἐπὶ τὰ νεανισκεύματα ὠνομασμένα καλέσας, λέοντα ἀποκτεῖναι μέγαν ἠνάγκασε. Le passage pourrait bien avoir été perverti par l'ignorance des copistes, et je ne suis pas éloigné de supposer, pour compléter une idée émise par l'abbé Greppo (*Trois Mémoires*, etc., p. 195), qu'on lisait primitivement dans le texte de Dion le détail de la mort de Glabrion, qui aurait été livré aux bêtes féroces, selon le cri devenu populaire, rapporté par Tertullien : *Christianos ad leonem* (*Apologet*, 40.—*De resurrect.*, 32). Il est difficile, autrement, de concevoir qu'un personnage aussi illustre eût pris part aux exercices du Cirque, par passe-temps et pour la satisfaction de l'empereur, lorsque celui-ci n'avait pas encore de griefs contre lui. Tout devient clair, au contraire, et tourne au profit de l'hypothèse de l'abbé Greppo, si le texte est amendé de manière à ce que les détails rapportés par Dion deviennent l'effet, au lieu d'être la cause de la condamnation de Glabrion.

[1] Οἱ δ' ἀμφ' αὐτὸν (Νερούαν), Ῥοῦφον γὰρ ποῦ λέγεις καὶ Ὀρφιτον, σώφρονες μὲν καὶ οἵδε οἱ ἄνδρες, ὁπόσα οἶδα, καὶ διαβεβλημένοι πρὸς αὐτοῦ· νωθροὶ δὲ πράττειν ὁπόσα ἔξεστιν (*Apoll. Tyan. Vita*, VII, 33. *Philostrati opera*, ed. Olearii, Lips. 1709, in-f°, t. I, p. 312) : « Les amis de Nerva, et par ses amis tu entends Rufus et Orfitus, ne sont pas moins sages que lui, autant que j'ai pu m'en apercevoir ; ils sont comme lui lents à agir, quelque licites que soient les actes qu'ils ont à faire. » Cependant cette citation se termine par un trait, en apparence, contradictoire avec ce qu'avait dit Suétone d'Orfitus et de ses compagnons d'infortune, *molitores novarum rerum*. Le biographe d'Apollonius ajoute, en effet, sur Rufus et Orfitus : Νεώτερα δὲ οὔτ' ἂν αὐτοὶ ἐνθυμήθειεν, οὔτ' ἂν ἑτέρῳ ἐνθυμήθεντι ξυνάραιντο. « Ils ne se laissent point séduire par les nouvelles idées, et ils ne soutiennent nullement les novateurs. » Mais, il est bon de le remarquer, Apollonius, que Philostrate fait parler, prend ici, devant Domimitien, la défense de Nerva et de ses amis, *accusés d'être des novateurs*, et il joue son rôle en niant ce chef d'accusation, afin de calmer les soupçons de l'empereur. Le renseignement de Suétone prouve qu'Apollonius, malgré sa dénégation, ne justifia pas Orfitus du soupçon qu'avait conçu le prince, contre lui et contre Glabrion. Ailleurs encore, Philostrate appelle Orfitus et Rufus, des « hommes probes, modérés et lents dans l'action. » Τὸν δὲ Ὀρφιτον, καὶ τὸν Ῥοῦφον, δικαίους μὲν καὶ σώφρονας, νωθροὺς δὲ ἄνδρας (*Apoll. Tyan. Vita*, VIII, 10. *Philostr. opera*, t. I, p. 343).

chez Suétone la trace des premiers mouvements du christianisme à Rome. Il indique précisément à l'époque de Sénèque, l'exécution ordonnée par l'empereur, d'une illustre matrone, Antonia, la fille de Claude, qu'on ne peut s'empêcher encore de ranger parmi les saintes femmes martyres, dont a parlé Tacite, d'après le prétexte de sa mort, tel que l'articule l'historien des Césars, avec son tour de phrase habituel en pareil cas : *Quasi molitricem novarum rerum*[1] ; puis, à la suite, il semble désigner d'autres victimes du même prétexte, *cæteros* similiter *interemit*, donnant pour exemple le jeune Aulus Plautius, fils probablement de la néophyte Pomponia Græcina[2]. Une autre fois il rappelle, et alors en termes clairs, l'apparition des chrétiens sous Néron, et les supplices auxquels ils furent condamnés : *Multa sub eo* (Nerone) *animadversa severè et coercita, nec minùs instituta... afflicti suppliciis* christiani, *genus ho-*

[1] *Neronis Vita*, 35.

Antonia était fille de Claude et de Pétina, la seconde femme de cet empereur, qui la répudia pour épouser Messaline. Elle fut mariée d'abord à Pompeius Magnus, et plus tard à Faustus Sylla, appartenant tous deux, comme leurs noms l'indiquent, aux deux plus puissantes familles de Rome (Suet. *Claud.* 27). Ce dernier même, à ce que nous apprend Tacite (*Annal.* XIII. 23), aspira un instant à l'empire. Il paraîtrait, d'après un passage de C. Pline, cité par le même Tacite (*Annal.* XV, 53), qu'elle ne fut pas étrangère à la conspiration de Pison, et qu'elle avait promis à celui-ci l'appui de sa popularité. Toutefois, on ne voit pas que Néron ait cru à un pareil bruit sur son compte, car, après la mort de Poppée, événement postérieur au complot en question, il la rechercha en mariage. Mais Antonia, à cette époque, nouvellement convertie, telle est du moins la conjecture que je tire du passage de Suétone, ne voulut point condescendre aux désirs de l'empereur qui la fit périr. *Antoniam Claudii filiam recusantem post Poppææ mortem nuptias suas, quasi molitricem novarum rerum interemit.* Il est vrai que, d'après ce passage de Suétone, l'accusation de christianisme, articulée contre Antonia par Néron, semble moins une réalité qu'un prétexte imaginé par le prince pour couvrir sa vengeance. Mais il y a tout lieu de supposer que le motif apparent donné par Néron, pour justifier son crime aux yeux du public, n'était pas moins réel en fait, que le motif tiré de son ressentiment et qu'il n'osait avouer.

[2] Cette interprétation n'est point détruite par la souillure de la fin de Plautius, souillure qui fut sans doute purement passive de sa part.

minum superstitionis novæ et maleficæ[1] : « Il y eut sous le règne de Néron plusieurs exemples de punitions et de répressions sévères, comme aussi bien des entreprises... Les *chrétiens*, race dévouée aux rites immondes d'une superstition nouvelle, furent décimés par les supplices. »

Suétone observe même la manifestation de leur dogme dès le règne de Claude : *Judæos, impulsore Chresto, assiduè tumultuantes Româ expulit*[2]. Et quoiqu'en cet endroit la dénomination de *juifs* remplace celle de *chrétiens*, usitée dans la Vie de Néron, il n'en est pas moins incontestablement question d'eux, puisque ces juifs, dont le biographe esquisse les agitations tumultueuses, obéissaient, à l'en croire, aux instigations de leur patron, qu'il nomme *Chrestus* au lieu de *Christus*[3].

[1] Suet. *Vita Neronis*, 16.

[2] Idem. *Claudii vita*, 25.

[3] Ici, néanmoins, le sens de *chrétiens*, attribué au mot *judæi*, n'est pas exclusif : le décret de Claude contre les *juifs* est reconnu, on se le rappelle, par saint Luc lui-même, à propos de l'arrivée à Corinthe, de Priscilla et d'Aquila : *Eo quòd præcepisset Claudius discedere omnes Judæos à Româ* (Act. XVIII, 2). Mais la mesure ne frappait les juifs qu'à l'occasion du christianisme dont les prosélytes alors appartenaient presque tous à la nation juive, *Judæam originem hujus mali* (Tacit. *Annal.* XV, 44).

Ernesti ne pense pas que ce soit le Christ que désignent les mots *impulsore Chresto*, l'apparition du Sauveur parmi les hommes se rapportant au règne de Tibère et non à celui de Claude. Mais ce serait trop exiger, que d'attendre une pareille précision de la part de Suétone, qui ne connaissait sans doute qu'assez confusément l'histoire de Jésus-Christ, et avait bien pu se tromper sur l'époque où il vécut.

Quant à l'orthographe de *Chrestus* au lieu de *Christus*, elle était familière aux païens, d'après l'observation de Tertullien : *Sed et cùm perperam chrestianus pronunciatur à vobis* (*Apologet.* 3). Lactance relève de même l'erreur des ignorants qui se servaient de cette orthographe : *Ignorantium errorem qui eum, immutatâ litterâ*, Chrestum *volunt dicere* (*Div. instit.*, IV, 7). L'auteur du dialogue intitulé *Philopatris*, faussement attribué à Lucien, joue sur le mot χρηστός, entendu dans le double sens de *bon* et de *Christ* : Χρηστὸς γὰρ ἂν εἴης, ἀπό γε τοῦ σχήματος ; — Ἦν δ' ἔγω, ὀλίγοι γε χρηστοί, ὥσπερ βλέπω παντάχοῦ· Κριτίας δέ τοὔνομα κτλ (*Luciani opera*, Bourdelot, p. 1126). Peut-être est-ce avec une intention de dédain ou de dérision que Suétone avait écrit *Chrestus*. On sait, par Martial, que le nom de Chrestus était, à cette époque, fort usité à Rome comme nom d'esclave.

Le neveu de Sénèque, Lucain, dénonce la secte nouvelle par une semblable confusion de nom, lorsqu'il dit :

Dedita sacris
Incerti Judæa Dei[1].

« Le Juif adore un Dieu de mystère entouré. »

A son tour, Dion Cassius, qui vient déjà, il n'y a qu'un instant, de faire allusion aux pratiques du christianisme sous la désignation de « pratiques juives », a probablement entendu parler des chrétiens en les appelant *juifs* dans un chapitre de son Histoire, où il traite en termes, à la vérité un peu vagues, de leur divinité et de leurs rites[2]. Les

[1] *Pharsal.* II, v. 592.

J'ai déjà eu occasion de répudier, avec Estius et autres, le prétendu christianisme de Lucain, dont parle don Calmet, après Luc de Tuy ou plutôt de Tuda et Lefebvre d'Etaples. Mais il semble difficile que, dans les rapports intimes où ce poëte vivait avec son oncle, il n'ait pas eu par celui-ci quelque notion de la religion nouvelle dont l'esprit de Sénèque était si frappé. C'est sous l'impression des confidences de ce dernier, sur le culte récemment importé de la Judée, que Lucain aura écrit le vers cité. Il est vrai que ce vers se trouve mis dans la bouche de Pompée, qui ne pouvait chronologiquement faire allusion à la religion du Christ; mais rien n'empêche que le poëte ait prêté à son héros une réflexion toute personnelle, en l'entendant dans un sens différent.

[2] « J'ignore d'où les juifs tirent leur nom; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est commun aussi à d'autres de leurs coreligionnaires, qui cependant habitent des pays lointains. Ainsi, on rencontre des juifs parmi les Romains qui les ont, il est vrai, souvent arrêtés dans leur développement. Mais ils ont fini par vaincre ces obstacles et par prendre assez d'importance pour qu'on leur ait octroyé le libre exercice de leur croyance. Ils se tiennent à part et ne se mêlent point avec les autres hommes. Ils ont une manière d'être qui leur est propre; mais ce qu'il y a chez eux de plus particulier, c'est qu'ils n'honorent aucun des dieux en honneur ailleurs; ils n'en reconnaissent qu'un seul et lui rendent un culte très-assidu. Ce Dieu n'a de statues nulle part, pas même à Jérusalem. Ils disent que la bouche de l'homme ne peut en exprimer la grandeur, qu'il n'est point accessible à nos yeux, lui rendant ainsi l'hommage le plus sublime que jamais peuple ait imaginé. Ils lui ont érigé un temple immense et magnifique; seulement, il est ouvert et sans toiture. Ils lui consacrent le jour de Saturne; ils observent en ce jour une foule de rites tout particuliers, et surtout ils s'y abstiennent des occupations les plus minutieuses. Cependant ce Dieu lui-même, quel est-il? d'où leur vient son culte? comment leur a été inspirée cette sainte terreur qu'ils professent pour lui? c'est un sujet souvent traité par les auteurs, mais qui est étranger à

chrétiens sont encore appelés juifs par Arrien, dans son ouvrage des *Dissertations d'Epictète* [1]. Sans doute, en les

notre récit » (*Hist. rom.* XXXVII, 17). Dion Cassius est amené à cette description, à propos du peuple juif et de la première expédition des Romains en Judée : ce qu'il dit des mœurs et de la religion de ce pays ne sembleraît donc devoir s'appliquer qu'au peuple de Moïse. Cependant, comme sa description a été faite assez postérieurement au temps dont il parle, notre historien, consultant, sur le judaïsme, des documents de son époque, a bien pu, de même que les sources où il puisait, confondre ce qui était propre aux juifs avec ce qui était particulier aux chrétiens : c'est ainsi que le chapitre que l'on vient de lire me paraît une sorte de description mixte, des rites juifs, par exemple, lorsqu'il parle du temple de Jérusalem et du sabbat; des croyances chrétiennes, lorsqu'il définit ce Dieu ineffable et invisible dont *le culte est un mystère*, et qui a inspiré à ses adorateurs une religion bien supérieure à celle des autres peuples. Tacite, dans les renseignements qu'il nous a laissés sur les juifs (*Histor.* lib. V, cap. 3, 4, 5 et seq.), glisse quelques traits qui sembleraient s'appliquer aussi aux chrétiens.

[1] Καὶ ὅταν τινα ἐπαμφοτερίζοντα ἴδωμεν, εἰδέναμεν λέγειν· οὐκ ἐστὶν Ἰουδαῖος, ἀλλὰ ὑποκρίνεται. Ὅταν δ' ἀναλάβῃ τὸ πάθος τοῦ βεβαμμένου καὶ ἠρημένου, τότε καὶ τῷ ὄντι, ἐστὶ καὶ καλεῖται Ἰουδαῖος. οὕτω καὶ ἡμεῖς παραβαπτιζόμεθα λόγῳ μὲν Ἰουδαῖοι, ἔργῳ δ' ἄλλο τι κτλ (Arrian. *Epictet. diatribæ*, lib. II, 9, ed. Upton. Lond., in-4°, 1741, t. I, p. 214, 215). « Lorsque nous rencontrons un homme qui ne sait pas se dessiner nettement, nous disons de lui : voilà quelqu'un qui n'est pas un juif, mais qui fait semblant de l'être. Si, au contraire, il revêt tous les sentiments d'un baptisé et d'un sectaire, il n'est pas seulement juif de nom, il l'est de fait. De même nous autres non baptisés, nous pouvons bien nous dire juifs; nous sommes de fait tout autre chose. » Le baptême était sans doute connu chez les Juifs, en tant qu'usage de propreté; mais il n'avait pas assez d'importance pour qu'on s'y arrêtât comme à un caractère de la religion mosaïque. En revanche, c'est le signe distinctif du christianisme, et il n'est guère douteux qu'il ne s'agisse ici du baptême des chrétiens; ainsi le comprennent Jérôme Wolf et Upton, dans leurs notes (*Epict. diatrib.*, Upton, t. II, p. 124) sur les Dissertations, et Heineccius, dans son traité *De philosophis semi-christianis* (§ XV). J'ai fait observer d'ailleurs plus d'une fois (V. t. I, p. 1, not. 3. — P. 65, not. 2. — P. 87, not. 4), à la suite du même Heineccius et de Barthius, combien il est probable, à en juger par sa philosophie, qu'Epictète et par conséquent Arrien, son disciple, furent initiés, jusqu'à un certain point, au dogme de la révélation. Mais c'est aller trop loin que de suivre ici Daubuz, Berkelius et Selden, qui veulent qu'Épitecte, l'affranchi d'Épaphrodite, se soit converti à la religion chrétienne par l'influence et les prédications de ce favori de l'empereur, lequel, selon une hypothèse que je crois avoir suffisamment combattue, ne différerait pas d'Épaphrodite, le disciple de saint Paul.

nommant ainsi, Arrien, ou plutôt son maître, ne s'y trompait pas; car il connaissait leur dogme assez à fond; mais le nom de chrétien, à peine né à l'époque des leçons d'Epictète, n'aurait pas été compris de son auditoire. Enfin, la confirmation de cette confusion des deux noms et des deux cultes avait été observée, avant nous, dans plusieurs passages du poëte Rutilius, et notamment dans l'imprécation bien connue :

Atque utinam nunquam Judæa subacta fuisset
Pompeii bellis, imperioque Titi !
Latiùs excisæ pestis contagia serpunt,
Victoresque suos natio victa premit [1].

« De Titus, de Pompée, ô funeste entreprise !
La Judée est un joug pour ceux qui l'ont soumise.
Craignons de terrasser le monstre venimeux...
Son artère, en crevant, n'en infecte que mieux. »

Cette confusion [2] s'explique, d'un côté par l'ignorance où l'on était communément, surtout dans les premiers temps,

[1] *Itinerar.* lib. I, v. 395.

Rutilius Claudius Nomentanus, né à Toulouse, fut gouverneur de Rome et préfet du palais sous Théodose. On a de lui un *Itinéraire* en vers ou poëme en deux livres, intitulé : *De reditu suo.*

C'est surtout le vers : *Latius excisæ pestis contagia serpunt*, qui a paru à Pithou (*Adv. subsec.*, II, 8), à Juste-Lipse (*Not. ad Sen. fragm.*), à Huet (*Demonstr. ev.*, III, 21), et à d'autres, une attaque indirecte contre les chrétiens. — Un peu auparavant, le même Rutilius appelle la nation juive « la racine de la sottise », *radix stultitiæ* (I, v. 389), et par le mot *stultitia*, il entend la religion née du judaïsme. — Chez lui, il ne faut plus attribuer à l'ignorance, comme il y a lieu de le faire pour d'autres, cette manière détournée de s'exprimer sur le christianisme, désormais très-répandu dans l'empire; mais, au contraire, à la crainte de blesser le chef de l'État qui était lui-même chrétien. Ailleurs encore (I, v. 439 et seq., 518 et seq.), le poëte toulousain attaque, et cette fois très-ouvertement, la vie monastique : *Squalet lucifugis insula plena viris.* — *Turpem latebram credulus exul amat.*

[2] De Maistre (*Soirées de Saint-Pétersb.*, II, p. 169) cite comme autre exemple de cette confusion, un passage du traité de Plutarque sur la superstition, qui, selon lui, désignerait sous les noms de *sabbatismes*, de *prosternations*, les rites de la religion chrétienne. Mais j'ai peine à admettre que ce passage ne soit pas spécial à la *superstition* des juifs qui sont expressément nommés (*De superstitione*, 8 et 9). Plutarque connaissait trop bien toutes choses, pour n'avoir pas su discerner le christianisme du judaïsme.

des fondements essentiels des deux religions; d'autre part, peut-être par la crainte d'ajouter à l'importance du culte nouveau, en le distinguant par son nom spécial. Cependant le christianisme est déjà reconnu dès le principe par les anciens auteurs, avec ses dénominations corrélatives de *chrétiens*, comme on vient de le voir, et même de *Galiléens*, mot qui, avec le nom de *Nazaréens*, paraît avoir désigné les disciples du Christ, avant que l'Eglise d'Antioche eût consacré la première appellation, devenue depuis lors définitive [1]. « On peut se sentir en mesure, dit Arrien, de faire face à l'appareil menaçant de la tyrannie, soit par une sorte d'exaltation, soit, comme les *Galiléens*, par une certaine

[1] Suidas, d'après Jean d'Antioche, rapporte sous le mot Χριστιανός (et aussi, dans les anciennes éditions, sous les mots Γαλιλαῖος et Ναζωραῖος), que « vers le règne de Claude, après que saint Pierre eut ordonné Évodius évêque d'Antioche, les adorateurs du Christ, précédemment appelés *Galiléens* et *Nazaréens*, prirent le nom de *chrétiens*. » Les Actes, en effet, disent (XI, 26) que c'est à Antioche que le nom de *chrétiens* fut, pour la première fois, adopté par les disciples. Du passage cité par Suidas, rapproché de la remarque de saint Luc qu'on avait lue indiquée en marge, on a composé le singulier renseignement suivant, dans lequel l'évêque *Évode* devient un *synode*, présidé par saint Luc : *Nazareni dicti primùm qui Christi sequebantur doctrinam; postmodum verò à Christi deducto nomine, auctoritate synodi sub D. Lucâ Antiochiæ habitæ*, christiani *dicti sunt fideles universi* (Wilhem. Tyr., *Hist.* lib. IV, c. 9). De là aussi les faux actes du concile d'Antioche. (V. Fabric. *Cod. Apocr.* N. T., t. II, p. 336).

Pour ce qui est du mot *Nazaréens*, il s'orthographie différemment selon les auteurs. Les uns écrivent avec saint Jean (XIX, 19,) Ναζωραῖοι, *Nazoréens*; d'autres *Nazaréniens*, Ναζαρηνοί; d'autres *Nazéréens*, Ναζηραῖοι; d'autres enfin *Naziréens*; et cette dernière désignation, si l'on en croyait Suidas (*voce* Ναζιραῖος), ne signifierait plus, comme les dénominations précédentes, *habitant de Nazareth* ou *attaché à la religion de Jésus de Nazareth*, mais *consacré à Dieu*, *moine*, et aurait désigné, dans les temps primitifs de l'Église, une congrégation particulière. Cependant il me paraît difficile d'admettre que la petite ville de Nazareth, berceau du Christ, ne soit pas l'origine du nom en question, quelle que soit la manière dont on l'orthographie.

Quant au nom de *Galiléens*, Julien, malgré la désuétude où il était tombé, l'emploie encore, mais comme terme de mépris : οἱ δυσσεβεῖς Γαλιλαῖοι, « les abominables Galiléens» (Julian. *Op.* ed. Spanheim, t. I, p. 224, *orat.* VII; — p. 305; 363, *Misopogon*, — p. 430, *ep.* XLIX). Cet empereur semble prendre à tâche d'éviter de nommer les chrétiens.

résignation habituelle.» ὑπὸ μανίας μὲν δύναταί τις διατεθῆναι πρὸς ταῦτα, καὶ ὑπὸ ἔθους, ὡς οἱ Γαλιλαῖοι [1]. Cette dernière mention, ainsi que celle qui vient d'être citée du même auteur, se recommande, au plus haut degré, à notre attention; car il faut regarder, selon toute vraisemblance, Epictète, dont Arrien est l'interprète fidèle, comme le plus ancien païen qui ait parlé catégoriquement du christianisme et de ses affiliés; aussi n'emploie-t-il encore que des désignations primitives.

II.

Suite des païens qui ont parlé du christianisme, à sa naissance : Juvénal. — Martial.—Pline le Jeune.— Trajan.—Tiberianus.—Fronton.— Le personnage antichrétien de Minucius Felix.—Hégésippe.—Adrien.—Les Antonins.

L'importance de l'Eglise, dès les premiers siècles, se laisse deviner sous la plume de bien d'autres écrivains profanes de cette époque. Juvénal donne aux adeptes de la divine doctrine le nom de *Cerdones*, dans sa quatrième satire, où il attribue, ce qui paraît avéré d'ailleurs, la mort de Domitien à la haine qu'il s'était attirée pour les avoir persécutés :

> *Sed periit, postquam cerdonibus esse timendus*
> *Cœperat* [2].
>
> « Il tombe sous le glaive
> D'infimes artisans dont il fut la terreur. »

Il n'y a guère de doute que ces *cerdones*, ces « infimes artisans », pour le public de Rome, comme dans la pensée du poëte, ne signifiassent les chrétiens [3]. Suétone raconte le meurtre du prince immédiatement à la suite, et comme

[1] *Diatrib.* lib. IV, 7, Upton, t. I, p. 621.

[2] *Sat.* IV, 153.

[3] Baronius qui fait cette remarque (confirmée encore plus loin) voit également une allusion à la persécution antérieure de Néron (*ad ann.* 98, IX; — *ad ann.* 66, IV) dans cet autre passage de Juvénal :

> *Pone Tigellinum, tædâ lucebis in illâ*
> *Quâ stantes ardent qui fixo gutture fumant.*

(*Satir.* 1, v. 155), description qui [illegible] rapproche en effet du supplice [illegible] fligé aux chrétiens, tel que l'[illegible] crit Tacite : *Aut flammandi, ut [illegible] defecisset dies, in usum no[illegible] minis urerentur* (*Annal.* X

s'il était une conséquence de la mort de Flavius Clément[1], englobé, ainsi qu'on l'a vu, dans la persécution de Domitien. D'un autre côté, nous remarquons parmi les conjurés le nom d'un certain Stephanus, affranchi de l'épouse de Clément, Domitilla, victime aussi de ses croyances religieuses. Assurément l'assassin Stephanus ne peut avoir appartenu à la religion de ses anciens maîtres, bien qu'il s'en fût constitué le vengeur; car sa foi ne lui aurait pas permis un tel crime. Mais ses liaisons avec des chrétiens expliquent la rumeur publique qui leur avait fait attribuer à eux-mêmes la mort de l'empereur.

Nous ne craignons pas non plus d'avancer que les chrétiens sont plus d'une fois indiqués dans les vers de Martial, tout en rejetant bien loin la conjecture singulière, suivant laquelle les deux époux, Pudent et Claudia, que ce poëte a chantés[2], seraient les mêmes Claudia et Pudent que saint Paul revendique parmi ses frères de Rome[3]. Il n'y a plus

[1] *Quo maximè facto maturavit sibi exitium* (Suet. *Domitian.* 15).

[2] Lib. IV, *ep.* 13.

[3] II *Tim.* IV, 21.

Quoiqu'il paraisse avoir vécu à Rome, sous Néron, Martial, dont la vie s'est prolongée jusque sous Trajan, était beaucoup trop jeune pour y avoir connu ce Pudent, qui serait devenu plus tard le disciple de saint Paul. Cette seule raison de chronologie, sans invoquer celles tirées de la différence de rang et de moralité des deux Pudent, suffirait, comme je l'ai dit (t. I, p. 245, note 3), pour faire reléguer au rang des fables l'identité admise par Camden et autres, entre le couple chanté par Martial, et les époux collaborateurs de saint Paul. Cette identité, néanmoins, de même que les relations qu'elle suppose entre Martial et ces premiers chrétiens, a eu quelque crédit, à en juger par le passage de Claverius, que le père Rader a cité pour le réfuter : *Hoc mantissæ loco addamus, quibusdam Martialem visum esse prope christianum; accipe ex periphrasi secundâ Juvenalis, Claverii verba :* Scitum est verò Martialem non invisum fuisse christianis. Nam Pudentem et Claudiam, par nobile ac beato Paulo jucundissimum, plurimis in cœlum laudibus effert, ac penè auguror tremulum quemdam solis æterni radiusculum isti poetæ tandem affulsisse, licet plura ejus vel priora lasciviam vergant, ut hodieque multis christianis contigit. *Ego tamen nondum inducor ut hoc ad animum admittam, nisi mihi sanctior et certior testis tabulas alias exhibeat, quòd hic quem adduxi, tam idoneus et sanctus videatur quàm ipse Martialis est. Pudens autem ille et Claudia quos S. Paulus salvere*

de raison, en effet, si l'on se prêtait à cette idée, pour ne pas confondre aussi bien le personnage appelé *Linus*, auquel Martial a dédié deux de ses épigrammes[1], avec saint Lin, depuis pape, mentionné dans l'épître II à Timothée, à côté du couple pieux prénommé. Mais ce qui nous semble soutenable sans trop de témérité, c'est que l'épigrammatiste latin pensait peut-être aux chrétiens qu'il coudoyait journellement dans les rues, lorsqu'il nous peint, par des traits, il est vrai, peu exacts, cette classe de « juifs habitués à mendier dès le sein de leur mère », *à matre doctus... rogare Judæus*[2], ou « la mauvaise haleine de ces observateurs du jeûne et du sabbat », *redolent... jejunia sabbatariorum*[3]. Il est difficile surtout de ne pas rapporter, soit à leur société, soit à leurs livres, quelques admirables pensées qui se rencontrent çà et là dans son recueil, telles que celles-ci : *Summum nec metuas diem nec optes.* — *Omnem crede diem tibi diluxisse supremum.* — *Solas quas dederis semper habebis opes*, et d'autres hommages sans doute involontaires rendus par le poëte à l'influence de la parole évangélique.

Mais une preuve encore moins contestable que Martial connaissait les chrétiens, résulte de cet hémistiche : *Furor*

jubet, non videntur ii quos Martialis celebrat. Fuit enim A. Pudens Martialis centurio profanus et Encolpo puero transcriptus, non philosophus. Præterea multò illis hi juniores de quibus lib. IV, ep. 10, pleniùs. Pudens hospes S. Petri, ordinis jam tum senatorii, non centurio. Fabulis ergo genuina quæ narrant Britannicæ antiquitates, à nuperis scriptoribus concinnatæ (Rad. *ad Martial. epigr. Comment.* Mogunt. 1627, in-f°, p. 4, *præfat*). — Le même Rader ajoute, sur l'épigramme 10 du livre IV : *Guillielmus Camdenus Britannicus fabulosis antiquitatibus persuasus inductusque putat esse Pudentem et Claudiam quorum B. Paulus posteriore ad Tim. epistolâ nomina ponit :* Salutant te Eubulus et Pudens et Linus et Claudia et fratres omnes ; *sed tota, quod aiunt, via : Pudens ille sanctus et laticlavius è senatorio ordine, Pudentianæ et Praxedis SS. virginum parens, primus S. Petri de christianorum Romæ hospes ; consule Usuardum, Adonem, Menol. Græcorum, Cæsaris Baronii Annal. eccles. et Martyrol. Noster verò Pudens parum sanè pudenter sanctèque E[illegible] pum amavit.*

[1] Lib. II, *ep.* 38 et [illegible]

[2] Lib. XII, *ep.* 57.

[3] Lib. IV, 4.

est, ne moriare, mori[1], qui touche évidemment au mépris de la mort affecté par la nouvelle secte. Le mépris de la mort est le caractère le plus anciennement et le plus universellement relevé par le paganisme comme spécial aux chrétiens[2].

Le nom de Martial, écrivain un peu postérieur à Sénèque, nous conduit, par une transition chronologiquement insensible, à parler d'un double document du même âge, particulièrement explicite et depuis longtemps classique, sur les progrès du christianisme dans sa marche à travers l'empire. On pressent qu'il s'agit de la lettre de Pline le jeune, consultant Trajan au sujet de la conduite qu'il devait tenir en sa qualité de proconsul de Bithynie, envers les chrétiens de sa province, et de la réponse de l'empereur :

Plinius Trajano imperatori. Solemne est mihi, Domine, omnia de quibus dubito ad te referre. Quis enim potest meliùs vel cunctationem meam regere, vel ignorantiam instruere? Cognitionibus de christianis interfui nunquam; ideo nescio quid et quatenus aut puniri soleat aut quæri. Nec mediocriter hæsitavi, sitne aliquod discrimen ætatum, an quamlibet teneri nihil à robustioribus differant : deturne pœnitentiæ venia, an ei qui omnino christianus fuit, desiisse non prosit : nomen ipsum etiamsi flagitiis careat, an flagitia cohærentia nomini puniantur. Interim in iis qui ad me tanquam christiani deferebantur, hunc sum secutus modum. Interrogavi ipsos, an essent christiani : confitentes iterum ac tertiò interrogavi, supplicium minatus : perseverantes duci jussi. Neque enim dubitabam, qualecumque esset quod faterentur, pervicaciam certè, et inflexibilem obstinationem debere puniri. Fuerunt alii similis amentiæ, quos, quia cives romani erant, annotavi in urbem remittendos. Mox,

[1] Lib. II, *ep.* 80.

[2] *Dum mori post mortem timent Christiani*, dit Cæcilius cité par Minutius Félix (V. plus loin), *interim mori non timent*. Lucien dit à son tour : Πεπείκασι γὰρ αὐτοὺς οἱ κακοδαίμονες (Χριστιανοὶ), τὸ μὲν ὅλον ἀθάνατον ἔσεσθαι καὶ διώσεσθαι τὸν ἀεὶ χρόνον, παρ' ὃ καὶ καταφρόνουσι τοῦ θανάτου, καὶ ἑκόντες αὐτοὺς ἐκδιδόασιν οἱ πολλοί (*De morte Peregrini*, § 13).

ipso tractatu, ut fieri solet, diffundente se crimine, plures species inciderunt. Propositus est libellus sinè auctore, multorum nomina continens, qui negarent se esse christianos aut fuisse. Cùm, præeunte me, Deos appellarent, et imagini tuæ quam propter hoc jusseram cum simulacris numinum afferri, thure ac vino supplicarent, præterea malediceren Christo (quorum nihil cogi posse dicuntur, qui sunt revera christiani) dimittendos esse putavi. Alii ab indice nominati, esse se christianos dixerunt, et mox negaverunt : fuisse quidem, sed desiisse quidam ante triennium, quidam ante plures annos; nonnemo etiam ante viginti quoque. Omnes et imaginem tuam, Deorumque simulacra venerati sunt : ii et Christo maledixerunt. Affirmabant autem hanc fuisse summam vel culpæ suæ, vel erroris, quòd essent soliti, stato die, ante lucem convenire, carmenque Christo, quasi Deo, dicere secum invicem : seque sacramento non in scelus aliquod obstringere, sed ne furta, ne latrocinia, ne adulteria committerent, ne fidem fallerent, ne depositum appellati abnegarent; quibus peractis, morem sibi discedendi fuisse, rursusque coeundi ad capiendum cibum, promiscuum tamen et innoxium : quod ipsum facere desiisse post edictum meum, quo, secundùm mandata tua, hetærias esse vetueram. Quò magis necessarium credidi, ex duabus ancillis, quæ ministræ dicebantur, quid esset veri, et per tormenta, quærere. Sed nihil aliud inveni, quàm superstitionem pravam et immodicam. Ideo, dilatâ cognitione, ad consulendum te decurri. Visa est enim mihi res digna consultatione, maximè propter periclitantium numerum. Multi enim omnis ætatis, omnis ordinis, utriusque sexûs, et jam vocantur in periculum et vocabuntur. Neque enim civitates tantùm, sed vicos etiam atque agros, superstitionis istius contagio pervagata est; quæ videtur sisti et corrigi posse. Certè satis constat jam desolata templa cœpisse celebrari, et sacra solemnia diù intermissa repeti; passimque venire victimas quarum adhuc rarissimus emptor inveniebatur. Ex quo facile est opinari quæ turba hominum emendari possit, si fiat

pœnitentiæ locus[1] : « Pline à l'empereur Trajan, salut. — Je me suis fait une règle, seigneur, d'en référer à ta décision, sur tous les cas qui me paraissent douteux ; car, qui peut mieux que toi me guider dans mes incertitudes, ou éclairer mon ignorance? Je n'ai jamais assisté aux informations contre les chrétiens; aussi ne sais-je pas bien quel délit il s'agit de poursuivre ou de punir, et quelle est la peine applicable. Je me suis souvent demandé s'il fallait distinguer entre les âges, ou si l'on devait confondre les adolescents avec les hommes faits; si l'on pouvait avoir égard au repentir, ou si une fois qu'on s'est déclaré chrétien, il n'était pas permis d'admettre qu'on s'est désisté de cette profession; si c'est le nom seul qu'il fallait poursuivre, même lorsqu'il ne s'y joint aucune accusation de crime, ou si le nom emportait avec lui les imputations criminelles. En attendant, voici la marche que j'ai suivie à l'égard des individus qui m'ont été déférés comme chrétiens : je leur ai demandé s'ils étaient chrétiens; sur leur réponse affirmative, j'ai renouvelé une seconde et une troisième fois ma question, en les menaçant du supplice; j'ai fait enfermer ceux qui persistaient, n'hésitant pas à penser, quels que fussent leurs aveux, qu'il y avait là de leur part une opiniâtreté et un excès d'obstination tout à fait répréhensibles. Comme parmi les gens convaincus du même esprit de démence, il s'en est trouvé certains qui étaient citoyens romains, je les ai, dans ce cas, fait garder pour être transférés à Rome. Le délit se propageant, suivant l'ordinaire, à mesure que l'autorité s'en occupait davantage, il s'est présenté une foule de cas. On m'a remis un rapport anonyme, dans lequel étaient signalés plusieurs individus, qui cependant ont nié qu'ils fussent ou qu'ils eussent été chrétiens. Ainsi, j'ai cru devoir les renvoyer en liberté lorsque je les voyais, en ma présence, invoquer les dieux, se prosterner sans épargner

[1] Plin. C. Secundi *Epist.* lib. X, *ep.* 97.

l'encens et les libations, devant ton image placée exprès par mon ordre à côté de celles des dieux, dans le prétoire; lorsque je les entendais éclater en imprécations contre le Christ, extrémité à laquelle, dit-on, les vrais chrétiens ne se soumettent jamais. D'autres, également désignés dans le rapport, ont commencé par dire qu'ils étaient chrétiens, puis l'ont nié bientôt après; quelques-uns convenaient qu'ils l'avaient été, mais qu'ils avaient cessé de l'être depuis au moins trois ans; d'autres depuis longues années; ceux-là depuis plus de vingt ans. Tous ont adoré ta statue et les images des dieux; plusieurs ont été jusqu'à maudire le Christ. Ils affirmaient que leur faute ou leur erreur n'avait jamais consisté qu'en ceci : ils s'assemblaient à jour fixe, avant le lever du soleil; ils chantaient tour à tour un hymne où le Christ était célébré comme un Dieu. Ils s'engageaient par serment, non pas à commettre tel crime, mais à ne se livrer ni au vol, ni au brigandage, ni à l'adultère, à ne jamais manquer à leur parole, ni à la fidélité du dépôt; après ces formalités, il leur était loisible de se retirer, sauf à se réunir de nouveau pour prendre leur repas, qui consistait en une nourriture commune et simple. Ils avaient même, ajoutaient-ils, renoncé à ces réunions, depuis l'édit que j'ai rendu pour les défendre, conformément à tes ordres. J'ai jugé à propos, pour savoir mieux à quoi m'en tenir, de donner la question à deux servantes, appelées parmi eux diaconesses[1]. Mais, à l'exception d'un excès de superstition dépravée, je n'ai pu rien découvrir. C'est ce qui m'a fait ajourner l'information, pour te consulter. L'affaire me paraît surtout digne d'attention, à cause du grand nombre de personnes auxquelles s'appliquent les poursuites. Il m'en est amené, et l'on m'en amènera encore, de tout

[1] Tel est, je crois, le vrai sens du mot *ministræ*, qui ne paraît pas jusqu'ici avoir été compris. *Ministra* est la traduction de l'épithète διάκονος, donnée à Phœbé par saint Paul. (*Rom.* XVI, 1.)

âge, de tout sexe, de tout rang. Ce ne sont pas seulement les villes qui sont infectées par cette contagion superstitieuse, mais les bourgs et les simples villages. On peut cependant, à mon avis, arrêter le mal et y porter remède. Il est au moins constant que les temples qui étaient abandonnés commencent à être plus fréquentés ; que les sacrifices, longtemps interrompus, sont enfin moins rares ; les victimes, naguère délaissées, rencontrent maintenant des acheteurs. On peut juger, de là, combien on peut ramener de gens en encourageant le repentir. »

Suit la réponse de l'empereur : « Trajan à Pline, salut.— Tu as fait ce que tu devais faire, mon cher Secundus, dans l'examen des poursuites dirigées contre les chrétiens. Il n'est pas possible d'établir une règle générale pour tous les cas en pareille matière. Il ne faut pas les rechercher ; ceux qui te seront déférés et qui seront convaincus, tu les puniras. Encore, sera-t-il convenable de pardonner au repentir, et de relaxer celui, par exemple, qui niera qu'il soit chrétien, et qui en donnera pour preuve quelque acte de vénération envers les dieux ; ce simple acte absoudra son passé. Les dénonciations anonymes ne doivent être admises dans aucun cas. Ce serait un détestable précédent, peu en harmonie d'ailleurs avec les idées de notre temps » :— « *Trajanus Plinio, s. — Actum quem debuisti, mi Secunde, in excutiendis causis eorum qui christiani ad te delati fuerant, secutus es. Neque enim in universum aliquid, quod quasi certam formam habeat, constitui potest. Conquirendi non sunt : si deferantur et arguantur, puniendi sunt; ita tamen ut qui negaverit se christianum esse idque re ipsâ manifestum fecerit, id est supplicando Diis nostris, quamvis suspectus in præteritum fuerit, veniam ex pœnitentiâ impetret. Sinè auctore verò propositi libelli, nullo crimine locum habere debent. Nam est pessimi exempli, nec nostri sæculi est*[1]. »

[1] Plin. C. Secundi *epistolæ*, lib. X, *epist.* 98.

Ces deux témoignages, favorables en définitive aux partisans du culte de la Croix, avaient excité l'attention des anciens Pères[1], qui en ont tiré parti dans leurs écrits. Quelques esprits ardents se sont même émus d'une pareille indulgence qui était loin pourtant d'être de la sympathie, jusqu'à imaginer, sur cet unique thème[2], de faire de Pline le jeune un saint et un martyr, ou tout au moins jusqu'à lui décerner, par une sorte de canonisation à huis clos, le titre de Vénérable, titre consacré dans la hiérarchie hagiologi-

[1] Tertul. *Apologet.* 2, 5.— Euseb. *Hist. eccles.* III, 33, et *Chronic.* ed. Mai-Zohrab, p. 380.—Oros. *Hist.* VII, 12. — Paul. Diac. *Hist. miscel.* X, 2. — Syncel. p. 346-347.

[2] Les auteurs ecclésiastiques dont les noms précèdent racontent l'histoire de la lettre de Pline et du rescrit de Trajan concernant les chrétiens, d'une manière qui tend à atténuer la rigueur toute païenne imprimée cependant, si l'on remonte aux deux écrits originaux, au fond de la pensée du proconsul et de l'empereur. Ainsi, Tertullien commence par omettre l'appréciation peu favorable de Pline sur le christianisme, qu'il traite de superstition dépravée. Puis, Eusèbe et les autres, ne se donnant plus la peine de consulter les pièces qui ont servi de base à la mention de Tertullien, s'en rapportent à cette mention, et enchérissent même sur ce qu'elle a d'honorable au point de vue chrétien pour Pline et pour le prince. Voilà comment la disposition sévère des deux hommes d'Etat à l'égard des novateurs, interprétée par les divers écrivains, s'amoindrit par une dégradation successive dans leurs récits, jusqu'à faire passer à la postérité Pline et Trajan, non plus pour des répresseurs, mais pour des protecteurs et presque pour des partisans du christianisme. De là est née naturellement la fable de la conversion de Pline le jeune, inventée pendant le moyen âge, et exploitée en dernier lieu par La Higuera, dans son faux Dexter et dans son faux Luitprand. Le plus ancien monument où l'on rencontre cette légende, est la Passion apocryphe de saint Tite, qui porte pour nom d'auteur celui de Zenas, le jurisconsulte connu de saint Paul. Ces faux actes cités dans les Ménées des Grecs (12 *august.* — Bolland. t. I, 4 *januar.*), et dans le *Catalogus sanctorum* de Pierre *De Natalibus* (VII, 108), ne sont peut-être pas de beaucoup antérieurs au onzième siècle. Ils n'ont point encore été édités. A défaut de ces actes que je n'ai pas sous la main, je transcrirai ici le renseignement qu'en extrait Pierre *De Natalibus* sur la conversion de Pline, et d'où il résulte que « saint Tite, pendant qu'il était évêque de Crète, passait un jour devant un temple que faisait construire, par ordre de l'empereur, le proconsul Secundus (c'est-à-dire Pline le jeune), pour être dédié à Jupiter; et que ce temple, sur une parole de malédiction prononcée par le saint évêque, s'écroula aussitôt. Le proconsul étant

que[1]. C'est peut-être aussi à ce point de départ, quoiqu'il y ait des raisons d'en douter, que l'on devrait rapporter la croyance, plus accréditée encore et plus ancienne, qui raconte que l'empereur Trajan a été béatifié après sa mort, ou, en d'autres termes, exempté des peines éternelles par

venu lui demander raison d'un pareil fait, Tite lui répondit qu'il pouvait faire reprendre la construction, mais à la condition que le temple serait dédié au Dieu des chrétiens et non plus à Jupiter. Moyennant cette concession, la construction du temple fut reprise et achevée. Frappé d'un tel miracle, Secundus se convertit et reçut le baptême avec son fils. » *Cùm die quodam transiret* (Titus) *ante palatium quod Secundus proconsul, jussu imperatoris, in Jovis nomine construebat, maledixit illud et statim opus funditus dissipatum est. Tunc Secundus venit ad Titum cum lacrymis, rogans se indemnem ab opere conservari. Cui Titus imposuit ut opus in nomine unius Dei christianorum inciperet, sic opus perficere posset; quod et factum est. Completo verò opere, Secundus cum filio suo baptizatus est* (*Catal. sanct.* loc. cit.). On voit même que, pour admettre que le soi-disant Zenas et, à sa suite, Pierre des Noëls ont constaté la conversion de Pline le jeune, il faut accorder que la désignation de *Secundus, proconsul de Crète*, est certainement applicable à l'ami de Trajan, proconsul de Bithynie. Il n'y aurait plus d'incertitude à cet égard, d'après la notice de Dexter ainsi conçue: *Is Titus converterat ad fidem Plinium Juniorem ex Bithyniâ Pontoque redeuntem in Cretâ insulâ, ubi, jussu Trajani, Jovi templum erexerat. Nec desunt qui putent septimâ sextilis ad Novocomum esse passum* (*Dextri chronicon*, an. 220, § 3, ed. Bivar, Lugd. p. 270) : « L'évêque Tite avait converti à la foi Pline le jeune, lorsqu'il se rendit de la Bithynie dans l'île de Crète, où il fut chargé par Trajan de faire construire un temple en l'honneur de Jupiter. Il y a des auteurs qui pensent que Pline mourut martyr à Côme, le 7 août. » Bivar, dans son Commentaire (*Dextri chronic.* loc. cit.), fortifie cette notice du faux Dexter, par le passage de Pierre des Noëls précité. Il ajoute à l'appui du martyre de Pline, que l'on trouve en effet dans les martyrologes le nom d'un certain *Secundus*, qui mourut pour la foi à Côme. Côme étant la patrie de Pline le jeune, il n'était pas sans invraisemblance de supposer que le *Secundus* mentionné comme ayant subi le martyre dans cette ville, ne diffère pas de *Plinius Secundus*, le panégyriste de Trajan. Mais les Bollandistes (tom. I, 4 *januar.*) font remarquer que ce *Secundus*, martyr à Côme, dont l'Eglise célèbre la fête le 7 août, était un soldat de la légion Thébaine, et que sa mort se rapporte à la persécution de l'empereur Maximin (Bolland. 7 *august.*), époque bien postérieure au règne de Trajan : on ne sait pourquoi, au reste, le faux Dexter fait mention de la conversion de Pline sous l'année 220 de Jésus-Christ.

[1] Ce titre de Vénérable est donné à Pline dans les *Adversaria* de Luitprand : *Venerabilis memoria Plinii junioris qui pro christianorum de-*

l'intercession du pape saint Grégoire le Grand. Peu s'en faut même que cette seconde légende n'ait eu le succès de la tradition, pourtant bien autrement appuyée, des relations de saint Paul et de Sénèque qui font l'objet de la présente dissertation [1].

fensione scripsit ad Trajanum (Luitpr. *Op.* Antwerp. 1640, p. 512, *Adversaria*, § 292). La Chronique et les *Adversaria* de Luitprand, édités pour la première fois en 1640, par La Higuera, sortent, il est vrai, de la même fabrique que la Chronique de Dexter, sur laquelle on sait à quoi s'en tenir. Le seul ouvrage authentique de Luitprand est celui qui a été imprimé dans la collection de Muratori (*Script. rer. italic.* t. II) et dans d'autres recueils, sous ce titre : *Luitprandi rerum gestarum per Europam ipsius præsertim temporibus* (862-964) libri VI. Quoi qu'il en soit, le faux Luitprand ne se borne pas à tenir Pline pour *vénérable ;* il incline, avec le faux Dexter, à croire à son martyre. Voici, au surplus, la suite de sa notice : *Quem* (Plinium) *redeuntem ex Asiâ, conversum Cretæ ad fidem nonnulli credunt, et pòst, in persecutione Antonini Pii Novocomi cum aliis passum septimo die augusti ; nec enim tam insigne defensionis opus justâ mercede defraudandum fuit* (Luitpr. *Adversaria*, § 292). Par cette « défense des chrétiens, si digne d'être récompensée », Luitprand entend la lettre 97 du livre X, citée ci-dessus. Il continue : *Trajani anno* 15, *Domini J.-C.* 114, *quo tempore Sarmaticus, Arabicus vocatus est, reversus ex Asiâ Cretam, Plinius extrui fecit celebre Jovi templum in honorem Trajani, quod Titus diruit, et restauratum est in nomine Jesu Christi. Plinius Secundus cum filio, Christo credidit et baptizatus est à S. Tito Cretensium episcopo, ut refert Zenas in ejus vitâ. Itaque reversus Romam christianus, sanctè ac piè vixit multos annos. Vocabatur C. Plinius à Trajano, et ab aliis Secundus. Nec fuit hoc tempore alter Secundus vir consularis* (Luitpr. *Adv.* § 293).

[1] La légende de la rédemption miraculeuse de l'âme de Trajan paraît, autant qu'on en peut juger par les auteurs qui la rapportent, avoir été imaginée en vue des vertus de ce prince en général, plutôt que de sa conduite envers les chrétiens. Il n'y a guère que le faux Luitprand qui invoque ce dernier motif : *Valde probabile est inspirasse Dominum S. Gregorio ut oraret pro Trajano ut salvaretur, quia edictum contra christianos, hortatu Plinii Secundi, proconsulis in Bithyniâ, mitigari jussit* (*Adversar.* p. 497, § 228). C'est ce qui a fait dire à Fabricius (*Bibl. lat.* t. II, *Ernesti*, p. 418, 419) que la fable racontée sur Trajan, de même que la conversion de Pline le jeune, avait son origine dans les deux lettres de celui-ci et de l'empereur.

L'histoire et la théologie se sont préoccupées de cette légende pendant tout le moyen âge, presque depuis le temps de saint Grégoire lui-même. On la trouve déjà dans une biographie anonyme qui aurait été composée, au dire des Bollandistes, par quelque contemporain du saint pape. Selon le récit de ce biographe, tandis qu'il se promenait un jour dans le forum de Trajan,

L'histoire byzantine nous a conservé un autre rapport adressé au même Trajan, touchant les chrétiens de Jérusalem : c'est une lettre de Tiberianus, gouverneur de la Judée, qui retrace, en termes si énergiques, les développements de la nouvelle religion, la constance inébranlable de ses adeptes, et l'impuissance des mesures déployées contre eux, qu'il semble avoir voulu compléter ce que son collègue de Bithynie avait, jusqu'à un certain point, commencé, et achever d'ébranler l'esprit du prince en faveur d'une politique de tempérament et de concession : « Tiberianus, proconsul de Palestine, à l'invincible empereur, au divin César Trajan. — « Je suis las de punir et de faire périr, comme vous m'en avez donné l'ordre, les Galiléens de la secte dite chré-

le saint pontife fut particulièrement frappé de voir sur un des monuments de ce forum, un bas-relief qui représentait l'empereur déférant aux instances d'une pauvre femme dont le fils unique venait de succomber sous les coups de quelques soldats, et lui faisant rendre justice, moyennant une forte amende imposée aux coupables. A la vue de tant de compassion et d'équité tout à la fois, Grégoire se sentit porté à intercéder auprès du Ciel, et versa d'abondantes larmes pour l'âme d'un prince si débonnaire. Cependant Dieu ne tarda pas à lui faire connaître qu'il avait exaucé son vœu et qu'il pardonnait à Trajan; mais afin que Grégoire ne s'avisât plus dorénavant d'intercéder pour un infidèle, la voix divine l'avertissait qu'il avait, par un tel acte, mérité lui-même d'être puni.

Saint Jean Damascène, qui florissait vers l'an 730, reconnaît pour incontestable la même tradition, γνήσιον καὶ ἀδιάβλητον (*De iis qui in fide dormierunt*, XVI, J. Damasc. *Op.* ed. Lequien, 1712, in-f°, t. I, p. 589). Il est vrai que le traité *De iis qui in fide dormierunt* est regardé par Léon Allatius et par l'éditeur Lequien, comme attribué faussement à Damascène. Mais la lecture qui s'en fait tous les ans, le samedi saint, dans les offices de l'Eglise grecque, prouve que cet ouvrage n'est point apocryphe. D'un autre côté, Michel Glycas (*Annal.* pars III, ed. Becker, 1836, in-8°, p. 446) et Jacques *de Voragine* (*Leg. aurea*, f. 47) rapportent l'histoire de la rémission des péchés de Trajan, d'après l'autorité de Damascène.

La croyance à la rédemption de l'âme de cet empereur est si ancienne et si révérée, qu'il en est fait mention dans l'Eucologe grec, sous forme de prière : « De même, Seigneur, que tu as absous Trajan des flammes éternelles, sur les instances de Grégoire Dialogue, ton serviteur, exauce aussi les prières que nous t'adressons, etc. » (*Eucolog. græc.* c. 96).

Jean le diacre, dans sa Vie de saint

tienne. Ils ne cessent de venir s'offrir au supplice. Je n'ai cependant épargné ni exhortations ni menaces pour les détourner de manifester aussi effrontément leur croyance. Les persécutions ne diminuent en rien leur affluence. Que

Grégoire le Grand, composée par ordre du pape Jean XIII, pour l'usage de l'Église romaine, en 875, nous apprend que cette tradition, à laquelle il ne manque pas de donner place, a été aussi particulièrement en honneur auprès des Eglises anglo-saxonnes. Celles-ci, seulement, ajoute-t-il, commettaient une erreur, en disant que c'était aux *prières* du saint que Trajan devait son salut; en effet, Grégoire proclame dans ses livres, qu'il n'y a pas lieu de prier pour les infidèles morts dans l'impénitence, et il y aurait ainsi contradiction entre ses préceptes et sa conduite. Aussi Jean le diacre insiste-t-il sur ce point qui coupe court à la difficulté, savoir, qu'il n'est pas dit que le pontife *pria*, mais seulement qu'il *pleura* pour l'âme de l'empereur : *Non legitur pro Trajano Gregorium* exorasse, *sed tantùm* flevisse (*Vita S. Greg.*, lib. II, c. V, 44, Bolland. martii t. II, p. 155).

Baronius extrait, d'un manuscrit du Vatican (*Plut.* III, n° 153), une pièce consignée à la suite des dialogues de saint Grégoire, laquelle, si l'on en croyait le faussaire qui l'a imaginée, serait un procès-verbal de Pierre et de Jean, diacres du saint pape lui-même, constatant que les infirmités qu'il eut à souffrir pendant sa vie étaient, d'après l'aveu qu'il leur en a fait, l'expiation de deux fautes commises par lui : la première, d'avoir demandé grâce pour l'âme de Trajan; la seconde, d'avoir émis le vœu que, quiconque serait enterré dans l'enceinte de l'église de Saint-André de Rome, fût exempté des peines de l'autre vie, pourvu qu'il fût chrétien (Baron. *Annal. eccles.* ad ann. 604, § L, t. XI).

Saint Thomas admet si bien la tradition relative à la délivrance de l'âme de Trajan, qu'il essaye de l'expliquer théologiquement, et qu'il a recours, pour cette explication, à l'hypothèse d'une résurrection préalable, qui aura donné le temps à l'empereur de se repentir; « à moins que l'on ne préfère supposer (poursuit-il, tout en goûtant peu cette supposition) que la condamnation de Trajan avait été suspendue, en attendant le jugement dernier » : *Gregorius Trajano imperatori veniam impetravit, qui tamen damnatus erat utpote idololatra et Ecclesiæ persecutor. Ergo suffragia Ecclesiæ prosunt damnatis... Sed contra in inferno nulla est redemptio, ut Ecclesia cantat, sed damnati sunt in inferno. Ergo Ecclesiæ suffragiis juvari non possunt... De Trajano potest dici quòd sit revocatus ad vitam et susceptâ gratiâ veniam consecutus... Vel dicendum, secundùm quosdam, quòd pœna fuit suspensa usque ad diem judicii, etc.* (Thom. *in libr. sententiarum*, lib. IV, distinct. X[illegible] art. III, *Opera*, t. XVIII, p. 14[illegible] Venet. 1593).

Les diverses variantes et int[illegible]tations théologiques de la mêm[illegible]dition se trouvent assez cons[illegible]ment résumées dans la *Légende* (f. 47 verso et 48 recto), qui c[illegible]

Votre Majesté daigne donc me faire savoir ses intentions à leur égard [1]. »

Voilà, disons-nous, un rapport encore plus précis que celui tamment une version suivant laquelle Grégoire, ayant à choisir, pour son châtiment, entre l'état de maladie habituel dans cette vie, ou deux jours de purgatoire dans l'autre, aurait opté pour les souffrances corporelles, dont il fut en effet presque continuellement affligé, et dont il se plaint plus d'une fois dans ses écrits.

Outre la mention qu'en font Jean de Salisbury (*Policrat.* V, 8), Vincent de Beauvais (*Specul. histor.* lib. X, c. 68, *Opera*, t. IV, p. 391) et saint Antonin (*Chronic.* lib. VII, c. 3), les révélations de sainte Brigitte ou Birgitte, princesse de Suède, publiées après sa mort, à la fin du quatorzième siècle, par deux de ses confesseurs, contiennent à leur tour cette singulière allusion à la légende de saint Grégoire et de Trajan : *Si quis offerret regi pondus magnum argenti, diceretur à circumstantibus : Hæc est magna præsentatio. Si verò legeret unum* Pater noster *regi, derideretur. Sic est è contra apud Deum : quicumque enim offert pro animâ alterius, unum* Pater noster, *id acceptius est Deo pondere magno auri; sicut patuit ex illo bono Gregorio qui, oratione suâ, etiam infidelem Cæsarem elevavit ad altiorem gradum* (B. Birgitt. *Revelat. cœlest.* lib. IV, c. 13, ed. Lubeck, 1492, f. LIX, verso) : « Si un particulier venait faire hommage au roi d'un énorme lingot d'argent, tous les assistants ne manqueraient pas de s'exclamer sur la générosité du présent. Mais s'il se contentait de lui réciter un *Pater noster*, on rirait de lui. C'est tout le contraire avec Dieu : car quiconque lui adresse un seul *Pater noster*, fait une chose qui lui est plus agréable que ne le seraient des lingots d'or. C'est ce qu'a éprouvé le bon saint Grégoire, dont la prière est parvenue à tirer de l'abîme où il gémissait, un certain César mort en dehors de la foi. »

Je pourrais citer encore parmi les partisans de la légende en question, Ciacconius, Mendoza, Salméron et beaucoup d'autres. Ses adversaires dans la critique moderne ne sont pas moins nombreux. Je renvoie le lecteur à la nomenclature qu'en a donnée Fabricius (*Bibl. lat.*, t. II, p. 419), en me bornant, pour finir, à rappeler ce que disent, comme par amendement à l'opinion reçue sur ce sujet, les *Visions* attribuées à sainte Mathilde, femme de Henri l'Oiseleur et mère de l'empereur Othon Ier : « Tu me demandes, répond Dieu à la sainte, ce que j'ai décidé touchant l'âme de Trajan : je ne veux pas que les hommes sachent ma décision ; leur ignorance ne pourra que profiter à la foi catholique ; car si cet empereur s'est fait remarquer par la réunion de toutes les vertus, il n'en est pas moins vrai qu'il était infidèle et qu'il n'a point été baptisé.» *Quid ego statuerim meâ liberalitate de animâ Trajani, nolo ut homines sciant, ut fides catholica ex hoc magis augeatur : quamvis enim iste tandem fuerit omnibus virtutibus plenus, fuit tamen infidelis, baptismate carens* (*Mathild. Visiones*, lib. V, c. 6).

[1] Αὐτοκράτορι νικητῇ, Καίσαρι θειοτάτῳ, Τραιανῷ. Ἀπέκαμον τιμωρούμενος καὶ φονεύων τοὺς Γαλιλαίους, τοὺς τοῦ δόγματος τῶν λεγομένων Χριστιανῶν, κατὰ τὰ ὑμετέρα θεσπίσματα. Καὶ οὐ

de Pline, et qui eût dû faire même plus d'honneur à son auteur, par l'humanité toute partiale pour les croyants, qui s'y révèle sous la rudesse obligée du magistrat païen. Mais il faut tout de suite reconnaître que cette pièce, altérée en sa forme, puisqu'elle est rédigée dans le style grec du Bas-Empire, risque fort de n'être pas davantage, pour le fond, de l'époque qu'elle prétend rappeler.

Le rhéteur africain Fronton, neveu, à ce que l'on croit, de Plutarque [1], et comme lui auteur d'un traité sur les Banquets, signalé par Jean de Salisbury [2], avait (probablement dans ce traité *De symposio* ou *De convivio*) travesti plutôt que décrit les agapes des premiers fidèles. Ce tableau, qui décèle ou une ignorance grossière, ou une odieuse déloyauté de l'opinion d'alors, représentait les affiliés au culte du Christ se livrant, dans certains jours, à des orgies où présidaient, à la faveur des ténèbres, l'immoralité et l'impudeur les plus effrénées. Le passage de Fronton ne nous est point parvenu, mais nous en avons une idée par les renseignements qu'y a puisés le personnage introduit par Minucius Félix [3] dans son dialogue d'*Octavius*, pour sou-

παύονται ἑαυτοὺς μιγνύοντες εἰς τὸ ἀναιρεῖσθαι· ὅθεν ἐκοπίασα τούτους πημαινῶν, καὶ ἀπειλῶν μὴ τολμᾶν αὐτοὺς μηνύειν μοι ὑπάρχοντας ἐκ τοῦ προειρημένου δόγματος· καὶ ἀποδιωκόμενοι οὐ παύονται. Θεσπίσαι μοι οὖν, καταξιώτατε, τὰ παριστάμενα τῷ ὑμετέρῳ κράτει (Joann. Ant. Malalas, *Chronic.* lib. XI, ed. Bonn. p. 273).

Jean d'Antioche, à qui nous devons cette lettre et qui l'a peut-être inventée, ajoute que Trajan, sur les renseignements qu'elle contenait, prescrivit non-seulement à Tibérianus, mais encore aux gouverneurs des autres provinces, de faire cesser la persécution auparavant ordonnée contre les chrétiens. Suidas (*voce* Τραϊανός) répète le même fait.

[1] Voir t. I, p. 306 et 307.

[2] *Verùm quia lætitiæ in conviviis frequenter insidatur ira, ab hujusmodi dictis temperandum est, et quæstiones convivales in omnes proponendæ sunt aut solvendæ, quod genus veteres ita ludicrum non putarunt, ut Aristoteles de ipsis aliqua conscripserit, et Plutarchus, et Apuleius cum Frontone* (Policratic. VIII, 10, *De regulâ convivandi*, ed. Lugd. Batav. 1595, p. 497). Ce Symposion que j'attribue ainsi à Fronton, subsistait encore par conséquent du temps de Salisbury, de même que bien d'autres livres aujourd'hui perdus.

[3] Minucius Félix, né en Afrique, à la fin du second ou au commencement du troisième siècle, vécut à Rome, où il se rendit célèbre par son éloquence. Lactance et saint Jérôme

tenir contre celui-ci la cause du paganisme et des anciennes croyances. Au reste, cette peinture infamante pour les chrétiens n'appartenait point en propre à Fronton : bien d'autres avaient cru à la licence de leurs festins, et en avaient fait l'objet de déclamations analogues : *Et de convivio certum est; passim omnes loquuntur; id etiam Cirtensis nostri testatur oratio*[1]. Tertullien[2] s'accorde avec Minucius pour nous faire connaître combien cette calomnie contre les agapes était répandue dans l'empire parmi le peuple. Voici, à défaut du texte même de Fronton et des autres écrivains profanes sur le sujet en question, la description que l'auteur de l'*Octavius* en a extraite, pour la mettre dans la bouche de Cæcilius, le principal interlocuteur de son dialogue :

« Dans un jour solennel, tous se rendent au banquet avec leurs enfants, leurs femmes et leurs sœurs; là, après un long repas, lorsque les vins dont ils sont enivrés commencent à exciter en eux les feux de la débauche, ils attachent un chien au candélabre et le provoquent à courir sur un morceau de viande qu'on lui jette à une certaine distance : les flambeaux renversés s'éteignent. Alors, débarrassés d'une lumière importune, ils s'unissent au hasard, au milieu des ténèbres, par d'horribles embrassements, et deviennent tous incestueux, au moins de volonté, s'ils ne le sont d'effet, puisque tout ce qui peut arriver dans l'action de chacun entre dans les désirs de tous.

« Je passe à dessein beaucoup de choses sous silence; celles que je vous ai rapportées suffisent, et la plupart de ces détails, sinon tous, sont rendus indubitables par l'obs-

en font l'éloge. Il était chrétien, comme le démontre son *Octavius*, qui est un plaidoyer en faveur du christianisme, à la manière de celui de Tertullien, dont il a beaucoup profité. Cet opuscule a longtemps passé pour être le huitième livre du traité d'Arnobe, *Contra gentes*. L'erreur fut reconnue en 1560 par Baudoin, qui publia ce dialogue sous le nom de son véritable auteur. Saint Jérôme cite comme attribué à Minucius un traité *De fato*, qui n'a pas survécu.

[1] Minucius, *Octav.* ed. Lugd. Batav. 1652, p. 9.

[2] *Apologet.* 7.

curité même de leur religion dépravée. En effet, pour quelle raison céler avec tant de soin ce qui est l'objet de leur adoration? On ne se cache point pour faire le bien, mais pour faire le mal. Pourquoi les chrétiens n'ont-ils ni temples ni autels, pas même des simulacres qui nous soient connus? Pourquoi ne parlent-ils et ne se rassemblent-ils qu'en secret? Il faut donc que ce qu'ils adorent soit bien criminel ou bien honteux? D'où vient, quel est, où est enfin ce Dieu unique, solitaire, abandonné, qui n'est connu d'aucun peuple libre, d'aucun Etat, pas même de Rome, où l'on adresse un culte à tous les dieux de la terre? La misérable nation juive est la seule qui reconnaisse un seul Dieu; mais elle a des temples, des autels, des cérémonies et des sacrifices publics. Toutefois, la puissance de ce Dieu est si nulle, que maintenant il se trouve, ainsi que ses adorateurs, prisonnier des Romains. Que d'absurdités les chrétiens n'ont-ils pas imaginées! Ne nous affirment-ils pas que leur Dieu, qu'ils ne peuvent ni voir ni définir, voit tout, entend tout, sait tout, pénètre les plus secrètes pensées, qu'il est partout, qu'il préside à tout? Ils veulent qu'il soit curieux, inquiet, incommode, etc. » : *Ad epulas solemni die coeunt cum omnibus liberis, sororibus, matribus, sexûs omnis homines et omnis ætatis. Illic post multas epulas ubi convivium caluit, et incertæ libidini ebrietatis furor exarsit, canis qui candelabro nexus est, jactu offulæ ultra spatium lineæ quâ vinctus est, ad impetum et saltum provocatur : sic everso et extincto conscio lumine, impudentibus tenebris nexus infandæ cupiditatis involvunt per incertum sortis : etsi non omnes operâ, conscientiâ tamen pariter incerti, quoniam voto universorum appetitur, quidquid accidere potest in actu singulorum. Multa prætereo consultò; nam et hæc nimis multa sunt quæ aut omnia, aut pleraque omnium vera declarat ipsius prapæ religionis obscuritas. Cur enim occultare et abscondere quidquid illud colant, magnopere nituntur, cùm honesta semper publicè gaudeant, scelera secreta sint? Cur nullas aras habent, tem*

nulla, nulla nota simulacra, nunquam palàm loqui, nunquàm liberè congregari sustinent, nisi illud quod colunt, et interprimunt, aut puniendum est aut pudendum? Unde autem, vel quis ille, aut ubi, Deus unicus, solitarius, destitutus quem non gens libera, non regna, non saltem romana superstitio noverunt? Judæorum sola et misera gentilitas unum et ipsi Deum, sed palàm, sed templis, aris, victimis cæremoniisque coluerunt : cujus adeò nulla vis, nec potestas est ut sit Romanis hominibus cum suâ sibi natione captivus. At etiam christiani quænam monstra, quæ portenta confingunt? Deum illum suum quem nec ostendere possunt, nec videre, in omnium mores, actus omnium, verba denique et occultas cogitationes diligenter inquirere : discurrentem scilicet atque ubique præsentem, molestum illum volunt, inquietum, impudenter etiam curiosum[1], etc.

Le même Cæcilius, mis en scène par Minucius Félix, pour combattre les chrétiens, entre sur leur compte dans d'autres détails non moins curieux ; nous en reproduisons la partie la plus saillante qui, en l'ajoutant à ceux que nous a déjà fournis Tacite, offre un résumé assez complet des préjugés dont Rome païenne était imbue à l'égard de la primitive Eglise : *Homines deploratæ, inlicitæ ac desperatæ factionis, grassari in Deos non ingemiscendum est? qui de ultimâ fæce collectis imperitioribus, et mulieribus credulis, sexûs sui facilitate labentibus, plebem profanæ conjurationis instituunt quâ nocturnis conjurationibus et jejuniis solemnibus, et inhumanis cibis, non sacro quodam, sed piaculo fœderantur, latebrosa ac lucifugax natio, in publicum muta, in angulis garrula, templa ut busta despiciunt, Deos despuunt, rident sacra, miserentur miseri! Si fas est, sacerdotum honores et purpuras despiciunt ipsi seminudi; proh! mira stultitia et incredibilis audacia! spernunt tormenta præsentia, dum incerta metuunt et futura, et dum mori post mortem timent, interim mori non timent. Ita illis pavorem fallax spes solatia rediviva blanditur; ac jam ut fœcundiùs nequiora proveniunt, serpentibus in dies perditis*

[1] Minucius Felix, *Octavius*, Lutet. 1643, in-4°, p. 23-26.

moribus, per universum orbem, sacraria ista teterrima impiæ coitionis adolescunt. Eruenda prorsus hæc et execranda confessio! Occultis se notis et insignibus noscunt, et amant mutuò penè antequam noverint : passim etiam inter eos quædam libidinum religio miscetur, ac se promiscuè appellant fratres et sorores, ut etiam non insolens stuprum intercessione sacri nominis fiat incestum. Ita eorum vana et demens superstitio sceleribus gloriatur. Nec de ipsis, nisi subsisteret veritas, maxima et varia et honore præfanda sagax fama loqueretur. Audio eos turpissimæ pecudis caput asini consecratum ineptâ nescio quâ persuasione venerari : digna et nata religio talibus moribus. Alii eos ferunt ipsius antistitis ac sacerdotis colere genitalia, et quasi parentis sui adorare naturam. Nescio an falsa, certè occultis ac nocturnis sacris apposita suspicio. Et qui hominem summo supplicio pro facinore punitum, et crucis ligna feralia eorum cæremonias fabulatur, congruentia perditis sceleratisque tribuit altaria, ut id colant quod merentur. Jam de initiandis tirunculis fabula tam detestanda quàm nota est : infans farre contectus ut decipiat incautos, apponitur ei qui sacris imbuatur. Is infans à tirunculo farris superficie quasi ad innoxios ictus provocato, cæcis occultisque vulneribus occiditur : hujus, proh nefas! sitienter sanguinem lambunt, hujus certatim membra dispertiunt, hâc fœderantur hostiâ, hâc conscientiâ sceleris ad silentium mutuum pignerantur. Hæc sacra sacrilegiis omnibus tetriora[1].

« Et il ne nous sera pas permis de nous récrier quand nous voyons des hommes d'une faction infâme, proscrite et désespérée, se soulever contre les dieux? Des hommes qui choisissent leurs prosélytes dans la lie du peuple, et parmi les femmes que la faiblesse de leur sexe rend si faciles à séduire, pour les entraîner dans leur conjuration [illegible] conjuration qu'ils cimentent dans leurs assemb[illegible] turnes, non par des sacrifices, mais par des sacr[illegible] des jeûnes solennels, que suivent d'horribles festin[illegible]

[1] *Ibid.* p. 20-23.

ennemie de la lumière, se plaisant dans l'obscurité, muette en public, bavarde en secret, méprisant les temples comme des sépulcres, se riant des choses sacrées, blasphémant les dieux, nous regardant avec une pitié dont eux seuls sont dignes, et, à moitié nus, ne faisant aucun cas des honneurs et de la pourpre de nos pontifes! Par une extravagance bizarre et une incroyable témérité, ils bravent les tourments présents dans l'appréhension de tourments à venir et incertains, et craignant de mourir lorsqu'ils ne seront plus, ils ne redoutent point la mort, tant ils se laissent rassurer par le fol espoir de revenir à la vie.

« Cependant, semblables aux plantes dangereuses qui sont les plus fécondes, les oratoires ténébreux de cette sacrilége coalition qui s'accroît avec la perversité de nos mœurs, se multiplient par tout l'univers. Il faut anéantir cette exécrable secte, dont les partisans se reconnaissent à des signes secrets, et s'aiment mutuellement presque avant de se connaître. Ils couvrent leurs débauches du nom de religion, et s'appellent entre eux frères et sœurs, afin que, par l'interposition de ce nom sacré, ils fassent un inceste d'un crime ordinaire, tant un fanatisme vain et insensé les porte à se glorifier de leurs crimes! Si tout ce qu'on leur attribue n'était pas vrai, la renommée, qui a tant de pénétration, publierait-elle sur eux des choses si abominables, qu'on ne peut en parler qu'avec retenue? J'entends dire qu'ils adorent, par une persuasion ridicule, la tête consacrée d'un âne, le plus ignoble des animaux : religion bien digne des mœurs auxquelles elle doit sa naissance! D'autres prétendent qu'ils honorent en la personne du prélat, ou du prêtre, ce que l'homme a de plus honteux, et adorent en lui ce qu'ils révèrent en leurs pères. J'ignore si tout cela est faux, mais leurs cérémonies secrètes et nocturnes sont bien propres à faire naître des soupçons. On rapporte qu'ils représentent sur leurs autels l'image d'un

homme justement puni du dernier supplice, et qu'ils adorent le bois funèbre d'une croix ; c'est leur attribuer des autels dignes d'eux, et leur faire adorer ce qu'ils méritent. Le récit que l'on fait de leurs initiations est aussi horrible que véridique : on présente un enfant couvert de pâte à celui qui doit être initié, afin de lui cacher le meurtre qu'il va commettre, et le novice, trompé par cette imposture, frappe l'enfant de plusieurs coups de couteau : le sang coule, les assistants le sucent avec avidité, et se partagent ensuite les membres palpitants de la victime. C'est ainsi qu'ils cimentent leur alliance; c'est ainsi que, par la complicité du même forfait, ils s'engagent mutuellement au silence. Tels sont ces sacrifices, plus exécrables que tous les sacriléges. »

Le paganisme, dans sa malveillance, allait, si nous en jugeons par ce dernier trait et par les mots qui précèdent, *inhumanis cibis*, jusqu'à faire des chrétiens une race d'anthropophages, sans doute faute de comprendre l'institution eucharistique[1], ainsi définie par l'Évangile : *Nisi manducaveritis carnem filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis, etc*[2]. Ce n'est pas seulement Minucius Félix qui nous a conservé la trace de cette étrange imputation; elle est encore indiquée par saint Justin[3] : « suivant une certaine opinion, dit-il, nous nous nourririons de chair humaine, puis, après de pa-

[1] Telle est à peu près l'interprétation d'Havercamp (*Not. in Tertull. Apolog.* 7) : *Forsan immanis hæc calumnia originem auspicata est à fractione panis, et divisione panis ecclesiastici, ubi cùm christiani manducare se Jesum divinum ex Mariâ puerum dicerent, abominabile hoc gentiles architectati sunt.*

[2] *Joan.* VI, 54, et seq.

[3] Saint Justin, le plus ancien Père dont les écrits nous restent, avait d'abord cultivé la philosophie, lorsqu'il connut le christianisme, qu'il embrassa bientôt avec ferveur. Il soutint même qu'il y avait un lien entre le platonisme et la loi divine, expliquant ce lien, comme le firent depuis Eusèbe et Clément d'Alexandrie, par la connaissance indirecte qu'aurait eue Platon, des livres sacrés. Dénoncé pour ses croyances religieuses, Justin subit le martyr en l'an 165, sous Marc-Aurèle.

Cet apologiste a été quelquefois confondu, à tort, avec l'hist

reils repas, nous éteindrions les flambeaux, pour nous vautrer dans les plus honteuses débauches[1]. » — « On met en avant contre nous, dit à son tour Athénagore[2], notre athéisme, nos *festins qui rappellent celui de Thyeste*, et nos incestes dignes d'Œdipe. » Ἐπιφημίζουσιν ἡμῖν ἐγκλήματα, ἀθεότητα, Θυέστεια δεῖπνα, Οἰδιποδείους μίξεις. Cette calomnie, inventée par les juifs, à ce que nous apprend Origène[3], avait bientôt passé aux gentils, comme on l'indiquait tout à l'heure, d'après Tertullien[4]. Celui-ci réfute, en effet, ce qu'ils débitaient de son temps, « sur les infanticides des chrétiens, sur les repas qui s'ensuivaient, sur les incestes qui suivaient les repas, sur le chien qui donnait le signal en renversant les lumières », *de infanticidio, et pabulo inde, et post convivium incesto, deque cane luminis eversore*[4]. Ces derniers renseignements paraissent même plus spécialement le résumé de ceux qu'a rapportés Minucius, sans doute encore à la suite de Fronton.

Après des peintures aussi infidèles, aussi à contre-sens, aussi injustes, du dogme et des rites chrétiens, on éprouve

tin Justin, abréviateur de Trogue Pompée; les histoires de Justin portent, en effet, dans certains manuscrits, une dédicace à l'adresse d'Antonin le Pieux, contemporain de saint Justin. Cette confusion admise anciennement par Isidore de Séville et par Jornandès, a été renouvelée par Jean de Salisbury, par Vincent de Beauvais, qui toutefois hésite à se prononcer, et par d'autres modernes.

Les principaux ouvrages de saint Justin sont deux livres d'apologie en faveur du christianisme, le dialogue avec Tryphon, la lettre à Diognète, etc.

[1] *Tryphon.* 10. — *Apolog.* I, 21. — II, 12.

[2] *Legat.* 3.

Athénagore d'Athènes, postérieur de quelques années à saint Justin, avait cultivé comme lui la philosophie platonicienne, et comme lui, après sa conversion, il plaida la cause des chrétiens dans un livre intitulé *Apologia* ou *Legatio*, qu'il adressa aux empereurs Marc-Aurèle et Commode. Il est aussi l'auteur d'un traité purement philosophique et tout à fait singulier, sur la *Résurrection des morts*. Quant au livre du *Vrai et parfait amour*, qu'on a aussi attribué à ce philosophe chrétien, ce n'est qu'une falsification du seizième siècle.

Athénagore dirigeait l'école des catéchumènes, à Alexandrie.

[3] *Contra Cels.* lib. VI, 27.

[4] *Apologet.* 7.

le besoin d'en distraire sa pensée, en s'adressant à des appréciations plus saines et moins passionnées. Malheureusement elles ne se rencontrent pas souvent de la part du paganisme de cette époque. L'hommage rendu par celui-ci à la religion nouvelle n'est encore sincère qu'autant qu'il est involontaire et qu'il demeure, pour ainsi dire, à l'état latent. Ainsi l'observe-t-on dans l'adoucissement des mœurs et des lois, dans l'épuration des systèmes philosophiques, dans certaines innovations de la pensée et du langage, chez les écrivains. Quant à la mention directe, elle continue à être mensongère et pleine de fiel, et au lieu de se formuler en tableaux où l'on puisse reconnaître quelque trace de l'idée fondamentale, elle ne présente que de honteuses et inintelligentes caricatures.

Une telle aberration a cependant ses exceptions : à partir du second siècle, la lumière commence à se faire sur le christianisme dans le vieux monde romain ; les passions se calment ou s'affaiblissent ; les préjugés de l'ignorance et de la haine font place parfois à des sentiments plus impartiaux et, bientôt, presque sympathiques. Le platonicien Hégésippe est amené, non pas seulement à une admiration passive, mais à une conversion efficace, par l'observation qu'il fait chez les chrétiens, de cette intrépidité devant la mort qui avait successivement frappé Martial, le proconsul Tibérianus, et le pseudonyme Cæcilius : « Au milieu de ma ferveur pour les doctrines de Platon, dit-il en rendant compte des réflexions qui précédèrent sa détermination, j'entendis parler de la persécution des chrétiens ; à la vue de l[illegible] mépris de la mort, qui les rendait impassibles malg[illegible] tortures les plus effroyables, il me vint à l'esprit qu'il [illegible] impossible que tant de force d'âme s'alliât à des habitudes vicieuses ou de débauche [1]. »

[1] Καὶ γὰρ αὐτὸς ἐγὼ τοῖς Πλάτωνος χαίρων διδάγμασι, διαβαλλομένους ἀκούων Χριστιανοὺς, ὁρῶν δὲ καὶ ἀρόβους πρὸς θάνατον κα. νομιζόμενα φοβερὰ, ἐξανόων ἐδύνατο.

Les rescrits du prince se ressentent de cet amendement survenu dans les dispositions de l'opinion populaire. Sur la motion du proconsul d'Asie, Serenius Granianus, qui avait cru devoir représenter à l'empereur l'injustice des condamnations prononcées sans jugement contre les chrétiens, victimes de quelques délateurs intéressés, sans que l'on pût articuler contre eux aucun chef d'accusation sérieuse, Adrien répond au successeur de ce proconsul une lettre remarquable, que nous empruntons aux auteurs ecclésiastiques [1] : « A Minucius Fundanus. — « J'ai reçu la dépêche qui m'avait été adressée par Serenius Granianus, ton illustre prédécesseur. Je suis d'avis qu'il faut informer avec soin sur la question dont elle m'entretient, et faire en sorte que les chrétiens ne soient plus inquiétés ni exposés aux délations de la calomnie. Sans doute les accusateurs provinciaux ont la faculté de lancer leurs requêtes contre les chrétiens, afin de les faire comparaître devant les tribunaux ; mais ils doivent restreindre là leur rôle, au lieu de se répandre en déclamations et en cris de fureur. Il vaudrait beaucoup mieux, si quelqu'un veut se porter leur accusateur, que tu instruisisses toi-même l'affaire. Lors donc que l'on viendra à les dénoncer et à articuler contre eux quelque méfait, tu n'auras qu'à statuer selon la gravité du délit. Mais si l'auteur de l'action se propose pour unique but de les diffamer, c'est contre ce dernier que tu auras à sévir [2]. »

κακίᾳ καὶ φιληδονίᾳ ὑπάρχειν αὐτούς. κτλ. (Euseb. *Hist. eccles.* IV, 8.)

Hégésippe composa, après sa conversion, une histoire de l'Eglise en cinq livres, dont Eusèbe cite quelques fragments, et notamment le passage ci-dessus, extrait du livre V. Cet ouvrage est aujourd'hui perdu. D'après la chronique d'Alexandrie, Hégésippe serait mort en l'an 180. Il ne faut pas confondre Hégésippe le platonicien avec l'auteur de l'Histoire abrégée de la guerre des Juifs, à qui l'opinion commune donne le même nom ; ce dernier nom, du reste, paraît avoir été lu par erreur, au lieu de celui de Josèphe.

[1] S. Justin. *Apologia*, lib. II, *Opera*, Paris, 1615, p. 99. — Euseb. *Hist. eccles.* IV, 9. — Niceph. III, 27.

[2] Μινουκίῳ Φουνδάνῳ Ἀδριανός· Ἐπιστολὴν ἐδεξάμην γραφεῖσάν μοι ἀπὸ Σερεννίου Γρανιανοῦ

On voit qu'Adrien pousse la partialité envers les chrétiens bien plus loin que n'avait fait Trajan, dont toute la clémence s'était bornée à ne pas exécuter dans leur dernière rigueur les mesures décrétées contre eux par son autorité. Ici, il ne s'agit plus de peine infligée aux sectaires, mais au contraire, de punir quiconque les dénoncera injustement. De pareilles dispositions, au surplus, ne devraient pas nous étonner de la part d'un prince qui ordonna, par la suite, de construire partout des temples sans idoles, *templa in omnibus civitatibus, sinè simulacris, jussit fieri*[1], temples que la mort seule l'aurait empêché de consacrer définitivement au Christ, suivant le plan qu'il en avait conçu[2]. Quoi qu'il en soit, il devient impossible, d'après le rescrit ci-dessus, de maintenir à Adrien le titre de persécuteur de l'Eglise, qu'on lui a quelquefois donné. Il est évident que les chré-

λαμπροτάτου ἀνδρὸς, ὅστινα σὺ διαδέξῃ. Οὐ δοκεῖ μοι οὖν τὸ πρᾶγμα ἀζήτητον καταλιπεῖν, ἵνα μήτε οἱ ἄνθρωποι ταράττωνται, καὶ τοῖς συκοφάνταις χορηγία κακουργίας παρασχεθῇ. Εἰ οὖν σαφῶς εἰς ταύτην τὴν ἀξίωσιν οἱ ἐπαρχιῶται δύνανται διισχυρίζεσθαι κατὰ τῶν Χριστιανῶν, ὥστε πρὸ τοῦ δήματος ἀποκρίνασθαι, ἐπὶ τοῦτο μόνον τρεπέσθωσιν, ἀλλ' οὐκ ἀξιώσεσιν, οὐδὲ μόνας βοαῖς. Πολλῷ γὰρ μᾶλλον προσῆκεν, εἴ τις κατηγορεῖν βούλοιτο, τοῦτό σε διαγινώσκειν. Εἴ τις οὖν κατηγορεῖ ἢ δείκνυσί τι παρὰ τοὺς νόμους πράττοντας, οὕτως δρίζε κατὰ τὴν δύναμιν τοῦ ἁμαρτήματος. Ὡς μὰ τὸν Ἡρακλέα, εἴ τις, συκοφαντίας χάριν, τοῦτο προτείνοι, διαλάμβανε ὑπὲρ τῆς δεινότητος, καὶ φρόντιζε ὅπως ἂν ἐκδικήσειας. (Euseb. *Hist. eccles.* IV, 9.)

[1] Lampridius, *in Alex. Sever.* 43 et 51.

[2] Huet (*Demonstr. evangel.* propos. III, § 22 et 23) soutient cette opinion, d'accord avec Tillemont, Fabricius et autres. Mais elle a été souvent aussi combattue. L'abbé Greppo l'adopte, mais non sans quelque hésitation. Cependant l'expression *sinè simulacris* semble déterminante en faveur de l'intention prêtée à Adrien. La répudiation des images était alors un indice de christianisme à peu près exclusif, comparativement aux autres cultes. Dion en avait fait la remarque, si l'on rapporte, ainsi que je l'ai proposé, en partie du moins, à la religion chrétienne les renseignements qu'il donne sur le judaïsme (V. plus haut, p. 17, note 2). Cæcilius, dans Minucius Félix, reproche aux chrétiens de n'avoir point de statues : *Cur nulla nota simulacra habent* (*Octavius*, 10)? Arnobe dit de même : *Crimen nobis impietatis quòd non deorum alicujus simulacrum constituamus aut formam* (*Adv. Gent.* VI, 1). Construire des temples sans images ni statues, comme fit Adrien, c'était donc faire, par cela seul, acte de concession, bien plus, d'adhésion au rit chrétien.

tiens, poursuivis ou martyrisés sous son règne, ne l'ont été qu'en vertu des anciennes prescriptions, avant qu'il les eût formellement modifiées, ainsi qu'on vient de le voir; et ces modifications mêmes prouvent qu'antérieurement il n'avait pris, pour son compte, aucune mesure active contre une religion qu'il finit par protéger, et presque par vénérer[1]. Il suit de là également qu'Adrien n'était pas aussi ignorant des choses de cette religion que le ferait croire une lettre jusqu'à présent assez peu comprise[2], qui nous reste du même prince sur la situation morale, religieuse et commerciale d'Alexandrie, et en particulier sur le culte chrétien établi dans cette ville. C'était, d'ailleurs, un homme trop avide de s'enquérir et de connaître (*Adrianus curiositatum omnium explorator*)[3], pour n'avoir pas su à quoi s'en tenir touchant la croyance et les rites du christianisme.

Antonin poursuit, en y ajoutant, le même système de mansuétude à l'égard des partisans du Christ : « Tout individu, écrit-il dans une lettre qui nous vient des mêmes sources[4], tout individu poursuivi comme appartenant à

[1] La persécution d'Adrien n'est guère reconnue que par Sulpice-Sévère (*Hist. sacr.* II, 46). Saint Jérôme en dit aussi quelque chose (*De script. eccles.* 17); mais il a soin d'ajouter qu'il ne l'avait point ordonnée : *absque præcepto imperatoris vexare*. Lactance n'en fait aucune mention; quant à Tertullien, il la nie positivement : *Quas leges nullus Adrianus impressit* (*Apolog.* 5). On est donc autorisé à révoquer en doute la part personnelle que cet empereur aurait prise au martyre de sainte Symphorose et de ses fils, suivant les actes qui en font foi (Ruinart, *Act. mart.* p. 23). Pour ce qui est de l'inscription extraite des catacombes de Rome, laquelle témoigne du martyre d'un certain Marius, officier de l'armée romaine (V. Mabillon, *Iter italic.* t. I, p. 135), elle constate que ce martyre eut lieu sous Adrien : *tempore Adriani imperatoris*, mais non point par son ordre.

[2] Voir cette lettre ci-après, p. 49, en note.

[3] Tertul. *Apolog.* 5.

[4] Justin. *Apolog.* Op. p. 100. — Euseb. *Hist. eccles.* IV, 13.

Il ne paraît pas qu'il y ait eu de persécution sous Antonin le Pieux : *nullus Pius* (*Apolog.* 5). Cette remarque de Tertullien est confirmée par Sulpice-Sévère : *Post Adrianum, Antonino Pio imperante, pax Ecclesiis fuit* (*Hist. sacr.* II, 46).

cette religion, sera renvoyé de la plainte, et son délateur mis en accusation à sa place[1]. »

De même il existe de Marc-Aurèle, cet empereur philosophe dont la morale est si près d'être chrétienne, un rescrit adressé par lui au sénat, en faveur du culte nouveau et à l'effet de le protéger contre la calomnie. Ce rescrit destiné, dans l'intention de son auteur, à être converti en sénatus-consulte, ne décrète pas moins que la peine *du feu* contre quiconque se sera constitué le dénonciateur des chrétiens[2]. On sait par Ulpien[3] que déjà auparavant Marc-Aurèle les avait, par un décret, déclarés admissibles à tous les emplois et charges honorifiques : *Iis qui judaïcam* (mot qu'Alciat[4] entend très-judicieusement dans le sens de *christianam*) *superstitionem sequuntur, divi Verus et Antoninus honores adipisci permiserunt.* Ce n'est pas qu'il ait toujours professé un égal degré d'estime pour les partisans du Christ : entre autres preuves que l'on pourrait donner du contraire, nous citerons cette phrase de son livre où il traite assez lestement leur intrépidité devant la mort, tant de fois remarquée et si digne de l'être : « Il ne s'agit point de se résigner à mourir par pur entêtement, comme font les chrétiens; mais d'accepter cette extrémité par des raisons mûrement déduites, et avec une noble fermeté » :

[1] Ὁ καταφερόμενος ἀπολελύσθω τοῦ ἐγκλήματος, κἂν φανῆται τοιοῦτος ὢν· ἐκεῖνος δὲ ὁ καταφέρων ἔνοχος ἔστω τῇ δίκῃ. (Euseb. loc. cit.)

[2] Justin. *Op.* p. 102.

Selon certaines versions, le rescrit en question aurait été précédé de considérants relatifs au succès miraculeux de la *Légion fulminante* (V. Baron. *Annal. eccles.* ad ann. 176, XXII). Je n'ai pas besoin d'ajouter que cet acte ainsi libellé est fort contestable.

[3] *Corpus juris civ.* t. I, col. 1729.

Ulpien, préfet du prétoire et conseiller intime d'Alexandre-Sévère, florissait au commencement du troisième siècle. De nombreux fragments des œuvres de ce célèbre jurisconsulte nous ont été conservés épars dans le Digeste.

[4] *Dispunct.* lib. III, c. 8.

Alciat, professeur de droit, successivement à Milan, sa patrie, à Bourges où il fut attiré par François Ier, à Bologne, et à Pavie, où il mourut en 1550, a laissé un certain nombre d'ouvrages de jurisprudence et de littérature.

Οὐ κατὰ ψιλὴν παράταξιν, ὡς οἱ Χριστιανοὶ, ἀλλὰ λελογισμένως, καὶ σεμνῶς[1].

On convient enfin généralement que le même empereur se vit obligé, sans doute par la *raison d'État*, de contrevenir plus tard aux deux édits ci-dessus rappelés, et les auteurs s'accordent à constater que la fin de son règne fut marquée par une persécution qui sévit notamment contre l'Eglise de Lyon[2].

III.

Suite du christianisme jugé par le paganisme. — Autres témoignages parmi les contemporains de Sénèque : Philon. — Josèphe. — Néron. — Documents divers. — Sénèque. — Son silence calculé. — Rapprochement entre ce dernier et Plutarque.

Si l'on se retourne maintenant vers les auteurs immédiatement contemporains de Sénèque, que, dans l'entraînement de nos recherches, nous avons un peu dépassés, on trouve que leurs écrits n'ont point non plus fait défaut à l'avénement du christianisme, et qu'ils ne manquent guère de lui accorder le tribut d'attention ou d'égard que méritait un fait de cette importance. Philon le juif, plus romain encore que juif par sa longue résidence et ses habitudes dans la capitale de l'empire, et qui a pu même y rencontrer notre philosophe, décrit en termes élogieux la première Eglise d'Alexandrie, fondée par saint Marc l'évangéliste, et les mœurs à moitié monastiques des frères de cette Eglise naissante. Quoiqu'on ait mis en doute[3] si cette espèce de

[1] *Ad se ipsum*, XI, 3.

Cette réflexion est vraisemblablement postérieure plutôt qu'antérieure aux actes que l'on vient de citer. Mamachi (*Origines et antiquit. christ.* t. I, p. 434, not. 5) croit le livre XI des Méditations *Ad se ipsum* de la fin de la vie de leur auteur.

[2] Euseb. *Hist. eccles.* V, 1. — Sulp. Sev. *Hist. sacr.* II, 46.

[3] Scaliger (*De emend. temp.* lib. VI) confond les Thérapeutes de Philon avec l'antique secte des Esséniens juifs; mais si ce dernier nom, que Philon n'articule pas dans le traité en question, convient réellement aux Thérapeutes, comme le veut Epiphane, il est évident qu'au fond ils différaient essentiellement de leurs homonymes juifs. Le mot *Essénien*, qui signifie *saint* (Chrysost. *In act.* hom. 44), avait pu

congrégation, particulièrement étudiée par Philon, au lieu d'appartenir au dogme du Christ, n'était pas plutôt une secte juive, ou même une simple association philosophique, il est raisonnable de nous en rapporter à l'opinion de saint Jérôme[1] et d'Epiphane[2], qui déclarent que ces Esséniens, comme les appelle le dernier Père, étaient les premiers chrétiens d'Egypte[3], selon la pensée de l'écrivain juif, qui

être appliqué en divers temps à des sectes très-différentes. Mais il convient surtout aux chrétiens de la primitive Eglise, qui s'appelaient habituellement *sancti*, comme on le voit dans saint Paul et ailleurs.

Valois (*Not. in Euseb. Hist. eccles.* lib. II, 17, pag. 30 et 31) se fonde à son tour, pour nier que les Thérapeutes de Philon fussent des chrétiens, sur ce que l'écrivain juif parle des livres sacrés de cette secte, livres, dit-il, qui ne pouvaient être l'Évangile ni les écrits des Apôtres, car ils étaient encore inconnus du temps de Philon. Il en est de même, suivant Valois, des hymnes chantés par la secte que décrit Philon, l'usage des chants, postérieur dans l'Église au temps des Antonins, ne pouvant encore être établi alors parmi les serviteurs du Christ. Le critique se trompe sur ces deux points; car l'Evangile et les épîtres de saint Paul avaient pu être connus de Sénèque, comme je l'ai prouvé, et par conséquent de Philon, qui d'ailleurs a composé son traité de la *Vie contemplative*, Eusèbe a soin de l'observer, à la fin de sa carrière. Quant aux chants des chrétiens, Pline en parle dans sa lettre à Trajan, fort antérieure aux Antonins, comme d'un usage ancien parmi eux. Au reste, j'insiste encore, un peu plus loin, sur quelques-uns des traits qui me paraissent surtout applicables au christianisme dans la description de Philon.

[1] *De script. eccles.* 8, 11.

[2] *Hæres.* XXIX, 5.

[3] Il existe, ainsi que je viens de le dire, p. 46, sur la diffusion du christianisme en Egypte, jugée au point de vue païen, un document plus direct, postérieur, il est vrai, d'un demi-siècle au règne de Néron, mais précieux par sa singularité et par l'autorité d'où il émane. C'est une lettre de l'empereur Adrien conservée par Vopiscus (*in Saturnin.*), lettre qui faisait partie de la Vie de cet empereur, écrite par lui-même, et publiée sous le nom de Phlégon, son affranchi. Voici cette lettre, adressée au consul Servianus : *Adrianus Aug. Serviano cos. s.—Ægyptum quam mihi laudabas, Serviane carissime, totam didici, levem, pendulam et ad omnia famæ momenta volitantem. Illi qui Serapin colunt, christiani sunt; et devoti sunt Serapi, qui se Christi episcopos dicunt. Nemo illic archisynagogus Judæorum, nemo christianorum presbyter, non mathematicus, non aruspex, non aliptes. Ipse ille patriarcha quum Ægyptum venerit, ab aliis Serapidem adorare, aliis cogitur Christum. Genus hominum seditiosissimum, vanissimum, injuriosissimum; civitas opulenta, dives, fecunda, in quâ nemo vacat ocioso. Alii vitrum conflant; alii*

nous a transmis tant de détails sur leur régime et sur leur discipline, dans le traité *de la Vie contemplative* [1]. L'opi-

charta conficitur; alii linyphiones sunt; omnes certè cujuscumque artis et videntur et habentur : podagrosi quod agant habent; habent cæci quod faciant; ne chiragrici quidem apud eos otiosi vivunt. Unus illis Deus est: hunc christiani, hunc judæi, hunc omnes venerantur gentes. Et utinam melius esset morata civitas, digna profectò sui profunditate, quæ pro sui magnitudine totius Ægypti teneat principatum. Huic ego cuncta concessi, cætera privilegia reddidi, nova sic addidi, ut præsenti gratias agerent. Denique utprimum inde discessi, et in filium meum Verum multa dixerunt, et de Antonino quæ dixerunt comperisse te credo : nihil illis opto nisi ut suis pullis alantur quos quemadmodum fecundant, pudet dicere. Calices tibi alassontes (versicolores) *transmisi, quos mihi sacerdos templi obtulit, tibi et sorori meæ specialiter dedicatos, quos tu, velim, festis diebus, conviviis adhibeas; caveas tamen ne his Africanus noster indulgenter utatur.* Ainsi Alexandrie (car c'est bien cette grande ville qu'Adrien désigne ici) n'était déjà plus alors qu'une ville de chrétiens, mais le culte du Christ s'y confondait avec le culte de Sérapis. Mamachi (*Orig. et antiq. christian.* lib. I, t. I, p. 140-141) cherche à expliquer cette religion mixte, observée par Adrien, en l'attribuant à la faiblesse de certains chrétiens, qui feignaient de sacrifier à Sérapis, pour échapper aux persécutions de l'empereur et de ses agents. Mais l'explication semble insuffisante: Adrien ne se contente point de citer quelques particularités; c'est l'état général de l'Egypte au point de vue religieux, qu'il entend décrire. Cette confusion, si expressément attestée par l'empereur, pourrait paraître aujourd'hui le résultat d'une observation fort superficielle, si elle ne se trouvait démontrée par une découverte toute récente de M. Mariette, qui justifie dans ses termes l'assertion d'Adrien. En poursuivant ses fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Memphis, où il a retrouvé les restes d'un temple dédié à Sérapis, cet archéologue a rencontré partout le monogramme du Christ, associé au nom de la divinité égyptienne; il a pu, en outre, s'assurer par d'autres preuves que le Dieu des chrétiens avait été adoré en Egypte sur les autels de Sérapis et conjointement avec cette divinité. De ces observations rapprochées de la lettre d'Adrien, il faudrait donc conclure qu'il existait en Egypte, au temps de ce prince, une secte née de quelque transaction monstrueuse entre le sérapisme et le christianisme, secte qui prévalut, notamment à Alexandrie et à Memphis. Cette secte était probablement celle des Basilidiens et des Carpocratiens, qui avaient fait de la religion chrétienne un mélange des croyances les plus contradictoires.

Sans doute, par conséquent, le culte christiano-égyptien était encore inconnu des Thérapeutes de Philon, si exclusivement orthodoxes, en apparence du moins. Toutefois, je ne puis m'empêcher de remarquer la synonymie de ce nom *Therapeutes*, avec celui que l'on donnait aux prêtres d'Isis, θεραπευτῆρες. V. ce mot dans Suidas.

[1] *Opera*, Colon. Allobr. 1613, in-fo, p. 688-697.

nion de saint Jérôme n'est d'ailleurs ici que la reproduction de celle d'Eusèbe, qui analyse l'opuscule de Philon tout exprès en vue d'en faire ressortir la preuve que cet auteur a effectivement connu les premiers fidèles, et qu'il a tenu à honneur de s'en faire ouvertement le panégyriste : « Il est évident, s'écrie le savant Père[1], que le traité *de la Vie contemplative*, qui passe généralement pour l'un des derniers ouvrages de Philon, présente la description tout à fait reconnaissable des principales règles de l'Eglise telles que nous les observons encore aujourd'hui, et qu'il retrace, on ne peut mieux, les conditions d'abstinence auxquelles sont encore assujettis nos établissements ecclésiastiques et nos monastères. Son exactitude à cet égard démontre que non-seulement il savait les choses de notre religion, mais qu'il les goûtait. Ainsi, les *Thérapeutes* de Philon (qu'importe que ce nom leur soit venu de ce qu'ils étaient les médecins des âmes, ou de ce qu'ils s'étaient voués au service de Dieu) ont pour première loi de renoncer aux biens d'ici-bas, et de se dessaisir au profit de leur famille. Cela fait, ils vont s'enfermer dans une cabane entourée d'un petit terrain, considérant que c'est un obstacle pour la vie méditative que de se maintenir en rapport avec le commun des hommes. Ce renoncement aux biens et au commerce du monde, n'est-ce pas là, observe Eusèbe, ce que font parmi nous les hommes vraiment chrétiens, ce qu'ont fait, dans le temps, les Apôtres, aux termes mêmes du récit de saint Luc[2]?

[1] *Hist. eccles.* II, 16, 17.

[2] *Act.* IV, 34. — Philon a décrit ainsi la vie monastique. On a objecté que les monastères n'étaient pas connus dans l'Eglise au premier siècle de notre ère, ni même au second, et que par conséquent, la description du platonicien juif devait être tenue, encore par cette raison, pour étrangère au culte chrétien. Mais l'idée de la vie solitaire a pu être émise et même pratiquée longtemps avant que la règle en ait été canoniquement établie, c'est ce que laisse à déduire ce passage de l'ancien, tout justement intuitif aux mœurs des disciples de saint Marc, ou l'Thérapeutes d'Egypte. (Suite p. 77.)

« Le régime des Thérapeutes (c'est toujours Philon, copié par Eusèbe, qui parle) n'est point restreint à une localité; il a été adopté sur divers points; car il convenait que les Grecs et les Barbares fussent à même de participer aussi aux bienfaits d'une si belle institution [1]. Toutefois, les fondations soumises à cette règle abondent surtout en Egypte, et spécialement aux environs d'Alexandrie, dans la contrée située au delà du lac Maria : c'est cette contrée, défendue par de nombreux accidents de terrain, abritée d'ailleurs contre les intempéries, qui a paru aux Thérapeutes un asile digne d'eux. »

De là, passant à la description de leurs habitations, « il y a, dit l'écrivain d'Alexandrie, dans chaque manoir un lieu appelé *semnæon*, ou monastère [2], dans lequel les affiliés se retirent pour vaquer à la méditation et aux extases d'une vie plus détachée. Là, ils n'emportent ni de quoi boire ni de quoi manger, ni enfin rien de ce qui tient aux besoins du corps : ils n'ont avec eux, dans cette retraite, que le livre de leur loi, les paroles de leurs prophètes [3], et quelques cantiques pour s'entretenir dans la piété et dans la science. Ils demeurent ainsi depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, tout entiers à leur philosophie traditionnelle et à l'explication allégorique des préceptes de sagesse qui leur ont été transmis; car, pour eux, les paroles ne sont que les signes des choses cachées qui doivent se produire par des allégories. Les enseignements de leurs chefs de secte

mordiis fidei, pauci quidem, sed probatissimi, monachorum nomine censerentur, qui sicut à beatæ memoriæ evangelistâ Marco, qui primus Alexandrinæ urbi pontifex præfuit, normam suscepere vivendi... secedentes in secretiora suburbiorum loca, agebant vitam tanto abstinentiæ rigore districtam, ut etiam his qui erant religionis externæ stupori esset tam ardua conversationis eorum professio. (Cassian. *Monastic. Instit.* lib. II, 5.)

[1] Allusion à la diffusion annoncée du christianisme par toute la terre, que Philon répète πολλαχοῦ τῆς οἰκουμένης, peut-être pour l'avoir entendu dire aux Thérapeutes eux-mêmes, et sans se douter que c'était une parole évangélique.

[2] Philonis *Op.* p. 690.

[3] *Ibid.* p. 691-692.

leur servent de modèle, et tout l'institut doit tendre à s'y conformer. » Ces enseignements, ces livres, ces commentaires dont parle Philon, il semble bien difficile à Eusèbe de ne pas y voir les Evangiles et les écrits des Apôtres[1]. — Quant à leurs hymnes, ce sont des compositions plus récentes qui alternent avec les méditations de l'esprit, et par lesquelles ils glorifient Dieu aussi en le chantant. Il y a, dit Eusèbe, encore bien d'autres allusions dans l'écrit de Philon : j'ai choisi celles qui offrent les rapports les plus saillants avec notre discipline ecclésiastique. — La tempérance, poursuit encore Philon, est la base de leur genre de vie : les autres vertus viennent s'y superposer ensuite. Ils ne prennent aucune nourriture avant la chute du jour, la philosophie étant la seule occupation digne de la lumière, et les soins du corps devant être laissés à l'obscurité de la nuit. Quelquefois leur ardeur méditative va plus loin, et leur fait prolonger le jeûne jusqu'à trois jours de suite. On en a vu ne songer à rompre l'abstinence qu'au bout du sixième jour.

« Si, après de pareils détails, ajoute Eusèbe, le lecteur conservait encore quelques doutes, ils cesseront bien vite à la lecture des renseignements que donne Philon sur les femmes admises dans la congrégation des Thérapeutes, sur leur chasteté, sur leur virginité qu'elles conservent jusqu'à la fin de leurs jours[2]... Philon a également décrit les cérémonies, les pratiques austères qui se rattachent aux fêtes de Pâques ; ce sont celles encore aujourd'hui en vigueur dans l'Eglise. Il a observé très-exactement leur manière de chanter les psaumes[3] et autres hymnes, qui sont d'abord en-

[1] Les notions de Philon sur ce point sont cependant un peu vagues, et ont donné prise à plus d'une objection contre leur application au culte chrétien. On a surtout contesté comme inapplicable, cette philosophie *traditionnelle* transmise par les *Anciens* de la congrégation. Mais il faut considérer que Philon rend, plutôt comme il avait cru les comprendre, que selon l'exacte réalité, les renseignements qu'il avait recueillis touchant les disciples de saint Marc.

[2] Philonis *Op.* 695.

[3] *Ibid.* 697.

tonnés par une seule voix, tandis que les autres assistants suivent en silence, puis repris en chœur, à la seconde moitié de chaque verset, par l'assemblée entière. Il n'a rien ignoré de la solennité de ces jours où l'abstinence est poussée à ce point de ne boire que de l'eau, et de n'admettre, pour tout assaisonnement avec le pain, qu'un peu de sel et de l'hysope. Il a connu la hiérarchie et les grades ecclésiastiques, les fonctions des diacres, et la position supérieure des évêques. On peut consulter, dit Eusèbe en terminant ces extraits, le livre même de Philon, et l'on se convaincra que cet auteur a eu en vue dans tout ce qu'il écrit les propagateurs de la doctrine évangélique, et les traditions disciplinaires qui nous viennent des Apôtres. »

Si l'on rapproche en effet l'original qui s'est conservé jusqu'à nos jours, de l'analyse que nous venons d'essayer de reproduire en l'abrégeant, on ne se sent que plus porté à partager l'avis d'Eusèbe et de saint Jérôme, et à admettre avec eux, malgré l'opinion contraire, plus d'une fois soutenue depuis[1], que le platonicien juif d'Alexandrie a voulu faire acte de reconnaissance en faveur de la religion du Christ et de ses confesseurs, et qu'il a consacré à les peindre son dernier[2] opuscule περὶ θεωρητικοῦ βίου, en signe de son respect, sinon de sa complète adhésion. Cette observation subsisterait, quand même les Thérapeutes auraient été une secte spéciale, tant leur régime, d'après ce que l'on

[1] La question, en effet, a été très-souvent débattue. Outre saint Nil (*De monastic. exercit.* c. III) et Photius (*Biblioth.* cod. 105), qui regardent les Thérapeutes comme une secte juive, outre Scaliger et Valois déjà cités, je signalerai parmi les adversaires d'Eusèbe sur ce point, le père Pagi, Elie Dupin, le président Bouhier, Cave, etc. etc. En revanche, l'identité des Thérapeutes avec les chrétiens est défendue par Bellarmin, Baronius, Tillemont, Lequien, Montfaucon, etc.

[2] Le *De vitâ contemplativâ* est cité par Eusèbe, à la fin du catalogue des œuvres de Philon; saint Jérôme n'ajoute que deux ouvrages, après la mention de celui-ci, que Montfaucon (*In not. ad De vitâ contempl.* p. 221) rapporte à l'an 68, c'est-à-dire à la fin de la vie de son auteur.

en connaît, semble être une dérivation directe du christianisme. Nous savons d'ailleurs, par le même Eusèbe[1] et par le même saint Jérôme[2], que Philon avait vu saint Pierre pendant sa première prédication, et avait longuement conféré avec l'Apôtre touchant les matières évangéliques. On s'explique ainsi comment il a pu, au terme de sa carrière, devenir l'admirateur d'un culte qu'il avait d'abord accusé, dans sa *Migration d'Abraham*[3], de « ne s'attacher qu'à l'esprit, aux dépens de la lettre. »

[1] *Hist. eccles.* II, 16, init.

[2] Je crois devoir transcrire ici la notice intégrale de saint Jérôme sur Philon : *Philo judæus, natione Alexandrinus, de genere sacerdotum, idcirco à nobis inter scriptores ecclesiasticos ponitur, quia librum de primâ Marci evangelistæ apud Alexandriam scribens Ecclesiâ, in nostrorum laude versatus est; non solùm eos ibi, sed in multis quoque provinciis esse commemorans, et habitacula eorum dicens monasteria. Ex quo apparet talem primam Christo credentium fuisse Ecclesiam, quales nunc monachi esse nituntur et cupiunt, ut nihil cujuspiam proprium sit, nullus inter eos dives, nullus pauper; patrimonia egentibus dividuntur; orationi vacatur et psalmis, doctrinæ quoque et continentiæ : quales et Lucas refert primùm Hierosolymæ fuisse credentes. Aiunt hunc sub Caio Caligulâ Romæ periclitatum, quò legatus gentis suæ missus fuerat. Cùm secundâ vice venisset ad Claudium, in eâdem urbe locutum esse cum apostolo Petro, ejusque habuisse amicitias, et ob hanc causam Marci discipuli Petri apud Alexandriam sectatores ornasse laudibus suis. Extant ejus præclara et innumerabilia opera : in quinque libros Moysis de confusione linguarum liber unus; de naturâ et inventione liber unus; de his quæ sensu precamur et detestamur, liber unus; de divisione æqualium et contrariorum liber; de tribus virtutibus liber unus; quare quorumdam in scripturis mutata sunt nomina, liber unus; de pactis libri duo; de vitâ sapientis liber unus; de gigantibus liber unus; quòd somnia mittantur à Deo, libri quinque; quæstionum et solutionum in Exodo libri quinque; de Tabernaculo et Decalogo libri quatuor; necnon de victimis et repromissionibus sive maledictis; de Providentiâ; de Judæis; de conversatione vitæ; de Alexandro; et quòd propriam rationem muta animalia habeant, et quòd omnis insipiens servus sit; et de vitâ nostrorum liber unus, de quo suprà diximus, id est de apostolicis viris, quem et inscripsit* περὶ βίου θεωρητικοῦ, ἢ ἱκετῶν, *quòd videlicet cœlestia contemplentur, et semper Deum orent; et sub aliis indicibus, de agriculturâ duo; de ebrietate duo. Sunt et alia ejus monumenta ingenii, quæ in nostras manus non pervenerunt.— De hoc vulgò apud Græcos dicitur :* Η Πλάτων φιλώνιζει, ἢ Φίλων πλατώνιζει, *id est* aut Plato Philonem sequitur, aut Platonem Philo; *tanta est similitudo sensuum et eloqui* (*De script. eccles.* 11).

[3] Philonis *Op.* p. 314.

Mais, de tous les témoignages profanes d'alors sur l'établissement de la foi chrétienne, il n'en est pas de plus remarquable que celui du compatriote de Philon, Flavius Josèphe, qui résida également une partie de sa vie à Rome, et qui, du reste, de même que Philon, de même que Sénèque, a été classé par saint Jérôme, dans un moment d'enthousiasme assez concevable, au nombre des écrivains de l'Eglise[1]. Ce témoignage est si précis, qu'on l'a pris plus d'une fois pour une interpolation, et qu'il y aurait vraiment lieu d'en douter, s'il n'était cité et transcrit pour authentique par plusieurs anciens Pères[2]. Il était impossible à un historien mécréant de s'exprimer en meilleurs termes sur le chef d'une religion rivale : « Vers ce temps-là exis-

[1] Voici la notice de saint Jérôme sur l'historien Josèphe : *Josephus, Matthiæ filius, ex Hierosolymis sacerdos, à Vespasiano captus, cum Tito filio ejus relictus est. Hic Romam veniens, septem libros judaicæ captivitatis imperatoribus patri filioque obtulit, qui et bibliothecæ publicæ traditi sunt : et ob ingenii gloriam, statuam quoque meruit Romæ. Scripsit autem et alios viginti Antiquitatum libros, ab exordio mundi usque ad decimum quartum annum Domitiani Cæsaris, et duos* Ἀρχαιότητος *adversus Appionem grammaticum Alexandrinum, qui sub Caligulâ legatus missus ex parte gentilium; contra Philonem etiam librum, vituperationem gentis Judaicæ continentem scripserat. Alius quoque liber ejus qui inscribitur* περὶ αὐτοκράτορος λογισμοῦ, *valdè elegans habetur, in quo et Machabæorum sunt digesta martyria. Hic in XVIII Antiquitatum libro manifestissimè confitetur, propter magnitudinem signorum, Christum à Pharisæis interfectum, et Joannem Baptistam verè prophetam fuisse, et propter interfectionem Jacobi dirutam esse Hierosolymam. Scripsit autem de Domino in hunc modum, etc.* (*De script. eccles.* 13).

[2] Tels sont, après Eusèbe (*Hist. eccles.* I, 11. — *Demonstr. evang.* III, 5) et saint Jérôme (*loc. suprà laud.*) qu'avait devancés saint Macaire (V. *Act. sanct.* t. V, p. 149), tels sont Rufin dans sa traduction de l'histoire d'Eusèbe, le faux Hégésippe qui paraît être saint Ambroise, Isidore de Peluse, disciple de saint Chrysostôme, Sozomène, Cassiodore, Epiphane le scolastique, etc. Je renvoie, au surplus, le lecteur à la dissertation déjà citée de Daubuz : *Pro testimonio Christi apud Josephum*, qui a réfuté avec habileté les objections alléguées contre l'authenticité du témoignage de Josèphe. Toutefois Fabricius (*Biblioth. græc.* lib. IV, c. 6, § 5, en note) incline, suivant l'avis de Montaigu, de Lemoyne et d'Ittigius, à regarder le passage en question, sinon comme entièrement ajouté, du moins comme altéré par une main chrétienne.

tait Jésus, homme sage, s'il est permis de l'appeler un homme, car il fit des choses miraculeuses, et instruisit ceux qui aiment passionnément la vérité. Il attira à lui nombre de Juifs et aussi nombre de Gentils. C'était le Christ que Pilate fit crucifier, sur les poursuites des principaux d'entre nous, mais auquel sont restés fidèles ceux qui l'avaient aimé auparavant. Car le troisième jour il leur apparut ressuscité, selon que l'avaient prédit les saints prophètes, qui avaient également prédit mille autres merveilles à son sujet; et le peuple chrétien, ainsi appelé de son nom, subsiste jusqu'à ce jour[1]. »

L'auteur des *Antiquités judaïques* fait en outre mention de saint Jean-Baptiste, dont il rappelle les prédications, et de saint Jacques le Mineur, qu'il nomme avec la désignation de « frère de Jésus-Christ[2]. »

On lit dans la Chronique de Jean d'Antioche[3] un passage qui, si l'on pouvait s'en rapporter à la source inconnue d'où il émane, nous ferait pénétrer au sein des préoccupations intimes de Néron lui-même à l'endroit de la révélation, et nous dévoilerait combien ce prince avait pris à cœur, quoiqu'il ait fini par n'en tenir aucun compte, les renseignements qui lui étaient parvenus tant sur les dogmes du Christ, que sur la vie et la mort de ce personnage ex-

[1] Γίνεται δὲ κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον, Ἰησοῦς, σοφὸς ἀνὴρ, εἴ γε ἄνδρα αὐτὸν λέγειν χρή. ἦν γὰρ παραδόξων ἔργων ποιητής, διδάσκαλος ἀνθρώπων τῶν ἡδονῇ τἀληθῆ δεχομένων. Καὶ πολλοὺς μὲν Ἰουδαίους, πολλοὺς δὲ καὶ ἀπὸ τοῦ Ἑλληνικοῦ ἐπηγάγετο. Ὁ Χριστὸς οὗτος ἦν· καὶ αὐτὸν, ἐνδείξει τῶν πρώτων ἀνδρῶν παρ' ἡμῖν, σταυρῷ ἐπιτετιμηκότος Πιλάτου, οὐκ ἐξεπαύσαντο οἱ γε πρῶτον αὐτὸν ἀγαπήσαντες. Εφάνη δ' αὐτοῖς, τρίτην ἔχων ἡμέραν πάλιν ζῶν, τῶν θείων προφητῶν, ταῦτά τε καὶ ἄλλα μυρία περὶ αὐτοῦ θαυμάσια εἰρηκότων. Εἰσέτι τε νῦν, τῶν Χριστιανῶν ἀπὸ τοῦδε ὠνομασμένων οὐκ ἐπέλιπε τὸ ὦῦλον. (Jos. *Antiq. jud.* lib. XVIII, c. 3, § 3, ed. Havercamp, t. I, p. 876.)

[2] *Antiq. jud.* XVIII, 5. — XX, 9.

[3] Jean d'Antioche, dit *Malalas*, moine du VIIe siècle selon les uns, du IXe selon d'autres, est l'auteur d'une chronique qui s'arrête à l'an 566. On n'en connaissait que des fragments lorsqu'elle fut éditée pre[illegible] que dans son entier à la fin [illegible] XVIIe siècle, d'après un manu[illegible] d'Oxford, le seul qui contienne [illegible] chronique. Elle a été réimpri[illegible] depuis à Venise, et à Bonn en [illegible] C'est une compilation [illegible] toute critique [illegible] le mérite de la

traordinaire[1]. Peut-être ces préoccupations de l'élève de Sénèque ne sont-elles point aussi imaginaires qu'on est tenté de le croire, en lisant le récit incohérent de Jean d'Antioche, et ne se détermina-t-il à persécuter l'Église, que pressé par des suggestions étrangères à ses sentiments

[1] *Joann. Malal.* ed. Bonn. p. 250, 251, 254.

Suidas, sous le mot Νέρων, reproduit, en l'abrégeant, le récit en question de Malalas, dont je me borne à donner la traduction : « Néron, qui s'était voué dès sa jeunesse à l'étude de la philosophie, avait prêté une attention particulière à ce qu'on lui raconta touchant Jésus-Christ. Il le croyait encore vivant; mais lorsqu'il sut qu'il avait été crucifié par les Juifs, il s'en montra fort irrité, et ayant mandé les pontifes Anne et Caïphe, ainsi que Pilate, alors gouverneur de la Judée, il les fit comparaître, la chaîne au cou, pour avoir à rendre compte des moindres circonstances du jugement intervenu. Anne et Caïphe firent observer qu'ils n'avaient fait que se conformer à la loi judaïque, en jugeant le Christ, mais qu'ils n'avaient nullement eu l'intention d'attenter à la majesté du prince : que c'était le gouverneur qui avait agi discrétionnairement. Là-dessus, Néron renvoya hors de cause Anne et Caïphe, mais il retint Pilate et le fit mettre en prison. C'était le temps de la plus grande prospérité de Simon le Magicien. Pendant que ce dernier se disputait avec Pierre devant l'empereur, on amène Pilate ; Néron demande à Simon s'il est le Christ : sur sa réponse affirmative, il adresse la même question à Pierre, qui répond qu'il n'est pas le Christ, et qu'il a été, lui, témoin de l'ascension de celui-ci dans le ciel. Pilate, interrogé à son tour sur celui des deux qui pouvait être le Christ, affirma qu'ils ne l'étaient ni l'un ni l'autre, que seulement Pierre avait été son disciple; que quant à lui, il avait cru devoir le renvoyer, comme ayant renié son maître; qu'à l'égard de Simon, ce dernier lui était tout à fait inconnu, mais qu'il n'avait rien de commun avec le Christ, puisqu'il était Égyptien et qu'il avait le corps obèse, les cheveux longs et la peau noire, en un mot, un extérieur tout à fait différent. L'empereur, courroucé contre Simon qui venait d'être convaincu de mensonge, contre Pierre, parce qu'il avait renié le Christ, les chassa de l'assemblée. Il fit trancher la tête à Pilate pour avoir osé mettre à mort un si grand homme sans une décision préalable du prince. »

Il serait trop long de rapporter toutes les autres versions apocryphes qui ont circulé sur le même sujet; mais il semble rationnel de penser que ces versions, de même que celle de Jean d'Antioche, malgré les incohérences et mensonges de détail qui y abondent, couvrent néanmoins un fond de vérité.

Les actes de saint Lin que l'on a, à mon avis, trop dépréciés, disent que Sénèque avait lu à Néron les écrits de saint Paul : *Nam et scripta illius* (Pauli) *quidem magister Cæsaris coram illo relegit et in cunctis admirabilem reddidit. Senatus etiam de illo alta non mediocriter sentiebat.*

personnels, comme l'insinue la phrase, justement remarquée[1], de l'un des premiers apologistes de la foi chrétienne[2] : Ἀναπεισθέντες ὑπὸ τινων θασκάνων ἀνθρώπων, τόν καθ' ἡμᾶς ἐν διαβολῇ καταστῆσαι λόγον ἠθέλησαν Νέρων καὶ Δομετιανός[2].

Quoi qu'il en soit, nous citerons encore de la même époque un monument qui dénote ostensiblement dans quelles proportions s'était déjà opérée, sous cet empereur, même loin de Rome, la diffusion des nouvelles doctrines[3]. C'est une inscription recueillie par Gruter[4], qui la donne pour

Sénèque, en effet, dans la septième des lettres Seneca-Paulines, qu'on lira ci-après, rend compte à saint Paul de cette lecture faite par lui au prince. La Légende dorée copie aussi saint Lin à l'endroit de cette communication des épîtres de l'apôtre faite à Néron, et de l'admiration du sénat pour cet homme divin : *Quædam etiam scripta ejus coram Cæsare recitata sunt et ab omnibus mirabiliter commendata. Senatus etiam de illo alta non mediocriter sentiebat.* Le lecteur, au surplus, a déjà rencontré ce passage de saint Lin dans la notice de Pierre des Noëls.

[1] Mosheim, *De rebus christianismi ante Constantinum*, p. 92, 93, not.

[2] Melito Sardens. *apud Euseb. Hist. eccles.* IV, 16.—Le même apologiste, qui avait composé la défense des chrétiens pour être mise sous les yeux de Marc-Aurèle, rappelle, en termes très-remarquables, l'espèce de *vénération* dont la religion avait été l'objet de la part de ses prédécesseurs : ἣν καὶ οἱ πρόγονοι σοῦ πρὸς τὰς θρησκείας ἐτίμησαν (*Ibid.*). Quel que soit le sens attaché au mot πρόγονοι, qu'on l'entende des *prédécesseurs* ou des *aïeux* de Marc-Aurèle, toujours est-il évident, d'après Méliton, que longtemps déjà avant ce prince, le christianisme avait pris son rang, dans l'opinion publique de Rome, au niveau des autres cultes reconnus dans l'empire.

[3] Si l'on avait besoin d'autres preuves de la rapide invasion du christianisme dans le monde romain, on pourrait recourir encore à Tertullien, qui avait lu l'histoire de la première persécution consignée dans les annales du temps, et qui signale ainsi cette mention : *Consulite commentarios vestros; illic reperietis primum quoque Neronem in hanc sectam tunc maximè Romæ orientem, Cæsareo gladio ferocisse : tali dedicatore damnationis nostræ etiam gloriamur. Qui enim scit illum, intelligere potest nonnisi grande aliquid bonum à Nerone damnatum* (Apologet. 5, ed. Rig. p. 6, c.). On aime à citer de même à ce propos un autre passage non moins significatif de l'Apologétique : *Hesterni sumus, et vestra omnia implemus, urbes, insulas, castella, mancipia, conciliabula, castra ipsa, tribus, decurias, palatium, senatum, forum : sola vobis relinquimus templa* (Apol. 37).

[4] *Inscriptionum rom*[illegible] *plus*, p. CCXXXVIII, 6.

Jean Gruter [illegible] quit : [illegible] en 1560. Comme il appart[illegible] une famille protestante, il [illegible] bir,

avoir été découverte en Portugal, et que l'on a mainte fois reproduite après ce savant. Cette inscription félicite Néron de la persécution efficace ordonnée par lui contre les chrétiens, comme d'une victoire remportée sur les plus redoutables ennemis de l'empire :

NERONI CL. CÆSARI
AVG. PONT. MAX.
OB PROVINC. LATRONIB.
ET HIS QVI NOVAM
GENERI HVM. SVPER
STITION. INCVLCAB.
PVRGATAM.

« A Néron, César Auguste, souverain pontife, en mémoire du service qu'il a rendu à la province, en la purgeant des malfaiteurs et de ceux qui cherchaient à enlacer le genre humain dans une nouvelle superstition [1]. »

L'art contemporain a pareillement consacré, quelques années plus tard, comme un titre de gloire pour Domitien,

dès le jeune âge, la proscription qui pesait sur elle. Par ce motif, il fit une partie de ses études en Angleterre ; puis de Cambridge, il revint étudier le droit à l'Université de Leyde. Après avoir voyagé en divers pays, il alla se fixer à Wittemberg, en qualité de professeur de l'Académie. Il passa de là à Heidelberg et y occupa la charge de bibliothécaire. Il mourut près de cette ville en 1627. Outre son recueil d'inscriptions, qui est son principal titre à la célébrité, il a composé des notes sur divers auteurs. Gruter avait une magnifique bibliothèque, qui fut saccagée pendant le siége d'Heidelberg.

[1] Cette inscription trouvée, dit Gruter, *in ruinis pagi Marquesiæ in Lusitaniâ*, paraît mériter plus de confiance que tant d'autres citées aussi comme découvertes en Espagne, et dont la fausseté est reconnue. Son autorité a été du moins bien souvent invoquée. Cependant Scaliger (*De emendatione temporum*, lib. I, p. 479) semble douter de sa sincérité ; il est vrai qu'il n'administre aucune raison de ses doutes. M. Beugnot (*Hist. de la destruct. du paganisme en Occid.* t. I, p. 311 et 312), sans la contester, fait seulement observer que cette inscription ressemble beaucoup à une autre dont parle Masden et qui appartiendrait à l'époque de Dioclétien. Mais je ne vois pas qu'il y ait là rien à conclure de positif contre l'autorité de l'inscription néronienne. Seulement il est à regretter que la trace en soit perdue : elle n'existait plus, au lieu indiqué, dès le temps de Morelès, qui l'a cherchée en vain.

la haine invétérée que celui-ci avait vouée au christianisme. Fabricius, dans un livre plein de curieuses recherches relatives à la propagation de l'Evangile, parle d'une médaille frappée en l'honneur de cet empereur, et sur laquelle il est représenté, entre autres insignes, tenant une croix de la main gauche[1]. Nous savons bien qu'on s'est cru fondé à prendre ici la croix pour un attribut du culte d'Isis[2], auquel Domitien était affilié. Mais il nous paraît préférable, à la façon dont elle est tenue par le prince, de ne voir dans cette croix, instrument du supplice des chrétiens, qu'une menace contre ces derniers, ou plutôt un souvenir de leur persécution.

« Moins d'un demi-siècle après la mort de Jésus-Christ, a dit de nos jours un écrivain aussi judicieux qu'érudit, comme pour résumer les observations qui précèdent, les chrétiens forment dans la capitale une multitude immense, *ingens multitudo*; les doctrines qu'ils propagent les ont rendus si odieux au peuple romain, que Néron ne recule pas devant la pensée de les charger de son crime (l'incendie de Rome). Cet effroi qui s'empare des païens à la vue du christianisme, la promptitude avec laquelle ils démêlent dans ses traits les signes d'une implacable inimitié, ces calomnies qui, dès leur début, atteignent un si haut degré de violence, tout enfin semble contredire une idée répandue, celle que les païens ne virent dans le christianisme naissant qu'une simple modification du judaïsme. Sans doute, beaucoup de faux jugements furent portés par les amis de l'an-

[1] Fabric. *Lux evangelii*, p. 136.

[2] Dans les monuments hiéroglyphiques de l'Égypte, qui font, depuis quelques années, l'objet de sérieuses études de la part des savants, on rencontre fréquemment la croix *ansée*, qui signifie la Vie future dans le mythe égyptien, ζωὴ ἐπιεικομένη. Ce signe, qui appartient aux inscriptions de toutes les époques, comme au culte des diverses divinités d'Égypte, Isis, Sérapis et autres, avait déjà été remarqué anciennement dans [illegible] tique temple d'Alexandrie, [illegible] détruit en 391 par le patriarc[illegible] phile, et où les auteurs [illegible] tiques constatent qu'il se tro[illegible] nombreuses croix sculptées [illegible]

cien culte, sur une religion qui n'avait pas encore clairement déterminé le cercle de ses croyances. N'allait-on pas jusqu'à dire que les chrétiens formaient une corporation dont le préfet, ou le patron, résidait à Rome! Mais, quelle qu'ait été l'interprétation donnée par les païens aux paroles de l'Evangile, il n'en est pas moins constant que dès les premiers moments de leur prédication à Rome, elles y firent naître un sentiment de réprobation, de haine, de terreur, et que la lutte, en commençant, s'annonça comme devant être un combat à mort [1]. »

Au milieu de l'émoi général dont toutes les imaginations semblent saisies à l'aspect de ce dogme merveilleux qui menace le paganisme décrépit, Sénèque garde systématiquement le silence, et le silence le plus absolu. Que l'on parcoure avec attention le vaste arsenal de ses méditations philosophiques, où cependant l'actualité se trahit à chaque instant, on n'y trouvera pas (nous sommes dans cette réflexion d'accord avec nos adversaires, mais pour en tirer d'autres conséquences), on n'y trouvera pas une seule phrase touchant les chrétiens, pas un mot, pas une pensée qui leur puissent être appliqués [2]. Il réserve ses allusions

[1] M. Beugnot, *Hist. de la destruct. du paganisme en Occident*, t. I, p. 14, Introd.

[2] Il n'est pas raisonnable de soutenir avec Juste-Lipse (*Not. in fragm. de superstitione*), que ce sont les chrétiens que Sénèque a désignés sous le nom de Juifs dans les fragments du *De superstitione* conservés par saint Augustin. La remarque même de ce dernier sur cette mention prouve que le philosophe, dans la pensée du saint docteur, n'a eu en vue que les Hébreux de l'ancienne loi. D'ailleurs Sénèque y blâme les Juifs de leur sabbat, ce qui prévient toute confusion avec les chrétiens. Sénèque parle, il est vrai, plus d'une fois, de supplices et d'instruments de supplice qui ressemblent fort à ceux mis en usage contre les chrétiens. Ces derniers passages ont particulièrement ému De Maistre, qui n'hésite pas à y reconnaître la peinture des premiers martyres : « Je me flatte, dit-il, que lorsque vous tomberez sur certains passages, dont je n'ai plus qu'un souvenir vague, où il (Sénèque) parle de l'incroyable héroïsme de certains hommes qui ont bravé les tourments les plus horribles avec une intrépidité qui paraît surpasser les forces de l'humanité, vous ne douterez guère qu'il n'ait

pour le fond des choses de notre religion, n'ayant point à craindre que l'origine de ces allusions soit reconnue ; car les

eu les chrétiens en vue » (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, IXe entretien, éd. 1836, tom. II, p. 168). Puis il ajoute en note : « Que sont, dit Sé« nèque dans son épître LXXVIII, « que sont les maladies les plus « cruelles, comparées aux flammes, « aux chevalets, aux lames rougies, « à ces plaies faites, par un raffine« ment de cruauté, sur des membres « enflammés par des plaies précé« dentes ? Et cependant au milieu « de ces supplices, un homme a pu ne « pas laisser échapper un soupir ; il « a pu ne pas supplier. Ce n'est pas « assez ; il a pu ne pas répondre ; ce « n'est point assez encore, il a pu rire « et même de bon cœur » : *Plus est flamma et equuleus, et lamina, et vulneribus ipsis intumescentibus, quòd illa renovaret et altiùs urgeret impressum. Inter hæc tamen aliquis non gemuit. Parum est, non rogavit. Parum est, non respondit. Parum est, risit et quidem ex animo.* — Et ailleurs : « Quoi donc, si le fer, après « avoir menacé la tête de l'homme « intrépide, creuse, découpe l'une « après l'autre toutes les parties de « son corps ; si on lui fait contem« pler ses entrailles dans son propre « sein, si pour aiguiser la douleur, « on interrompt son supplice pour « le reprendre bientôt après ; *si l'on « déchire les plaies cicatrisées pour en « faire jaillir de nouveau sang*, n'é« prouvera-t-il ni la crainte, ni la dou« leur ? Il souffrira sans doute, car nul « degré de courage ne peut éteindre « ce sentiment. Mais il n'a peur de « rien ; il regarde d'en haut ses « propres souffrances » : *Quid ergo si ferrum intentatur cervicibus viri fortis, si pars subinde alia atque alia suffoditur, si viscera sua in sinu suo vidit, si ex intervallo, quò magis tormenta sentiat, repetitur et per siccata viscera recens demittitur sanguis, non timere istum tu dices, non dolere ? Iste verò dolet ; sensum enim hominis nulla exuit virtus, sed non timet ; invictus ex alto dolores suos spectat* (*Ep.* LXXXV).

« De qui donc voulait parler Sénè« que ? y a-t-il, avant les martyrs, des exemples de tant d'atrocités d'une part, et de tant d'intrépidité de l'autre ? Sénèque avait vu les martyrs de Néron (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, note 4 sur le IXe entretien, éd. cit. tom. II, p. 182, 183). »

Malgré ce qu'il y a de séduisant dans l'induction de ce grand esprit, il faut reconnaître que notre auteur n'a eu en vue que les épreuves de la question applicables à tous les genres de suspects ou de condamnés et les combats de gladiateurs : cette phrase, par exemple, sur laquelle De Maistre insiste : *Quò magis tormenta sentiat repetitur*, est notée par Juste-Lipse, comme une locution usitée dans le langage des cirques (*Comment. in Senec.* in-4°, p. 554). Quant à l'exemple de la lettre LXXVIII, une preuve qu'il doit être rapporté également aux souffrances des athlètes, c'est qu'il vient d'en être parlé quelques lignes auparavant : *Athletæ quantùm plagarum ore, quantùm toto corpore excipiant* ! « Que de coups au visage et par tout le corps ont à supporter les athlètes ! »

De Maistre aurait pu se prévaloir, au [illegible] de ce passage : *Appa*[illegible] *est suus, equulei et* [illegible] *pastula, et cruces, et circum*[illegible] *corporibus ignes, et*

rumeurs qui circulaient parmi le peuple de son temps, au sujet du christianisme, n'étaient, Tacite et Fronton le prouvent, qu'un tissu de calomnieuses absurdités sur certaines pratiques extérieures, et ne s'attaquaient nullement à la morale, à l'idée du dogme. Toutes les préoccupations, on l'a vu, se bornaient à remarquer les signes apparents par lesquels on distinguait les nouveaux sectaires, les résultats visibles de leurs réunions. Ce sont précisément ces apparences extérieures dont Sénèque s'est gardé de rien dire, non plus que des personnes ou des noms propres qu'il pouvait connaître parmi les fidèles. Comment, nous le demandons, comment se refuser à voir dans cette réticence obstinée de notre sage, un calcul arrêté, un parti pris, de ne pas laisser le moindrement éclater, pour la religion qu'il admirait en secret, des sentiments que les mauvaises passions de son siècle ne lui eussent point pardonnés? D'ailleurs, à part les raisons qu'il avait de se taire sur le compte des premiers fidèles, et de respecter *l'incognito* où eux-mêmes peut-être ils entendaient rester, après le succès bientôt contrebalancé des prédications de saint Paul, Sénèque de-

cadavera quoque trahens uncus, varia vinculorum genera, varia pœnarum, lacerationes membrorum, inscriptiones frontis, et bestiarum immanium caveæ (*De irâ*, III, 3). Ces dernières lignes caractérisent assurément les supplices qui furent infligés aux chrétiens; elles ne leur semblent cependant pas applicables, dans la pensée de l'auteur, car elles sont tirées du traité *De irâ*, écrit, comme on l'a vu, sous le règne de Caligula, c'est-à-dire bien des années avant la première persécution, qui ne date que de la fin du règne de Néron. Peut-être, toutefois, cette allusion aux supplices des chrétiens aura-t-elle été ajoutée après coup dans le *De irâ*, lors de la révision de ce livre (V. t. I, p. 137); on ne peut nier, en effet, que ces mots *cruces et circumdati deflaxis corporibus ignes*, ne soient tout à fait analogues à la réminiscence des premiers martyres que l'on a rencontrée, il y a quelques pages, dans la satire I de Juvénal, et que ce passage, de même que celui du poëte, ne justifie tout à fait, pris en ce sens, les dénominations dérisoires données aux chrétiens par les Romains, *semaxii*, *sarmentarii*, dénominations rappelées par Tertullien dans son *Apologétique* (capite ultim.). Mais en admettant cette dernière et unique allusion, il n'en reste pas moins prouvé que Sénèque n'a nulle part nommé les chrétiens ni parlé d'eux directement.

vait être détourné de parler d'eux par l'embarras de le faire convenablement. On n'a pas de peine à croire qu'il lui eût répugné de flatter, à leur endroit, la prévention populaire, et de se servir, pour les faire reconnaître, des prétendus diagnostiques mis en avant par une observation superficielle ou par le préjugé. Ces diagnostiques, en effet, aux yeux d'un initié, étaient au moins insuffisants, toutes les fois qu'ils n'étaient pas infidèles et injustes, ainsi que s'en sont plaints les principaux apologistes des âges suivants, notamment saint Justin et Tertullien, qui ne craignent pas de soutenir qu'il n'y avait aucune différence entre leurs coreligionnaires et les autres citoyens romains [1]. Mais en même temps c'était une tâche au-dessus de ses forces, que de parler du christianisme comme ces Pères, pour le montrer sous son véritable jour, et pour le défendre des erreurs qui se débitaient usuellement contre lui. Entre joindre sa voix aux déclamations de la calomnie, et prendre la parole au contraire pour les réfuter, entre une lâcheté inconciliable avec l'état de sa conscience, et un zèle que ne lui imposait pas encore le degré d'avancement de ses opinions religieuses, le précepteur de Néron devait préférer et préféra l'abstention. On sait, d'un autre côté, qu'indépendamment de la crainte des persécutions qui pouvait arrêter les

[1] « Les chrétiens, dit Justin dans sa lettre à Diognète, ne se distinguent des autres hommes ni par leur patrie, ni par leur langage, ni par une forme spéciale de gouvernement; ils n'ont point de villes particulières, ni un genre de vie qui leur soit propre. » Χριστιανοὶ οὔτε γῇ, οὔτε φωνῇ, οὔτε ἔθεσι διακεκριμένοι τῶν λοιπῶν εἰσὶν ἀνθρώπων· οὔτε γάρ που πόλεις ἰδίας κατοικοῦσιν, οὔτε διαλέκτῳ τινὶ παραλλαγμένῃ χρῶνται, οὔτε βίον παράσημον ἀσκοῦσιν (Justin. *Opera*, ed. Paris, 1742, p. 235). Tertullien dit à son tour : *Quo pacto* (accusatis) *homines vobiscum degentes, ejusdem victûs, habitûs, instructûs, ejusdem ad vitam necessitatis? Neque enim brachmanæ, aut Indorum gymnosophistæ sumus, silvicolæ, et exules vitæ. Meminimus gratiam debere nos Domino Deo creatori; nullum fructum operum ejus repudiamus. Planè temperamus ne ultra modum, aut perperam utamur. [illegible] foro, non sine macello, non [illegible] balneis, tabernis, officinis, [illegible] dinis vestris, cæterisq[illegible] cohabitamus hoc sæcu[illegible] get. 42).*

nouveaux croyants et leurs amis dans la pensée de se produire, d'autres motifs leur recommandaient cette prudente réserve que nous voyons ici pratiquée par Sénèque. C'était parmi eux une loi très-scrupuleusement observée, que de défendre l'accès de leurs mystères à la curiosité des profanes, non pas, comme le prétend Cæcilius[1], à cause des turpitudes impossibles à avouer que couvrait leur religion, mais afin de ne pas exposer leurs dogmes, leurs rites, leurs cérémonies, à la moquerie et aux malices de l'incrédulité[2]. La défiance de l'Eglise sur ce point aide à déduire comment on avait fait à ses adeptes un grief de leur ténébreuse allure[3], et pourquoi on les accusait de « former des associations secrètes en faveur d'un culte caché[4]. » Mieux que personne, le stoïcien, ami de saint Paul, comprenait la convenance d'une pareille discrétion à l'égard des chrétiens : car en s'enveloppant ainsi d'une sorte d'impénétrabilité, ceux-ci lui rappelaient les anciennes écoles philosophiques dont l'enseignement, en partie inaccessible aux oreilles du vulgaire, demeurait lettre close pour quiconque ne présentait pas préalablement les garanties de moralité et d'aptitude voulues, ou, en un mot, n'était pas jugé digne de pénétrer dans le sanctuaire intime de la science.

Il y a, dans la littérature de l'empire, un autre écrivain, dont la réticence à l'égard des chrétiens nous étonne : c'est Plutarque. On éprouve assurément quelque embarras à s'expliquer par quelle singularité cet historien philosophe qui avait approfondi tous les systèmes de doctrine, étudié toutes les sectes, même contemporaines, n'a pas dit un mot de la religion du Christ[5]. Eh bien, rapprochement digne de

[1] Voir plus haut, p. 37.

[2] Lactant. *Div. instit.* VII, 26.

[3] Lactant. *Ibid.*—Maxim. Madaur. ap. Augustin. *Op.* Paris, in-folio, t. II, col. 20, *Epist.* XVI, 3.

[4] Origen. *Contra Cels.* lib. VIII, 17. — Minucius fait dire à Cæcilius : *Pleraque declarat ipsius pravæ religionis obscuritas. Cur enim occultare et abscondere quidquid illud colunt, etc.* (*Octav.*, p. 9).

[5] Tillemont (*Mém. pour servir à*

remarque ! cet écrivain discret comme Sénèque, envers les chrétiens, a été soupçonné, comme lui, avec moins de motifs cependant, d'avoir été affilié à leurs dogmes, de s'être imbu de leur morale au sein de leurs conciliabules, et un Père de l'Eglise, dont nous avons eu souvent, dans ce livre, à consulter la docte critique, Théodoret affirme, sans même juger à propos d'entrer dans de grands détails pour le démontrer, que Plutarque avait suivi, comme un simple néophyte, les prédications de l'Evangile [1]. Ce n'est pas ici

l'Hist. ecclés. t. I, p. 49 et 477) et Huet (*Demonst. evangel.* p. 650) soupçonnent cependant que Plutarque a voulu parler de la mort du Sauveur dans une anecdote que cite Eusèbe (*Præp. evang.* V, 17), et où il est question d'une voix mystérieuse annonçant à un Égyptien nommé Thamas, la mort du grand Pan, et de l'intérêt avec lequel Tibère se fit rendre compte de cette circonstance. L'anecdote se retrouve en effet dans les œuvres de Plutarque (*De oraculor. defectu*) que nous possédons; mais le rapprochement qu'on en a fait avec l'histoire de la mort du Christ est plus ingénieux que positif; fût-il vrai, il ne prouverait pas encore contre mon observation sur le silence de l'écrivain grec à l'égard des chrétiens. Ceci s'applique également aux allusions (si on les admet) que de Maistre a cru voir aux rites de la religion chrétienne dans un certain passage du traité *De superstitione* (V. plus haut, p. 19, not. 2).

[1] Μετὰ γὰρ δὴ τὴν τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν ἐπιφάνειαν οὗτοι (Πλούταρχος καὶ Νουμήνιος) γενόμενοι, τῆς χριστιανικῆς θεολογίας πολλὰ τοῖς οἰκείοις ἀνέμιξαν λόγοις. (Theodoret. *Græcarum affectionum curatio, sive evangelicæ veritatis ex gentilium philosophiâ cognitio. Sermo 2, De principio.*— Opera, ed. Paris, 1642, in-f°, t. IV, p. 500. A). « Nés depuis l'avénement de notre Sauveur, Plutarque et Numenius ont semé leurs écrits de plusieurs pensées empruntées à la théologie chrétienne. » Quelques lignes après, Théodoret ajoute : Καὶ μὴν δὴ καὶ τῶν θείων εὐαγγελίων ὅ τε Πλούταρχος καὶ Πλωτῖνος ὑπηκουσάτην· δηλοῖ δὲ τοῦτο σαφῶς ὁ Αμέλιος κτλ. (*Ibid.* loc. cit. p. 500. C). « Plutarque et Plotin avaient suivi des instructions sur les saints Évangiles; c'est ce que déclare positivement Amélius. » Et dans tout le cours de son traité *Græcarum affectionum curatio*, en particulier dans le *Sermo* 2, d'où est extrait ce passage, Théodoret produit un assez grand nombre de citations de Plutarque qui se rapprochent du dogme de l'Évangile. Mais ces passages, tout comme ceux analogues, qui ont été relevés chez Sénèque dans le présent essai, n'observent pas moins la plus grande réserve sur la source même d'où ils émanent.

Heineccius (*De philosophis semi-christianis*, § XXVI) réfute contre Tillemont (*Hist. des Empereurs*, t. II, p. 477) et autres qui se montrent disposés à y croire, l'hypothèse suivant laquelle Plutarque aurait été, sinon chrétien, du moins parfaitement initié au dogme du christia-

le lieu de vérifier ou de peser la valeur de cette assertion ; ce qui nous importe, c'est de la constater en passant, comme aussi de faire toucher au doigt, par un second exemple, que la réserve des philosophes et des historiens de l'empire sur le culte et sur les rites chrétiens, loin de prouver qu'ils y sont demeurés étrangers, loin qu'il faille en déduire leur ignorance de la foi, a pu être, au contraire, commentée et expliquée à l'égard de plusieurs, comme un signe implicite d'adhésion aux idées morales et religieuses importées par la révélation.

Quant aux auteurs païens qui, dans les premiers temps, ont fait mention des doctrines évangéliques et de leurs adeptes, nous ne prétendons pas les avoir tous rappelés[1].

nisme. Mais ce qu'il dit ne détruit pas le point de fait admis par Théodoret et Amélius, ni les observations faites sur le sentiment chrétien qui perce à travers certaines pensées du philosophe béotien, et qui poussait un docte prélat du moyen âge à réclamer l'entrée du paradis pour Plutarque, dans ses prières : Εἴπερ τινας βούλοιο τῶν ἀλλοτρίων τῆς σῆς ἀπειλῆς ἐξέλεσθαι, Χριστὲ μοῦ, Πλάτωνα καὶ Πλούταρχον ἐξέλοιο μοι· ἄμφω γὰρ εἰσὶ καὶ τὸν λογὸν καὶ τὸν τρόπον τοῖς σοῖς νόμοις ἐγγὺς προσπεφυκότες. (Joan. Euchet. *apud Fabric. bibl. græc.* t. IV, p. 332).

Il y a loin pourtant d'une conjecture aussi probable à l'opinion irréfléchie du commentateur Victor, qui n'a pas craint d'avancer que Plutarque, l'historien philosophe, avait étudié sous Origène, et qu'il fit de tels progrès dans la foi que sa vie se termina par le martyre. *Causa efficiens utilissimi juxtaque elegantissimi hujus de educatione liberorum libri est Plutarchus, discipulus Origenis primus, qui per ipsum conversus ad fidem nostram (ut cum Eusebio loquar) non solùm perfectæ vitæ institutum servavit, verùm etiam et summæ beatitudinis martyrio consecutus est palmam* (Victor. *Analys. pædagog.* p. 181). Comme le fait remarquer Seelen (*De scriptor. gentilibus falsò in christianorum ordinem relatis*, p. 9), Victor a confondu Plutarque de Chéronée, fort antérieur par son âge à Origène, avec le disciple de ce Père, qui s'appelait aussi Plutarque, mais qui ne nous est pas autrement connu que par la mention qu'en fait Eusèbe (*Hist. eccles.* VI, 4).

[1] Entre autres auteurs païens qui ont parlé des chrétiens, il faudrait nommer, en outre, le savant médecin Galien, de Pergame, lequel, suivant une rumeur assez vulgairement répandue aux IXe et Xe siècles, aurait rencontré dans ses voyages sainte Marie-Magdeleine, et aurait appris d'elle le miracle de la guérison d'un aveugle-né, opéré par Jésus-Christ. Si l'on en croit ceux qui rapportent cette anecdote, Galien, en écoutant le récit de Magdeleine, se serait écrié que le Christ devait connaître parfaitement la science des

Mais ce n'est point une simple digression, c'est un livre tout entier qu'il faudrait consacrer à faire le tableau du christianisme jugé par le paganisme, et nous avons hâte de clore ces indications (sauf à nous y laisser ramener ailleurs), pour rentrer immédiatement dans les bornes restreintes de notre monographie.

IV.

Le christianisme de Sénèque, déduit de l'histoire de sa vie. — Coup d'œil rétrospectif sur les occasions qui s'offrirent à lui de connaître le vrai Dieu, avant d'avoir rencontré saint Paul. — L'apôtre déféré devant Gallion, proconsul de Corinthe, frère de Sénèque. — Conséquence probable de cette circonstance, remarquée par les critiques.

Voilà donc le christianisme de Sénèque que nous avons commencé par présumer à l'aide de certaines pensées et de certaines réflexions qui se trouvent dans ses écrits, également démontré désormais à l'aide de celles qui ne s'y trouvent pas. Ainsi, les preuves se pressent aux regards de l'observateur attentif, pour confirmer la tradition des rapports du philosophe avec saint Paul. Bien plus, les renseignements que nous fournit l'histoire générale elle-même, le synchronisme des faits biographiques spéciaux à l'Apôtre et au sage romain, les détails qui nous sont parvenus sur les habitudes, sur la vie de chacun d'eux, s'accordent de la manière la plus satisfaisante avec l'idée admise d'une liaison

métaux ou la pierre philosophale, pour être venu à bout d'une telle guérison. « Mais, ajoute Glycas, qui révoque en doute cette historiette, en même temps qu'il la raconte (*Annal.* III, coll. Byzant. Venet. t. VIII, p. 179), ce n'est là qu'une pure invention; car Galien, qui vivait sous Marc-Aurèle, et qui fut le médecin de Commode, n'a jamais pu se rencontrer avec sainte Magdeleine, morte plus de cent ans avant lui. » Ce qui est du moins certain, c'est que le célèbre praticien grec nomme Moïse et le Christ, ainsi que la secte des chrétiens; mais il le fait en termes assez dédaigneux, les accusant de s'abstenir de toute démonstration à l'appui de leur dogme et d'être fort entêtés dans leurs opinions » (*De diff. pulsuum*, lib. II, 4; — III, 3).

Toutefois, dans le traité *sur les affections des reins* (c. v), qui fait partie de la collection des œuvres de Galien, l'auteur s'y déclare franchement chrétien. Mais ce traité est généralement repoussé comme pseudonyme.

entre eux. C'est ce qu'un Allemand, F. C. Gelpke, s'est étudié à développer dans une petite dissertation que les bibliographes modernes ne manquent pas d'indiquer sur la question : *Tractatiuncula de familiaritate quæ Paulo apostolo cum Senecâ philosopho intercessisse traditur, verisimillimâ*. Lipsiæ, 1813, in-4°. Malheureusement, cette petite brochure est devenue à peu près introuvable. M. Bouillet [1] et l'abbé Greppo [2], se plaignent de n'avoir pu se la procurer, et nous l'avons à notre tour vainement fait demander à Leipsick, et en diverses librairies d'Allemagne. Elle n'existe pas non plus dans les bibliothèques publiques de Paris. Schœll, toutefois, supplée pour nous à cette lacune dans le résultat de nos recherches, en nous donnant le précis du travail de Gelpke [3]. Essayons, à l'aide de ce précis, et des circonstances historiques, ou autres, dont nous avons été nous-même frappé, de ressaisir les fils de ces deux existences, là où ils semblent s'unir, s'entrelacer de manière à former un tissu commun et homogène, et traçons sommairement, ainsi qu'elle nous apparaît, la biographie parallèle de nos deux personnages, sans nous occuper cependant des faits autres que ceux qui les ont mis probablement, sinon nécessairement, en contact, ou qui peuvent se ressentir de ce contact.

On a déjà avancé plus haut [4] que le premier acheminement du philosophe romain vers des idées religieuses plus saines que celles en vigueur autour de lui, date, suivant toute vraisemblance, du temps de sa jeunesse, c'est-à-dire de cette excursion en Judée, dont l'hypothèse, rapprochée de son voyage incontestable en Egypte, nous a paru avoir un point d'appui assez solide dans les notions que contient, touchant le peuple juif, le fragment subsistant du traité *De*

[1] *Senecæ opera*, ed. Lemaire, t. IV, p. 464.

[2] *Trois Mém., etc.* p. 98, en note.

[3] *Hist. de la litt. rom.* t. II, p. 450 et suiv.

[4] Tom. I, pag. 155-157.

la Superstition. « Pensez-vous que le judaïsme ne fût pas suffisant pour influer sur le système moral et religieux d'un homme aussi pénétrant? » s'écrie de Maistre[1], qui n'hésite pas à admettre que la loi mosaïque devint pour Sénèque une introduction au christianisme. Cette exploration, sur les lieux, des rites relatifs au culte hébreu dut donc, avons-nous dit, commencer à lui ouvrir les yeux, en lui procurant la lecture des anciens livres saints, qu'il utilisa non-seulement pour la composition de son *De superstitione*, mais çà et là dans plusieurs écrits subséquents ; car les citations de la Genèse, du livre de Job, du Psalmiste et des Prophètes, que nous y avons rencontrées, appartiennent pour la plupart, nous le croyons du moins, au temps qui a suivi de plus ou moins près ce voyage hypothétique en Judée, et non pas encore, comme les citations, insérées après coup[2], du Nouveau Testament, à l'époque des relations de l'auteur avec l'Apôtre. Mais la réflexion impie qui lui échappe dans ce même traité *De la superstition*, sur l'inutilité, au fond, de toutes les religions[3], et les symptômes d'ignorance et de scepticisme clairsemés dans ses ouvrages à côté d'une morale d'ailleurs si remarquable, indiquent que cette lecture des livres de l'ancienne loi n'avait pas eu, jusque-là, assez d'efficacité pour l'arracher entièrement à l'erreur. Toujours est-il rationnellement supposable que, dès ce voyage en Judée, dès cette connaissance de l'Ancien Testament, l'esprit de Sénèque se trouvait préparé, sans qu'il s'en doutât, à comprendre la vérité tout entière, et que depuis lors l'ardeur de savoir qui lui était naturelle, enflammée en outre chez lui par cette première circonstance, le conduisait peu à peu vers un but plus complet. Cependant, l'excursion plus que probable de notre philosophe investigateur dans la capitale des Juifs et dans leurs principales villes, soulevât-elle

[1] *Soirées de S.-Pétersb.* t. II, p. 170.
[2] Voir tom. I, p. 266.
[3] Voir ce fragment cité, tom. I, p. 397, note 1.

encore quelque objection ou quelque doute chez certains esprits exacts, le voyage en Egypte, qui ne peut pas être contesté puisqu'il fait partie des indications biographiques que Sénèque lui-même nous a laissées sur son compte, le voyage en Egypte suffirait seul, joint aux appétences de sa propre nature, pour donner la clef de cette prédisposition que nous surprenons chez lui, dès ses débuts comme écrivain, pour la découverte d'une religion modèle, pour l'étude de toutes les questions essentielles qui pouvaient l'amener à résoudre ce grave problème. L'Egypte, en effet, était elle-même un lieu très-favorable pour pénétrer dans la science du judaïsme et de ses arcanes. Les Juifs y étaient établis en grand nombre ; ils y avaient des synagogues, des communautés presque autonomes ; les écrits de Moïse et des Prophètes étaient même peut-être, en tant que traduits, plus répandus encore à Alexandrie, par exemple, qu'à Jérusalem. Sénèque avait donc pu, sans aller plus loin, puiser dans la première de ces deux villes des notions à peu près complètes et exactes à l'endroit du culte et de la littérature hébraïques.

A cette intelligence d'élite, ainsi approvisionnée des éléments de la vérité, si l'on peut dire, près de ses sources mêmes, à cette âme ainsi prédisposée, ainsi illuminée par avance, à ce tempérament d'ailleurs inquiet, d'une curiosité fiévreuse pour le grand, pour le beau moral, à cette nature chercheuse, avide de s'élancer vers l'inconnu, il semble qu'il ne manquait que l'occasion de prendre son essor ; elle se présenta.

Tandis que le christianisme s'établissait dans Rome, à partir de l'an 44, époque de l'arrivée de saint Pierre et de saint Marc, saint Paul prêchait la foi nouvelle en Asie, en Grèce, à Corinthe notamment, où nous l'avons vu séjourner de l'an 52 à la fin de 53 [1]. Pendant ce long séjour en cette

[1] V. tom. I, p. 184.

dernière ville, ses prédications furent troublées par un incident qui a frappé la critique, dans l'étude de notre tradition, et qu'il était, il faut le dire, impossible de ne pas mettre en relief au profit de la thèse qui s'agite ici. Le ressentiment des Juifs qui ne pardonnaient pas à l'Apôtre d'avoir abandonné leur religion pour celle du Christ, poursuivit Paul jusque dans la capitale de l'Achaïe, et ils le traduisirent devant le magistrat de la province, pour violation de leur loi. Or, ce magistrat était précisément, c'est saint Luc qui nous l'apprend[1], Junius Gallion, frère aîné de Sénèque, qui avait peut-être contribué à lui procurer[2] cette dignité, par l'influence dont il jouissait à la cour, depuis son retour de Corse. L'intimité des deux frères est attestée par la dédicace que Sénèque avait faite de son traité *De irâ* à Gallion, qui ne s'appelait alors que *Novatus*, et par une correspondance qu'ils avaient entretenue ensemble pendant l'exil du premier, correspondance dont le titre seulement, *epistolæ ad Novatum*, a été conservé par Priscien. Sénèque lui a dédié, en outre, sous son dernier nom, les deux opuscules, *De remediis fortuitorum* et *De vitâ beatâ*. Ces diverses particularités se trouvent déjà consignées ailleurs[3] : mais il est bon de les rappeler, à cause de leur importance toute spéciale.

Que ce Gallion, proconsul à Corinthe, fût le même que Tacite[4] et Eusèbe[5] désignent comme frère de notre auteur, et qui se nommait primitivement Novatus, c'est ce dont les écrits de Sénèque ne nous permettent pas de douter, puisqu'il y fait itérativement allusion, soit aux fonctions publiques exercées par son frère[6], soit à sa résidence en Achaïe[7].

[1] *Act.* XVIII, 12.

[2] Voir Corn. à Lapide, *Comment. in Act. apost.* Lugd. 1627, in-f°, p. 374.

[3] Tom. I, pag. 138-139, et note correspondante.

[4] *Annal.* XV, 73.

[5] *Chronic.* ad ann. 65.

[6] *Ad Helv.* 16.

[7] *Ep.* CIV, ferè init.

Le proconsul, saisi du débat porté devant lui, se déclara incompétent : il ne voulut même pas entendre la défense de saint Paul[1]. On peut voir déjà dans ce déclinatoire, conçu en termes peu bienveillants pour l'accusation, non-seulement une preuve d'indifférence à l'égard de la secte juive, généralement méprisée alors dans tout l'empire, mais un hommage implicitement rendu aux doctrines de l'Apôtre, que Gallion avait eu le temps de connaître, après dix-huit mois de prédications dans le chef-lieu de son gouvernement. «Comment, dit M. Troplong, sans doute d'après Gelpke, ou plutôt d'après l'analyse de Shœll, comment supposer que Gallion aurait laissé ignorer à Sénèque cet incident remarquable dans son administration, d'autant que déjà des esprits soupçonneux rattachaient aux prédications de saint Paul quelques tenta-

[1] *Gallione autem proconsule Achaiæ, insurrexerunt uno animo Judæi in Paulum et adduxerunt eum ad tribunal, dicentes : quia contra legem hic persuadet hominibus colere Deum. Incipiente autem Paulo aperire os, dixit Gallio ad Judæos : si quidem esset iniquum aliquid, aut facinus pessimum, ô viri Judæi, rectè vos susciperem. Si verò quæstiones sunt de verbis et nominibus et lege vestrâ, vos ipsi videritis : Judex ego horum nolo esse. Et minavit eos à tribunali* (*Act.* XVIII, 12-16). « Gallion étant proconsul d'Achaïe, les Juifs, d'un commun accord, s'élevèrent contre Paul, et l'amenèrent devant ce magistrat, en disant : Voici un homme qui veut persuader aux autres d'adorer Dieu d'une manière contraire à la loi. Paul commençait à peine à ouvrir la bouche, que Gallion, se tournant du côté des Juifs : Si vous veniez, dit-il, vous plaindre de quelque injustice ou de quelque mauvaise action, je me croirais obligé de vous entendre avec patience; mais, puisque vos récriminations ne portent que sur des questions de mots ou de doctrines, et sur l'application de votre loi, démêlez vous-mêmes de pareils différends; car je ne veux point m'en faire juge. Et il les renvoya ainsi de son tribunal. » On lit dans saint Jean Chrysostôme, que « l'Apôtre fut alors battu de verges en présence du proconsul Gallion. » Ἐν ταύτῃ (Κορινθῳ) καὶ ἐπὶ Γαλλίωνος τοῦ ἀνθυπάτου, ἐπὶ τοῦ βήματος ὁ Παῦλος ἐτύπτετο (Chrysost. *in ep. ad Cor. argum.* op. t. X; p. 2). Mais le docte Père a commis ici une confusion : ce n'est pas saint Paul, c'est Sosthène qui fut frappé sur les marches du tribunal de Gallion (*Act.* XVIII, 17). De même, immédiatement avant cette erreur, il lui en échappe une autre non moins grave, au sujet des livres de magie qui furent brûlés à Ephèse par de nouveaux convertis (*Act.* XIX, 19), événement que saint Chrysostôme rapporte en cet endroit, comme s'il se rattachait au séjour de l'Apôtre à Corinthe.

tives d'insurrection qui avaient éclaté en Orient ? Et puis il est constant que le christianisme, à son aurore, avait étendu ses rayons jusqu'à Rome, et devancé le voyage de saint Paul : en effet, dans son épître aux Romains, ce dernier salue un certain nombre de chrétiens qu'il nomme par leurs noms, et les loue de leur foi *déjà connue dans l'univers entier*[1]. » En outre, l'admiration, qui perce à travers la sentence du magistrat, pour les nouvelles doctrines qui occupaient alors tout Corinthe, avait dû le pousser à faire part de ces doctrines à son frère, dont la nature méditative était particulièrement apte à les apprécier. Peut-être même lui aura-t-il envoyé des extraits des prédications, ou des fragments des épîtres de Paul, que Sénèque eût eues ainsi entre les mains, dès cette époque. Le rôle de Gallion en Achaïe, comme juge de l'Apôtre, avait de même paru à Corneille de la Pierre un précédent dont la réaction sur les dispositions ultérieures du philosophe était infaillible. Aussi ce critique tient-il le proconsul d'Achaïe pour l'intermédiaire obligé des premiers rapports de saint Paul et de Sénèque. *Hinc per Gallionem, cui causam probavit Paulus, videtur conciliata amicitia inter Paulum et Senecam*[2].

« Il est à présumer, ajoute de son côté l'abbé Greppo, que, dans sa correspondance avec son frère, Gallion, homme

[1] *De l'infl. du christianisme*, p. 73.

[2] Corn. a Lapide, *Comment. in Act. apost.* XVIII, 12.

J'aurais pu par conséquent citer Corneille de la Pierre parmi les auteurs qui ont témoigné en faveur de l'amitié de saint Paul et de Sénèque. Cependant il se refuse à voir rien de chrétien chez ce dernier, soit dans sa conduite, soit dans ses écrits : *Errant qui Senecam censent fuisse christianum : vixit enim stoicus, et mortuus est stoicus, ac proinde scripta ejus nihil christiani, sed stoica dogmata continent... Deniquè moriens sanguinem suum Jovi libavit, nimirum inflatus opinione sapientiæ, quasi primus illius ævi philosophus, et Neronis magister, dedignatus est fieri discipulus Pauli et Christi* (loc. supr. cit.). Mais, tout restreint qu'il est, son témoignage suffit à ma thèse : plus on admet de circonstances qui ont rapproché le philosophe de l'Apôtre, plus il y a de chances pour que le premier ait profité des enseignements du second.

instruit lui-même, l'entretenait de ce Juif énergique et disert, qui enseignait dans sa province avec tant de succès une philosophie nouvelle et sublime, et que la réputation de saint Paul avait pu ainsi le devancer auprès de Sénèque, et lui inspirer le désir de le connaître[1]. »

L'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* croit également possible (ce qui ressort déjà de la réflexion que nous lui empruntions tout à l'heure) que le ministre de Néron a commencé à s'initier aux dogmes du Christ, avant d'avoir été en position de connaître le plus grand organe de cette religion naissante : « Nous ne réfléchissons pas assez, dit-il en traitant la question d'une manière plus générale, à l'effet que le christianisme dut opérer sur une foule de bons esprits de cette époque. Le gouverneur romain de Césarée, qui savait très-bien ce que c'était que cette doctrine, disait tout effrayé à saint Paul : « C'est assez pour cette heure, retirez-vous. » Et les Aréopagites qui lui disaient : « Nous vous entendrons une autre fois sur ces choses », faisaient, sans le savoir, un bel éloge de sa prédication. Lorsque Agrippa, après avoir entendu saint Paul, lui dit : « Il s'en faut de peu que vous ne me persuadiez d'être chrétien », l'Apôtre lui répondit : « Plût à Dieu qu'il ne s'en fallût de rien du tout, et que vous devinssiez, vous et tous ceux qui m'entendent, semblables à moi, à la réserve de ces liens »; et il montra ses chaînes[2]. Après que dix-huit siècles ont passé sur ces paroles saintes, après cent lectures de cette belle réponse, je crois la lire encore pour la première fois; tant elle me paraît noble, douce, ingénieuse, pénétrante!... Jugez de l'effet qu'elle dut produire sur les auditeurs. Rappelons-nous que les hommes d'autrefois étaient faits comme nous. Ce roi Agrippa, cette reine Bérénice, ces proconsuls Serge et Gallion, dont le premier se fit chrétien, ces gouverneurs Félix et Festus, ce tribun Lysias, et toute leur

[1] *Trois mém.*, etc., p. 101-102. [2] *Act.* XXVI, 28, 29.

suite, avaient des parents, des amis, des correspondants. Ils parlaient, ils écrivaient; mille bouches répétaient ce que nous lisons aujourd'hui, et ces nouvelles faisaient d'autant plus d'impression qu'elles annonçaient, comme preuves de la doctrine, des miracles incontestables, même de nos jours, pour tout homme qui juge sans passion. Saint Paul prêcha une année et demie à Corinthe, et deux ans à Ephèse. Tout ce qui se passa dans ces grandes villes retentissait, en un clin d'œil, jusqu'à Rome[1]. »

On entrevoit donc, dès à présent, pour Sénèque, bien des raisons, bien des préliminaires qui durent ouvrir son esprit à l'intelligence de la religion révélée : dans sa jeunesse, un voyage en Palestine probablement, et certainement en Egypte, et par suite, la rencontre des Livres saints; bientôt après, les épreuves de l'exil, qui, mettant bon ordre aux dissipations de sa pensée, la concentrent, dans la retraite, sur ces premiers germes recueillis, et qui surexcitent son inextinguible soif de connaître, en même temps qu'elles produisent sur ses passions une diversion morale salutaire. Et pourquoi n'indiquerions-nous pas aussi, comme un véhicule efficace vers la science divine, ce stoïcisme qui fut l'étude de sa vie, puisque l'idée stoïcienne, n'en déplaise à ses détracteurs, la plus pure des idées philosophiques qui aient influé sur les sociétés anciennes, n'a été effacée que par l'Evangile dont elle se rapproche? D'autre part, à la suite de tout cela, une correspondance intime avec son frère, gouverneur d'une contrée où cet Evangile était publiquement prêché, des rapports officiels qui devaient lui être adressés à lui-même, comme ministre de l'empire, sur l'effet de ces prédications à Corinthe et ailleurs, n'étaient-ce pas là des conducteurs naturels dont la vraisemblance historique nous est acquise, et qui introduisaient peu à peu notre sage dans le monde mystérieux des nouvelles doc-

[1] *Soir. de S.-Pétersb.* entretien IX, t. II, p. 163-165.

trines religieuses? Ajoutez, ce qui ne pouvait être ignoré d'un homme habitué à réfléchir et en mesure, par position, de s'enquérir utilement, d'informer avec précision sur les faits, ajoutez les renseignements antérieurement fournis touchant le Christ et ses dogmes, l'inquisition sévère dont la nouvelle secte avait été l'objet à Rome, sous Claude, les mesures de persécution qui avaient suivi; le tout enregistré et conservé dans les archives impériales, naturellement ouvertes aux investigations de l'homme d'état philosophe.

V.

Saint Paul à Rome. — Schœll cité et réfuté sur quelques points.

Mais, à coup sûr, c'est l'arrivée de saint Paul à Rome qui nous offre pour Sénèque l'occasion la plus incontestable, la plus historique, si l'on peut ainsi parler, de connaître la religion chrétienne, et de se pénétrer de sa haute portée sur les destinées futures de l'humanité [1].

[1] Je dois ici compléter par une dernière citation les emprunts que j'ai déjà faits à de Maistre : « Mais enfin le grand Apôtre arriva à Rome même, *où il demeura deux ans entiers, recevant tous ceux qui venaient le voir, et prêchant en toute liberté, sans que personne le gênât* (Act. XXVIII, 30-31). Pensez-vous qu'une telle prédication ait pu échapper à Sénèque, qui avait alors soixante ans? Et lorsque depuis, traduit au moins deux fois devant les tribunaux pour la doctrine qu'il enseignait, Paul se défendit publiquement et fut absous, pensez-vous que ces événements n'aient pas rendu sa prédication et plus célèbre et plus puissante? Tous ceux qui ont la moindre connaissance de l'antiquité savent que le christianisme dans son berceau était pour les chrétiens une *initiation*, et pour les autres un *système*, une *secte* philosophique ou théurgique. Tout le monde sait combien on était alors avide d'opinions nouvelles. Il n'est pas même permis d'imaginer que Sénèque n'ait point eu connaissance de l'enseignement de saint Paul, etc. » (*Soir. de St.-Pétersb.*, entretien IX, t. II, p. 167). M. Troplong répète, aux termes près, la même réflexion : « Sénèque avait à peu près soixante ans lorsque saint Paul, ayant osé en appeler à l'empereur de la juridiction de Porcius Festus, apporta à Rome sa philosophie si ardemment spiritualiste. On sait que le grand Apôtre, dont la parole avait ébranlé Agrippa, Bérénice et le proconsul Serge, prêcha librement dans cette ville pendant deux

Les circonstances qui amenèrent l'Apôtre pour la première fois dans la capitale du monde, sont racontées assez au long par saint Luc, qui en avait été le témoin. De retour à Jérusalem, après ses voyages en Grèce et en Asie Mineure, Paul ne songeait qu'à faire des prosélytes, et s'efforçait de gagner de plus en plus les cœurs à son Dieu. Il passait ses journées à prêcher, à expliquer, et à accomplir les cérémonies du culte naissant [1]. Cependant sa parole, en attirant un grand concours d'auditeurs, ne pouvait manquer de susciter contre lui une nouvelle explosion parmi les juifs, qui continuaient à le haïr comme un renégat. Prenant donc prétexte de sa doctrine de la résurrection des morts, le Prince des prêtres et les Anciens l'accusèrent de parler contre la loi judaïque, et de fomenter des séditions dans le peuple [2]. A la suite de ses comparutions devant les autorités de Jérusalem et de Césarée, l'Apôtre, mû par la crainte de trouver dans le magistrat appelé à statuer, un juge partial et influencé par ses adversaires, peut-être plutôt dans le désir qu'il avait manifesté de voir enfin ses frères de Rome, se détermina à faire appel au tribunal de César [3]; c'était un droit qu'ouvrait pour lui sa qualité de citoyen romain. Il s'embarqua donc pour l'Italie, sous la conduite du centurion Julius [4], et, après une navigation dont les détails ne sont pas nécessaires à notre thèse, il arriva à sa destination. En nous réservant de reprendre, à partir de ce point, le fil de notre narration, nous cédons ici la parole à l'historien de la littérature romaine, bien que son récit anticipe sur le nôtre dans l'ordre des faits. Mais, comme il est

années entières. Il y subit un procès dans lequel il se défendit lui-même. Peut-on croire que la nouveauté de cet enseignement et le bruit de ce procès soient restés ignorés de Sénèque, dont l'esprit s'alimentait sans cesse des plus grandes questions philosophiques et sociales? » (*De l'influence du christianisme*, etc., p. 71.)

[1] *Act.* XXI, 26, 27.

[2] *Act.* XXI, 28; — XXIII, 6; — XXIV, 6, 15.

[3] *Act.* XXV, 10, 11, 12.

[4] *Act.* XXVII, 1.

suivi de quelques observations qui nous feront rentrer, pour un instant, dans le champ de la discussion, nous tenons à ce qu'elle soit épuisée avant de poursuivre : « Ce fut, dit Shœll, d'après le calcul des plus savants critiques, au printemps de l'an 61 après Jésus-Christ, que l'Apôtre arriva à Rome. Le préfet du prétoire, auquel il fut remis, lui permit de demeurer dans une maison particulière avec un soldat qui le gardait à vue, et lui laissa la liberté de voir ses amis. Ce préfet du prétoire était Burrhus, l'ami de Sénèque. N'est-il pas naturel de penser que leur conversation sera tombée sur ce docteur juif éloquent et hardi qui, pour de nouvelles opinions religieuses, avait été persécuté en Palestine, et en avait appelé devant le tribunal de l'empereur? Sénèque n'aura-t-il pas été curieux de voir et d'entendre cet homme extraordinaire?... Objectera-t-on qu'il est probable que si Sénèque avait connu saint Paul et sa doctrine, on trouverait dans ses écrits quelques traces de prédilection pour les chrétiens? Mais le philosophe romain peut avoir goûté la partie de cette doctrine qui se rapportait à Dieu, et à la manière dont il doit être adoré, sans que l'évangile de la venue du Christ lui parût autre chose que le rêve d'un honnête enthousiaste? Peut-être même partageait-il là-dessus l'opinion de ses confrères d'Athènes. Sénèque n'était pas homme à se déclarer pour une secte méprisée des uns, et regardée comme dangereuse par les autres, lui qui dans sa jeunesse renonça au régime pythagoricien auquel il avait pris goût, sur la seule observation de son père, que cette manière de vivre pourrait l'exposer, à une époque où Tibère commençait à montrer son mécontentement de cette secte étrangère.

« Une autre objection bien plus grave peut être tirée de la circonstance que la plupart des ouvrages de Sénèque ont été rédigés avant l'arrivée de saint Paul à Rome. On trancherait cette difficulté, en adoptant le calcul d'après lequel

saint Paul fut envoyé à Rome dès l'an 56, deux ans avant l'avénement de Néron. Mais, sans recourir à cet expédient, on peut faire observer que les ressemblances avec les épîtres de saint Paul et autres écrivains sacrés ne se trouvent fréquemment que dans les dernières œuvres de Sénèque, dans le *De vitâ beatâ*, le *De beneficiis*, tous deux rédigés après 61, et surtout dans ses *Lettres*, écrites pendant la dernière époque de sa vie. »

Cette difficulté, que Schœll soulève en finissant, et la solution qu'il y oppose d'après Gelpke, sont maintenant pour nous sans objet, par suite des recherches plus approfondies dans lesquelles nous sommes entré sur les dates corrélatives des écrits de Sénèque et des Livres saints, et qui nous ont conduit à des résultats tout différents. Il en est de même de l'époque de l'arrivée de saint Paul à Rome, sur laquelle les calculs précédemment déduits [1] font assez comprendre que nous ne saurions accepter ni l'une ni l'autre des deux dates, 56 ou 61, proposées par notre devancier. Nous avons également établi d'avance combien est peu exacte l'assertion qui tend à admettre en fait que les traités *De beatâ vitâ* et *De beneficiis* sont, avec les *Lettres*, les seuls ouvrages où l'on trouve des réminiscences du Nouveau-Testament.

D'accord avec Schœll, mais en y attachant plus d'importance encore que ce critique, l'abbé Greppo, fort des indications que lui fournit un mémoire de Chr. Guil. Fr. Walch, intitulé : *Historia Afranii Burrhi*, *Act.* XXVIII, 16, *commemorati*[2], signale à notre attention, dans le récit de saint Luc, l'incident particulier de la remise faite entre les mains du préfet du prétoire, par le centurion Julius, à son entrée dans Rome, du captif qui lui avait été confié avec d'autres, incident exprimé dans la plupart des exemplaires grecs [3], quoique omis par quelques-uns, ainsi que par la Vulgate.

[1] V. tom. I, p. 231, et suiv.

[2] *Acta societatis latinæ lenensis*, J. Ern. Emm. Walch (1742), tom. I, p. 156-180.

[3] *Act.* XXVIII, 16.

« Ce fut, dit-il, à ce grand officier de l'empire que saint Paul dut la portion de liberté dont il jouit, ayant seulement un soldat pour le garder. On ne peut guère douter qu'il ne lui ait été présenté plus d'une fois peut-être, et tel paraît être le sens de ces paroles déjà citées : *Ita ut vincula mea manifesta fierent in omni prætorio*. Or, le préfet du prétoire était alors le célèbre Afranius Burrhus. Associé avec Sénèque dans l'éducation de Néron, il partagea longtemps avec lui la faveur, ou du moins la confiance du monarque, bien qu'il fît de fréquents efforts pour l'arrêter dans la carrière de crimes où il s'était précipité, après les meilleures espérances qu'avait données sa jeunesse, et il paraît que ces deux hommes d'Etat marchaient assez de concert. Les relations qui existaient entre eux ne peuvent donc guère permettre de douter que Burrhus n'eût parlé à Sénèque de ce captif si remarquable, ne lui eût inspiré le désir de l'entendre, et ne lui en eût procuré les moyens, qui d'ailleurs n'étaient pas difficiles, le zèle de l'Apôtre devant le disposer favorablement à de telles entrevues, lui qui, bien avant cette époque, écrivait aux Romains[1] : *Græcis et barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum*[2]. »

Cette confrontation forcée de saint Paul avec Burrhus, que nous sommes loin de contester aux critiques qui l'invoquent[3], ne nous semble ajouter que médiocrement à la probabilité des rapports subséquemment engagés entre le prisonnier et le précepteur de Néron ; ces rapports, en effet,

[1] *Rom.* I, 14.

[2] *Trois Mémoires, etc.*, p. 102, 103.

[3] Walch, du reste, ne consacre qu'une très-courte mention à cette particularité : *Notes velim centurionem tradidisse captivos* τῷ στρατοπεδαρχῇ, *unde intelliges unum fuisse tum præfectum prætorio. Id quod in solum Burrhum convenit, siquidem ante eum, duo præfuerunt cohortibus prætorianis, eoque ex vitâ sublato,* Cæsar duos prætorianis cohortibus præposuerat, *teste Tacito. Quare nemo sapiens contradicere sibi sumet viris doctis, qui Burrho nostro Paulum traditum ac à Julio centurione diligentiùs commendatum fuisse credunt* (Opuscul. citat. 14).

ne sont pas moins amenés par la nature même des événements, comme on va le voir, indépendamment de l'entrevue préalable de Burrhus et de l'Apôtre : nous la consignons toutefois, comme une petite particularité qui, si elle sert peu à motiver les relations ultérieures de Paul avec Sénèque, comme le voudrait l'abbé Greppo, cadre du moins parfaitement avec elles.

Mais nous ne sommes pas aussi disposé à nous rendre à l'avis de Schœll, lorsqu'il insinue que si notre philosophe s'est abstenu de rien dire dans ses écrits sur le compte des chrétiens, c'est qu'il ne les connaissait réellement pas, et qu'il ne partageait leur dogme que dans les limites du déisme pur. Nous préférons le voir, un peu plus loin, interpréter ce silence par un des traits du caractère de Sénèque, que nous avons déjà allégué, en y insistant : par la faiblesse naturelle que lui reprochait saint Augustin dans les termes cités au commencement du présent essai [1]. Cette faiblesse, qu'on palliera. si l'on veut, du nom de prudence, mais qui se trahit dans plus d'une circonstance de la vie publique de Sénèque, nous aide également à résoudre une autre objection, en nous rendant raison de l'ignorance où sont restés les écrivains profanes touchant ses fréquentations avec les partisans d'une religion déjà bien connue. Assurément Tacite et Suétone, qui parlent des chrétiens, Dion Cassius, adversaire déclaré des philosophes, et qui se montre souvent partial et injuste envers le nôtre en particulier, n'auraient pas manqué de stigmatiser ce qu'ils eussent appelé sa superstition. A cela, notre réponse est la même que nous avons déjà faite à Erasme et à Lamothe-Levayer [2], s'étonnant que Néron, pour mieux couvrir son ingratitude envers son ancien gouverneur, n'eût pas saisi avec empressement ce prétexte de le perdre, après

[1] Tom. I, page 14.

[2] Tom. I, p. 393-394.

l'avoir longtemps cherché en vain [1]. La mort d'un personnage éminent, convaincu de connivence avec une classe d'hommes diffamés dans Rome, eût été, nous en convenons, surabondamment excusée aux yeux de l'opinion publique qui, au contraire, devait flétrir la condamnation sans preuves du prétendu complice de Pison. Si donc le prince n'a point fait son profit d'une circonstance aussi commode pour ses mauvais desseins, si elle est formellement omise par Tacite et par Suétone, s'il n'en est pas, non plus, question dans Dion Cassius, ni dans Xiphilin, son abréviateur, et pour nous aujourd'hui en beaucoup d'endroits son suppléant, c'est que Sénèque, fidèle à ses habitudes de réserve craintive, avait, nous le répétons, pris ses précautions pour que rien ne transpirât au dehors, de son commerce avec les chrétiens et avec leur chef. Loin de se livrer ostensiblement à ses nouvelles affections et à ses nouvelles croyances, son intérêt, outre les motifs que nous indiquions dans un précédent chapitre [2], lui conseillait, de même qu'il entrait dans sa manière d'être, de les tenir scrupuleusement cachées à tous les regards, et il n'y a plus rien que de rationnel à ce qu'elles nous aient été dévoilées seulement, et à travers une certaine obscurité, par ce que nous oserions presque appeler les indiscrétions de l'Eglise.

On trouvera peut-être que nous appuyons trop sur cette face du caractère de notre stoïcien-courtisan ; mais c'est là le pivot sur lequel roule tout le système de nos conjectures à son sujet; c'est là, en un mot, pour nous une observation fondamentale, puisqu'elle nous aide à dénouer presque toutes les difficultés de cette question de l'affiliation de Sénèque aux dogmes des premiers chrétiens.

[1] Tacit. *Annal.* XV, 45, 60.

[2] P. 64 et suiv.

VI.

Suite du séjour de saint Paul à Rome. Détails hypothétiques sur les premiers rapports de l'Apôtre avec Sénèque. — Mise en jugement de saint Paul et sa comparution à la barre du tribunal de l'empereur. — Résultat de la sentence impériale.

Au moment où saint Paul mettait pour la première fois le pied sur le sol romain, c'est-à-dire en l'année 59, troisième du règne de Néron, Sénèque, nonobstant l'assertion contraire d'Estius[1], était attaché à la personne du prince comme conseiller intime, sinon comme précepteur, ce que l'âge et la position de l'empereur ne comportaient plus. Nos deux personnages étant ainsi réunis tous deux en même temps dans la même capitale, c'est à partir de cette époque qu'il devient intéressant pour nous d'ausculter avec attention leurs mouvements parallèles, afin d'en saisir, autant qu'il se peut, les points de convergence probables ou vraisemblables.

Le premier soin de Paul, en se sentant à Rome, dut être de se mettre en mesure de comparaître à la barre du tribunal impérial. Ne tenta-t-il pas quelques démarches, par exemple, soit pour obtenir une prompte décision, soit pour se rendre l'empereur favorable? Il avait à contrebalancer l'influence active des juifs ses ennemis. Or, l'accès de l'intérieur du palais était ouvert à ceux-ci par le crédit de leur compatriote Aliturus, mime de Néron[2], et aussi par Poppée,

[1] Voir tom. I, p. 359, 360.

[2] Aliturus ne nous est connu que par Josèphe, qui raconte dans l'histoire de sa vie, qu'il s'adressa, en arrivant en Italie, à ce mime, son compatriote, lequel, en grande faveur à la cour, présenta l'historien à l'impératrice Poppée. Non-seulement Poppée accorda au recommandé d'Aliturus la grâce des prêtres dont Josèphe était venu prendre la défense, mais elle le renvoya comblé de présents (Joseph. *in suâ vitâ*, 3, ed. Havercamp, t. II, p. 2). L'écrivain juif raconte ailleurs quel avait été le but de son voyage. Le roi de Judée, Agrippa, ayant construit près du temple de Jérusalem une maison d'où il pouvait voir ce qui se passait dans le temple, les prêtres, mécontents, élevèrent un mur, afin d'intercepter les jours de

d'abord maîtresse favorite et ensuite épouse du prince, qui poussa l'intérêt qu'elle portait à cette nation jusqu'à obtenir un rescrit en faveur du temple de Jérusalem[1]. A d'aussi puissants médiateurs dont disposaient ses adversaires, Paul devait chercher à opposer une notabilité non moins puissante, et il ne pouvait avoir de meilleur patron que Sénèque, qui jouissait encore alors de toute la plénitude de son ascendant sur l'esprit de l'empereur. Que l'Apôtre appréciât l'utilité en quelque sorte spéciale d'un pareil patronage pour sa situation, cela ne suffisait pas ; il fallait qu'il parvînt à se le procurer. A cet égard, plus d'un moyen s'offre à nos conjectures. Un des catéchumènes, que des relations de service, ou d'affaires, rapprochaient plus ou moins journellement de la personne de Sénèque, avait pu servir d'intermédiaire auprès de lui à son coreligionnaire; ou bien, aux termes de l'insinuation de La Pierre, Paul avait pu se présenter de lui-même, en s'autorisant du nom et de la bienveillance de Gallion le proconsul, recommandation assurément fort touchante et tout à fait digne d'être invoquée vis-à-vis de son frère. Il y a

cette maison. Condamnés à démolir le mur, les prêtres vinrent demander justice à Néron, qui leur en accorda le maintien. Telle fut l'affaire pour laquelle Poppée intercéda auprès de Néron, à la prière de Josèphe et d'Alitures (*Antiq. jud.* lib. XX, c. VIII, § 11, Haverc., t. I, p. 975).

[1] On vient de voir, dans la note précédente, à quelle occasion intervint cette décision impériale, rendue à l'instigation de Poppée; voici le passage de Josèphe qui raconte ce fait : Νέρων δὲ διάκουσας αὐτῶν, οὐ μόνον συνέγνω περὶ τοῦ πραχθέντος, ἀλλὰ καὶ συνεχώρησεν οὕτως τὴν οἰκοδομίαν, τῇ γυναικὶ Ποππαίᾳ (θεοσεβὴς γὰρ ἦν) ὑπὲρ τῶν Ἰουδαίων δεηθείσῃ χαριζόμενος (*Antiq. jud.* loc. cit.). En vantant la piété de Poppée par ces mots θεοσεβὴς γὰρ ἦν, il semble que Josèphe ait voulu faire croire que cette impératrice avait embrassé la religion juive; et l'abbé Greppo est en effet d'avis (*Trois Mémoires, etc.*, p. 37, note), que l'on pourrait très-bien interpréter ainsi cette expression θεοσεβὴς. Le père Wolf (*De præscript. Tertulliani, comment.*, p. 582) et Baronius (*Ad ann.* 59, IX) ont été plus loin; ils ont fait de Poppée une chrétienne, et ont imaginé que c'est elle que saint Jean Chrysostôme avait désignée, sans la nommer, lorsqu'il raconte que le martyre de saint Paul eut pour principale cause la conversion faite par l'apôtre d'une maîtresse de Néron. Cette conjecture a été examinée et combattue avec raison par le même abbé Greppo (*Trois Mémoires*, p. 30-41).

mieux : quel empêchement verrait-on à ce que ce fût Sénèque lui-même qui ait mandé saint Paul devant lui dès son arrivée? Il s'agissait d'un procès religieux, d'une véritable question d'Etat; le ministre n'avait-il pas le devoir d'en évoquer préalablement l'instruction, de donner son avis sur la sentence à intervenir? Cette obligation se compliquera encore, du côté de Sénèque, d'un pressentiment de sympathie qui n'est pas un moindre stimulant pour précipiter cette entrevue, si, comme nous avons commencé par en proclamer la probabilité, le magistrat philosophe se trouvait dès auparavant ébranlé en faveur des chrétiens par la correspondance que son frère lui avait envoyée d'Achaïe, et disposé, jusqu'à un certain point, à servir leur chef par l'intérêt que ses épîtres communiquées auraient déjà éveillé au fond de son âme.

Une autre occasion pour nos deux sages de se connaître, si celles-là sont écartées, résulte du fait officiellement constaté de la comparution de saint Paul devant l'empereur. La singularité du litige, le nom et la réputation de l'inculpé, l'attrait inhérent à la cause d'un dogme persécuté, et qui tenait de si près à la philosophie, tous ces motifs étaient de nature à amener beaucoup de curieux dans l'enceinte du prétoire, et, en première ligne, à cause de la qualité du juge, les dignitaires et habitués de la cour. Quoi de plus conséquent que de nous représenter Sénèque prenant place parmi ces derniers, si même son titre de conseiller de la couronne ne lui faisait pas une loi de siéger, dans le débat, comme assesseur de l'empereur, et nous irons jusqu'à dire, peut-être de le suppléer? Quoi qu'il en soit, l'attitude de Paul en face de César, la fermeté de ses convictions, et l'influence propagandiste de sa justification durent émouvoir plus d'un témoin de l'interrogatoire qu'il eut à subir, et la réflexion a peu d'efforts à faire pour renouer à ce procès l'origine des conversions opérées par lui

dans le personnel intime du palais, conversions parmi lesquelles on a fait figurer celle de notre philosophe. L'ordonnance des faits ainsi présentés n'est pas, si l'on veut, historiquement vraie, mais elle est vraisemblable ; et quand le fait principal est prouvé, la vraisemblance des détails est bien près d'être la réalité.

Ce ne sont pas seulement les développements analogues de Gelpke et de ses adhérents qui nous suggèrent cette sorte de mise en scène conjecturale de Sénèque et de saint Paul, commençant leurs premiers rapports. L'idée de l'assistance de Sénèque au jugement de l'Apôtre, et des conséquences qui s'ensuivent, avait été indiquée, avant nous, dans l'essai critique d'Hermann Witsius cité plus haut [1], et il nous importe d'autant plus de nous rencontrer ici avec cet esprit subtil et savant tout à la fois, que sa conjecture ne se laisse pas soupçonner d'avoir été inventée *pour les besoins de la cause*, Witsius, comme on l'a vu, se montrant plutôt l'adversaire de la question que nous débattons. Notre version ne peut donc que gagner à être confirmée par un témoignage aussi désintéressé : *Si subscriptioni posterioris ad Timotheum aliqua fides est*, παρίστη Καίσαρι Νέρωνι, *ab ipso Cæsare auditus, præsentibus, uti credibile, Burrho præfecto prætorii et Senecâ, qui officii ratione, ab audientiâ illâ vix poterant abesse, et quidni eo loco ubi Cæsar jus dicere solet? Ibi causam suam solus, sinè advocato ac patrono egit, solitâ sibi animi præsentiâ ac* παρρησίᾳ, *Christi etiam spiritu verba dictante locutus, suâ admiratione totum auditorium implevit, sic ut causa Dei in meliorem partem innotesceret, quum in ipso prætorio apud Cæsarem, ejus præfectum, assessores judicii comitesque et reliquos* ἐκ τῆς Καίσαρος οἰκίας, *ex domo Cæsaris, tum apud alios omnes qui affluxerant auditores, totamque adeò urbem* [2] : « Autant qu'on peut s'en

[1] Tom. I, p. 389, 390.

[2] *Meletemata Leidens*, Lugd. Batav. 1708, in-4°, *De vitâ Pauli*, sect. XII, § 35, pag. 211 et seq.

rapporter à la notice qui termine dans les manuscrits la seconde épître à Timothée : *l'Apôtre comparut devant César Néron*, ce fut l'empereur lui-même qui l'entendit dans sa défense, en présence sans doute de Burrhus, préfet du prétoire, et de Sénèque, qui, à raison de leurs fonctions, devaient presque nécessairement assister à cette audience. Là, seul, sans avocat, sans défenseur, il plaida sa cause avec cette présence d'esprit et cette loyale assurance qui lui étaient habituelles; inspiré dans ses paroles par l'esprit du Christ, il remplit l'auditoire d'une telle admiration, qu'il parvint à faire prévaloir la cause même de son Dieu, au sein du prétoire, non-seulement auprès du prince, de ses assesseurs, et de tous les serviteurs du palais impérial qui se trouvaient là, mais encore de la foule immense d'auditeurs et de la ville entière qu'avait attirées ce procès. »

Le lecteur sait déjà à peu près à quoi s'en tenir sur l'issue du jugement intervenu, car nous avons eu à nous en expliquer, d'une manière incidente, il est vrai, en étudiant la chronologie des épîtres. L'épître II à Timothée rapporte ainsi cet événement : *In primâ meâ defensione nemo mihi affuit... Dominus autem mihi astitit... et liberatus sum ab ore leonis* : « Au commencement de ma défense, tout le monde m'a abandonné... Mais le Seigneur m'est venu en aide, et j'ai été délivré de la gueule du lion. » Il suit de là que le jugement de César n'entraîna pas une condamnation bien rigoureuse; et le *lion* ici n'est pas autre chose que l'empereur, selon l'interprétation des Pères[1]. Il ne s'est élevé de doute à cet égard que sur l'époque où saint Paul avait été mis à même de présenter sa défense, et sur l'époque de

[1] S. Chrysost. *in II Tim. Hom.* X, 2, *Op.* t. XI, p. 722.—Theodor. *Comment. in loc. cit.*—Hieron. *De script. eccles.* 5, etc.—Cependant les modernes n'ont pas tous unanimement partagé cette interprétation. On a même prétendu qu'il fallait prendre les mots *ab ore leonis* dans leur sens naturel, et qu'ainsi saint Paul s'applaudissait d'avoir échappé aux combats du cirque; mais cela semble peu probable.

la sentence qui a suivi cette défense. Nous avons admis en fait que l'Apôtre fut jugé presque immédiatement après son arrivée à Rome ; nous n'ajouterons que peu de mots pour achever de répondre à l'opinion contraire. Suivant un passage d'Eusèbe annoncé plus haut, et qui est, parmi les documents de l'Eglise, le seul témoignage ancien où nous puissions trouver quelque lumière à ce sujet, l'appel de la cause et la décision survenue n'auraient eu lieu qu'au bout du séjour de deux ans à Rome, indiqué par saint Luc dans les Actes : *Mansit autem biennio toto* [1]. « A l'expiration de ces deux années, dit l'historien ecclésiastique, on assure (λόγος ἔχει) que l'Apôtre, ayant été entendu, fut renvoyé à ses prédications [2]. » Salméron paraît adopter cette antique tradition, bien qu'il ne cite pas Eusèbe ; il en développe même les circonstances de la façon la plus précise, en avançant que les préparatifs de l'Apôtre pour se défendre furent prématurés, ainsi que les lettres d'adieu qu'il adressa à ses amis, puisqu'en effet César ajourna la cause et remit à prononcer. Ce n'est qu'après ce sursis, qui ne dura pas moins de deux ans, que Paul aurait enfin comparu de nouveau à la barre du tribunal de Néron, lequel, cette fois, « ayant ouï l'accusé dans ses justifications, le déclara non coupable et le renvoya absous. » *Paravit se ad causam dicendam coram eo, valeque dixit amicis, quasi ultimo supplicio destinatus. Cæterùm Cæsar eâ actione distulit negotium, nec certum quicquam pronuntiavit. Producitur rursus ad tribunal Cæsaris, ut suam agat causam. At tunc, eo audito, lata est ab eo sententia, quâ Paulus innocens pronuntiatus absolvitur* [3]. D'après ce système, l'espèce de captivité à laquelle fut soumis l'Apôtre, pendant les deux ans qu'il passa à Rome, ne serait qu'une mesure préven-

[1] *Act.* XXVIII, 30.
[2] Euseb. *Hist. eccles.* II, 22.—Voir d'ailleurs t. I, p. 234.
[3] *Comment. in evang.* tom. XII, p. 375.

tive, au lieu d'être la conséquence d'une condamnation juridique. Mais un aussi long sursis, qui se traduisait en un emprisonnement arbitraire et équivalait presque à un déni de justice, ne se concilierait guère avec les égards qui accueillirent l'Apôtre à son entrée dans Rome, et avec la bienveillance dont il fut l'objet en définitive. De plus, l'épître aux Philippiens, qui rappelle en termes généraux la sentence rapportée dans le passage cité de l'épître II à Timothée, a été reconnue, de même que cette dernière, pour appartenir au séjour de saint Paul à Rome. Il semble donc de toute nécessité que la sentence dont parlent ces deux épîtres ait été rendue déjà bien avant l'expiration dudit séjour. Ainsi, il ne faut pas s'attacher à cette partie de la croyance vulgaire recueillie par Eusèbe, non plus qu'à l'opinion identique de Salméron, qui veulent que la mise en accusation de l'Apôtre ait été vidée seulement après deux ans d'instance, mais par un acquittement complet, et il est plus sûr de s'en tenir au sentiment de Baronius, qui fait intervenir la décision impériale dès les premiers temps de l'arrivée de saint Paul à Rome.

A la vérité, quoique cette sentence soit réputée favorable à l'inculpé, en ce qu'elle lui garantit la vie sauve, *liberatus ab ore leonis*, et le libre exercice de ses opinions religieuses, elle ne lui accorda pas immédiatement une entière liberté, et l'on aurait droit, sous ce rapport, de trouver étrange que l'influence amie de Sénèque, qui a déjà commencé à se produire dans notre récit, n'ait pas prévalu jusqu'à préserver Paul des chaînes dont les six épîtres écrites par lui à cette époque témoignent qu'il était chargé. Mais, en faisant la part des exigences de l'opinion publique d'alors, à laquelle il fallait bien donner quelque satisfaction dans sa haine contre un novateur aussi hardi que l'Apôtre, on reconnaîtra que la sentence impériale est, relativement à ce que les passions de l'époque commandaient,

empreinte d'un cachet de tolérance bienveillante qui ne s'explique que par des causes supérieures et étrangères à la raison d'Etat. C'est ainsi qu'au moment où il risquait d'encourir une peine déterminée, telle que la séquestration et la prison, notre accusé fut assujetti à une simple surveillance de police ; et les fers mêmes qui l'enchaînaient semblent avoir été plutôt une mesure d'apparat pour en imposer à la foule, qu'une rigueur réelle, puisqu'il n'était d'ailleurs nullement gêné dans la liberté de ses mouvements, ni dans son action au dehors, comme nous l'apprend la description minutieuse que font les Actes de son état : *Permissum est Paulo manere sibimet, cum custodiente se milite... catenâ circumdatus... Mansit biennio toto in suo conducto, et suscipiebat omnes qui ingrediebantur ad eum*[1] : « Il lui fut permis de demeurer dans une maison particulière, sous la garde de l'autorité militaire, et de plus enchaîné... Et il séjourna deux ans entiers dans cette maison, où il recevait tous ceux qui venaient le visiter. » Cette captivité mitigée, qui n'a rien de commun avec l'incarcération[1], mais surtout la faculté octroyée à l'Apôtre de

[1] Saint Antonin va jusqu'à nier que l'Apôtre ait été détenu captif pendant ces deux ans de séjour à Rome. D'après sans doute quelque ancienne autorité que j'ignore, il soutient que ce soldat donné pour gardien à saint Paul n'avait point une mission de défiance contre sa personne : qu'il était au contraire chargé de le mettre à l'abri des entreprises des juifs de Rome qui, s'entendant avec les juifs de Jérusalem et de Césarée, dans leur haine à l'égard de celui qu'ils poursuivaient avec tant d'acharnement, auraient peut-être songé à en faire eux-mêmes justice et à attenter à ses jours, sur la nouvelle que l'empereur n'avait tenu nul compte des griefs articulés par eux contre leur ennemi. *Paulus, quia ad Cæsarem appellaverat, ductus fuit Romam. Qui Nero audiens controversiam esse de lege Judæorum et christianorum parvifecit, et permissus est Paulus liberè ire per civitatem cum viro tamen milite custodiente. Timebat enim ne fortè Judæi qui quæsierant mortem ejus in Judæâ, misissent litteras ad Judæos qui erant Romæ, ut dolo occiderent eum. Et per biennium sequens mansit in liberâ custodiâ in hospitio quod ipse conduxerat, prædicans sinè prohibitione eis qui conveniebant ad hospitium suum. Postea etiam magis liberè fuit ei data licen-*

voir qui il voulait, lui constituaient une condition privilégiée, lorsqu'on la compare à celle des prisonniers ordinaires; et cet adoucissement marqué de pénalité dans la sentence rendue par Néron, ou en son nom, ne nous laisse pas hésiter à partager la réflexion du père Wolf [1], qui attribue aux suggestions de Sénèque les bons procédés du prince envers un chef de secte que celui-ci devait tenir pour dangereux : *Nec dubitandum quin ipsi* (Paulo) *Seneca, utpote familiarissimus, plurimùm faverit apud principem atque adjuverit* [2].

VII.

Explication et confirmation des détails qui précèdent, par certains passages de l'ouvrage de Philostrate sur la vie d'Apollonius de Tyane.

Au reste, nous sommes en mesure de nous passer des conjectures, et il est à notre disposition, sur l'arrivée de saint Paul à Rome, sur les préoccupations favorables du premier ministre à son égard, sur l'accueil que lui fit ce haut fonctionnaire, et sur sa mise en jugement, des renseignements historiques si importants, si précis, qu'il y a lieu de s'éton-

tia circumeundi et prædicandi in partibus Occidentis (Anton. *Chronic.* t. I, p. 427, 428, tit. VI, cap. 23). Mais les chaînes dont Paul se plaint d'être garrotté, dans ses épîtres datées de Rome, n'autorisent pas tout à fait cette version.

[1] Le père Wolf, en latin *Lupus*, était un moine de l'ordre des Augustins, très-versé dans l'histoire ecclésiastique et dans la théologie canonique. Il professa cette dernière science à Louvain, puis à Douai. Député à Rome par le clergé des Pays-Bas, auquel il appartenait, pour y traiter certaines questions d'orthodoxie, il y fut très-bien accueilli par le pape, qui voulait le retenir en lui offrant des places propres à le tenter. Mais Wolf préféra rester dans sa patrie. Il y fut cependant en butte aux tracasseries de ses ennemis, qui l'accusèrent de jansénisme : cette accusation fut assez sérieuse pour que Wolf ait été obligé de s'en justifier vis-à-vis de la cour de Rome, ce qui du reste ne lui fut pas difficile. Wolf mourut en 1681 ; il était né à Ypres en 1612. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de théologie et de critique ecclésiastique.

[2] Tertullian. *De præscript. cum scholiis fr. Christian. Lupi*, Bruxel. 1675, in-4°, p. 584, cap. XXXVI.

ner que l'on n'ait pas encore songé à en faire l'application.

Nous nous sommes déjà hasardé à avancer, quelque part[1], que la vie d'Apollonius de Tyane, publiée sous l'empereur Septime-Sévère par Philostrate, au lieu d'être l'histoire d'un philosophe qui ait réellement existé, pourrait bien n'être qu'un mythe, que la collection, résumée sur une seule tête, des traditions merveilleuses que l'avénement du Christ et de ses Apôtres, et par suite l'apparition simultanée d'un certain nombre de thaumaturges, leurs parodistes[2], firent circuler en Orient, et d'Orient dans la capitale du monde, vers la moitié du premier siècle de notre ère. Ainsi, le soi-disant philosophe de Tyane nous est représenté par son historien, tour à tour avec quelques-unes des circonstances que les Evangiles racontent de l'Homme-Dieu, selon que l'a très-bien observé le savant et sagace Huet [3], ou avec des traits propres à saint Paul, ou encore, d'autres fois, comme la silhouette de Simon le Magicien. Il serait oiseux d'insister ici sur ce dernier parallèle qui n'est pas pour nous d'un intérêt assez actuel ; nous nous contenterons de renvoyer le lecteur aux quelques traits que nous en avons relevés en passant[4]. Mais il n'est point hors de propos de rappeler sommairement, à la suite de l'évêque d'Avranches, les principaux plagiats faits à l'histoire de Jésus-Christ par l'auteur de la vie d'Apollonius. C'est d'abord l'apparition de l'ange Gabriel à la vierge Marie [5], qui a sa contre-épreuve dans le livre de Philostrate : là le dieu Protée apparaît de même à la mère d'Apollonius, afin de lui prédire la naissance de ce sage[6]. Celui-ci passait parmi les

[1] Tom. I, page 205, note 2.

[2] Ces parodistes sont comme la réalisation de la parole divine : *Surgent enim pseudochristi et pseudoprophetæ* (Matth. XXIV, 24).

[3] *Demonstratio evangelica*, Paris, 1679, in-f°, p. 566, et seq. propositio IX, cap. CLXVII, § 4.

[4] V. t. I, p. 205, la note 2 précitée, où se trouvent quelques renseignements biographiques sur Simon le Magicien. Ces renseignements seront complétés un peu plus loin.

[5] *Luc.* I, 26, 27, 28.

[6] *Apollonii vita*, ed. Olearii, lib. I, 4.

siens pour être issu de Jupiter, bien qu'il convînt que son père s'appelait simplement comme lui, Apollonius[1]. Cette qualification, qui lui était commune avec Simon le Magicien[2], n'est-elle pas l'équivalent du nom de Fils de Dieu, qui convenait seul au Messie, suivant les apparences, fils de Joseph? Le père de Jésus voit en songe[3] certains signes qui se rapportent à lui : il en arrive autant à la mère d'Apollonius[4]. Un ange resplendissant annonce aux bergers la naissance du Sauveur[5] : la naissance d'Apollonius est marquée par un éclair descendu du ciel sur la terre, et qui remonte ensuite vers la direction d'où il était sorti[6]. Lorsque le Christ vint au monde, on entendit dans les airs des voix qui criaient : Gloire à Dieu, au plus haut des cieux[7]! La mère d'Apollonius se trouva, au moment où elle l'enfanta, entourée de cygnes qui éclataient en accents mélodieux[8]. Philostrate nous apprend qu'à mesure qu'il avançait en âge, son héros se faisait remarquer par une rare intelligence et par les plus heureuses facultés[9] : c'est une imitation des renseignements fournis par les Evangélistes sur l'enfant Jésus, qui *croissait en âge, en sagesse, en grâce devant Dieu et devant les hommes*[10]. Devenu grand, Apollonius passait sa vie dans le temple d'Esculape, conférant avec les sages des diverses écoles, et faisant l'admiration des prêtres, témoins de sa sagesse[11]. Saint Luc raconte qu'après trois jours de recherches, Joseph et Marie trouvèrent leur fils dans le temple, au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant tour à tour, à la grande stupéfaction de ceux qui l'écoutaient[12]. Dieu, dans l'Evangile, reconnaît

[1] *Apollonii vita*, I, 4, 6.
[2] Voir t. I, page et note indiquées ci-dessus.
[3] *Matth.*, II, 13.
[4] *Apoll. vita*, I, 5.
[5] *Luc.* II, 8 et seq.
[6] *Apoll. vita*, I, 5.
[7] *Luc.* II, 14.
[8] *Apoll. vita*, I, 5.
[9] *Ibid.*, I, 7.
[10] *Luc.* II, 40, 52.
[11] *Apoll. vita*, I, 7, 8, 13.
[12] *Luc.* II, 46, 47.

ostensiblement Jésus pour son fils [1] : Esculape, dans la vie d'Apollonius, donne à ce dernier des gages visibles de sa prédilection [2]. Le don de prophétie particulier au Christ a porté sans doute Philostrate à faire de son sage un devin et un prophète [3]. Si le Christ témoigne souvent qu'il connaissait les plus secrètes pensées des Juifs [4], Apollonius n'affecte pas moins d'habileté à l'égard de ce qui l'entoure [5]. Saint Jean nous montre Jésus devinant la vie scandaleuse de la Samaritaine [6]. Le philosophe de Tyane découvre, par un instinct surhumain, les relations incestueuses d'un Cilicien avec sa belle-fille [7]. L'histoire du Gérasénien possédé du démon est empruntée à saint Luc [8] par Philostrate jusque dans certaines expressions [9]. La résurrection d'une jeune Romaine par Apollonius [10] n'est pas autre chose qu'une réminiscence du miracle de la fille de Jaïre [11] : l'Homme-Dieu prenant la main de celle-ci lui ordonne de se lever ; aussitôt la morte sort de son cercueil, et se met à marcher. Le magicien grec dit à la jeune fille, dont on lui présentait le corps, quelques mots à l'oreille ; bientôt elle commence à parler, et retourne au domicile paternel. Le Christ était le plus chaste des hommes [12]; Philostrate vante aussi la réserve de celui dont il écrit la vie [13]. Si saint Pierre tenta

[1] *Luc.* III, 22.

[2] *Apoll. vita*, I, 7.

[3] *Apoll. vita*, IV, 4, 6; VIII, 26, et passim.

[4] *Matth.* XII, 25. — *Luc.* IX, 47 et passim.

[5] *Apoll. vita*, I, 9, 10; IV, 10.

[6] *Joann.* IV, 17, 18.

[7] *Apoll. vita*, I, 10.

[8] *Evangel.* VIII, 28.

[9] *Apoll. vita*, IV, 20, 25.

[10] *Ibid.* IV, 45.

Outre cette indication, Huet dit encore ailleurs, à propos de la jeune fille ressuscitée par Apollonius de Tyane : *Adde fictitium hoc portentum ex veris Christi Jesu miraculis esse conflatum, cùm Jairi archisynagogi filiam, et viduæ Naimitanæ filium ad vitam redire jussit. Ut autem vires eundo figmenta acquirunt, quod ab hæsitante et incerto Philostrato fuerat proditum, id confidenter Vopiscus* (in Aurelian.) *asseveravit*, etc. (*Demonst. evangel.*, Propos. IX, cap. CXLII, § 12, p. 553.)

[11] *Matth.* IX, 18, 25. — *Marc.* V, 22, 23, 24, 41, 42.

[12] *Matth.* XIX, 12.

[13] *Apoll. vita*, I, 13.

vainement de détourner son divin maître d'aller à Jérusalem où l'attendaient l'ignominie et la mort[1], Apollonius ne résiste pas moins aux instances de Philolaüs[2] et de Démétrius[3], qui le conjuraient de ne point effectuer le voyage de Rome, à cause de la haine des empereurs contre les philosophes. Jésus, dans sa Passion, est abandonné par ses disciples[4], de même que le fut plus tard saint Paul[5] en pareille circonstance ; Apollonius demeure, à son tour, tout seul au moment de ses épreuves[6]. Le Christ plaide sa cause devant Pilate[7]; Apollonius, devant Domitien[8]. Le Fils de Dieu apparaît à ses disciples, après sa mort, pour leur faire encore quelques recommandations[9]; Apollonius, après avoir disparu de ce monde, se montre en songe à un jeune homme auquel il développe ses idées sur la nature des âmes[10]. Saint Thomas doute de la résurrection du Sauveur[11]; Damis et Démétrius ne savent que croire de l'apparition de leur maître devant leurs yeux, lorsqu'il se trouve soudain transporté au milieu d'eux, de Rome à Pouzzoles[12]. Enfin, le Christ[13] et Apollonius[14] font tous deux leur ascension vers les cieux. On conçoit que la figure d'Apollonius, sous ce masque évangélique qui la couvrait, ait donné le change à quelques esprits inattentifs[15], et que le paganisme, dans un accès de mauvaise foi, s'en soit emparé pour l'opposer au Christ lui-même[16].

[1] *Marc.* VIII, 32.
[2] *Apoll. vita*, IV, 36.
[3] *Ibid.* VII, 10 et seq.
[4] *Marc.* XIV, 50.
[5] II *Tim.* IV, 16.
[6] *Apoll. vita*, IV, 37.
[7] *Luc.* XXIII, 1 et seq.
[8] *Apoll. vita*, VIII, 1 et seq.
[9] *Joann.* XX, 19, 23.
[10] *Apoll. vita*, VIII, 31.
[11] *Joann* XX, 25.
[12] *Apoll. vita*, VIII, 12.
[13] *Act.* I, 9.
[14] *Apoll. vita*, VIII, 30.
[15] Outre les païens nommés dans la note suivante, on remarque, parmi les admirateurs d'Apollonius, Sidoine Apollinaire, qui accorde à ce philosophe des éloges peu dignes d'un écrivain chrétien (*Epist.* lib. VIII, ep. 3); Tzetzès, qui parle de l'immense renommée des prodiges d'Apollonius (*Chil.* II, 60), etc.
[16] Hiéroclès qui fut, pendant qu'il était préfet d'Egypte, un des agents les plus actifs de la persécution de Dioclétien, montra une égale ardeur contre le christianisme, dans ses écrits. Son ouvrage, intitulé Φιλαλήθης, exalte les miracles et la sagesse d'A-

Mais la supercherie était si grossière qu'elle ne dut pas longtemps échapper à un examen sérieux, et très-anciennement déjà il a été fait justice de cette audacieuse et sacrilége contrefaçon [1].

Quoiqu'il n'ait pas noté expressément dans son parallèle les rapprochements qui existent aussi entre Apollonius et saint Paul, ou qu'il y ait à peine touché, Huet nous met cependant sur la voie de ces rapprochements, en ajoutant : *Ex apostolorum quoque historiâ quædam delibavit Philostratus, et in Apollonium transcripsit... Apostoli Spiritu sancto afflati, omnium linguis loquuntur* [2]. *Apollonius* [3] *nullam ignorare se linguam prædicat* [4], etc. Il est dès lors permis de procéder, en poussant plus avant le travail de l'ingénieux prélat, à la comparaison des actes officiels de l'Apôtre avec les circonstances de la vie du philosophe de Tyane qui offrent de l'analogie. En ce qui regarde l'arrivée d'Apollonius à Rome et sa mise en jugement immédiate, il ne semble pas douteux, par exemple, que le récit de ces événements ait été puisé dans les Actes de saint Luc, à l'endroit de l'histoire de l'Apôtre, et aussi, ce qui est pour nous ici d'une véritable importance, dans des traditions concernant le même Apôtre, en vigueur au temps du biographe que copie Philostrate. Suivant ce dernier, en effet, Apollonius, accompagné de son disciple Damis, arrive à Rome pour y être immédiatement déféré devant le prétoire de l'empereur [5]. Telles sont exacte-

polloniu, par opposition à la divinité du Chris., qu'il déprécie de tous ses efforts. Eunape, adversaire non moins outré des chrétiens, s'écrie dans son enthousiasme que le livre de Philostrate devrait être intitulé non pas la vie d'Apollonius, mais l'histoire de la venue de Dieu parmi les hommes. Enfin, Vopiscus, dans sa *Vie d'Aurélien*, parle d'Apollonius avec autant de respect que s'il s'agissait d'une divinité.

[1] C'est ce qu'a fait Eusèbe dans sa réfutation de l'écrit précité d'Hiéroclès.

[2] *Act.* II, 4 et seq.

[3] *Apoll. vita*, I, 13.

[4] *Demonstr. evang.*, loc. cit., pag. 567.

[5] *Apollonii vita*, VII, 8, 9.

ment les conditions de l'arrivée de saint Paul dans la même capitale, aux termes du récit de saint Luc. Cependant, ce guide sacré venant à lui manquer tout à coup pour les événements ultérieurs, il est assez remarquable que le biographe, disons mieux, le compilateur profane, ne s'interrompe pas, à son tour, dans la partie correspondante de son histoire, mais qu'il continue à raconter des faits dont la source semble désormais tarie. Servile plagiaire jusqu'ici, se passerait-il maintenant du secours d'autrui, pour voler de ses propres ailes? Il a, comme écrivain, si peu de consistance par lui-même, que nous nous refusons à lui faire honneur de tant d'invention. D'un autre côté, son héros, d'après ce que l'on vient de voir, est si évidemment un personnage d'emprunt, que l'on n'est guère préparé à tenir la fin de son histoire pour plus originale et pour plus véridique que le commencement. Il faut plutôt croire que Philostrate, ou son devancier, a poursuivi jusqu'au bout son système de compilation, et que l'histoire des Actes une fois abordée, en ce qu'elle présentait d'applicable au philosophe magicien, il a mis à profit non-seulement ce livre, mais encore quelque continuation apocryphe des aventures de saint Paul, laquelle, bien qu'elle ne fût point canonique, faisait corps avec les Actes, et reflétait les traditions en vigueur parmi les populations d'Orient au sujet de l'Apôtre. Ces traditions qui, pour n'avoir pas fait l'objet d'une narration officiellement reconnue dans l'Église, reposaient néanmoins sur un fond de vérité, abondaient notamment, à ce qu'il paraît, en renseignements touchant les rapports de saint Paul avec Sénèque pendant son premier séjour à Rome. C'est là une induction que nous n'hésitons pas à tirer de l'exposé qui suit, copié plus ou moins littéralement par notre plagiaire, et relatif au procès intenté à Apollonius devant le tribunal de César : « Le glaive de la justice impériale, dit Philostrate, se trouvait alors confié aux

mains d'Elien. Cet Elien était depuis longtemps attaché de cœur à Apollonius, qu'il avait connu en Egypte. Toutefois, il ne demanda rien pour lui au prince, la haute magistrature dont il était investi ne lui permettant point une pareille condescendance. Et comment aurait-il osé faire à l'empereur l'éloge d'un homme que celui-ci regardait comme son ennemi, ou même essayer de l'excuser en disant qu'il le connaissait? Mais tous les moyens détournés qu'il lui fut possible d'employer sous main en faveur de son ami, Elien les mit en œuvre pour sauver Apollonius[1]. Ainsi d'abord, avant qu'il fût débarqué à Rome, comme on le calomniait un jour auprès du chef de l'Etat, Elien prit sa défense, en rappelant que déjà pareilles calomnies avaient été dénoncées au prédécesseur de l'empereur, qui les avait écartées sans daigner même les entendre. Cependant, Apollonius une fois arrivé, Elien affecta à son sujet un silence prudent vis-à-vis du prince. Bien plus, se renfermant dans le cercle de ses devoirs rigoureux, il le fit arrêter et conduire devant lui[2] : il laissa même l'accusateur public prendre la parole, et articuler contre le sage le crime de magie et de maléfices. Mais par suite, un débat paraissant vouloir s'engager entre cet accusateur et l'accusé, Elien y coupa court, en disant au premier de se réserver pour le jour où la cause serait appelée, et en ajoutant que d'ailleurs il avait besoin d'interroger préalablement l'inculpé à huis clos. Puis, enjoignant à tous de se retirer, Elien emmena avec lui Apollonius, afin de l'entretenir en secret; et dans cet entretien plein de bienveillance de sa part, il lui fit connaître les dispositions peu favorables de l'empereur, et lui dévoila les

[1] Τὸ μὲν δὴ βασίλειον ξίφος ἦν ἐπ' Αἰλιανῷ τότε· ὁ δὲ ἀνὴρ οὗτος, πάλαι τοῦ Απολλωνίου ἥρα, ξυγγεγονώς ποτε αὐτῷ κατ' Αἴγυπτον. Καὶ φανερὸν μὲν οὔδεν ὑπὲρ αὐτοῦ πρὸς τὸν Δομετιανὸν ἔλεγεν· οὐ γὰρ συνεχώρει ἡ ἀρχή. Τὸν γὰρ δοκοῦντα τῷ βασιλεῖ ἀπέχθησθαι, πῶς μὲν ἂν πρὸς αὐτὸν ἐπῄνεσε; πῶς δ' ἂν ὡς ἐπιτήδειον ἑαυτῷ παρῃτήσατο; Τέχναι μὲν ὁπόσαι εἰσὶν, ἀφανῶς ἀμύνουσαι, πάσαις ὑπὲρ αὐτοῦ ἐχρῆτο κτλ. (*Apollonii vita*, VII, 8. A. B.)

[2] Τούτοις μὲν οὖν δίηγεν ὁ Αἰλιανὸς τὸν βασιλέα, πρὶν ἥκειν Απολλώνιον· ἀφικομένου δὲ, σοφοτέρων ἥπτετο· κέλευει μὲν γὰρ συλληφθέντα αὐτὸν ἀνάχθηναι ἑαυτῷ κτλ. (*Ibid.*, VII, 9.)

principaux chefs d'accusation sur lesquels il serait interpellé, afin qu'il pût préparer sa défense. Mais il l'avertit en même temps de la nécessité qu'il y avait pour eux deux à ce que les preuves d'amitié qu'il lui donnait ne s'ébruitassent pas au dehors. « Autrement, poursuivit-il, si l'empereur venait à suspecter quelque concession envers toi, provenant de mon fait, j'ignore lequel de nous deux périrait le premier[1]. » Après quoi, appelant les gardes chargés de la surveillance d'Apollonius, Elien reprit le rôle de sévérité qui convenait à sa position, et leur ordonna de conduire le prévenu, les fers aux pieds, dans la prison où il devait rester jusqu'à ce que le souverain connût son arrivée[2]. »

Si dans les chapitres de cette biographie du philosophe de Tyane, dont nous essayons de donner la substance, on substitue le nom de saint Paul à celui d'Apollonius, celui de saint Luc à celui de Damis, et au nom d'Elien le nom de Sénèque, on aura, si nous ne nous méprenons, le tableau vraisemblable, nous oserons même dire exact, des événements que nous étudions; car l'identité des détails qui nous sont connus fait supposer aussi l'identité des détails qui nous manquent dans cette partie de l'histoire de l'Apôtre arrivant à Rome.

Voici encore, à la suite de ce qu'on vient de lire, un trait qui appartient, selon nous, au récit des Actes. « Bientôt après, Elien manda Apollonius, et lui octroya une détention moins sévère, et même la faculté de demeurer, jusqu'à un certain point, en liberté dans sa prison, en attendant que le prince fût prêt à le juger[3]. » Cette disposition, qui lui sera même signifiée de nouveau[4] un peu plus loin, au nom de

[1] Δεῖ δὲ κἀμοὶ πλάσματος, καὶ ὁρμῆς ἐπὶ σὲ· εἰ γὰρ ὑπόψεται μὲ ὡς ἀνίεντα, οὐκ οἶδ' ὁπότερος ἡμῶν ἀπολεῖται θᾶττον. (*Apoll. vit.* VII, 9.)

[2] *Ibid.* 9.

[3] Ἐπεὶ δὲ καλέσας αὐτὸν ὁ Αἰλιανός, ἐκέλευσε αὐτὸν ἐλευθέριον οἰκεῖν δεσμωτήριον, ἐς τ' ἂν γένηται σχολή, ἔφη, τῷ βασιλεῖ κτλ. (*Ibid.*)

[4] Ἀφίησι σὲ ὁ βασιλεύς, Ἀπολλώνιε, τούτων τῶν δεσμῶν, Αἰλιανοῦ ξυμβουλεύσαντος τοδὶ ἐλεύθερον δεσμωτήριον ξυγχωρεῖ οἰκεῖν, ἐς τ'ἂν ᾖ ἀπολογία· ἐς ἡμέραν δὲ ἴσως ἀπολογήσῃ πέμπτην. (*Ibid.*, VII, 40.)

l'empereur, mais toujours sur la proposition d'Elien, rappelle tout à fait la prison mitigée dont parle l'historiographe de l'Apôtre : *Mansit autem... in suo conducto, sinè prohibitione* [1] : « Il demeura dans cette maison sans aucune entrave » ; de même que le chapitre où Apollonius console ses compagnons de captivité en les entretenant de la Divinité, est la parodie du renseignement qui suit : *Et suscipiebat omnes qui ingrediebantur ad eum, prædicans regnum Dei et docens quæ sunt de Domino Jesu Christo* [2] : « Et il accueillait tous ceux qui venaient à lui, leur annonçant le règne de Dieu, et leur enseignant la doctrine de Notre Seigneur Jésus-Christ. » Quant à l'arrêt interlocutoire prononcé par Elien, préalablement à l'arrêt impérial, n'explique-t-il pas d'une manière plus satisfaisante encore, et plus précise que nous ne l'avons fait précédemment, d'après Baronius [3], cette première procédure, indiquée dans l'épître II à Timothée, par les mots *in primâ defensione*, mots sur lesquels les anciens critiques se sont trompés en les rapportant au jugement d'acquittement de saint Paul pris dans son ensemble (par opposition à celui de sa condamnation), tandis qu'ils ne désignaient qu'une sorte de prélude de ce premier jugement ?

Autre confirmation de notre histoire : Apollonius est enfin jugé définitivement ; à cet effet, on l'introduit devant César, en présence d'une illustre assistance [4]. Après la lecture des charges alléguées contre lui [5], il présente sa défense, et cette défense est telle que « les assistants, oubliant

[1] *Act.* XXVIII, 30, 31.
[2] *Loc. cit.*
[3] Voir t. I, p. 244.
[4] *Apollon. vita*, VIII, 1.
[5] Ces charges, réduites à quatre, étaient : 1° l'excentricité de son extérieur et la bizarrerie de sa mise (il était tonsuré, comme les Actes nous apprennent que l'était saint Paul : *Sibi totonderat in Cenchris caput* (*Act.* XVIII, 18); 2° sa prétention de passer pour Dieu. Il était accusé 3° d'avoir prédit la peste d'Éphèse; 4° d'avoir sacrifié un enfant (*Apoll. vita*, VIII, 5). Ce dernier chef d'accusation fait penser au grief analogue dont Cæcilius, dans Minucius Felix accuse la secte des chrétiens.

dans leur émotion le respect dû au prétoire impérial, éclatent en applaudissements, et que l'empereur lui-même, croyant interpréter les sentiments de l'auditoire, ému peut-être des paroles pleines de force et de sens qu'il vient d'entendre, dit au prévenu : « Je t'absous des accusations que tu avais encourues, mais tu demeureras à ma disposition jusqu'à ce que je t'aie admis à conférer avec moi dans une audience particulière [1]. »

Cette restriction apportée au verdict d'acquittement prononcé par César, quoiqu'elle n'ait pas été suivie d'effet, car Apollonius disparut alors instantanément et miraculeusement du prétoire, pour aller rejoindre son disciple à Pouzzoles [2], cette restriction nous paraît une troisième et dernière variante de la détention accompagnée de ménagements, qui fut, selon Baronius, le résultat du jugement dont saint Paul se vit l'objet, et où il demeura pendant deux ans encore, après ce jugement.

Niera-t-on la correspondance intime du récit de Philostrate avec les faits dont nous nous occupons, par le motif que chez lui la scène se passe sous le règne de Domitien, et non pas sous Néron ? Mais cet anachronisme était assez indifférent pour le compilateur grec qui, réunissant les

[1] Ταῦτα τἀνδρὸς εἴποντος, καὶ ἐπαίνου ἀρθέντος μείζονος ἢ βασίλειον ξυγχωρεῖ δικαστήριον, ξυμμαρτυρεῖ, αὐτῷ νομίσας τοὺς πάροντας, καὶ πάθων τι πρὸς τὰς ἀποκρίσεις, ἐπειδὴ ἔρρωντο καὶ νοῦν ἔχον· ἀφίημι σε, εἶπεν, τῶν ἐγκλημάτων· προσμενεῖς δὲ ἐς τ' ἂν ἰδίᾳ ξυγγενώμεθα. (*Apollonii vita*, VIII, 5.)

[2] *Ibid.* VIII, 10. — Pouzzoles, *Puteoli*, est un des lieux désignés par saint Luc, dans sa description de l'itinéraire de l'Apôtre, se rendant de Jérusalem à Rome (*Act.* XXVIII, 13).

Il n'est pas non plus hors de propos de noter que les détails donnés sur le jugement d'Apollonius par Philostrate, cessent désormais d'être extraits de la biographie de Damis, son disciple, comme l'étaient les détails qui précèdent. Damis, qui était parti un peu auparavant pour Pouzzoles, ne pouvait pas raconter directement des faits dont il n'était plus le témoin; il se borne, à ce que nous apprend Philostrate, à produire des lettres conservées par celui-ci. De même, saint Luc, le disciple et le biographe de l'Apôtre, termine les *Actes* au moment de son jugement, comptant sans doute sur les Épîtres pour compléter les renseignements qu'il ne donne pas.

éléments d'un roman, et non les matériaux d'une histoire, n'avait point à s'inquiéter du milieu chronologique auquel il emprunte les particularités qu'il attribue à son héros de fantaisie. Il ne paraît pas s'être soucié davantage de la valeur des noms propres qu'il met en avant : ce sont tantôt des noms historiques, tantôt des noms imaginaires, comme l'est celui d'Elien, qui tient ici, avons-nous dit, la place du nom de Sénèque. Il n'existait point de personnage du nom d'*Ælianus* à la cour de Domitien, du moins occupant un poste aussi important que celui de ministre ou de grand-juge. On ne connaît pas non plus d'*Ælianus* sous Néron, ou sous les empereurs à peu près contemporains : car le prêtre Ælianus Plautius, dont il est question dans les Histoires de Tacite[1] n'a, et ne saurait avoir aucun rapport avec le faux Elien, nommé par Philostrate.

Nous ne poursuivons pas plus loin ces citations d'un récit, en tant de points, parallèle à l'histoire de l'Apôtre. Nous voulions seulement, sans prétendre épuiser cet essai de comparaison, indiquer par un simple aperçu tout le parti que l'on en peut tirer, et en faire dériver aussi la confirmation de nos conjectures précédentes.

VIII.

Séjour de saint Paul à Rome, après sa mise en jugement. — Conversions. — Suite de ses relations avec Sénèque.

Saint Paul profita des facilités qui lui furent accordées dans sa détention, pour continuer la mission apostolique qu'il ne cessait de se proposer pour but. Il opérait de nombreuses conversions parmi les Juifs qui affluaient auprès de lui, avides de l'entendre et de le combattre. Saint Luc nous donne à juger, en deux mots, des fruits que sa parole re-

[1] IV, 53.

cueillit sur ce terrain : *Quidam credebant*[1]. Mais, ce qu'il est surtout important pour nous d'observer, ce sont les prosélytes qu'il fit alors au sein de la population et de la société païennes de Rome. Nous avons dit que sa défense devant le prétoire impérial lui avait concilié bien des sympathies dans le cercle même des serviteurs et des affidés de Néron. Il n'est pas déraisonnable de penser que ces sympathies suivirent le captif jusque dans sa retraite, et que celui-ci ne put que se montrer reconnaissant envers tant de visiteurs, attirés, les uns par la curiosité, les autres peut-être par un commencement de foi, en redoublant de zèle pour les gagner tout à fait à la cause dont il était l'apôtre. Le dernier verset des Actes précité, et le salut trop souvent invoqué de l'épître aux Philippiens, ces deux textes complétés par la Légende[2], prouvent qu'il réussit, à l'égard

[1] *Act.* XXVIII, 24.

[2] Le Martyrologe d'Adon accorde une mention particulière à Torpes, parmi les officiers du palais impérial que désigne, sans les nommer, l'épître aux Philippiens. Ce *Torpes*, dont on a fait par corruption *Tropes*, et qu'Adon appelle *magnus in officio Cæsaris Neronis* (Adonis *Martyrol.* ad diem 17 maii), fut martyrisé par ordre de l'empereur, pour avoir confessé le nom de Jésus-Christ, et refusé de sacrifier aux idoles. Usuard le désigne encore plus expressément, parmi les Romains de distinction convertis par saint Paul : *Torpes... unus ex his de quibus Paulus apostolus ab urbe Româ ad Philippenses scribit : salutant vos omnes sancti, maximè autem qui de domo Cæsaris sunt* (Ad diem 17 maii). On croit que Torpes était l'échanson de Néron, signalé par saint Chrysostôme (*In* II *Tim.* hom. X, 2, *Op.* t. XI, p. 722), comme ayant, par sa conversion, fourni à l'empereur un des prétextes de la persécution de saint Paul (Greppo, *Trois Mémoires, etc.* c. II et III, p. 14 et suiv.). Cet échanson est appelé Patrocle dans saint Lin (*Acta passionis Pauli*).

Un autre grand officier de la cour de Néron, dont Adon et Usuard nous conservent le nom parmi les prosélytes de l'Apôtre, est *Evellius*, qui se fit chrétien à la vue du supplice de saint Torpes. Saint Evellius est appelé dans les faux Actes de saint Torpes (*Apud Bolland.* t. IV maii, p. 7, 9) et dans le Martyrologe d'Adon (loc. cit.), *Consiliarius imperatoris* ou *Neronis*. Le Martyrologe romain (Ad diem 11 maii) dit de lui la même chose, en d'autres termes : *Qui cùm esset de familiâ Neronis*. Voici la notice d'Adon sur cet autre personnage de la cour de Néron, gagné à la foi du Christ : *Cujus* (Torpetis) *constantiam et virtutem quidam consiliarius Neronis, Evel-*

de plusieurs, dans ses instances et dans ses prédications. L'esprit de propagande dont saint Paul était animé fut secondé non-seulement par Timothée, Aristarque, Epaphrodite, en un mot, par ses fidèles disciples, mais, en outre, par les propres adversaires de sa mission : *Quidam quidem et propter invidiam et contentionem, quidam autem et propter bonam voluntatem Christum prædicant ; quidam ex charitate, videntes quoniam in defensionem Evangelii positus sum, quidam autem ex contentione Christum annunciant non sincerè, existimantes se pressuram suscitare vinculis meis* [1]. Par une combinaison perfide de leur basse jalousie contre les progrès de la foi évangélique, les ennemis de Paul grossissaient les récits merveilleux que l'on racontait sur son compte, afin de mieux assurer sa perte, en raison de l'excès même de sa célébrité. Ainsi faisaient sans doute les sophistes, les magiciens et autres aventuriers de Rome, qui, désespérant de fixer l'attention publique au même degré que celui dont ils osaient se regarder comme les rivaux, soit en philosophie, soit dans l'art de faire des prodiges, n'aspiraient qu'à être débarrassés d'une concurrence aussi redoutable, et se croyaient sûrs d'atteindre leur but, du jour où le prince lui-même viendrait à être offusqué de

lius nomine, inspiciens, Christo credidit. Ac post paululùm baptizatus, decollatus est in urbe Româ, V kalendas maii, martyriique honore coronatus (*Martyrol.* loc. cit.).

Rien n'empêche d'admettre que Torpes ait été converti par l'influence de saint Paul; mais il n'est pas probable que son martyre soit antérieur à celui de l'Apôtre, la persécution de Néron contre les chrétiens, bien que la cause en remonte plus haut, n'ayant guère réellement commencé qu'à partir de cette dernière époque. Dans ce cas, Evellius n'aurait pu encore figurer parmi les chrétiens de la maison de César, dont parle l'épître aux Philippiens, puisqu'il n'abjura le paganisme, suivant Adon, qu'à la mort de Torpes. Au reste, il est peut-être plus prudent de renoncer à la prétention de reconstituer à l'aide des martyrologes, les noms des officiers de Néron convertis ou instruits par saint Paul, ainsi que s'efforcent de le faire Baronius (*Ad ann.* 59, IX), le père Wolf (*Ad Tertul. de præscript.* p. 582) et même l'abbé Greppo (*Trois Mém.* p. 26 et suiv.).

[1] *Philipp.* I, 15, 16, 17.

l'influence de ce remarquable chef de secte, et du nombre de ses adeptes. En déduisant ce commentaire du texte que l'on vient de lire, nous ne craignons pas qu'on nous accuse d'y ajouter, car nous nous bornons à suivre la trace de saint Jean Chrysostôme : τί δε ἐβούλοντο; τῆς πίστεως αὐξηθείσης, καὶ πολλῶν γενομένων Παύλου μαθητῶν, εἰς μείζονα πόλεμον τὸν Νερωνα διεγεῖραι[1]. « Qu'avaient donc en vue ces envieux ? de pousser Néron à prendre contre saint Paul un parti violent, par la considération des succès de sa cause, et de l'affluence croissante de ses disciples. »

Dès que l'envie elle-même concourait à faire à saint Paul une réputation, et à répandre son nom dans la cité, il ne doit point paraître surprenant que ce nom ait fini par franchir l'enceinte du sénat et que l'illustre assemblée en ait été émue jusqu'à l'admiration. Or, c'est là un fait qui paraît avéré, bien que l'on en ignore les détails. Nous avons rappelé quelque part[2] le renseignement de saint Lin qui a été successivement répété par Voragine[3], par des Noëls[4] et par d'autres encore : *Senatus etiam de illo* (*Paulo*) *alta non mediocriter sentiebat*. Ce qui empêche de reléguer ce renseignement parmi les fables, c'est la singulière autorité qu'il acquiert, en passant par la bouche du même saint Chrysostôme qui a cru pouvoir se l'approprier : ἀπῆλθεν εἰς τὸν δῆμον τῶν Ρωμαίων, καὶ τὴν σύγκλητον ἐπέσπασεν[5]. « L'Apôtre partit pour Rome, où il entraîna le sénat en sa faveur. » La phrase grecque est même plus précise que la phrase latine ; car elle accuse non plus seulement une disposition individuelle des sénateurs, mais une manifestation expresse du corps tout entier, vis-à-vis du prédicateur des Gentils. Il eût été intéressant de savoir dans quelle circonstance ou à

[1] Chrysost. *De profect. evang.*, 9, *Op.* t. III, p. 307. D.

[2] V. plus haut, p. 58, note.

[3] *Ibid.*

[4] V. tom. I, p. 325.

[5] *De capto Eutrop. et de divit. vanitate*, 14, *Op.* t. III, p. 399. C.

quelle occasion se manifesta cette bienveillance; à défaut des détails que nous n'avons plus, il n'en convient pas moins de consigner cet incident qui semble se rattacher à peu près à l'époque dont nous parlons, à moins que la mention de saint Chrysostôme n'ait en vue quelque sénatus-consulte qui serait intervenu auparavant et préalablement à la décision de l'empereur, comme acte d'instruction préparatoire de cette décision [1]. Mais nous inclinons de préférence à placer l'intervention de ce corps suprême, en ce qui concerne la religion nouvelle, après que déjà il avait été statué par César sur la personne du représentant de cette religion. La question d'admission d'un culte au nombre de ceux agréés par l'Etat était seule, de sa nature, susceptible d'être dévolue au sénat [2], et cette question n'avait vraisemblablement dû se présenter que lorsqu'au préalable le prince, dans un intérêt de police et de sûreté générale, avait prononcé en faveur de l'apôtre de cette religion, et confirmé, sauf certaines réserves, sa liberté individuelle. Ne serait-ce pas de nouveau Sénèque qui, heureux d'un premier succès remporté auprès de l'empereur, se sentit poussé à tenter d'en remporter un second, et à provoquer auprès de l'assemblée suprême, comme sa position lui en donnait le droit [3], un décret d'adhésion, ou tout au moins de tolérance, à l'égard de la religion de saint Paul?

La critique s'est efforcée d'ajouter encore aux renseignements des textes sacrés et de la Légende, et elle a proposé, avec

[1] V. t. I, p. 244.

[2] Le sénat avait, entre autres attributions, celle de veiller au maintien du culte, et de décider souverainement sur l'introduction des nouveaux rites (Tit. Liv. IV, 30; XXXIX, 14. — Tacit. *Annal.* III, 71. — Tertul. *Apologet.* 6).

[3] Agrippine avait fait nommer Sénèque, à son retour de Corse, préteur urbain (Tacit. *Annal.* XII, 8). Or, le préteur urbain ou grand préteur pouvait, à défaut des consuls, convoquer le sénat (Tit. Liv. XXVI, 21. — Cicer. *Ep. famil.* X, 12. — Tacit. *Hist.* I, 47; IV, 38, 39). Mais ce droit lui était conféré bien plus positivement encore par sa position supérieure dans l'intimité de Néron.

plus ou moins de bonheur, de ranger au nombre des païens que convertit saint Paul, les personnages les plus éminents de l'empire. Tels sont, outre Sénèque, cette Pomponia Græcina, dont il a été parlé plus haut, l'impératrice Poppée, Acté, une des concubines de Néron [1], les affranchis Narcisse et Epaphrodite, le philosophe Epictète, le poëte Lucain. Nous n'avons pas à revenir sur ces noms, dont la plupart se trouvent avoir été discutés dans le cours du présent essai, au point de vue de leur valeur hagiologique, et des titres qu'ils peuvent avoir à la considération de l'Eglise [2]. Pour nous en tenir à Sénèque, on pressent, dans les conjonctures ci-dessus indiquées, une nouvelle chance qui s'ouvrit à lui de pratiquer la connaissance de saint Paul, et de conférer avec lui, ou même de s'employer, dans une certaine mesure, au service de sa cause. C'est, dans tous les cas, indubitablement durant ces deux années de séjour de l'Apôtre à Rome, en qualité de prisonnier libre, que s'est établie, que s'est consolidée leur liaison. Cependant, comme des visites trop assidues dans une maison gardée à vue auraient bientôt éveillé l'attention et les soupçons sur le ministre de Néron, il est probable que, de sa part, les motifs de prudence déjà observés ailleurs restreignirent le nombre de ces visites. Et de là, si l'on veut, la nécessité pour les deux amis de suppléer à leurs conversations incomplètes, par cette correspondance tant de fois citée, à la suite de saint Jérôme, dans les notices que nous avons recueillies. Si la collection actuelle des lettres Se-

[1] La conversion d'Acté, imaginée d'après des indices bien insuffisants, par Tristan de Saint-Amand (*Commentaires sur l'Hist. des empereurs*, t. I, p. 243), est soutenue cependant comme assez probable par l'abbé Greppo (*Trois Mém.* p. 41 et suiv.).

[2] Voir sur Pomponia Græcina, tom. II, page 9 et note correspondante. — Sur Poppée, t. II, note 1 de la page 86. — Sur Narcisse, t. I, p. 229, notes 4 et 5. — Sur Epaphrodite, t. I, p. 253, note 1. — Sur Epictète, *Ibid.* p. 1, note 3; p. 87, note 4. — Sur Lucain, *Ibid.* p. 271, note 3.

neca-Paulines était authentique, il n'y aurait rien que de sensé (pour anticiper sur la lecture qu'on en pourra faire à la fin du volume) à soutenir que les quatre premières lettres attribuées à ces correspondants se rapportent à ce séjour de demi-captivité de saint Paul à Rome ; car ils s'y posent en voisins l'un de l'autre, et en habitants d'une même ville. Par suite, les cinquième et sixième lettres seraient valablement rattachées à cet intervalle de voyage qui sépare les deux séjours de l'Apôtre dans la capitale du monde romain. Enfin, les huit dernières auraient été écrites, après son retour, à des époques plus ou moins rapprochées de son martyre. Mais nous n'insistons pas : ce serait perdre son temps que de s'ingénier à chercher des rapports de synchronisme entre les faits constatés et de petits incidents imaginaires insinués dans une correspondance que, dès à présent, nous déclarons de fraîche date.

Sauf les conversions faites alors, selon le récit des Actes, parmi les Juifs de Rome et parmi les citoyens romains, sauf les indices trop peu explicites du retentissement de la renommée de l'Apôtre, depuis l'intérieur du palais jusqu'à l'assemblée du sénat, il ne nous est plus donné de saisir les moindres traces de l'emploi de son temps pendant ces deux années de résidence obligée dans la capitale de l'empire. Nous ne connaissons de lui avec certitude, à cette date, que les six épîtres aux Ephésiens, à Timothée, aux Philippiens, aux Colossiens, à Philémon, aux Hébreux, et les rares circonstances qu'elles remémorent succinctement[1]. Mais, après les explications que nous avons con-

[1] Après le jugement de l'apôtre, qui est l'événement le plus important dont parlent les épîtres écrites à Rome, on y trouve encore la mention de certains petits faits, assez peu considérables, qui ont été relevés dans la section de cet essai, consacrée à l'étude des épîtres : tels sont la présence d'Aristarque et de saint Luc à Rome pendant la captivité de l'apôtre, le voyage et la maladie d'Epaphrodite, l'arrivée de saint Marc et de Timothée, etc., etc.

sacrées à ces épîtres, il suffit de les mentionner ici pour mémoire.

IX.

Saint Paul obtient sa liberté. — Hypothèse de Baronius. — Tradition orientale sur l'appui que prêta Sénèque à l'Apôtre. — Passage de Lucien.

Saint Luc, en disant que l'Apôtre demeura deux ans dans cette espèce de captivité libre qu'on vient de définir, nous donne à conclure que cette captivité ne se prolongea pas au delà, et qu'il s'opéra alors un changement notable dans la situation de son héros. Quel changement, l'historiographe sacré n'a pas cru devoir nous le faire connaître, car il n'ajoute rien de plus, et clôture son livre sur ce vague renseignement. Il ne saurait s'agir cependant de la mort de Paul. L'heure de la persécution des chrétiens de Rome n'était pas encore venue. On s'accorde d'ailleurs à reconnaître que saint Pierre et saint Paul subirent ensemble l'épreuve du martyre. Or, saint Pierre était pour lors absent de Rome, puisque les Actes n'y marquent point sa présence; et puis, les mêmes Actes n'auraient pas manqué de raconter un événement aussi grave que ce double martyre, au lieu de s'arrêter justement à ce point de l'histoire des Apôtres. C'est ici que la rumeur populaire, recueillie par Eusèbe, et dont nous révoquions en doute, il y a un instant, l'exactitude sur une circonstance secondaire, reprend à nos yeux toute son autorité, en ce qu'elle nous apprend qu'il faut distinguer deux séjours de Paul à Rome, le premier qui fut suivi d'un départ pour de lointains voyages, et, au bout d'un certain laps d'années, son retour qui se termina par la mort. Nous avons déjà acquiescé d'avance [1] à cette distinction acceptée par l'Eglise depuis, comme avant

[1] V. tom. I, p. 224, ainsi que la note 1 de la même page.

Eusèbe, et nous admettons conséquemment que le changement dans la position de l'Apôtre indiqué par saint Luc, au bout des deux ans de détention, n'est autre que sa mise en liberté et son départ de Rome. Mais, puisque cette liberté et ce départ ne sont point pour nous, comme pour Eusèbe, le résultat d'un jugement d'acquittement, ou d'un arrêt de non-lieu, nous avons à nous en rendre compte par des circonstances particulières.

Baronius croit trouver la cause déterminante de l'élargissement de saint Paul dans un des événements de l'histoire profane contemporaine. L'an 61, époque où notre saint personnage cesse d'être prisonnier à Rome, répond à la cinquième année du règne de Néron. C'est dans cette cinquième année que mourut Agrippine. Tacite raconte que la flatterie fit de sa mort une occasion de réjouissances et de fêtes publiques, pour complaire au sentiment de satisfaction qu'en éprouvait l'empereur, enfin débarrassé de la tutelle incommode de sa mère. Entre autres signes de la joie produite par cet événement, il fut accordé, d'après ce qu'insinue Baronius[1], une amnistie générale aux prisonniers. Saint Paul aurait été du nombre des amnistiés, et sa sortie de prison, due à une mesure imprévue, serait venue, contre la primitive intention de César, prendre les devants sur le terme indéfini assigné par la décision impériale à la surveillance militaire dont il se trouvait l'objet. La conjecture est ingénieuse, malheureusement elle pèche par la base : les Annales de Tacite parlent bien de certains exilés rappelés après la mort d'Agrippine[2], mais elles ne disent rien de cette amnistie, soit générale, soit partielle, accordée aux malfaiteurs détenus dans Rome. Peut-être le terme

[1] *Cùmque, ut Tacitus ait, publicâ adulatione, lætitia quoque publica omnium esset, ut de salute partâ imperatoris, fortasse eâ ex causâ accidit ut Paulus in carcere jam insumpto biennio, unà cum cæteris vinctis solutus vinculis, liber juberetur abire* (Baron. *ad ann.* 61, X.).

[2] *Cæterùm quò gravaret invidiam matris, eâque demotâ, auctam lenita-*

de deux ans, passé lequel saint Paul redevient libre, marque-t-il simplement l'expiration de la peine que lui avait infligée le jugement de César, ou la décision rendue en son nom ; en suite de quoi ses liens seraient tombés naturellement. Cependant, s'il est vrai que la surveillance qui entravait jusqu'alors sa liberté, fut moins une sanction pénale de la sentence rendue dans le temps, qu'une mesure de précaution politique, il semble plus probable que le terme n'en était point déterminé dans le libellé du jugement, mais abandonné, pour l'avenir, à l'appréciation de l'autorité, selon l'occurrence des faits et des circonstances ultérieurs. La relaxe du captif, à une époque assez rapprochée de l'acte qui l'avait frappé, deviendrait alors une nouvelle preuve de la clémence du prince, qu'il nous est bien difficile de ne pas interpréter encore comme un effet de la haute intervention de son ministre, en considération de l'amitié secrète qui, après deux ans d'entretien, attachait plus fortement que jamais celui-ci à l'Apôtre.

Nous avons reconnu, dans l'avant-dernier chapitre, qu'il existait jadis en Orient des traditions relatives à la vie de saint Paul, lesquelles non-seulement faisaient suite au récit des Actes, ou complétaient les rares indications biographiques qui percent à travers les Epîtres, mais en outre comblaient, sur certains points secondaires, les lacunes de l'histoire de saint Luc. A côté de la preuve tirée de Philostrate que nous avons donnée à cet égard, il faut sans doute, quoique le souvenir ait pu aussi s'en transmettre directement au sein de l'Église romaine, témoin des faits, il faut sans doute grouper comme provenant des mêmes traditions : le renseignement recueilli par Eusèbe sur les

tem suam testificaretur, feminas inlustres Juniam et Calpurniam, præfecturâ functos Valerium Capitonem et Licinium Gabolum, sedibus patriis reddidit, ab Agrippinâ olim pulsos. Etiam Lolliæ Paulinæ cineres reportari, sepulchrumque extrui permisit : quosque ipse nuper relegaverat, Iturium et Calvisium pœnâ exsolvit (*Annal.* XIV, 12).

deux procès très-distincts, quant à leur date, et quant à leur conséquence, intentés contre l'Apôtre devant le prétoire de César[1]; l'opinion qu'ont accréditée les Pères, et en particulier saint Jérôme[2], touchant le genre de mort de Paul qui fut décapité par le glaive, à la différence de saint Pierre qui mourut attaché à une croix; enfin, les détails qu'ajoute saint Chrysostôme, en ce qui touche les causes immédiates de la condamnation du grand Apôtre[3]. Ces trois écrivains, dont le second avait fini par se fixer à Bethléem, dont le premier administrait le diocèse de Césarée, et le troisième celui de Constantinople, étaient, par position, tout spécialement à portée de profiter des restes de ces traditions orientales, encore subsistants à leur époque. C'est également, et l'on peut dire ici exclusivement en Orient, que le même saint Jérôme avait appris la particularité qu'il nous a conservée, sur l'état habituellement maladif de l'Apôtre, et sur les maux de tête auxquels il était sujet[4].

[1] *Hist. eccles.* II, 22.

[2] *De script. eccles.* c. V.

Saint Jérôme qui, dans la préface de son *De script. eccles.*, se reconnaît redevable d'une grande partie de ce livre à l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, a peut-être copié dans cet auteur le renseignement en question (*Hist. eccles.* II, 25); mais rien n'empêche de croire qu'il a pu vérifier par lui-même le fait dans les documents oraux ou écrits qu'il rencontra en Asie.

[3] Voir plus loin, ch. XV.

[4] Il est même assez présumable que c'est en Galatie que saint Jérôme a eu connaissance de cette particularité : il entre, en effet, dans les explications que je viens de rappeler, à propos du verset de l'épître aux Galates : *Scitis autem quia* per infirmitatem carnis *jampridem evangelizavi vobis* (*Galat.* IV, 13). Voici, au reste, le commentaire en question : *Suspicari possumus Apostolum eo tempore quo primùm venit ad Galatas, ægrotasse, et aliquâ corpusculi infirmitate detentum non cessasse tamen, nec vocem silentio repressisse, quominus cœptum Evangelium prædicaret. Nam tradunt eum gravissimum capitis dolorem sæpè perpessum, et hunc esse angelum Satanæ qui appositus ei sit, ut eum colaphizet in carne, ne extolleretur. Hæc infirmitas et languor hic corporis, apud eos quibus annuntiabatur Evangelium, tentatio fuit an contemnerent eum sublimia promittentem, quem languoribus corporis subjectum videbant* (*In Galat.* lib. II, c. IV, *Op.* t. VII, col. 460). « Nous avons lieu de penser que, lors de sa première excursion chez les Galates, l'Apôtre vint à tomber

On admettra sans peine, en effet, que s'il est un pays qui dut garder religieusement le souvenir de ce fondateur de l'Eglise, et des moindres événements qui se rattachent à sa personne, c'est au plus haut degré le pays où il était né, où il avait si longtemps vécu, et exercé avec tant d'éclat son ministère apostolique. Pour restreindre notre observation à la partie de ces récits populaires afférente aux relations de Paul avec Sénèque, nous nous trouvons autorisé bien autrement encore que par la vraisemblance, à soutenir que ces relations étaient très-anciennement connues, soit en Syrie, soit dans les contrées avoisinantes. Ainsi, il paraît surtout positif qu'au nombre de ces traditions, tant orales qu'écrites, jadis répandues en Orient, il y en avait une qui remontait à saint Paul, et suivant laquelle ce grand Apôtre, lorsqu'il fut retenu à Rome pour son procès, y aurait été aidé, au milieu de tant d'épreuves, par la puissante protection du ministre de Néron, auquel même il aurait dû définitivement son salut. Ce détail de l'histoire de l'Apôtre demeura ignoré en Occident, sans doute à cause des précautions que Sénèque avait prises pour l'empêcher de transpirer; mais, comme il n'y avait aucune raison pour saint Paul d'observer la même discrétion, on doit supposer qu'à son retour à Jérusalem il en fit la confidence à quelques amis : et de là la rumeur qui s'en trouvait encore fort répandue dans toute l'Asie vers le second siècle de notre ère. C'est à cette légende que l'auteur de la Vie d'Apollonius aurait puisé, suivant nous, en l'appliquant au philo-

malade; et cependant, malgré les maux qui affligeaient son corps, il ne demeura pas pour cela dans le silence, et n'interrompit point sa prédication commencée. On raconte, en effet, qu'il éprouvait souvent de très-fortes douleurs de tête, et que c'est cette affection qu'il appelait l'ange de Satan, apposté auprès de lui pour le souffleter. L'état languissant où il était réduit par suite d'une semblable infirmité dut singulièrement frapper ceux à qui il prêchait l'Évangile, et ils se sentirent tentés de le mépriser, en voyant à quelles misères corporelles il était en proie, lui qui pourtant avait une si brillante perspective à leur offrir. »

sophe de Tyane, le renseignement réitéré que nous avons cité de lui, sur l'allégement qu'apporta le ministre de l'empereur à la captivité de l'Apôtre, lors de son premier séjour à Rome. Une autre trace de la même légende se dégage à nos yeux, très-clairement, des indications que nous rencontrons dans Lucien[1] sur le compte du sophiste Pérégrinus[2], nouvelle parodie, à certains égards, du caractère et des aventures de saint Paul, non moins saisissante que celle que nous signalions plus haut dans la compilation de Philostrate. Quoique la fin seule du passage que l'on va lire importe à notre question, le lecteur nous pardonnera de le transcrire tout entier, à cause des curieux rapprochements qu'il fait naître :

« Se trouvant alors en Palestine[3], en fréquente relation

[1] Lucien, natif de Samosate en Syrie, exerça longtemps la profession de rhéteur et d'avocat à Antioche ; il visita la Grèce, la Gaule et l'Italie, se livrant à des exercices de déclamation et de littérature, comme faisaient les sophistes de cette époque. Il occupa enfin une place importante dans l'administration, en Egypte. Lucien vécut sous les Antonins, et put être aussi le contemporain de Philostrate, car il parvint à une extrême vieillesse. J'aurai plus loin occasion de dire quelques mots de sa mort.

[2] On demandera sans doute comment Pérégrinus Protée, qui vivait du temps d'Aulugelle (*Noct. att.*, lib. XII, c. II) et par conséquent de Lucien, a pu être dépeint par celui-ci sous des traits qui appartenaient à un autre, lorsqu'il était encore si facile de démentir une pareille supercherie. Mais, bien qu'il s'agît des aventures d'un contemporain, l'éloignement des lieux ne permettait pas d'en contrôler facilement l'exactitude. Au milieu de tant de merveilles que l'on débitait alors sur plusieurs personnages mystérieux qui avaient parcouru l'Orient dans ces derniers temps, il devait y avoir nécessairement quelque confusion ; et Lucien a bien pu, soit sciemment, soit à son insu, sanctionner lui-même cette confusion ou y ajouter, en attribuant à Pérégrinus ce qu'il avait lu, peut-être entendu raconter de saint Paul dont la vie errante, les prédications en Asie et les miracles offraient de l'analogie avec les représentations nomades, les séjours en Orient et les tours de magie de ce Pérégrinus. Sans doute les chrétiens commençaient à être très-connus, mais ils ne l'étaient pas encore assez généralement pour que l'on sût bien au juste le nom de leur principal chef et son histoire.

[3] Οτι περ καὶ τὴν θαυμαστὴν σοφίαν τῶν Χριστιανῶν ἐξέμαθε περὶ τὴν Παλαιστίνην, τοῖς ἱερεῦσι καὶ γραμματεῦσιν αὐτῶν συγγενόμενος. Καὶ τί γὰρ; ἐν ὀλίγῳ παῖδας αὐτοὺς ἀπέφηνε προφήτας καὶ θιασάρχας καὶ ξυναγώγους, καὶ πάντα μόνος

avec les prêtres et les scribes des chrétiens, il (Protée Pérégrinus) s'initia à leur merveilleuse doctrine. Que vous dirai-je de plus? Il leur fit bientôt voir qu'ils n'étaient que des enfants en comparaison de lui. Il devint en peu de temps leur prophète, leur maître de cérémonies, le chef de leurs assemblées; en un mot, il fut à lui seul tout pour eux. Il possédait à fond leurs livres, et les leur expliquait; il en composa même plusieurs. Les chrétiens le prenaient pour un dieu : ils en firent leur législateur, et le désignèrent pour leur chef. Cette secte adore encore aujourd'hui l'homme célèbre qui fut crucifié en Palestine pour avoir introduit dans le monde une nouvelle morale.

« Protée fut interrompu au milieu de ses succès et mis en prison; ce qui ne contribua pas peu à lui assurer, dans la suite, cette réputation de faiseur de miracles et d'homme

αὐτὸς ὤν. Καὶ τῶν βίβλων τὰς μὲν ἐξηγεῖτο καὶ διεσαφεῖ, πολλὰς δὲ αὐτὸς καὶ ξυνέγραφε. Καὶ ὡς θεὸν αὐτὸν ἐκεῖνοι ἡγοῦντο, καὶ νομοθέτῃ ἐχρῶντο, καὶ προστάτην ἐπέγραφον. Τὸν μέγαν γοῦν ἐκεῖνοι ἔτι σέβουσι τὸν ἄνθρωπον τὸν ἐν τῇ Παλαιστίνῃ ἀνασκολοπισθέντα, ὅτι καινὴν ταύτην τελετὴν εἰσήγαγεν ἐς τὸν βίον. Τότε δὴ καὶ συλληφθεὶς ἐν τούτῳ ὁ Πρωτεὺς ἐνέπεσεν ἐς τὸ δεσμωτήριον, ὅπερ καὶ αὐτῷ οὐ μικρὸν ἀξίωμα περιεποίησε πρὸς τὸν ἐξῆς βίον, καὶ τὴν τερατείαν καὶ δοξοποιίαν, ὧν ἐρῶν ἐτύγχανεν. Ἐπεὶ οὖν ἐξίδετο, οἱ Χριστιανοὶ ξυμφορὰν ποιούμενοι τὸ πρᾶγμα, πάντα ἐκίνουν, ἐξάρπασαι πειρώμενοι αὐτόν. Εἶτ' ἐπεὶ τοῦτο ἦν ἀδύνατον, ἥ γε ἄλλη θεραπεία πᾶσα οὐ πάριργος ἦν, ἀλλὰ σὺν σπουδῇ ἐγίγνετο· καὶ ἔωθεν μὲν ἐντὸς ἦν ὄρθρου παρὰ τῷ δεσμωτηρίῳ περιμένοντα γραΐδια, χήρας καὶ παιδία ὀρφανά. Οἱ δὲ ἐν τέλει αὐτῶν καὶ συνεπάθουν ἔνδον μετ'αὐτοῦ, διαφθείροντες τοὺς δεσμοφύλακας· εἶτα δεῖπνα ποικίλα εἰσεκομίζετο, καὶ λόγοι ἱεροὶ αὐτῶν ἐλέγοντο· καὶ ὁ βέλτιστος Περέγρινος (ἔτι γὰρ τοῦτο ἐκαλεῖτο) καὶ νέος Σωκράτης ὑπ' αὐτῶν ὠνομάζετο. Καὶ μὴν κἀκ τῶν ἐν Ἀσίᾳ πολίων ἐστὶν ὧν ἦκόν τινες τῶν Χριστιανῶν στελλόντων ὑπὸ τοῦ κοινοῦ, βοηθήσοντες καὶ ξυναγορεύσοντες καὶ παραμυθησόμενοι τὸν ἀνδρά. Ἀμήχανον δέ τι τὸ τάχος ἐπιδείκνυται, ἐπειδὰν τὸ τοιοῦτοι γένηται δημόσιον· ἐν βραχεῖ γὰρ ἀφειδοῦσι πάντων. Καὶ δὴ καὶ τῷ Περεγρίνῳ πολλὰ ἦκε χρήματα παρ' αὐτῶν, ἐπὶ πρόφασει τῶν δεσμῶν, καὶ πρόσοδον οὐ μικρὰν ταύτην ἐποιήσατο· πεπείκασι γὰρ αὐτοὺς οἱ κακοδαίμονες τὸ μὲν ὅλον ἀθάνατον ἔσεσθαι καὶ διώσεσθαι τὸν ἀεὶ χρόνον, παρ' ὃ καὶ καταφρονοῦσι τοῦ θανάτου καὶ ἑκόντες αὐτοὺς ἐπιδιδόασιν οἱ πολλοί· ἔπειτα δὲ ὁ νομοθέτης ὁ πρῶτος ἔπεισεν αὐτοὺς, ὡς ἀδελφοὶ πάντες εἶεν ἀλλήλων, ἐπειδὰν ἅπαξ παράβαντες θεοὺς μὲν τοὺς Ἑλληνικοὺς ἀπαρνήσονται, τὸν δὲ ἀνεσκολοπισμένον ἐκεῖνον σοφιστὴν αὐτῶν προσκυνῶσι, καὶ κατὰ τοὺς ἐκείνου νόμους βιῶσι. Καταφρονοῦσιν οὖν πάντων ἐξ ἴσης, καὶ κοινὰ ἡγοῦνται, ἄνευ τινὸς ἀκριβοῦς πίστεως τὰ τοιαῦτα παραδεξάμενοι. Ἢν τοίνυν παρελθῇ τις εἰς αὐτοὺς γόης, καὶ τεχνίτης ἄνθρωπος, καὶ πράγμασι χρῆσθαι δυνάμενος, αὐτίκα μάλα πλούσιος ἐν βραχεῖ ἐγένετο, ἰδιώταις ἀνθρώποις ἐγχάνων. Πλὴν ἀλλ' ὁ Περεγρινος ἀφέθη ὑπὸ τοῦ τότε τῆς Συρίας ἄρχοντος ἀνδρὸς, φιλοσοφίᾳ χαίροντος, ὃς συνεὶς τὴν ἀπόνοιαν αὐτοῦ, καὶ ὅτι δέξαιτ' ἂν ἀποθανὼν, ὡς δόξαν ἐπὶ τούτῳ ἀπόλιποι, ἀφῆκεν αὐτὸν, οὐδὲ τῆς

extraordinaire, à laquelle il aspirait. En apprenant qu'il était dans les fers, les chrétiens s'en affligèrent comme d'une véritable calamité ; ils mirent tout en œuvre pour le délivrer. Ils n'en vinrent pas à bout ; mais les autres marques d'affection qu'ils lui donnèrent ne furent pas du moins inutiles, et ils les lui prodiguèrent. On voyait dès le matin à la porte de sa prison de vieilles femmes, des veuves et des enfants orphelins : quant aux dignitaires de la secte, ils séduisaient les gardiens, afin de pouvoir s'enfermer et passer les nuits avec lui. On leur servait des mets variés, et il n'était question que des saints entretiens qu'ils avaient entre eux. Ainsi, le bon Pérégrinus (Protée s'appelait aussi Pérégrinus) passait parmi les siens pour un nouveau Socrate. Il arrivait des différentes villes d'Asie des députations de

κολάσεως ὑπολαβὼν ἄξιον. (*De morte Peregrini*, § 11-14.)

D'autres traits de cet opuscule tendraient de même à prouver que Lucien a cherché à parodier l'histoire de saint Paul. Tel est le passage où Pérégrinus est représenté racontant tout ce qu'il a souffert et tous les dangers qu'il a courus pour la cause de la vérité : Λόγους τινὰς διέξηλθε περὶ αὐτοῦ, τὸν βίον τε ὡς ἐβίω, καὶ τοὺς κινδύνους τε οὓς ἐκινδύνευσε διηγούμενος, καὶ ὅσα πράγματα, φιλοσοφίας ἕνεκα, ὑπέμεινε (*De morte Peregrini*, § 32). N'est-ce pas là une sorte d'allusion à ces versets de l'Épître II aux Corinthiens : *In laboribus plurimis, in carceribus abundantiùs, in plagis supra modum, in mortibus frequenter. A judæis quinquies quadragenas, unâ minus, accepi ; ter virgis cæsus sum, semel lapidatus sum ; ter naufragium feci. In itineribus sæpè, periculis fluminum, periculis latronum, periculis ex genere, periculis ex gentibus, periculis in civitate, periculis in solitudine* (*II Cor.* XI, 23 et seq.)?

Lucien trace aussi, selon toute apparence, un autre portrait de l'Apôtre, dans certains passages de son dialogue intitulé : *Alexandre ou le faux prophète*, disciple, dit-il, d'Apollonius de Tyane. Je m'étonne que ces allusions à la vie de saint Paul, non plus que celles que je viens de signaler dans le *Peregrinus*, aient été jusqu'ici à peine remarquées. Les critiques n'ont guère fait attention qu'à ce qui est dit (du reste sans ambiguïté) sur le célèbre *Galiléen*, dans le *Philopatris*. On sait que ce dialogue, bien qu'il figure ordinairement dans le recueil des œuvres de Lucien, lui a été faussement attribué ; mais il n'en porte pas moins en lui les preuves d'une haute antiquité, et il n'est pas raisonnable d'en rapporter la date à l'époque de Nicéphore Phocas, c'est-à-dire à la fin du dixième siècle, ainsi que le prétend le dernier éditeur de la Byzantine, qui a réimprimé le *Philopatris* à la suite de Léon le diacre. Il mérite donc d'être

chrétiens pour lui porter des secours, pour conférer avec lui, pour le consoler. On ne peut s'imaginer avec quelle rapidité ils viennent en aide à ceux des leurs qui sont malheureux, dès que la nouvelle d'une pareille infortune leur est connue. En un instant, en effet, tout afflua vers lui. Il fut comblé de présents, et ses fers furent pour lui une occasion de se procurer d'abondantes ressources. Les chrétiens se persuadent que le moyen de devenir immortel et de vivre éternellement, consiste dans le mépris de la mort et dans le sacrifice de sa propre vie. D'un autre côté, leur législateur leur a déclaré qu'ils deviendraient frères les uns pour les autres, une fois qu'ils auraient renié les dieux de la Grèce, afin d'adorer le crucifié et de vivre selon sa loi. Aussi affectent-ils un souverain mépris pour toutes choses, et sans

rangé parmi les documents païens des premiers temps de notre ère, qui renferment des allusions au christianisme. Je citerai le passage où Triphon, l'un des interlocuteurs du *Philopatris*, après avoir déprécié les divers serments usités dans le paganisme, propose en définitive de jurer par le Dieu en trois personnes :

Καὶ τίνα ὑπομόσομαι τε; — Ὑψιμέδοντα θεόν, μέγαν, ἄμβροτον, οὐρανίωνα, υἱὸν πατρός, πνεῦμα ἐκ πατρὸς ἐκπορευόμενον, ἓν ἐκ τριῶν, καὶ ἐξ ἑνὸς τρία, ταῦτα νόμιζε. — Ἀριθμεῖν μὲ διδάσκεις, καὶ ὅρκος ἡ ἀριθμητική· καὶ γὰρ ἀριθμεῖς ὡς ὁ Νικόμαχος ὁ Γερασήνος. Οὐκ οἶδα γάρ τί λέγεις, ἓν τρία, τρία ἓν· μὴ τὴν τετρακτὺν φῆς τὴν Πυθαγόρου, ἢ τὴν ὀγδοάδα, ἢ τὴν τριακάδα; — Σίγα τὰ νέρθε, καὶ τὰ σιγῆς ἄξια, οὐκ ἐσθ' ὅδε μετρεῖν ψύλλων ἴχνια· ἐγὼ γάρ σε διδάξω τί τὸ πᾶν, καὶ τίς ὁ πρώην πάντων, καὶ τί τὸ σύστημα τοῦ παντος, καὶ γὰρ πρώην αὐτὸ ταῦτα ἔπασχον ὅπερ σύ· ἴχνια δὲ μοὶ Γαλιλαῖος ἐνέτυχεν, ἀναφαλαντίας, ὑπερρίνος, ἐς τρίτον οὐρανὸν ἀεροπάτησας, καὶ τὰ κάλλιστα ἐκμεμαθηκώς, δι' ὕδατος ἡμᾶς ἐνεκαίνισεν, ἐς τὰ τῶν μακάρων ἴχνια παρεισώδευσε, καὶ ἐκ τῶν ἀσεβῶν χόρων ἐλυτρώσατο (*Luciani opera*, ed. Bourdelot, Parisiis, 1615, in-folio, pag. 1124). « Par qui donc faut-il jurer? — Par le Dieu tout-puissant qui est éternellement aux cieux, par le fils du père, par l'esprit qui procède du père; par cet être unique composé de trois, par cette trinité qui ne fait qu'un, comprends bien cela.—Tu veux m'amener à des chiffres; c'est une véritable règle d'arithmétique que ton serment. Mais tu comptes comme Nicomaque le Gérasénien. Je ne conçois rien à ce que tu dis; un qui fait trois, trois qui ne font qu'un; veux-tu parler de la tétrade de Pythagore ou de l'ogdoade, ou de la triacade?—Laisse-moi tes raisonnements terre à terre, nous n'en sommes plus là; il ne s'agit plus de mesurer les pas des myrmidons. Je vais t'apprendre tout, comment tout est dirigé et coordonné. J'ai fait hier la même rencontre que toi. Je me suis trouvé tête à tête avec un galiléen, à la tête chauve, au nez aquilin, qui avait fait une ascension jusqu'au troisième ciel. Cet homme,

respect pour les propriétés d'autrui, les regardent-ils comme appartenant à la communauté. Si donc il survient au milieu d'eux quelque aventurier, il a bientôt fait de s'enrichir aux dépens de gens si simples. Pour en revenir à Pérégrinus, *il fut mis en liberté par le gouverneur de Syrie, homme passionné pour la philosophie*, lequel, devinant son désir insensé de subir la peine de mort, afin de laisser un nom, le relaxa, dédaignant même de lui infliger la moindre punition. » Voilà des faits présentés sous un jour païen, mais dont le fond est parfaitement reconnaissable malgré les altérations de détail et les appréciations pleines de préjugés qui défigurent ce récit. Il faudrait plus que du mauvais vouloir pour ne pas reconnaître dans Protée *pris pour un dieu*, saint Paul proclamé Dieu et comparé à Mercure par les prosélytes de la Lycaonie [1] ; dans ces députations chargées de présents qui lui arrivent d'Asie, au fond de sa prison, les secours envoyés à l'Apôtre détenu à Rome, par les Philippiens qui lui députent Epaphrodite [2], et par

doué d'une science merveilleuse, m'a entièrement renouvelé avec un peu d'eau, et m'a mis sur le chemin du séjour des bienheureux, en me délivrant de la bande infernale. » Ainsi l'auteur du *Philopatris* parle de saint Paul, comme d'un homme de son temps, qu'il venait de rencontrer dans les rues de Rome ou de toute autre ville. Il ne faudrait pas cependant en conclure que ce dialogue doive, par cette seule raison, être ramené à une date aussi ancienne. Le *Philopatris* est une fiction satirique et non une histoire véritable.

Je renvoie le lecteur à l'ensemble même de ce dialogue pour les autres notions qu'on y trouve sur les chrétiens; elles y abondent et témoignent d'une connaissance exacte des faits, si ce n'était l'esprit sarcastique qui les dénature.

A l'égard du portrait de l'Apôtre, donné par le faux Lucien, il est conforme à celui que nous ont conservé Jean d'Antioche et Nicéphore. Voici le signalement qu'en a laissé ce dernier : *Paulus autem corpore erat parvo et contracto, et quasi incurvo et paululùm inflexo ; facie candidâ, annosque plures præ se ferente* et capite calvo. *Oculis multa inerat gratia. Supercilia deorsum versùm vergebant.* Nasus pulchrè inflexus, *idemque longior. Barba densior et satìs promissa, eaque, non minùs quàm capitis coma, canis etiam respersa erat* (Niceph. Callist. *Hist. eccles.* II, 37).

[1] *Act.* XIV, 10, 11.

[2] *Philipp.* IV, 18.

les Colossiens que représente Epaphras[1]; enfin, et ceci nous intéresse plus spécialement, dans *ce haut fonctionnaire ami de la philosophie*, notre Sénèque lui-même décidant ou procurant, par son influence auprès du prince, la mise en liberté de l'Apôtre.

Si donc il est un fait acquis à notre histoire, c'est assurément le fait particulier de l'intervention de Sénèque en faveur de saint Paul, pendant sa première détention à Rome. Il est d'autant moins suspect, que nous le trouvons constaté, non point dans des auteurs ecclésiastiques accessibles, pourrait-on dire, à la partialité, mais dans deux écrivains profanes dont le témoignage, ignorant et involontaire, est essentiellement désintéressé.

Nous nous sentons cependant disposé à croire, d'un autre côté, que saint Jérôme, dont nous remarquions à l'instant le goût pour des investigations analogues, rencontra en Asie quelque chose de l'antique version qui vient d'être signalée, lors de ses pérégrinations en Palestine, et que cette rencontre ne contribua pas peu à fortifier chez lui l'opinion consignée dans son *De scriptoribus*, sur la liaison et la correspondance Seneca-Paulines. Saint Augustin, à son tour, avait pu entendre parler dans Hippone, sa métropole, de la tradition d'Orient en question, et c'est vraisemblablement par cette circonstance jointe à la raison que nous en avons déjà proposée[2], qu'il faut expliquer ces « quelques indices », *quibusdam indiciis*, qui paraissent avoir amené le saint docteur à admettre les relations de Sénèque avec l'Apôtre[3]. Peu s'en

[1] *Coloss.* I, 8, 9.

[2] T. I, page 13.

[3] On se rappelle peut-être que saint Augustin ne parle pas de ces indices pour en conclure la liaison de Sénèque et des Apôtres, mais seulement sa contemporanéité avec eux. Comme l'a dit un commentateur (Voir la note 4 de la même page 13, tome I), il n'y avait pas besoin d'indices pour reconnaître que le philosophe et les Apôtres avaient vécu dans le même temps; l'histoire en témoignait assez clairement. Ces *indices* se rapportent, dans l'intention de l'auteur, à une idée

faut, en un mot (surtout si l'on s'obstinait, contre notre sentiment, à récuser l'autorité de saint Lin), que nous ne tenions pour avéré que cette tradition, dont témoignent par mégarde les écrits de Philostrate et de Lucien, a été le principal point de départ de l'assertion générale sur la liaison de saint Paul et du philosophe, telle qu'elle se montre non pas seulement accusée d'une manière implicite dans saint Jérôme et saint Augustin, mais proclamée en termes formels par Fréculphe, qui appelle Sénèque l'ami de l'Apôtre, et apparemment, avant Fréculphe, par Isidore de Séville.

X.

Premiers effets de l'influence des entretiens et prédications de l'Apôtre, sur la conduite de Sénèque. — Celui-ci détourne Néron d'un projet de persécution contre les chrétiens. — Il songe à se retirer des affaires. — Symptômes d'amendement dans ses idées.

Tandis que le saint docteur des gentils, à peine délivré de ses fers, quitte immédiatement l'Italie pour se rendre d'abord à Jérusalem, si nous en croyons l'épître aux Hébreux, et pour voyager en divers pays, notamment en Espagne, comme nous le verrons bientôt, les effets de sa mission dans Rome, loin de disparaître avec lui, vont s'y propageant, et sa parole retentissante y est répétée, chaque jour, par de nombreux échos. Elle cause un émoi indéfinissable parmi ceux-là mêmes qu'elle n'attire pas : à plus forte raison demeure-t-elle vivace au fond des cœurs qu'elle a touchés, sinon encore complétement ramenés. C'est ainsi que peu après le départ de l'Apôtre, les instructions de celui-ci, qui jusque-là semblent germer, sans symptôme extérieur, dans l'esprit de Sénèque, commencent, pour qui veut y regarder de près, à se trahir manifeste-

qu'il avait présente à l'esprit (celle de la liaison Seneca-Pauline évidemment), et non à l'idée qu'il a exprimée.

ment dans les faits que l'histoire elle-même a consignés. C'est sous l'inspiration de ces instructions et des relations qu'elles lui avaient procurées avec les fidèles de Rome, que le sage ministre nous paraît avoir détourné son maître d'un projet sinistre qu'il nourrissait alors contre un grand nombre de citoyens. On lit dans Dion : Τεράτων δὲ τινῶν γεγονότων τότε, οἱ μάντεις ὄλετρον αὐτῷ ταῦτα φέρειν εἶπον, καὶ συνεβούλευσαν ἐς ἑτέρους τὸ δεινὸν ἀποτρέψασθαι· κἂν συχνοὺς εὐθὺς κατεχρήσατο, εἰμὴ ὁ Σενέκας ἔφη αὐτῷ, ὅτι ὅσους ἂν ἀποσφάξῃς, οὐ δύνασαι τὸν διάδοχόν σου ἀποκτεῖναι [1]. « Plusieurs observations singulières qu'avait faites Néron l'engagèrent à consulter les devins, qui lui annoncèrent que ces phénomènes étaient pour lui un signe de mort, en lui conseillant, pour prévenir une si cruelle destinée, de la faire subir aux autres ; il aurait incontinent prescrit de nombreuses exécutions, si Sénèque ne l'eût arrêté par cette observation, que, quel que fût le nombre des supplices, il ne parviendrait pas à atteindre son successeur. » De même que leurs pareils, déjà stigmatisés précédemment, d'après saint Paul lui-même et saint Jean Chrysostôme [2], les devins consultés par l'empereur, parmi lesquels se trouvait peut-être Simon le Magicien, avaient une haine naturelle pour les fauteurs d'une religion qui, usant en apparence de leurs moyens extérieurs, n'avait jamais voulu pactiser avec eux pour se jouer de l'ignorance et des erreurs du vulgaire. Aussi était-elle leur principal point de mire dans les rigueurs qu'ils conseillaient à Néron [3] ; c'est ce qui n'échappa

[1] *Hist. Rom.* LXI, 18, ed. Hamburg. p. 998.

[2] Voyez plus haut, p. 106 et 107.

[3] Si l'on en croit Suétone, dont le récit a trait sans doute à la même circonstance, quelques devins annonçaient à Néron, seulement la perte de son trône, et lui promettaient, en compensation, l'empire de Jérusalem : *Spoponderant quidam destituto, Orientis dominationem, nonnulli nominatim regnum Hierosolymarum* (Suet. *Neronis vita*, 40). Peut-être ces devins se proposaient-ils par là de calmer, dans leur source même, les préoccupations dont Malalas nous a appris que le prince était saisi à l'endroit du Dieu de la Judée, préoccupations fort probables si l'on fait attention qu'il connais-

point à la clairvoyance de Sénèque, et, en dissuadant le prince de leurs perfides insinuations, il sentait qu'il ne lui donnait pas seulement un conseil d'humanité, mais qu'il préservait, avant tout, ses nouveaux amis qui eussent été infailliblement, comme ils le furent plus tard, les premiers suspects et les premières victimes.

De son côté, l'auteur des *Annales* nous représente Sénèque, à dater de la même époque, se détachant peu à peu de ses anciens penchants et de ses manières de courtisan. C'est ainsi qu'en 64, après la mort de Burrhus, dans la huitième année du règne de Néron, il demande à ce prince de reprendre les jardins splendides et les immenses trésors dont il l'avait gratifié[1], comme si ce n'était pas seulement la

sait la prédiction des livres saints, connue de Tacite et de Suétone (V. plus haut, page 8, note 1), suivant laquelle l'*Orient* et nommément *la Judée*, ou des hommes sortis de son sein, devaient envahir le monde.

[1] *Seneca criminantium non ignarus, prudentibus iis quibus aliqua honesti cura, et familiaritatem ejus magis adspernante Cæsare, tempus sermoni orat, et accepto, ita incipit : Quatuordecimus annus est, Cæsar, ex quo spei tuæ admotus sum ; octavus, ut imperium obtines ; medio temporis tantùm honorum atque opum in me contulisti ut nihil felicitati meæ desit, nisi moderatio ejus... Ego quid aliud munificentiæ tuæ adhibere potui, quàm studia, ut sic dixerim, in umbrâ educata, et quibus claritudo venit quòd juventæ tuæ rudimentis adfuisse videor? Grande hujus rei pretium. At tu gratiam immensam, innumeram pecuniam circumdedisti, adeò ut plerumquè intrà me ipse volvam : Egone equestri et provinciali loco ortus, proceribus civitatis adnumeror? Inter nobiles et longâ decora præferentes novitas mea enituit? Ubi est animus ille modicis contentus? Tales hortos instruit, et per hæc suburbana incedit, et tantis agrorum spatiis, tam lato fenore exuberat? Una defensio occurrit, quòd muneribus tuis obniti non debui. Sed uterque mensuram implevimus, et tu, quantùm princeps tribuere amico poset, et ego, quantùm amicus à principe accipere. Cætera invidiam augent : quæ quidem, ut omnia mortalia, infra tuam magnitudinem jacent, sed mihi incumbunt ; mihi subveniendum est ; quomodò in militiâ aut togâ fessus adminiculum orarum, ita in hoc itinere vitæ, senex et levissimis quoque curis impar, quum opes meas ultrà sustinere non possim, præsidium peto. Jube eas per procuratores tuos administrari, in tuam fortunam recipi, etc.* (Tacit. *Annal.* XIV, 53,54). « Grâce aux révélations de quelques âmes honnêtes, Sénèque n'ignorait pas les imputations dont il était l'objet. S'apercevant d'ailleurs que les dédains de César remplaçaient peu à peu la familiarité qu'il lui témoi-

crainte des envieux qui l'eût poussé à donner cette preuve d'abnégation, mais aussi le mépris des richesses, passé maintenant chez lui à l'état pratique, sous l'influence des idées chrétiennes. On dirait qu'il veut montrer que ce n'est point par une vaine parade qu'il écrivait, quelque temps auparavant, en parlant des dons de la fortune : *Habet* (sapiens opes), *sed tanquam leves et avolaturas, nec ulli alii, nec sibi graves patietur*[1]... *Fortuna, sinè querelâ reddentis, receptura est*[2] : « Le sage, en possédant les richesses, n'oublie pas qu'il ne faut qu'un coup de vent pour qu'elles s'en-

gnait, il demande un entretien au prince, et dès que l'entretien lui est accordé, il va lui faire cette déclaration : Il y a quatorze ans, César, que je me trouve mêlé aux espérances de ton règne; il y en a huit, que tu tiens les rênes de l'empire : dans cet intervalle, tu m'as tellement comblé d'honneurs et de richesses, que rien ne manque à ma fortune; il ne me manque que de la modérer... Mais moi, quel titre ai-je acquis à ta munificence, si ce n'est d'avoir, sans cesser d'être dans l'ombre pour ainsi parler, suivi la direction de tes études; si cette mission avait quelque éclat, son éclat tenait à la gloire d'assister ta jeunesse, et c'était là une large récompense d'un pareil service. Cependant tu y as ajouté un salaire énorme et un prix incomparable qui m'ont souvent suggéré ces réflexions intimes : simple chevalier venu de la province, comment me trouvé-je l'égal des grands dignitaires de la cité? Ma grandeur, née d'hier, ne grimace-t-elle pas auprès de ces fonctionnaires éminents et de ces illustrations de longue date? Et qu'est devenu mon amour de la médiocrité, comment s'arrange-t-il de ces jardins, de ces vastes promenoirs aux portes de la ville, de ces immenses domaines qui me gorgent de revenus? Je n'ai qu'une ressource pour me défendre, c'est la pensée que je ne devais pas résister à tes bienfaits. Mais nous avons comblé la mesure, chacun de notre côté; toi, en me donnant tout ce qu'un prince peut accorder de faveurs, et moi, en recevant tout ce qu'un favori peut recevoir de son souverain. Au delà, ce serait donner prise à l'envie, point de vue qui sans doute, comme toutes les considérations humaines, est au-dessous de ta grandeur, mais dont je ne puis pas décliner la gravité. Viens donc à mon aide; de même que j'éprouverais le besoin d'être déchargé, après les fatigues de la guerre ou d'un voyage, de même après ce long chemin de la vie, vieux que je suis, incapable des soins, même les plus légers, au moment où le poids de mes richesses devient trop lourd pour mes forces, je viens réclamer ton soutien. Ordonne à tes intendants d'en prendre l'administration, et fais-les réunir à tes propres domaines, etc. »

[1] *De beatâ vitâ*, 23.

[2] *Ibid.* 21.

volent; il n'entend point qu'elles lui soient à charge ni à lui ni aux autres... La fortune peut les lui reprendre : il les rendra sans se plaindre. » L'empereur refuse son offre; mais la résolution de changer de vie ne s'en poursuit pas moins dans la pensée intime du philosophe, et de ce moment il se montre à nous avec toutes les allures d'un homme désabusé des vanités de ce monde ; en un mot, le voilà devenu un vrai disciple de saint Paul : *Instituta prioris potentiæ commutat, prohibet cœtus salutantium, vetat comitantes, rarus per urbem, quasi valetudine infirmâ, aut sapientiæ studiis domi attineretur* [1] : « Il réforme dans ses bases l'édifice de sa puissance ; il fait taire les acclamations de la foule sur son passage, ne veut plus de gens à sa suite. On ne le rencontre que rarement dans les rues, soit que sa mauvaise santé, soit que ses travaux philosophiques le retinssent chez lui. » Assurément, si le grave historien que nous citons, eût connu les mœurs des chrétiens, et qu'au lieu de les détracter comme il l'a fait, sur la foi de récits populaires, il eût entrepris de les peindre dans leur réalité, il ne les aurait pas caractérisés par des traits qui leur fussent plus propres, et l'on peut dire qu'en nous représentant Sénèque dans cette phase de sa vie, il fait, à son insu, le fidèle portrait d'un catéchumène. Aussi ne pouvons-nous nous empêcher de tirer de ce passage une nouvelle conclusion au profit de notre thèse.

Et ce n'est pas l'unique document qui nous initie aux dispositions d'esprit du sage Romain, à l'époque dont nous parlons. Il fait lui-même la confidence à Lucilius du changement moral qui s'est subitement opéré en lui, dans une lettre que tout commande de rattacher à la série d'événements à laquelle nous touchons, et qui nous a aidé, avec d'autres raisons encore, à soutenir que le recueil épisto-

[1] Tacit. *Annal.* XIV, 56.

laire ne date pas d'une époque unique de la carrière de son auteur, ainsi que Nicolas Lefebvre l'avait pensé. Il faut lire dans son entier cette lettre dont nous avons cité ailleurs plusieurs fragments, lettre si singulière et tellement significative, qu'il y a lieu de s'étonner qu'on ne l'ait pas signalée comme un prodrome des plus probants en faveur de la conversion de Sénèque : *Intelligo, Lucili, non emendari me tantùm, sed transfigurari; nec hoc promitto jam aut spero, nihil in me superesse quod mutandum sit. Quidni multa habeam quæ debeant corrigi, quæ extenuari, quæ attolli? et hoc ipsum argumentum est in melius translati animi, quòd vitia sua quæ adhuc ignorabat, videt. Quibusdam ægris gratulatio fit, cùm se ipsi ægros esse senserunt. Cuperem itaque tecum communicare tam subitam meî mutationem : tunc amicitiæ nostræ certiorem fiduciam habere cœpisses, illius veræ, quam non spes, non timor, non utilitatis suæ cura divellit; illius, cum quâ homines moriuntur, et pro quâ moriuntur. Multos tibi dabo, qui non amico, sed amicitiâ caruerunt. Hoc non potest accidere, cùm animos in societatem honesta capiendi par voluntas trahit. Quidni non possit? Sciunt enim ipsos omnia habere communia, et quidem magis adversa. Concipere animo non potes quantùm momenti afferre mihi singulos dies videam. Mitte, inquis, et nobis ista quæ tam efficacia expertus es. Ego verò cupio ista omnia in te transfundere; et in hoc gaudeo aliquid dicere, ut doceam. Nec me illa res delectabit, licèt eximia sit et salutaris, quam mihi uni sciturus sim. Si cum hâc exceptione detur sapientia ut illam inclusam teneam, nec enuntiem, rejiciam. Nullius boni, sinè socio, jucunda possessio est. Mittam itaque ipsos tibi libros; et ne multùm operæ impendas, dum passim profutura sectaris, imponam notas, ut ad ea ipsa protinus quæ probo et miror, accedas. Plus tamen tibi et viva vox et convictus quàm oratio proderit. In rem præsentem, venias oportet, primùm quia ho-*

mines ampliùs oculis, quàm auribus credunt; deinde quia longum iter est per præcepta, breve et efficax per exempla. Zenonem Cleanthes non expressisset, si eum tantummodo audiisset; vitæ ejus interfuit, secreta perspexit, observavit illum, an ex formulâ suâ viveret. Plato et Aristoteles et omnis in diversum itura sapientium turba, plus ex moribus, quàm ex verbis Socratem traxit. Meteodorum et Hermachum et Polyænum magnos viros non schola Epicuri, sed contubernium fecit. Nec in hoc te accerso tantùm ut proficias, sed ut prosis. Plurimùm enim alter alteri conferemus. Interim quoniam diurnam tibi mercedulam debeo, quid me hodie apud Hecatonem delectaverit, dicam. Quæris, *inquit*, quid profecerim? Amicus esse mihi cœpi. *Multùm profecit. Numquam erit solus. Qui sibi amicus est, scito hunc amicum omnibus esse*[1] : « Je sens, Lucilius, que je deviens non pas seulement meilleur, mais un homme nouveau. Je n'ose cependant me flatter qu'il ne reste plus rien à réformer en moi. Hélas! que de mauvais penchants n'ai-je pas encore à corriger, que de passions à refouler, que de misères à relever! C'est même une preuve d'amendement que d'apercevoir des défauts dont auparavant nous ne nous doutions pas. Quand un malade sent son mal, on dit que c'est bon signe. *Je voudrais t'avoir à mes côtés pour te faire part du changement si soudain qui s'est fait en moi*[2] : je te donnerais un nouveau gage de l'amitié qui nous unit, de cette

[1] *Ep.* VI.

[2] On a déjà fait ressortir (t. I, p. 22 et note correspondante) la singulière coïncidence que présente ce changement soudain dans les idées de Sénèque, accusé par lui-même, *tam subitam mutationem*, avec ce que dit quelque part Tertullien d'un certain Lucius (qu'on a cru être Lucius Annæus Sénèque), qui s'était tout à coup fait chrétien, *repentè factum christianum*. Il semble en effet que ces deux passages, rapprochés l'un de l'autre, se prêtent, par leur identité presque textuelle, un mutuel appui pour nous faire croire à la probabilité de la conversion du philosophe. Je maintiens néanmoins, malgré ces apparences, la restriction avec laquelle une pareille conjecture me paraît devoir être accueillie.

amitié vraie, que ni l'espérance, ni la crainte, ni l'intérêt ne peuvent altérer; de cette amitié qui survit à la mort, et pour laquelle on donne sa vie. Ce qui manque à la plupart des hommes, ce ne sont pas les amis, c'est l'amitié. Mais l'observation ne s'applique pas aux cœurs unis par le saint amour de la vérité, entre lesquels tout se partage, et, en première ligne, l'adversité.—Tu ne saurais concevoir quelle satisfaction intérieure m'apporte chaque jour. Communique-moi, dis-tu, la source salutaire où tu puises tant de force pour améliorer ton âme. Je désirerais vivement te faire partager la bonne fortune qui m'arrive; car, en ce point aussi, il m'est doux de m'instruire afin d'instruire les autres. La science la plus noble et la plus utile perd pour moi ses attraits, si je dois la garder pour moi seul. Je refuserais, à ce prix, la sagesse elle-même. Il n'y a aucun plaisir à posséder un bien qui n'est point partagé. *Je t'enverrai les livres mêmes qui me causent tant de bien, et, pour que tu n'aies pas la peine de chercher çà et là les passages qui peuvent être utiles, je les noterai. Tu pourras, par ce moyen, retrouver facilement les endroits que je prise et que j'admire le plus.* Cependant, des entretiens de vive voix et une vie commune vaudraient bien mieux que de simples paroles. Il faut que tu viennes me joindre. Les hommes s'en rapportent plus à leurs oreilles qu'à leurs yeux. La route est longue par les préceptes; elle est directe et va droit au but par les exemples. Cléanthe n'aurait pas été la parfaite image de Zénon, s'il n'avait fait que suivre ses leçons; il a plongé dans sa vie intime, il a pénétré ses secrets, il a pu vérifier si sa conduite était d'accord avec sa doctrine. Platon, Aristote, et tous les autres chefs de sectes si opposées, ont été frappés des actes plus que des discours de Socrate. Ce n'est pas tant l'école d'Epicure, que la vie commune avec lui, qui a rendu illustres Métrodore, Hermachus,

Polyænus[1]. Du reste, en réclamant ta présence, je songe à mon propre intérêt, non moins qu'au tien. Nous ne pourrons que nous être réciproquement utiles. En attendant, voici mon petit tribut de la journée; c'est une sentence que j'ai rencontrée dans Hécaton[2] : Me demandez-vous compte de mes progrès : je commence à me trouver bien avec moi-même. C'est en effet un grand progrès ; c'est le moyen de n'être jamais seul. Celui qui sait être son propre ami, est bien près d'être l'ami de tous. » Qu'y a-t-il de plus analogue que cette lettre, au plan de réforme dont Tacite vient de nous faire ci-dessus la peinture? Cette analogie admise, il est impossible de méconnaître que la confidence à Lucilius, de même que le tableau de l'historien, se rapporte singulièrement à la disposition religieuse attestée par notre tradition. Sénèque, à la vérité, s'y vante un peu comme le Pharisien, de son nouvel état moral et des progrès qu'il y fait; mais il rentre presque aussitôt dans les bornes de l'humilité chrétienne, en ajoutant qu'il se sent malade, et que ce n'est que parce qu'il a le sentiment de

[1] Metrodore, Hermachus et Polyænus furent les trois disciples les plus intimes d'Epicure. Métrodore surtout lui fut tellement attaché, qu'il ne se sépara jamais de son maître, une fois qu'il l'eut connu. Il mourut sept ans avant Epicure, qui ne manqua pas de rendre hommage à sa mémoire dans son testament, en recommandant les enfants de Métrodore aux soins de ses exécuteurs testamentaires. Diogène de Laerte (*Vitæ philos.* X, 10, 11) cite de Métrodore un certain nombre d'ouvrages, tous aujourd'hui perdus.

Polyænus de Lampsaque, fils d'Athénodore, est également connu par son attachement pour Epicure. Il mourut aussi, à ce qu'il paraît, avant son maître; car celui-ci ne mentionne dans son testament, que le fils de ce Polyænus, dont il recommande l'éducation à Amynomachus et à Timocrate (Diog. Laert. *ibid.* X, 10, 12).

Enfin Hermachus, qui survécut à Epicure, fut à la fois son héritier et son successeur dans l'enseignement de ses doctrines. Il avait composé divers écrits, dont les titres ont été conservés par Diogène de Laerte (*Vitæ philos.* X, 13).

[2] Hécaton, stoïcien, disciple de Panætius, écrivit, comme son maître, un traité *Des devoirs*, qu'il dédia à Quintus Tubero. Ce traité, que cite Sénèque (*Ep.* V), se composait d'au moins treize livres, si le *treizième* livre sur les paradoxes, mentionné par Diogène de Laerte, appartenait, comme il est probable, audit traité.

son mal, qu'il ose se flatter de marcher vers la guérison. On lui a aussi reproché, comme une idée païenne, de ne professer l'amour de la science qu'autant qu'elle lui servait à en faire parade vis-à-vis du public. Cependant, à bien examiner cet aveu apparent de vanité, on n'y voit qu'une exagération, dans l'expression, d'un sentiment noble et évangélique, dont nous lui avons déjà rendu hommage, le besoin d'être utile à autrui plus encore qu'à soi-même par l'instruction qu'on a acquise. Mais, outre ces deux réflexions, est-il rien de plus significatif, au point de vue de la légende, que cette transformation mystérieuse confiée à Lucilius, et dont celui-ci demande la *recette* à son ami? Sénèque, toujours dominé par ses habitudes de réserve, ne s'explique pas catégoriquement; il voudrait seulement avoir Lucilius à ses côtés, sans doute pour être plus libre de lui dire ce qu'il n'ose écrire, et pour lui faire part sans déguisement des pensées qui occupent son âme. Néanmoins, il promet de lui envoyer les livres qui sont ses guides dans la voie d'amendement moral où il est entré; et ces livres qu'il craint de nommer, ce qu'il eût certainement fait s'ils eussent appartenu à la philosophie proprement dite, ces livres dont il a noté pour son ami les passages les plus admirables, on est irrésistiblement entraîné, après tout ce qui a été dit, à penser qu'ils n'étaient autres que l'Evangile et les Epîtres de saint Paul. Si quelque chose résiste, en apparence, à une semblable interprétation, c'est la sentence d'Hécaton sur l'amitié, invoquée comme une sorte de corollaire de la lettre que l'on vient de lire, sentence qui, tout élevée qu'elle est, n'excède point les limites d'une philosophie morale purement humaine. Mais il ne faut point chercher un enchaînement logique entre les idées que notre sage exprime ostensiblement et le sens latent de certaines paroles qui précèdent. C'est beaucoup d'avoir pu entrevoir, pour ainsi dire à la dérobée, l'objet de ses préoccupations intérieures.

ne lui demandons pas une énonciation plus franche ; il la réserve pour le tête-à-tête de l'intimité : il ne saurait lui convenir de s'en expliquer autrement; nous en avons donné trop de fois la raison. Jusqu'à cette communication mystérieuse entre les deux amis, qui sans doute ne se fera pas attendre, Sénèque n'avait pas d'autre langage à tenir que le langage philosophique, vis-à-vis d'un homme qui n'était encore qu'un philosophe pratique et qui, sans préparation, sans initiation préalable, aurait peu ou mal compris une citation de saint Luc ou de saint Matthieu, par exemple, en supposant qu'elle lui eût été adressée au lieu de celle d'Hécaton. Cette dernière citation d'ailleurs, motivée par l'ensemble de ce qui vient d'être dit auparavant, est strictement conforme à la règle que Sénèque s'est posée, de terminer ses lettres à Lucilius par quelque noble axiome des principaux maîtres, stoïciens, épicuriens ou autres[1]. A plus forte raison n'y devait-il pas manquer dans un document où, malgré les indices d'une perspective nouvelle qui s'y révèlent, il affecte de ne reconnaître encore, pour ne point se trahir, que les autorités classiques des vieilles sectes, Cléanthe, Platon, Aristote, Épicure, et de s'incliner exclusivement devant les noms admis par la science de son siècle et des siècles passés.

XI.

Le ministre-philosophe quitte définitivement la cour, et prend sa retraite, immédiatement après les premières rigueurs ordonnées par Néron contre les chrétiens. — Son genre de vie ascétique, à partir de cette époque.

Deux ans s'étant écoulés depuis ce premier symptôme de réforme, décrit par Tacite et par notre auteur lui-même, à l'époque de l'incendie de Rome, en 66, l'heure de la re-

[1] Ainsi les trente premières lettres sont fidèles à cette règle que Sénèque a soin, en l'observant, de rappeler par quelque formule particulière : *accipe quod debeo et vale*, ou bien, *locus est solvendi æris alieni*, ou encore, *jam clausulam epistola poscit*, *etc.*, *etc.*

traite a définitivement sonné pour l'ancien ministre de Néron. On a vu que cet incendie fut le signal et le prétexte des premières rigueurs exercées contre les chrétiens, qui furent accusés d'avoir été les incendiaires, tandis que ce n'était rien moins que l'empereur qui s'était fait un jeu d'un pareil désastre. Sénèque, avec les préoccupations évangéliques où nous venons de le surprendre, ne pouvait plus tenir à une injustice aussi flagrante, qui le blessait d'ailleurs dans ses affections secrètes. C'est ici que trouve sa place le passage annoncé de Vivès, qui nous donne ce curieux détail : *Insontium christianorum lanienam, qui, incensâ à Nerone urbe, pœnis exquisitissimis omnemque humanitatem superantibus subjiciebantur, Seneca spectare non sustinuit; et cùm frustra à principe petiisset, ut in rus aliquod secedere, valetudinis causâ, sibi liceret, domi atque adeò in cubiculo multos menses se continuit* [1] : « Le philosophe ne put contempler de sang-froid cette boucherie des chrétiens innocents qui expiaient le feu mis à la ville par Néron, dans les tortures les plus raffinées et les plus révoltantes; après avoir vainement demandé au prince la permission de s'enfouir dans quelque campagne, sous prétexte d'y vaquer aux soins de sa santé, il se décida à ne plus sortir de chez lui, et s'enferma pendant des mois entiers dans son appartement. » D'où Vivès, esprit d'une critique sûre, a-t-il tiré cette addition aux renseignements de Tacite? Nous l'ignorons; mais elle est trop vraisemblable pour que nous hésitions à la consigner ici. Au surplus, le grave annaliste, réduit à ses propres termes, suffit pour nous faire entrevoir cet autre symptôme des dispositions religieuses de Sénèque, en tant que révélé par l'histoire profane elle-même. C'est lui qui nous avait appris [2], avant Vivès et seulement avec moins de précision, que, dégoûté du spectacle de débauches et de vices effrénés qu'il avait sous les yeux, contre

[1] *Comment. in Civ. Dei*, lib. VI, 11. [2] *Annal.* XV, 45.

lesquels ses censures ne pouvaient plus rien, et aussi pour échapper aux perfides atteintes de l'envie, Sénèque avait sollicité l'autorisation de se réfugier dans quelque lointain séjour à la campagne, et que, sa prière étant restée sans réponse, il prit le parti de demeurer chez lui pour cause de santé, afin de *calmer ses nerfs malades*[1]. Là, Tacite nous initie dans son intérieur, et jusqu'au menu de sa table. Ce ne sont plus les festins splendides, le luxe princier d'autrefois. « Les aliments les plus simples, quelques fruits sauvages; et, s'il a soif, de l'eau pure, tel est désormais son régime de vie » : *Persimplici victu et agrestibus pomis, ac si sitis admoneret, profluente aquâ vitam tolerat*[2]. Ce dernier trait[3], pour nous, est particulièrement

[1] *Annal.* XV, 45.

[2] *Loc. cit.*

[3] Le passage de Tacite a son correspondant dans la lettre CVIII à Lucilius, qui me paraît avoir été écrite à l'époque indiquée par l'historien. L'auteur y parle à plusieurs reprises de sa vieillesse; il y insiste sur la brièveté du temps et sur la nécessité de se hâter de devenir meilleur. C'est un vrai sermon. A la vérité, ce qu'il dit de la chasteté, de la sobriété et de l'abstinence, est un souvenir qu'il emprunte aux leçons de morale pratique qu'il avait reçues dans sa jeunesse, de son maître Attale. Mais il semble qu'il les remémore, parce qu'il sent actuellement qu'il faut y revenir, aux termes de la loi que lui en font saint Paul et l'Evangile, ses nouveaux maîtres. Il revient, par le fait, à ces pratiques d'ascétisme, dont quelques-unes même n'auraient jamais été entièrement abandonnées par lui, depuis les préceptes d'Attale : *Inde enim quædam permansere; inde ostreis boletisque in omnem vitam renuntiatum est; inde vino caret stomachus... Laudare solebat Attalus culcitam, quæ resisteret corpori; et tali utor etiam senex :* « J'ai conservé quelque chose de ces prescriptions : ainsi j'ai renoncé aux huîtres et aux champignons, et à l'usage du vin. Attale recommandait les matelas durs; j'ai adopté aussi ce genre de coucher, tout vieux que je suis. » Encore une fois, Sénèque rappelle toutes ces anciennes pratiques d'austérité, comme s'il venait de se les prescrire à nouveau, en concordance avec ses croyances actuelles et avec les nouvelles exigences de sa disposition présente. D'un autre côté, son abstinence des champignons ne semble-t-elle pas une règle d'actualité (tout ancienne qu'il la dise), dans laquelle il se plaît à persister de plus fort, en ce moment même où Néron voulait se défaire de lui par le poison, alors peut-être que le prince, après avoir fait mêler quelque préparation vénéneuse à ce mets déjà par lui-même indigeste, venait, suivant le renseignement de Tacite, d'en faire l'envoi perfide à son an-

digne d'être observé. On se rend bien raison, à un point de vue strictement païen, des motifs qui avaient pu conseiller à Sénèque de s'enfermer seul dans sa chambre, et il n'y a pas nécessité absolue d'interpréter, par les avantages de la vie cénobitique que recommande l'esprit du christianisme, ce besoin de solitude dont notre sage est tout à coup saisi, quoiqu'une semblable manière d'être n'ait rien de commun avec les habitudes essentiellement extérieures et communicatives des anciens, qui passaient leurs journées sur la place publique, et spécialement avec les mœurs des Romains que nous avons vus faire un crime à Pomponia Græcina, moins d'avoir embrassé la religion nouvelle, que d'être, par l'effet de sa conversion, devenue triste et taciturne. Mais que dire de cette macération de la chair, de cette abstinence de tout mets délicat ou succulent, à laquelle Sénèque se condamne? Il semble que cela ne soit plus seulement stoïque ou pythagoricien. Peut-être, en y ajoutant le complément de préceptes que nous avons relevé ailleurs dans ses lettres, sur ce même sujet, est-ce déjà de l'ascétisme chrétien [1], et faut-il en chercher l'explication dans l'influence du précepte de l'Eglise qui, dès l'Évangile, reconnaît le jeûne comme le moyen le plus sûr d'épurer le cœur et d'élever l'esprit [2]?

cien maître? Cette indication, interprétée de la sorte, achèverait de prouver le synchronisme de la lettre CVIII avec l'époque retracée par les *Annales*, dans le chapitre 45 du livre XV.

La mention de l'historien touchant la frugalité du régime de notre sage est confirmée par lui-même encore dans une autre lettre à Lucilius: Panis siccus *et sinè mensâ prandium* (*Ep.* LXXXIII): « Je mange mon pain sec, et je prends mes repas debout. » Tout annonce que la lettre où se trouve ce renseignement est également de la fin de la vie de Sénèque qui s'y plaint de sa vieillesse.

[1] Le renoncement à l'usage du vin chez Sénèque, *vino caret stomachus* (*Ep.* CVIII), semble même une exagération d'abstinence de sa part, lorsque l'on songe qu'il était vieux et d'une santé très-délicate, et quand on se rappelle que saint Paul avait permis un peu de vin à son disciple Timothée : *Noli adhuc aquam bibere, sed modico vino utere propter stomachum tuum et frequentes tuas infirmitates* (I *Tim.* V, 23).

[2] *Rom.* XIV, 20, 21. — *Galat.* V, 17, 22-24.

Cette explication du jeûne, philo-

XII.

Sénèque est dénoncé. — Sa condamnation. — Ses sentiments religieux à la fin de sa vie. — Son épitaphe. — Ses derniers moments formellement chrétiens, selon Polentone. — Sa mort.

Enfin, l'année suivante (an 67 de Baronius), se découvre, au moment d'éclater, la conspiration de Pison contre les jours de l'empereur, dans laquelle notre philosophe est impliqué. Ce rôle de conspirateur ne va guère à sa taille ; le caractère presque pusillanime que nous avons observé en lui jusqu'à présent, devait le dissuader de prendre sa part d'un si périlleux dessein. Les crimes d'État sont les crimes des grands courages et des âmes fortement accentuées. Sénèque avait éminemment l'instinct de toute idée mâle et hardie; mais, dans l'action, son tempérament faible, maladif[1], ne s'élevait pas à la hauteur de sa conception. Il en fut même ainsi, souvent, des graves maximes de morale affichées par ses écrits. Loin qu'elles ne fussent pour lui,

sophique et religieuse tout à la fois, notre sage l'a donnée lui-même, en la résumant dans une sorte d'apophthegme : *Castum corpus, sobriam mensam, puram mentem* (*Ep.* CVIII), et en déduisant l'effet salutaire qu'il avait éprouvé du régime de l'abstinence des viandes : *Agiliorem mihi animum esse credebam* (*Ibid.*).

[1] Sénèque nous apprend qu'il était asthmatique : *Longum mihi commeatum mala valetudo dederat. Repentè evasit... Uni tamen morbo quasi assignatus sum : quem quare græco nomine appellem nescio ; satis enim aptè dici suspirium potest* (*Ep.* LIV). Dès son jeune âge il avait été longtemps malade, et il eût peut-être succombé, sans les soins de sa tante : *Illius pio maternoque nutritio, per longum tempus æger, convalui* (*Ad Helviam*, 17). Enfin, il était sujet à des catarrhes aigus qui minaient sa santé et le tenaient dans un état d'amaigrissement et d'atonie dont se ressentait son moral ; il avoue que sans le respect qu'il portait à son père, il se serait abandonné à des idées de suicide que lui inspiraient les accès de son mal. Ce mal, qui remontait, comme on voit, aux premières années de sa vie, n'avait fait que s'accroître avec la vieillesse. *Expertus sum hoc genus valetudinis* (distillationes et febriculas) *quod inter initia contempsi. Poterat adhuc adolescentia injurias ferre, et se adversus morbos contumaciter gerere : deinde succubui, et eò perductus sum ut ipse distillarem. Ad summam maciem deductus, sæpè impetum cepi abrumpendæ vitæ; patris me indulgentissimi senectus retinuit* (*Ep.* LXXVIII, init.).

La maigreur de Sénèque a été aussi notée par Tacite : *senile corpus, parco victu tenuatum* (*Annal.* XV, 63).

comme le veut Dion[1], qu'un masque philosophique, il en avait le sens profond, et sa mort va nous le prouver. Mais fallait-il agir, la peine qu'il en eût coûté à son apathie physique l'arrêtait, et, à moins que la force des choses ne commandât impérieusement, le cœur chez lui demeurait en arrière, déconseillé par la faiblesse du corps. Cette physiologie, dont Tacite nous fournit les éléments, s'opposerait seule à ce que Sénèque, qui n'était pas assez pressé par ses dangers personnels, ait trempé dans la conjuration de Pison. Mais après la réforme de ses mœurs, dont nous croyons avoir ressaisi le secret, même à travers un récit païen, et qui marque clairement ses premiers pas dans la nouvelle ligne de conduite que lui avaient tracée les livres saints, il est bien plus impossible encore de soupçonner que le précepteur de Néron se soit fait le complice d'une conspiration qui s'attaquait à la personne de son ancien élève. Quoiqu'il eût, pour son propre compte, tout à craindre de la continuation d'un règne qui ne se soutenait que par l'effroi et par les menaces contre la vie des citoyens, le philosophe néophyte ne pouvait oublier, avant tout, le célèbre axiome de l'Apôtre : *Soumettez-vous aux puissances*[2]. Il était de sa nature, forte par la résignation plutôt que par le courage actif, il était d'un esprit élevé comme le sien, actuellement fortifié par les doctrines du Christ, d'accepter les rigueurs de la situation, sans murmurer, sans se plier surtout, pour y échapper, à des moyens de salut que réprouvait la morale évangélique, plus encore que la morale stoïque ; car Brutus fut stoïcien. Aussi sommes-nous pressé de faire remarquer que l'histoire n'articule aucun soupçon réel sur Sénèque à l'endroit de la conjuration de Pison. Il est arrêté, il est vrai, sur la dénonciation de Natalis : mais Tacite admet, sans grande difficulté, que cette

[1] Πάντα τὰ ἐναντιώτατα οἷς ἐφιλοσόφει, ποίων φύσει. (*Hist. Rom.* LXI, 10).

[2] *Tit.* III, 1. — *Rom.* XIII, 1.

dénonciation pouvait être calomnieuse, et n'avoir d'autre mobile que l'intention du dénonciateur, conjuré lui-même, d'obtenir son pardon de l'empereur, en fournissant à celui-ci un prétexte spécieux de se défaire d'un censeur qui le gênait. *Natalis... de Pisone primùm fatetur; deinde adjicit Annæum Senecam, sive internuntius inter eum Pisonemque fuit, sive ut Neronis gratiam pararet, qui infensus Seneca, omnes ad eum opprimendum artes conquirebat* [1] : « Le premier aveu de Natalis désigne Pison ; il nomme ensuite Annæus Sénèque, soit qu'il eût effectivement servi d'intermédiaire entre lui et Pison, soit qu'il songeât par là à se ménager les bonnes grâces de Néron qui, dans sa haine contre Sénèque, recherchait avidement tous les prétextes de le perdre. » D'un autre côté, Sénèque n'est point compté parmi les complices de Pison dans le chapitre des *Annales* où sont exposés les préparatifs du complot [2]. Dion lui-même, ordinairement si peu bienveillant pour Sénèque, lui donne à peine en passant le nom de conjuré [3]. Suétone mentionne sa mort, sans rien dire du motif qui fit agir Néron [4]. Quant à Polyen, qui le signale aussi comme complice de Pison, il s'en rapporte à une opinion reçue, plutôt qu'il n'examine critiquement la question [5]. On sait au surplus que l'auteur des *Strata-*

[1] *Annal.* XV, 56.

[2] *Annal.* XV, 49.

[3] Ὁ δὲ Σενέκας καὶ ὁ Ροῦφος ὁ ἔπαρχος, ἕλλοι τέ τινες τῶν ἐπιφανῶν ἐπεβουλεύσαντο τῷ Νέρωνι. Οὔτε γὰρ τὴν ἀσχημοσύνην, οὔτε τὴν δεσλγειαν, οὔτε τὴν ὠμότητα φύτοῦ ἔτι φέρειν ἠδύναντο (*Hist. Rom.* LXII, 24) : « Sénèque et le préfet Rufus conspirèrent contre Néron, avec d'autres personnages illustres. Il ne leur était pas possible de supporter plus longtemps les énormités, la licence et la honte d'un tel règne. » Dion, en s'exprimant ainsi, semble, au lieu de charger Sénèque, vouloir plutôt pallier le tort de ce complot, qu'il attribue à une sorte de vertueuse indignation.

[4] *Senecam præceptorem ad necem compulit; quamvis sæpè commeatum petenti, bonisque cedenti persancte jurasset, suspectum se frustra, perituramque potiùs, quàm nocituram ei* (Suet. *Neronis Vita*, 35).

[5] Πείσων δὲ καὶ Σενέκας ἐπίβουλην συνεστήσαντο κατὰ Νέρωνος (*Stratagem.* VIII, 62) : « Pison et Sénèque tramèrent un complot contre les jours de Néron. » Cette mention est d'ailleurs si succincte, qu'elle ne saurait avoir de portée.—Polyen vivait sous Marc-Aurèle, à qui il dédia son ouvrage.

gèmes ne se montre pas toujours très-scrupuleux observateur de la vérité historique. Enfin, nous extrayons encore de Tacite cette phrase positive : *Cædes Annæi Senecæ lætissima principi, non quia conjurationis manifestum compererat, sed ut ferro grassaretur, quando venenum non processerat*[1] : « Si la mort de Sénèque plut tant à l'empereur, ce n'était pas qu'il eût la preuve de sa culpabilité; mais il saisissait là l'occasion de trancher par le fer une vie qu'il avait en vain essayé d'éteindre par le poison. » Il n'y avait, en effet, qu'une seule charge contre lui ; c'était le passage de la déposition de ce Natalis[2], où il prétendait avoir reçu la mission de lui faire des reproches sur la rareté de ses visites à Pison, et de l'engager à se concerter d'une manière plus suivie avec ce chef de complot : à quoi Sénèque aurait répondu que leurs entretiens seraient inutiles ; mais qu'il subordonnait son propre bien-être au bien-être et à la réussite de Pison en toutes choses. Outre que l'inculpé se défendait d'un tel soupçon avec autant de dignité que de calme et de sérénité[3], quelle foi devait-on ajouter à la dénonciation intéressée du déposant, dénonciation isolée, qui n'était confirmée par nul autre indice? Et ce n'est point une présomption sans valeur pour l'innocence de Sénèque, que le silence observé unanimement à son sujet dans l'instruction, par tous les autres conjurés qui pourtant, sous l'influence de la peur, se trahissaient alternativement les uns les autres, sans distinction de parents ou d'amis.

[1] *Annal.* XV, 60.

[2] *Solus quippe Natalis, et hactenus prompsit : missum se ad ægrotum Senecam, uti viseret, conquereretur que cur Pisonem aditu arceret? Meliùs fore si amicitiam familiari congressu exercuissent. Et Senecam respondisse : Sermones mutuos et crebra colloquia neutri conducere : cæterùm salutem suam incolumitate Pisonis inniti* (*Annal.* XV, 60).

[3] *Seneca respondit : Missum ad se Natalem, conquestumque nomine Pisonis, quòd à visendo eo prohiberetur, seque rationem valetudinis, et amorem quietis excusavisse. Cur salutem privati hominis incolumitati suæ anteferret, causam non habuisse : nec sibi promptum in adulationes ingenium ; idque nulli magìs gnarum, quàm Neroni, qui sæpiùs libertatem Senecæ, quàm servitium expertus esset* (*loc. cit.* 61).

Cependant, sa condamnation est prononcée [1], et il ne lui reste plus qu'à se préparer au moment suprême. Il le fait avec une placidité d'âme que donnent seules l'absence de tout remords et la ferme confiance dans une autre vie. On peut, à cet égard, accepter sans défiance le rapport du tribun Granius Silvanus, chargé d'aller lui notifier la décision impériale. Or, ce rapport est, il n'y a guère moyen de le contester, un hommage rendu aux dispositions que nous lui prêtons : « Je n'ai remarqué en lui, dit Silvanus, aucun signe d'effroi, pas la moindre tristesse dans ses paroles ou dans ses traits » : *Nulla pavoris signa, nihil triste in verbis ejus, aut vultu, deprehensum* [2]. Sa mort, dont Tacite et Dion [3] nous tracent le touchant tableau, rappelle à beaucoup d'égards la mort de Socrate; elle est pure, sublime et sainte comme celle-ci, et nous n'y reprenons rien qui ne soit digne d'un chrétien ou d'un homme qui aspirait à l'être. C'est ici que sa conduite est pleinement d'accord avec ses écrits, et que se révèle, en face de la nécessité, cette énergie pratique, trop souvent chez lui tenue à l'écart dans les circonstances ordinaires, par une sorte de paresse d'action dont la fragilité de sa constitution nous a donné la clef. « Il y a des gens, s'écrie Juste-Lipse ému d'admiration devant une telle fin, qui doutent encore de ses vertus, et qui n'y voient qu'une vaine parade. Mais qu'on le contemple mourant; est-ce qu'il n'a pas prouvé alors combien il faisait peu de cas de ces points de vue humains? et n'en faut-il pas conclure qu'à cette dernière heure il s'est donné à Dieu sans réserve? » *At enim de veris virtutibus ejus quidam dubitant, et verba hæc ac scenam fuisse. An igitur in morte fidem non fecit quàm omnia humana in levi haberet, quàm Deo se præberet* [4]?

[1] *Annal.* XV, 61, 62.
[2] *Annal.* XV, 61.
[3] Tacit. *loc. suprà cit.* — Dio Cass. *Hist. rom.* Lib. LXII, c. 25.
[4] *Senecæ Vita*, 7.

A la nouvelle de l'arrêt qui le frappe, son premier soin est de songer à revoir son testament, et, comme cette satisfaction lui est refusée, il interroge son passé et se demande si le souvenir de ses exemples n'est pas une offrande suffisante à laisser à ceux qu'il aime[1]. Des censeurs ombrageux pourront reprocher à cette réflexion de se ressentir de la vanité du philosophe stoïcien : nous aimons mieux n'y voir qu'un retour sur lui-même, un examen intérieur bien naturel en pareil moment ; et ce legs de sa vie à ses amis n'est, après tout, que le bilan d'une conscience qui ne se reproche rien. Voudrait-on encore, avec Erasme[2], qu'il n'eût pas consenti au désir de sa femme qui, dans son désespoir, se montre décidée à mourir en même temps que lui? Mais cette résolution, il l'accepte sans la provoquer[3] : elle était d'ailleurs trop d'accord avec ses anciennes opinions sur le suicide, pour qu'il fût en mesure d'y résister, devant l'admiration que commande un tel dévouement ; et, encore une fois, nous ne prétendons pas qu'un prosélyte d'hier soit devenu tout à coup un puriste théologien.

De même que le *Phédon* nous montre Socrate en garde, dans ses derniers moments, contre les émotions qui pouvaient ébranler son courage, de même Sénèque ne s'abandonne qu'avec modération à la sensibilité qu'il éprouve, à

[1] *Ille interritus poscit testamenti tabulas : ac denegante centurione, conversus ad amicos, quando meritis eorum referre gratiam prohiberetur, quod unum jam, et tamen pulcherrimum habeat, imaginem vitæ suæ relinquere testatur : cujus si memores essent bonarum artium, famam tam constantis amicitiæ laturos* (Tacit. *Annal.* XV, 62).

[2] Voir tom. I, p. 355.

[3] Tacit. *Annal.* XV, 63.

Tacite dit même que Sénèque commença par exhorter Pauline à endurer patiemment les regrets du veuvage : *Rogat oratque... desiderium mariti solatiis honestis toleraret.* Ce n'est que sur les instances de sa femme, empressée de partager son sort, qu'il se résigna à cette extrémité. Dion, il est vrai, fait jouer à Sénèque un rôle plus actif dans la détermination de sa femme. Mais entre son récit assez suspect et le récit bien plus sérieux et bien plus circonstancié de Tacite, on ne doit pas hésiter à s'en rapporter de préférence à ce dernier.

la vue de ses amis en larmes. D'abord il les arrête en termes affectueux; puis, les rappelant à une attitude ferme, qu'il reprend lui-même, il coupe court, d'un ton sévère, à leurs démonstrations de tendresse : « Qu'étaient devenus les préceptes de la sagesse ? Où était donc cette raison, aguerrie par tant d'années de méditation, contre les menaces de l'avenir? » *Ubi præcepta sapientiæ? Ubi tot per annos meditata ratio adversùm imminentia*[1] ? Quelques instants après, il craint encore de se laisser amollir par la vue des souffrances de Pauline, et s'arrache à ce spectacle, pour demeurer seul, tout entier à ses dernières pensées que recueille, sous sa dictée, la main d'un copiste[2]. Quelles furent ces graves et solennelles pensées? Tacite les vante comme un morceau d'éloquence bien connu de son temps : mais elles ne nous sont point parvenues. C'eût été pour nous un document précieux à consulter, que cet écrit qui réfléchissait la situation définitive et dernière de son âme; et, bien qu'il n'eût pu arriver jusqu'à nous que par le canal d'une tradition profane, qui l'avait peut-être défiguré dans sa teneur, nous y aurions gagné sans doute un jet de lumière de plus pour l'élucidation de notre problème. Toutefois, parmi les Lettres à Lucilius, il en est une qui peut, jusqu'à un certain point, suppléer à ce qui nous manque de ce côté, et nous mettre sur la voie des idées qui devaient occuper Sénèque mourant. Cette lettre, la soixante et unième du recueil, se trouve, il est vrai, suivie de beaucoup d'autres dans le classement qui en a été fait; mais elle paraît, en fait, avoir été écrite depuis sa retraite des affaires, et peu avant la conspiration de Pison, si même elle n'est pas postérieure, ainsi que semblerait l'indiquer l'adieu qui la termine : *Vivi, Lucili*, etc., et qui ressemble à un *post-scriptum* tracé par sa main défaillante. Elle a donc trop d'actualité pour l'objet de

[1] Tacit. *Annal.* XV, 62. [2] Tacit. *Annal.* XV, 63.

nos recherches; elle est trop conforme aux sentiments quasi-chrétiens que nous attribuons désormais à son auteur, pour n'être pas reproduite ici tout au long : *Desinamus quod voluimus velle. Ego certè id ago senex, ne eadem velle videar, quæ puer volui. In hoc unum eunt dies, in hoc noctes; hoc opus meum est, hæc cogitatio, imponere veteribus malis finem. Id ago, ut mihi instar totius vitæ sit dies, nec, mehercule, tanquam ultimum rapio, sed sic illum aspicio, tanquam esse vel ultimus possit. Hoc animo tibi hanc epistolam scribo, tanquam me maximè scribentem mors avocatura sit. Paratus exire sum, et ita fruor vitâ, quare quamdiu futurum sit minimè panditur. Ante senectutem, curavi ut bene viverem; in senectute, ut bene moriar. Bene autem mori est libenter mori. Da operam, ne quid unquam invitus facias; quidquid futurum est, necesse futurum est repugnanti; in volente necessitas non est. Ita dico : qui imperia libens excipit, partem acerbissimam servitutis effugit, facere quod nolit. Non qui jussus aliquid facit, miser est, sed qui invitus facit. Itaque sic animum componamus, ut quidquid res exigit sic velimus, et imprimis finem nostri sinè tristitiâ cogitemus. Ante ad mentem, quàm ad mortem præparandi sumus. Satis instructa vita est, sed nos instrumentorum ejus avidi sumus. Nobis deesse aliquid videtur et semper videbitur; ut satis vixerimus nec anni nec dies faciunt, sed animus. Vixi, Lucili carissime, satis, et jam mortem plenus expecto. Vale :* « Cessons de vouloir ce que nous voulions. Pour ma part, je m'applique dans ma vieillesse à paraître dédaigneux de ce que je recherchais dans mon jeune âge. Guérir mes vices invétérés, c'est là le but auquel je consacre mes jours et mes nuits ; c'est là ma tâche, c'est là ma préoccupation. Je cherche à mettre, pour ainsi dire, toute ma vie dans un jour. Oui, de par les Dieux, je saisis chaque jour au vol, sinon comme le dernier, du moins comme s'il pouvait être le dernier. C'est dans ces dis-

positions que je t'écris cette lettre ; je pense que la mort peut venir me prendre au moment même où je t'écris. Je suis prêt à partir, et je jouis de la vie comme on en peut jouir, quand on songe qu'il n'est donné à personne de savoir combien il lui reste encore à vivre. Avant d'être vieux, je m'étudiais à bien vivre ; maintenant que je le suis, je m'étudie à bien mourir. Or, qu'est-ce que bien mourir, sinon mourir avec résignation ? Fais en sorte de ne jamais faire malgré toi ce que tu dois nécessairement faire. Ce qui doit être, doit être nécessairement, quoi qu'on fasse ; il n'y a pas de nécessité pour celui qui est de bonne volonté. Aussi, à mon avis, l'homme qui accepte de son plein gré le commandement qui lui est fait, s'épargne le rôle le plus dur de l'esclavage, c'est-à-dire de faire ce qu'il ne voudrait pas faire. Ce n'est pas celui qui fait ce qu'il est tenu de faire, qui est misérable ; c'est celui qui le fait à contre-cœur. Disposons donc notre esprit à vouloir ce que les circonstances exigent, et pensons surtout sans tristesse à la fin de notre être. Il faut nous préparer, en vue de notre âme, plutôt qu'en vue de la mort. La vie est assez approvisionnée, et pourtant nous ne songeons qu'à l'approvisionnement. Il semble qu'il nous manque quelque chose, et il nous semblera toujours ainsi. Ce ne sont ni les années ni les jours, qui feront que nous aurons assez vécu ; ce sera la disposition de notre âme. Très-cher Lucilius, j'ai assez vécu ; c'est en toute volonté que j'attends désormais la mort. Adieu. » Ce n'est pas la première fois que le caractère de cette lettre si profondément détachée des intérêts de la terre, a été signalé comme un monument de l'époque religieuse de la vie de Sénèque. Le calligraphe d'un manuscrit de Toulouse, dont nous parlerons bientôt, en avait déjà très-anciennement porté le même jugement que nous, puisqu'il l'a transcrite à la suite du recueil Seneca-Paulin, dans l'intention non équivoque

d'apporter aussi sa preuve à l'appui de la croyance au christianisme de notre auteur.

Enfin, pendant que nous essayons de mettre en relief les linéaments distinctifs de la physionomie semi-chrétienne du philosophe expirant, n'omettons pas de tenir compte de cette épitaphe rapportée plus haut [1], que l'on a reconnue parfaitement digne d'un esprit rallié à la foi, et qu'il aurait, dit-on, composée avant de mourir. C'est un indice à ajouter à tant d'autres, sur lequel toutefois nous ne nous appesantirons pas, cette petite pièce ayant été accusée d'être pseudonyme. Il est bon seulement de remarquer que l'accusation de fausseté a été plus aisément articulée que démontrée ; et personne ne disconviendra que les distiques en question acquerraient pour notre argumentation une véritable valeur s'il était vrai, comme l'insinue Polentone, qu'on les ait trouvés gravés sur un tombeau et que ce tombeau fût réellement celui de Sénèque [2].

Fatigué de la vie comme il l'était, il n'est pas étonnant que le dernier acte du sage stoïcien dans son agonie ait été une libation au *Dieu libérateur* [3], la seule ressource qui lui restait contre les déceptions et le néant des choses d'ici-bas. N'y avait-il même que cette pensée dans sa prière ? Nous le croyons ; mais d'autres ont été plus loin que nous, et ont pris les mots *Jovi liberatori* pour la traduction, en langage païen, d'une circonstance toute chrétienne de sa mort, comme si cette formule remplaçait en termes apparemment équivalents pour les lecteurs non initiés, la locution orthodoxe du récit original, *Deo redemptori* « au Dieu rédempteur », qui serait une véritable profession de foi à Jésus-Christ. Ainsi l'interprète, soit de sa propre autorité, et en prenant l'initiative d'une pareille idée, soit plus vraisemblablement d'après quelque ancienne glose du texte

[1] Voir tome I, p. 319.
[2] *Senecæ Vita*, sub fin.
[3] Tacit. *Annal.* XV, 64.

de Tacite, aujourd'hui ignorée, ainsi l'interprète le même Sicco Polentone, cité précédemment, dont la réflexion mérite d'être rapportée : *Jovi liberatori; per quem, ut arbitror, verum Deum intelligens*[1] : « par Jupiter libérateur, il entendait, je pense, le vrai Dieu[2]. » Peu s'en faut enfin, une fois qu'on adopte son point de vue, que l'on ne soit tenté de pousser l'interprétation mystique de Polentone jusqu'au bout, et de voir dans cette eau de son bain que le moribond jette en manière de libation, à la face des serviteurs qui l'assistent, une image de l'eau du baptême qu'il leur administre en expirant. Polentone du moins semble hasarder ici une insinuation analogue. Selon lui, c'est sur sa propre tête, *super se respersit*[3], et non sur celle des assistants que Sénèque répandit l'eau de son bain ensanglantée, en souvenir peut-être, dans la pensée du mourant, de l'eau et du sang sortis des flancs du Sauveur, lors de sa Passion. Mais cela touche à la fantaisie historique, et il ne nous sied pas de nous laisser entraîner, d'une disquisition sérieuse, à des aperçus de pure imagination. Mieux vaut convenir simplement qu'il ne nous est pas donné de sonder le cœur de Sénèque à sa dernière heure, ni d'affirmer, par conséquent, dans quelle disposition définitive il a quitté cette vie. Il y a même plus de motifs de présumer qu'il est demeuré jusqu'à la fin tel que nous le représentent nos impressions fondées sur une étude attentive, prédisposé, sympathiquement ébranlé, mais pas encore entièrement éclairé ; religieux par le sentiment et par la pensée, mais

[1] *Senecæ Vita*, sub fin.

[2] Le cardinal Duperron connaissait cette interprétation, qui est rappelée dans le *Perroniana* : « On dit qu'en mourant il (Sénèque) dit : *Sanguinem hunc aquâ mixtum voveo Jovi liberatori*. Quelques-uns ont voulu inférer de là qu'il était chrétien, et que par ce *Jupiter liberator*, il avait voulu entendre Jésus-Christ. » D'après quelle autorité Duperron rapporte-t-il cette opinion? Je ne sais; mais il semble, à une légère nuance dans les termes employés par lui, qu'il ne suive pas seulement ici Sicco Polentone.

[3] *Senecæ Vita*, loc. cit.

pas encore croyant pratique. Telle est la conclusion que préféreront sans doute adopter les esprits positifs qui pensent que ce sont les horizons philosophiques de l'âme de Sénèque qui s'étaient agrandis par la connaissance de l'Evangile, plutôt qu'il n'était véritablement entré dans la foi.

XIII.

Christianisme probable de Thraséas et de Démétrius, invoqué à l'appui du christianisme de Sénèque. — Liaison de Sénèque avec le même Démétrius, dit le Cynique. — La dénomination de *cynique* devenue synonyme de *chrétien*. — Un mot sur le caractère religieux de Lucilius et de quelques autres amis de Sénèque. — Sénèque, à cause de l'éminence de ses vertus, proposé pour l'empire.

Malgré les doutes légitimes dont il peut être l'objet, le commentaire de Polentone sur l'invocation *Jovi liberatori* nous conduit à un rapprochement singulier. Les circonstances de la mort de Sénèque se reproduisent, à peu près identiques, dans la description faite par Dion [1] et par le même Tacite [2], du supplice de Thraséas [3], qui

[1] *Hist. rom.* LXII, 26.

[2] *Annal.* XVI, 35.

[3] Thraséas, stoïcien, admirateur de Caton, dont il avait écrit la vie, à ce que nous apprend Plutarque, l'un des plus nobles caractères de l'antiquité romaine, était le gendre de Cæcina Pætus et de cette Arria, célèbre par son énergique mépris de la mort. Il exerça les fonctions de sénateur, sous Néron. Lorsqu'on vint donner lecture au Sénat de la lettre où l'empereur rendait compte de la mort d'Agrippine, sa mère, au lieu de s'incliner bassement devant cette nouvelle, et d'y souscrire par son silence, comme ses collègues, Thraséas seul quitta brusquement l'assemblée, ne pouvant se contenir. Depuis ce temps, il ne laissa pas échapper une occasion de faire connaître son opposition à la conduite de l'empereur. « Néron, disait-il, peut bien me faire mourir, mais il ne saurait m'atteindre » (Dio Cass. *Hist. rom.* LXI, 15). Le sage sénateur se refusa constamment à venir applaudir, avec la foule des flatteurs, aux succès remportés au cirque ou au théâtre par Néron, soit comme chanteur, soit comme cocher (*Ibid.* LXI, 20). On ne le voyait plus que rarement prendre part aux travaux du Sénat. Néron, blessé de cette censure indirecte contre sa personne et contre son gouvernement, s'en débarrassa en le condamnant au même supplice que Sénèque (*Ibid.* LXII, 26). Le

consacra aussi, en mourant, une libation à *Jupiter libérateur*. Eh bien ! il n'est pas hors de vraisemblance que ce Thraséas soit mort chrétien. Suétone dit de lui qu'il était triste et qu'il avait la mine sévère d'un pédagogue: *Pæto Thraseæ* (*objiciebatur*) *tristior*, *ac pædagogi vultus*[1]. On n'a pas oublié [2] que la tristesse est le trait extérieur le plus saillant par lequel les premiers croyants se soient révélés à la société païenne de Rome. Ce trait a été instinctivement saisi par l'histoire, que nous surprenons les caractérisant ainsi, même à son insu. « Thraséas et son gendre Helvidius, dit encore Suétone [3], avaient été appelés par l'historien Junius Rusticus, les plus vertueux des hommes », *sanctissimos viros ;* ce qui indisposa Domitien à tel point qu'il punit de mort l'écrivain, auteur d'un pareil éloge, et qu'il en prit prétexte de son fameux décret de bannissement contre les philosophes [4]. Ajoutons que ce cruel ressentiment de l'empereur, à propos d'un jugement favorable porté sur Thraséas, a tout l'air, de même que sa haine pour les philosophes, de se rattacher déjà à ses plans de persécution contre le christianisme, dont il devint bientôt ouvertement le plus implacable ennemi.

Ce n'est pas tout : les *Annales* de Tacite qui, malheureusement par l'injure du temps, finissent justement en cet endroit, nous montrent Thraséas aidé, à ses derniers moments, des exhortations du sage Démétrius, *philosophe cynique* [5]. L'existence de la secte d'Antisthène, à partir de l'époque romaine,

prince cependant faisait grand cas de Thraséas, malgré la haine que ce dernier lui portait ; il rejeta un jour la requête d'une partie qui se plaignait de l'injustice d'un jugement rendu par ce Thraséas, en s'écriant : « Plût au Ciel qu'il fût pour moi aussi bon ami, qu'il est bon juge pour tous » (Plutarch. *De reipublic. ger. præcept.* 14). Thraséas était de Padoue, et il avait composé une tragédie pour les jeux trentenaires qui se célébraient dans cette ville (Dio Cass. *Hist. rom.* LXII, 26).

[1] *Neronis Vita*, 37.

[2] V. plus haut, p. 9 et 11.

[3] *Domitiani Vita*, 10.

[4] *Ibid.*

[5] *Annal.* XVI, 34, 35.

est fort problématique, et Shœll a raison de s'étonner[1] que Démétrius ait été rangé dans cette secte. Néanmoins, l'expression de Tacite, *Demetrio cynicæ institutionis doctori*[2], ne peut pas être révoquée en doute, puisqu'elle est confirmée d'un côté par Dion[3], de l'autre par Sénèque et par Suétone, qui classent aussi Démétrius parmi les cyniques : *Demetrius cynicus*, écrivent les deux derniers auteurs[4]. Suétone complète son renseignement par cette anecdote : *In itinere obviam sibi post damnationem, ac neque assurgere, neque salutare se dignantem, oblatrantem etiam nescio quid, satis habuit* (*Vespasianus*) canem *appellare*[5] : « Or, il arriva que Vespasien rencontra sur son chemin le philosophe, après sa condamnation : celui-ci ne daigna ni se lever, ni saluer l'empereur, et, comme il aboyait je ne sais quoi contre lui, le prince se contenta de l'appeler *chien*. »

Mais le mot *cynique* ne s'entendait plus alors des partisans de l'école primitive de Diogène ; il avait dégénéré en un terme de mépris, et signifiait (si nous ne nous trompons), dans un sens un peu vague, toute espèce de secte réputée excentrique, ou en contradiction trop flagrante avec les mœurs et les préjugés de la société romaine de l'empire. Le même nom n'avait pas tardé, par suite, à prendre, aux yeux du vulgaire, une acception plus précise, et à devenir une dénomination à peu près synonyme de *chrétien*. Cette dénomination ainsi comprise s'employait alternativement avec d'autres noms plus injurieux encore, tels que : *semaxii* et *sarmentitii*, épithètes dont Tertullien nous fait connaître à la fois l'usage et l'étymologie[6] ; ou, désigna-

[1] *Hist. de la litt. grecq.*, liv. V, ch. LXVII, tom. V, p. 207.

[2] *Annal.* XVI, 34.

[3] *Hist. rom.*, LXVI, 13.

[4] Suet. *Vespasiani Vita*, 13. — Senec., *De benef.* VII, 1.

[5] *Vespasiani Vita*, loc. cit.

[6] *Licet nunc* sarmentitios *et* semaxios *appelletis, quòd ad stipitem dimidii axis revincti, sarmentorum ambitu exurimur, etc.* (*Apologet.* cap. ultim.). On peut encore consulter sur ces dénominations Crinitus (*De honestâ disciplinâ*, lib. I, c. XIII, ed.

tions très-voisines de celles-là : *bestiarii*[4], *parabolani*[2], *biathanati* (διαθάνατοι)[3], « condamnés à une mort violente »; ou bien : *sciapodes*, « oiseaux de nuit[4] », comme on traduirait familièrement dans notre langue; et *de subterranei antipodes*, « monstres échappés de dessous terre[5] » ; ou encore : *asinarii*[6], plaisanterie grossière fort usitée parmi le

Lugd. 1554, p. 19), et aussi Juste-Lipse (*De cruce*, lib. III, 10).

[1] Tertul. *Apologet.* 43.

[2] *Jussit Valerianus introduci in amphitheatrum, ut ferarum morsibus consumerentur; et cùm audacissimi* parabolani *ingressi fuissent etc.* (Tricev. *Thesaur. eccles.* voce παραβολάνοι, *ex Act. SS. MM. Abdonis et Sennes*). *Parabolani*, de même que παραβόλοι, *parabolarii*, se disait, ainsi que *bestiarii*, des gens exposés aux bêtes. *Desperati*, épithète que l'on a rencontrée plus haut dans Minucius Félix, à propos des chrétiens, avait aussi ce sens.

[3] Cette expression se trouve dans les Actes de sainte Symphorose, martyrisée avec ses sept fils, sous Adrien : *Et imposuerunt pontifices nomen illi loco ad septem* Biathanatos (*Act.* Ruinart, p. 19). Voir également Tertullien (*De animâ*, c. LVII); ce dernier écrit *biæothanati*.

[4] Le rapport de Pline le Jeune parle de l'usage où étaient les chrétiens de se rassembler avant le lever du soleil pour prier, *ante lucem convenire*. Tertullien rappelle aussi, comme à la suite de ce rapport, « leurs réunions qui précédaient le lever de l'aurore », *cœtus antelucanos* (*Apolog.* 2). La même mention se retrouve dans le dialogue d'Octavius : *nocturnis congregationibus* (*Octav.* Varior., p. 8). On lit dans Ammien Marcellin : *festo die in ecclesiâ christiani pernoctabant*. Isidore de Séville dit enfin : *Antiqua est vigiliarum devotio, familiare bonum omnibus sanctis* (*De offic. Eccles.* I, 22). Cet antique usage, fondé sur la parole de Jésus-Christ : *Vigilate, quia nescitis diem neque horam* (*Matth.* XXV, 13), se rattachait, à ce qu'il paraît, à la croyance assez généralement répandue que le dernier avénement de Jésus-Christ sur la terre aurait lieu la nuit : *Et hæc est nox, quæ à nobis propter adventum regis ac Dei nostri, pervigilio celebratur* (Lactant. *Div. instit.* lib. VII, 19). Quant au paganisme, il n'est pas étonnant qu'il se soit montré choqué d'une coutume aussi éminemment contraire à la loi des XII tables qui défendait les réunions nocturnes.

[5] Ce surnom qui, de même que le précédent, est reconnu aussi par Tertullien (*Ad nationes*, I, 7. — *Apologet.* 8), se rapproche des mots *lucifugax et latebrosa natio*, qu'on a pu observer dans la bouche de Cæcilius (t. II, p. 38), et fait allusion aux retraites souterraines, aux cimetières, par exemple, choisis par les fidèles pour pratiquer plus en sûreté leur religion.

[6] *Hoc forsitan improbamur quòd inter cultores omnium pecudum bestiarumque*, asinarii *tantùm sumus* (Tertul. *Apologet.* 16).

Un passage de Minucius Félix, cité p. 39, fait entrevoir d'où vient le sobriquet *asinarii*, donné aux chrétiens

peuple, pour désigner la nouvelle secte, etc. Parmi ces

« qui adoraient une tête d'âne, emblème de leurs mœurs dissolues. » Le même auteur revient ailleurs sur ce prétendu culte de l'âne : *Audire te dicis caput asini rem nobis esse divinam. Quis tam stultus ut hoc colat? Quis stultior ut hoc coli credat* (*Octavius*, c. 28)? Tertullien, dans son traité *Ad nationes*, qui n'est qu'une première ébauche de l'*Apologétique*, attribue à cette dénomination une origine plus précise, et toute récente de son temps : *Nova jam de Deo nostro fama successit : adeò nuper quidam perditissimus, in istâ civitate, etiam suæ religionis desertor, solo detrimento cutis Judæus, utiquè magis post bestiarum morsus, ad quas se locando quotidiè, toto jam corpore decutit, cùm incedit, picturam in nos proposuit sub istâ proscriptione* : Onochœtes *Is erat auribus cantheriorum, et in togâ, cum libro, altero pede ungulato, et credidit vulgus Judæo. Quod enim aliud genus seminarium est infamiæ nostræ? Itaque in totâ civitate Onochœtes prædicatur. Sed et hoc tamque externum, et autoritate temporis destitutum, et qualitate autoris infirmum, libenter excipiam studio retorquendi* (*Ad nationes*, I, 14). Voici la même anecdote, définitivement rédigée et pour ainsi dire mise au net, telle que la donne l'Apologétique : *Sed nova jam Dei nostri in istâ proximè civitate editio publicata est, ex quo quidam frustrandis bestiis, mercenarius noxius picturam proposuit cum ejusdem inscriptione :* Deus christianorum Onochœtes. *Is erat auribus asininis, altero pede ungulatus, librum gestans, et togatus. Risimus et nomen et formam* (*Apolog.* 16). Il semble que cette caricature, imaginée et colportée par un juif renégat, du temps de Tertullien, et qui représentait le Christ « avec un pied terminé en sabot et des oreilles de mulet, en outre affublé d'une toge et un livre à la main », était plutôt une conséquence, que la cause de l'idée qui avait fait primitivement appeler les chrétiens *Asinarii*, et leur Dieu *Onochœtes*, Ονοχοιτής produit d'une ânesse, (peut-être Ονοχωιτής), ou *Ononychœtes*. Suivant une ancienne opinion, accréditée par l'historien Damocrite, auteur d'un traité sur les Juifs (*Ap. Suid. vv.* Δαμόκριτος et Ἰούδας), par Appion (*Ap. Joseph.* contr. Appion. t. II, p. 475), et par Tacite (*Hist.* V, 4), les Juifs passaient pour adorer une tête d'âne. Tacite (*loc. cit.*) et Plutarque (*Symposiac.* IV, 5) ajoutent que le culte de l'âne avait été établi dans la Judée, en reconnaissance du service qu'avait rendu cet animal à Moïse et à son peuple, pendant qu'ils traversaient le désert : *Effigiem animalis, quo monstrante errorem sitimque depulerant, penetrali sacravere.* Tacite raconte, pour compléter cette assertion, qu'une troupe d'ânes sauvages était venue au secours des Hébreux, qui souffraient de la soif, en les conduisant vers une source abondante, où ils purent se désaltérer (*loc. cit.*). On ne trouve dans la Bible rien de pareil à cette histoire, que du reste Tertullien lui-même s'est chargé de réfuter (*Apologet.* 16). Il est bien question, dans l'*Exode*, de la disette d'eau éprouvée par les Israélites au [illegible] désert (*Exod.* XVII); mais [illegible] dont il y fut remédié n'a [illegible] avec la circonstan[illegible] Tacite. Ce dernier [illegible] plutôt parler de [illegible]

autres dénominations [1], il en est même qui semblent justifier le sens néologique que nous revendiquons pour le nom

dont se servit Samson pour tuer les Philistins, et qui se changea ensuite en fontaine pour apaiser sa soif (*Judic.* XV, 15-19)? On conçoit que cette histoire, à laquelle il faut ajouter peut-être celle de l'âne de Balaam, ait fait croire au culte de cet animal parmi les Hébreux, et qu'ils en aient retenu le surnom d'*asinarii*, lequel surnom, de spécial aux Juifs qu'il était d'abord, serait plus tard passé aux chrétiens, par l'effet de la confusion des deux religions, si ordinaire chez les païens (V. au surplus Crinitus, *De honestâ disciplinâ*, lib. I, c. IX). Il n'y aurait rien enfin de déraisonnable à faire dériver l'épithète *asinarii*, de l'histoire prédite par les prophètes (*Isaias*, LXII, 11; — *Zachar.* IX, 9), de l'entrée de Jésus à Jérusalem, assis sur une ânesse (*Matth.* XXI, 7, et seq.). Peut-être, d'un autre côté, aurait-il fallu commencer par citer, comme plus voisine de l'anecdote de Tacite, l'histoire d'Ana, descendant d'Ésaü, qui « trouva des eaux chaudes dans le désert lorsqu'il y conduisait les ânes de Sébéon, son père » (*Genes.* XXXVI, 24) ; mais le mot hébreu que l'on traduit en cet endroit par *eaux chaudes*, suivant certains commentateurs, présente, différemment ponctué, un sens tout différent, selon d'autres.

On a, au reste, multiplié à l'infini les explications conjecturales de l'origine de la tradition répandue sur le culte de l'âne chez les Hébreux. Il existait à Héliopolis, sous les Ptolémée, un temple juif appelé Ονιον, du nom du grand-prêtre Onias, qui l'avait fait bâtir (Joseph. *Antiq. jud.* XIII, 6; — XIV, 14). Un critique a pensé que des ignorants, faute de connaître cette étymologie historique du mot *Onion*, avaient pris cet édifice pour un temple dédié à l'âne (ὄνος). D'autres ont imaginé que le nom du *ciel* Οὐρανὸς, dont les Juifs passaient pour les adorateurs, avait été lu ὄνος, sans tenir compte de l'abréviation usitée par les calligraphes, pour écrire le mot οὐρανὸς; ou encore que l'on avait confondu le mot latin *cœlum*, avec *cillum* (âne). Les hébraïsants sont d'avis que l'urne d'or du temple de Jérusalem, qui renfermait la manne, a pu être assimilée à une tête d'âne, à cause du rapprochement du mot hébreu *chamor* (âne), avec *gomor* (manne). On connaît aussi la croyance admise chez les Gnostiques, suivant laquelle le dieu des armées, Jehovah Sabaoth, avait la forme extérieure d'un âne: Φασὶ δὲ τὸν Σαβαωθ οἱ μὲν ὄνου μορφὴν ἔχειν (Epiphan. *Hæres.* XXVI, 10). Il n'est pas non plus tout à fait hors de propos de rappeler l'usage jadis en vigueur chez les Juifs, si l'on en croit Suidas (voce Ζήνων), de contraindre les individus qui abjuraient leur religion, à parcourir la synagogue, au jour du sabbat, montés sur un âne blanc.

[1] Les fidèles étaient encore appelés, en langage païen : *Cacodæmones*, mot que le lecteur a rencontré dans une citation précédente de Lucien (pag. 24, note 2, et pag. 117, en note) ; *Christempori*, Χριστέμποροι «les marchands du Christ» (Chrysost. *in* I *Thess.* Op. t. XI, p. 467), par allusion aux trésors qu'ils se vantaient d'amasser dans le

de *cynique*, au temps des Césars[1]. Le mot *cerdones*, par exemple, que nous avons rencontré dans Juvénal, et son

ciel, en souffrant sur la terre; *Sibyllistæ* (Cels. ap. Origen. *contra Cels.* 61), à cause du parti fréquent qu'ils tiraient des livres des Sibylles, dans leurs controverses avec les Gentils. Leur religion était traitée d'*audace barbare*, θάρβαρον τόλμημα (Porphyr. ap. Euseb. *Hist. eccles.* VI, 19), d'*importation étrangère* : ξένην τινὰ καὶ καινὴν ἡμῖν εἰσάγουσι θρησκείαν (Euseb. *Hist. eccles.* V, 1). Ces derniers mots, ξενὴ θρησκεία, *externa superstitio*, sont exactement ceux employés par Tacite dans son portrait de Pomponia Græcina. J'ai, à l'occasion, signalé çà et là dans le cours de cette troisième partie, diverses autres indications païennes, qui paraissent avoir trait au christianisme.

A l'égard des appellations des chrétiens usitées entre eux, on a pu remarquer celles de *frères* et de *saints* (*Philip.* IV, 22, et alibi), qui datent des premiers temps. Il en est un grand nombre d'autres que je ne crois pas utile d'énumérer ici; je me borne à signaler celle de *pisciculi*, que s'attribuaient les fidèles déjà fort anciennement, soit en vue de la mission des Apôtres, appelés par Jésus-Christ *pêcheurs d'hommes*, soit par allusion aux eaux du baptême, sans lesquelles, selon le dogme, l'homme ne peut pas plus vivre, que ne le peuvent les poissons hors de l'eau des fleuves et de la mer. On lit dans Tertullien : *Sed nos* pisciculi *secundum* ἰχθῦν *nostrum Jesum Christum, in aquâ nascimur, nec aliter quàm in aquâ permanendo salvi sumus* (*De baptismat.* c. 1). Cette dénomination prévalut, d'autant plus que le mot ἰχθύς poisson, est formé des lettres initiales de chacun des cinq mots grecs, par lesquels l'Eglise désigne habituellement le Christ Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ υἱὸς, σωτήρ. On rencontre souvent, sur d'anciens tombeaux chrétiens, des figures de poisson, avec le mot même ἰχθύς qui signifie alors Jésus-Christ. C'est dans ce sens que les chrétiens s'appelaient parfois *Piscis filii*, par modification à l'appellation *pisciculi*. On lit ainsi dans saint Jérôme l'éloge d'un chrétien, *quòd se quasi filium* ἰχθύος *gerat* (*Ep.* VII, *ad Chromatium*). Clément d'Alexandrie (*Pædagog.* III, 11, ed. Potter, p. 289), parlant des emblèmes qu'il convient de représenter sur les anneaux des fidèles, indique, entre autres, un poisson ou une colombe, car la colombe était aussi un symbole adopté par le christianisme, comme on le voit sur plusieurs pierres tumulaires des premiers chrétiens.

[1] L'appellation de *frères* elle-même avait contribué à rendre spécieuse l'accusation d'inceste et d'immoralité, et, par conséquent, de cynisme, accréditée contre les chrétiens. On sait que les mots *frater* et *soror* sont souvent employés dans un sens érotique par les anciens poëtes (Ovid. *Metamorph.* IX, 7; Martial. lib. II, *Ep.* 4 et alibi; Tibull. Petron. Senec. Tragic. in *Phedrâ*, etc.). On a été porté de là à interpréter dans la même acception ces mots employés par les chrétiens selon l'esprit de l'Évangile. *Sed et quòd* fratres *nos vocamur* [illegible], dit Tertullien (*Apologet.* 39 [illegible]), en effet, un des griefs allégués par Cæcilius, dans Minucius [illegible] *promiscuè appellant fratres* [illegible] *res, ut etiam non* [illegible] *intercessione sacri* [illegible]

équivalent *pistores* [1], témoignent de l'extérieur misérable des fidèles qui sont encore appelés quelquefois *semi-nudi* [2], par suite de la même observation. Ce dénûment, cette humble condition, qui les égalaient aux plus vils artisans, n'entraînaient-ils pas la comparaison avec une secte philosophique dont la pauvreté était, pour ainsi dire, la devise? Voilà comment on se trouve amené à penser que ce sont, suivant toute probabilité, les chrétiens qu'à plusieurs re-

tum (*Octavius*, Lugd. Batav. 1652, in-4, p. 9). Lucien rappelle aussi cette dénomination dans son *Peregrinus*, en paraissant vouloir s'en moquer. Enfin, Théophile d'Antioche, écrivain contemporain de Commode, rend ainsi compte, dans son traité *Ad Autolycum*, de l'interprétation déshonnête qu'avait faite le paganisme d'un usage si saint et si touchant, adopté par l'Église : Φρόνιμος γὰρ ὢν, ἡδέως μωρῶν ἀνέχῃ. Ἔπειτα οὐκ ἐν ἐκινήθης ὑπὸ ἀνοήτων ἀνθρώπων κενοῖς λόγοις ἀπάγεσθαι, καὶ ῥήμῃ πείθεσθαι προκατεσχημένῃ στομάτων ἀθέων ψευδῶς συκοφαντούντων ἡμᾶς, τοὺς θεοσεβεῖς καὶ Χριστιανοὺς κελουμένους· φασκόντων ὡς κοινὰς ἁπάντων οὔσας τὰς γυναῖκας ἡμῖν, καὶ διαφόρῳ μίξει ξυνόντας ἔτι μὴν καὶ ταῖς ἰδίαις ἀδελφαῖς συμμίγνυσθαι, καὶ τὸ ἀθεώτατον καὶ ὠμότατον, πασῶν σαρκῶν ἀνθρωπίνων ἐφάπτεσθαι ἡμᾶς (*Ad Autol.*, lib. III, 4): « Tu as trop de sens pour ne pas supporter avec résignation et sans t'en émouvoir les discours insensés par lesquels on voudrait te détourner de ta foi religieuse. Aussi as-tu su résister à l'influence des mensonges accumulés contre nous par nos ennemis. Ceux-ci nous accusent, en effet, de pratiquer la promiscuité des femmes, de nous abandonner effrontément à l'inceste, et d'oublier toute pudeur, même envers nos propres sœurs, comme aussi (imputation non moins abominable) de nous nourrir de chair humaine. » Il paraît, du reste, que l'inceste était en réalité fort répandu chez les simonites et chez les nicolaïtes. Le baiser de paix que se donnaient les premiers chrétiens avait été encore interprété dans un sens coupable. Clément d'Alexandrie, dans son *Pédagogus*, se plaint de l'abus qu'en avaient fait, en effet, certains fidèles.

[1] Ainsi, dans Minucius Félix, le chrétien Octavius est appelé par Cæcilius : *Homo Plautinæ prosapiæ et* pistorum *præcipuus* (*Octav.* ed. Cellar. p. 12). Le *pistor* « garçon boulanger » était aussi déconsidéré chez les anciens que le savetier, *cerdo*, mot dont l'étymologie est κέρδος, gain. Le comique Plaute s'était vu contraint par la misère à exercer le premier de ces deux métiers (A. Gell. *Noct. att.* III, 3). De là, la périphrase *Plautinæ prosapiæ*, ajoutée ci-dessus à la qualité de *pistor*. Cette périphrase, appliquée aux chrétiens, ne se trouve pas seulement chez Minucius ; elle est aussi notée par saint Jerôme : *Hunc dialecticum urbis vestræ et* Plautinæ familiæ *columen* (*Ep.* L, 1, *ad Domnionem*). V. encore le même saint Jérôme (*Ep.* XLVIII, 17, *ad Pammachium*).

[2] Minucius Félix (*Octav.* ed. Hall. p. 3).

prises Dion Cassius [1] et Lucien [2] ont voulu stigmatiser sous le nom de *cyniques*, s'en rapportant en cela à une appréciation triviale et purement superficielle. Que si, pour les

[1] Dion parle de l'apparition à Rome, sous Vespasien, de certains « professeurs cyniques, dont l'un, nommé Diogène, fut battu de verges, pour avoir insulté le public en plein théâtre, et dont un autre, appelé Héras, eut la tête tranchée, comme s'étant laissé aller à des manifestations d'un cynisme éhonté. » Καὶ τινες καὶ τότε σοφισταὶ κύνειοι, ἕς τὸ ἔστιν πως παραδύντες, Διογένης μὲν πρότερος ἐς τὸ θέατρον πλῆρες ἀνδρῶν ἐσῆλθε, καὶ πολλὰ αὐτοὺς λοιδορήσας, ἐμαστιγώθη· Ἥρᾳς δὲ μέτ' αὐτὸν, ὡς οὐδὲν πλεῖον πεισόμενος, πολλὰ καὶ ἄτοπα κυνηδὸν ἐξέπραγε, καὶ διὰ τοῦτο καὶ τὴν κεφαλὴν ἀπετμήθη (*Hist. rom.* LXVI, 15). D'après cette donnée, Diogène et Héras devraient être réputés non-seulement chrétiens, mais martyrs, quoique leurs noms ne figurent pas, que je sache, dans les martyrologes. Il existe en outre, précisément à propos de cette secte moitié stoïcienne, moitié cynique, dont Démétrius était le chef, un autre passage de Dion qui ne semble pas moins applicable aux chrétiens. V. ci-après, p. 165.

[2] Quoiqu'il les appelle par leur nom (*Alexander seu Pseudopropheta*, 25, 38. — *De Morte Peregrini*, 11, 12, 13, 16), ce que n'a pas su ou osé faire Dion, Lucien ne paraît avoir eu, comme cet historien, que des données très-vagues sur les chrétiens. Il a pu dès lors, dans son ignorance, céder à l'opinion vulgaire répandue de son temps, et confondre les chrétiens avec les cyniques dont ils se rapprochaient par leur extérieur négligé. Le dialogue intitulé *Le cynique* fait soutenir au principal personnage une thèse en faveur de la pauvreté et du mépris des richesses, qui s'accorde très-bien avec nos idées religieuses, et que saint Chrysostôme a mise à profit dans une de ses homélies. Il est donc possible que Lucien ait transcrit sous ce titre des pensées morales qu'il avait entendu émettre dans quelque assemblée de fidèles, se croyant parmi des sectaires de l'ancienne école d'Antisthène. Dans le *Symposium* ou *Lapithæ*, il y a un certain cynique Alcidamas qu'on pourrait prendre pour la charge, bien grossière il est vrai, du type chrétien (*Sympos.* 12, 13, 14). Mais l'écrit de Lucien où cette confusion des deux sectes est la plus frappante est son *Peregrinus Proteus*, personnage auquel il a prêté, comme je l'ai fait voir, plusieurs traits de la vie de saint Paul (11, 12, 13, 17, 18, 32. V. p. 116, note 3). Ce Protée qui, d'après Lucien, suivit quelque temps le christianisme et en fut même un instant le coryphée, a pour compère un cynique nommé Théagène : celui-ci fait l'éloge de son maître avec une exagération de cris et de pleurs qui rappelle l'air triste attribué aux chrétiens par le paganisme ; aussi est-il comparé à Héraclite par un antagoniste qui réfute cet éloge et tourne à la fois en ridicule et le héros et le panégyriste. Suidas, en signalant le *Peregrinus* comme un pamphlet contre la religion du Christ, assure (*voce* Λουκιανός) que son auteur fut, en punition de cet écrit sacrilége, mis en pièces par une meute de chiens ; cette *meute de chiens*, surtout si l'on se reporte à la

lettrés, le Cynisme n'avait pas cessé d'être au fond une philosophie, Julien l'Apostat[1] constate que cette philoso-

même locution employée par les devins qui prédirent la mort de Domitien (Voir plus loin, p. 165), est sans doute une expression allégorique pour signifier la vengeance que tirèrent de Lucien les chiens ou cyniques, c'est-à-dire les chrétiens attaqués par lui dans son *Peregrinus*. Toutefois, en ce qui concerne le fond de cette version, Aug. Kestner (*Agape*, Iena, 1819) prétend que Lucien, d'abord païen ou plutôt athée, finit par se convertir au christianisme, circonstance qui lui semble résulter de ses derniers ouvrages comparés aux premiers. C'est un paradoxe qui a été réfuté par Eichstadt dans un opuscule intitulé : *Num Lucianus scriptis suis adjuvare religionem christianam voluerit* (Apud Lehmanni Lucianum, tom. I, pag. XXXV).

Enfin, on trouve dans le *Philopatris* qu'on a eu tort, du reste, comme je l'ai dit, d'attribuer à Lucien, un passage qui conclut plus directement encore peut-être en faveur de la confusion du cynisme avec le christianisme dans les premiers siècles de l'Église. L'auteur y met en scène Triphon se plaignant d'avoir le ventre gonflé, comme s'il venait d'être mordu par un chien enragé, depuis qu'il a entendu Critias lui raconter ce qu'il venait de voir et d'observer dans une société de chrétiens : Σίγα, ὦ Κριτία, καὶ μὴ ὑπερεκτείνης τοῦς ὕθλους· ὁρᾶς γὰρ ὡς ἐξωγκῶται μοῦ ἡ νηδὺς καὶ ὥσπερ κυοφόρω. Ἐδήχθην γὰρ τοῖς παρὰ σοῦ λόγοις, ὡς ὑπὸ κυνὸς λυττῶντος· καὶ εἰ μὴ φάρμακον ληθεδανὸν ἐμπιὼν ἐμάσω, αὐτὴ ἡ μνήμη οἰκτείρουσα ἐμοὶ μέγα κακὸν ἐργάσεται, κτλ. (Lucian. *Opera*, ed. Bourdelot, pag. 1128).

[1] Julien reproche aux cyniques, notamment de « fouler aux pieds ce sentiment que les Dieux ont gravé dans nos âmes et par lequel nous savons, sans qu'on nous l'ait appris, qu'il existe un être divin vers lequel nous nous portons, comme les yeux se portent vers la lumière » : Πατοῦσι... τοῦς ἀπὸ τῶν Θεῶν ἡμῖν ὥσπερ ἐμφυεντας ταῖς ψυχαῖς, ὑφ' ὧν πάντες ἀδιδακτί, εἶναι θεῖόν τι πεπείσμεθα, καὶ πρὸς τοῦτο ἐφρᾶν, ἐπ' αὐτό τε, οἶμαι, σπεύδειν· οὕτω δὲ τιθέμενοι τὰς ψυχὰς πρὸς αὐτὸ, ὥσπερ, οἶμαι, πρὸς τὸ φῶς τὰ βλέποντα. (*Orat.* VII, ed. Spanheim, in-f°, 1696, t. I, p. 209). Or, le même reproche pouvait être jusqu'à un certain point adressé aux chrétiens qui mettaient la révélation bien au-dessus de la religion naturelle. Il reconnaît, en outre, qu'ils savent affronter la mort, καταφρονοῦντες θανάτου (*Ibid.*), trait tant de fois remarqué comme appartenant aux chrétiens, selon l'observation des païens eux-mêmes. Enfin, il constate, d'après OEnomaüs, que le cynisme n'est ni l'antisthénisme ni le diogénisme : Τοῦτο γοῦν ἔοικεν Οἰνόμαος οὐκ ἀτόπως λέγειν· ὁ κυνισμὸς, οὔτε ἀντισθενισμὸς ἐστι, οὔτε Διογενισμός. (*Orat.* VI, p. 187). Qu'on lise dans leur ensemble les discours VI et VII de Julien, dont le premier est intitulé : εἰς τοὺς ἀπαιδευτοὺς κύνας, « contre les chiens ignorants », et l'autre : πρὸς Ἡράκλειον, ἢ καὶ περὶ τοῦ πῶς κυνιστέον, καὶ εἰ πρέπει τῷ κύνι μύθους πράττειν, « A Héraclius le cynique; comment il faut être cynique, et s'il convient aux chiens d'avoir recours aux fables », et l'on sera de même plus d'une fois tenté de conclure de cet ensemble, que

phie ressemblait dès lors bien plutôt à une sorte d'hérésie chrétienne, qu'elle ne répondait à son nom. Déjà auparavant l'empereur philosophe avait voulu peindre les chrétiens sous le nom de cyniques; mais on s'en trouve empêché par cette réflexion, qu'il était trop instruit du fond des choses pour avoir pu commettre une pareille confusion, et que, d'un autre côté, il était trop ouvertement l'ennemi du christianisme pour avoir besoin de recourir à la voie indirecte des allusions, dans ses attaques contre cette religion. Les cyniques qu'il réfute ainsi sont donc incontestablement une secte philosophique. Seulement cette secte, essentiellement distincte du cynisme primitif, avait, à ce qu'il paraît, adopté un grand nombre des idées que l'Évangile a proclamées, et l'on ne risque guère, je crois, de se tromper, en affirmant que c'est le christianisme qui avait donné naissance à cette école néo-cynique. Julien, au surplus, déduit expressément l'analogie qui existait entre les néo-cyniques et les chrétiens qu'il appelle dédaigneusement *Galiléens*. « J'ai donné depuis longtemps à ta bande, dit-il au cynique Héraclius, le nom de *rénonciateurs;* je tiens à le leur confirmer aujourd'hui par écrit. C'est ainsi que les impies Galiléens nomment les gens qui, pour la plupart, sacrifient une modique fortune, afin de ramasser de tous côtés d'immenses richesses, et par là de se voir honorés, entourés et comblés de soins. Tel est aussi votre métier, excepté peut-être que vous ne rendez pas d'oracles, comme eux. Ce n'est pas votre usage, ni le nôtre, parce que nous sommes plus prudents que ces insensés » : Πάλαι μὲν οὖν ὃ μὲν ἐθέμην ἔγω, τοῦτο ὄνομα, νυνὶ δὲ αὐτὸ ἔοικε καὶ γράφειν. Ἀποτακτιστάς τινας ὀνομάζουσιν οἱ δυσσεβεῖς Γαλιλαῖοι· τούτων οἱ πλείους μικρὰ προέμενοι, πολλὰ πάνυ, μᾶλλον δὲ τὰ πάντα παντάχοθεν συγκομίζουσι, καὶ προσιέμενοι τὸ τιμᾶσθαι, καὶ δορυφόρεσθαι, καὶ θεραπεύεσθαι· τοιοῦτον τε καὶ τὸ ὑμέτερον ἔργον ἔστι, πλὴν πῶς τοῦ χρηματίζεσθαι· τοῦτο δὲ οὐ παρ' ὑμᾶς γίγνεται, οὐ δε παρ' ἡμᾶς· συνετώτερα γὰρ ἐσμεν τῶν ἀνοήτων ἐκείνων (*Orat.* VII, p. 214). « Peut-être encore, ajoute-t-il, n'avez-vous pas le même prétexte de vous faire payer comme eux un tribut qu'on appelle *aumône*, je ne sais pourquoi; mais, du reste, *vous leur ressemblez en tout point;* comme eux, vous avez abandonné votre patrie pour errer en tous pays; comme eux encore, et avec plus d'impudence, vous harcelez les camps, etc. » : ἴσως δὲ καὶ διὰ τὸ μηδὲν ὑμῖν εἶναι πρόσχημα τοῦ φορολόγειν εὐπροσώπως, ὁποῖον ἐκείνοις, ἣν λέγουσι, οὐκ οἶδ' ὅπως, ἐλεημοσύνην. Τὰ δὲ ἄλλα γε πάντα ἔστιν ὑμῖν τε κἀκείνοις παραπλήσια· καταλελοίπατε τὴν πατρίδα, ὥσπερ ἐκεῖνοι, περιφοιτᾶτε πάντη, καὶ τὸ στρατόπεδον διωχλήσατε μᾶλλον ἐκείνων, καὶ ἰταμώτερον, κτλ. (*loc. cit.*) Ce dernier passage, de même que tout ce qui suit, semblerait se rapporter exactement à la condition des moines mendiants, comme l'a justement remarqué Tourlet dans sa traduction des œuvres de Julien (T. II, p. 178, not. 18).

Julien, neveu de Constantin le Grand, ne régna que trois ans, de 360 à 363. Il avait été, avant d'être empereur, gouverneur des Gaules. Il montra dans la gestion des affaires publiques une rare habileté et, j'ajouterais, beaucoup de sagesse, si l'on n'avait à lui reprocher sa haine pour le christianisme que pourtant il ne

vant, Arrien avait donné des mœurs des cyniques de son époque une description qui s'adapte tout à fait aux sectateurs de la morale évangélique [1]. Enfin, Tertullien lui-

persécuta pas autrement que par ses écrits. Il avait composé contre cette religion une diatribe spéciale, aujourd'hui perdue, et dont la réfutation qu'en a faite saint Cyrille, nous a conservé seulement des fragments. On a vu qu'il affectait de nommer les chrétiens *Galiléens*. Grégoire de Naziance (*Orat.* III, ed. Colon. 1692, p. 81) parle d'un décret par lequel il avait défendu de les désigner autrement. Julien tenait à cette désignation, parce que c'était celle employée primitivement par les juifs pour stigmatiser le dogme du Christ. Ceux-ci n'admettaient pas, en effet, que la Galilée, cette Béotie de la Judée, eût jamais pu donner naissance à un prophète, à plus forte raison au Messie (Joan. *Evang.* VII, 52). Appeler les chrétiens *Galiléens*, c'était, dans leur pensée, nier par là même l'origine divine de la religion naissante. Cette observation a induit quelques critiques à révoquer en doute l'assertion de Malalas (*Chronic.* ed. Oxon. p. 318), rapportée plus haut, d'après Suidas, suivant laquelle les disciples s'étaient d'abord appelés *Galiléens* et *Nazaréens*, avant de prendre le nom de chrétiens. Mais je ne vois rien là qui s'oppose à ce que les premiers fidèles se soient attribué à eux-mêmes une dénomination qui, malgré le sens défavorable qu'y attachaient les juifs, était conforme à la réalité des faits. Il en est de même du nom de *Nazaréens*, dont l'étymologie est Nazareth, ville de Galilée, où était né Jésus-Christ. Il semble assez naturel que les chrétiens primitifs aient commencé, ainsi, du reste, que l'a fait saint Pierre (*Act.* II, 22), par prendre le nom de la ville qui se trouvait être le berceau de leurs croyances, malgré la locution proverbiale des juifs, rappelée par saint Jean (*Evang.* I, 46) : « Que peut-il sortir de bon de Nazareth ? » *A Nazareth potest aliquid boni esse?* Si Julien n'a pas ressuscité cette dernière appellation, cela tient probablement à ce qu'elle se serait confondue alors avec le nom d'une secte juive, née postérieurement au christianisme auquel elle empruntait même quelques dogmes, secte dont l'existence est attestée par saint Jérôme (*in Isaiam*, lib. III, c. 8 et alibi).

[1] « Il faut savoir que le vrai cynique a été envoyé par Jupiter pour annoncer aux hommes ce qui est bien et ce qui est mal, pour leur démontrer dans quelles erreurs ils sont plongés, etc... Le cynique est l'explorateur, l'observateur de ce qui convient aux hommes et de ce qui leur nuit... il doit leur crier, en levant les mains : que faites-vous, malheureux, vous vous précipitez comme des aveugles dans une voie qui n'est point celle de la vérité; vous cherchez le bonheur là où il n'est pas, et, lorsqu'on vous l'indique, vous ne voulez rien croire. Comment pensez-vous le trouver dans les objets extérieurs ? Sera-ce dans la beauté du corps ? il n'y est pas... dans les richesses ? pas davantage... dans le pouvoir ? moins encore, etc. Ἀλλ' εἰδέναι δεῖ ὅτι ἄγγελος ἀπὸ τοῦ Διὸς ἀπεσταλται (ὁ κυνικὸς) πρὸς τοὺς ἀνθρώπους

même reconnaît que le christianisme a été parfois mis en parallèle avec le cynisme ou avec quelque chose d'analogue[1]. De plus, il semble vouloir déduire un des motifs de ce rap-

περὶ ἀγαθῶν καὶ κακῶν ὑποδείξων αὐτοῖς ὅτι πεπλάνηνται.... Τῷ γὰρ ὄντι κατάσκοπος ἐστιν ὁ κυνικὸς τοῦ τίνα ἐστὶ τοῖς ἀνθρώποις φίλα, καὶ τίνα πολέμια..... δεῖ οὖν αὐτὸν δύνασθαι ἀνατεινομένον, ἂν οὕτω τύχοι· ὦ ἄνθρωποι, ποῖ φέρεσθε; τί ποιεῖτε, ὦ ταλαίπωροι; Ὡς τυφλοί, ἄνω καὶ κάτω κυλίεσθε, ἄλλην ὁδὸν ἀπέρχεσθε, τὴν οὖσαν ἀπολελοίποτες· ἀλλαχοῦ ζητεῖτε τὸ εὕρουν καὶ τὸ ἡγεμονικὸν, ὅπου οὐκ ἐστίν· οὐδ' ἄλλου δεικνύοντος πιστεύετε. Τί αὐτὸ ἔξω ζητεῖτε; ἐν σώματι; οὐκ ἐστί... ἐν κτήσει; οὐκ ἐστί..... ἐν ἀρχῇ; οὐκ ἐστί (Epictet. *Diatrib.* lib. III, c. 22, ed. Upton, p. 448-449). Ce discours, que le manque de temps m'empêche de citer tout entier, ressemble pour la forme et pour le fond à une homélie. On n'a qu'à lire, au reste, tout le chapitre (*Ibid.* p. 443-472) d'où est tiré ce passage, pour achever de se convaincre que le cynisme décrit par Épictète ne diffère pas essentiellement du christianisme ou du moins de sa morale. Je termine par un autre passage d'Épictète, plus frappant encore : « Le cynique a reçu de Jupiter le sceptre et le diadème, avec mission de venir dire aux hommes : comprenez donc que vous cherchez le bonheur là où il n'est pas; Jupiter m'a envoyé pour vous éclairer par mon exemple; voyez : je n'ai ni bien, ni maison, ni épouse, ni enfants; je n'ai pas même une tunique, ni une natte, ni une écuelle. Et pourtant je n'en vaux pas moins pour cela; voyez combien je suis calme, et apprenez par quels remèdes je suis arrivé à ce résultat. Ces nobles dons, vous les obtiendrez, sachez-le bien, par Jupiter ou par celui qu'il a jugé digne de cette mission, etc. « Ο κυνικὸς τοῦ σκήπτρου, καὶ διαδήματος ᾠκειωμένος παρὰ τοῦ Διὸς, καὶ λέγων· ἴνα ἴδητε, ὦ ἄνθρωποι, ὅτι τὴν εὐδαιμονίαν καὶ ἀταραξίαν οὐχ ὅπου ἐστὶ, ζητεῖτε, ἀλλ' ὅπου μὴ ἐστὶν· ἰδοὺ ἔγω ὑμῖν παραδεῖγμα ὑπὸ τοῦ θεοῦ ἀπέσταλμαι, μήτε κτῆσιν ἔχων, μήτε οἶκον, μήτε γύναικα, μήτε τέκνα, ἀλλὰ μηδ' ὑπόστρωμα, μηδὲ χιτῶνα, μηδὲ σκεῦος· καὶ ἴδετε πῶς ὑγιαίνω· πειράθητε μοῦ, κἂν ἴδητε ἀτάραχην, ἀκούσατε τὰ φάρμακα, καὶ ὑφ' ὧν ἐθεραπεύθην. Τοῦτο γὰρ ἤδη καὶ φιλάνθρωπον καὶ γενναῖον· ἀλλ' ὁρᾶτε τίνος ἔργον ἐστὶ· τοῦ Διὸς, ᾧ ὃν ἂν ἐκεῖνος ἄξιον κρίνῃ ταύτης τῆς ὑπηρεσίας κτλ (Epictet. *Diatrib* IV, c. 8).

[1] Le traité *De pallio* se termine ainsi : *Gaude, Pallium, et exulta, melior jam te philosophia dignata est, ex quo christianum vestire cœpisti* (*Tertulliani opera*, ed. Rigaltii, p. 139). D'où il paraît que les chrétiens avaient adopté le manteau des cyniques. Ce manteau, qui contribue à expliquer comment ils ont eux-mêmes reçu le nom de la secte d'Antisthène, leur avait valu aussi la qualification de *Grecs*, par opposition à la toge des Romains : *ubicumque viderint christianum, statim illud de trivio* ὁ γραικὸς ἐπιθετὴς *græcus impostor* (Hieron. *Epist.* LIV, 4, *ad Furiam*).

On lit, en outre, dans le traité *Ad nationes* du même Tertullien, ce passage déjà cité en partie : *Tertium genus dicimur, cynopennæ aliqui vel sciapodes, vel aliqui de subterraneâ antipodes* (*Ad nat.* I, 7). Le mot *cynopennæ* est répété dans l'Apologétique : *Alia nos, opinor, natura; cynopennæ aut sciapodes?* (*Apologet.* 8). Cet adjectif *cynopene* qu'il faut lire, je crois plutôt, *cynopenes*, au lieu de la leçon vulgaire *cynopenne*, semble rappeler encore la licence des mœurs cyniques, qui aurait été ainsi articulée contre les chrétiens (V. la note 2 de la p. 162 ci-après).

prochement, en parlant des « orgies nocturnes », *tenebræ caninæ*[1], dont on accusait ses coreligionnaires, et dont Fronton nous a donné le détail[2]. A ce point de vue encore,

[1] *Apologet.* 8.

[2] A en croire Fronton, les mœurs des premiers fidèles semblent empruntées aux mœurs des cannibales, plus encore qu'aux habitudes des cyniques. J'ai dit plus haut (t. II, p. 41) que cette accusation de *repas infâmes et d'orgies*, articulée contre les chrétiens, paraissait provenir, ainsi que l'ont pensé Havercamp et d'autres critiques, d'une observation incomplète ou malveillante de la communion pascale et des cérémonies les plus respectables de l'Église. Il se peut cependant aussi que le paganisme ait rencontré, dès l'origine, dans les déréglements impies de quelques sectes *chrétiennes*, assurément fort peu dignes de ce nom, matière aux calomnies, rappelées non-seulement par les auteurs que j'ai nommés, saint Justin, Athénagore, Origène, Tertullien, Minucius Félix, mais encore par Salvien (*De providentiâ Dei*, lib. IV, 25), par Théophile d'Antioche, dont on vient de lire un extrait (*Ad Autolycum*, lib. III, 4) et par Eusèbe (*Hist. eccles.* IV, 7 et 8). Celui-ci, par parenthèse, cite à ce sujet, comme étant d'Hégésippe, un passage invoqué précédemment (p. 43, note 1), lequel se trouve textuellement dans saint Justin, comme appartenant à ce dernier.

L'usage abominable de se nourrir de chair humaine était, en effet, reçu chez les anciens gnostiques, chez les carpocratiens et autres sectaires, improprement confondus avec les vrai-croyants. En rappelant le précepte de Carpocrate qui prétendait qu'il n'y avait de salut que pour les âmes de ceux qui auraient d'abord épuisé sur la terre tous les genres d'excès, Eusèbe dit que les mets impurs dont les carpocratiens souillaient leurs tables, ἀνοσίαις τραφαῖς χρωμένων, — ἀνθρωπείων σαρκῶν βορὰν ἡγουμένων ἀγαθόν (*Hist. eccles.* IV, 7, 8), et diverses monstruosités auxquelles ils s'abandonnaient, avaient donné le change aux païens, et que ceux-ci, sans distinguer entre le christianisme et les sectes dissidentes, s'étaient empressés de faire retomber sur l'Église tout entière la responsabilité de pareils forfaits. Saint Épiphane signale plus spécialement les nicolaïtes, comme se livrant à ces horribles repas : οἱ ἀμφὶ τὴν γένεσιν συνεζευγμένοι τῇ τοῦ Νικολάου αἱρέσει.. ἐσθίοντές τε καὶ παραπτόμενοι καὶ ἀνθρωπίνων σαρκῶν καὶ ἀκαθαρσιῶν (*Hæres.* XXVI, 3). On sait que le chef des nicolaïtes, Nicolas, l'un des sept diacres (*Act.* VI, 5), qui plus tard abandonna la foi pour se livrer à ses passions brutales, n'avait pas craint d'ériger en point de doctrine, que nul ne peut être sauvé, s'il ne satisfait ses sens au moins une fois le jour. Le même Épiphane attribue encore ces repas de chair humaine aux cataphrygiens, aux quintilliens, aux priscilliens, aux pépuziens, sectes qui ne différaient guère entre elles que par des nuances imperceptibles. C'était une coutume parmi ces sectes d'exposer dans certains jours de fête un très-jeune enfant que les assistants transperçaient en tous sens à coups d'aiguilles, pour en extraire le sang qui servait ensuite aux sacrifices : παῖδα κομιδῇ νήπιον κατὰ ἑορτήν τινα, δι' ὅλου

la probabilité de l'emploi du mot *cynique*, pour signifier

τοῦ σώματος κατακεντῶντες ῥαφίσι χαλκαῖς, τὸ αἷμα αὐτοῦ προσπορίζοντες ἑαυτοῖς εἰς ἐπιτήδευσιν δῆθεν θυσίας (*Hæres.* XLVIII, 14).

D'un autre côté, le même saint Épiphane raconte, à propos des gnostiques, qu'ils poussaient dans leurs orgies la lubricité jusqu'au délire, « recueillant, au moment de l'acte vénérien, leur sperme dans leurs mains, pour l'offrir à la divinité, et mêlant leurs prières à cette offrande infâme, qui figure à leurs yeux le corps du Christ, comme s'ils prétendaient en cela faire la pâque » : Μετὰ τὸ μίγνυναι πάθει πορνείας, προσεπιτούτοις ἀνατείνοντες τὴν ἑαυτῶν βλασφημίαν εἰς οὐρανὸν, δέχεται μὲν τὸ γόναιον καὶ ὁ ἀνὴρ τὴν ῥύσιν τὴν ἀπὸ τοῦ ἄρρενος εἰς ἰδίας αὐτῶν χεῖρας, καὶ ἵστανται εἰς οὐρανὸν ἀνανεύσαντες, ἐπὶ χεῖρας δὲ ἔχοντες τὴν ἀκαθαρσίαν καὶ εὔχονται δῆθεν... τῷ πατρὶ, φασι, τῶν ὅλων... καὶ λέγουσιν· ἀναφέρομεν σοὶ τοῦτο τὸ δῶρον, τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ. Καὶ τοῦτο ἐστὶ τὸ Πάσχα (*Hæres.* XXVI, 4). — « Il est, ajoute-t-il, pour les gnostiques une pâque plus parfaite, c'est-à-dire, en réalité plus révoltante encore, s'il est possible. En s'abandonnant solennellement à leurs honteuses passions, ils ne craignent rien tant que la procréation des enfants. Si, par hasard, une grossesse se déclare, on fait avorter la femme, et le fœtus, pilé dans un mortier, leur est servi dans un assaisonnement de miel, de poivre et d'autres condiments, et chacun goûte avec le doigt à cet horrible hachis; puis, après qu'ils sont repus, ils adressent à Dieu des actions de grâce » : Κατασπάσαντες τὸ ἔμβρυον... λαμβάνουσι τοῦτο τὸ βρίφος, ἐν ὅλμῳ τινὶ κόπτουσιν ὑπέρῳ, καὶ ἐγκαταμίξαντες μέλι καὶ πέπερι, καὶ ἄλλα τινὰ ἀρώματα καὶ μύρα πρὸς τὸ μὴ ναυτιᾶν αὐτοὺς, οὕτως συναχθέντες πάντες οἱ τῶν χοίρων τούτων καὶ κύνων θιασῶται μεταλαμβάνουσιν ἕκαστος τῷ δακτυλίῳ ἀπὸ τοῦ κατακοπέντος παιδίου, καὶ οὕτω τὴν ἀνθρωποβορίαν ἀπεργασάμενοι εὔχονται λοιπὸν τῷ θεῷ... τοῦτο τὸ τέλειον πάσχα ἡγοῦνται (*Hæres.* XXVI, 5). Saint Philastre dit également, sous la rubrique des cataphrygiens, qu'ils « passent pour mêler, dans la célébration de la pâque, le sang d'un enfant à leurs sacrifices. » *Dicunt eos* (cataphrygas) *de infantis sanguine in paschâ miscere in suum sacrificium* (*S. Philastrii opera*, ed. Quirini, 1738, p. 37, § XLIX). Saint Augustin résume à son tour les renseignements fournis par saint Épiphane sur les cataphrygiens et les pépuziens, sur l'étymologie de leur nom et sur leurs immolations humaines; il nous fournit même, en ce dernier point, quelques détails nouveaux : *Cataphryges sunt quorum auctores fuerunt, Montanus tanquam paraclitus, et duæ prophetissæ ipsius, Prisca et Maximilla. His nomen provincia Phrygiæ dedit, quia ibi extiterunt ibique vixerunt, et etiam nunc in eisdem partibus populos habent. Adventum Spiritûs sancti à Domino promissum, in se potiùs quàm in apostolis fuisse asserunt redditum. Secundas nuptias pro fornicationibus habent; et ideo dicunt eas permisisse apostolum Paulum, quia ex parte sciebat, et ex parte prophetabat : nondum enim venerat quod perfectum est. Hoc autem perfectum in Montanum et in ejus prophetissas venisse delirant.* Sacramenta perhibentur habere funesta : nam de infantis anniculi sanguine quem de [illegible] ejus corpore, minutis punctis vulneribus extorquent, quasi charistiam suam conficere [illegible]tur, miscentes eum farinæ, [illegible]que inde facientes : qui [illegible]

les chrétiens[1], paraît s'appuyer sur leur sobriquet, noté tout à l'heure, *asinarii*, que l'on interprétait le plus ordinairement dans un sens obscène[2]. Il y a, au reste, dans saint Philastre, un passage tout à fait remarquable, où se

mortuus fuerit, habetur apud eos pro martyre; si autem vixerit, pro magno sacerdote.

Pepuziani sive Quintilliani à loco quodam nominati sunt, quem civitatem desertam dicit Epiphanius. Hanc autem isti divinum aliquod esse arbitrantes, Jerusalem vocant: tantum dantes mulieribus principatum, ut sacerdotio quoque apud eos honorentur. Dicunt enim Quintillæ et Priscillæ in eâdem civitate Pepuzâ Christum specie feminæ revelatum; unde ab hâc Quintilliani etiam nuncupantur. Faciunt et ipsi de sanguine infantis quod cataphryges facere suprà diximus: *nam et ab iis perhibentur exorti. Deniquè alii hanc Pepuzam, non civitatem sed villam dicunt fuisse Montani et prophetissarum ejus Priscæ et Maximillæ, et quia ibi vixerunt, hunc locum meruisse appellari Jerusalem* (Augustin. *De Hæresibus*, 26, 27).

On conçoit que le paganisme lui-même ait eu un prétexte plausible de se révolter contre ces dégoûtants excès, s'ils étaient effectivement venus à sa connaissance; mais la moindre bonne foi eût suffi pour le détourner d'en faire un grief à la religion chrétienne, considérée dans sa pureté originelle.

[1] Saint Épiphane, de son côté, indique en quelque sorte l'origine de la dénomination de *cynique*, en tant qu'appliquée à certaines sectes chrétiennes, lorsqu'il dit, à propos des carpocratiens, par exemple, « qu'il n'était pas de débauche ni d'infamie qu'ils n'eussent inventée, rivalisant d'impudeur avec les *chiens* et avec les cochons. » Καὶ πᾶν εἶδος ἀνδροδασιῶν, καὶ λαγνιστέρων ὁμιλιῶν τρίς γυναῖκες, ἐν ἑκάστῳ μέλει σώματος... ἐκτελοῦντες, καὶ σχεδὸν εἶναι τὰ κύνων καὶ ὑῶν πράττειν τολμῶντων (*Hæres.* XXVII, 4, 5).

[2] On a pu remarquer plus haut, en passant, que le nom d'*asinarii*, bien qu'il eût sans doute son origine dans certaines traditions relatives à l'histoire juive, avait été appliqué aux chrétiens pour caractériser la licence de leurs mœurs: *Audio eos turpissimæ pecudis caput asini consecratum, ineptâ nescio quâ persuasione venerari. Digna et nata religio talibus moribus!* (Min. Fel. *Octav.* ed. 1672, p. 83). Entre autres calomnies qui se débitaient encore sur l'immoralité des chrétiens, on prétendait qu'ils adoraient les parties génitales de leurs pontifes: *Alii eos ferunt, inquit, ipsius antistitis ac sacerdotis colere genitalia; nescio an falsa; certè occultis et nocturnis sacris apposita suspicit* (Idem, *Octav.* c. 11). Cette calomnie venait de la prosternation des fidèles aux pieds des prêtres, qu'un observateur prévenu avait pu considérer comme une posture indécente (Lenourry, *Appar. sacer*, t. II, p. 135). Le nom d'Onochœtes, ὀνοκοιτής, donné à leur Dieu, surtout si l'on admet, au lieu de ὀνοκοιτής, la leçon ὀνοχοιτής « âne, étalon, baudet » que j'ai proposée, est une nouvelle preuve de l'interprétation malveillante dont les rites de l'Eglise étaient l'objet. Il en est de même peut-être du mot *cynopene*, mentionné par Tertullien; quoique les commentateurs l'entendent tout autrement, je crois à ce sens, que

révèle sans ambiguïté la désignation des nouvelles croyances sous le nom de l'ancienne école d'Antisthène. Ainsi cet auteur mentionne expressément, sans doute d'après une opinion reçue, les *mystères des cyniques*, rappelant par là les monstrueux festins des cataphrygiens (chrétiens hérétiques), qui se célébraient à Pépuza, ville de Phrygie : *Ibi* (*in Papuzâ*)[1] *et* mysterium cynicorum *et infantis execranda celebratur impietas*[2].

me semble expliquer la phrase qui suit : *Alii ad incestam libidinem nervi?* (*Apologet.* 8).

Il existe au musée du Vatican une sculpture représentant un coq dont la tête se termine en priape, et portant pour inscription : σωτὴρ κόσμου « le Sauveur du monde. » Cette indécente représentation paraît se rattacher au temps et à l'idée de la caricature dont a parlé Tertullien, comme aussi aux renseignements qu'on trouve rapportés dans Minucius Félix, et particulièrement à celui que je viens de citer en dernier lieu.

[1] Voir sur les cataphrygiens, sur Pépuza et sur les Pépuziens, le passage de saint Augustin, cité ci-dessus, p. 161 et suiv.

[2] Philastr. *De hæresibus*, XLIX. Veterum Brixiæ episcoporum, etc. opera, ed. Quirini, Brixiæ, 1738, in-folio, p. 37.

Saint Philastre, qu'on croit natif d'Espagne, est le plus ancien père latin, après Tertullien, qui ait écrit sur les hérésies. Il était évêque de Brescia, vers la fin du quatrième siècle. Saint Augustin le rencontra à Milan, dans la compagnie de saint Ambroise. Philastre assista avec ce dernier au concile d'Aquilée, où sa science et les luttes qu'il soutint contre les Ariens, l'appelaient naturellement à siéger. Philippe de Ferrare raconte qu'il séjourna à Athènes et que ses prédications y eurent beaucoup de succès. Il conquit également, pendant qu'il demeurait à Rome, l'estime particulière du pape Damase. Mais il devait être en butte à la haine des hérétiques, et ce ne fut que grâce à l'affection dont il était entouré dans son diocèse, qu'il parvint à se soustraire à leurs mauvais traitements et au martyre. Érasme range à tort saint Philastre parmi les écrivains grecs. Son livre *De hæresibus*, mentionné élogieusement par saint Augustin (*Epist. ad Quodvultdeum*), ajoute, sur plus d'un point, aux renseignements qui nous ont été conservés par Épiphane et autres Pères, touchant les anciennes hérésies du christianisme. On attribue encore à saint Philastre un commentaire, en latin, de l'épître de saint Barnabé, ainsi que les Actes de saint Faustin et de sainte Affre, recueillis par les Bollandistes (15 *febr.* et 24 *maii*); mais Fabricius élève des doutes à ce dernier égard. Les critiques ne sont pas bien d'accord sur l'orthographe du nom de l'ancien évêque de Brescia; les uns, comme saint Gaudens, son successeur et son panégyriste, écrivent *Philastrius*; d'autres préfèrent écrire *Philaster*; saint Augustin [illegible]

On a vu plus haut, en passant, que Domitien, appelé, par le même Tertullien pour caractériser sa persécution contre le christianisme, « un fragment de Néron en fait de cruauté », *Domitianus, portio Neronis de crudelitate*[1], fut à son tour victime de sa haine antireligieuse, et que plusieurs de ses assassins paraissent avoir été les partisans (bien peu éclairés assurément) des chrétiens de Rome[2].

tantôt l'une, tantôt l'autre dénomination.

[1] *Apologet.* 5.

[2] Dans ces temps de mœurs féroces, si l'on peut dire, et dont la cruauté était entretenue par les jeux du cirque et les combats de gladiateurs, il ne doit pas paraître étonnant que des individus, même affiliés au christianisme, mais comprenant fort incomplétement cette religion de douceur, se soient rendus coupables de bien des crimes, sans en exclure l'homicide. L'histoire de Marcia, femme ou plutôt simple concubine de Commode qu'elle empoisonna, est une preuve du singulier mélange de foi religieuse et de mauvaises passions, qui se rencontrait souvent chez des néophytes même fervents. On ne peut douter, en effet, que cette Marcia ne fût chrétienne. L'ouvrage déjà cité d'Origène sur les sectes ou hérésies, récemment découvert en Grèce par M. Minoïde Mynas, et qui vient d'être édité par M. Miller, donne sur l'attachement de Marcia au christianisme un renseignement intéressant : Μετὰ χρόνου δὲ, ἑτέρων ἐκεῖ (ἐν Σαρδονίᾳ) ὄντων μαρτύρων, θελήσασα ἡ Μαρκία ἔργον τι ἀγαθὸν ἐργάσασθαι, οὖσα φιλόθεος παλλακὴ Κομόδου, προσκαλεσαμένη τὸν μακάριον Οὐίκτορα, ὄντα ἐπίσκοπον τῆς ἐκκλησίας κατ' ἐκεῖνο καιροῦ, ἐπηρώτα τίνες εἶεν ἐν Σαρδονίᾳ μάρτυρες. Ο δὲ πάντων ἀναδοὺς τὰ ὀνόματα, τὸ τοῦ Καλλίστου οὐκ ἔδωκεν, εἰδὼς τὰ τετολμημένα παρ' αὐτοῦ. Τυχοῦσα οὖν τῆς ἀξιώσεως ἡ Μαρκία παρὰ τοῦ Κομόδου, δίδωσι τὴν ἀτελωνίμην ἐπιστολὴν Υακίνθῳ τινὶ σπάδοντι πρεσβυτέρῳ, ὃς λαβὼν διείπευσεν εἰς τὴν Σαρδονίαν, καὶ ἀναδοὺς τῷ κατ' ἐκεῖνο καιροῦ τῆς χώρας ἐπιτροπεύοντι, ἀπέλυσε τοὺς μάρτυρας, κτλ (Origen. *Philosophumena, seu omnium hæresium refutatio*, lib. IX, 12. ed. Miller, Oxon. in-8, p. 287-288) : « A quelque temps de là, Marcia, maîtresse de Commode, fort attachée à la religion, voulut procurer leur grâce aux chrétiens qui avaient été exilés en Sardaigne à cause de leur témoignage en faveur du Christ. Elle appela donc près d'elle le bienheureux Victor, qui était alors le chef de l'Église, et lui demanda quels étaient les martyrs qu'on avait relégués en Sardaigne. Celui-ci donna tous leurs noms, excepté celui de Calliste, connaissant les malversations dont il s'était rendu coupable. Marcia, ayant saisi le moment favorable pour en parler à Commode, obtint des lettres de grâce qu'elle remit à un prêtre eunuque, nommé Hyacinthe. Ce dernier partit pour la Sardaigne, muni de ces lettres qu'il porta au fonctionnaire qui gouvernait l'île à cette époque, et on lui fit la remise des exilés, etc. » Ainsi se trouve confirmée et expliquée l'observation suivante de Dion, ou plutôt de Xiphilin (car Dion n'a jamais désigné directement les chré-

S'il nous est permis de proposer ici notre conjecture, le magicien que le prince consulta un jour sur sa fin, avait implicitement désigné les nouveaux sectaires, en répondant qu'il serait « mis en pièces par une meute de chiens » : *Fore ut brevi laceraretur à canibus*[1]. Selon toute apparence, ce magicien avait entendu parler du complot qui se tramait dès lors contre le prince, et d'une vague rumeur qui nommait les chrétiens comme les auteurs de ce complot.

D'un autre côté, on sait par Dion que Démétrius subit la peine de l'exil à cause de ses accointances avec une secte pseudo-stoïcienne qui agitait des questions dangereuses pour la paix publique : « Il se manifesta une certaine agitation parmi une classe d'hommes qui appartenaient, à ce qu'il semblait, aux doctrines stoïciennes. Ces hommes, en tête desquels figurait Démétrius le Cynique, tenaient ouvertement des discours attentatoires à l'ordre établi, sous prétexte

tiens) : « On assure que Marcia usa de son crédit auprès de Commode, en faveur des chrétiens qui lui furent redevables de nombreux services : » Ἱστορεῖται δὲ αὕτη πολλά τε ὑπὲρ τῶν Χριστιανῶν σπουδάσαι καὶ πολλὰ αὐτοὺς εὐεργετηκέναι, ἅτε καὶ παρὰ τῷ Κομμόδῳ πᾶν δυναμένη (*Hist. rom.* LXXII, 4).

Le nom de Marcia, qui doit dès lors se joindre à ceux d'Antonia, des deux Domitilla, et autres indiqués dans le cours de cet ouvrage, me conduit à insister sur cette remarque que déjà, avant Constantin, il y a plusieurs exemples de l'apparition de la religion chrétienne près du trône ou même sous la pourpre des Césars. Tels sont, parmi les empereurs, Alexandre Sévère, fils de Mammée, et Philippe l'Arabe, tous deux signalés par Kortholt dans sa thèse précitée, ainsi que par l'abbé Greppo, tant dans ses *Trois Mémoires*, que dans une dissertation spéciale, imprimée à la suite du tome VII de la traduction de saint Jérôme par MM. Grégoire et Collombet. Il faut nommer encore, parmi les impératrices, la même Mammée dont le christianisme est, du reste, bien connu, et Salonine, femme de Galien, laquelle passe pour être morte dans le sein de l'Église, d'après diverses circonstances, et surtout d'après une médaille commémorative qui la représente avec la formule funéraire chrétienne : IN PACE. La conversion probable de cette princesse a été examinée d'une manière particulière par M. de Witte dans ses notes sur les lettres du baron Marchand (p. 545-546), et dans un mémoire inédit, lu, il y a peu de temps, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

[1] Suet. *Domitiani Vita*, 15.

d'émettre des opinions philosophiques, et gagnaient secrètement des partisans à leurs vues. Mucien persuada à Vespasien d'expulser tous ces gens hors de Rome, les dénigrant dans l'esprit du prince plutôt par ressentiment que par amour de la vérité. Vespasien ordonna aussitôt que tous les philosophes quittassent la ville, excepté Musonius, et désigna deux îles pour retraite forcée à Démétrius, ainsi qu'à Hostilius. Celui-ci n'en continua pas moins ses mauvais propos, à la nouvelle de sa condamnation. Il n'en devint même que plus violent; toutefois il s'adoucit bientôt. A l'égard de Démétrius, comme rien ne le calmait, l'empereur lui fit dire « qu'il avait beau provoquer de sa part un arrêt de mort, que c'était peine perdue, qu'il ne tuerait jamais un chien qui aboie [1]. » Remarquons incidem-

[1] Ὡς δ' οὖν καὶ ἄλλοι πολλοὶ ἐκ τῶν στωϊκῶν καλουμένων λόγων προαχθέντες, μεθ'ὧν καὶ Δημήτριος ὁ κυνικὸς, συχνὰ καὶ οὐκ ἐπιτήδεια τοῖς παροῦσι, δημοσίᾳ, τῷ τῆς φιλοσοφίας προσχήματι κατεχρώμενοι, διελέγοντο, κἀκ τούτου καὶ ὑποδιέφερόν τινάς, ἔπεισεν ὁ Μουκιανὸς τὸν Οὐεσπασιανὸν, πάντας τοὺς τοιούτους ἐκ τῆς πόλεως ἐκβαλεῖν, εἰπὼν, ὀργῇ μᾶλλον ἢ φιλολογίᾳ τινὶ, πολλὰ κατ' αὐτῶν. Καὶ πάντας αὐτίκα τοὺς φιλοσόφους ὁ Οὐεσπασιανὸς, πλὴν τοῦ Μουσωνίου, ἐκ τῆς Ῥώμης ἐξέβαλε· τὸν δὲ δὴ Δημήτριον καὶ τὸν Οστίλιον καὶ ἐς νήσους κατέκλεισε· καὶ ὁ μὲν Οστίλιος δὴ καὶ τὰ μάλιστα μὴ ἐπαύσατο, περὶ τῆς φυγῆς ἀκούσας (ἔτυχε γὰρ διαλεγόμενός τινι), ἀλλὰ καὶ πολλῷ πλείω κατὰ τῆς μοναρχίας κατέδραμεν, ὅμως παραχρῆμα μετέστη· τῷ δὲ Δημητρίῳ μήδ' ὡς ὑπείκοντι, ἐκέλευσεν ὁ Οὐεσπασιανὸς λεχθῆναι, ὅτι σὺ μὲν πάντα ποιεῖς ἵνα σὲ ἀποκτείνω, ἐγὼ δὲ κύνα ὑλακτοῦντα οὐ φονεύω (*Hist. rom.* lib. LXVI, 13).

Shœll (*Hist. de la litt. grecq.* t. V, p. 207) distingue, avec Ménage et Brucker, Démétrius le Cynique, exilé sous Vespasien, de Démétrius le Cynique, ami de Thraséas et de Sénèque : je n'en vois pas la nécessité. Seulement il est probable que Démétrius était plus jeune que Sénèque ; ce qui explique comment il a prolongé son existence au delà du règne de Néron. Lucien, dans son *Toxaris*, ou Traité sur l'amitié, prête à un certain Démétrius le Cynique, qu'il prétend avoir vécu de son temps, un trait de dévouement très-digne de l'ami de Sénèque et d'un philosophe chrétien. C'est effectivement à notre Démétrius qu'il faut, je crois, rapporter cette mention; seulement Lucien a un peu abusé de la crédulité de ses lecteurs, en se disant son contemporain. Dans son Dialogue sur la danse, περὶ ὀρχήσ. le même Lucien raconte que Démétrius le Cynique déclamait un jour contre cet art devant un habile pantomime. Celui-ci le pria de ne pas condamner l'art qu'il professait sans l'avoir vu, et il se mit à figurer l'aventure de Vénus surprise avec Mars; il fut si habile que Démétrius s'écria dans son enthousiasme : « Je ne vois pas seulement ce que tu me représentes, je l'entends; car, ô

ment que cette dernière anecdote est racontée par Dion un peu autrement que par Suétone. Quant à l'association philosophique dont faisait partie Démétrius, et qui causa son exil ou plutôt sa déportation, ne serait-on pas fondé à soutenir que c'était une association de chrétiens, ou de novateurs qui en partageaient les dogmes dans une certaine limite? Ce n'est point, par exemple, une circonstance indifférente que cette peine même de la déportation à laquelle il fut condamné et qui était, on se le rappelle[1], le châtiment spécial infligé aux partisans ou aux introducteurs des religions inconnues.

Il faudrait donc conclure de tout cela que Thraséas chrétien fut assisté, à son dernier soupir, par un autre chrétien, dans la personne de Démétrius. Or, Démétrius était précisément l'ami de Sénèque, qui tantôt admire son dénûment[2] et son dédain pour les richesses[3] (deux conditions morales tout à fait dignes, par parenthèse, de la religion du Christ), et qui tantôt l'appelle « le meilleur des hommes », *virorum optimum*[4], ou le juge « un esprit éminent entre les plus éminents »; *Demetrius Cynicus, vir, meo judicio, magnus, etiamsi maximis comparatur*[5], « un sage accompli, quoiqu'il ne se reconnaisse pas tel, un caractère inébranlable dans ses résolutions », *virum exactæ, licèt neget ipse, sapientiæ, firmæque, in his quæ proposuit, constantiæ*[6]. C'est encore avec la pensée intime de ce philosophe que le conseiller de Néron aimait à s'abstraire, et à se délasser du tourbillon des affaires d'Etat[7], et l'on voit surtout dans le

parles, avec les gestes » : ἀκούω, ἄνθρωπε, ἃ ποιεῖς, οὐχ ὁρῶ μόνον, ἀλλά μοι δοκεῖς ταῖς χερσὶν λαλεῖν. Cette anecdote, j'en conviens, révèle plutôt un philosophe profane ou même franchement cynique. Mais si elle ne se rapporte pas à l'induction du christianisme de Démétrius, elle ne suffit point pour la détruire.

[1] Voir plus haut, page 12, note 2.
[2] *Ep.* XX. — *De vitâ beatâ*, 18.
[3] *De benef.* VII, 9.
[4] *Ep.* LXII.
[5] *De benef.* VII, 1.
[6] *De benef.* VII, 8.
[7] *Ep.* LXII.

septième livre du *Traité des bienfaits*, qu'il lui emprunte ses idées avec une entière confiance et sans scrupule.

Une circonstance qui ne doit pas non plus être omise à l'appui de notre conjecture touchant Démétrius, c'est que ce sage est donné par Philostrate pour compagnon à son héros Apollonius de Tyane, et qu'ils auraient été à même de cultiver leurs relations, tant à Corinthe qu'en Italie. On sent toute la portée de cette remarque s'il est vrai, comme nous croyons l'avoir démontré, qu'Apollonius, personnage de fantaisie, ne diffère pas, à certains égards, pour ce qui est du rôle que son biographe lui fait jouer en Achaïe et à Rome, de la personnalité même de l'apôtre saint Paul. « Parmi les philosophes qui se trouvaient à Corinthe lorsque Apollonius y vint, dit Philostrate, était Démétrius qui avait embrassé sans réserve les doctrines de la secte cynique, et dont Phavorin parle, dans ses livres, en termes élogieux. Il s'éprit pour Apollonius de l'espèce d'engouement que ressentit, dit-on, jadis Antisthène pour Socrate, et suivit ses leçons comme un véritable disciple. Il se montrait obséquieux observateur de sa parole, et poussait ses amis les plus intimes à aller l'entendre[1]. » Si Apollonius n'était ici que le prête-nom de saint Paul, il serait permis, ce nous semble, comme une sorte de conséquence, d'entrevoir Démétrius parmi les auditeurs de l'Apôtre, et d'imaginer qu'il se trouva d'accord avec Sénèque pour suivre, dans un légitime entraînement de curiosité philosophique, un enseignement à la fois si nouveau et si fécond.

Ainsi le christianisme de Thraséas admis nous aide à deviner le christianisme de Démétrius, qui ajoute, à son tour, à la vraisemblance du christianisme de Sénèque déjà

[1] Εν Κορίνθῳ δὲ φιλοσοφῶν ἐτύγχανε τότε Δημήτριος, ἀνὴρ ξυνειληχὼς ἅπαν τὸ κυνικὸν κρατος, καὶ Φαβωρινος ἐν πολλοῖς τῶν ἑαυτοῦ λόγων οὐκ ἀγεννῶς ἐπεμνήσθη. Παθὼν δὲ πρὸς τὸν Απολλώνιον, ὅπερ φασὶ τὸν Αντισθένην πρὸς τὴν τοῦ Σωκράτους σοφίαν παθεῖν, εἵπετο αὐτῷ μαθητικὸν, καὶ προσκείμενος τοῖς λόγοις· καὶ τῶν αὐτῷ γνωρίμων τοὺς εὐδοκιμοτέρους ἐπὶ τὸν Απολλώνιον ἔτρεπεν (Lib. IV, 8, ed. Olear. p. 181 D, 182 A).

éclatant pour nous à tant de titres, et les preuves isolées de la croyance mystérieuse de chacun d'eux se fortifiant l'une par l'autre, on se sent une fois de plus ébranlé en faveur de la tradition de saint Lin, en même temps que l'on est induit ici par l'enchaînement même des observations qui précèdent, à confondre les trois personnages en question dans une étroite communion de sentiments philosophiques et religieux.

Avant d'en finir avec la vie de Sénèque, envisagée au point de vue qui nous occupe, et dès qu'on reconnaît qu'il ne lui fut pas indifférent pour déterminer ou confirmer son adhésion aux nouvelles doctrines, d'avoir eu en Démétrius un ami qui l'avait accompagné ou précédé dans cette voie, ce serait un complément d'observation non moins utile à notre thèse, que de pouvoir signaler également, comme gagnés à la cause du Christ, d'autres amis de son cercle intime, dont l'exemple aura réagi efficacement sur son esprit vacillant. N'était-il pas bien près des idées révélées, si même il n'y fut positivement inféodé, ce Lucilius, le confident des plus secrets mouvements du cœur de notre sage, son émule en progrès dans la vertu, et qui semble quelquefois son maître, celui, en un mot, à qui il adressait des lettres telles que les deux que l'on a lues tout à l'heure, et qui était capable d'en saisir la portée sublime? Aussi, on ne peut qu'approuver l'auteur du recueil Seneca-Paulin d'avoir, après la même remarque, réservé une place à Lucilius à côté de son ami, dans les conférences de celui-ci avec saint Paul [1], tout comme d'avoir glissé son nom sous la plume du grand Apôtre, dans l'intitulé d'une de ses lettres [2]. Ils n'étaient pas non plus, ce nous semble, étrangers à la morale tout récemment importée par l'Evangile, ces deux néo-pythagoriciens, Sotion et Sextius, dont l'un avait essayé

[1] Voir le recueil des lettres de saint Paul et de Sénèque, à la fin du volume, *Ep. Senecæ ad P.* I.

[2] Ibid. *Ep.* VI.

de remettre en honneur l'abstinence des viandes recommandée par Pythagore, comme si l'institution du jeûne chrétien lui en eût secrètement inspiré l'idée, et dont l'autre non-seulement érigea en précepte cette abstinence, mais encore ressuscita l'usage de l'examen de conscience, l'une des plus admirables pratiques du christianisme[1]. On

[1] La plus grande difficulté que l'on puisse objecter à cette double insinuation, est dans l'époque où ont vécu Sotion et Sextius. Ainsi Sotion aurait prêché le jeûne à Rome, selon l'indication de Sénèque (*Epist.* CVIII), telle qu'on l'interprète assez ordinairement, vers le milieu du règne de Tibère, c'est-à-dire, à peine après la mort de Jésus-Christ; mais, par ces mots *in Tiberii Cæsaris principatum juventæ tempus inciderat*, Sénèque ne désigne nullement le *règne de l'empereur Tibère;* il indique positivement le commencement du règne de Caligula, époque où le frère de ce dernier, qui s'appelait aussi Tibère, était *prince de la jeunesse*, titre et dignités que lui avait conférés Caligula, à son avénement au trône impérial, d'après ce que nous apprend Suétone : *fratrem Tiberium die virilis togæ adoptavit, appellavitque* PRINCIPEM JUVENTUTIS (*Vita Caligulæ*, 15). Ce qui a pu induire en erreur, c'est que Sénèque mentionne simultanément les poursuites exercées contre les superstitions étrangères, *alienigenarum sacra movebantur*, poursuites que l'on a confondues à tort avec les mesures prises par l'empereur Tibère contre les idolâtries juives et égyptiennes dont parlent Tacite : *Sacris ægyptiis judaicisque pellendis* (*Annal.* II, 85), et le même Suétone : *Externas cerimonias ægyptias judaicosque ritus compescuit, etc.* (Suet. *Tiberii Vita*, 36). Quant au nom de *César*, accolé dans le texte de Sénèque, au nom de Tibère, il ne fait pas non plus obstacle à mon observation : c'est un surnom que Tibère, petit-fils de l'empereur, avait pu porter comme issu du sang impérial, à moins que l'on ne préfère lire : *Tiberii, Cæsaris nepotis;* il est possible, en effet, que ce dernier mot ait été supprimé par l'ignorance du copiste.

Les leçons de Sotion que suivait Sénèque se trouvent, par suite de cette rectification d'interprétation, renvoyées au règne de Caligula, et dès lors rien d'étonnant que certaines idées pratiques de la religion du Christ apparussent déjà entremêlées dans ses doctrines, et que ce philosophe, natif d'Alexandrie, fût au courant, jusqu'à un certain point, par ses correspondances avec l'Égypte, de quelques particularités extérieures du nouveau dogme qui, à cause du voisinage et des rapports fréquents entre la Judée et ce pays, avait dû y précéder saint Marc, et y pénétrer avant d'avoir été importé officiellement dans Rome. Bien plus, ce dogme pouvait bien avoir transpiré dans la capitale du monde, dès cette époque, et je suis disposé à croire qu'il y avait même fait des prosélytes auxquels auraient été appliquées les mesures

a remarqué que ces deux maîtres se classent difficilement dans une école déterminée, tant les traces qui nous restent de leur enseignement sont peu spéciales à une secte quelconque. Ce doute ne tiendrait-il pas à leur éclectisme, qui fut aussi la vraie philosophie de Sénèque et de Lucilius? Or, l'éclectisme, pour ces graves esprits, qu'était-ce, sinon un commencement de défiance des idées anciennes, produite par l'admiration des idées nouvelles en philosophie et en religion?

Un mot encore sur le renseignement fourni par Tacite au sujet de certaine rumeur populaire, suivant laquelle Subrius Flavius, l'un des principaux auteurs de la conjuration contre Néron, serait convenu en secret avec ses centurions d'égorger à son tour Pison, le chef des conjurés, aussitôt après la réussite du complot, et de déférer la dignité impériale à Sénèque, mis d'avance dans la confidence de Flavius. Un pareil bruit n'a pas besoin d'être réfuté, et celui qui, à cette époque, ne songeait plus qu'à *se préparer à bien mourir*, comme on l'a vu, celui qui craignait l'éclat et n'avait de goût désormais que pour la vie solitaire et cachée, était évidemment incapable, à l'âge avancé où nous le savons d'ailleurs parvenu, de prendre la moindre part à des desseins aussi follement ambitieux pour lui. Bien plus, cette rumeur elle-même, loin d'être une objection, serait, aux yeux de Juste-Lipse [1], une raison de croire à la conversion du sage païen. Comment eût-on pu imaginer, au-

rappelées par Sénèque, sous ces mots : *Alienigenarum sacra movebantur.*

Quant à l'époque où a vécu Sextius, elle s'oppose moins encore à ce qu'il ait pu entendre parler, et profiter pour ses leçons, des théories et des pratiques mises en vigueur par la religion chrétienne. Voir t. I, p. 109, note 2, où il est établi que Sextius, l'ami de Sénèque, tenait école sous Claude et sous Néron.

[1] *Atque ob has eminentes virtutes, etiam illo ævo, et ingens de eo opinio, vel imperio destinabant... ô Roma, non te manebat hæc felicitas, nec Deus sic respexit, etc.* (J. Lips. *Vita Senecæ*, 7). Suit le passage rapporté plus haut, p. 140, sur la sainteté de la mort de Sénèque.

trement, de faire choix pour le trône d'un homme obscur par sa naissance, un instant puissant, il est vrai, mais redevenu simple citoyen, étranger, par-dessus tout, dans les derniers temps, aux passions et aux intrigues de l'amour du pouvoir, si la vie de ce vieillard infirme, isolé, fuyant tous les regards, ne se fût décelée comme malgré lui, et n'eût exhalé au dehors un parfum de vertus inconnues, nées du germe divin qu'il couvait en lui, et qui étonnaient, touchaient, attiraient ceux-là mêmes pour qui elles étaient incomprises ? Les paroles de Tacite viennent en aide, il faut le dire, à cette supposition : *Traderetur imperium Senecæ quasi insonti, claritudine virtutum ad summum fastigium delecto*[1] : « Offrir l'empire à Sénèque, c'était l'offrir à l'homme intègre, à l'homme que l'éclat d'une vie vertueuse qualifiait pour les plus hautes régions du pouvoir. »

Juvénal, dont la muse n'est qu'une sainte colère contre les vices de son siècle, payait aussi son tribut d'éloges à la sublimité des vertus de notre stoïcien, et se prétendait l'écho du peuple libre, en lui déférant dans ses vers la couronne de Néron :

Libera si dentur populo suffragia, quis tam
Perditus, ut dubitet Senecam præferre Neroni[2] ?
« Que le peuple soit libre, et Sénèque est son choix ;
Qui sans honte à Néron pourrait donner sa voix ? »

Nous maintenons, dans tous les cas, en nous inscrivant en faux contre l'assertion un peu légère de Tacite, *neque tamen ignorante Senecâ*, que si jamais son nom avait été mis en avant pour le trône impérial par les complices de Flavius, ou par la voix populaire, ce n'avait pu être qu'à son insu, ou du moins en dehors de tout assentiment de sa part.

[1] *Annal.* XV, 65.

[2] *Sat.* VIII, v. 211-212.

XIV.

Voyages de saint Paul après son départ de Rome. — Excursion en Espagne, rendue plus probable par l'hypothèse des relations de l'Apôtre avec Sénèque.

L'examen alternatif des deux existences que nous étudions rappelle maintenant notre attention du côté de saint Paul. Nous l'avons laissé partant de Rome à l'expiration des deux ans de captivité qu'il venait d'y subir, et se rendant directement de là à Jérusalem, où il s'était fait précéder par l'épître qu'il adressait aux frères de ce pays, au moment de recouvrer sa liberté. Après son séjour en Judée, sur lequel cette même épître aux Hébreux ne permet pas d'élever le moindre doute, il reprit le cours de ses voyages, et se dirigea vraisemblablement vers l'Asie Mineure, vers Colosse en particulier, si toutefois il n'avait pas réalisé, immédiatement au retour de Rome, le projet de visite à cette Eglise, dont il s'était précédemment entretenu avec Philémon [1]. Une autre présomption non moins légitime est qu'il se rendit alors à Philippi en Macédoine ; les fidèles de cette contrée étaient en effet suffisamment autorisés à l'y attendre, et à espérer sa venue, d'après l'avis qu'il leur en avait donné avant de quitter l'Italie [2]. Enfin, nous avons annoncé qu'il passa probablement en Espagne pour acquitter l'engagement qu'il avait contracté envers cette province dès l'an 58, dans son épître aux Romains : *Cùm in Hispaniam proficisci cœpero, spero quòd præteriens videam vos... Per vos proficiscar in Hispaniam* [3] : « Lorsque je ferai le voyage d'Espagne, j'espère vous voir en passant... Je passerai par vos quartiers, en m'en allant en Espagne. »

En général, les saints docteurs s'accordent à regard

[1] *Philem.* 22.
[2] *Philipp.* II, 24.
[3] *Rom.* XV, 24, 28.

comme positive cette dernière excursion, quoiqu'on n'en ait pas une certitude officielle. A notre tour, nous avons à cœur de souscrire à une opinion si accréditée au sein de l'Eglise; car elle nous fournit un jalon pour rentrer un instant dans le domaine de l'histoire Seneca-Pauline, et pour nous faire faire encore quelques pas sur le terrain de nos recherches. Sénèque, natif de Cordoue, était resté attaché par le souvenir et par les affections de famille au pays qui lui donna le jour. Parvenu au maniement suprême des affaires publiques, la péninsule Ibérique avait dû se recommander d'une manière toute spéciale à son vigilant intérêt. C'est ainsi qu'il avait obtenu des bonnes grâces de Néron que le gouvernement de la Lusitanie, qui était presque aussi sa patrie [1], fût confié à un homme dont il avait deviné la capacité, à Othon, son ami, qui fut depuis empereur, pourvoyant par là en même temps à l'ambition d'un concitoyen qu'il estimait, et au bien-être d'une contrée qui lui était chère [2]. A présent que des préoccupations spirituelles avaient succédé pour lui au soin de l'administration temporelle des Etats, et qu'il appréciait le bienfait des principes évangéliques, n'aura-t-il pas voulu en voir doter son pays natal par la bouche éloquente qui les lui avait inculqués, et n'était-ce pas là encore de sa part, à son nouveau point de vue, une pensée de patriotisme? Cette pensée, et les moyens dont il disposait (n'ayant pas cessé jusqu'alors d'être en possession de l'autorité) pour procurer à saint Paul toutes les facilités nécessaires à l'exécution d'un pareil voyage, venaient naturellement réveiller l'ancien projet de l'Apôtre, et celui-ci s'empressa sans doute d'en profiter. Mais cette convenance, qui ne peut manquer de frapper tout

[1] J'ai déjà cité (t. I, p. 17 en note) une inscription tumulaire, découverte en Portugal, qui prouve que la famille de Sénèque s'était étendue jusque dans cette contrée.

[2] Σενέκαν εἶχεν εὔνουν (Οθων), κἀκείνου τὸν Νέρωνα πείσαντος καὶ παραινέσαντος, ἐξεπέμφθη Λυσιτανῶν στρατηγὸς ἐπὶ τὸν Ωκεανόν (Plutarch. *Vita Galbæ*, 20, ed. Reisk. tom. V, p. 631).

esprit réfléchi, en tant qu'elle s'applique à un fait certainement accompli, n'aurait pas par elle-même assez de valeur pour nous faire croire à un voyage simplement projeté, dont la réalisation ne se trouverait pas démontrée. Examinons donc dans leur propre teneur les témoignages des Pères à cet égard, et voyons si leur presque unanimité, si les termes mêmes de certaines déclarations n'aboutissent pas à autre chose qu'à une pure vraisemblance.

L'attestation la plus ancienne, et à la fois la plus grave en faveur du séjour de saint Paul en Espagne, est celle de saint Clément, contemporain de l'Apôtre. Ce pontife, dans sa première épître aux Corinthiens, dont l'authenticité est hors de doute, affirme que « la parole de saint Paul s'est fait entendre de l'aurore au couchant, qu'il a enseigné la justice à l'univers entier, et qu'il a pénétré jusqu'aux limites de l'occident, » ἐπὶ τὸ τέρμα τῆς δύσεως [1]. Ces derniers mots rappellent évidemment les colonnes d'Hercule, et ne peuvent s'interpréter que de l'Espagne, ainsi que l'a reconnu Pearson [2].

Saint Athanase est également fort affirmatif : « Ce fut, dit-il, un devoir sacré pour l'Apôtre que d'aller prêcher l'Evangile jusqu'en Illyrie ; et il ne se donna point de repos qu'il n'eût accompli sa mission dans Rome, qu'il n'eût navigué même vers l'Espagne. Plus sa tâche était laborieuse, plus il jouissait de s'en acquitter [3]. »

Saint Cyrille s'exprime à peu près de même : « Paul prêcha l'Evangile, de Jérusalem en Illyrie ; non content de l'avoir enseigné dans la ville impériale, il étendit le bienfait de ses prédications aux peuples de l'Espagne [4]. »

[1] Clem. I *Cor.* 5. Ed. Coteler. *Patrum apostolic. op.* p. 94.

[2] *Annal. Paulin.* p. 20.

[3] Athanas. *ad Draconi.* Op. Paris, 1698, in-folio, p. 265.

[4] Cyrill. *Cateches.* 17. — Saint Cyrille surnommé de Jérusalem, *Hierosolymitanus*, qu'il faut se garder de confondre avec saint Cyrille, patriarche de Constantinople, auteur de plusieurs ouvrages théologiques, antérieur à ce dernier d'envi

Saint Epiphane se prononce aussi catégoriquement que laconiquement : Ο μὲν γὰρ Παῦλος ἐπὶ τὴν Ἱσπανίαν ἀφικνεῖται[1] : « Saint Paul fait route pour les contrées espagnoles. »

Saint Chrysostôme revient à plusieurs reprises sur la même assertion : « L'Apôtre, après deux ans de détention à Rome, obtint sa liberté, et parcourut ensuite l'Espagne, d'où il se rendit en Judée » : Δύο μὲν οὖν ἔτη ἐποίησεν ἐν Ρώμῃ δεδεμένος, εἶτα ἀφείθη, εἶτα εἰς τὰς Σπανίας ἦλθεν, εἶτα εἰς Ἰουδαίαν ἔδη[2]. — « Voyez-le, courant de Jérusalem en Espagne[3] », s'écrie-t-il ailleurs, en changeant seulement, et peut-être cette fois par une correction intentionnelle, l'ordre de l'itinéraire qu'il vient de tracer dans la citation précédente. Enfin, le pieux docteur répète, avec non moins d'assurance : « Il ne suffisait pas à l'Apôtre d'avoir séjourné à Rome, il passa de là en Espagne[4]. »

Théodoret suit pas à pas saint Chrysostôme sur ce point, comme sur beaucoup d'autres : « Envoyé à Rome par Festus, il (saint Paul) s'y défendit et fut absous. De là, il se rendit en Espagne et en diverses contrées, pour y porter la lumière de l'Evangile[5]. » — « Paul quitta Rome pour se rendre en Espagne, dit encore le même Père ; et, après avoir semé dans ce pays les germes de l'Evangile, il revint subir la peine capitale[6]. » Citons en outre de Théodoret ces paroles : « Paul a visité l'Italie, a parcouru l'Espagne, et plusieurs îles, n'ayant en vue que de les gagner au ciel[7]. »

demi-siècle. Il a composé des instructions, dites *catéchèses*, à l'usage des catéchumènes qu'il avait été chargé d'instruire. Devenu évêque de Jérusalem, il se trouva en butte à bien des persécutions, tant de la part des Ariens que de la part des empereurs Julien et Valens; ce dernier même le tint exilé pendant près de dix ans. Il mourut en possession de son siége, en 381, à l'âge de soixante-dix ans.

[1] *Hæres.* XXVII, 6.

[2] Chrysost. *præf. in ep. ad Hebr.* Op. t. XII, p. 2.

[3] Id. *in Matth. hom.* LXXV vel LXXVI, Op. t. VII, p. 725.

[4] *De laud. Paul.* VII, Op. t. II, p. 516.

[5] Theod. *in* II *Tim.* IV, 17.

[6] Id. *in Philipp.* I, 25.

[7] Id. *in Psalm.* CXVI.

Saint Jérôme semble même, à la manière dont il en parle, avoir connu quelques circonstances du voyage qui nous occupe : « Une embarcation étrangère le transporta en Espagne. » *In Hispaniam alienigenarum transportatus navibus*[1]. Ce renseignement complète une autre indication plus vague, mais non moins applicable au voyage d'Espagne, que ne l'est la notice précitée de saint Clément : on lit en effet dans le Catalogue *De scriptoribus ecclesiasticis*[2], que « Paul, mis en liberté par Néron, en profita pour aller prêcher dans certaines contrées d'Occident » : *Paulum à Nerone dimissum, ut Evangelium Christi in Occidentis quoque partibus prædicaret.*

Le pape Grégoire le Grand ne doutait pas non plus que l'Apôtre n'eût effectué l'excursion en question, si l'on en juge par cette phrase : « Ainsi qu'un aigle, il traversait tantôt la Judée, tantôt l'Achaïe, tantôt Ephèse, tantôt Rome, tantôt les contrées espagnoles, apportant la parole de vie à ceux qui gisaient dans la mort du péché » : *Ecce ipse quem ad testimonium jam suprà deduximus Paulus, cùm nunc Judæam, nunc Corinthum, nunc Ephesum, nunc Romam, nunc Hispanias peteret, ut in peccati morte jacentibus æternæ vitæ gratiam nunciaret, quid se aliud quàm esse aquilam demonstrabat*[3]?

Au milieu de toutes ces dépositions décisives concernant le voyage de saint Paul en Espagne, Gélase seul incline pour la négative : *Beatus Paulus apostolus non ideo (quod absit) fefellisse credendus est, aut sibi extitisse contrarius, quoniam, quùm ad Hispanos se promisisset iturum, dispositione divinâ, majoribus occupatus et causis, implere non potuit quod promisit. Quantùm enim voluntatis ipsius interfuit, quod reverà voluisset efficere ; quantùm enim ad divini secreta consilii (quæ ut homo omnia non potuit, licet Spiritu*

[1] Hieron. *in Isaiam*, XI, 14.
[2] § 5, voce *Paulus*.
[3] *Moral.* XXXI, 22.

Dei plenus, agnoscere), supernâ prætermisit dispositio præventus[1] ! Encore cet ancien pape, suivant l'observation fort juste du père Alexandre[2], ne nie-t-il pas précisément que Paul ait prêché en Espagne ; il se borne plutôt à expliquer comment l'Apôtre n'est point en contradiction avec lui-même, pour avoir omis de réaliser sa venue en ces contrées, à l'époque exacte où il avait projeté de le faire.

Aux témoignages que nous venons d'invoquer en faveur du voyage effectif de saint Paul dans la péninsule Ibérique, on oppose encore l'autorité d'Innocent Ier, qui avance pertinemment qu'aucun des Apôtres n'a pénétré dans ces parages, excepté saint Pierre : *Legant si in his provinciis alius Apostolorum invenitur aut legitur docuisse. Quòd si non legunt, quia nusquam invenitur, oportet eos hoc sequi quod romana Ecclesia custodit, à quâ eos principium accepisse non dubium est*[3]. Mais le saint pontife, en excepta nominativement le chef des Apôtres, comprend, selon toute probabilité, dans son exception le principal collaborateur de saint Pierre, saint Paul; telle est du moins l'interprétation de Baronius[4], de sorte que le passage d'Innocent n'est en définitive qu'une preuve de plus à l'appui du voyage en Espagne.

Les Légendes hagiologiques nous fourniraient aussi, au besoin, des indications assez concluantes. Ainsi on lit dans le Martyrologe romain[5], que le grand Apôtre, en traversant

[1] Gelas. *ap. Gratianum*, causâ 22, q. 2, Concil. t. IV, p. 253.

[2] *Hist. eccles.* sec. I, diss. 14.

[3] Innocent. *Epist. ad Decentium.* Innocent Ier, élu pape en 402, était, par conséquent, contemporain de l'empereur Honorius. Il contribua, avec saint Jérôme et saint Augustin, à faire fleurir la religion, non-seulement en combattant, mais en condamnant les erreurs des donatistes et des pélagiens qui occupaient l'attention publique de son époque. Il régla, dans ses *décrétales* et dans ses *lettres* qui nous sont parvenues, plusieurs points de dogme et de discipline fort importants. Ce pape mourut en 417.

[4] *Ad ann.* 61, V.

[5] *Martii* 22. — Voir en outre les Bollandistes, *februar.* t. I, p. 7. Le voyage en Gaule, lié à celui d'Espagne, est encore admis par le faux Métaphraste (Bolland. *junii*, t. V,

la Gaule pour se rendre chez les Ibériens, laissa à Narbonne un de ses compagnons de prédication, appelé Paul, lequel devint évêque de cette ville. Adon ajoute[1] que dans le même voyage l'Apôtre détacha Trophime à Arles, et Crescent à Vienne. D'un autre côté, les Ménées des Grecs mentionnent[2] parmi les conversions opérées par saint Paul, tandis qu'il était en Espagne, celles de sainte Polyxène et de sainte Xantippe. Cette dernière, si l'on en croit Métaphraste[3], ou plutôt le biographe grec anonyme des deux chefs de l'Église, que l'on a pris quelquefois pour cet écrivain[4], était

p. 422), et rapporté par cet auteur à l'époque qui suivit le premier séjour de saint Paul à Rome.

[1] *Chronic.* ad. ann. 59.

Adon, honoré comme saint dans le diocèse de Vienne, en Dauphiné, naquit, vers l'an 800, en Gatinais. Élevé dans le monastère de Ferrières, il en devint plus tard abbé. Il voyagea en Italie, et fit un assez long séjour à Rome, recueillant partout des matériaux pour ses ouvrages. A son retour, il fut élu archevêque de Vienne, et c'est dans cette ville qu'il mourut en l'an 875. Sa réputation de savoir et de sainteté l'avait mis en faveur auprès des rois de son temps et de son pays, notamment de Louis II et de Charles le Chauve qui déférèrent souvent à ses avis, et il se trouva ainsi mêlé aux affaires publiques. Adon a composé une chronique universelle qui commence à la création et s'arrête à l'an 874. Il est enfin l'auteur d'un martyrologe souvent cité. Il avait composé aussi contre le schisme des Grecs un ouvrage qui est perdu.

[2] *Septembr.* 25.

[3] Ap. Surium, *De Vitis sanctor.* t. III, p. 969, *junii* 29.

Siméon, dit *Métaphraste*, à cause de sa manière d'écrire, plutôt interprétative qu'historique, est désigné quelquefois aussi par le nom de *logothète*, en souvenir d'une des fonctions qu'il remplit. Il était de Constantinople. Son esprit cultivé le fit parvenir aux dignités les plus importantes de l'empire. Il fut envoyé, en 904, auprès du chef arabe, Léo de Tripoli, qui avait pris Thessalonique, et sauva cette ville de la destruction. L'empereur le récompensa du succès de sa mission en lui conférant les titres de premier secrétaire et de patricien. Une confusion de nom a quelquefois induit les critiques en erreur au sujet de l'époque à laquelle vécut cet auteur; il est constant, comme il le dit lui-même, qu'il fut contemporain de l'empereur Léon, au commencement du dixième siècle. Il écrivit un grand nombre de vies des saints, un commentaire sur saint Luc, et quelques ouvrages de liturgie. Il a enfin laissé une chronique qui s'arrête à l'avénement de Nicéphore Phocas au trône.

[4] La biographie anonyme des deux apôtres, intitulée : Ὑπόμνημα διαλάμβανον μερικῶς τοὺς ἀγῶνας καὶ ἄθλα, ἀποδημίας τε καὶ τελείωσι τῶν ἁγίων καὶ κορυφαίων

femme de Probus, gouverneur des provinces espagnoles, qui aurait été lui-même aussi converti par l'Apôtre [1].

Mais les déclarations des Pères que nous avons appelés à notre aide nous suffisent. En effet, loin qu'elles se fondent uniquement, comme le soutient Tillemont [2], sur le dessein d'aller en Espagne, articulé par saint Paul lorsqu'il écrivit aux Romains, la plupart de ces déclarations sont tellement positives, qu'elles paraissent avoir leur base dans une tradition, dès longtemps établie et incontestée, affirmant le voyage dont il s'agit. D'ailleurs, le témoignage de saint Clément, témoignage de l'époque même de saint Paul, vaut à lui seul plus encore qu'une tradition. Et puis, outre saint Jérôme, qui touche à une particularité de l'expédition, Saint Chrysostôme, suivi en ceci par Théodoret, contribue à diminuer les incertitudes, lorsqu'il consigne jusqu'à la date où elle s'effectua, la rapportant à l'intervalle qui s'écoula entre les deux détentions à Rome [3].

ἀποστόλων Πέτρου καὶ Παύλου, a été attribuée à Métaphraste par Surius et par quelques autres; mais les Bollandistes (*jun.* 29, t. V, p. 400) doutent que cet écrivain soit réellement l'auteur de l'opuscule en question.

[1] Le faux Métaphraste (*Hypomnema*, *etc.* § 25, c. VI, Bolland. *junii*, t. V, p. 422), Michel Glycas (*Annal.* III, ed. regia, p. 237) et autres racontent, en effet, que saint Paul reçut en Espagne l'hospitalité chez Probus, homme de distinction, quelques-uns disent, gouverneur de la province des *Arevaci*, et qu'il apparut un jour à la femme de son hôte, Xantippe, le front entouré d'une auréole sur laquelle on lisait ces mots, en lettres d'or : Παῦλος ὁ τοῦ Χριστοῦ κῆρυξ : « Paul, l'envoyé du Christ. » Ce miracle convertit Xantippe qui engagea en même temps son mari dans sa foi, ainsi que sa sœur Polyxène et toute sa maison. Le faux Métaphraste nomme encore, parmi les personnages conquis à Dieu par l'Apôtre en Espagne, un magistrat de cette contrée, appelé Philothée.

[2] *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.* t. I, *saint Paul*, art. XLVII.

[3] La même date est assignée au voyage en Espagne par saint Jérôme dans le passage cité de son *De Scriptoribus*. J'ai aussi fait remarquer tout à l'heure, incidemment, que le faux Métaphraste se range, de son côté, à cette opinion. Enfin, saint Chrysostôme, Théodoret et saint Jérôme sont suivis ici par Michel Glycas qui affirme que « l'Apôtre se mit en route pour l'Espagne, après qu'il eut subi à Rome son premier jugement » : μετὰ μέντοι τὴν πρώτην ἀπολογίαν, εἰς Ἱσπανίαν ὁ Παῦλος παραγίνεται (*Annal.* III, ed. regia, Paris., p. 236).

Le biographe d'Apollonius, à qui nous devons déjà d'avoir (si l'on nous concède notre conjecture à cet égard) retrouvé et fait revivre, en quelque sorte, certains détails ignorés de la mise en jugement de l'Apôtre, ne nous est pas non plus de peu de secours pour nous confirmer dans la croyance que saint Paul a réellement effectué son excursion projetée en Espagne. Ainsi, le philosophe de Tyane, que son historien se complaît avec si peu de scrupule à transporter dans un milieu d'aventures et de circonstances étrangères à lui, et empruntées le plus souvent à l'histoire, soit officielle, soit traditionnelle, du grand Apôtre, ne manque point de nous être représenté se mettant en route pour l'Espagne, comme son modèle, à la suite d'un premier séjour en Italie. « Néron, au moment de parcourir la Grèce, dit Philostrate, publia un décret portant défense à tout individu d'enseigner la philosophie dans Rome, ce qui détermina Apollonius à s'embarquer pour les régions occidentales de l'univers, dont la limite est, dit-on, indiquée par des colonnes. Il se proposa pour but d'explorer le détroit de Gadir, et l'impétuosité des flots de l'Océan sur cette plage. Il avait d'ailleurs entendu parler du culte que l'on observait dans ces contrées pour la philosophie, dont les indigènes avaient fait une science presque divine. Il fut accompagné dans sa traversée par tous ses affidés qui s'applaudissaient à la fois et de leur maître et de l'expédition où il les conduisait [1]. » Malgré le but scien-

[1] Ἐξελαύνοντος δὲ ἐς τὴν Ἑλλάδα τοῦ Νέρωνος, καὶ προσκηρύξαντος δημοσίᾳ μηδένα ἐμφιλοσοφεῖν τῇ Ῥώμῃ, τρέπεται ὁ Ἀπολλώνιος ἐπὶ ἑσπέρια τῆς γῆς ἃ φασιν ὁρίζεσθαι ταῖς στήλαις, τὰς ἀμπώτεις τοῦ Ὠκεανοῦ ἐποψόμενος, καὶ τὰ Γάδειρα· καὶ γάρ τι καὶ περὶ φιλοσοφίας τῶν ἐκείνῃ ἀνθρώπων ἤκουεν, ὡς ἐς πολὺ τοῦ θείου προηκόντων· ἠκολούθησαν δὲ αὐτῷ οἱ γνώριμοι πάντες, ἐπαινοῦντες καὶ τὴν ἀποδημίαν καὶ τὸν ἄνδρα (*Apollon. Vita*, IV, 47).

On a remarqué que les détails relatifs à la mise en jugement de l'Apôtre, en même temps qu'ils ont été appliqués à Apollonius, ont été transposés par le biographe plagiaire, de l'époque du règne de Néron, où ils se sont réellement passés, au règne de Domitien devant lequel seulement comparaît le sage de Tyane. Ici le plagiat est main-

tifique assigné en apparence à l'excursion annoncée, il est conséquent, après ce qui a été dit, de voir dans ce passage, et dans quelques-uns des détails qui suivent[1], le reflet d'une opinion reçue jadis en Orient au sujet du voyage de saint Paul en Espagne, et l'on ne s'étonnera pas que nous nous en fassions ici un argument.

Au surplus, les traces du séjour de l'Apôtre en cette contrée ne sont pas tellement effacées qu'elles ne se laissent ressaisir à quelques égards. Sans nous prévaloir outre mesure des conversions locales attribuées à saint Paul par la Légende, nous ne poussons pas la défiance jusqu'à les dédaigner absolument. Mais, ce qui prouve surtout le retentissement de la parole apostolique au cœur de l'Espagne, et les conquêtes qu'elle y avait faites en peu de temps, c'est la persécution ordonnée par Néron contre les chrétiens de la Lusitanie. Or, cette persécution ne paraît pas douteuse, aux termes de l'inscription monumentale rapportée plus haut d'après Gruter, laquelle célèbre le souvenir de l'anéantissement, dans la province qu'on vient de nommer, de la *nouvelle superstition*, grâce aux efforts énergiques du prince.

Nous nous trouvons donc fondé à déduire de tout ce qui précède, que saint Paul alla de Jérusalem en Espagne, selon le renseignement plus particulièrement précis que nous fournit l'un des passages cités de saint Chrysostôme : Καὶ ὁρᾷς ἀπὸ Ιερουσαλὴμ εἰς Ισπανίαν τρέχοντα[2]. Nous insistons toutefois sur la réserve que nous avons faite en commençant ce chapitre, c'est qu'il n'atteignit probablement pas son but

tenu d'accord avec la chronologie ; car c'est du temps de Néron qu'Apollonius voyage en Espagne, de même que l'Apôtre a entrepris cette excursion sous ce prince. Mais Philostrate, ou si l'on veut l'écrivain qu'il édite, revient bientôt à ses habitudes de confusion et de négligence historiques, en attribuant à Néron le décret contre les philosophes qui a été rendu par Domitien. Il n'est mention nulle part d'une semblable mesure prise par Néron.

[1] *Apollonii Vita*, lib. V, 1-10.

[2] *In Matth.* XXIV, 1.

sans être, en s'y rendant, passé préalablement à Laodicée, à Colosse, villes jusqu'alors encore inconnues pour lui, et où il était attendu; à Philippi, où il s'était également annoncé, et, ajouterions-nous, de là en Epire, pour aller s'embarquer dans quelque port de la mer Ionienne, indiqué, à ce qu'il semble, par le commentaire précité de saint Jérôme : *In Hispaniam* alienigenarum *transportatus navibus*.

La prédication de l'Apôtre dans les provinces espagnoles, étant ainsi admise en fait, ajoute désormais assez de consistance à nos inductions sur l'influence déterminante qu'a dû exercer Sénèque pour entretenir Paul dans son ancien projet de visite aux Ibériens, et pour raviver le désir qu'il avait d'y donner suite. Cette influence d'ailleurs ne différait peut-être pas essentiellement de celle qui avait provoqué l'Apôtre à projeter son voyage, dans l'origine. On se rappelle que l'épître aux Romains, qui nous révèle son dessein, fut écrite à Corinthe quatre ou cinq ans après l'époque où Paul avait comparu devant Gallion. Ce proconsul, frère de Sénèque, n'aurait-il pas lui-même entretenu quelques rapports personnels avec l'Apôtre, à partir surtout de l'appui qu'il lui avait prêté contre l'oppression des Juifs? Ces rapports n'auraient-ils pas pu, avec le temps, se changer en habitude, et aboutir à des conversations familières dans l'une desquelles le proconsul se serait laissé aller, devant le touriste sacré, à vanter sa patrie comme un pays non moins digne d'exploration que la Grèce ou l'Italie? De là le désir exprimé par saint Paul, sous l'impression d'une peinture plus ou moins enthousiaste que lui avait faite Gallion, de connaître une contrée autrement assez peu propre, d'après la simple apparence, à attirer le voyageur, soit par son obscurité, soit par son excentricité topographique. La prédilection qu'avait su ainsi lui inspirer Gallion en faveur de l'Ibérie n'est point une considération aussi futile qu'elle

pourrait le paraître, et nous tenons de l'Apôtre lui-même, que non-seulement il prenait ses renseignements, à l'avance, sur les pays qui avaient le plus de titres à ses prédications, mais qu'il se préoccupait de la crainte de faire des courses inutiles au point de vue de son apostolat, en allant visiter des populations trop insignifiantes et trop ignorées pour l'aider à faire rayonner la parole de Dieu : *Et contuli cum illis Evangelium quod prædico in gentibus, seorsum autem iis qui videbantur aliquid esse : ne fortè in vacuum currerem aut cucurrissem*[1]. On ne sait pas, à la vérité, si Gallion était encore gouverneur de Corinthe à l'époque dont nous parlons ; mais rien ne prouve le contraire. Il y a quelque lieu de penser que sa promotion au gouvernement d'Achaïe ne devança point le retour d'exil de son frère, mais qu'elle coïncida avec ce retour marqué pour Sénèque par plus d'une faveur du chef de l'Etat, en dédommagement de sa disgrâce passée. Or, celui-ci étant rentré de Corse en l'an 50, la nomination de Gallion pourrait bien avoir eu lieu cette même année, ou la suivante ; de sorte qu'il ne comptait encore que quelques mois de magistrature lorsque saint Paul eut recours à son autorité. L'intervalle écoulé de cette époque à la date de l'épître aux Romains (an 58) n'est, à son tour, point assez long pour faire supposer que notre proconsul ne se soit pas maintenu en fonctions jusque-là, et ce n'est sans doute que plus tard qu'il fut contraint par la fièvre de renoncer à cette résidence de Corinthe[2]. Sénèque ne mentionne du moins cet accident que dans ses *Lettres*, ouvrage, comme on sait, très-postérieur. Malgré la règle qui limitait primitivement à un an la durée de la gestion des proconsuls, l'usage avait fini par autoriser de fréquentes dérogations à cette limite ; et la volonté du prince était devenue, en dernier lieu, l'unique loi à cet égard. Au reste, quand même

[1] *Galat.* II, 2.

[2] Senec. *epist.* CIV.

Gallion eût cessé d'administrer l'Achaïe lorsque saint Paul écrivit aux Romains, le projet de visiter l'Espagne, dont il leur fait part, n'en serait pas moins attribué assez rationnellement au souvenir de ce qu'il en avait entendu dire au frère de Sénèque, quelques années seulement auparavant, dans cette même ville de Corinthe d'où est datée l'Epître aux chrétiens de Rome.

XV.

Suite et fin des voyages de l'Apôtre. — Son retour à Rome. — Sa mort.

D'Espagne, l'Apôtre n'avait plus que le détroit de Gibraltar à traverser pour se trouver en communication avec les peuples du littoral de l'Afrique, connus d'abord chez les Grecs sous la dénomination générique de *Libyens*, Λίβυες, et appelés ensuite plus spécialement Μαυρούσιοι, *Mauri*, *Mauretani* chez les Romains. Puis, en suivant la côte, dans la direction du Levant, il aura pu, à la hauteur de la Sardaigne, éprouver quelque tentation de visiter cette île, alors plus mauresque qu'italienne, sollicité par les informations qu'il recueillait sur son passage. Cette double excursion chez les Maures et chez les Sardes n'est pas absolument imaginaire : on en rencontre l'indication dans une sorte d'itinéraire résumé des voyages de l'Apôtre, que nous a laissé saint Chrysostôme; itinéraire, à notre avis, trop positif pour n'être pas fondé sur des traditions sérieuses qui avaient conservé leur autorité jusqu'à l'époque du docte commentateur : « A l'égard des peuples que Paul visita, je nommerai les Thraces, les Scythes, les Indiens, les *Maures*, les *Sardes* et les Goths. » Καὶ πρὸς τίνας ἦλθε; Πρὸς Θρᾶκας, πρὸς Σκύθας, πρὸς Ινδοὺς, πρὸς Μαύρους, πρὸς Σαρδονίους, πρὸς Γόθτους [1]. Voudrait-on

[1] *De capto Eutrop. et de divitiar.* III, pag. 399, c. *vanitate*, 14. Chrysostom. *Oper.* tom.

de préférence rattacher ces deux courses au temps qui suivit immédiatement la conversion de saint Paul, et les considérer comme la conséquence, comme le complément du voyage qu'il fit alors en Arabie, et qui se trouve officiellement consigné dans les textes sacrés [1] ? Mais le voyage d'Arabie, quoique rapporté par saint Paul, tient peu de place dans l'histoire de sa vie, puisque l'auteur des Actes n'a pas jugé à propos d'en faire mention. Il est donc probable que l'Apôtre ne fit pas un long séjour dans ce pays, et qu'il n'y pénétra pas très-avant. En effet, il eût ainsi dépensé un temps assez considérable dont son historiographe nous devait compte, ne fût-ce que par un mot. A plus forte raison n'est-il pas admissible qu'il ait de là franchi l'isthme de Suez, parcouru la basse Egypte dans toute sa largeur, pour se rendre en Mauritanie et autres lieux circonvoisins. Le silence de saint Luc sur une pareille succession d'entreprises assurément fort importantes, à des points de vue divers, n'aurait plus d'excuse de la part d'un narrateur ordinairement si exact et si scrupuleux. Cette observation seule détourne toute idée de connexité entre le voyage chez les Maures et en Sardaigne qui nous occupe, et l'excursion très-fugitive et à peine saisissable qu'avait faite autrefois saint Paul sur les confins du territoire arabe. Rien au contraire de plus logique et de plus conséquent que de lui faire parcourir, à sa sortie d'Espagne, la côte africaine occidentale, et les pays y attenant.

La Sardaigne, une fois qu'il y avait mis le pied, ramenait, ce semble, naturellement l'Apôtre vers l'Italie, où l'attendaient le martyre et la mort. Nous croyons cependant que son heure n'était pas encore venue, et qu'il fut rappelé de nouveau alors, avant de rentrer dans Rome, au sein de la Judée, d'où il sera probablement parti pour cette mission

[1] *Galat.* I, 17.

des Indes, rappelée tout à l'heure par saint Chrysostôme, à moins que l'on ne préfère la placer dans la période antérieure, dans celle qui suivit de plus près son retour de Rome en Orient. Mais une pérégrination aussi lointaine, si on la rapproche trop du retour de Rome, aurait l'inconvénient de reculer outre mesure la visite aux Espagnols, qui s'en trouverait différée d'autant; et néanmoins cette visite pressait de plus en plus, d'une part à cause de l'ancienneté des engagements pris par saint Paul à cet égard, de l'autre à cause de sa rencontre à Rome avec Sénèque, qui avait dû les lui faire renouveler d'une manière particulièrement instante. D'ailleurs, la supposition d'un second retour en Orient depuis le séjour d'Italie nous est surtout commode, en ce qu'elle nous permet d'assigner une place suffisamment rationnelle, non-seulement à ce voyage des Indes, que soutient à son tour de son autorité le passage précité de saint Chrysostôme, et que pourtant le silence des Actes nous oblige de renvoyer après leur publication, mais encore à l'excursion en Gothie [1], en Scythie et en Thrace [2], également omise par les Actes, et pour laquelle la même autorité de saint Chrysostôme nous invite à chercher une date approximative dans la dernière période des prédications de l'Apôtre. A défaut d'autres documents, et dans l'ignorance où nous sommes touchant l'emploi de son temps à cette époque, nous avons toute latitude pour nous livrer à nos conjectures sur ce point, et rien ne nous défend, après

[1] La Gothie, ainsi appelée par saint Chrysostôme, était encore inconnue sous ce nom du temps de l'Apôtre. Le docte évêque de Constantinople entend par là désigner la contrée dite *Palus-Méotide*, d'où sont sortis les Goths, lors de leur irruption dans l'Europe occidentale.

[2] Peut-être le voyage de Thrace dont parle aussi saint Chrysostôme rentre-t-il dans cette tournée d'Illyrie, indiquée par saint Paul lui-même (*Rom.* XV, 19) et rappelée, d'après saint Paul, par plusieurs des Pères cités plus haut, ou tout au moins se rattache-t-il à l'excursion plus récente en Macédoine que j'ai supposée, précédemment, comme ayant été effectuée par l'Apôtre, lorsqu'il se rendit en Espagne.

avoir indiqué le voyage de l'Inde à la suite des courses en Espagne, en Mauritanie et en Sardaigne, de faire succéder à cette expédition de long cours, dans la mesure de temps qui leur convient, les voyages chez les Goths et chez les Scythes, dont parle saint Chrysostôme, qui pourraient ainsi, en y joignant, si l'on veut, le voyage des Gaules, servir d'acheminement à la rentrée définitive de saint Paul à Rome. On a vu, en effet, dans le précédent chapitre, que la Légende insinue quelque chose d'une tournée de l'Apôtre dans la Gaule méridionale[1] qu'il aurait traversée pour passer des Alpes en Espagne, par les Pyrénées. Toutefois, aucun auteur sérieux ne confirme cette insinuation ; et il est plus croyable que Paul ne se rendit point en personne dans les Gaules, mais qu'il se contenta de s'y faire représenter par ses disciples Crescent et Trophime, et aussi, suivant Epiphane, par son fidèle saint Luc, qui avait même commencé par là sa mission : Κηρύττει πρῶτον ἐν Δαλματίᾳ καὶ Γαλλίᾳ καὶ ἐν Ἰταλίᾳ καὶ Μακεδονίᾳ. Αρχὴ δὲ ἐν τῇ Γαλλίᾳ[2]. Si pourtant l'on tient à cette prédication personnelle de saint Paul en Gaule, nous ne nous y opposons point, à la condition qu'elle fera suite, comme nous venons de le dire, aux prédications chez les Goths et chez les Scythes, et, qu'au lieu de se rendre de là en Espagne, où sa mission était désormais remplie, l'Apôtre se sera, au retour, embarqué à Marseille, ou en quelque autre port du golfe de Lyon, pour l'Italie directement.

Ainsi, en additionnant cette somme de voyages plus ou moins probables avec l'ensemble des excursions diverses offi-

[1] L'on serait même amené à induire que le voyage de l'Apôtre en Gaule, au lieu d'être restreint au Midi, se serait étendu jusque dans la partie nord-ouest de cette contrée, s'il était vrai, comme l'avance quelque part Théodoret, qu'il avait prêché l'Evangile au sein de l'île des Bretons, c'est-à-dire en Angleterre, à moins qu'il n'y ait pénétré par mer. Mais rien n'est moins établi que cette dernière assertion.

[2] *Hæres.* LI, 11.

ciellement constatées par les Actes, nous aurions la justification, si l'on peut dire matérielle, de la parole de saint Augustin : *Paulus toto orbi prædicavit Evangelium*[1] : « Paul prêcha l'Evangile à tout l'univers », et de l'assertion équivalente de saint Jérôme : *Per Evangelium Apostoli Pauli qui novissimus apostolorum omnium fuit, ingravata est, id est multiplicata prædicatio, et in terminos gentium et viam universi maris Christi Evangelium splenduit*[2] : « Grâce à la parole puissante de saint Paul, qui fut le dernier des Apôtres, la prédication a pris un nouvel essor en se multipliant, et l'Evangile du Christ a étendu ses rayons, à travers l'immensité des mers, jusqu'aux dernières limites du monde »; assertion qu'a traduite à son tour saint Chrysostôme dans son éloquent langage : καθάπερ ὑπόπτερος τὴν οἰκουμένην διαδραμὼν ἅπασαν[3] : « Il semblait que l'Apôtre eût des ailes, à voir la rapidité avec laquelle il se portait d'un point à un autre de la terre habitée. »

Quoi qu'il en soit, dans l'année 69 de notre ère, selon Baronius, saint Paul se retrouve à Rome, où il ne nous apparaît que pour mourir. Arrivait-il seulement alors? ou bien son retour datait-il déjà de quelques mois, de quelques années? Là-dessus, il n'est pas facile d'être précis. Seulement, comme la série d'excursions que nous venons de lui assigner, sur le témoignage des Pères, et notamment de saint Chrysostôme, semble suffisante pour occuper la majeure partie de l'intervalle écoulé entre l'an 61, date de son départ de Rome, et l'an 69, époque de sa mort en cette ville, il est plus admissible qu'il n'y était pas rentré depuis bien longtemps, lors de cette dernière épreuve. On peut, du moins, présumer avec quelque fondement qu'il n'était pas encore à Rome en 66, date de l'incendie de

[1] Augustin. *Op.* in-folio, t. IV, p. 1634.

[2] *In Isaiam*, III, c. 8, ed. Veron. t. IV, col. 130.

[3] *In Genes.* c. VI; hom. XXII, 7, *Op.* t. III, p. 404.

cette capitale. Autrement le massacre des chrétiens, qui en fut la conséquence immédiate[1], aurait tout d'abord frappé leur chef. Il paraît, en effet, que Néron n'avait eu l'idée de leur attribuer[2] le désastre dont il était lui-même l'auteur, que parce que l'opinion publique était préparée à considérer ce sinistre comme une tentative d'exécution des doctrines que la nouvelle secte avait remises en honneur sur la fin du monde. On a déjà cité, à ce sujet, outre le texte formel de saint Pierre[3], ce qu'en disent Lactance[4] et Martin de Pologne. Celui-ci même, si nous en jugeons par son récit, aurait eu connaissance d'une ancienne tradition qui faisait périr saint Paul pour avoir (sans doute à une époque voisine de l'incendie de Rome) soutenu devant l'empereur la thèse de l'anéantissement final de l'univers par le feu :

[1] Voir le passage de Tacite, rapporté plus haut, p. 7, 8. — Tertullien repousse en ces termes le prétexte de l'incendie de Rome par les chrétiens, sur lequel furent échafaudées les premières mesures de rigueur déployées contre eux : *Vel una nox pauculis faculis largiter ultionis posset operari, si malum malo dispungi penès nos liceret. Sed absit aut igni humano vindicetur divina secta, aut doleat pati, in quo probatur !* (*Apologet.* 37.)

[2] Suivant Suétone, qui diffère ici de Tacite, Néron, loin de rejeter sur d'autres l'incendie en question, s'en serait très-ostensiblement constitué l'auteur, *incendit palàm*, ayant pour but de provoquer les embellissements de la ville par les reconstructions que cet accident nécessiterait (*Vita Neronis*, 38).

[3] Voir plus haut, t. I, p. 122-123.

[4] V. *Ibid.* p. 123. — Je dois pourtant convenir que Lactance, quoique cité, à cette occasion, par Fabricius (*Cod. apocryph. N. T.* t. I, p. 804, not. n), n'attribue aux apôtres saint Pierre et saint Paul que d'une manière fort indirecte la prédiction de la fin du monde par le feu ; *Futura illis* (discipulis) *aperuit* (Christus) *omnia, quæ Petrus et Paulus Romæ prædicaverunt, et ea prædicatio in memoriam scripta permansit, in quâ cùm multa alia mira, tum etiam hoc futurum esse dixerunt, ut post breve tempus immitteret Deus regem qui expugnaret Judæos et civitates eorum solo adæquaret, ipsos autem fame sitique confectos obsideret. Tum fore ut corporibus suorum vescerentur, et consumerent se invicem. Postremò ut capti venirent in manus hostium, et in conspectu suo vexari acerbissimè conjuges suas cernerent, violari ac prostitui virgines, diripi pueros, allidi parvulos, omnia deniquè igni ferroque vastari, etc.* (Lactant. *Div. instit.* IV, 21). Cette prédiction, en outre, semble plutôt dirigée contre les juifs que contre l'humanité tout entière.

Sed quia Paulus coram Nerone dixerat figuram mundi per ignem dissolvendam, jussit omnes qui per ipsum crediderunt, igne cremari, Paulum verò, tanquam majestatis reum secundùm humanas leges, capite trucidari [1] : « Le monarque, irrité que Paul eût osé dire en sa présence que le monde périrait par le feu, donna ordre de brûler vifs tous ceux qui partageaient sa croyance; quant à l'Apôtre lui-même, il le fit décapiter, comme convaincu du crime de lèse-majesté. » La chronologie ne confirme pas tout à fait cette version, saint Paul, comme on le remarquait à l'instant, n'ayant été martyrisé que plusieurs années après l'incendie de Rome, et après le déploiement de rigueurs dont cet événement devint le prétexte. Il n'est pas impossible toutefois que la même cause ait amené, quoique tardivement, la condamnation de l'Apôtre. Ce qui reste du moins établi c'est que, suivant la proposition que nous venons d'avancer, la théorie de la fin du monde par combustion n'était pas un des moindres chefs d'accusation que la société païenne de l'Empire faisait ressortir, depuis comme sous Néron, à la charge du christianisme. « Les Gentils, dit saint Basile dont on pourrait même citer ici plus d'un passage, ont tant de répugnance à admettre ces vérités, qu'ils ne manquent guère de tourner en dérision nos prédictions sur la fin du monde, et sur la résurrection » : Οἱδὲ τοσοῦτον ἀπέχουσιν ὡς ἀληθέσι τούτοις προσέχειν, ὥστε καὶ πλάτην γέλωτα καταχέουσιν ἡμῶν περὶ συντελείας τοῦ κόσμου τούτου, καὶ παλιγγενεσίας αἰωνος ἀπαγγελλόντων [1]. L'ad-

[1] Martin. Polon. *Chronic.* lib. IV, p. 124.

[2] S. Basil. Εἰς τὴν ἑξαήμερον, homil. 1.

Saint Basile, successeur d'Eusèbe dans l'évêché de Césarée, sa ville natale, consacra sa carrière épiscopale à lutter contre les erreurs de l'arianisme, qui était alors la plaie des Eglises d'Orient. Il mourut en 379. Son instruction et son talent d'écrivain, non moins que sa piété, lui assurèrent une place considérable parmi les Pères. Il avait été disciple de Libanius, à Constantinople, et s'était perfectionné dans les écoles d'Athènes. Ses écrits témoignent, par leur pureté et par leur éloquence, combien il avait profité de la lecture des modèles de l'antiquité. L'ouvrage le plus impor-

versaire des chrétiens, dans le dialogue de Minucius Félix, a soin de faire figurer cette croyance parmi les griefs de son réquisitoire : *Toto orbi et ipsi mundo cum sideribus suis minantur incendium, ruinam moliuntur, quasi aut naturæ divinis legibus constitutus æternus ordo turbetur, aut rupto elementorum omnium fœdere, et cœlesti compage divisâ, moles illa quâ continetur ac cingitur, subruatur*[1] : « Ce monde, à les en croire, finirait par être brûlé, ainsi que l'univers tout entier, et nous serions menacés d'une ruine générale, comme si l'ordre éternel de la nature devait un jour être troublé dans ses divines lois, comme si l'accord des éléments pouvait se démentir, la voûte céleste se briser, le firmament voler en éclats. » L'auteur du *Philopatris* semble également préoccupé de la même croyance de l'Eglise, lorsqu'il reproche à ses adhérents « leurs prévisions de mauvais augure. »

Puisque (nonobstant le récit de Martin de Pologne qui semble, à la rigueur, impliquer le contraire), puisque l'absence de saint Paul, à l'époque de l'incendie de Rome, est à peu près démontrée, il n'est guère moins présu-

tant que nous ayons de lui est l'*Hexameron*, cité ici : c'est un recueil de discours sur la création, où il a déployé un rare savoir. Saint Basile a donné aussi une édition du texte des Septante, dont parle Le Syncelle (*Chronogr.* pag. 203). Ses lettres, parmi lesquelles on remarque celles à Libanius, sont souvent citées comme des modèles de style épistolaire. Son traité sur le profit que l'on peut tirer de la lecture des anciens ne contribua pas peu, par l'influence qu'il exerça sur les préjugés du temps, à préserver les chefs-d'œuvre de la littérature grecque et romaine de la destruction qui les attendait, s'ils eussent été exclus de l'enseignement, comme le voulait un zèle exagéré et mal entendu pour la religion. Il est assez singulier que les mêmes exigences, qui, dans tous les cas, n'amèneront pas, grâce à l'imprimerie, un résultat aussi funeste, se renouvellent de nos jours, et qu'elles aient heureusement à leur tour pour adversaire un des prélats les plus éclairés du clergé français, Mgr Dupanloup, dont l'autorité sans doute n'aura pas de peine à dissiper les nuages un instant soulevés contre l'éducation classique.

[1] Min. Felix, *Octav.* Paris, 1743, in-4°, p. 26.

mable qu'il s'abstint d'y reparaître dans les temps qui suivirent, et que, par conséquent, il ne revit plus Sénèque, dont la fin n'est postérieure que d'un an à cet incendie. Ce n'est pas sans une sorte de regret que nous constatons cette improbabilité d'une entrevue suprême entre le prédicateur des Gentils et le sage moraliste, au moment où celui-ci quittait la terre, et nous aurions voulu être autorisé par quelque coïncidence à soupçonner encore, pour Sénèque, la chance d'entendre le ministre de Dieu l'aider à la résignation dans le supplice, et pour tous deux, devant la mort qui frappait l'un et menaçait l'autre, la douce consolation d'échanger leurs idées sur la fin de l'homme et sur la certitude d'une vie future. Oui sans doute, si nos deux héros eussent pu se rejoindre une dernière fois sur le sol romain, la puissante parole de l'Apôtre eût achevé son œuvre si bien commencée, et nous n'en serions plus réduits à conjecturer les dispositions orthodoxes de l'ancien philosophe stoïcien, encouragées qu'elles eussent été à se produire sans ménagement, par la voix si fervente et presque divine de son nouvel ami !

Les tortures inouïes infligées dans Rome aux partisans du christianisme par Néron, pour venger le dommage de la cité, qu'il osait appeler leur crime, n'avaient été qu'un coup d'essai [1]. La haine du prince ne se borna pas là. L'effroi que lui causait la propagation de leur dogme le dé-

[1] Le massacre des chrétiens de Rome, à l'occasion de l'incendie de cette capitale, me paraît n'avoir été qu'une sorte d'addition aux jeux publics, une représentation extraordinaire donnée pendant plusieurs soirées au peuple, pour le flatter dans ses instincts de cruauté. Tacite déclare en effet que le prince avait consacré ses jardins à ce spectacle : *Hortos suos ei spectaculo obtulerat.* Peut-être la pièce d'Afranius, intitulée *Incendium* (V. Sueton. *Vita Neronis*, 11), se rapportait-elle à cette représentation, et n'en était-elle que le programme. Il ne faut donc point, ainsi que je l'établis dans la note suivante, confondre ce massacre tout spécial et sans doute très-circonscrit, avec la persécution générale décrétée peu après, et dont il était comme le préambule.

cida bientôt à prescrire contre eux une persécution en forme, et à la prescrire par voie de mesure générale dans tout l'empire[1]. C'est alors que saint Paul, signalé en pre-

[1] Les auteurs ne font pas ressortir très-clairement cette distinction entre l'appareil de rigueurs déployé contre la nouvelle secte en l'an 66, et la persécution ordonnée ensuite positivement et non plus d'une manière incidente, laquelle eut lieu, vraisemblablement, dix-huit mois ou deux ans plus tard, vers l'an 68 environ. Mais, je le répète, la date du martyre de saint Pierre et de saint Paul, postérieur de trois ans à l'incendie de Rome et à l'acte de cruauté qui l'a suivi, s'oppose à ce que l'on considère cet acte comme constituant un seul et même événement avec la persécution générale des nouveaux sectaires, dont les deux Apôtres, par leur importance, devaient être les premières plutôt que les dernières victimes. Au reste, quoiqu'il faille y regarder de près, l'histoire ecclésiastique n'est pas absolument dépourvue d'indices à cet égard; on peut en trouver un, par exemple, dans l'ordre successif des faits rappelés par Orose, lorsqu'il mentionne d'abord, d'après Tacite, le massacre des fidèles de Rome, ensuite la persécution exercée contre tous les chrétiens de l'empire, et comme résultat principal de cette persécution, le supplice de leurs deux chefs : *Denique et omnibus flagitiis suis hoc etiam addidit* (Nero) *quòd primus Romæ christianos suppliciis et mortibus affecit; ac per omnes provincias pari persecutione excruciari imperavit. Ipsum quoque nomen extirpare conatus, beatissimos apostolos Petrum cruci affixit, Paulum capite gladio secavit* (Oros. VII, 7). Sulpice Sévère sépare de même, et à ce qu'il semble, plus distinctement encore, les faits en question : c'est ainsi qu'après avoir remémoré les massacres décrits par Tacite, il ajoute : *Hoc initio in christianos sæviri cœptum. Post etiam datis legibus religio vetabatur*, palàmque edictis propositis *christianum esse non licebat. Tunc Paulus ac Petrus capitis damnati, quorum uni cervix gladio desecta; Petrus in crucem sublatus est* (Sulp. Sev. *Hist. sacr.* lib. II, ed. Antwerp. p. 146).

Cette persécution, prescrite par édit, n'avait plus pour cause, du moins immédiate, l'incendie de Rome, invoqué auparavant comme prétexte de décimer les chrétiens, mais, au dire de Lactance, la destruction du paganisme, désormais frappé d'un coup mortel, et les nombreuses conversions qu'avait récemment opérées saint Pierre, tant par ses miracles, que par l'érection d'un temple consacré dans Rome au vrai Dieu : *Cùmque jam Nero imperaret, Petrus Romam advenit, et editis quibusdam miraculis quæ virtute ipsius Dei, datâ sibi ab eo potestate, faciebat, convertit multos ad justitiam, Deoque templum fidele ac stabile collocavit. Quâ re ad Neronem delatâ, cùm animadverteret non modò Romæ, sed ubiquè quotidiè magnam multitudinem deficere à cultu idolorum, et ad religionem novam, dominatâ vetustate, transire, ut erat execrabilis ac nocens tyrannus, prosilivit ad excidendum cœleste templum, delendamque justitiam, et primus omnium persecutor Dei servis, Petrum*

mière ligne à la vindicte du pouvoir par les souvenirs qu'il avait laissés parmi la population romaine, dut être activement recherché. Enfin surpris et arrêté, soit dans Rome où il arrivait peut-être sans se douter, si tant est qu'il s'en inquiétât, de la persécution qui y sévissait, soit en Judée, ou en toute autre contrée soumise à la juridiction des Césars, il fut conduit de nouveau devant le prétoire impérial pour avoir à répondre, non-seulement des délits que la réprobation publique se plaisait à accumuler sur le compte des chrétiens et qui leur avaient valu la qualification *d'incendiaires*, *d'ennemis du genre humain*, et autres, mais encore des imputations dont il se trouvait personnellement l'objet. Quelles étaient ces imputations ? C'est là, de même que tout ce qui concerne désormais le grand Apôtre, du moment où il n'y a plus rien de connexe dans sa vie avec celle de Sénèque, c'est là une question assez étrangère à la spécialité de nos recherches ; aussi nous bornerons-nous à l'effleurer, sans l'approfondir.

Saint Chrysostôme nous apprend que le grand sujet d'exaspération de l'empereur contre saint Paul était l'influence qu'il avait exercée sur l'esprit d'un échanson, et sur la conduite d'une des concubines du prince, en les détournant de leurs relations impures avec celui-ci et en les rattachant à la foi nouvelle. Ce fait paraît avoir été constaté d'une manière si positive aux yeux du docte évêque de Constantinople, qu'il y revient à plusieurs reprises[1] dans ses

cruci affixit et Paulum interfecit (Lact. *De mortibus persecut.* 2).

[1] C'est ainsi que saint Chrysostôme rapporte, en commentant l'épître II à Timothée, que l'Apôtre, au moment où il reçut à Rome la visite d'Onésiphore, se trouvait en butte à l'animosité de Néron, auquel il venait, par ses conseils, de soustraire une personne de son intimité : Προσέκρουσε γὰρ τότε τῷ Νέρωνι, τινὰ τῶν ἀνακειμένων αὐτῷ οἰκειωσάμενος (*In* II *Tim.* homil. III, *Op.* t. XI, p. 673, c.). Cette personne de l'intimité de Néron ne différait pas sans doute de l'échanson en question, si même l'expression vague employée par le saint docteur ne s'applique pas plutôt à une maîtresse. Enfin, Chrysostôme rappelle les relations de saint Paul

homélies sur les livres saints. On pourrait en outre inférer de son principal récit touchant la particularité dont il s'agit, que l'Apôtre, au lieu de rentrer à Rome pour être immédiatement condamné et exécuté, comme nous en admettions tout à l'heure l'hypothèse possible, s'y trouvait déjà de retour depuis quelque temps, et que c'est depuis ce retour qu'il avait opéré la conversion de la maîtresse de César, conversion qui aurait motivé son martyre[1]. « Paul était parvenu, dit le saint commentateur, à faire comprendre la parole de Dieu à la concubine de Néron, femme très-séduisante; il n'avait pas eu de peine à lui persuader en conséquence de renoncer au commerce immoral qu'elle entretenait avec l'empereur. Ce dernier fit un crime à l'Apôtre d'une pareille manœuvre, et, l'ayant mandé sous l'accusation d'imposture et de séduction, il le retint d'abord dans les fers, pour le dissuader de l'ascendant qu'il avait pris sur la jeune femme; puis, n'ayant pu en venir à bout, il le fit mettre à mort[2]. »

avec les deux mêmes personnages, dans cet autre endroit de son commentaire: « On dit que Paul traitait avec égards l'échanson et la concubine de Néron. Vous devinez de quels mauvais propos cette liaison fut le prétexte pour ses ennemis; mais rien n'était plus injuste. Si l'Apôtre avait eu en cela des intentions coupables, à la bonne heure; mais comme il ne les fréquentait que pour le bien, quel reproche avait-on le droit de lui faire? » Αἴγεται Νέρωνος καὶ οἰνοχόον, καὶ παλλακίδα ἀσπάσαι. Πόσα οἴεσθε κατ' αὐτοῦ εἰρημέναι αὐτοὺς διὰ τοῦτο; οὐ δικαίως. Εἰ μὲν γὰρ ἐπὶ ἀσελγείᾳ ᾠσπάσατο, ἢ ἐπὶ πονηροῖς πράγμασιν, εἰκότως. Εἰ δὲ ἐπὶ βίῳ ὀρθῷ, τίνος ἕνεκεν (*In Act.* hom. XLVI; *Op.* t. IX, p. 349, d.).

[1] Cette particularité, racontée par saint Chrysostôme, telle qu'elle résulte du texte qu'on va lire, contredit l'opinion de ceux qui ont voulu voir, dans la concubine de Néron convertie, l'un des personnages compris par saint Paul dans son épître aux Philippiens, sous le nom de *fratres de Cæsaris domo*. La conversion dont il s'agit daterait, selon Chrysostôme, des derniers mois de la vie de l'Apôtre, tandis que l'épître aux Philippiens avait été écrite neuf ou dix ans auparavant, et ne pouvait conséquemment faire allusion à cette conversion.

[2] Παλλακίδα γὰρ αὐτοῦ (Νέρωνος) σφόδρα ἐπίφαστον πείσας τὸν περὶ τῆς πίστεως δέξασθαι λόγον, ἔπειθεν ὁμοῦ καὶ τῆς ἀκαθάρτου συνουσίας ἀπαλλαγῆναι ἐκείνης· τοιαῦτα γοῦν ἐγκαλῶν ἐκεῖνος, καὶ λυμεῶνα καὶ πλανὸν... τὸν Παῦλον ἀποκαλῶν, τὸ μὲν πρῶτον ἔδησεν, ὡς δὲ οὐκ ἔπειθε τῆς πρὸς τὴν κόρην ἀπόσχεσθαι συμβουλῆς, τέλος

Le même récit est reproduit plus succinct par Théophylacte, qui seulement substitue le nom *d'échanson* à celui de *concubine* : « Néron, furieux de ce que Paul avait instruit son échanson dans la foi, s'en vengea en faisant périr l'Apôtre[1]. »

Saint Aster, dans son panégyrique des deux princes de l'Eglise, semble paraphraser la tradition en question : « Paul, dit-il, après avoir fait luire dans tout l'univers le flambeau de la doctrine évangélique, se rendit à Rome afin d'exercer son action sur les maîtres du monde en les catéchisant, et de se mettre d'ailleurs en communication avec les autres peuples... Il enseignait la science de Dieu, la science pure et sans alliage ; il posait les règles de la vraie morale, faisant une guerre impitoyable aux danses indécentes et à l'ivrognerie, qui étaient alors les vices de prédilection du maître, et des sujets tout à la fois. Or, il blessa particulièrement Néron par ces exhortations à une vie chaste et réglée. Le prince était en effet exclusivement adonné à la satisfaction de ses sens, et passionné pour tous les genres de plaisirs. Au lieu d'être propre à gouverner les hommes, sa mollesse et ses mœurs efféminées en faisaient plutôt le roi des prostituées. Aussi, cette nature impudique et débauchée, prenant à partie Pierre et Paul qui osaient la contrecarrer, les voua-t-elle tous deux au noble supplice du martyr[2]. » Enfin, Michel Glycas, qui du reste

ἀπέκτεινε (*Adv. oppugnat. vitæ monasticæ*, lib. I, 3; *Opera*, t. I, p. 48).

[1] Ἐπεὶ δὲ τὸν οἰνοχόον αὐτοῦ κατήχησε, τότε ὑπερζέσας Νέρων τῇ μανίᾳ, ἀπέτεμεν αὐτόν (*In* II *Tim.* IV, 16; ed. Lond. 1636, infolio, p. 833).

[2] Ἐπειδὴ γὰρ πᾶσαν ἐκπεριελθὼν τὴν οἰκουμένην, καὶ θεὶς ἐπὶ τῆς λυχνίας τὸν λόγον, μεγαν ἔνηψε τῆς εὐαγγελικῆς γνώσιως τὸν πύρσον, ἀφίκετο πρὸς Ρωμαίους ὡς βασιλεύουσαν πόλιν, ἵνα τοὺς κρατοῦντας τῶν πάντων ἀνθρώπων μυσταγωγήσας καὶ πείσας, καὶ κτησάμενος μαθητάς, ἐκ τοῦ περιόντος τοῖς ἄλλοις ἀνθρώποις προσομιλοίη..... Καὶ ποικίλος ἦν τῶν ἀγαθῶν διδάσκαλος· θεοῦ γνῶσιν ἐμφανίζων τὴν καθαράν καὶ ἀκίβδηλον· ἠθικῆς ἀρετῆς κανόνας θεσμοθέτων ἀκριβεῖς· ἀπελαύνων πόρρω τῶν ἀνθρώπων χορείας καὶ μέθην, καὶ πᾶσαν τὴν ἀκόλαστον ἡδυπάθειαν, ᾗ μάλιστα καὶ τὸ πλῆθος ἅπαν, καὶ ὁ τότε βασιλεὺς ἐνείχετο. Καθήψατο γοῦν ορθρῶς τοῦ Νέρωνος ἡ τῆς ἀρίστης καὶ σώφρονος πολιτείας εἰσαγωγή... καὶ γὰρ ἦν, εἴπερ τις ἄλλος, σοφιστὴς ἡδονῶν, τρυφῶν καὶ κα-

ne fait guère que s'en rapporter, comme il l'avoue lui-même, à l'autorité de saint Chrysostôme[1], rattache expressément la mort de Paul à la conversion de la favorite anonyme[2] de l'empereur. Il ajoute même que cette conversion, et la vengeance qu'en tira Néron, donnèrent « le signal de la persécution qui ensanglanta son règne, le monarque n'ayant pu se résigner à laisser s'enrôler sous la

ταυλούμενος· βλὰξ καὶ θηλυδρίας, πορνῶν ἐπιστάτης, οὐ βασιλεὺς ἀνθρώπων... ἔχων δὲ... τὴν ἀπόλαστον καὶ φιλήδονον γνώμην, τὴν ζητοῦσαν Πέτρου καὶ Παύλου τὴν κεφαλήν, ἀμφοτέρους ἀνέδησε τῷ στεφανῷ τοῦ μαρτυρίου· κτλ (S. Asterius, *in Apost. princ.* ap. Combefis *Auctuar.* tom. I, pag. 167).

Les premières lignes de cette citation trahissent, de la part de saint Aster, l'opinion que c'est pour la première fois que l'Apôtre arrivait alors à Rome et qu'il mourut dans ce premier voyage. Après ce qui a été dit, il est à peine nécessaire de relever l'erreur de cette confusion. Glycas ne s'y est pas trompé (V. p. 199 ci-contre).— Saint Aster, qu'il ne faut point confondre avec l'arien de ce nom dont il est question dans saint Jérôme et dans quelques autres auteurs, était contemporain de Julien, ainsi qu'il résulte d'un passage de sa troisième homélie. Il ne nous reste de lui que quelques opuscules exégétiques, édités par Rubénius (Antwerp. 1615, in-4°), et d'une manière plus complète au commencement de l'*Auctuarium* de Combefis. Cotelier a publié aussi, sous son nom, sept homélies sur les Psaumes ; mais on doute qu'elles lui appartiennent. Saint Aster était évêque d'Amasie, ville du Pont. Photius lui a consacré une mention dans sa *Bibliothèque* (*Cod.* 271).

[1] Τὸν δὲ Παῦλον, κρὰξ φησιν ὁ τὴν γλῶσσαν χρυσοῦς ἐν τῷ πρὸς τοὺς κολάζοντας μανίζειν λόγῳ, αὐτοῦ διὰ ξίφους ἐτελείωσεν, ἅτε κεκρεμάσαντα ἐπίραστον αὐτοῦ κολλακήν (*Annal.* III, ed. Paris. in-folio, 1640, p. 236).

Les indications biographiques manquent absolument sur le compte du chroniqueur Michel Glycas. Les MMss. de ses Annales disent qu'il était de Sicile. On pense qu'il florissait vers 1150. Outre cette compilation historique, composée sans doute pour son fils ou pour son élève, Michel Glycas avait écrit, dit-on, des dissertations théologiques. Léon Allatius place encore sous son nom un recueil de lettres.

[2] Malgré les efforts de la critique pour arriver à découvrir le nom de cette maîtresse de Néron, on ne sait rien de positif à cet égard, et les noms d'Acté, de Poppée, mis en avant (V. plus haut, p. 86, en note;—p. 109 et note correspondante), soulèvent bien des doutes, outre que la passion de Néron pour ces deux femmes est de beaucoup antérieure à l'époque de la conversion mentionnée par saint Chrysostôme et par Glycas. Quant à l'échanson, les premiers interprètes de Glycas lui avaient donné le nom d'*Eperastus*, prenant pour un nom propre l'adjectif ἐπίραστος « aimable » que présente le texte des deux auteurs grecs, comme qualification non point de l'échanson, mais de la favorite du prince.

bannière du Seigneur tant de femmes dont la vue réjouissait sa lubricité » : Δία γὰρ τοῦτο καὶ τὸν διωγμὸν ἤγαρε (ὁ Νέρων)· λάγνος γὰρ ὢν, οὐκ ἀνέσχετο τὰς αὐτοῦ παλλακὰς ἀναστρέφειν πρὸς Κύριον [1]. Glycas revient, quelques lignes plus loin, sur le même fait, en en précisant l'époque : « Lorsque Paul revint à Rome pour la seconde fois, il enseigna les éléments de la religion chrétienne à l'échanson de Néron, ainsi qu'à sa concubine, qui était fort belle, et c'est par là qu'il termina sa glorieuse carrière [2]. »

Si l'on pouvait avoir foi en la légende relative aux actes de saint Pierre et de saint Paul, qui porte le nom de *Marcellus* ou Marcel [3], et il faut convenir que plus d'un rapprochement entre son contenu et les documents avérés de l'histoire nous y invite, le martyre de notre grand docteur aurait eu, de même que celui de saint Pierre, sa raison directe et déterminante dans la lutte que les deux chefs de l'Eglise soutinrent, devant Néron, contre Simon le Magicien, et spécialement dans la mort violente de ce dernier, par laquelle se dénoua le conflit en question [4]. Cet imposteur,

[1] *Annal.* loc. cit.

[2] Ἐκ δευτέρου δὲ τῇ Ῥώμῃ ἐπιδημήσας, καὶ κατηχήσας τὸν οἰνοχόον Νέρωνος, καὶ παλλακὴν αὐτοῦ ἐπέρασεν, τὸ μακάριον τέλος ἐδέξατο (*Annal. Ibid.* paulo infrà).

L'auteur anonyme de la biographie grecque des deux Apôtres, attribuée quelquefois à Siméon Métaphraste et éditée dans la collection des Bollandistes (*Junii*, t. V, p. 411 et seq.), constate aussi qu'il y eut, dans la douzième année du règne de Néron, deux maîtresses favorites de ce prince (et non pas seulement une), qui se convertirent à la religion chrétienne; mais il attribue cette double conversion à saint Pierre seul, en ajoutant du reste que le ressentiment de l'empereur à l'égard des chrétiens ne connut dès lors plus de frein, et que l'Apôtre qui lui avait enlevé les objets de sa passion fut sacrifié des premiers (*Comment. de SS. Petro et Paulo*, c. III, 12, 18). Cette narration n'empêche pas le biographe anonyme d'attribuer plus loin, en se fondant alors sur le texte de saint Chrysostôme qu'il cite, la même cause, ou si l'on veut, le même prétexte, au martyre de saint Paul (*Ibid.* c. VI, 26).

[3] Ap. Fabric. *Cod. apocryph. N. T.* t. II, p. 632-653. V. sur cette légende la note 1 de la page 203 ci-après.

[4] Le biographe anonyme, au contraire, nie expressément qu'il faille considérer la mort de saint Paul comme une conséquence de la chute funeste de Simon le Magicien : καὶ οὐ διὰ Σίμωνα τὸν μάγον (*loc. suprà cit.*).

poussé par l'unique désir d'accroître ses connaissances dans l'art de la magie, qu'il cultivait passionnément, n'avait pas craint de se faire initier à la religion chrétienne, et il avait même reçu le baptême des mains de saint Philippe[1]. Son but secret ne tarda pas à se révéler par l'offre qu'il fit aux envoyés de Jérusalem de leur donner de l'argent, si dans le don du Saint-Esprit qu'ils venaient lui conférer, il obtenait la faculté de faire, comme eux, des miracles[2]. Saint Pierre ayant accueilli sa demande avec indignation, Simon lui en garda rancune, et de là les sentiments de basse jalousie et de rivalité dont il ne cessa d'être animé à son égard. La défection du nouveau converti faisait dès lors de lui le premier hérésiarque du christianisme, et il fonda en effet, parmi ses compatriotes de Samarie, une secte qui le tenait pour dieu. Suivant cette secte, Simon s'était montré aux Samaritains avec les attributs de Dieu le père, aux Juifs, dans la personne du Fils, et aurait apparu aux autres nations, en tant qu'Esprit Saint[3]. Il propagea lui-même cette croyance[4], à

[1] *Act.* VIII, 12, 13.

[2] *Ibid.* 18 et seq.

[3] S. Iren. *Adv. hæres.* lib. I, c. 20.

[4] Simon le Magicien avait pour le seconder dans son imposture (Hieron. *ep.* CXXIII, *ad Ctesiphont.*) une concubine nommée Hélène, dont j'ai déjà dit quelques mots d'après Origène (Voir t. I, p. 206, note), et qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de faire connaître plus complétement, à l'aide des principaux auteurs qui en ont parlé. Cette femme que Simon, au dire de saint Justin (*Apolog.* I, 26), avait tirée d'une maison de prostitution, et qui l'accompagnait dans tous ses voyages, est appelée *Séléné* par saint Irénée, et *Luna*, par le faux saint Clément dans ses *Recognitiones*. Si l'on en croit ce dernier (*Recogn.* II, 7), elle avait d'abord appartenu à Dosithée, autre hérésiarque dont Simon commença par être le disciple, et elle passait pour être effectivement la lune, parmi les affidés de ce Dosithée. Ces affidés ne pouvaient être plus de trente, représentant les trente jours du mois et gravitant avec la lune autour du maître, qui n'était autre que la toute-puissance divine, et que l'on appelait *Stans* « stable », pour signifier son immuable durée. Après la mort de Dosithée, qui du reste avait fini par reconnaître Simon pour son maître, celui-ci succéda à ses droits sur Séléné, dont il fit sa compagne assidue (*Ibid.* 12). Il racontait que cette Séléné ou Hélène était la pensée du monde qui avait été créé par elle; qu'il l'avait, par sa volonté toute-puissante, car il

force d'impostures et de tours de magie, non-seulement parmi les siens, mais encore en divers lieux d'Asie, et jusqu'à Rome où, dans une première apparition, sous le règne de Claude, il eut un tel succès que le sénat et le peuple

était le Dieu suprême, tirée des sphères célestes pour qu'elle produisît l'univers, et que comme les hommes, trompés par leurs sens, ne la jugeaient que sur l'apparence purement humaine qu'elle leur offrait, sans se douter qu'elle résidait en Dieu, il en était résulté à son sujet, entre les Grecs et les Barbares, d'interminables conflits (*Ibid.*). Il disait encore, par une sorte de variante à l'assertion qui précède, qu'Hélène au commencement avait conçu, sous son inspiration, les anges et les archanges qui étaient devenus, eux, les auteurs du monde; mais que ces anges, dans leur orgueil de puissances créatrices, avaient retenu leur mère au milieu d'eux, envieux qu'ils étaient de lui devoir l'existence et de relever d'une autre que d'eux-mêmes; qu'ainsi captive, Hélène ou plutôt *la pensée* (ἐννοιαν) avait souffert toutes sortes d'épreuves en cet univers, production des anges, au point qu'ils l'avaient enfermée dans un corps de femme, et qu'ils ne lui avaient permis d'en sortir que pour entrer dans un autre, puis pour passer dans un troisième, puis dans un quatrième, etc., comme une liqueur que l'on transvase indéfiniment; et que par suite de ces transformations successives elle était devenue Hélène, pour laquelle s'était engagée la guerre de Troie; que dans les âges postérieurs elle était déchue jusqu'à la prostitution, d'où Simon l'avait tirée. Il disait du cheval de bois, si célèbre dans le siége d'Ilion, qu'il figurait l'ignorance des nations, opposée à la science qui était dans Hélène (Epiphan. *Hæres.* XXI, 3; — Philastr. *De hæres.* 29). Amalgamant, au sujet de cette femme, les textes de l'Evangile et de l'Iliade, il prétendait avoir dès lors ramené en elle la *brebis égarée*. Il ajoutait que cette délivrance d'Hélène ou de « la pensée du monde » était le signal du salut qu'il venait apporter aux hommes, puisqu'en même temps il se révélait à eux, lui, Dieu tout-puissant; que cette révélation était devenue nécessaire par l'effet de la perturbation apportée dans les choses de ce monde, faute d'accord entre les anges qui l'avaient créé, relativement à la direction suprême de leur œuvre, ou, suivant saint Philastre, relativement à la possession d'Hélène, qui faisait l'objet de leur convoitise; que c'était pour cela que, retirant à lui sa pensée divine, il était venu avec elle et avait pris, à son tour, la forme humaine; mais que cette forme n'était qu'une simple apparence qui couvrait sa divinité. Il apportait, disait-il, une loi nouvelle, et ceux qui avaient foi en lui et dans Hélène, n'avaient plus à s'inquiéter de Moïse et des prophètes; les hommes seraient désormais sauvés uniquement par sa grâce, et les actions justes, faites en dehors de lui, n'auraient plus aucune valeur. Pourvu que l'on crût en sa puissance, liberté complète de suivre toutes ses fantaisies personnelles. De là, l'immoralité des Simoniens, qui ne connaissaient plus que leurs

enthousiasmés lui avaient érigé une statue sur les bords du Tibre, avec cette inscription : « Au saint Dieu Simon », *Simoni Deo sancto*[1]. Un accueil si brillant devait encourager le magicien à se montrer de nouveau dans la capitale du monde; et il y reparut effectivement, sous Néron, sans doute à diverses reprises, et notamment vers la fin de cet empereur, grand admirateur de la magie et de ceux qui s'y adonnaient avec succès. C'est devant Néron qu'eut lieu sa confrontation avec saint Pierre, et aussi avec saint Paul, selon la relation pseudonyme de Marcel, qui suit, au reste, en ce point le récit d'auteurs plus sérieux[2]. Entre

passions, du jour où ils avaient fait acte d'adoration envers Simon, sous l'image de Jupiter, et envers Hélène, sous l'image de Minerve. Il suit de ces renseignements, empruntés pour la plupart à saint Irénée (*Adv. hæres.* I, 20) et à saint Epiphane (*Hæres.* XXI, 3), que la doctrine de Simon était un mélange du dogme évangélique appliqué à sa personne, et de la doctrine de Pythagore, dont il admettait la métempsychose. Il reconnaissait aussi le feu comme principe des choses (Origen. *Philosoph.* VI, 7, edit. Miller, p. 161). Quant à sa morale, elle se résumait dans la licence la plus effrénée. Saint Augustin en rapporte un trait : *Docebat autem detestandam turpitudinem indifferenter utendi feminis* (*De hæres.* I). Il paraît qu'il avait composé des écrits, et notamment une sorte de contre-Evangile, dont saint Jérôme (*In Matth.* XXIV, 5) cite ce passage : *Ego sum sermo Dei; ego sum speciosus; ego paracletus; ego omnipotens; ego omnia Dei.* Cet évangile était probablement la base de l'Evangile en quatre tomes, adopté depuis parmi les Simoniens, et qu'ils appelaient « le livre des quatre bases du monde et des quatre points cardinaux » (*Præfat. arab.* ad concil. Nicæn.).

[1] S. Justin. *Apolog.* I, 26; *Ibid.* 56. — Clem. Rom. *Recognit.* lib. II, c. 9. — Cette prétendue statue, ainsi que l'inscription rapportée, sont maintenant l'objet de plus d'un doute, et l'on croit assez généralement que saint Justin, qui ne connaissait qu'imparfaitement la langue latine, avait été trompé par l'aspect d'une statue dédiée à Hercule, dont le socle, retrouvé plus tard, portait ces mots : *Semoni Sanco Deo* « au héros-Dieu, Hercule sabin » (V. Erasm. *In Augustin. lib. de Hæresibus, I.* — Vales. *Ad Euseb. Hist. eccles.* lib. II, c. 13. — Herald. *In Tertull. Apolog.* 13). Saint Clément Romain semble même rejeter implicitement ce premier séjour de Simon à Rome sous Claude, et le faire arriver en cette ville pour la première fois lors de sa lutte avec saint Pierre, c'est-à-dire sous le règne de Néron.

[2] Tels sont saint Cyrille, Sulpice Sévère, Grégoire de Tours (*Hist.* I, 25. — *Miracul.* I, 28). Dungal (*Adv. Claud. Taurin.* in fine) ne parle

autres épreuves de cette confrontation, Simon se vantant, comme par une sorte de défi jeté aux apôtres, de faire voir qu'il était dieu, essaya de s'envoler vers les cieux : il réalisa par le fait son défi, ayant pour témoins, outre le chef de l'Etat et sa cour, une foule immense, avide d'un spectacle si merveilleux. Cependant, à peine commençait-il à effectuer l'ascension annoncée, que la prière de saint Pierre et de saint Paul, qui s'étaient agenouillés au même instant, provoqua tout à coup la chute du prétendu dieu. Néron, furieux de la mort de Simon, pour lequel il avait pris parti, la fit expier aux Apôtres, en les condamnant au dernier supplice.

Telle est en substance la version du faux Marcel [1], qui,

même que de saint Paul. Il est vrai que ce dernier écrivain, moine de Saint-Denis au huitième siècle, n'a pas, sous ce rapport, une bien grande autorité.

[1] Après avoir raconté comment Simon le Magicien défia, devant Néron, saint Pierre et saint Paul de prouver qu'ils étaient les disciples du Christ, et entreprit de voler, afin de se faire regarder comme l'envoyé de Dieu, le faux Marcel poursuit ainsi : *Tunc Petrus ad Paulum dixit : Paule, erige caput et vide. Cùmque elevasset caput Paulus lacrymis plenum, et vidisset Simonem volantem, sic ait : Petre, quid cessas ? Perfice quod cœpisti ; jam enim nos vocat Dominus noster Jesus Christus. Et Nero audiens eos, subridens dixit : Jam isti vident se victos, modò delirant. Petrus respondit : Modò probabis nos non delirare. Paulus ait : Petre, celeriùs fac quod facturus es. Et aspiciens contrà Simonem, Petrus dixit : Adjuro vos, angeli Satanæ qui eum in aere fertis ad decipienda hominum infidelium corda, per Deum creatorem omnium et per Jesum Christum, ut eum ex hâc horâ jam non feratis, sed dimittatis. Et continuò dimissus cecidit*, etc. Puis il ajoute : *Tunc irâ repletus Nero dixit ad præfectum suum Agrippam : Istos homines irreligiosos necesse est malè perdere... Et confestim deducti sunt Petrus et Paulus ante conspectum Neronis. Paulus decollatus est in viâ Ostiensi ; Petrus autem ad crucem*, etc. (Marcell. *De Actis Petri et Pauli*, apud Fabric. *Cod. apocryph. N. T.* t. II, p. 649-651). Suivant cette relation donc, la chute de Simon fut, sinon la cause unique, la circonstance principale qui précipita la mort de saint Paul, ainsi que celle de saint Pierre.

L'opuscule précité du soi-disant Marcel se termine par ces mots : *Ego Marcellus discipulus domini mei Apostoli Petri, quæ vidi scripsi*. D'où il suivrait que ce *Marcellus* ou Marcel, qui se désigne un peu auparavant comme ancien disciple de Simon le Magicien, qu'il quitta pour s'attacher à saint Pierre, serait non-seulement le contemporain, mais le té-

malgré les défiances qu'elle commande, se trouve conforme, à certains égards, au rapport de plusieurs historiens ecclésiastiques fort respectables [1]. Il semble même qu'un auteur

moin oculaire des événements qu'il raconte. L'imposture est si manifeste, qu'elle peut se passer de démonstration. Cependant, les faits contenus dans l'opuscule en question ne sont pas, comme je l'ai dit, absolument à dédaigner au fond, malgré la puérilité de la forme, et ils paraissent avoir leur base dans des traditions fort anciennes. Sigebert de Gembloux fait du reste mention de Marcel et de ses écrits.

[1] Au dire de saint Philastre, Simon le Magicien se serait enfui de Jérusalem, où saint Pierre le combattait énergiquement, et serait venu se réfugier à Rome. Là, il lui aurait fallu entrer de nouveau en lutte avec l'Apôtre, et c'est dans cette lutte, qui eut lieu en présence de Néron, qu'il aurait succombé sous l'influence des prières de son adversaire, qui démasqua ainsi la supercherie de sa prétendue divinité : *Qui* (Simon Magus) *cùm fugeret B. Petrum apostolum de Hierosolymitanâ civitate, Romamque veniret, ibique pugnaret cum B. Apostolo apud Neronem regem, devictus undique oratione B. Apostoli, atque percussus ab Angelo, sic meruit interire, ut ejus magiæ evidens mendacium cunctis hominibus patefieret* (*De hæresibus*, XXIX, ed. Quirin. p. 21). Le texte de saint Philastre n'énonce pas clairement si l'Apôtre que Simon rencontra à Rome pour adversaire était le même saint Pierre qui l'aurait poursuivi de Jérusalem à Rome, selon la narration d'Eusèbe (*Hist. eccles.* II, 14), ou bien si c'était saint Paul, comme l'indique en quelque sorte la rigueur de la logique, et comme l'a pensé Dungal, sans doute d'après ce passage. Quoi qu'il en soit, saint Philastre est d'accord avec Marcel pour placer la chute de Simon le Magicien sous Néron; seulement il se tait sur la conséquence fatale qu'aurait eue cet événement pour les deux Apôtres.

Saint Augustin passe également sous silence cette conséquence de la mort de Simon, qu'il se borne à attribuer à saint Pierre et à ses prières, ou plutôt à la vertu divine qui agissait en lui : *In quâ urbe* (*Româ*) *Apostolus Petrus cum verâ virtute Dei omnipotentis* (*Simonem*) *extinxit* (*De hæres.* 1, ed. Paris. 1694, t. VIII, col. 6).

Saint Cyrille dit positivement que la chute de Simon s'effectua par l'effet miraculeux des prières, non-seulement de saint Pierre, mais aussi de saint Paul : ἐπαγγελλομένου γὰρ τοῦ Σίμωνος μετεωρίζεσθαι εἰς τοὺς οὐρανούς, καὶ ἐπ' ὀχήματος δαιμόνων ἐπ' ἀέρος φερομένου, γονυ κλίναντες οἱ τοῦ θεοῦ δοῦλοι (Πέτρος καὶ Παῦλος)..... τὸ τῆς ὁμονοίας βελος διὰ τῆς προσεύχης πέμψαντες κατὰ τοῦ Μάγου κατέβαλον αὐτὸν εἰς τὴν γῆν (*Cateches.* VI, 9, ed. Oxon. 1703, in-folio, p. 88).

Saint Jérôme reconnaît, en passant, la lutte de Simon avec les deux chefs de l'Eglise : *Simon et Elimas magi Petro et Paulo resistentes* (*In Isaiam* VI, 45).

Sulpice Sévère fait de même intervenir les deux Apôtres dans ce célèbre débat, et dans son résultat funeste pour Simon : *Tunc sub Nerone illustris illa adversùs Simonem Petri et Pauli congressio fuit, qui cùm*

païen, Suétone, ait touché quelque chose de cette histoire, en ce qui concerne la tentative malheureuse de Simon : car il raconte, parmi les divertissements imaginés pour amuser les loisirs de Néron, que celui-ci se donna un jour le spectacle d'un homme imitant Icare; mais que le faux Icare ne se fut pas plus tôt mis en devoir de voler, qu'il retomba en se brisant contre la tente impériale qui fut, ainsi que le monarque lui-même, souillée du sang de ce malheureux [1].

Il est vrai qu'Eusèbe, suivi par Siméon Métaphraste, place sous le règne de Claude, et non sous celui de Néron, la fin désastreuse de Simon le Magicien [2]; d'où il suit que la même date devrait être assignée à sa lutte avec saint Pierre. Mais ce dernier événement, dont Eusèbe ne dit rien explicitement, non plus que saint Justin et saint Irénée, étant rapporté au règne de Néron par saint Philastre et par Sul-

magicis artibus, ut se Deum probaret, duobus suffultus dæmonibus evolasset, orationibus Apostolorum fugatis dæmonibus, in terram, populo inspectante, delapsus est, etc. (*Hist. sacr.* lib. II, ed. Basil. in-12, 1556, p. 119).

Enfin, le Pontifical précise le fait, en adoptant une rédaction plus appropriée à l'esprit des temps modernes : *Dùm diutiùs altercarentur, Simon divino nutu interemptus est.*

Mais ces diverses autorités, toutes plus ou moins d'accord avec Marcel pour ce qui est de l'événement, s'arrêtent à la question de savoir si, comme l'entend Marcel, cette mort de Simon a été immédiatement expiée par le martyre des deux Apôtres. Il n'y a rien à arguer de ce silence contre la version de Marcel, qui puise au contraire une véritable valeur dans le passage de saint Ambroise, rapporté à la note subséquente : d'ailleurs, Sulpice Sévère, quoique peu explicite, ne nous laisse pas absolument sans indications sur le lien possible entre la mort de Simon et celle des Apôtres, en ce qu'il mentionne les deux événements sous la même rubrique chronologique. Ce lien est enfin très-bien indiqué et expliqué par le faux Hégésippe, en ces termes : *Quo comperto* (Simonis obitu) *deceptum se Nero et destitutum dolens, tanti casum amici, sublatumque sibi virum utilem et necessarium reipublicæ indignatus*, quærere cœpit causas quibus Petrum occideret. *Et jam tempus aderat quo sancti vocarentur Apostoli Petrus et Paulus. Deniquè dato ut comprehenderentur præcepto*, etc. (*De bello judaico*, lib. III, c. 2).

[1] *Icarus primo statim conatu juxta cubiculum Neronis decidit, ipsumque cruore respersit* (*Neronis Vita*, 12).

[2] *Hist. eccles.* II, 13, 14, 15.

pice Sévère [1], tandis que des autres écrivains qui en ont raconté les circonstances, aucun ne confirme le sentiment d'Eusèbe, on se trouve dès lors plus autorisé à ne rien changer à la date très-logiquement revendiquée pour le conflit dont il s'agit, et indiquée d'ailleurs dans Suétone pour ce qui est de la mort de Simon le Magicien, par laquelle se termine ce conflit. Il devient ainsi assez croyable

[1] Voir les passages de saint Philastre et de Sulpice Sévère, p. 204, en note. Le témoignage de ce dernier auteur en faveur du conflit des Apôtres avec Simon et du miracle par lequel il se termina est remarquable. La gravité et le bon goût qui distinguent cet historien ne lui auraient pas permis de donner place dans son histoire à une tradition douteuse, ou accueillie avec une sorte d'indifférence par l'Eglise.—On sait que Sulpice Sévère, natif d'Aquitaine, florissait vers l'an 400. Outre son Abrégé historique, on a de lui des lettres, des dialogues et quelques autres écrits également estimés par l'élégance et la pureté du style. Il se laissa un instant séduire, dans sa vieillesse, par les erreurs du pélagianisme; mais il reconnut bientôt son tort, et l'expia en se condamnant à un silence absolu.

Quant à la question d'authenticité du fait accepté par Sulpice Sévère, s'il est vrai que l'anecdote du défi porté par Simon à saint Pierre, au sujet du vol, ne soit pas unanimement admise au sein de l'Eglise, on s'accorde du moins à constater qu'il y eut entre ce magicien et l'Apôtre un débat de doctrine, en présence de Néron. Suivant une opinion que nous a transmise saint Augustin, ce débat aurait eu lieu un dimanche, et saint Pierre s'y serait préparé, avec tous les fidèles de Rome, en observant un jeûne rigoureux la veille de ce jour solennel. De là l'usage se serait conservé de consacrer le samedi comme jour d'abstinence, en commémoration de cette particularité et du succès qui s'ensuivit pour saint Pierre, dans son démêlé avec Simon : *Est quidem et hæc opinio plurimorum, quamvis eam perhibeant esse falsam plerique Romani, quòd Apostolus Petrus cum Simone Mago die dominico certaturus, propter ipsum magnæ tentationis periculum, pridiè cum ejusdem urbis Ecclesiâ jejunaverit, et consecuto tam prospero gloriosoque successu, eumdem morem tenuerit, eumque imitatæ sint nonnullæ Occidentis Ecclesiæ* (*Ep.* XXXVI, *ad Casulan.* 21). Glycas répète à peu près la même chose à propos du conflit de l'Apôtre avec Simon, et de la chute de celui-ci qui suivit; seulement le jeûne commémoratif adopté par l'Eglise romaine coïnciderait, d'après l'annaliste grec, non pas avec la veille, mais avec le jour du désastre de Simon, qui aurait eu lieu le samedi et non le dimanche. Διὸ καὶ τὴν ἡμέραν ἐκείνην ἐπίσημον ἄγουσιν οἱ Ῥωμαῖοι· σέβασμα γὰρ ἦν, ἐν ᾧ καὶ προσευχὴ καὶ νηστεία τοῖς πιστοῖς, καὶ μᾶλλον ὑπὲρ τοῦ διδασκάλου· τοῦτο δὲ καὶ μέχρι τοῦ νῦν ἐκεῖσε κρατεῖ (*Annal.* III, ed. regia, p. 236).

que le ressentiment de Néron qui paraît avoir eu une sorte de prédilection pour ce magicien[1], de même que pour tous les gens de son métier, ait puni de la peine capitale l'Apôtre, ou même les Apôtres, dont la rivalité avait été si funeste à son favori. Rien n'empêche d'admettre cette cause concurremment avec celle alléguée par saint Chrysostôme[2] (auxquelles causes se joindra, si l'on veut, l'ancien grief de l'incendie de Rome), comme ayant déterminé le meurtre de saint Pierre et de saint Paul désignés déjà à la suspicion publique par des raisons politiques d'un ordre plus général, en leur qualité de chefs et de propagateurs de la nouvelle religion.

XVI.

Affinités de saint Paul et de Sénèque au point de vue de leurs caractères et de leurs habitudes d'esprit. — Érudition de l'Apôtre. — Ses connaissances comme jurisconsulte.

Après les vraisemblances historiques fondées sur la corrélation des principaux événements de leur vie, selon qu'il nous a été possible de les saisir, ce ne serait pas non plus une étude stérile en résultats, que de rechercher les vraisemblances tirées de la conformité de caractères, d'humeurs et de goûts, qui peuvent corroborer notre croyance à l'amitié de l'Apôtre et du philosophe. Ainsi, il y avait certainement

[1] Pseudo-Hegesipp. *De bello judaico*, lib. III, c. 2.

[2] Le passage suivant de saint Ambroise semble justifier ce concours des deux circonstances de la mort de Simon et de la conversion des femmes impudiques, comme ayant amené le martyre des Apôtres : *Petrus, victo Simone, cùm præcepta Dei populo seminaret, doceret castimoniam, excitavit animos gentilium... statimque correptus, per crucem suam honorificavit Dominum Jesum* (*Contra Auxent.* 13, sub epist. XXI ad Valentinian. *Op.* Paris. 1690, t. II, col. 866-867). Il n'y a besoin que d'ajouter le nom de saint Paul à celui de saint Pierre, seul nommé par l'évêque de Milan, et l'on se trouvera autorisé par le texte ci-dessus à avancer que les deux Apôtres ont été victimes du double fait en question.

entre eux une prédisposition d'alliance dans cette soif de connaître qui se révèle chez l'un et chez l'autre, dans ce besoin de communication intellectuelle qui leur était propre, dans ce goût cultivé de chacun pour l'instruction, dans leur commun amour des lettres. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir chez Sénèque cette face de son individualité. Il suffit de feuilleter le premier de ses traités venu, pour avoir la mesure de ses ressources et de la culture de son esprit. Quoique la philologie n'ait pas manqué de s'exercer sur ce thème de critique sacrée, l'opinion commune est moins préparée à soupçonner les facultés littéraires de saint Paul. La grandeur de sa mission efface tous les autres points de vue dans l'appréciation de ce modèle de l'apostolat. L'ardeur de sa foi et son génie naturel le faisaient éloquent ; il pouvait se dispenser d'être lettré. Cependant, les circonstances de son éducation, autant qu'il nous est donné d'en juger, sont d'accord avec les preuves positives qui résultent de ses propres écrits, pour nous convaincre qu'il fut loin d'être étranger à la littérature, à la philosophie et à la connaissance des lois. Il fut élevé à Tarse, sa patrie [1], ville de science d'où étaient sortis plusieurs savants illustres, et dont les écoles, au dire de Strabon [2], étaient devenues si célèbres, qu'elles avaient fini par surpasser en renommée celles d'Athènes et d'Alexandrie. Après avoir achevé son cours complet d'études, ou, en d'autres termes, après avoir passé par les divers degrés de cette instruction encyclopédique que l'on professait à Tarse, et qui comprenait, outre la grammaire et les belles-lettres, les sciences mathématiques et philosophiques [3], Paul se rendit à Jérusalem pour y compléter son érudition, en s'instruisant dans la religion juive qui était la sienne, et qu'il pratiqua avec zèle jusqu'au temps de sa conversion.

[1] *Act.* XXI, 39 ; — XXII, 3.
[2] *Geograph.* lib. XIV, 13, 14, ed. Casaub. p. 673-674.
[3] Strab. *ibid.*

L'enseignement de la théologie hébraïque était multiple comme celui de la philosophie chez les Grecs, et elle se divisait, de même que cette dernière, en plusieurs sectes ou écoles dont les principales étaient celles des Pharisiens, des Sadducéens, des Esséniens[1]. Notre jeune étudiant suivit la secte des Pharisiens[2], qui avaient beaucoup emprunté aux philosophes de la Grèce : Josèphe a même comparé leur doctrine au stoïcisme[3]. Cette observation ne saurait être perdue pour l'objet de nos recherches, et nous n'en concevons que mieux comment l'ancien stoïcien juif et le stoïcien romain avaient dû se sentir attirés l'un vers l'autre. Paul eut pour maître à Jérusalem Gamaliel, rabbin célèbre par sa haute naissance autant que par l'étendue de son savoir, et dont le nom figure fort honorablement dans les Actes[4].

[1] Joseph. *in suâ Vitâ*, 2. *Op.* ed. Havercamp, t. II, p. 2.

[2] *Act.* XXVI, 5.

[3] Ἐννεακαίδεκα δ' ἔτη ἔχων, ἠρξάμην πολιτεύεσθαι, τῇ Φαρισαίων αἱρέσει κατακολούθων, ἣ παραπλήσιος ἐστι τῇ παρ' Ἕλλησι στωϊκῇ λεγομένῃ (*in suâ Vitâ*, loc. suprà laud.). « A l'âge de dix-neuf ans, je commençai à régler ma conduite conformément aux principes de la secte pharisaïque, qui ressemble beaucoup à la secte que les Grecs ont appelée stoïcienne. »

[4] V, 34 et seq. — *Ibid.* XXII, 3. Les documents talmudiques nous apprennent que Gamaliel, chef du Sanhédrin, avait succédé à son père Siméon, en cette qualité qui était héréditaire dans sa famille. Il paraît qu'il descendait en ligne directe du roi David. Le fils de ce Gamaliel, appelé aussi Siméon, comme son aïeul, et qui fut plus tard investi des fonctions de son père, avait été le condisciple de saint Paul, dont il resta l'ami. Photius (*Biblioth.* cod. 171) prétend, d'après un certain Chrysippe, prêtre de Jérusalem, qui avait écrit la vie de Gamaliel, que ce célèbre rabbin finit par se convertir à la religion chrétienne, et qu'il reçut le baptême avec son fils, en même temps que Nicodème, qui était son cousin. On croit que c'est à cette parenté, que celui-ci dut d'échapper à la mort. *Lucianus* ou Lucien, auteur d'une Histoire de la découverte du corps de saint Etienne, ajoute que Gamaliel ne fut pas seulement le maître de saint Paul, mais encore celui de saint Barnabé et de saint Etienne. Après la mort de ce dernier, dit Lucien, il accorda aux fidèles non-seulement le corps du saint martyr, mais encore des facilités et un champ pour l'enterrer. Déjà les Actes nous avaient rendu témoignage de sa bienveillance envers les chrétiens, en racontant comment, par son influence au sein du conseil, il sut arracher les Apôtres aux poursuites des Sadducéens. — Gamaliel mourut dix-huit ans avant la prise de Jérusalem.

Par la suite, ses voyages, ses séjours plus ou moins prolongés dans les villes de l'Asie Mineure et de la Grèce qui imprimaient alors le mouvement à la civilisation, ne purent que contribuer efficacement à accroître son bagage scientifique et littéraire ; et il semble que ce soit cette phase de sa vie que l'Apôtre a voulu résumer en ces termes : *Græcis et Barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum*[1].

Saint Jean Chrysostôme parle d'une discussion qui eut lieu de son temps, et dans laquelle il avait entendu établir que saint Paul était très-supérieur à Platon, non-seulement comme orateur, mais aussi comme savant[2]. Le docte évêque, il est vrai, ne rapporte pas ce fait pour soutenir, à la suite du champion qui la défendait, l'opinion de la supériorité de l'écrivain sacré sur le disciple de Socrate : réservant une visée plus haute à son admiration pour saint Paul, il ne s'occupe que de blâmer une discussion ainsi engagée entre un partisan et un antagoniste du christianisme, laquelle, à son avis, aboutissait au but directement opposé à celui que chacun des deux interlocuteurs se proposait d'atteindre. En général, et le grand docteur que nous venons de citer en convient tout le premier, l'hypothèse de l'ignorance naturelle de saint Paul, comme des autres apôtres, rentrait mieux dans le point de vue de l'Eglise, la force d'action de ces premiers missionnaires du Christ étant, ou

[1] *Rom.* I, 14.

[2] « Je me souviens d'avoir jadis entendu un homme de notre religion soutenir contre un Grec une thèse assez ridicule, en ce que chacun des deux disputeurs gâtait, par là même, la cause qu'il entendait défendre... Il s'agissait d'un parallèle entre saint Paul et Platon. Le Grec s'efforçait de démontrer que Paul n'était qu'un homme grossier et ignorant. Le Chrétien répliquait dans sa candeur, avec non moins de vivacité, que Paul l'emportait sur Platon en savoir et en éloquence. » Τινος ἤκουσά ποτε Χριστιανοῦ πρὸς Ἕλληνα καταγελάστως διαλεγομένου, ὡς ἀμφοτέρων ἐν τῇ πρὸς ἀλλήλους μάχῃ τὰ ἑαυτῶν καταλυόντων· ἃ γὰρ ἔδει τὸν Χριστιανὸν εἰπεῖν, ταῦτα ὁ Ἕλλην ἔλεγε· καὶ ἦ τοῦ Ἕλληνος εἰκὸς ἦν εἰπεῖν, ταῦτα ὁ Χριστιανὸς προεβάλλετο. Περὶ Παύλου γὰρ καὶ Πλάτωνος ζητήσεως οὔσης, ὁ μὲν Ἕλλην ἐπειρᾶτο δεικνύναι ὅτι ὁ Παῦλος ἦν ἀμαθὴς καὶ ἰδιώτης· ὁ δὲ Χριστιανὸς ὑπὸ ἀφελείας ἐσπούδαζε κατασκευάζειν ὅτι Πλάτωνος λογιώτερος ἦν ὁ Παῦλος κτλ (*In epist. I ad Cor.* homil. III, 4).

devant paraître d'autant plus merveilleuse, qu'on les tenait pour étrangers à la science humaine. Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins curieux de constater que, déjà du temps de saint Chrysostôme, des esprits lettrés avaient pris au sérieux l'idée d'un parallèle entre le prince des apôtres et le prince des philosophes[1]. Au surplus, s'il s'abstient de prendre parti sur l'objet d'un débat qui lui paraît oiseux et mal choisi, combien de fois en revanche le vénérable commentateur de saint Paul ne se laisse-t-il pas entraîner à son enthousiasme, même pour les qualités oratoires et les finesses de langage de son auteur, tout en les regardant comme un assez vain agrément! Ses homélies, qui ne sont qu'une suite de remarques sur la grandeur et la sublime portée des pensées de l'Apôtre, signalent, à chaque page, à l'attention des auditeurs, « le sens exquis, la haute convenance, le bon goût, la gravité et l'autorité de sa parole[2]. » Il se plaît à le proclamer « le plus habile des rhéteurs, et le plus grand philosophe des philosophes »; ὁ φιλοσόφων φιλοσοφώτερος, ὁ ῥητόρων εὐγλωττότερος[3]. On trouve, en effet, la justification de cette dernière phrase de saint Chrysostôme, nous ne voulons pas dire encore dans les écrits de saint Paul, mais auparavant dans certains détails de sa vie. Ainsi, outre que nous venons de l'entrevoir se reconnaissant « obligé, par son apostolat, envers les Grecs et les Barbares, et envers les sages du siècle », obligation qu'il ne pouvait remplir sans le concours de la science humaine, on se rappelle qu'à

[1] On a même soutenu plus récemment que les épîtres de saint Paul se ressentaient de la lecture de Platon, et l'on a cité, entre autres exemples, l'emploi du verbe ἀναζωπυρεῖν qui rappelle ce passage de la *Politique* : ἀκκαθαίρεται καὶ ἀναζωπυρεῖται κτλ (V. Scultet. *Obs. in ep. Paul. ad singulares*. Francof. 1624, in-4, p. 58).

[2] ὅρα ῥήματα Παύλου (*In I Cor.* hom. XII, 3. *Op.* t. X, p. 99, e. et alibi)— μέμνηται μεγαλοπρεπῶς (*In I Cor.* hom. XXII, 1) — θέασαι εὐτονίαν Παύλου (*De gloriâ in tribulat.* 3. *Op.* t. III, p. 146 a.) — εἶδες πόση ἡ βαρύτης, πόσον τὸ ἀξίωμα (*In II Cor.* hom. XXI, 1. *Op.* t. X, p. 582, e.)

[3] *In terræ motum et divit. Lazar.* 9. *Op.* t. I, p. 786, c.

Lystre, ville de Lycaonie, son éloquence lui avait valu le nom de Mercure : *Vocabant Paulum Mercurium, quoniam ipse erat dux verbi*[1] : « Les Lystriens appelaient Paul Mercure, parce qu'il excellait à manier la parole. » D'un autre côté, les Actes nous le montrent, pendant son séjour à Athènes, sur lequel nous allons tout à l'heure insister, « conférant et discutant avec les épicuriens et les stoïciens » : *Quidam autem epicurei et stoici philosophi disserebant cum eo*[2]; ce dont ceux-ci, dans leur dédain, ne se fussent guère souciés, s'ils n'avaient rencontré en lui dès l'abord un homme familiarisé avec l'esprit et avec les subtilités de leurs dogmes philosophiques, et s'ils n'avaient été intéressés à l'entendre, par la flexibilité même de son génie façonné d'ancienne date à la langue et aux axiomes de l'école, plus encore peut-être que par ce qu'il y avait d'inattendu et d'étonnant, au fond, dans sa parole inspirée. Et puis, pour qu'il pût combattre victorieusement les philosophies zénonienne et épicurienne, comme le résultat nous apprend qu'il le fit[3], il fallait qu'il les connût autrement que par quelques caractères superficiels à la portée du simple vulgaire ; il fallait qu'il les eût approfondies dans leur sens intime. Or, cette connaissance spéciale se révélera bientôt à nous par une allusion fort remarquable aux erreurs de l'une et de l'autre secte, qu'on trouve dans le texte même des Epîtres, et, de plus, pour ce qui est de l'école d'Epicure, par une réminiscence tout épicurienne.

Si, aux dons qu'il avait acquis par l'étude et à ceux dont la nature l'avait doué, nous joignons les élans d'une conviction profonde et les aspirations d'une foi vive, nous aurons le secret de l'incomparable puissance que dut exercer dans le monde, au profit de l'Evangile, une organisation déjà si heureuse, ainsi complétée, ainsi stimulée. C'est ce que les Pères, et en particulier saint Chrysostôme,

[1] *Act.* XIV, 11. [2] *Ibid.* XVII, 18. [3] *Ibid.* XVII, 22, 34.

qu'il faut toujours ici nommer à leur tête, ont admirablement senti et exprimé dans leurs méditations sur les écrits du divin Apôtre. « Les Epîtres de saint Paul, dit ce commentateur, sont autant de mines, autant de sources pures ; mais l'or de ces mines est plus précieux que le plus riche métal ; mais ces sources ont le singulier avantage de ne jamais tarir ; on a beau y puiser, elles sont toujours aussi abondantes ; il semble même qu'elles n'en inondent que mieux leurs rives[1]. » Dans un autre endroit, il compare l'éloquence de saint Paul à « des flots de miel dont jamais on n'est rassasié » : Πηγὰς μέλιτος οὐδέποτε κόρον ἔχοντος[2]. L'enthousiasme de saint Chrysostôme pour l'auteur des Epîtres n'est égalé que par l'enthousiasme de saint Jérôme : « Où est, s'écrie celui-ci, où est ce vase d'élection, cette trompette de l'Evangile, ce rugissement de lion, ce tonnerre des Gentils, ce fleuve d'éloquence chrétienne? » *Ubi est electionis vas, tuba Evangelii, rugitus leonis nostri, tonitru gentium, flumen eloquentiæ christianæ*[3]? — « Toutes les fois, dit-il encore, toutes les fois que je lis saint Paul, il me semble que ce ne sont pas des paroles que j'entends, mais les éclats de la foudre. Il y a sans doute dans ses écrits des mots d'une simplicité qui accuse la candeur d'un campagnard incapable d'attaquer comme de se garantir ; cependant de toutes parts on se sent foudroyé. Le sujet une fois abordé, il y tient bon ; il saisit tout ce qu'il touche ; s'il tourne le dos, c'est pour vaincre plus sûrement ; s'il feint de fuir, c'est pour vous tuer » : *Quotiescumque Paulum Apostolum lego, videor mihi non verba audire, sed tonitrua...*

[1] Αἱ γὰρ ἐπιστολαὶ Παύλου τοῦ πνεύματος εἰσὶ μέταλλα καὶ πηγαί· μέταλλα μὲν, ὅτι χρυσίου παντὸς τιμιώτερον ἡμῖν παρέχουσι πλοῦτον· πηγαὶ δὲ, ὅτι οὐδέποτε ἐπιλείπουσιν, ἀλλ' ὅσον ἂν κενώσῃς ἐκεῖθεν, τοσοῦτον καὶ πολλῷ πλέον ἐπιρρεῖ πάλιν (*In illud, habentes eumdem spiritum, etc.* II, 1. *Op.* t. III, p. 279, e.).

[2] *In illud, propter fornicationem etc.* 1. *Op.* t. III, p. 193, a.

« Cette âme généreuse, dit-il encore, a plus de chaleur que le feu, plus de rapidité que la flamme » : τὴν γενναίαν ψυχὴν τὴν πυρὸς θερμοτέραν καὶ γοργοτέραν (*In I Cor.* hom. XIV, 1).

[3] *Adv. Jovin.*

Videntur quædam ejus verba simplicia et quasi innocentis hominis et rusticani qui nec facere, nec declinare novit insidiam; sed quocumquè respexeris, fulmina sunt. Hæret in causâ. Cogit omne quod tetigerit; tergum vertit, ut superet; fugam simulat, ut occidat[1], etc.

Mais c'est moins à l'éloquence naturelle de saint Paul, qu'à ses qualités acquises et à son instruction comme écrivain, qu'il s'agit de nous arrêter ici, puisque c'est par ce dernier côté qu'il put captiver Sénèque : évidemment, s'il avait paru digne d'être le prédicateur des Gentils[2], il le devait à ce qu'il s'était trouvé en mesure, lui seul entre tous les autres Apôtres, de faire pénétrer l'Evangile au sein du monde païen civilisé, devenu le jouet des artistes et des histrions. Parmi les pièces probantes de son habileté de rhéteur et de logicien tout à la fois, se place au premier rang l'épître aux Romains, que l'on a définie « l'un des plus beaux monuments du rationalisme chrétien[3]. » Elle procède en effet par un savant enchaînement d'idées, du particulier au général, du simple au composé, de la philosophie à la théodicée, de la loi naturelle à la vérité révélée et aux conséquences qui en découlent pour l'humanité. On trouve, en un mot, réunies dans son ensemble, outre l'élévation du ton et de la pensée, les principales conditions d'une composition littéraire méthodiquement

[1] *Ep.* XLVIII *ad Pammachium*, 13. *Op.* t. I, col. 221.

Saint Augustin met plus de réserve à reconnaître l'éloquence de saint Paul, qui ne lui paraît guère qu'une conséquence de la sublimité des pensées divines dont il était l'organe, et nullement un effet de l'étude ou de l'art : *Sicut Apostolum præcepta eloquentiæ secutum fuisse non dicimus, ita quòd ejus sapientiam secuta sit eloquentia, non negamus* (*De doctrinâ christ.* lib. IV, c. 7). Il semble néanmoins parfois faire aussi la part des qualités littéraires de l'Apôtre, qu'il tient pour un « éminent dialecticien », *Maximè dialecticus*, en s'exprimant ainsi, par exemple, sur ses écrits : *Nihil nobis isto viro notius, nihil suavius, nihil in Scripturis familiarius est* (*Enarrat. in Psalm.* CXLVII, 25).

[2] *Galat.* II, 7-8.

[3] *Abélard*, par M. de Rémusat, t. II, p. 407.

coordonnée en ses parties; les considérations qui remuent le cœur s'y mêlent, dans une juste proportion, aux arguments qui s'adressent à l'intelligence; les allusions bibliques et profanes y secondent avec un heureux à-propos la chaleur de l'argumentation, et il est facile de reconnaître, malgré les fautes de rédaction échappées à l'ignorance du secrétaire Tertius [1], que cette épître couvre, sous les apparences de la simplicité, tous les artifices d'une dialectique expérimentée. Vis-à-vis des Galates, au contraire, gens grossiers et sans instruction, la rhétorique de l'Apôtre, sans cesser, pour cela, d'être habile, devient plus humble, et il se fait, pour ainsi dire, « insensé avec ces insensés », suivant l'expression de saint Jérôme : *Galatis, quos paulò antè stultos dixerat, factus est stultus* [2]. Sa manière de raisonner redescend à leur niveau; sa diction est parfois presque triviale. Mais, comme il ne veut point passer pour avoir manqué aux règles de l'art ou du goût, il demande pardon au lecteur lettré de ce qu'il peut dire de mal sonnant, au moyen de quelque formule corrective qui en atténue le fâcheux effet [3], telle que celle-ci : *Fratres, secundùm hominem*

[1] Voir t. I, p. 128, en note.

Il y a néanmoins dans cette épître, on en convient généralement, des passages obscurs, difficiles à comprendre, selon l'expression de saint Pierre parlant des épîtres de son collaborateur, *quædam difficilia intellectu* (II *Ep.* III, 15, 16), passages dont l'obscurité et la difficulté tiennent moins encore à un vice de rédaction qu'à la profondeur même des questions traitées. Ainsi en rend raison Origène au commencement de son commentaire sur l'épître dont il s'agit : *Quòd cæteris*, dit-il dans ce commentaire qui ne nous a été conservé que par la traduction de Rufin, *quòd cæteris Apostoli Pauli epistolis difficilior putatur ad intelligendum hæc quæ ad Romanos scripta est, duobus mihi videtur fieri ex causis : prima, quòd obscurioribus, interdum confusis et minùs explicitis utitur; alia, quòd quæstiones in eâ plurimas movet, et ea præcipuè quibus hæretici innitentes, adstruere solent, quòd uniuscujusque gestorum causa non ad propriam debeat, sed ad naturæ diversitatem inferri, et ex paucis hujus epistolæ sermonibus, totius Scripturæ sensum, qui arbitrii libertatem à Deo concessam homini docet, conantur evertere* (*In Rom.* præfat.).

[2] *In Galat.* lib. II, c. 3. *Op.* ed. Vallars. t. VII, col. 439.

[3] *Non enim ad Galatas his usus est argumentis quibus ad Romanos, sed*

dico[1]. Le philologue sacré qui a fait avant nous ces remarques en allègue ailleurs une preuve à l'appui, quand il gourmande, dans l'épître aux Galates, l'emploi du mot *fascinavit*, ἐβάσκανε[2], « ensorceler », comme par trop familier, ou plutôt par trop profane. « Saint Paul, dit-il, l'avait sans doute emprunté au langage usuel du peuple de cette contrée[3] », qui professait pour les sortiléges une prédilection assurément digne de sa sottise ; car la sottise des Galates était proverbiale, et le docteur de Bethléem l'avait constatée de son temps[4], aussi flagrante qu'elle l'était déjà pour l'Apôtre, lorsqu'il s'écriait : *O insensati Galatæ*[5]!

Cette finesse d'observation chez saint Paul, à l'égard des peuples qu'il allait visiter, et qui lui faisait en quelque sorte marquer chaque contrée par son trait caractéristique reconnaissable même plusieurs siècles après[6], n'était pas indifférente pour l'attitude qu'il avait à garder dans ses rapports avec eux, et pour le langage qu'il devait leur tenir dans ses prédications. De même qu'il avait observé l'orgueil des Romains, et qu'il en avait pris occasion de combattre d'une manière générale cette plaie de l'humanité, de même qu'il avait tenu compte de la faiblesse d'esprit des Galates, en les attirant par des récits[7], plutôt qu'il n'avait insisté sur la métaphysique du dogme, et en leur citant, pour

simplicioribus et quæ stulti possent intelligere, ac penè de trivio. Quod ne videatur imperitiâ et non arte, prudentem placat antè lectorem, et quæ dicturus est temperat præfatione præmissâ : fratres, etc. (Hieron. *loc. suprà laud. Op.* t. VII, col. 438).

[1] *Galat.* III, 15.

[2] *Ibid.* III, 1.

[3] *Non qui scierit esse fascinum qui vulgò putatur nocere, sed usus sermone sit trivii, ut et in cæteris, et in hoc quoque loco verbum quotidiano sermoni nationis assumpserit* (Hier. *In Galat.* lib. I, c. 2. *Op.* t. VII, col. 417).

[4] *Quòd Galatæ stulti et vecordes pronuntiati sunt, scit mecum, qui vidit Ancyram, Galatiæ metropolin civitatem* (Id. *In Galat.* lib. II, præfat.).

[5] *Galat.* III, 1.

[6] *Vultis scire quomodò Apostolus unamquamque provinciam suis proprietatibus denotarit, usque hodie eadem vel virtutum vestigia permanent vel errorum* (Hieron. *In Galat.* lib. II, præfat.).

[7] *Galat.* I, 11-24; II, 1-15; IV, 22 et seq.

éclaircir ce dogme à leurs yeux, des paradigmes tirés de la législation civile[1], familière aux plus simples, enfin, en leur prêchant de préférence les vertus pratiques, et en premier lieu la charité[2], comme s'il comptait plus sur leur bonté d'âme que sur leur entendement; de même, lorsqu'il écrit aux Thessaloniciens, il ne perd pas de vue les défauts qui leur sont propres; il n'oublie point qu'il a surpris dans leur ville des habitudes de commérage et de fainéantise peu conciliables avec les dispositions religieuses dont il se plaît d'ailleurs à louer ces correspondants, et il s'empresse de leur faire sentir combien il importe de se corriger de la double faiblesse qu'il a remarquée chez eux : *Rogamus autem, fratres, ut abundetis magis et operam detis ut quieti sitis, et ut vestrum negotium agatis, et operemini manibus vestris... et honestè ambuletis ad eos qui foris sunt, et nullius aliquid desideretis*[3] : « Mais soyez plus actifs dans votre charité. Tâchez de vous recueillir, et occupez-vous de ce que vous avez à faire. Ne négligez point le travail manuel. Soyez réservés dans vos rapports avec les autres; et mettez-vous en mesure de n'avoir pas besoin des ressources de vos semblables. » La paresse des Thessaloniciens, qui allait jusqu'à en faire un peuple de mendiants, était si habituelle à leur nature que l'Apôtre croit devoir leur réitérer, dans sa seconde épître, l'avertissement qu'il leur avait déjà donné à cet égard dans la première, ainsi que de vive voix : *Nam cùm essemus apud vos, hoc denuntiabatur vobis, quoniam si quis non vult operari, non manducet*[4] : « Lorsque nous étions près de vous, nous ne cessions de vous déclarer que celui qui ne veut point travailler, ne doit pas manger. » Il serait facile de multiplier les observations du même genre, et d'appliquer successivement ce que nous venons de dire aux diverses épîtres de l'Apôtre. Mais les deux ou trois exemples

[1] *Galat.* III, 15-19; IV, 2 et seq.
[2] *Ibid.* V, 14 et seq.; VI, 1 et seq.
[3] I *Thess.* IV, 10, 11, 12.
[4] II, *Thess.* III, 10.

produits suffisent, et l'occasion, au reste, viendra bientôt d'en invoquer d'autres.

Peut-être est-ce la diversité des nations qu'il parcourait alternativement, et la différence des dialectes qu'il lui fallait parler, qui auront, en grande partie, causé, si tant est qu'elles remontent à saint Paul, les imperfections de style, les expressions impropres ou vicieuses, signalées dans ses écrits par certains puristes, au temps de saint Jérôme, ou même avant, comme depuis lui. Celui-ci relevait tout à l'heure, dans l'épître aux Galates, une de ces locutions insolites, laquelle, toutefois, loin de passer, là où elle est, pour une incorrection involontaire, doit plutôt être attribuée à la sagacité de l'écrivain qui tenait, avant tout, à parler à ses correspondants la langue qu'ils parlaient et qu'ils comprenaient. Nous citerons en outre, d'après le même Père, ce précepte métaphorique de l'épître aux Colossiens : « Ne vous laissez point ravir le prix de la course », μηδὲς ὑμᾶς καταβραβευέτω, *nullus bravium arripiat adversùm vos*[1]. Le verbe καταβραβεύειν, qu'on rencontre encore un peu plus loin dans la même épître[2], appartenait, à ce qu'il paraît, exclusivement au dialecte cilicien. En employant ce mot qui, vu la spécialité locale de son usage, réveillait pour lui des impressions d'enfance, saint Paul était sûr de ne point choquer les Colossiens auxquels il s'adressait, puisque Colosses, ville phrygienne, devait avoir avec la Cilicie des relations étroites de langage et d'affaires[3]. Ailleurs, il

[1] *Coloss.* II, 18.— Hier. *in loc. cit.* La traduction de ce membre de phrase est omise dans la Vulgate.

[2] *Coloss.* III, 15.

[3] Le nom βραβεῖον se lit aussi, à la vérité, dans l'épître aux Philippiens (III, 14) et dans la première aux Corinthiens (IX, 24). Or, en ces deux endroits, il faut bien reconnaître que l'étrangeté du mot n'aurait plus la même excuse. Mais Henri Estienne, sans contester au verbe καταβραβευέτω et à sa racine leur origine cilicienne, affirme, ce qui affaiblit un peu l'assertion de saint Jérôme, qu'il a rencontré ces mots dans de très-bons auteurs (*Præf. ad N. T.* p. 18). M. Hase en cite deux exemples tirés l'un de Démosthène, l'autre d'Himérius, imitateur de

est vrai, l'impropriété ou la bizarrerie de l'expression, disons plus, l'incorrection grammaticale et les fautes de syntaxe semblent moins justifiées, et saint Irénée, de même que notre saint Jérôme, ne peuvent s'empêcher d'en faire la remarque, tout en les excusant, le dernier, par le peu d'importance que l'Apôtre attachait à la forme[1], celui-là par la spontanéité de sa parole, et par l'impétuosité de l'esprit qui l'agitait[2]. Saint Jérôme lui reproche, par exemple, d'amalgamer un membre de phrase au singulier avec un autre au pluriel dans ce verset : *Vos qui spirituales estis, instruite hujusmodi in spiritu sanitatis, considerans temetipsum, ne et tu tenteris*[3]. « Saint Paul, dit encore le solitaire d'Orient, fait preuve d'impéritie, lorsque, dans ce passage *in tribulationibus meis pro vobis, quæ est gloria vestra*[4], « mes tribulations pour vous, qui est votre gloire », il fait accorder le pluriel *tribulationes* avec une construction de phrase au singulier, se rapportant à *gloria*[5]. » Le même critique ajoute que « toutes les fois qu'il rencontre dans le

Démosthène, écrivain très-pur, quoique fort postérieur, deux de Plutarque, etc. (*Notices des manuscrits* t. IX, 2e partie, p. 178). On peut consulter en outre, sur ce mot, d'Orville, *ad Chariton*. p. 404.

La critique a encore relevé dans saint Paul d'autres expressions ciliciennes, telles que περιπερεύεσθαι « avoir de la fatuité » (I *Cor*. XIII, 4), verbe dérivé de πέρπερος, dont on a fait l'adverbe latin *perperam* (V. Salmas. *De hellenist*. Lugd. Batav. 1643, in-8°, p. 264), etc.

[1] *Nec curabat magnopere de verbis, quum sensum haberet in tuto* (Hier. *In Galat*. lib. III, c. 6. *Op*. t. VII, col. 520).

[2] *Hyperbatis frequenter utitur Apostolus propter velocitatem sermonum suorum et propter impetum quæ in eo est spiritûs* (*Adv. hæres*. lib. III, c. 7).

Le livre de saint Irénée contre les hérésies, le seul de ses ouvrages qui nous soit parvenu, ne s'est même pas conservé dans l'original grec. On n'en a qu'une traduction latine fort ancienne, du reste, et que Dodwell croit du IVe siècle. — Irénée était, à ce qu'il paraît, originaire de Smyrne. Il fut disciple de saint Polycarpe et succéda à saint Pothin, comme évêque de Lyon. On croit qu'il mourut martyr dans cette ville, lors de la persécution de Septime Sévère.

[3] *Galat*. VI, 1.

[4] *Ephes*. III, 13.

[5] *Quasi imperitus locutus est, ut plurali tribulationum numero gloriam subjungeret singularem, et dico-*

texte des épîtres, soit des solécismes, soit quelques fautes du même genre, il se garde bien d'en faire un crime à leur auteur, en songeant qu'il était Hébreu de naissance, et issu de parents hébreux, et qu'ainsi on ne devait attendre de lui ni l'élégance du style, ni l'art d'arrondir ses périodes, ni le charme de l'élocution ; que d'ailleurs, il ne serait jamais venu à bout d'amener le monde à la foi du Christ, si au lieu de s'inspirer de la seule vertu de Dieu, il eût voulu, en outre, exceller comme écrivain. » *Nos, quotiescumque solœcismos aut tale quid annotavimus, non Apostolum pulsamus, ut malevoli criminantur, sed magis Apostoli assertores sumus, quòd Hebræus ex Hebræis, absque rhetorici nitore sermonis, et verborum compositione, et eloquii venustate, nunquam ad fidem Christi totum mundum transducere valuisset, nisi evangelizasset eum non in sapientiâ verbi, sed in virtute Dei* [1].

Mais achevons de rechercher la cause de ces imperfections et de ces négligences de langage, à supposer qu'elles soient réelles, et qu'elles proviennent du fait de l'Apôtre, et voyons si elles n'altèrent pas sa physionomie d'homme lettré. Le dernier passage de saint Jérôme implique déjà qu'elles ne seraient pas seulement dues à une sorte de dédain pour les détails extérieurs, ou à une trop grande rapidité de rédaction, ainsi que ce Père et saint Irénée en ont émis l'avis, mais à l'origine et aux habitudes hébraïques plutôt qu'helléniques de notre auteur. Excepté l'épître aux

ret : In tribulationibus, *etc.* (Hieron. *In Ephes.* lib. II, c. 3. *Op.* t. VII, col. 396).

Entre autres anomalies reprochées à la diction de saint Paul, je citerai encore : l'emploi du verbe στρηνιᾶν *s'abandonner à la mollesse*, qui se lit dans l'épître I à Timothée (V, 11), verbe rejeté par Phrynichus comme trivial, et qui n'est guère admis dans le sens de τρυφᾶν que par les poëtes de la nouvelle comédie; l'aoriste ἀνέψυγε, au lieu de ἀνεψύχθη qu'on lit dans ce verset de l'épître I aux Corinthiens (XVI, 9) : θύρα γὰρ ἀνέῳγε μοι μεγάλη καὶ ἐνεργής, καὶ ἀντικείμενοι πολλοί, SOlécisme qui se rencontre toutefois chez certains auteurs attiques, etc.

[1] *In Ephes.* II. 3. *Op.* t. VII, col. 587.

Hébreux, qui fut naturellement composée en hébreu[1], saint Paul a écrit toutes ses épîtres en grec. Or, on conçoit que ce dernier idiome qu'il avait appris dès sa tendre jeunesse, et dont, comme on va en juger, il connaissait à fond les principaux monuments littéraires, ne lui fût cependant pas aussi familier dans la pratique que l'était pour lui sa langue maternelle, et qu'il ne le maniât pas avec la même facilité et la même souplesse que celle-ci. Il est en outre une observation faite par Saumaise, précisément à propos de la diction de l'Apôtre, et dont nous avons nous-même commencé par tenir compte, c'est que la connaissance des deux langues, les eût-il possédées à un égal degré de perfection, devait souvent influer sur son style, par la confusion des tours de phrase et des façons de parler propres à chaque peuple[2]. Mais on ne saurait être amené de là à taxer saint Paul d'ignorance, comme va jusqu'à l'insinuer encore saint Jérôme que nous n'avons pas fini de citer, et qui s'en exprime même assez formellement en plusieurs endroits de ses commentaires. « Paul, dit-il, n'énonce qu'incomplétement le sens caché des choses, et les pensées d'un ordre élevé ; il a le sentiment de ce qu'il veut dire, mais il ne sait pas se faire entendre à des oreilles étrangères au moyen d'un langage ferme et net. Expert dans les finesses de sa propre langue, dès qu'il cesse de parler l'hébreu, il s'embarrasse en voulant s'expliquer. S'il éprouve cette difficulté pour

[1] Hieron. *De script. eccles.* 5.—Euseb. *Hist. eccles.* lib. III, c. 38, et alii.

Plusieurs modernes contestent cependant que cette épître, que nous ne possédons aujourd'hui qu'en grec, ait été écrite primitivement en langue hébraïque.

[2] *Utriusque linguæ* (*græcæ et hebraicæ*) *periti* (*Paulus et Lucas*) *in eam, quâ scripserunt, ex alterâ phrases et genera loquendi transfuderunt* (*De hellenist.* p. 298). H. Estienne va plus loin : il attribue les mots rares et les locutions inusitées que l'on remarque chez saint Paul, à un luxe d'érudition et à sa prodigieuse lecture : *Qui varios scriptores versarit, raris etiam quibusdam vocabulis et loquendi generibus utitur* (*Præfat. ad N. T.* p. 14). Il répète la même observation un peu plus bas : *Verba quædam apud illum adeò rara extant ut variæ lectionis eum fuisse necesse sit* (p. 18).

le grec, qu'il avait pratiqué dès l'enfance, puisqu'il fut élevé à Tarse, en Cilicie, à plus forte raison, etc. » *Profundos ac reconditos sensus linguâ non explicat, et quum ipse* (*Paulus*) *sentiat quid loquatur, in alienas aures pure non potest transferre sermone. Quanquam in vernaculâ linguâ habeat disertissimum* (*quippe Hebræus ex Hebræis, et eruditus ad pedes Gamalielis viri à lege doctissimi*), *se ipsum interpretari cupiens involvitur. Si autem græcâ linguâ hoc ei accidit, quam nutritus in Tarso Ciliciæ à parvâ ætate imbiberat, quid*, etc. [1]. En réitérant ailleurs cette réflexion, saint Jérôme prétend que l'insuffisance de l'Apôtre pour s'exprimer convenablement en grec lui avait fait choisir Tite comme interprète de sa pensée vis-à-vis des catéchumènes qui n'entendaient pas l'hébreu : *Quumque haberet Paulus scientiam sanctarum Scripturarum, et sermonis diversarumque linguarum gratiam possideret, unde ipse gloriatur in Domino et dicit :* Gratias ago Deo quòd omnium vestrûm linguis magis loquor[2], *divinorum sensuum majestatem digno non poterat græci eloquii explicare sermone. Habebat ergo Titum interpretem, sicut et B. Petrus Marcum, cujus Evangelium, Petro narrante et ille scribente, compositum est... ergo et Paulus Apostolus contristatur, quia prædicationis suæ impræsentiarum fistulam organumque per quod Christo caneret, non invenerat*[3] : « Quoique Paul eût la science des saintes Ecritures, et qu'il possédât le don de la parole dans les divers idiomes, ainsi qu'il s'en glorifie dans le Seigneur en ces termes : « Je rends grâces à Dieu de pouvoir m'exprimer dans la langue de chacun de vous », il n'était pas assez rompu aux procédés

[1] *Ep.* CXXI, *ad Algasiam*, 10.

La même remarque est reproduite en termes à peu près identiques dans le commentaire sur l'épître aux Galates : *Qui esset in vernaculo sermone doctissimus, profundos sensus in alienâ linguâ exprimere non valebat.* (*In Galat.* lib. III, c. 6, *Op.* t. VII, col. 520).

[2] I *Cor.* XIV, 18.

[3] *Ep.* CXX, *ad Hedibiam*, 11. *Op.* t. I, col. 837-838.

intrinsèques de la langue hellénique pour rendre dignement la majesté des pensées divines. Aussi, s'était-il fait de Tite un interprète, de même que Marc était l'interprète de Pierre qui est, en fait, l'auteur de l'Evangile écrit par celui-ci sur ses indications... Voilà pourquoi l'Apôtre Paul s'attriste de n'avoir pas rencontré Tite à Troas, ce Tite étant l'instrument, le buccin à l'aide duquel il chantait les louanges du Christ. » Cependant Epiphane, interprétant tout autrement le verset précité : *Gratias ago Deo quòd omnium vestrûm linguis magis loquor*, en déduit au contraire que « l'Apôtre était un helléniste des plus experts » ; bien mieux, il reconnaît dans son style des indices de « sa supériorité dans la culture des belles-lettres grecques[1]. »

[1] Τῆς Ἑλληνικῆς παιδείας αὐτὸν ἐν πείρᾳ ὑπερβαλλόντως γεγενῆσθαι· καὶ γὰρ δὴ ὁ χαρακτὴρ αὐτοῦ σημαίνει αὐτὸν ὑπάρχειν ἐν προπαιδείᾳ κτλ (*Hæres.* XLII, ed. Petav. tom. I, p. 361).

Saint Epiphane paraît interpréter les mots πάντων πλέον ὑμῶν λάλω γλώσσαις, *omnium vestrûm linguis magis loquor* de l'épître I aux Corinthiens, en ce sens que saint Paul se vanterait de savoir les dialectes helléniques mieux qu'aucun d'entre les Grecs, tandis qu'il veut simplement dire, selon l'interprétation la plus ordinaire, qu'il sait parler la langue de chacun. Les mots πλέον ὑμῶν se prêtent en effet à cette double interprétation. Quant aux finesses et aux élégances de diction qui non-seulement écartent, aux yeux de saint Epiphane, toute accusation d'ignorance contre l'Apôtre, mais seraient de nature à le faire classer parmi les écrivains distingués de la langue grecque, H. Estienne s'est livré là-dessus à un travail fort intéressant, dans la remarquable préface qui précède son édition du Nouveau Testament et à laquelle j'ai déjà eu recours tout à l'heure. Il met en lumière, par exemple, tout ce que révèle de délicatesse et de science de l'idiome hellénique l'opposition des verbes ἐργάζεσθαι et περιεργάζεσθαι, dans cette phrase de l'épître II aux Thessaloniciens (III, 11) μηδὲν ἐργαζομένους, ἀλλὰ περιεργαζομένους, très-heureusement traduite en latin par les mots *nihil agentes, sed curiosè satagentes*. Il signale encore d'autres oppositions analogues : οὐ γὰρ τολμῶμεν ἐγκρῖναι ἢ συγκρῖναι ἑαυτοὺς κτλ, *non enim audemus in numerum illum nos inferre, aut cum illis conferre* (II *Cor.* X, 12) — ἐν ᾧ γὰρ κρίνεις τὸν ἕτερον, σεαυτὸν κατακρίνεις, *nam hoc ipso quòd judicas alterum, adversùs te ipsum judicium fers* (*Rom.* II, 1) — εἰ γὰρ ἑαυτοὺς διεκρίνομεν, οὐκ ἂν ἐκρινόμεθα, *si dijudicaremus nos ipsos, non exerceretur in vos judicium* (I *Cor.* XI, 31) — ἀπορούμενοι, ἀλλ' οὐκ ἐξαπορούμενοι, *dum premimur difficultatibus, sed non opprimimur* (II *Cor.* IV, 8) — μὴ ὑπερφρονεῖν παρ' ὃ δεῖ φρονεῖν, ἀλλὰ φρονεῖν εἰς τὸ σωφρονεῖν, *non plus sapere quàm oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem*

Sans porter un jugement aussi exclusivement favorable, saint Ambroise ne se sépare pas moins de l'opinion ci-dessus de saint Jérôme, en louant la manière d'écrire de saint Paul, « presque toujours naturel dans le choix de l'expression, rarement vulgaire ou affecté » : *Naturalibus magis quàm vulgatis aut secundùm artem utitur verbis*[1]. Au surplus, saint Jérôme lui-même, dans une autre occasion, corrige en quelque sorte ses décisions précédentes, et cette fois, loin d'affirmer aussi positivement que l'Apôtre ne sût pas très-bien le grec, il revient à penser que cette infériorité apparente ne tenait qu'à un dégoût réfléchi de la fine grécité, ornement à ses yeux par trop mondain, ou à une dissimulation de son savoir-dire, dissimulation dont sa modestie lui faisait une règle : *vel græcam facundiam contemneret, vel certè, quod erat humilitatis, dissimularet*[2].

Quoi qu'il en soit de cette appréciation de détail, notre critique paye, sans hésiter, sa dette d'admiration, non-seulement avec la plupart des commentateurs ecclésiasti-

(*Rom.* XII, 3), *etc.* Le docte helléniste prouve, en outre, que beaucoup d'incorrections de style reprochées à saint Paul, ne sont réellement pas des incorrections : ainsi la locution μὴ πλανᾶσθαι assez familière à l'Apôtre (I *Cor.* VI, 9. — XV, 33. — *Galat.* VI, 7) et qu'on lui a objectée comme un néologisme, n'est cependant point inusitée chez les anciens, et elle se trouve notamment dans un passage du poëte comique Philémon, passage à la vérité fort suspect aux yeux des critiques (Voir Meinecke, *Menandri et Philemonis reliq.* p. 433). Il en est de même du verbe κατηχεῖν qui n'est pas seulement propre, ainsi qu'on l'a dit, à la langue de saint Paul (*Galat.* VI, 6. — *Rom.* II, 18) et de saint Luc (*Act.* I, 4). On rencontre en effet ce mot dans la littérature classique, à peu près avec le sens que lui donnent le Nouveau Testament et, depuis, les écrivains ecclésiastiques. Enfin, la position de la particule τοιγοῦν au commencement d'une phrase (*Hebr.* XIII, 13) ne mérite point, dit Estienne, d'être taxée de solécisme; tout au plus pourrait-on la noter comme insolite, si même elle n'est pas simplement le fait d'un copiste. Le savant philologue insiste de là sur plusieurs autres particules dont il justifie le sens et l'emploi dans saint Paul, contre l'opinion commune, en en faisant même ressortir quelques-unes comme essentielles à l'énergie de la pensée ou à la grâce du langage.

[1] *De fugâ sæculi*, lib. I, c. 8.

[2] *Contrà Rufin.* lib. I, 17. *Op.* t. II, col. 472.

ques, à l'éloquence quasi-divine de l'Apôtre, mais encore, avec saint Chrysostôme et quelques autres, à l'habileté et à l'expérience profondes de son talent de rhéteur et d'argumentateur. « Lisez, s'écrie-t-il, les épîtres de ce rare génie, et en particulier celles aux Romains, aux Galates, aux Ephésiens, dans lesquelles, dévoué sans réserve à la cause dont il est le défenseur, il tient énergiquement tête à ses adversaires, et vous verrez avec quel art il groupe les citations de l'Ancien Testament, avec quelle science il use de ces ressources, par quels détours adroits il dissimule son but » : *Legite epistolas ejus et maximè ad Romanos, ad Galatas, ad Ephesios, in quibus totus in certamine positus est, et videbitis eum in testimoniis quæ sumit de veteri Testamento, quàm artifex, quàm prudens, quàm dissimulator sit ejus quod agit*[1]. — « C'est, dit-il également, faire acte d'habileté consommée que de fournir à temps à ses commensaux les vivres dont ils ont besoin, que de tenir compte à ses auditeurs de leur condition, de leur humeur et de leur tempérament; ainsi fait Paul à l'égard de ceux qui ne croyaient pas aux prophéties, etc. » *Magnæ scientiæ est dare in tempore conservis cibaria, et audientium considerare personas. Unde et Apostolus his qui prophetarum fidem non recipiebant*, etc.[2] Les preuves de ce savoir-faire du grand Apôtre, qui constitue à lui seul une partie de l'art oratoire, ne nous manquent point, et nous avons, soit dans son langage, soit dans le résultat de ses discours, de nombreux témoignages de son talent de persuasion et de sa science pratique du cœur humain, qualités qui ne s'acquièrent, au degré où il les possédait, que par une sérieuse et philosophique étude des lettres. L'admiration qu'il excitait à Lystre transmet plus tard à Corinthe[3], aussi bien qu'à Athènes, n'est pas jusqu'à ses juges Festus et Agrippa qui [illegible]

[1] *Ep.* XLVIII *ad Pammachium*, 13. *Op.* t. I, col. 221.

[2] *In Isaiam*, lib. XI[illegible]

[3] I *Cor.* III, 5.

justice, celui-là, comme malgré lui, à ses ressources littéraires, *multæ te litteræ ad insaniam convertunt*[1], celui-ci, la puissance de sa faconde, *in modico me suades christianum fieri*[2].

Il n'importerait guère, après tout, nous le répétons, que Paul eût été parfois, ainsi qu'il semble en convenir lui-même, répréhensible dans sa manière de s'exprimer. Ce qu'il y a d'essentiel et d'incontestable, c'est qu'il possédait au fond une instruction solide et étendue, *etsi imperitus sermone, non tamen scientiâ*[3]; c'est que sa parole avait, du côté du savoir, une portée immense et complète. Qu'il nous soit permis de transcrire encore cette réflexion de saint Ambroise sur les qualités qui distinguent le style des Épîtres : « On a quelque peine à suivre l'Apôtre, tant il a de profondeur dans ses vues ; l'élan sublime de sa pensée exalte l'auditeur, enflamme le dialecticien... Telle est la force de son langage qu'il n'y a plus rien à ajouter après lui, et que, si l'on veut faire quelque addition, on sort bien vite des bornes d'une stricte argumentation pour tomber dans les disputes de mots. » *Ejus* (Pauli) *profundum in consiliis vix comprehenditur; sublime in sententiis audientem erigit, disputantem accendit... In plerisque ita se ipse suis exponit sermonibus, ut is qui tractat, nihil inveniat quod adjiciat suum, ac si velit aliquid addere, grammatici magis quàm disputatoris fungatur munere*[4].

Théodore de Bèze, qui pourtant, ailleurs, croit plus vo-

[1] *Act.* XXVI, 24.

[2] *Ibid.* 28.

[3] I *Cor.* XI, 6.

Plusieurs critiques contestent même, en se retranchant sur le sens assez vague des mots ἰδιώτης τῷ λόγῳ, que saint Paul fasse dans ce verset la concession de son inexpérience comme écrivain. D'ailleurs, disent-ils, si l'on persiste dans l'interprétation vulgaire, l'aveu ne serait que conditionnel, en ce sens : « à supposer que je sois ignorant comme on le prétend, du moins nul ne me taxera d'ignorance sur le fond des choses. » Origène va plus loin; il nie pour ainsi dire l'assertion de l'Apôtre : *Quamvis imperitum se fateatur in sermone, non tamen arbitror quòd in his ille per imperitiam, sed potiùs per profundam scientiam variaverit* (*In Rom.* lib. IV, 11. *Op.* ed. Delarue, t. IV, p. 541).

[4] *Ad Simplicium*, ep. XXXVII.

lontiers à l'ignorance et à l'inhabileté de saint Paul, s'exprime à son tour en ces termes sur le mérite oratoire du grand Apôtre : « Lorsque je considère de près, dit-il, les qualités qu'il peut avoir comme écrivain, je reconnais qu'il déploie, dans l'explication des mystères de Dieu, une magnificence et une grandeur de langage que Platon lui-même n'a point à un aussi haut degré : Démosthène lui cède le pas pour l'art d'étonner et de terrifier ses auditeurs, toutes les fois qu'il se propose de les exhorter à l'observation de leurs devoirs, et de les préparer au jugement de Dieu : enfin, je trouve chez lui une rigueur de raisonnement et une méthode que n'ont point dépassées Aristote et Galien, ces maîtres en pareille matière [1]. »

L'épître aux Colossiens et celle à Tite contiennent des préceptes sur l'art de s'emparer de l'esprit d'un auditoire suivant le caractère de chacun, et sur les vertus qu'il faut prêcher selon l'âge, le sexe, la position de ceux à qui l'on parle [2]. On trouve dans cette dernière épître le sommaire d'un traité technique à l'usage de l'éloquence sermonaire ; elle abonde en observations pleines de tact, et fondées sur la connaissance des hommes ; l'auteur y blâme « les disputes de mots et les vaines subtilités de langage », *contentiones et pugnas legis devita, sunt enim inutiles et vanæ* [3]; sub-

[1] *Cùm orationis Pauli totam indolem et* χαρακτῆρα *propiùs considero, nullam ego in ipso Platone similem grandiloquentiam, quoties libuit Dei mysteria detonare; nullam in Demosthene parem* δεινότητα *comperisse me fateor, quoties animos, vel metu divini judicii perterrefacere, vel commonefacere, vel ad pietatis et misericordiæ officia constituit adhortari; nullam denique vel in ipso Aristotele et Galeno, præstantissimis alioquin harum rerum artificibus, magis exactam methodum invenio* (Th. Beza, *Comment. in* I *Cor.* XI).

[2] *Coloss.* IV, 6. — *Tit.* II, 1 et seq.

[3] *Tit.* III, 9. — Les mots *pugnas legis* désignent notamment la dialectique appliquée à la loi religieuse.

Lorsqu'il prémunit en ces termes son disciple contre les vaines disputes de mots, l'Apôtre pourrait bien avoir aussi fait en cela un emprunt au vers du *Prométhée enchaîné :*

Τὰ μήδεν ὠφελοῦντα μὴ πόνει μάτην.

« En des discours sans but, œuvre stérile et vaine, A quoi bon t'engager? Dépense mieux ta peine. »

tilités qu'il caractérise encore mieux dans sa seconde épître à Timothée : *Stultas et sinè disciplinâ quæstiones* [1], comme s'il entendait fronder cette fois les questions puériles et ardues tout ensemble de l'école stoïcienne [2]. Son pharisaïsme d'une autre époque, en admettant qu'il lui inspirât une certaine tolérance pour la philosophie du Portique, ne pouvait en effet lui faire illusion sur les abus de la dialectique stoïcienne, dont Sénèque aussi s'est moqué [3] (la chose est à noter), malgré son attachement pour le zénonisme. Mais, c'est tout au moins dans l'épître aux Colossiens que l'école de Zénon se trouve, sans qu'on puisse en douter, stigmatisée concurremment avec l'épicuréisme. Il suffit de lire avec attention les versets suivants : *Ut nemo vos decipiat in sublimitate sermonum... per philosophiam et inanem fallaciam, secundùm traditionem hominum, secundùm elementa mundi, et non secundùm Christum* [4] : « Ne vous laissez pas séduire par des discours pleins de hauteur... Tenez-vous en garde contre la philosophie et contre ses vains sophismes, qui s'appuient non point sur le Christ, mais sur la tradition des hommes et sur les éléments du monde. » Clément d'Alexandrie voit positivement dans ce dernier passage une allusion aux deux sectes en question, lesquelles se trouveraient caractérisées, la secte épicurienne par les mots : *Secundùm elementa*

Du moins, Clément d'Alexandrie (*Stromat.* V, ed. Pott. p. 646) rapproche le verset de saint Paul du vers d'Eschyle, qu'il cite assez infidèlement ; car on lit dans le poëte :

> Μάτην γὰρ οὔδεν ὠφελῶ;
> Ἐμοὶ πονήσεις
> (*Prometh. in vinc.* v. 350).

On est encore, et peut-être même avec plus de probabilité, amené à conjecturer que la lecture d'Eschyle était familière à saint Paul, par ces mots de l'épître aux Philippiens (I, 21) ἐμοὶ τὸ ἀποθανεῖν κέρδος, qui rappellent cet hémistiche du même *Prométhée enchaîné* (v. 772) τί δῆτ' ἐμοὶ ζῆν κέρδος; enfin, par la rencontre dans une autre de ses épîtres (II *Cor.* II, 17), du verbe καπηλεύειν, signifiant *falsifier*, verbe qui n'est employé avec cette signification que par le vieux tragique, dans son drame des *Sept devant Thèbes* (v. 530).

[1] II *Tim.* II, 23.

[2] Clem. Alex. *Stromat.* I, ed. Potter, p. 346.

[3] *Ep.* LVIII.

[4] *Coloss.* II, 4, 8.

mundi, et la secte stoïcienne par ceux-ci : *Secundùm traditionem hominum*. « Paul, dit-il, ne désigne point ici toute espèce de philosophie indistinctement : il a en vue l'école épicurienne qui nie la Providence, qui divinise le plaisir, et qui s'incline notamment devant les éléments dont elle ne reconnaît ni l'auteur ni la cause créatrice. L'Apôtre gourmande aussi, en passant, les stoïciens qui font de Dieu un être purement matériel. C'est leur langage sophistique qu'il désigne sous le nom de *tradition humaine*[1]. »

La première épître à Timothée témoigne encore que la mémoire de notre écrivain s'était, dans son jeune âge, approvisionnée aux trésors des poëmes d'Homère, et à d'autres sources harmonieuses de la poésie antique ; car ce sont les épopées homériques, si nous ne nous abusons, en même temps que la théogonie d'Hésiode, qu'il semble signaler sous le nom de « généalogies », ce sont ces poëmes, disons-nous, dont il détourne son disciple[2], comme de lectures futiles, toutes charmantes qu'elles soient. Il désignerait également, suivant toute apparence, les livres d'Homère

[1] Φιλοσοφίαν μὲν οὐ πᾶσαν, ἀλλὰ τὴν Ἐπικούρειον διαβάλλων πρόνοιαν ἀναιροῦσαν, καὶ ἡδονὴν ἐκθειάζουσαν· καὶ εἰ δή τις ἄλλη, τὰ στοιχεῖα ἐκτετίμηκεν μὴ ἐπιστήσασα τὴν ποιητικὴν αἰτίαν τούτοις, μηδὲ ἐφαντάσθη τὸν δημιουργόν. Ἀλλὰ καὶ οἱ Στωϊκοὶ σῶμα ὄντα τὸν θεὸν διὰ τῆς ἀτιμωτάτης ὕλης πεποιηκέναι λέγουσιν, οὐ κακῶς· παράδοσιν δὲ ἀνθρωπίνην τὴν λογικὴν τερθρείαν λέγει (*Stromat.* I, ed. Potter, p. 346).

Clément d'Alexandrie, ainsi surnommé sans doute à cause du séjour prolongé qu'il fit en cette ville, était, à ce que l'on croit, natif d'Athènes. Il suivit les leçons de plusieurs maîtres célèbres de son temps, et en particulier celles de Pantænus, philosophe chrétien. Il suppléa ce dernier dans l'école qu'il tenait à Alexandrie, pendant son voyage chez les Indiens, et lui succéda après sa mort. Il exerçait le sacerdoce en la même ville lorsque la persécution de l'empereur Sévère l'obligea à se réfugier à Jérusalem ; mais il put bientôt regagner sa résidence habituelle, où il mourut sous le règne de Caracalla. Clément est un des Pères de l'Église les plus intéressants à consulter, ne fût-ce qu'au point de vue de la littérature profane, dans laquelle il était profondément versé. Ses ouvrages renferment une foule de renseignements et de citations d'auteurs qui, sans lui, seraient entièrement perdus pour nous. De ce nombre est le passage ci-après transcrit (p. 2[illegible]) dans lequel saint Paul se référait aux livres des Sibylles et d'Hystaspe.

[2] I *Tim.* I, 4.

dans la suite de cette épître, non plus seulement sous la qualification topique de « généalogies interminables », *genealogiis interminatis*, ainsi qu'il venait de le dire, mais en les traitant alors, selon la gravité des idées religieuses, de fables et de contes bons pour les esprits frivoles[1] : *Ineptas et aniles fabulas devita*[2].

Enfin, pour en revenir à l'épître à Tite, il recommande à ce correspondant « l'exactitude et la sévérité dans le choix de ses expressions », *verbum sanum et irreprehensibile*[3], et il rappelle, à propos du ton qu'il convient d'adopter avec le naturel vicieux des Crétois, un vers emprunté par lui, de son propre aveu, à la littérature grecque :

Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσται, κακὰ θήρια, γάστερες ἀργαί.

« Crétois, bête menteuse, immonde, au ventre lourd. »

« Vers qui appartient, ajoute saint Paul, à l'un des enfants de la Crète, à celui qu'on peut appeler le prophète de leur

[1] L'adage que l'on a lu plus haut, extrait de l'épître II aux Thessaloniciens, *Qui non vult operari, non manducet*, « celui qui ne travaille point ne doit pas manger », semble une inspiration plus précise de la lecture d'Homère dont cette sorte de maxime comminatoire rappelle le passage suivant :

Οὐ γὰρ ἄεργον ἀνέξομαι, ὅς κεν ἐμῇς γε
Χοίνικος ἅπτηται (*Odyss.* T. v. 27).

« Je ne souffrirai pas qu'on puise à mon grenier
Le pain qu'en travaillant l'on n'a pas su ga-
[gner. »

A moins que l'Apôtre ne se soit souvenu plutôt de l'apophthegme de Pythagore : Ἐπὶ χοίνικος μὴ καθῆσθαι, « Ne t'assieds point sur le boisseau », apophthegme qu'Eustathe interprète : μὴ τρέφεσθαι ἄργους, « point de pain pour les fainéants. »

[2] I *Tim.* IV, 7.

On a cependant assez généralement pris ce verset pour un reproche lancé, en passant, à l'adresse des traditions et légendes des Juifs sur l'Ancien Testament, qui se trouvent conservées dans le Talmud. J'ai peine à me ranger à cet avis. Saint Paul écrivant à Timothée, évêque d'Ephèse, semble avoir eu plutôt en vue les mœurs et la littérature helléniques. D'ailleurs, l'*Apôtre des Gentils* manquerait à la spécialité de sa mission, en s'occupant des Juifs ; il n'en parle guère, en général, que par accident et dans des circonstances qu'il a soin de préciser. Ainsi, il censure bien en effet les traditions juives dans l'épître à Tite (I, 14) ; mais alors il prend ses précautions pour qu'il ne puisse y avoir de doute, et il appelle ces traditions en toutes lettres *Judaicis fabulis*.

[3] *Tit.* II, 8. — Evidemment le sens de cette phrase n'est pas moins littéraire que moral.

île. » *Dixit quidam ex illis, proprius ipsorum propheta : Cretenses semper mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri* [1]. La citation est, en effet, tirée des œuvres du poëte crétois Epiménide, à ce que nous apprennent les Pères dans leurs gloses sur l'épître à Tite [2]. On trouve en outre, il est vrai, le premier hémistiche du même vers dans Callimaque [3], selon la remarque de saint Jérôme [4] et de saint Epiphane, et le second dans un des poëmes d'Hésiode [5]; mais il paraît que l'Apôtre n'entend citer ici qu'Epiménide, et il nous est acquis ailleurs, d'une manière peut-être moins contestable, qu'il connaissait Hésiode et Callimaque.

Il résulte d'un passage de saint Paul, conservé par Clément d'Alexandrie, qu'il avait lu les livres des Sibylles, et que les oracles d'Hystaspe ne lui étaient pas inconnus [6]. Ori-

[1] *Tit.* I, 12.

[2] Chrysost. *In Tit.* hom. III, 1. *Op.* t. XI, p. 744. — Epiphan. *Hæres.* XLII, 1, ed. Petav. t. I, p. 362. — Clem. Alex. *Strom.* I, Pott. p. 350. — Niceph. Callist. *Hist. eccles.* X, 26. — Hieron. *Ep.* LXX *ad Magn.* Op. t. I, col. 424. — *In Galat.* lib. II, c. 4. *Op.* t. VII, col. 471. — *In Tit.* c. 1. *Op.* t. VII, col. 706. Dans ce dernier endroit, saint Jérôme ajoute que le vers est tiré des *Oracles* d'Epiménide : *Dicitur iste versiculus in Epimenidis cretensis poetæ Oraculis reperiri.* Cependant les Oracles ne sont pas recensés par Diogène de Laerte, du moins sous ce titre, parmi les ouvrages d'Epiménide.

[3] *Hymn. ad Jov.* v. 8.

[4] *Ep. ad Magn.* loc. cit.

[5] *Theogon.* v. 26.

[6] Λάβετε καὶ τὰς Ἑλληνικὰς βίβλους, ἐπίγνωτε Σίβυλλαν, ὡς δηλοῖ ἕνα θεὸν καὶ τὰ μέλλοντα ἔσεσθαι· καὶ τὸν Ὑστάσπην λαβόντες ἀνάγνωτε, καὶ εὑρήσετε πολλῷ τηλαυγέστερον καὶ σαφέστερον γεγραμμένον τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ, καὶ καθὼς παράταξιν ποιήσουσι τῷ Χριστῷ κοῦλοι βασιλεῖς μισοῦντες αὐτὸν καὶ τοὺς φοροῦντας τὸ ὄνομα αὐτοῦ καὶ τοὺς πιστοὺς αὐτοῦ καὶ τὴν ὑπομονὴν καὶ τὴν παρουσίαν αὐτοῦ (*Stromat.* VI, ed. Pott. p. 761-762). « Prenez les livres grecs, la Sibylle, par exemple, remarquez avec quelle clarté elle annonce un Dieu unique et les événements à venir. Lisez Hystaspe ; vous y trouverez une mention du fils de Dieu plus évidente et plus explicite qu'aucune autre. Vous y verrez les rois se mettre en garde contre le Christ qu'ils détestent, lui et ceux qui portent son nom, ainsi que ceux qui croient en lui; vous les verrez également effrayés de sa longanimité et de sa venue. » Il paraîtrait que ce passage était tiré d'un recueil des prédications de l'Apôtre, encore subsistant du temps de Clément d'Alexandrie.

L'Apôtre entendait parler sans doute de la Sibylle perse, qui descendait en ligne directe de Noé. Elle avait prédit, à ce que nous prend Suidas, les événements relatifs au règne d'Alexandre, et son

gène parle de plusieurs écrits apocryphes dont il aurait arrangé certains endroits à son usage[1]. On croit savoir, par exemple, que cette parole *Surge qui dormis et exsurge à mortuis*, citée dans l'épître aux Ephésiens[2], est extraite des anciens livres apocryphes de quelque prophète[3], d'Elie, selon les uns[4], de Jérémie, selon d'autres[5], quoiqu'on ait cru la retrouver dans Isaïe. Il en est de même probablement de la mention accordée par l'épître II à Timothée[6], aux magiciens d'Egypte, Jannès et Mambrès, qui s'étaient posés en adversaires de Moïse dans l'art de faire des prodiges, et que cependant l'Exode ne désigne pas nominativement[7]. Ces indications, et

livre contenait en outre plusieurs prédictions sur le Christ. On sait que les anciens reconnaissaient un grand nombre de Sibylles ou prophétesses, toutes plus ou moins anciennes et dont, au reste, les prédictions étaient assez semblables. Leurs livres sont maintenant détruits, et il n'en reste que quelques rares fragments dans les auteurs. Quant aux livres Sibyllins qui subsistent encore, ils sont de fabrication moderne. Les vers de la Sibylle et les oracles d'Hystaspe, étaient assez volontiers cités ensemble. Justin, Lactance, Ammien Marcellin, rapprochent ces deux noms, comme le fait ici saint Paul. On a cru qu'Hystaspe ne différait pas du personnage de ce nom, père du célèbre roi des Perses, Darius. D'autres le disent encore plus ancien, et le font contemporain de Zoroastre.

[1] *Contra Cels.* lib. III. — On peut aussi appliquer à saint Paul ce qu'Origène dit en général des auteurs du Nouveau Testament, dans ce passage traduit par Rufin ; *Palam est multa vel ab Apostolis, vel ab Evangelistis exempla esse prolata et Novo Testamento inserta, quæ in his scripturis quas canonicas habemus nunquam leguntur, in apocryphis tamen inveniuntur et evidenter ex ipsis ostenduntur assumpta* (*In Cantic. canticor.* prol. *Op.* t. III, p. 36).

[2] *Ephes.* V, 14.

[3] Hieron. *ad Ephes.* lib. III, c. 5. *Op.* t. VII, col. 647.

[4] Epiphan. *Hæres.* XLII. Petav. t. I, p. 372.

[5] Syncell. *Chronogr.* p. 21.

[6] III, 8.

[7] *Exod.* VII, 11.

Peut-être même, au lieu de rattacher la désignation nominative de ces deux Egyptiens à un livre apocryphe de l'Ancien Testament, est-il plus exact de supposer qu'elle était purement traditionnelle, et qu'il n'en était question que dans les anciens commentaires rabbiniques de l'Exode, où saint Paul aura puisé sa mention (Voir Drusius, ap. Nathan. *Juris lexic.*). Il se peut aussi qu'il ait connu Jannès et Mambrès par quelque historien grec. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Pline l'Ancien (*Hist.* XXX, 1) les nomme très-clairement, en altérant, il est vrai, leurs noms, et qu'ils étaient connus par une source autre que saint Paul, du platonicien Numénius d'Apamée, au-

plusieurs du même genre, dont saint Jérôme[1] signale l'existence dans les épîtres de l'Apôtre, feraient croire, de sa part, à une sorte de curiosité d'érudit, fort singulière au milieu des graves soins qui absorbaient cette vie si active. D'un autre côté, la prière qu'il fait à Timothée, dans sa seconde épître[2], de lui envoyer ses livres, indique qu'il conservait, malgré la multiplicité de ses occupations, des habitudes de lecture, qui révèlent déjà l'homme instruit.

Mais nous savons, par les preuves les plus directes, que son instruction littéraire, et non pas seulement biblique, était fort étendue : ces preuves sont les citations précises, les emprunts plus ou moins textuels aux auteurs profanes, que présentent ses écrits, et dont on vient de signaler notamment un spécimen assez remarquable dans le vers d'Epiménide rappelé tout à l'heure[3]. Il est à propos de poursuivre le relevé de ces citations, en entremêlant parmi celles que les Pères ont déjà observées, un certain nombre d'autres moins connues, ou qui même ont jusqu'à présent passé inaperçues. C'est ainsi d'abord que l'Apôtre nous semble avoir eu en vue de reproduire à sa manière, et en y ajoutant, le mot de Socrate : « Je ne sais qu'une chose, c'est que je ne sais rien. » Εἰδέναι μὲν μηδὲν, πλὴν αὐτὸ τοῦτο, μηδὲν εἰδέναι[4], dans ce verset de l'épître I aux Corinthiens : *Si quis se existimat scire aliquid, nondum scivit quemadmodum oporteat eum scire.* Εἰ δέ τις δοκεῖ εἰδέναι τι, οὐδέπω οὐδὲν ἔγνωκε καθὼς δεῖ γνῶναι[5], « tel croit savoir quelque chose, qui ne sait pas même comment il faut savoir. »

quel Eusèbe emprunte le renseignement qui nous apprend que Jannès et Mambrès étaient des magiciens d'Egypte.

[1] *Ad Ephes.* loc. suprà cit.

[2] IV, 13.

[3] P. 230. Voir, en outre, les rapprochements indiqués dans la note 1 de la même page.

[4] Diog. Laert. *Vit. philos.* lib. II, 32, ed. Westen. t. I, p. 100.

Le mot de Socrate a été rendu en latin dans un distique que le lecteur rapprochera utilement du texte latin de la phrase de saint Paul :

Nil scio : vel si forte scio, me nescio scire
Quod scio. Socraticè me scio scire nihil.

[5] I *Cor.* VIII, 2.

Quelques pages plus loin, dans la même épître, il est bien difficile de ne pas attribuer non plus à un souvenir de ses lectures profanes cette réflexion physiologique sur l'étroite liaison des différents membres du corps : *Sicut enim corpus unum est et membra habet multa, unum tamen corpus sunt... Non potest autem oculus dicere manui, operâ tuâ non indigeo; aut iterum caput pedibus : non estis mihi necessarii;... sed Deus temperavit corpus, ei cui deerat, abundantiorem tribuendo honorem, ut non sit schisma in corpore, sed id ipsum pro invicem sollicita sint membra; et si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra; sive gloriatur unum membrum, congaudent omnia membra* [1] : « Le corps se compose de plusieurs membres, et tous ces membres, malgré leur nombre, ne constituent cependant qu'un seul corps... L'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de ton ministère ; ni la tête aux pieds : Je n'ai rien à démêler avec vous... Dieu a arrangé les choses de telle manière que le corps n'éprouve pas de tiraillements, et que les membres sont dans une sollicitude mutuelle les uns pour les autres; que si, par exemple, l'un souffre, les autres souffrent avec lui, que si l'un d'eux se dilate, les autres partagent ses ébats. » Ces réflexions rappellent l'apologue que Tite-Live a mis dans la bouche de Ménénius Agrippa, haranguant le peuple romain révolté contre le Sénat : « Dans le temps où les membres du corps de l'homme ne s'accordaient pas, comme à présent, ils conspirèrent contre l'estomac qui seul, oisif, jouissait du travail de tous les autres. Les mains ne voulurent plus présenter les aliments, la bouche les recevoir, les dents les broyer. Bientôt le corps tomba d'inanition. Tous les membres souffrants reconnurent alors l'utilité de l'estomac qui, nourri par eux, les nourrit à leur tour, en leur distribuant le sang, la force et la vie. »

[1] I *Cor.* XII, 12, 21, 24, 25, 26.

Tempore quo in homine non, ut nunc, omnia in unum consentiebant, sed singulis membris suum cuique consilium, suus sermo fuerit, indignatas reliquas partes suâ curâ, suo labore ac ministerio ventri omnia quæri; ventrem in medio quietum, nihil aliud quàm datis voluptatibus frui : conspirasse inde ne manus ad os cibum ferrent, nec os arriperet datum, nec dentes conficerent. Hâc ita dum ventrem fame domare vellent, ipsa unà membra, totumque corpus ad extremam tabem venisse. Inde apparuisse ventris quoque haud segne ministerium esse, nec magis ali, quàm alere eum, reddentem in omnes corporis partes hunc quo vivimus vigemusque, divisum pariter in venas maturum confecto cibo sanguinem[1].

Nous oserions presque dénoncer, comme une particularité notoire chez notre saint auteur, son goût décidé pour les poëtes de la nouvelle comédie, qui ont, il faut le dire, si bien pratiqué l'axiome *Castigat ridendo mores*, et chez qui la verve comique, du moins d'après les trop rares fragments que nous en possédons, semble transformée en un sublime enseignement moral. Nous nous arrêterons tout à l'heure sur le vers de Ménandre, que le lecteur connaît déjà pour avoir été cité textuellement par l'Apôtre. En attendant, il ne convient pas moins de signaler les rapports curieux qui existent entre certains traits des Epîtres et certains vers du comique Philémon. L'Apôtre recommande aux femmes, comme principale vertu, l'obéissance à leurs maris, γυναικὶ δὲ... ἐπιτρέπω οὐδὲ αὐθεντεῖν ἀνδρὸς, ἀλλ' εἶναι ἐν ἡσυχίᾳ... ἐν πάσῃ ὑποταγῇ. *Mulieri autem non permitto dominari in virum, sed stare docilem... cum omni subjectione*[2].

Philémon avait dit :

Αγαθῆς γυναικὸς ἐστὶν, ὦ Νικοστράτη,
Μὴ κρείττον εἶναι τἀνδρὸς, ἀλλ' ὑπήκοον·
Γυνὴ δὲ νικῶσ' ἄνδρα κακὸν ἐστὶν μέγα[3].

[1] *Decad.* lib. II, 32.
[2] I *Tim.* II, 12, 11.
[3] Ap. Stob. *Serm.* Tit LXXIV, 20.

« C'en est fait du ménage où la femme s'avise
De ne vouloir plus être à son mari soumise.
Obéir, obéir, tout son mérite est là. »

Quand saint Paul écrit οὐδ' αὐθεντεῖν ἀνδρὸς, ne répète-t-il pas, à la mesure près, l'hémistiche du poëte μὴ κρείττον εἶναι τἀνδρὸς? Le doute sur ces intentions d'allusion ou d'imitation n'est plus admissible lorsque, dans la même épître, dans le même chapitre, nous surprenons des réminiscences tout aussi positives du même Philémon. Celui-ci, à propos de la décence à observer dans les temples, veut que l'homme, venant rendre son hommage aux dieux, soit

« Propre en ses vêtements, surtout pur en son cœur. »
Μὴ λαμπρὸς ὢν ταῖς χλαμύσιν, ὡς τῇ καρδίᾳ[1].

Saint Paul prescrit aux femmes, « lorsqu'elles se rassemblent pour prier, d'être vêtues convenablement, d'avoir un extérieur modeste et réservé. Que leurs plus beaux atours, poursuit-il, soient dans l'éclat de leurs bonnes œuvres, et non point dans leurs nattes de cheveux, dans l'or, les perles et autres ornements dont elles aiment à se parer. » Καὶ τὰς γυναῖκας ἐν καταστολῇ κοσμίῳ μετὰ αἰδοῦς καὶ σωφροσύνης κοσμεῖν ἑαυτὰς, μὴ ἐν πλέγμασιν, ἢ χρυσῷ, ἢ μαργαρίταις, ἢ ἱματισμῷ πολυτελεῖ, ἀλλ' (ὃ πρέπει γυναιξὶν ἐπαγγελλομέναις θεοσέβειαν) δι' ἔργων ἀγαθῶν. Philémon, toujours à l'occasion de la prière, nous montre Dieu incessamment présent à nos pensées :

Ο γὰρ θεὸς βλέπει σὲ πλήσιον παρών.

L'Apôtre s'inspire de ce vers, dans l'épître aux Hébreux : Ζῶν γὰρ ὁ λόγος τοῦ θεοῦ καὶ ἐνεργὴς... καὶ διικνούμενος ἄχρι μερισμοῦ ψυχῆς τε καὶ πνεύματος κτλ[2]. « Le Verbe de Dieu est vivant et actuel... Il pénètre jusque dans les replis de notre âme et de notre

[1] Ce vers, ainsi que celui qu'on va rencontrer quelques lignes plus bas, fait partie d'un fragment qu'on a quelquefois attribué à Ménandre : mais Brunck et M. Boissonade, sur l'autorité de saint Justin (*De Mon.* p. 39), en font honneur à Philémon (V. *Poetæ gnomici*, ed. Boiss. p. 201 et 281).

[2] *Hebr.* IV, 12.

esprit. » Enfin, le verset de l'épître aux Colossiens : ὁ δὲ ἀδικῶν κομιεῖται ὃ ἠδίκησε [1] : « Celui qui injurie trouvera sa peine dans l'injure », est tout voisin, ce nous semble, de la pensée exprimée dans les vers suivants du même comique :

> Ο λοιδορῶν γὰρ, ἂν ὁ λοιδορούμενος
> Μὴ προσποίηται, λοιδορεῖται λοιδορῶν [2].
> « Du mal que l'on commet, toujours le mal résulte,
> L'insolent tôt ou tard souffre de son insulte. »

Mais en voilà assez sur les emprunts faits par saint Paul à Philémon [3].

Sa comparution devant l'Aréopage nous convie à des observations plus variées et non moins concluantes : c'est là surtout que se trahit son goût pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique. Sa parole devient alors plus pure, et tend à rivaliser, jusque dans les formes les plus minutieuses, avec l'ancienne éloquence. On sent qu'il s'était nourri de la lecture des orateurs attiques, et qu'il savait par cœur son Lysias et son Démosthène. Comme eux, il commence par la formule consacrée : Ανδρες Αθηναῖοι « Braves Athéniens. » Puis, se faisant « tout à tous », selon sa maxime, il réveille soudain dans l'esprit de son auditoire passionné pour le merveilleux, en même temps qu'il l'exploite au profit de sa propre cause, le souvenir d'une vieille fable répandue à Athènes touchant certains autels dressés à un dieu inconnu, qui se trouvaient çà et là dans la campagne environnante.

Diogène de Laerte raconte [4] qu'Epiménide, appelé à Athènes pour purifier, en sa qualité de magicien et de devin, la ville atteinte de la peste, imagina de lâcher quelques brebis dans le champ de Mars, avec recommandation à

[1] *Coloss.* III, 25.

[2] Philem. *In* Επιδικαζομ. ap. Stob. *Serm.* tit. XIX, 2.

[3] On a encore rapproché la recommandation souvent répétée par l'Apôtre *non vinolentum esse* (I *Tim.* III, 3) *Diaconos... non multo vino deditos* (*Ibid.* III, 8) *non multo vino servientes* (*Tit.* II, 3), de cette autre sentence de Philémon : ἀπὰς πονηρὸς οἶνος ὁ πολὺς ἐστ' ἀεὶ (ap. Stob. *Serm.* tit. XVIII, 4).

[4] *Vitæ philosoph.* lib. I, 110.

ceux qui les suivraient de les immoler là même où elles s'arrêteraient, en l'honneur du dieu de la contrée dans la circonscription de laquelle serait la victime. L'impossibilité de découvrir, la plupart du temps, le nom de la divinité qui présidait au champ du sacrifice, avait forcé de graver sur beaucoup d'autels cette désignation négative : « Au dieu inconnu. » Bien qu'il semble motiver le début de son allocution sur une circonstance matérielle qui vient de se produire sous ses pas, chemin faisant, plutôt que sur une réminiscence de l'antique histoire d'Athènes, nous inclinons à penser, et l'on nous concédera sans doute, que si la rencontre des autels anonymes du champ de Mars était, en ce moment, fortuite pour saint Paul, elle n'agissait pas sur son esprit comme une impression entièrement nouvelle, et qu'il était par avance au courant de l'anecdote ci-dessus rappelée[1]; car cette anecdote appartenait à la vie d'Epiménide, un de ses poëtes favoris, dont il savait par cœur les poésies. Or, le récit en était consigné dans les histoires de Théopompe, auxquelles Diogène de Laerte l'a pris, en l'abrégeant : d'où l'on serait amené à induire que l'Apôtre

[1] Au fond, cette anecdote sur l'origine des pierres dressées dans la plaine d'Athènes *au Dieu inconnu*, pourrait bien n'être qu'une explication inventée après coup, et en tous cas insuffisante de ces mystérieux monuments. Ailleurs qu'à Athènes, en effet, on conservait la mémoire et le culte de Dieux inconnus. Pausanias avait vu en Elide un autel consacré sous le même nom : « Près de l'autel de Jupiter Olympien (situé au pied du mont Sipyle), se trouve l'autel des Dieux inconnus », Πρὸς αὐτῷ δὲ (βωμῷ Ὀλυμπίου Διὸς) ἐστὶν ἀγνώστων θεῶν βωμός (*Perieges*. lib. V, 14, *Eliac*.). Tous ces dieux sans nom de l'Attique et de l'Elide n'auraient-ils point la même origine? Saint Jérôme, qui n'a pas connaissance de la version de Théopompe, en tant qu'elle se rapporterait au Dieu inconnu dont parle saint Paul, paraît croire (*In Ezech*. c. 16) que le *Deus ignotus* des Athéniens était le vrai Dieu, dont la notion leur serait venue des Juifs, l'adjectif *ineffable*, par lequel Dieu est souvent désigné chez eux, se trouvant en effet littéralement traduit dans l'inscription *Deo ignoto*. Mélanchton rappelle, en y adhérant, une opinion en faveur dans la primitive Eglise, suivant laquelle l'autel au Dieu inconnu se trouverait avoir été élevé par les sophistes en émoi, à l'occasion de l'éclipse de soleil qui marqua la mort de J.-C.

avait lu les écrits de Théopompe [1]. Quoi qu'il en soit, ces autels mystérieux qu'il venait de rencontrer sur son passage, en se rendant à l'Aréopage, lui inspirent son entraînant exorde : « Je ne vois partout autour de vous que superstition : tout à l'heure, en me rendant ici, je remarquais parmi vos monuments un autel avec cette inscription : « Au dieu inconnu. » Eh bien ! braves Athéniens, ce dieu que vous ignorez, je viens vous le faire connaître. » *Viri Athenienses, per omnia quasi superstitiosos vos video. Prœteriens enim et videns simulacra vestra, inveni et aram in quâ scriptum erat : ignoto Deo. Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis* [2].

Saint Paul ne s'en tient pas à ce trait d'éloquence qui serait aussi, d'après notre commentaire, un trait d'érudition. Il ne perd pas de vue qu'il parle au peuple « amoureux de la forme et du beau langage », *linguata civitas* [3],

[1] La consécration des autels anonymes d'Athènes se trouvait sans doute racontée dans les *Helléniques* ou histoire de la Grèce que Théopompe avait composée en onze livres. Toutefois, il n'y aurait rien d'impossible à ce que l'historiette en question fît partie des *Philippiques* du même auteur, ou biographie de Philippe, roi de Macédoine, qui formait primitivement cinquante-trois livres. On sait par Photius que ce dernier ouvrage abondait en digressions étrangères au sujet, et qu'il en fut fait, sous le dernier roi des Macédoniens, une nouvelle édition abrégée, réduite à seize livres. — Théopompe, de Chios, était contemporain d'Alexandre le Grand. Il fit ses études à Athènes, sous Isocrate dont il imita le style. Il ne nous reste rien ou presque rien de ses écrits.

Il est surabondant de faire remarquer que saint Paul n'avait pu lire l'anecdote de la vie d'Épiménide dans Diogène de Laërte, écrivain très-postérieur, selon toute probabilité, et que la plupart des critiques rattachent au siècle des Antonins. Il n'y a néanmoins rien de certain sur l'époque où vécut Diogène ; on croit qu'il était de Laërte, en Cilicie, comme l'indiquerait son surnom. Le mot *aumône* que l'on rencontre dans ses *Vies des Philosophes* a fait penser qu'il pouvait avoir été chrétien. Ménage rejette cette hypothèse, à cause de l'éloge que donne Diogène à la philosophie d'Épicure, circonstance cependant peu concluante ; car l'épicuréisme, sous l'empire, de même que le stoïcisme et le cynisme, était comme un acheminement, une sorte de préparation aux idées chrétiennes, plutôt qu'il ne leur était antipathique.

[2] *Act.* XVII, 22-23.

[3] Tertul. *De animâ*, 3.

au peuple le plus fin et le plus spirituel de la Grèce. C'est bien à de telles gens qu'il convient de tenir ce qu'il appelle quelque part « des propos assaisonnés de sel » : *Sermo vester sale sit conditus* [1]. Aussi invoque-t-il bientôt la poésie à son aide. « Nous vivons, poursuit-il, nous nous mouvons, nous existons en Dieu, et, suivant le langage de quelques-uns de vos poëtes :

« De lui nous sommes nés. »

In ipso enim vivimus, et movemur et sumus, sicut et quidam vestrorum poetarum dixerunt : Ipsius enim et genus sumus [2]. Les Pères font observer [3], et il est facile encore aujourd'hui de vérifier dans l'original même, que cet hémistiche τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν, est tiré des Phénomènes d'Aratus. Mais ce n'est pas seulement l'hémistiche, c'est la pensée qui précède : « Nous vivons, nous nous mouvons, nous existons en Dieu », que le saint improvisateur a prise à ce même poëte, comme on s'en convaincra en lisant les premiers vers de son poëme [4], selon que l'a d'ailleurs indiqué saint Chrysostôme [5]. D'un autre côté, l'hémistiche en question, l'Apôtre l'avait lu ailleurs encore que dans Aratus ; car il le cite d'après plu-

[1] *Coloss.* IV, 6.

[2] *Act.* XVII, 28.

[3] Chrysost. *In Tit.* hom. III, 1. *Op.* t. XI, p. 745. — Hieron. *Ep.* LXX, *ad Magn. Op.* t. I, col. 424. — Id. *In Galat.* lib. II, c. 4. *Op.* t. VII, col. 471. — *In Tit.* c. I. *Op.* t. VII, col. 706. — Niceph. Callist. *Hist. eccles.* X, 26.

[4] Ἐκ Διὸς ἀρχώμεσθα, τὸν οὐδέποτ' ἄνδρες ἐῶμεν
Ἄρρητον· μεσταὶ δὲ θεοῦ πᾶσαι μὲν ἀγυιαί,
Πᾶσαι δ' ἀνθρώπων ἄγοραι, μεστή τε θάλασσα
Καὶ λιμένες, πάντη τε θεοῦ κεχρήμεθα πάντες.

Quoique Aratus ne paraisse avoir été qu'un versificateur élégant et qu'il n'ait fait que mettre en vers les ouvrages d'Eudoxe de Cnide, il jouissait d'une immense réputation à l'époque de saint Paul. Ovide disait de lui, peu auparavant :

Cum sole et lunâ semper Aratus erit.
(*Amor.* I, eleg. XV, v. 16.)

César et Cicéron l'avaient traduit, et il a été l'objet de nombreux commentaires, dès une assez haute antiquité. L'Apôtre avait tenu à citer ce poëme, sans doute comme un des livres les plus en vogue de son temps. Aratus était d'ailleurs son compatriote. Ce poëte, natif de Soles, florissait à la cour d'Antigone Gonatas, plus de deux siècles avant Jésus-Christ.

[5] Loc. suprà laud.

sieurs poëtes : *Quidam vestrorum poetarum dixerunt*[1]. Ce demi-vers fait en effet partie également de l'hymne de Cléanthe à Jupiter :

> Ἐκ σοῦ γὰρ γένος ἐσμέν, ἴῆς μίμημα λάχοντες
> Μοῦνοι[2].
>
> « Oui, l'homme, on le voit bien, de ton sang est sorti. »

Voilà donc, au lieu d'un, deux poëtes de la connaissance de saint Paul[3]; et le dernier, philosophe stoïcien, est justement du petit nombre de ceux que Sénèque se plaît à citer et à traduire[4]. N'omettons pas non plus certaine réflexion sur le caractère du peuple athénien, intercalée à travers la harangue aux Aréopagites, et qui cache encore une sorte d'allusion littéraire. On se souvient de la raillerie lancée par Démosthène contre la curiosité oisive de ses concitoyens, qui ne s'abordaient, en arrivant sur l'Agora, que par la question : « Qu'y a-t-il de nouveau[5]? » Cette

[1] H. Estienne insiste fort judicieusement sur cette observation : *Usque verò hìc pluralem numerum pro singulari positum existimo, sed Paulum cùm recordaretur se, si non eadem verba, at eamdem certè sententiam* non apud Aratum duntaxat, sed alibi etiam, quosdam poetas, non quemdam poetam *dixisse* (*Præfat. ad N. T.* p. 18).

[2] *Hymn. ad Jov.* v. 4.

[3] On pourrait presque à ces deux sources en ajouter une troisième. Phocylide dit dans son *Commonitorium*, v. 106 :

> Πνεῦμα γὰρ ἐστὶ θεοῦ χρῆσις θνήτοισι...
> « L'âme, emprunt fait à Dieu, reflète son [image. »

Mais le *Commonitorium*, reconnu généralement pour pseudonyme, ne saurait demeurer attribué à l'ancien poëte Phocylide, sous le nom duquel il figure dans les manuscrits et dans les principales éditions.

Corneille de Lapierre (*Comment. in Act. Apostol.* Lond. 1637, in-f°, p. 261) a relevé une autre analogie entre le passage du discours de l'Apôtre aux Athéniens : *Fecitque ex uno omne genus hominum..... definiens statuta tempora* (*Act.* XVII, 26), et les vers d'Horace :

> *.....Qui res hominum ac Deorum,*
> *Qui mare, qui terras, variisque mundum*
> *Temperat horis.*
>
> (*Od.* I, 12.)

[4] *Ep.* VI, XCIV, CVII et alibi.

[5] *Philippic.* I, 5, ed. Reisk. p. 43.

> Η βούλεσθε, περιόντες αὐτῶν πυνθάνεσθαι κατὰ τὴν ἀγορὰν· λέγεται τὶ καινόν.

Cette phrase de Démosthène est, en effet, bien voisine du texte de saint Luc :

> Εἰς οὐδὲν ἕτερον εὐκαίρουν ἢ λέγειν τὶ καὶ ἀκούειν καινότερον.

fine observation est répétée, entre parenthèse, dans le cours de la harangue de l'Apôtre : *Athenienses autem omnes et advenæ hospites ad nihil aliud vacabant, nisi aut dicere aut audire aliquid novi*[1] : « Or, les Athéniens et les étrangers résidant à Athènes aimaient à perdre leur temps, à écouter ou à se raconter les nouvelles du jour. » On objectera que cette réflexion dépend du récit de saint Luc, et ne fait nullement corps avec le discours rapporté. Mais saint Paul avait positivement coopéré à la rédaction des Actes[2], que l'Evangéliste écrivait à Rome auprès de lui ; et l'on est surtout autorisé à penser qu'il avait lui-même préparé, peut-être dicté, les détails d'un chapitre dans lequel il pose au premier plan, et où sont relatées ses propres paroles[3].

L'allocution à l'Aréopage n'est pas le seul endroit où il fasse preuve d'une étude approfondie des principaux orateurs. En traçant à Timothée les règles auxquelles il doit se conformer pour le choix de ses suppléants dans l'épiscopat, il l'engage à réclamer des candidats ce qu'Eschine, dans son plaidoyer contre Timarque, exige, avant tout, des hommes qui prétendent se vouer au soin des affaires publiques, à savoir, qu'ils sachent administrer leurs affaires privées; « car, s'écrie-t-il avec le rival de Démosthène, comment saurait-il nous régir, celui qui ne sait pas régler sa propre maison? » *Si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit*[4] ?

[1] *Act.* XVII, 21.

[2] Tertul. *adv. Marcion.* lib. IV, ed. Rigalt. p. 503, 505.

Saint Jérôme est aussi d'avis (*De script. eccles.*) que saint Luc composa les Actes à Rome, pendant que saint Paul y demeurait. Cependant Bar-Bajul, auteur syrien cité par Castellus, dans son Lexique, affirme que les Actes ont été écrits à Alexandrie, et que le personnage auquel ils sont dédiés, Théophile, était une des sommités de l'Eglise, naissante alors en cette dernière cité.

[3] Au surplus, saint Paul fronde directement, en des termes qui rappellent ceux de saint Luc, les causeries sur des riens et les propos de pure curiosité : *Otiosæ discunt circuire domos; non solùm otiosæ, sed verbosæ, et curiosæ, loquentes quæ non oportet* (I *Tim.* V, 13).

[4] I *Tim.* III, 5.

Voici le passage parallèle d'Es-

Les qualités oratoires de saint Paul, ainsi qu'il ressort des observations qui précèdent, pourraient presque se résumer en une seule dans laquelle il excellait : nous voulons parler de cet art du rhéteur, qui consiste à tenir à chacun le langage qu'il comprend, de cet art que nous avons vu l'Apôtre non-seulement professer dans son épître à Tite, mais pratiquer en face des Romains, des Galates et des Athéniens. « A l'imitation des acteurs sur la scène, dit saint Jérôme, Paul adoucissait ou renflait sa voix, et changeait incessamment d'attitude et de ton, selon les auditeurs auxquels il avait affaire. » *Pro qualitate eorum quos salvare cupiebat, mutabat vocem suam, et in histrionum similitudinem, habitum in diversas figuras vertebat et voces*[1]. Saint Chrysostôme n'a pas manqué de noter également « la variété de son discours, et la facilité avec laquelle il s'accommodait, véritable médecin, aux exigences des cas, tantôt mettant en œuvre le fer et le feu, tantôt recourant aux remèdes émollients » : Εποίκιλλε τὸν λόγον πρὸς τὴν τῶν μαθητευομένων χρείαν, νῦν μὲν καίων καὶ τέμνων, νῦν δὲ προσηνῆ φάρμακα ἐπιτιθεῖς[2]. Quel puissant levier pour attirer à Dieu des intelligences imprégnées du sensualisme païen, ne fut pas cette règle de rhétorique qui ne faisait qu'une, au fond, avec la règle de conduite notée plus haut « être tout à tous », que saint Paul s'était tracée ! Comment résister à un homme qui, en vue de persuader ses semblables, commençait par faire la part de leurs préjugés, de leurs erreurs, de leurs passions? Et, pour nommer encore une fois Sénèque, quel obstacle y a-t-il désormais dans les déportements même les plus regrettables de sa vie, à ce qu'il se soit laissé toucher, ou du moins vivement intéresser par la parole sympathique et savante, en même

chine : Τὸν γὰρ τὴν ἰδίαν οἰκίαν κακῶς οἰκήσαντα καὶ τὰ κοίνα τῆς πόλεως παραπλησίως ἠγήσατο διαθήσειν, καὶ οὐκ ἐδόκει οἷον τ' εἶναι τῷ νομοθέτῃ τὸν αὐτὸν ἄνθρωπον ἰδίᾳ μὲν εἶναι πονηρὸν, δημοσίᾳ τε χρηστόν (Bekkeri *Orat. attic.* tom. III, pag. 259).

[1] *In Galat.* lib. II, c. 4. *Op.* t. VII, col. 468.

[2] *In Galat. argum.* Op. t. X, p. 657, d.

temps que simple et enthousiaste, de l'Apôtre? Eût-il été, comme on l'en a accusé, déréglé dans ses mœurs, se fût-il abandonné exagérément à la mollesse et aux jouissances du luxe, eût-il sacrifié à l'éclat des grandeurs, eût-il cédé à l'enivrement de la puissance, en fût-il venu, dans sa pusillanimité de courtisan, jusqu'à condescendre, en ne s'y opposant pas assez énergiquement, à quelques-uns des crimes de Néron, eût-il eu, dans la mesure la plus large, l'orgueil dédaigneux du philosophe stoïcien, toutes ces faiblesses cessaient d'être des barrières infranchissables entre Sénèque et saint Paul du moment que celui-ci, se faisant faible avec les faibles, *infirmus infirmis*[1], gentil avec les gentils[2], pénétrait dans le cœur de son futur ami par les lettres et la philosophie, par la tolérance du mal encore subsistant, et par une bienveillante indulgence pour les excès passés.

C'est aussi en employant le même procédé qu'il prend par leur faible d'autrefois les chrétiens de Corinthe, la ville dissolue, et qu'il leur débite une vieille maxime épicurienne qui atteste surabondamment, pour le dire en passant, les notions qu'il avait de cette philosophie, telle que la comprenait, à la vérité, une interprétation vulgaire et superficielle plutôt que sérieuse : « Mangeons et buvons, nous mourrons demain. » *Manducemus et bibamus, cras enim moriemur*[3]. Il se hâte toutefois d'effacer l'impression

[1] I *Cor.* IX, 22.

[2] Ces derniers mots *ethnicus ethnicis* sont ajoutés par saint Jérôme dans son commentaire, comme pour compléter le sens de l'adage apostolique, *omnibus omnia*. Il est bien entendu cependant que les concessions de saint Paul ne portaient que sur des questions indifférentes ou sur des points purement extérieurs. Clément d'Alexandrie a soin de faire observer qu'elles n'affectaient pas l'essence des doctrines : Τοῖς πᾶσι γὰρ πάντα γίγνεσθαι ὡμολογεῖ, κατὰ συμπεριφορὰν σώζων τὰ κύρια τῶν δογμάτων (*Stromat.* VI, ed. Pott. p. 802).

[3] I *Cor.* XV, 32.

Ce verset reproduit un proverbe grec fort ancien. Δακονικὴ καὶ ἀρχαία παροιμία, dit un manuscrit romain du onzième siècle qui appartenait au monastère de saint Basile, où se trouvent notés les principaux emprunts faits par l'Apôtre aux livres profanes ou apocryphes. C'est ce que nous apprend Montfaucon, qui

d'une doctrine aussi matérialiste, par la citation du vers déjà rapporté de la *Thaïs* de Ménandre, qui en est comme le correctif :

> Φθείρουσιν ἤθη χρήσθ' ὁμιλίαι κακαί[1].
>
> « Les discours du méchant sont le poison des mœurs. »

Corrumpunt mores bonos colloquia mala. Il avait ainsi, on le voit, finement considéré que pour maintenir le sens moral dans une cité aussi frivole, les expédients frivoles étaient les plus sûrs, et qu'il fallait se résigner, dans un pareil milieu, à captiver les esprits par un vers de comédie, si l'on voulait s'en faire écouter et les ramener à comprendre la vérité. Et ce vers qui, au surplus, comme le fait observer Tertullien[2], se trouve sanctifié en passant par la bouche de l'Apôtre, ce n'est point légèrement ni par hasard qu'il l'invoque vis-à-vis des frères de Corinthe. Il connaît si bien leur légèreté innée, il est si convaincu que leur zèle a besoin d'être stimulé par ces sortes de moyens, qu'il y a recours une autre fois encore dans la même épître. « Pourquoi, dit-il en reprochant aux Corinthiens leur humeur chicaneuse et les procès qu'ils se font entre eux, pourquoi ne savez-vous pas plutôt souffrir l'injustice ? » *Jam quidem omninò delictum est in vobis, quòd judicia habetis inter vos; quare non magìs injuriam accipitis*[3]?

avait compulsé ce manuscrit et qui en donne quelques extraits (*Diar. italic.* p. 15).

[1] I *Cor.* XV, 33. — Meinecke, *Menandri et Philemonis reliquiæ*, p. 75. Voir, en outre, sur ce vers, ce qui en a été dit, t. I, p. 62, note 9.

Clément d'Alexandrie, qui remarque aussi, dans ses *Stromates*, cette importation de la littérature profane dans le texte de saint Paul, paraît croire que le vers en question, qu'il avait remarqué ailleurs (*Pædagog.* II, 6. ed. Pott. p. 198), appartient non pas à Ménandre, mais à quelque poëte tragique, ἰαμβείῳ συγκέχρηται τραγικῷ (*Stromat.* I, ed. Pott. p. 350). L'assertion de l'historien Socrate que j'ai déjà notée, et qui attribue le vers cité à Euripide (*Hist. eccles.* III, 16), confirmerait l'expression de Clément. Nicéphore (*Hist. eccles.* X, 26) nomme également Euripide à l'occasion de ce vers; il ne fait sans doute que copier Socrate.

[2] *Ad uxor.* I, 8.

[3] I *Cor.* VI, 7.

Ici ce n'est plus, il est vrai, comme tout à l'heure, un vers conservé jusque dans sa forme métrique ; on ne saurait douter néanmoins que les correspondants de saint Paul, sur cette simple question Διατί οὐχὶ μᾶλλον ἀδικεῖσθε, ne se reportassent au passage de Ménandre :

Οὗτος κράτιστός ἐστ' ἀνὴρ, ὦ Γοργία,
Ὅστις ἀδικεῖσθαι πλεῖστ' ἐπίσταται βροτῶν[1].

« C'est le plus noble effort de l'humaine nature,
O Gorgias, crois-moi, que de souffrir l'injure. »

On a pareillement soupçonné un reflet de quelque ancien dicton populaire dans la forme adoptée par l'Apôtre pour faire aux Galates un reproche identique à celui qu'il vient d'adresser aux Corinthiens : « Si vous vous entre-mordez, si vous vous entre-mangez, vous finirez par vous anéantir les uns les autres. » *Quòd si invicem mordetis et comeditis, videte ne ab invicem consumamini*[2]. Des proverbes devenus triviaux, des vers ou fragments de vers tombés dans le domaine de la rue, telle était, en effet, la seule littérature que pussent goûter les Galates, grossiers et ignorants comme saint Paul et saint Jérôme nous les ont dépeints.

[1] Ces vers, conservés par Stobée (*Serm.* tit. V, 1), paraissent avoir fait partie de la pièce de Ménandre, que les critiques intitulent tantôt Γεωργὸς, *le laboureur*, tantôt Γοργίας, *Gorgias*. Henri Estienne, qui a remarqué le premier l'analogie existante entre ce fragment poétique et la pensée de saint Paul, insinue que celui-ci a pu, en outre, se souvenir du mot de Télècle, à qui son frère se plaignait de n'avoir pas, au même degré que lui, l'estime publique : « C'est, lui repartit le roi, que tu ne sais pas supporter les injures » : σὺ γάρ, εἶπεν, οὐκ οἶδας ἀδικεῖσθαι. Plutarque, à qui l'on doit le souvenir de cette anecdote (*Apophthegm. reg. et imp.*), l'avait nécessairement puisée à une source historique que l'Apôtre avait peut-être connue. Le même Plutarque nous apprend (*Instit. Lacon.* 26) que les Spartiates demandaient aux dieux, dans leurs prières, la force de supporter patiemment les injures : Ταῖς εὐχαῖς προστιθέασι τὸ ἀδικεῖσθαι δύνασθαι.

[2] *Galat.* V, 15.

H. Estienne, auquel j'emprunte cette observation, n'est malheureusement pas aussi précis qu'on le désirerait, dans son indication que cependant il donne pour certaine : *Quin etiam in hoc loco epistolæ ad Galatas :* Εἰ δὲ ἀλλήλους δάκνετε καὶ κατεσθίετε, βλέπετε μὴ ὑπὸ ἀλλήλων ἀναλωθῆτε, *scio ad quoddam itidem dictum vetus alludi* (*Præfat. ad N. T.* p. 17).

L'Apôtre n'est pas moins expert, et nous ne faisons par cette réflexion que compléter une observation plusieurs fois faite par nous d'une manière plus générale, l'Apôtre, disons-nous, n'est pas moins expert, lorsqu'il aborde à son tour la population romaine, à puiser dans la littérature de cette nation les traits les plus propres à rendre son argumentation populaire et saisissable à tous. On connaît cet aveu de la fragilité humaine échappé à la Médée d'Ovide :

Mens aliud suadet; video meliora proboque,
Deteriora sequor[1].

« Quand la raison est là, je vois le bien, je l'aime;
Pourtant je cède au mal. »

A notre avis, ce théorème poétique était manifestement sous la plume de saint Paul, lorsqu'il écrivait aux Romains : *Non enim quod volo bonum, hoc ago, sed quod odi malum illud facio*[2] : « Je ne sais pas faire le bien que pourtant j'apprécie, et je fais le mal que je déteste. » Il semble même qu'il ne manque à la citation, pour être textuelle, que d'avoir été reproduite dans la langue du poëte[3]. Ainsi

[1] *Metamorph.* lib. VII, v. 20.

[2] *Rom.* VII, 15.

[3] On serait encore autorisé à soutenir que saint Paul a tiré sa réflexion du vers d'Horace :

Quæ nocuere sequor, fugiam quæ profore credam.
(*Epist.* lib. I, ep. VIII, v. 11.)

Ce poëte devait jouir à Rome d'une popularité égale à celle d'Ovide, lorsque l'Apôtre écrivait aux Romains. Au reste, la même pensée se trouve déjà dans Euripide :

Τὰ χρηστ' ἐπιστάμεθα καὶ γιγνώσκομεν,
Οὐκ ἐκπονοῦμεν δ'...
(*Hippolyt.* v. 330.)

Qui pourrait dire que ces trois sources ne fussent pas également familières à saint Paul, et qu'il ne les ait pas eues présentes à l'esprit toutes trois à la fois? Un critique soutient qu'il avait lu Euripide, et les preuves ne manquent pas non plus à cette assertion.

On a mis en avant et je pourrais rappeler beaucoup d'autres traits de parallélisme entre les épîtres de l'Apôtre et la littérature profane. Abraham Schultz ou Scultet, déjà cité, s'ingénie à prouver, par exemple, dans une dissertation sur les rapports de la philologie avec la théologie (*Delic. evangel. Pragens.* præfat.), que saint Paul avait lu les lettres d'Héraclite d'Ephèse, et qu'il s'en est visiblement inspiré. Il y a effectivement une connexion in-

donc Paul savait le latin (l'emprunt fait à Tite-Live nous l'a déjà prouvé), même avant l'époque de son premier voyage à Rome. Comme il projetait ce voyage depuis longtemps, c'était pour lui un motif de s'y préparer, en s'initiant à la langue du pays qu'il voulait visiter, si d'ailleurs il ne l'eût pas apprise dès l'enfance, ou pendant sa jeunesse, sous son maître Gamaliel. Ce chef de la secte phari-

time entre certains endroits de ces lettres et les paroles de l'Apôtre. Ainsi Héraclite, écrivant à Hermodore, fait une peinture de la Divinité, qui rappelle la définition donnée par Paul devant l'Aréopage. « Ignorants que vous êtes, s'écrie le philosophe, ne savez-vous pas que Dieu n'a rien de commun avec les êtres qui sont le produit de la main des hommes; qu'il n'a, par essence, ni base, ni circonférence? Il a pour temple l'univers tout entier; cet univers émaillé d'animaux, de plantes et d'étoiles... La nuit et le jour témoignent de sa puissance, de même que les saisons, de même que la terre chargée de récoltes. C'est lui qui a fait le cercle de la lune, céleste emblème de sa divinité » : Ἀπαίδευτοι, οὐκ ἴστε ὅτι οὐκ ἐστὶ θεὸς χειρότμητος; οὐδὲ ἐξ ἀρχῆς δάσιν ἔχει, οὐδὲ ἔχει ἕνα περίβολον; ἀλλ' ὅλος ὁ κοσμὸς αὐτῷ ναὸς ἐστὶ, ζώοις καὶ φυτοῖς καὶ ἄστροις πεποικιλμένος... Νὺξ αὐτῷ καὶ ἡμέρα μαρτυροῦσιν, ὥραι αὐτῷ μάρτυρες, γῆ ὅλη καρποφοροῦσα μαρτυς. Σελήνης ὁ κύκλος ἐκείνου ἔργον, οὐράνιος μαρτύρια (*Ep. græc.* collect. Lubin. 1604, p. 52, 53). La pensée se reporte de là presque forcément vers ces versets de la harangue apostolique aux Athéniens : « Dieu qui a fait le monde et tout ce qu'il renferme, lui, le maître du ciel et de la terre, n'habite point dans des temples construits par la main des hommes... C'est lui qui a réglé les saisons et disséminé les peuples par circonscriptions distinctes » : ὁ θεὸς ὁ ποιήσας τὸν κόσμον καὶ πάντα τὰ ἐν αὐτῷ, οὗτος οὐρανοῦ καὶ γῆς κύριος ὑπάρχων, οὐκ ἐν χειροποιήτοις ναοῖς κατοικεῖ... ὁρίσας προστεταγμένους καιροὺς καὶ τὰς ὁροθεσίας τῆς κατοικίας αὐτῶν (*Act.* XVII, 24, 26).— Καὶ ἐμοί γε, dit encore Héraclite, πολλοὶ καὶ δυσχερέστατοι ἆθλοι καθορθῶνται. Νενίκηκα ἡδονὰς, νενίκηκα χρήματα, νενίκηκα φιλοτιμίαν, κατεπέλαισα δουλείαν. κατιπάλαισα κολακείαν· οὐκ ἀντίλεγει μοὶ φόβος, οὐκ ἀντίλεγει μοὶ μέθη· φοβεῖται μὲ λύπη· φοβεῖται μὲ ὀργή (loc. suprà cit. p. 52) : « Que d'épreuves, que de labeurs dont je suis venu à bout! J'ai dompté la tentation des sens, j'ai dompté l'amour des richesses, j'ai dompté l'ambition, j'ai lutté contre la bassesse, j'ai lutté contre la flatterie; la crainte n'a plus de prise sur moi, l'ivresse ne peut rien non plus sur moi; j'ai fait fuir le chagrin, j'ai chassé la colère. » Cette énumération des peines endurées par le sage d'Éphèse pour le service de la vertu rappelle la série des maux de toutes sortes auxquels saint Paul s'est vu en butte : « J'ai souffert plus d'épreuves que mes ennemis, reçu plus de coups, passé plus de temps en prison. J'ai vu souvent la mort de près, etc... J'ai enduré tous les genres de travaux et de fatigues, les veilles, la faim, la soif, le jeûne, le froid, la nudité, etc. » : Ἐν κόποις περισσο-

saïque, malgré le mépris qu'affectaient les Juifs pour tout ce qui n'était pas la littérature sacrée, et nonobstant la proscription expresse qui pesait sur les connaissances étrangères à la science biblique, avait obtenu pour lui et sa famille, par égard pour le sang royal dont ils étaient issus, l'autorisation exceptionnelle [1] de cultiver la langue et la philosophie grecques. Son disciple, outre les moyens qui s'étaient offerts à lui de s'en instruire, avait pu ainsi s'entretenir et se perfectionner dans cette étude. Le privilége de Gamaliel, quant à la culture et à l'enseignement des lettres helléniques, s'était sans doute étendu par le même motif aux lettres romaines, dont saint Paul aurait aussi pris une

τέρως, ἐν πληγαῖς ὑπερβολλόντως, ἐν φυλακαῖς περισσοτέρως, ἐν θανάτοις πολλάκις... ἐν κόπῳ καὶ ἐν μόχθῳ, ἐν ἀγρυπνίαις πολλάκις, ἐν λιμῷ καὶ δίψει, ἐν νηστείαις πολλάκις, ἐν ψύχει καὶ γυμνότητι (II *Cor.* XI, 23, 27). Dans ce dernier cas, seulement, les épreuves sont physiques; dans le premier, elles sont morales; mais grammaticalement le dénombrement, le redoublement des mots sont, pour ainsi dire, identiques dans l'un et dans l'autre exemple. — Enfin, Héraclite écrit à Amphidamas : « Mon âme m'annonce intérieurement qu'elle va s'échapper; la voici déjà qui veut quitter cette prison, et, en prenant son élan hors de mon corps défaillant, elle se souvient de cette patrie céleste d'où elle était descendue pour venir animer cette frêle et périssable enveloppe » : Τάχα καὶ ψυχὴ μαντεύεται ἑαυτῆς ἀπόλυσιν ἤδήποτε ἐκ τῶ δεσμοτηρίω τούτω, καὶ σειομένου τοῦ σώματος ἐκκύπτουσα ἀναμιμνήσκεται τὰ πάτρια χωρία, ἔνθεν κατελθοῦσα περιεβάλλετο ρέον σῶμα καὶ τεθνειὸς τοῦτο (*Epist. græc.* p. 55). L'Apôtre dit de même : « Je suis sur le point d'être sacrifié, et le temps de ma dissolution approche... Je n'ai qu'un désir, c'est que mon âme soit séparée de mon corps pour aller s'unir à Jésus-Christ... Malheureux, qui me délivrera de ce corps de mort?... Nous savons que quand cette maison de terre où nous demeurons viendra à se dissoudre, Dieu nous donnera une demeure éternelle qui est dans les cieux; nous soupirons d'ici pleins d'ardeur pour la possession de cette maison céleste » : Ἐγὼ γὰρ ἤδη σπένδομαι, καὶ ὁ καιρὸς τῆς ἐμῆς ἀναλύσεως ἐφέστηκε (II *Tim.* IV, 6). Τὴν ἐπιθυμίαν ἔχω εἰς τὸ ἀναλῦσαι, καὶ σὺν Χριστῷ εἶναι (*Philipp.* I, 23). Ταλαίπωρος ἐγὼ ἄνθρωπος, τίς με ῥύσεται ἐκ τοῦ σώματος τοῦ θανάτου τούτου (*Rom.* VII, 24). Οἴδαμεν γὰρ ὅτι, ἐὰν ἡ ἐπίγειος ἡμῶν οἰκία τοῦ σκήνους καταλυθῇ, οἰκοδομὴν ἐκ θεοῦ ἔχομεν αἰώνιον ἐν τοῖς οὐρανοῖς, καὶ γὰρ σκευάζομεν ἐν τούτῳ τὸ οἰκητήριον ἡμῶν τὸ ἐξ οὐρανοῦ ἐπενδύσασθαι ἐπιποθοῦντες (II *Cor.* V, 1, 2). Mais il faut se hâter d'ajouter que les lettres d'Héraclite sont des lettres fausses qui n'existaient pas encore, sans nul doute, au temps de l'Apôtre, et qu'ainsi le plagiaire ici n'est point saint Paul, mais bien le fabricateur de ce document pseudonyme.

[1] Lightfoot, *Hor. hebr. ad Act. apost.* Amstelod. 1679, in-4, p. 43.

notion générale à son école. Mais l'Apôtre avait eu bien d'autres facilités à cet égard, étant demeuré tout le temps de sa première éducation, et plus tard, après ses études à Jérusalem, presque continuellement en Asie Mineure, contrée alors soumise à la domination de l'empire, et où, par conséquent, l'idiome des vainqueurs était fort répandu. Ne perdons pas de vue qu'il était citoyen romain, par cela seul qu'il était né à Tarse en Cilicie. Cette ville avait vraisemblablement été élevée au rang de municipe[1], en récompense de sa fidélité à Jules César pendant les guerres civiles, fidélité qui la poussa même, dans un moment de fièvre adulatrice, à vouloir changer son nom en celui de *Juliopolis*[2]. Or, une des prérogatives des villes municipales était de conférer à leurs habitants le titre de citoyens de Rome. On peut soutenir même que ce droit de cité, que cette qualification de *municeps*[3], sont des désignations plus personnelles, et qu'elles avaient pour origine des services rendus par la propre famille de l'Apôtre[4].

Quoi qu'il en soit, le titre de citoyen romain, dont saint Paul se prévaut à plusieurs reprises[5] vis-à-vis de ses persécuteurs, notamment, comme on l'a vu, pour appeler à César de l'accusation portée contre lui, lui avait imposé la nécessité de se livrer à l'étude du droit civil qui régissait la mé-

[1] Dio Chrysost. *Tarsic.* II.

Voltaire avance (*Dict. philos.*, au mot *Paul*) que Tarse n'était devenue colonie romaine que cent ans après l'Apôtre. Mais il ne cite pas les autorités sur lesquelles il prétend s'appuyer. Il est vrai que Dion Chrysostôme n'articule point expressément ce titre au nombre des priviléges conférés par César à la ville de Tarse; mais il semble difficile que cette récompense n'ait pas précédé les autres. Peut-être faudrait-il en inférer que Tarse était déjà colonie romaine avant cette époque. Dans tous les cas, il n'y aurait pas à s'étonner avec Voltaire de la qualité de citoyen romain prise par saint Paul, s'il la devait, comme j'en admets l'hypothèse, aux services de sa famille.

[2] Dio Cass. *Hist. rom.* lib. XLVII, 26.

[3] *Act.* XXI, 39.

[4] V. les notes ci-après sur les épîtres Seneca-Paulines. *Epist.* XI.

[5] *Act.* XVI, 37; XXII, 25, 26 et seq.; XXV, 11, 12.

tropole, et c'est encore Gamaliel que, selon les vraisemblances, nous entrevoyons pour guide à ses premiers pas dans cette science. Toujours est-il certain qu'il s'en était sérieusement occupé. Ses connaissances en jurisprudence (nouveau point de contact entre lui et Sénèque, dont la première carrière avait été celle du barreau), n'ont pas moins frappé l'attention des critiques que ses instincts littéraires, et il a été publié plusieurs traités spéciaux pour célébrer en lui l'expérience du jurisconsulte. Les deux circonstances seules que nous venons de rappeler, où il crut devoir revendiquer son droit de citoyen, prouvent qu'il était parfaitement au courant, d'une part, des dispositions de la loi Porcia qui sévissait spécialement contre quiconque aurait tué ou frappé un citoyen romain, et, d'autre part, de ce principe de la législation civile qui ne permettait pas qu'un Romain pût être jugé, malgré lui, par le juge provincial, et lui réservait, en tout état de cause, la voie de l'appel devant l'empereur [1]. Les préliminaires de défense à la barre de Félix [2], puis de Festus [3], témoignent aussi chez saint Paul d'une suffisante habitude de la procédure devant les tribunaux. En maint endroit il cite, avec une sorte de complaisance, soit des textes de loi, soit des adages de droit romain ou judaïque. Ici, il indique les caractères qui assurent la légalité de la preuve par témoins [4]. Là, il s'explique sur les effets du serment dans les débats judiciaires [5]. Ailleurs, il fait allusion à la donation rémunératoire [6], à la force obligatoire des engagements écrits [7], à la dette constituée [8]. Il trouve le moyen de résumer le principe des successions testamentaires et des successions *ab intestat* : à propos des premières, il rappelle la règle *Viventis nulla*

[1] Bach. *Hist. juris rom.* lib. II, c. 2, § 35.
[2] *Act.* XXIV, 13, 19, 20.
[3] *Ibid.* XXV, 8.
[4] II *Cor.* XIII, 1.
[5] *Hebr.* VI, 16.
[6] *Rom.* XI, 35.
[7] *Coloss.* II, 14.
[8] *Philem.* 18, 19.

hæreditas[1], et l'axiome de l'instabilité indéfinie du testament, tant que le testateur n'est pas mort; à l'occasion des secondes, il distingue entre les héritiers illégitimes et les héritiers légitimes[2] dont il constate le droit exclusif[3], et auxquels il assimile implicitement, selon la loi romaine, les héritiers par adoption[4].

On trouve chez lui les notions les plus précises sur la condition des personnes, sur la tutelle des ingénus mineurs qui, dit-il, ne diffèrent pas des esclaves[5], sur le droit du maître à l'égard de ceux-ci[6]. Il pose enfin les bases de la législation criminelle dans cette triple proposition : Point de peine sans loi; point de peine sans crime; point de crime légal sans sanction légale[7]. En un mot, on reconnaît en lui un esprit imbu de la philosophie du droit, aux généralités qu'il laisse échapper sur l'infériorité des lois humaines qui « engendrent la colère[8] » et qui sont subordonnées à des conditions de temps[9], de publicité, de situation morale et ethnologique pour ceux qu'elles régissent[10]. Les anciens eux-mêmes avaient remarqué dans le grand Apôtre toutes les qualités du légiste, et saint Augustin, qui l'appelle « un jurisconsulte en droit divin », le compare, en passant, à cet autre Paul, le rival de Papinien, si souvent invoqué alors comme autorité dans les procès civils, par les avocats du barreau de Rome et de la province : *Paulum recito idoneum juris divini consultum. Nam et causidici habent hodie Paulum dictantem jura litigantium, non christianorum*[11]. De même les principes d'économie publique et de droit politique sont en germe

[1] *Hebr.* IX, 16, 17.
[2] *Rom.* VIII, 17. — *Galat.* IV, 7, 30.
[3] *Rom.* IV, 14.
[4] *Rom.* VIII, 15 et seq.
[5] *Galat.* IV, 1, 2.
[6] *Rom.* VI, 16; XIV, 4.
[7] *Rom.* II, 12; IV, 15; V, 13.
[8] *Rom.* IV, 15.
[9] *Ibid.* VII, 1.
[10] *Ibid.* III, 18. — *Philipp.* III, 5, 6, 9. — *Galat.* III, 24.
[11] *Serm.* LII, 9.

dans le chapitre XIII de l'épître aux Romains, où le saint écrivain assure la stabilité des Etats, en faisant remonter leur origine jusqu'à Dieu, et où il place la force armée comme sanction matérielle du maintien de l'ordre et de la durée des empires, à côté de la sanction morale et religieuse qui condamne la rébellion, soit active, soit inerte, contre les pouvoirs établis[1].

Ainsi, indépendamment de la science complexe des lois, de la religion et des rites du peuple juif, indépendamment de la connaissance approfondie des textes de l'Ancien Testament, qu'il avait acquises sous son maître Gamaliel, l'intelligence vive et ardente de Paul, subissant l'influence du monde extérieur et des choses de l'empire, s'était mêlée aux préoccupations de la vie civile, et avait abordé presque tous les objets d'étude philosophiques ou littéraires, sérieux ou frivoles, qui constituent le sommaire de la civilisation grecque et romaine. Nous ne voudrions pas dire cependant que ces idées profanes prissent une place bien importante dans sa pensée. Il eût été indigne d'un si grand esprit et de la sphère sublime où il planait, de s'abaisser à n'être qu'un praticien expérimenté, qu'un avocat rompu aux subtilités de la science du droit, ou, en un mot, qu'un rhéteur disert et érudit. Tout entier dans ses écrits aux vérités évangéliques qu'il prêchait, il ne songeait guère au soin d'une diction pure, ni à faire parade de ses connaissances variées. Pour que cette disposition encyclopédique se soit fait jour à travers ses prédications, il fallait qu'elle fût surabondante, et qu'elle tînt chez lui à des habitudes intellectuelles entretenues de longue date, puisque, comme par un penchant involontaire, il en laisse échapper les traits au milieu des matières qui s'y prêtaient le moins. On imagine combien durent être plus fréquentes ces saillies

[1] *Rom.* XIII, 1-7.

d'une mémoire ornée, dans la familiarité des entretiens intimes, et l'on s'expliquera quel attrait singulier elles durent avoir pour Sénèque, jointes au caractère divinement philosophique du dogme nouveau prêché par l'Apôtre. Voilà, si nous ne nous trompons, des raisons confirmatives, après tant d'autres plus directes, pour que, résidant en même temps dans le même lieu, ces deux hommes aient été entraînés l'un vers l'autre, et pour que, conduits par les circonstances à se rencontrer, ils aient senti le besoin de se connaître, et de lier ensemble une intime amitié, chacun selon le but et dans les vues qui lui étaient propres.

QUATRIÈME PARTIE.

CORRESPONDANCE DE SAINT PAUL ET DE SÉNÈQUE.

I.

Est-il vraisemblable que l'Apôtre et le philosophe aient, comme le veut la tradition, entretenu ensemble un commerce épistolaire? Dans tous les cas, le petit recueil actuellement subsistant sous le titre de *Pauli epistolæ ad Senecam et Senecæ ad Paulum*, est-il le même que le recueil qui existait au temps de saint Jérôme et de saint Augustin?

La liaison de Sénèque avec saint Paul, aux termes de la tradition principale qui en a consacré le souvenir, ne se sépare point des lettres que nos deux sages auraient, par suite, échangées entre eux. Ces lettres mêmes semblent le monument, la preuve sensible la plus spécieuse, sinon la plus irrécusable, des relations Seneca-Paulines, pour les Pères qui en ont recueilli et propagé l'histoire, aussi bien que pour la majorité des critiques qui se sont, après eux, constitués les échos de la tradition dont il s'agit. Toutefois les deux faits, bien qu'ils nous soient affirmés simultanément, ne sont point soudés l'un avec l'autre d'une manière si intime qu'ils ne se puissent disjoindre, quant à leur valeur, au point de vue de la probabilité historique, et nous ne sommes point, pour notre part, aussi persuadé de l'existence d'un commerce de lettres entre saint Paul et Sénèque que nous le sommes de la réalité de leur amitié. D'abord saint Jérôme lui-même, qui ne trouve, ainsi qu'on l'a déjà remarqué[1], rien à dire contre la certitude de leurs

[1] T. I, p. 270.

relations, provoque implicitement une sorte de doute en ce qui concerne l'authenticité des lettres qu'il avait lues sous leur nom, et, quoiqu'il résolve la question en faveur de cette authenticité, on devine, à travers l'intérêt dont il protége la correspondance qui nous occupe, qu'elle était assez généralement répudiée. En disant, par exemple, que plus d'un critique (*pluribus*) la tient pour véritable, il semble sous-entendre que le grand nombre était d'un avis opposé. Même observation à l'égard du témoignage de saint Augustin[1]. Celui-ci insinue par deux fois différentes[2] que Sénèque avait connu les chrétiens; il ne parle de sa correspondance avec saint Paul qu'une seule fois[3], et encore se sert-il de la même expression que saint Jérôme : *Leguntur epistolæ*, expression un peu dubitative, malgré l'induction diamétralement opposée du père Alexandre[4]. Si les deux docteurs avaient voulu prendre la responsabilité de ces lettres, ils auraient dit : *sunt* ou *extant* au lieu de *leguntur* et *leguntur à pluribus*. Reste la déclaration de saint Lin, qui est, nous l'avouerons, aussi positive que possible à l'endroit desdites lettres; mais on se rappelle la distinction que nous avons admise dans les Actes de saint Pierre et de

[1] On lit dans Elie du Pin : « Il est à remarquer que saint Jérôme et saint Augustin ne disent pas affirmativement que ces lettres soient véritables, mais qu'on le croit ainsi communément, et qu'on les lit sous leur nom. » (*Bibl. des aut. ecclés.*, Paris, 1686, in-8, t. I, p. 66). Cette dernière partie de la remarque de Du Pin est un peu forcée. Je ne vois pas que les deux Pères fassent mention de la croyance aux Lettres, comme d'une *opinion commune;* ils ne la tiennent au contraire que pour une hypothèse avancée par quelques-uns, ou tout au plus par « un certain nombre » de fidèles. C'est là, ou je me trompe fort, ce que signifient les mots *leguntur à pluribus*, dont se sert saint Jérôme, et il n'y faut pas attacher un sens plus étendu.

[2] *De Civit. Dei*, VI, 10, 11.

[3] *Epist. ad Macedon.* suprà cit.

[4] *Nolim assentire*, dit Fabricius, *Natali Alexandro qui ex vocabulo* leguntur *colligit Hieronymum, quemadmodum et Augustinum, epistolas ad Senecam verè à Paulo et ad Paulum à Senecâ scriptas existimasse.* (*Cod. apocryph. N. T.*, t. II, p. 710.) Toutefois, je ne retrouve pas cette opinion du père Alexandre exprimée dans l'édition in-folio de son Histoire ecclésiastique.

saint Paul qui portent le nom de cet ancien pape, entre le récit primitif et la rédaction vulgaire qui en a été faite très-postérieurement. Ne se peut-il pas que l'assertion relative à la liaison de l'Apôtre et de Sénèque appartienne seule à saint Lin, et que les détails qui suivent soient une addition du rédacteur ou compilateur moderne, empruntée à saint Jérôme? Le même compilateur pourrait à la rigueur si l'on veut, et comme le pense un critique [1], passer pour l'auteur des lettres supposées de saint Paul et du philosophe, en faveur desquelles l'insertion de cette addition dans les *Actes* constituerait une espèce de réclame.

Nous nous sentons tout à fait invité à croire, avons-nous dit, que les deux amis n'ont jamais échangé aucune correspondance, et que le bruit de leurs relations écrites s'est répandu, soit de leur vivant, soit après leur mort, comme la résultante naturelle de ce qui avait transpiré de leurs relations orales. A supposer que l'Apôtre eût réellement correspondu avec Sénèque, l'Eglise n'aurait pas manqué sans doute de donner place à la moitié de cette correspondance émanée du saint auteur, dans le recueil officiel de ses épîtres. A cela, il est vrai, Salméron répond [2] que les lettres à Sénèque ayant été écrites par saint Paul comme homme, et non comme inspiré de Dieu, ne présentaient point dès lors, malgré leur authenticité, le caractère canonique qui se reconnaît dans les autres épîtres. Mais pourquoi, en ce cas, n'a-t-on point distrait aussi du recueil l'épître à Philémon, qui, selon que l'a fait ressortir Lefebvre d'Etaples [3], rentre

[1] Lorin, *in Act.* XVIII, 13.

Un autre critique, Modius, est allé jusqu'à dire que les lettres Seneca-Paulines étaient une supercherie de saint Jérôme ou d'un moine de son temps: *Planèque arbitror aut monachi alicujus, aut ipsius D. Hieronymi esse commentum, quò auctor hic gravissimus christianis commendatior esset communione sacrorum et religionis* (*Novantiq. lect.*, *Ep.* XXI, ed. 1584, in-8, p. 96).

[2] *Comment. in Evang.* t. XII, tract. LIX, ed. Colon. Agripp. 1604, pag. 375.

[3] *Epist. D. Pauli Apostoli*, in-f°, Parisiis, 1531, f. 176, v°.

plutôt dans la catégorie des écrits familiers que dans celle des écrits apostoliques? Quoi qu'il en soit, il semble du moins probable, si la mention de saint Lin, *frequentibus datis et acceptis litteris*[1], n'est point frauduleuse, qu'elle doit s'interpréter de quelques rendez-vous donnés ou autres avis insignifiants : or, le peu d'intérêt de pareils billets et le mystère dont leurs auteurs entendaient les couvrir en auront certainement conseillé la suppression immédiate, et rendu la publication impossible.

Qu'est-ce alors que ces lettres qu'avaient lues saint Jérôme et saint Augustin, si ce n'est une œuvre apocryphe où quelque âme exaltée dans ses croyances religieuses aura imaginé, plus ou moins longtemps après saint Paul et Sénèque, de mettre en action l'opinion reçue des rapports qui les avaient unis, sous la forme d'un recueil épistolaire portant leur nom? A tort ou à raison, on aura cru servir les intérêts de la foi chrétienne, en fixant par cette publication la trace des circonstances particulières qui avaient relié à la religion un homme aussi éminent que Sénèque et par ses écrits et par sa position près du chef de l'empire. Mais il est à présumer que cette falsification était d'une main assez habile pour que des hommes lettrés, tels que saint Jérôme et saint Augustin et d'autres esprits éclairés de leur temps, aient pu s'y tromper, et la lire comme une correspondance peut-être originale. On ne saurait, par conséquent, la confondre avec le petit recueil homonyme que nous possédons aujourd'hui, composition évidemment de trop mauvais aloi pour avoir pu attirer, même un instant, l'attention des critiques du cinquième siècle. Cependant, on a généralement cru jusqu'ici que les quelques pages qui nous restent sous le titre de « Lettres de saint Paul à Sénèque et de Sénèque à saint Paul », *Epistolæ Pauli ad Senecam et Se-*

[1] Voir le passage de saint Lin, t. I, p. 276.

neca ad Paulum, ne diffèrent point du recueil dont saint Jérôme et saint Augustin nous ont donné le signalement. C'est une erreur dont la cause tient à la citation, faite par le premier de ces deux Pères, d'une phrase des lettres qu'il avait lues, laquelle se trouve effectivement, à peu de chose près, dans les lettres actuelles[1]. Mais cette coïncidence n'est pas une preuve irréfragable : il y a lieu d'en induire seulement que l'auteur de nos billets n'a voulu rien négliger de ce qui pouvait donner le change à ses lecteurs, et assurer le plus d'éléments de crédit à son œuvre mensongère. C'est ainsi qu'il aura eu le soin d'insérer dans une de ses lettres la phrase que saint Jérôme avait extraite de l'ancienne correspondance.

Une raison de repousser l'identité des deux recueils, et de distinguer celui que nous avons de celui que l'on connaissait au cinquième siècle, se tire d'une circonstance matérielle digne d'être notée. La plupart des manuscrits qui contiennent les lettres de saint Paul à Sénèque et de Sénèque à saint Paul donnent, pour frontispice à ces lettres, la notice de saint Jérôme rapportée plus haut. Cette juxta-position qui remonte probablement jusqu'au manuscrit primitif, puisqu'elle est presque unanimement reproduite par les copistes, tendrait à attester que l'auteur de notre contrefaçon épistolaire avait pris pour thème de sa composition la notice même de saint Jérôme, dont il a fait ensuite la préface du recueil, comme pour lui servir de passe-port. Il nous semble entrevoir sous cet écrivain anonyme un moine

[1] *Optare se dicit*, écrit saint Jérôme, *ejus esse loci apud suos, cujus sit Paulus apud christianos*. On lit dans la sixième lettre de Sénèque à Paul (la onzième du recueil) : *Qui meus, tuus apud te locus; qui tuus, velim ut meus*. Dilher avance à tort que la citation donnée par saint Jérôme ne se retrouve plus dans les lettres actuelles : *Hæc in illis quas habemus epistolis jam non extant. Unde liquet vel alias fuisse quæ tunc circumferebantur, vel quasdam intercidisse* (ap. Crenium, *Exercit. philol.* t. VIII, p. 222). Fabricius a déjà relevé cette erreur (*Cod. apocryph. N. T.*, t. II, p. 711).

érudit, autant qu'on pouvait l'être du neuvième au dixième siècle, lequel, rencontrant dans le traité *De scriptoribus Ecclesiæ* l'article sur Sénèque et sur sa correspondance avec l'Apôtre, aura vainement cherché ces lettres dont le titre piquait sa curiosité; puis, faute de les découvrir, l'idée lui sera venue de suppléer à leur perte, en les ressuscitant par une pieuse fraude, le tout pour la plus grande gloire de Dieu. On sait combien les exemples de productions apocryphes du même ordre sont fréquents. Ils abondent surtout dans ces temps de ferveur religieuse, où le goût littéraire affaibli et entaché de barbarie, sinon entièrement éteint, n'était plus en état de faire la part des supercheries les plus grossières, et pardonnait tout d'ailleurs en ce genre, en faveur de l'intention. L'on se persuadait alors travailler aux intérêts de l'Eglise en reconstruisant par l'imagination certains ouvrages perdus dont l'indication était donnée par d'anciens écrivains, ou qui, sans être désignés nulle part, devaient trouver la justification de leur existence dans la vraisemblance historique, pourvu qu'ils se rattachassent, soit de près, soit de loin, à la diffusion de la lumière évangélique.

Un autre motif plus péremptoire encore encourage à penser qu'il ne nous reste plus aujourd'hui qu'une falsification des lettres, selon nous déjà fausses elles-mêmes, qui avaient passé par les mains de saint Jérôme : c'est l'infériorité plus d'une fois annoncée de cette petite composition; c'est la bassesse du style qui n'est pas même au niveau de la corruption où était descendue la langue latine au cinquième siècle; c'est la stérilité, la puérilité du fond, assurément indignes du jugement sérieux qu'en ont porté les docteurs de Bethléem et d'Hippone. Dans le cas où le recueil qu'ils ont eu en vue n'eût pas différé du nôtre, ils auraient gardé sur son compte un dédaigneux silence, loin d'en parler avec une sorte de respect, comme ils l'ont fait. Nous signalerons, entre autres indices de contrefaçon ré-

cente, l'ignorance souvent grossière de certains détails; cette ignorance qui donne, par exemple, le nom de *regina* à l'épouse de Néron au lieu de *imperatrix*, n'aurait pas été tolérée de la part de deux hommes s'exprimant dans la langue romaine, au sein même de la ville impériale, et une pareille expression n'aurait pas manqué d'inspirer plus que des doutes à nos pieux critiques qui vivaient à une époque où l'empire était debout avec ses formes et les dénominations de sa constitution depuis Auguste. Il n'y a qu'en grec, et chez les auteurs écrivant à distance quant au temps et quant aux lieux, que le nom de βασιλεὺς est resté usité pour parler des empereurs [1]. On rencontre dans les mêmes lettres des locutions de la plus basse latinité : *de proximo* signifiant « de près, » *offensa*, dans le sens passif, s'appliquant non pas à la personne qui commet un manquement envers une autre, mais à celle qui le subit; *derivamentum*, mot barbare qui ne se trouve pas chez les écrivains romains; *pœnitentiam suî gerere*, phrase non moins insolite; *rescribere*, dans le sens de « répondre », et autres solécismes qui dénotent la langue du moyen âge. J. Christian Weidner, qui a relevé ces vices de locution à la fin de sa thèse *De epistolis Pauli ad Senecam hypobolimœis*[2], ne nous paraît pas, en effet, avoir dit assez, en concluant qu'une telle

[1] Saint Philastre, dans un passage que le lecteur a pu remarquer plus haut (p. 204, note 1), parle du « roi Néron », *Neronem regem*. Mais il ne met point cette expression, comme ici, dans la bouche d'un contemporain de Néron; il la prend pour son compte, ou, plus probablement, il la transcrit, sans y faire attention, de quelque document étranger écrit loin de Rome, et loin du règne de cet empereur.

[2] In-4, Wittebergæ, § 10.

Cette petite dissertation, dont l'auteur ne m'est pas autrement connu, porte aussi le nom de Guillaume Lœscher, professeur de philosophie à Wittemberg vers la fin du dix-septième siècle, devant lequel elle a été soutenue le 22 décembre 1694.

Il existe un autre travail du même genre sur lequel je n'ai pu mettre la main; c'est une dissertation historique de Frédéric Seuberlich, *De epistolarum Senecæ ad Paulum et Pauli ad Senecam falsitate*, Regiomont. 1702.

dégradation de langage n'a pu prévaloir avant le troisième siècle de notre ère.

Nous verrions également un signe de fraude assez moderne dans la mention, à titre de date, des noms des consuls, par laquelle se terminent les dernières lettres. Outre que cette désignation, ainsi que Dilher l'a observé avec raison[1], est par trop solennelle pour des actes aussi peu importants que ces petits billets échangés entre deux habitants du même lieu, Baronius y signale les erreurs de chronologie les plus choquantes[2]. Mais nous n'insistons qu'avec réserve sur l'objection tirée de ces dates, qui ne figurent pas dans tous les manuscrits, et qui ont été probablement ajoutées après coup. De plus, des lettres de saint Paul écrites en latin[3] n'auraient-elles pas, à ce caractère seul, éveillé les soupçons de saint Jérôme et des hommes érudits de son temps? Il n'est pas douteux que les lettres de l'Apôtre à Sénèque, qui jouissaient d'une certaine faveur dans le monde chrétien à la fin du quatrième siècle, ne fussent écrites en grec, l'idiome adoptif de saint Paul. Ne perdons point de vue que ses quatorze épîtres reconnues par l'Église ont été toutes composées dans cet idiome, à l'exception peut-être d'une seule, l'épître aux Hébreux, primitivement écrite dans la langue de ceux-ci. Il serait surprenant qu'il eût dérogé à ses habitudes avec un correspondant qui entendait parfaitement le grec, comme la plupart des Romains à cette époque, même les moins lettrés, et à

[1] *Videtur et hoc nobis mirum, ab amicis in eâdem urbe degentibus, et alternis sese litteris compellantibus, annum consulatûs ascribi* (Dilher, *apud Crenium, Exercit. philol.* Rotterdam, 1697, in-12, t. VIII, p. 224). Il ne faut pas confondre ce Dilher avec Jean-Michel Dilher, savant philologue et théologien luthérien, mort bibliothécaire et pasteur à Nuremberg en 1669, connu par ses travaux d'érudition sacrée, notamment par ses *Electa*, par ses *Dialogi philologici*, etc. Ce dernier est un peu antérieur à B. Dilher dont il est ici question.

[2] *Ad ann.* 66, XI.

[3] Il n'y a pas à supposer que ces lettres soient traduites; car Sénèque y engage Paul à tâcher de lui écrire en meilleur latin : *latinitati morem gerere* (*Ep.* XIII).

qui il ne coûtait nullement de lui répondre dans la même langue. D'ailleurs, s'il est théologiquement incontestable que le don des langues ait été accordé aux Apôtres, et si leur chef rend grâce au Ciel de les savoir parler toutes, si, d'un autre côté, nous avons constaté l'étude qu'il avait faite de la littérature et de la législation romaines, il n'est pas moins positif que, toutes les fois qu'il ne pouvait se servir de la langue hébraïque, sa langue originelle, il s'exprimait de préférence en grec. Cette préférence est chez lui tellement marquée que nous le voyons y céder même lorsqu'il écrit aux Romains. C'est là une dernière circonstance significative : car les disciples qu'il avait à Rome, comme ailleurs, étaient, en général, des gens du peuple, dont la plupart risquaient de ne pas le comprendre[1]. Du moment qu'il n'avait pas, en faveur de ceux-ci, renoncé à son idiome familier, à plus forte raison ne devait-il pas s'en départir vis-à-vis de Sénèque, disciple du philosophe grec Sotion, et dont les ouvrages nous donnent incessamment à reconnaître combien il était versé dans les lettres helléniques.

Au reste, les critiques qui y ont regardé de près se sont expliqués nettement sur la non-identité de notre recueil avec le recueil contemporain de saint Jérôme. Le plus ancien adversaire que rencontre la tradition relative à l'amitié de saint Paul et de Sénèque, et qui nous apparaît aussi le premier censeur des lettres actuellement existantes, Leonello de Ferrare, ne suspecte pas seulement leur sincérité[2]; il les déclare encore postérieures à saint Jérôme, et va, pour soutenir ce qu'il avance, jusqu'à incriminer d'interpolation le passage du *De scriptoribus*, qui les a citées : *Audeo igitur*

[1] Cette observation a fait penser à Melchior Inchofer que saint Paul, pendant qu'il demeurait à Rome, faisait ses prédications en latin : *Latinè verò ipsum egisse, et majestas linguæ et romanæ mos gentis in ipsâ præsertim urbe... pervincunt* (Melch. Inchof. *Hist. sacr. latinit.* lib. V, c. 6). Mais la supposition de ce critique est purement gratuite, et ne s'appuie sur aucune preuve positive.

[2] Voir t. I, p. 351 et suiv.

jure meo dicere quod fortè miremini... non ex Senecâ et Paulo epistolas prodiisse, quæ vicissim editæ memorantur, etiam attestante Hieronymo; sic si prodidit, bono magis in hâc parte viro, quàm judiciario; quamquam eumdem appositivum scriptorem, ut vanum ostentatorem, ita Hieronymum induxisse deprehenditur, quò falsa falso magis testimonio defenderet[1]. Juste-Lipse, dont l'opinion, nous en convenons, n'a pas toujours été aussi expresse[2], n'hésite pas, dans sa Vie de Sénèque, à rejeter la correspondance de ce philosophe avec l'Apôtre, comme « un mauvais jeu d'esprit de quelque demi-savant », et proteste que « s'il y eut jamais des lettres qui aient pu passer pour être de saint Paul et de Sénèque, ce ne sont assurémeut pas celles-là ; autrement, qu'auraient fait ici les deux excellents Pères, saint Jérôme et saint Augustin, de leur sens habituel? » *Fuerint aliquæ, sed aliæ; si illæ, requiro judicium optimorum patrum*[3]. Tillemont ne se montre pas mieux disposé à admettre que nous ayons l'ancienne correspondance : « Outre, dit-il, que *la chose est assez difficile à croire, si ces lettres dont ils* (Jérôme et Augustin) *parlent, et que saint Jérôme paraît avoir lues, sont celles que nous avons aujourd'hui*, tout le monde est maintenant persuadé que ce sont des lettres supposées[4]. » Le père Alexandre serait plus affirmatif encore, en décidant qu'elles ont été supposées depuis saint Jérôme[5]. Elie du Pin s'efforce bien de réfuter ce

[1] Decembr. *de Politiâ litterariâ*, Basil., 1562, in-8, p. 56-57.

[2] Voir ses *Electa*, lib. II, c. 18.

[3] *De vitâ et scriptis Senecæ*, 10.

[4] *Hist. des empereurs*, t. I, p. 341. J'ai cru devoir répéter ici, à cause de son importance, ce passage que j'avais déjà rapporté en note, t. I, p. 349.

[5] Cette opinion ne se trouve point dans l'*Historia ecclesiastica* de cet auteur, du moins dans l'édition infolio que j'ai sous les yeux. Mais elle est exposée comme étant de lui par Elie du Pin, qui la combat : « Un auteur de nos jours (du Pin ajoute en note qu'il s'agit du père Alexandre), ayant reconnu d'un côté la fausseté des lettres que nous avons sous le nom de Sénèque à saint Paul et de saint Paul à Sénèque, et n'osant toutefois dire que saint Jérôme et saint Augustin, qui ont cru ces

jugement [1] : mais sa réfutation ne se fonde que sur la ressemblance de la citation émanée du *De scriptoribus* avec un passage des lettres que nous avons entre les mains ; or, on a vu que cette ressemblance ne suffit pas pour établir que les deux recueils n'en font qu'un.

Enfin, l'abbé Greppo se prononce avec sa sagacité habituelle contre l'identité des deux recueils : « J'aime mieux croire, dit-il, qu'il exista en effet, du temps de saint Jérôme et de saint Augustin, des lettres authentiques du philosophe et de saint Paul, que les premiers chrétiens auraient recueillies avec soin comme un témoignage honorable à leur foi et à son apôtre le plus illustre ; qu'elles auront eu le sort d'un grand nombre d'écrits de l'antiquité, dont nous déplorons la perte; et que, sur les données traditionnelles qui avaient été conservées, un faussaire d'un âge postérieur aura fabriqué, à l'imitation de tant d'autres, la correspondance qui nous est parvenue au lieu de la véritable. Cette supposition me paraît d'une extrême vraisemblance ; elle rend compte du passage cité par saint Jérôme, et retrouvé dans une de ces fausses pièces; et je vois qu'elle a été goûtée par plusieurs savants critiques, notamment par Juste-Lipse et par d'autres commentateurs de ce passage [2]. »

Le sentiment de ces divers critiques nous confirme dans le nôtre, quoiqu'il en diffère [3], et nous est un complément

lettres véritables, se sont trompés, s'est imaginé que les véritables lettres de saint Paul à Sénèque et de Sénèque à saint Paul avaient été perdues depuis longtemps, et qu'on avait supposé celles que nous avons en leur place » (*Biblioth. des aut. ecclés.*, t. I, p. 65-66).

[1] A la suite du passage cité ci-dessus, même ouvrage, p. 66.

[2] *Trois mémoires*, etc., p. 96-97.

[3] Mon opinion se sépare, en effet, de celles précitées, en ce qu'elle tend à mettre en question la probabilité, même dans l'origine, d'une correspondance quelconque entre saint Paul et Sénèque. Loin d'être de cet avis, le père Alexandre, au contraire, met un certain soin à prouver que les deux sages avaient dû s'écrire primitivement (Voir son *Hist. eccles.*, t. III, p. 42).

d'argumentation contre l'opinion des auteurs[1] qui, en proclamant notre recueil apocryphe, entendent par là même faire peser leur proscription sur le recueil dont la circulation est constatée pendant les quatrième et cinquième siècles.

Concluons, pour nous résumer, que le bruit d'une correspondance entre saint Paul et Sénèque, laquelle n'a, pensons-nous, jamais existé, a fourni matière à deux falsifications successives, inspirées toutes deux, quoiqu'à un long intervalle, par la même cause, le sentiment religieux; que de ces deux falsifications, la première, écrite en grec probablement, est antérieure de beaucoup au siècle de saint Jérôme et de saint Augustin; que l'autre, écrite en latin, indigne par la diction, par la pensée, et par les non-sens historiques[2] qu'elle contient, de l'époque à laquelle on la fait remonter vulgairement, est née de la disparition de la précédente très-postérieurement aux mêmes Pères : c'est la correspondance qui subsiste de nos jours.

[1] Tels sont, entre tant d'autres : Baronius (voir plus haut, t. I, page 356), Bisciola (*Hor. subcisiv.*, XV, 1), Barthius (*Not. in Claudian. Mamerti libr. de statu animæ*, p. 22), Labbe (voir dans cet ouvrage, t. I, p. 368), Possevin (voir *ibid.*, t. I, p. 363, en note), et Fabricius. Ce dernier repousse, ainsi qu'il suit, le doute élevé par Tillemont sur l'identité du recueil de saint Jérôme avec le nôtre : *Cùm nullæ proferantur rationes ejus sententiæ et alterum quod dixi res ipsa videatur confirmare, malo facere cum iis qui non alias epistolas veteribus inspectas esse existimant* (*Cod. apocryph. N. T.*, t. I, p. 881). Erasme prouve à son tour qu'il n'a pas songé à distinguer entre le recueil actuel et celui du cinquième siècle, lorsqu'il reproche à saint Jérôme de soutenir un opuscule si misérable : *His epistolis non video quid fingi possit frigidius aut ineptius, et tamen quisquis fuit auctor, hoc egit, ut nobis persuaderet Senecam fuisse christianum. Divus Hieronymus non ignarus fuci, abusus est simplicium credulitate, ut Senecæ libros lectu cum primis dignos commendaret christianis*, etc. (*Op. Senecæ*, 1529. Basil., p. 679.).

[2] Exemples : l'appellation déjà relevée de *regina* pour *imperatrix* (*Ep.* VIII); la supposition d'une prétendue loi romaine sur les préséances entre citoyens de classes différentes, dans leurs rapports épistolaires (*Ep.* X); des détails inexacts concernant l'incendie de Rome (*Ep.* XII), etc., sans parler des désignations des consuls, la plupart interverties ou entièrement controuvées.

II.

Recherches sur la date approximative des lettres subsistant actuellement sous les noms de saint Paul et de Sénèque. — Du petit livre *De copiâ verborum*, cité dans ce recueil comme appartenant à la plume de Sénèque.

Le problème qui s'offre maintenant à nos recherches porte sur l'âge précis de ce nouveau recueil. Il s'agit de savoir vers quel temps, approximativement du moins, il a pris naissance, s'il n'est pas possible de déterminer nominativement quel en est l'auteur. Nous devons avouer tout d'abord que l'intérêt qui s'attache à cette question, laissée jusqu'à présent intacte par les critiques, n'est pas au niveau des difficultés qu'on rencontre pour la résoudre. Nous essayerons d'en pénétrer un instant les obscurités, sans pourtant nous flatter d'avance de parvenir à les dissiper entièrement.

Sénèque termine sa cinquième lettre à Paul (la neuvième du recueil) en lui annonçant l'envoi de son livre *De copiâ verborum*, livre qu'Erasme a pris pour un traité de rhétorique ou de grammaire[1], du genre de celui composé par ce savant sous le même titre. Il y a, au premier abord, quelque chose qui semblerait donner raison à cette interprétation d'Erasme, interprétation du reste empruntée à Lefebvre d'Etaples[2]; ce sont les reproches que le philosophe avait adressés à l'Apôtre sur les négligences de son style, dans une lettre[3] qui précède celle où il lui envoie le *De copiâ*. Ce défaut choque tellement Sé-

[1] *Illud insignitæ cujusdam stultitiæ est quòd Seneca mittit Paulo librum De copiâ verborum, quò posthac meliùs scribat romanè. Atqui si Paulus nesciebat latinè, etc... Quì convenit ut cùm Seneca doceat philosophi dictionem sententiis gravem potiùs quàm verbis ornatam esse debere, nunc in Paulo requirat romani sermonis copiam?* etc. (Erasm. *Præfat. in Ep. Senecæ et Pauli*, Op. Senecæ, ed. Basil. 1529, p. 679.)

[2] Voir dans les notes sur la lettre V, le passage de Lefebvre d'Etaples relatif au livre *De copiâ verborum*.

[3] *Epist.* VII.

nèque qu'il y reviendra encore un peu plus loin [1]. Il était conséquent qu'il fournît à son correspondant les moyens de corriger les fautes de latinité qu'il trouve à reprendre chez lui. Mais on peut encore aujourd'hui vérifier si l'hypothèse de Lefebvre d'Etaples et d'Erasme est réellement fondée en fait aussi bien qu'en raison apparente; car le livre *De copiâ verborum* n'est point un écrit chimérique, quoique aucun ancien écrivain ne le cite parmi les ouvrages de Sénèque, et que nous ne le remarquions nulle part imprimé, sous ce titre, dans la foule des petits traités pseudonymes que les premiers éditeurs de notre philosophe ont annexés à ses œuvres. C'est sans doute parce qu'il s'en tenait à cette dernière observation, qu'Antonius [2], croyant être sûr de son fait, s'est moqué de Tomasini lequel, dans son Catalogue des manuscrits de Padoue [3], cite un certain Codex de la bibliothèque Saint-Antoine contenant, entre autres matières, un ouvrage intitulé : *L. A. Senecæ Cordubensis, stoici Sotionis discipuli liber* De copiâ verborum *ad B. Paulum.* « Plaisanterie pure! » *Nugæ, nugæ*, s'écrie là-dessus le bibliographe espagnol [4], qui prend ce titre de livre pour une invention de l'auteur des fausses lettres Seneca-Paulines. Cependant, l'indication de Tomasini a été rencontrée plus d'une fois depuis par Fabricius [5] dans différents catalogues, et notamment dans

[1] *Ep.* XIII.

[2] *Bibl. vetus Hisp.* t. I, p. 41.

Antonio ou *Antonius* (Nicolas), né à Séville en 1617, et mort à Madrid en 1684, était déjà occupé de sa *Bibliotheca hispana,* lorsqu'il fut envoyé en mission à Rome par le roi Philippe IV. Le pape Alexandre VII lui accorda, en récompense de sa science et de ses talents, un canonicat dans sa patrie, canonicat qui le mit à même d'acquérir une riche bibliothèque. C'est à l'aide de ces ressources qu'il publia son grand ouvrage précité dont la première partie parut à Rome, et la seconde à Madrid après sa mort. — Les chapitres VII et VIII du livre I de la *Bibliotheca vetus* renferment sur Sénèque et sur ses écrits des renseignements intéressants, dont j'ai quelquefois profité, pour ce qui est notamment de la critique des lettres Seneca-Paulines.

[3] *De bibl. Patavin.* p. 58.

[4] *Bibl. vet. hisp.* loc. suprà cit.

[5] *Cod. Apocryph. N. T.* t. I, pag. 899, not. *e*.

l'index des manuscrits de la collection de Gudius[1]. D'un autre côté, le *De copiâ verborum* fait partie de l'énumération des œuvres de Sénèque donnée par Raphaël Volterran[2]. Trithème[3] et d'autres le rattachent également à leurs nomenclatures bibliographiques. Bien plus, ce livre a sa place dans un très-grand nombre de manuscrits de la bibliothèque centrale de Paris : nous désignerons entre autres les manuscrits cotés sous les n°s 1936, 6389, 6630, 6707, 8544, 8545. Or, il se trouve, vérification faite de ces manuscrits, que, loin d'être un ouvrage sur l'art d'écrire, ou une sorte de dictionnaire des synonymes, comme nous aurions volontiers traduit *De copiâ verborum* avec Erasme et Lefebvre d'Etaples, le livre caché sous ce titre est un petit traité de morale beaucoup plus connu par l'intitulé primitif *De quatuor virtutibus* qui lui convient véritablement[4]. On sait que le *De quatuor virtutibus* appartient à Martin de Dumos, ou de Braga, mort évêque de cette dernière ville, en 583[5]. Isidore de Séville

[1] *Gude* ou *Gudius*, natif du Holstein, philologue et antiquaire, ami de Ménage et de Valois, devint, grâce à la succession de Samuel Schatz, son élève, dont il fut l'héritier, possesseur d'une bibliothèque très-riche en manuscrits, achetée plus tard par Leibnitz pour le duc de Wolfenbuttel. Cet érudit, tout célèbre qu'il fût de son temps parmi les savants, n'est guère connu que par son édition du Traité de saint Hippolyte sur l'Antechrist, et par une correspondance qu'a éditée Pierre Burmann à la fin du dix-septième siècle. Il avait préparé, en outre, un recueil d'inscriptions, publié plus tard par Hersel. Gudius mourut en 1689, à Copenhague, où le roi de Danemarck se l'était attaché en qualité de conseiller.

[2] *Comment. urban.* f. 223.

[3] *Opera historic.* 1601, in-folio, p. 189.

[4] Cela expliqué, il y a, je l'avoue, encore lieu de s'étonner de l'amphibologie que présente le titre *De copiâ verborum* à l'esprit du lecteur frappé des reproches de Sénèque à saint Paul sur son mauvais langage. Mais c'est là, sans doute, un rapprochement tout à fait fortuit, et auquel l'auteur des lettres, dans son incurie, n'aura pas songé. La production du livre à la suite de son recueil, si, comme je le pense, elle avait été faite par le même auteur, achèverait de détruire toute hypothèse d'intention de sa part, en ce qui concerne le sens extérieur des mots *De copiâ verborum*.

[5] Voir sur cet auteur la note 1 de la page 297 du tome Ier.

dit, en parlant de ce prélat : « J'ai lu de l'évêque Martin un livre sur la différence des quatre vertus principales » : *Hujus quidem ego ipse legi librum de differentiâ quatuor virtutum*[1]. Il paraît que depuis la notice d'Isidore, le nom de l'auteur de cet opuscule avait fini par s'oblitérer, et son livre par passer, sous l'intitulé singulier de *Liber de copiâ verborum*, pour être l'ouvrage de Sénèque. Car nous voyons au seizième siècle le secrétaire d'Erasme, Gilbert Cousin, de Nozeroi[2], éditer le *De quatuor virtutibus* en lui restituant, comme une nouveauté, le nom de son véritable auteur, Martin de Braga, que bien peu d'années après pensait exhumer aussi de son côté pour la première fois le critique Curion, dans son édition de Sénèque, sur la foi d'un manuscrit de Poitiers, et d'un autre de Bâle[3]. Voilà dès lors nos lettres Seneca-Paulines reculées quant à leur date, non-seulement,

[1] *De script. eccles.* voce *Martinus.*

[2] Gilbert Cousin, plus connu sous son nom latin *Cognatus*, naquit à Nozeroi, en Franche-Comté, le 21 janvier 1506. Il contribua, à la suite d'Érasme, dont il fut quelque temps le secrétaire, à la renaissance des lettres, par diverses traductions d'auteurs grecs, et par des travaux critiques élémentaires sur l'antiquité classique. Devenu titulaire du canonicat de Nozeroi, il fut bientôt soupçonné de protestantisme et remis par l'archevêque de Besançon, son supérieur, entre les mains de l'inquisition. Celle-ci n'avait pas encore achevé l'instruction de son procès, lorsqu'il mourut en 1567.

Le petit livre cité ici comme édité par Cousin est intitulé : *Martini episcopi Dumiensis Formula honestæ vitæ, sive De quatuor virtutibus consarcinatio.* Basileæ, 1545. Il porte en tête cette notice : *Auctor verus hujus opusculi, quod hactenus Senecæ vulgò inscriptum fuit, in pristinam possessionem per Gilbertum Cognatum Nozerenum restitutus est.* Les manuscrits 1710 et 2158 de la collection de Paris paraissent avoir servi de base à Cousin pour l'édition de ce petit livre.

[3] *Vidit Erasmus hoc opusculum De quatuor virtutibus Senecæ non esse, sed cujus esset non vidit. Nos autem tantò scilicet posteriores et Pictavis ex vetusti codicis fide, et Basileæ iterum editum Martini episcopi titulo vidimus. Quamobrem et eorum fidem et Gesneri in suâ Bibliothecâ testimonium secuti in hâc novâ Senecæ editione, auctoris sui nomen præferre (ne cui deinceps ea res fraudi esset) voluimus. Quod de hoc libello dicimus, idem de sequenti* De moribus *inscripto intelligi debet*, etc. (Senecæ *opera*, ed. Curion. p. 745). Le *De copiâ*, avant Cousin et Curion, avait été, ainsi que le fait remarquer ce dernier, signalé par Gesner comme appartenant à l'évêque Martin.

comme nous espérons l'avoir démontré, bien au delà de saint Jérôme, mais encore postérieurement à la fin du sixième siècle, puisqu'elles citent un livre dont l'auteur ne florissait que vers la seconde moitié du même siècle. On éprouve ici, à la vérité, un certain embarras à expliquer comment, au lieu de citer ce livre sous le titre que lui avait donné Martin de Braga en le composant, et que lui maintenait Isidore de Séville cinquante ans plus tard, elles le désignent sous une dénomination barbare, et avec un nom d'auteur différent, qui n'ont pu échoir à l'opuscule en question que par l'effet d'un assez long intervalle de temps écoulé depuis sa première publication.

Selon toute apparence, le *De quatuor virtutibus*, d'abord publié séparément, avait été refondu dans un ouvrage plus étendu, dont il était devenu seulement la première partie, et la plus considérable. C'est cet ouvrage, ainsi complété, qui aurait été dédié par Martin à Miron, roi ou chef des *Suevi*, colonie pannonienne fixée en Gallice, et qu'il avait intitulé, comme nous l'apprend l'épître dédicatoire, « Formulaire de la vie honnête » : *Libelli autem* Formula honestæ vitæ *titulus est*. Le formulaire de l'évêque de Braga comprenait, si notre conjecture ne nous trompe pas, 1° ce traité des quatre vertus dont il vient d'être parlé, ou recueil des sentences morales relatives aux quatre principaux chefs qu'implique le sous-titre *De quatuor virtutibus*, la prudence, la force, la justice et la tempérance ; 2° un autre recueil de sentences plus générales, d'une utilité pratique pour la conduite de la vie [1]. Nous connaissons deux rédactions distinctes de ce deuxième recueil, édité dans les manuscrits de Martin comme étant de lui, et devenu, croyons-nous, la seconde section du *Formulaire de la vie honnête* : l'une intitulée *De moribus*, compilation de maximes sen-

[1] Il y a, dans la collection de Paris, un manuscrit où le *De virtutibus*, intitulé *De copiâ*, se termine par cette mention : *Liber secundus deest*.

tencieuses recueillies sans ordre et transcrites par l'écrivain, à ce qu'il semble, selon et à mesure qu'il les avait rencontrées dans ses lectures ; l'autre, compilation à peu près identique, toutefois un peu plus considérable, et coordonnée suivant l'ordre alphabétique, connue sous le nom de *Proverbia*. Comme rien n'empêche que ce dernier titre s'applique aux sentences colligées sur les quatre vertus cardinales, les copistes ont pu le faire servir aussi d'intitulé à ce premier opuscule, et appeler même l'ensemble de la compilation *Copia proverbiorum*, titre qu'une main ignorante aura ensuite perverti en un non-sens : *Copia*, ou *De copiâ verborum*. C'est ce non-sens qui a longtemps prévalu dans les manuscrits, en tête du *De quatuor virtutibus*. Mais, pour qu'une altération aussi grossière ait fini par être communément substituée au véritable intitulé du livre de Martin, pour que le nom de cet auteur ait pu être oublié à ce point de faire place, dans l'opinion vulgaire, à celui de Sénèque, qui du reste est, au fond, la véritable source où ont été puisées la plupart des sentences dont se compose le *Formula honestæ vitæ*, pour ces diverses métamorphoses en un mot, telles que nous les voyons implicitement acceptées par l'auteur de la correspondance Seneca-Pauline, il a fallu, encore une fois, qu'il se soit écoulé entre la naissance de cette correspondance et la date du livre de Martin qui s'y trouve indiqué, un laps de temps considérable, des siècles probablement. Nous ne risquons donc pas de nous éloigner beaucoup de la vérité, en présumant que la nouvelle falsification des lettres de saint Paul et de Sénèque n'est pas antérieure au septième ou au huitième siècle, le Formulaire de la vie honnête qu'elles entendent mentionner n'ayant guère dû, par l'effet d'une longue succession de copies souvent inintelligentes, être désigné couramment sous le titre dépourvu de sens *De copiâ verborum*, que dans le plus fort de la barbarie du moyen âge. Cette fixation, au

surplus, ne saurait guère être reculée au delà du neuvième siècle, puisque, si l'on voulait descendre plus bas dans la série des temps pour déterminer l'âge de nos fausses lettres, on se trouverait bientôt arrêté par leur insertion qui commence à poindre dans les manuscrits du dixième siècle.

Ce fut une bonne fortune pour la pensée qui projetait ces lettres, que la rencontre d'un livre que l'on pouvait invoquer si à propos dans une composition destinée à répandre un jour nouveau sur la conversion de Sénèque. Car le *De virtutibus* présente la morale la plus saine, dégagée de l'atmosphère de paganisme que l'on respire à chaque ligne en lisant les œuvres authentiques du philosophe stoïcien. Le traité *De moribus*, si le lecteur nous concède, selon l'hypothèse avancée tout à l'heure, qu'il constituait la seconde partie du *De copiâ*, est plus déterminant encore sous ce rapport. En effet, outre les axiomes de Sénèque, de Syrus, de Pythagore et de Salomon, tous en harmonie avec les doctrines de l'Evangile, on trouve dans ce petit livre la mention du diable, et plusieurs autres traits que la religion seule est en droit de revendiquer. Le *De copiâ*, désormais décapité du nom de son compilateur, Martin de Braga, devenait, une fois qu'on ne l'attribuait plus qu'à Sénèque, une preuve fort utile à ajouter à celle d'une correspondance qui démontrait de la manière la plus claire que celui-ci était entré franchement dans les croyances de l'Eglise. Il se pourrait même que l'inventeur des lettres Seneca-Paulines les eût fait suivre de la transcription du *De copiâ verborum*, comme d'un document à l'appui : c'est ce que semble signifier la dédicace du même opuscule à saint Paul, que l'on a remarquée dans l'intitulé extrait du Catalogue de Tomasini. Le manuscrit de Paris 6707 répète l'indication de cette dédicace : *Incipit liber De copiâ verborum Senecæ, quem scripsit apostolo Paulo*, dédicace que rappellent, aux

termes près, les nos 8544 et 8545 [1]. En outre, cette sorte de lien entre le *De copiâ* et les Lettres ressort matériellement de la position qu'occupent près l'un de l'autre les deux opuscules dans un grand nombre de manuscrits. Quoique ce soit un usage très-commun chez les calligraphes de réunir dans leurs copies les matières les plus diverses, sans qu'aucune analogie naturelle explique cette réunion, il est néanmoins probable que ce n'est pas un pur hasard qui nous fait rencontrer, si souvent accouplés dans un même

[1] *Liber Senecæ de verborum copiâ ad Paulum*, lit-on de même dans le manuscrit 8544. Quant au manuscrit 8545, il porte cette notice explicative qui confirme, par parenthèse, l'opinion que je viens d'essayer de soutenir : *Senecæ De quatuor virtutibus*, sive secundum quosdam, *De copiâ verborum, quem misit Paulo apostolo*. Une notice semblable, qui seulement ne constatait pas, comme celle-ci, l'identité du *De quatuor virtutibus* avec le *De copiâ*, sera tombée probablement sous les yeux de Lefebvre d'Etaples, et lui aura suggéré la remarque citée plus haut (t. I, p. 334-335) : *Senecam librum de virtutibus Paulo Christi apostolo nuncupasse in vetustis quibusdam reperitur monumentis. Qui si nunc non eum præfert titulum, malitiâ inimicorum Christi id factum esse putant.* Il est assez singulier que le savant critique n'ait pas tenu compte ailleurs de cette découverte, en ce qui concerne le remplacement du titre *De virtutibus* par le titre *De copiâ*. On va voir bientôt, en effet, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, que dans son Commentaire sur le passage de la lettre Seneca-Pauline où est cité le *De copiâ verborum*, il prend ce livre pour un ouvrage de grammaire. Salméron semble copier les termes de la remarque précitée de Lefebvre. Sa phrase toutefois présente un sens un peu différent, à cause de ce qui la précède : *Seneca quoque in unâ ex illis epistolis* (Seneca-Paulinis) *tradit librum De verborum copiâ inscriptum ad Paulum misisse. Et ita in quibusdam vetustis codicibus invenimus, etsi nunc temporum et hominum malitiâ ille titulus sit deletus* (*In Philipp.* IV, 22. *Comment.* tom. XV, pag. 315). Il suit de là que Salméron tient les mots *De copiâ verborum* pour le titre primitif et original de l'opuscule de Sénèque envoyé à saint Paul ; titre qui, selon lui, se serait avec le temps, et par la malice des hommes, oblitéré pour faire place à un autre (*Liber de virtutibus*, probablement). Lefebvre d'Etaples, au contraire, ne reconnaît que l'intitulé *De virtutibus* ; et il n'est pas bien sûr qu'il interprète cet intitulé comme le synonyme du livre cité dans la lettre Seneca-Pauline ; autrement, il n'aurait pas dit plus loin que ce dernier livre était un ouvrage de grammaire. Peut-être a-t-il copié dans quelque manuscrit la remarque relatée ci-dessus, sans en bien comprendre la signification.

codex, le *De copiâ* et la correspondance de saint Paul avec Sénèque.

En rattachant au neuvième siècle l'origine des secondes lettres apocryphes de l'Apôtre et du philosophe, nous ne sommes point en désaccord avec la conjecture, accueillie par nous comme plausible, qui soupçonne ces lettres de provenir de la même fabrique que les actes du faux saint Lin. Cette conjecture, examinée de près, conserve son côté spécieux : il existe dans les deux ouvrages certaines analogies de basse latinité qui leur donnent un air de famille. Ils présentent l'un et l'autre des détails mesquins, des trivialités de pensée et d'expression qui dénoteraient volontiers une même tournure d'esprit. Il n'est pas jusqu'à une sorte d'unité d'ignorance qui semble encore rapprocher les deux écrits. Ce qui est surtout singulier, c'est le soin avec lequel celui que nous avons appelé le vulgarisateur des anciens actes de saint Pierre et de saint Paul s'étend sur la correspondance échangée entre ce dernier et Sénèque, et la parfaite concordance de diverses parties de son récit avec le contenu même des lettres. Nous donnerons pour exemple l'histoire de la communication des Epîtres de l'Apôtre faite à Néron par son précepteur, qui tient également une place dans chacun des deux opuscules. Ce sont sans doute ces rapprochements qui ont fait penser à Baronius, à Raynaud et à Frassen, que la fausse légende de saint Lin pourrait bien avoir engendré l'idée des fausses lettres de saint Paul à Sénèque [1], induction, au surplus, voisine de l'hypothèse suivant laquelle l'un et l'autre écrit seraient l'œuvre d'une main unique. Enfin, la comparaison des deux opuscules, quant à leurs dates probables, achève de justifier l'opinion qui leur attribue une origine homogène. Nous croyons avoir établi [2] que les actes de saint Lin existaient encore au sixième siècle et même beaucoup plus

[1] Voir t. I, p. 355, 356, 357, en note. [2] T. I, p. 282 et suiv.

tard, dans leur substance primitive, qu'ils avaient été falsifiés avant d'avoir disparu de la circulation, et que leur falsification, de même que l'invention de nos Lettres, pouvait à peine être renvoyée au delà du dixième siècle. Il n'y aurait pas d'impossibilité, par conséquent, à ce que l'écrivain à qui l'on doit la sophistication, ou plutôt l'abréviation rédigée en style vulgaire du récit original de saint Lin, eût vécu avant cette date extrême, soit au neuvième siècle, époque assignée par nous à l'apparition de la correspondance Seneca-Pauline. Il y a même quelque apparence de raison à penser que cette correspondance a été imaginée par l'abréviateur de saint Lin sur l'indication que lui aurait fournie le récit original, en supposant, ce que toutefois plus haut nous inclinions à mettre en doute, qu'il contînt déjà la mention précise d'un commerce épistolaire entre saint Paul et Sénèque.

III.

Examen critique et analytique des lettres de saint Paul et de Sénèque.

Abordons maintenant d'une manière plus directe l'appréciation littéraire du recueil que l'on va lire. Ici notre tâche, qu'abrége d'ailleurs la production des lettres elles-mêmes, jointe aux notes spéciales dont nous les accompagnons, se trouve d'avance en partie remplie par ce qui précède. Car, en essayant de démontrer que saint Paul et Sénèque sont entièrement étrangers à ce recueil, bien qu'il porte leur nom, qu'il n'a non plus rien de commun avec la collection épistolaire du même titre qui circulait au cinquième siècle, nous l'avons déjà caractérisé ; nous l'avons dépouillé, sans égard pour les illusions du lecteur pieux, de l'importance qui s'attache naturellement aux moindres monuments littéraires de l'antiquité. Nous avons eu même à nous expliquer sur la nullité de cette correspondance, tant sous le

rapport de la diction que sous le rapport des idées. Il ne nous reste dès lors que peu de chose à ajouter.

C'est Sénèque qui est censé écrire la première lettre : il y rend compte des impressions que lui a fait éprouver à lui, ainsi qu'à Lucilius et à plusieurs autres néophytes, la lecture, faite dans les jardins de Salluste, de quelques fragments des Epîtres de l'Apôtre. Sénèque remercie ce dernier de l'effet produit sur eux par ses exhortations à une vie réglée. Cette première lettre est convenable, et par le ton et par les pensées ; elle respire une certaine ferveur de morale pratique qui n'a rien que d'assez compatible avec la manière de notre philosophe. Mais la réponse de saint Paul est loin d'être à la hauteur d'un aussi grand esprit. Il commence par s'excuser en termes diffus de n'avoir pas écrit plus tôt, et donne pour raison de son retard l'absence de son messager de confiance. A ces misérables détails, il ajoute qu'il s'estime heureux de voir ses écrits goûtés par des hommes tels que Sénèque. Après cette politesse fade que ne comportent nullement ni les mœurs du temps ni le caractère de l'Apôtre, il accepte sans trop de façon l'éloge de Sénèque comme l'accent de la vérité. En somme, c'est bien à cette lettre que s'applique la réflexion d'Elie du Pin [1], répétée par Voltaire [2] : « Ce sont des compliments plutôt que des instructions. »

La seconde lettre de Sénèque annonce son intention de mettre sous les yeux de César certains livres sacrés dont il a fait le choix. Son hésitation à ce sujet se traduit dans une sorte de petit verbiage bien peu en harmonie avec l'importance de l'entreprise. Le billet suivant de saint Paul n'est pas une réponse, mais une protestation de tendresse envers son correspondant, auquel il exprime son vif désir de le voir incessamment. Ces élans d'amitié purement humaine ne sont-ils pas indignes du disciple de Jésus-Christ?

[1] *Bibl. des aut. ecclés.*, t. I, p. 74. [2] *Dictionn. philos.* au mot *Paul*.

Il y a, il faut le dire, quelque chose de la phrase vive et pétulante de Sénèque dans le début de sa troisième lettre. Il s'y plaint, en termes aussi fort tendres, mais moins étranges de sa part, de l'absence de son nouveau maître. Où était alors l'Apôtre? Nous avons vu que, suivant plusieurs Pères, après son premier séjour à Rome, époque à laquelle s'arrête le récit des Actes, saint Paul, qui n'y était d'ailleurs que surveillé plutôt que prisonnier, obtint sa liberté, et qu'il en profita notamment pour se rendre en Espagne, comme il en avait annoncé le dessein dans sa lettre aux Romains [1]. Outre les autorités que nous avons citées à l'appui de cette opinion, elle a été suivie par la chronique pseudonyme de Dexter qui avance, même en termes formels, que Sénèque a écrit à saint Paul pendant son séjour en Espagne [2]; sur quoi Bivar, dans son Commentaire [3], fait observer que Dexter fait sans doute allusion à la cinquième lettre de notre recueil. Il a été déjà dit un mot de cette particularité [4], qu'il suffit de rappeler sans y attacher d'autre importance, car on sait assez combien peu de cas il faut faire de la chronique de Dexter ; et il en est de même, ou à peu près, des observations critiques qu'elle inspire à son éditeur. Quoi qu'il en soit, Sénèque demande à son correspondant la cause de sa longue absence ; il ajoute que si c'est la crainte du ressentiment de César contre ses prédications et les conversions qui s'ensuivent, il y a lieu d'espérer que celui-ci, mieux informé, reviendra de ses préventions. Saint Paul a l'air de regretter, dans sa réponse, que Sénèque ait abordé par écrit un sujet aussi glissant que la mise en contact des nouvelles idées religieuses avec le chef de l'empire. Aussi s'exprime-t-il, lui, en termes beaucoup plus réservés. Il insiste sur la déférence à observer envers tous, spécialement envers ceux qui ont des préventions : il faut user à leur

[1] XV, 24.
[2] Voir plus haut, t. I, p. 287.
[3] *Dextri chronic.* p. 122.
[4] Tom. I, p. 288.

égard de résignation et de patience. Fabricius paraît croire que cette lettre n'est point une réponse à la précédente, mais la solution de certaines questions qui lui auraient été adressées par Sénèque et par Lucilius dans un écrit qui ne fait pas partie de la correspondance actuelle, sur les devoirs envers l'autorité[1]. Dans tous les cas, la pensée de cette lettre est une contradiction flagrante avec la fermeté et la franchise connues de l'Apôtre.

Le philosophe adresse sa quatrième lettre non-seulement à son correspondant habituel, mais encore, selon quelques éditeurs, à Théophile, le même sans doute auquel saint Luc avait dédié les Actes des Apôtres[2]. Il commence par faire l'éloge des Epîtres aux Galates et aux Corinthiens; mais, inspiré sans doute par certaines critiques de saint Jérôme, notre sage, ou plutôt celui qui le fait parler, blâme le style apostolique qu'il accuse d'être trop peu d'accord avec l'élévation des sentiments exprimés. Il passe ensuite au récit de l'entretien précédemment projeté, et qui a eu lieu entre l'empereur et

[1] *De his enim (magistratibus) ponitur à Senecâ et Lucilio consultus Paulus* (*Cod. apocryph. N. T.* t. I, p. 896, not. *r*).

[2] On n'est pas bien d'accord sur la question de savoir quel était ce Théophile. J'ai déjà cité à cet égard le renseignement de Bar-Bajul. Mais il n'est pas déraisonnable de soutenir, comme on l'a fait, que c'était un personnage supposé, et que le nom de Θεόφιλος, *ami de Dieu*, avait été imaginé par l'Évangéliste, comme pour faire entendre qu'il adressait son livre à tous ceux qui aiment Dieu. Quant à l'opinion de Guillaume de Tyr, qui confond le Théophile de saint Luc avec Théophile, évêque d'Antioche vers l'an 170, auteur de plusieurs écrits, et le premier éditeur des quatre évangiles réunis (Hier. *ad Algas.* ep. CLI, 6), elle n'est pas soutenable, ainsi que l'a très-bien fait observer Elie du Pin. Il y aurait près d'un siècle de distance entre ce Théophile et l'auteur des *Actes*. Les *Recognitiones* de saint Clément (lib. X, cap. ult.) parlent d'un certain Théophile, habitant d'Antioche, de famille illustre, que saint Pierre convertit à la religion chrétienne, et dont la maison devint depuis un lieu de réunion pour les fidèles. Il semblerait assez naturel que saint Luc, natif également d'Antioche, eût dédié ses livres à un personnage aussi important parmi les chrétiens d'Orient, auquel même il aurait, en outre, dit-on, fait présent des portraits de Jésus-Christ et de la Sainte Vierge, peints de sa main.

lui au sujet des nouvelles doctrines. L'ensemble de cette lettre est, au langage près, d'un ton assez élevé; et n'offre pas du moins de disparate choquante, eu égard à la gravité de la situation, et au caractère de celui qui est censé rendre compte de la conférence. Il n'y a qu'un reproche à faire à l'auteur, c'est l'invraisemblance de la conversation qu'il a fait soutenir à Sénèque avec le prince. La réserve politique de l'ancien ministre, même devenu l'ami des chrétiens, ne pouvait se prêter à aborder un pareil sujet avec son empereur alors déjà prévenu contre lui. Bien que Néron ait accueilli la communication sans aigreur, saint Paul reproche à son ami de s'être engagé dans un pareil entretien vis-à-vis de l'empereur, qui n'était pas en état de comprendre la sublimité des doctrines évangéliques. Cela est plus contradictoire que jamais avec les allures franches et loyales de l'homme à qui sa foi faisait, à chaque instant, affronter les persécutions et les supplices.

Sénèque se hâte, dans la lettre suivante, d'avouer une faute que nous n'admettons pas aussi facilement que lui, et il fait très-humblement ses excuses à saint Paul de sa prétendue légèreté dans l'entretien qu'il a eu avec l'empereur au sujet de ses Epîtres. C'est en terminant cette lettre qu'il envoie à l'Apôtre le *De copiâ verborum* dont il a été parlé un peu plus haut.

Suit une lettre où saint Paul, s'érigeant en vrai puriste, discute sérieusement la question de savoir s'il ne doit pas employer, vis-à-vis du philosophe, une autre formule de salut que la formule usuelle *Paulus Senecæ salutem*, ou comme on lit dans plusieurs manuscrits, *Senecæ Paulus salutem*. Il était difficile d'abaisser ce grand esprit à un rôle plus ridicule; car le sujet est à peine digne du dernier pédant de collége; et l'on ne peut que gémir de voir de pareilles puérilités mises dans une telle bouche. Sénèque riposte par des louanges sur la haute position de son illustre ami, et en

faisant acte d'humilité devant la prépondérance de son nom parmi les chrétiens.

Nous passons de là à une diatribe dans laquelle le sage païen s'emporte avec une énergie qu'on ne devrait peut-être pas attendre de son esprit de modération parfois pusillanime, contre les persécutions dont les juifs et les chrétiens sont l'objet de la part de Néron. Il y parle lui-même en véritable chrétien de cette vie future qui doit dédommager ses frères de tant d'injustices, et se répand en insinuations les moins ménagées sur la part active qu'avait prise son disciple Néron à cet incendie de Rome, ainsi que sur l'effronterie avec laquelle il ose accuser les nouveaux religionnaires d'en être les auteurs. L'indignation explique à peine, chez un homme aussi timoré, la violence de ses imputations contre le chef de l'Etat.

Mais, de ce morceau chaleureux, qui se ressent évidemment de la lecture du passage des *Annales* de Tacite, correspondant au fait historique en question, nous retombons bien vite dans une froide lettre qui est encore écrite par Sénèque, et où ce dernier revient sur ses réflexions de grammairien et de latiniste, relativement au mauvais style des Epîtres. Il semble, à cette insipide répétition, que l'imagination de notre anonyme soit épuisée, et l'on sent qu'il songe déjà, faute d'idée, à clôturer son recueil. Ce recueil, en effet, se termine, sans liaison avec ce qui précède, par une exhortation de saint Paul à Sénèque pour lui recommander, en termes du reste graves et dignes, de mettre à profit la faveur qui lui a été faite de connaître le vrai Dieu. Il espère qu'il emploiera le crédit dont il jouit, à la propagation de la cause sainte dans l'esprit du prince et de sa cour, et que son talent d'écrivain prendra un nouvel essor, plus utile à l'humanité, vivifié qu'il sera désormais par le germe fécondant des saintes Ecritures.

Ainsi finit cette courte correspondance qui ne peut man-

quer de paraître d'autant plus terne que les espérances, à son sujet, devaient être plus encouragées par les noms des correspondants. L'impression qui nous en reste, pour l'avouer franchement, la maintient à peine au niveau d'une composition littéraire du dernier ordre; et il ne nous est guère possible d'y voir autre chose qu'une sorte d'exercice d'écolier, d'amplification de rhétorique en fort mauvais langage, parsemée çà et là de quelques expressions prises tantôt à Tacite, tantôt à la version des Epîtres de saint Paul, sur un thème dont la notice de saint Jérôme a fourni la donnée.

Quant à la candide illusion de Lefebvre d'Etaples, de Salméron, de Sixte de Sienne et de Bivar, qui croient avoir entre leurs mains, non-seulement l'écrit signalé par saint Jérôme et saint Augustin, mais les lettres primitives telles qu'elles seraient sorties de la plume de saint Paul et de Sénèque, nous n'avons pas à nous y arrêter, non plus qu'à l'erreur de leurs devanciers, Pierre de Cluny, Jacques de Magne et Sabellicus, que nous avons vus citant des fragments de la même correspondance, sans paraître se douter qu'elle puisse être fausse. Cette opinion, que semblent avoir aussi partagée les éditeurs des Pères, de La Bigne[1] et de Labarre[2], est trop peu sérieuse, et tombe d'elle-même après les simples observations qui précèdent sur la pauvreté, au fond et en la forme, des lettres en question. Il est impossible, encore une fois, de reconnaître, au jargon inculte dans lequel s'énoncent la plupart du temps les soi-disant correspondants, le moindre vestige de l'affectation souvent de faux goût, mais élégante et fine qui caractérise les compositions de l'écrivain romain. Le grand Apôtre n'est pas plus reconnaissable, et l'on voudrait en vain retrouver dans ces lettres son style tout plein de Dieu, *stylum theophorum*, selon la métaphore rappelée par Nicolas Lefebvre. Cependant, Lefebvre d'Etaples, qui fait à notre recueil l'honneur d'un

[1] *Bibl. vet. Patr.* t. II, p. 71. [2] *Hist. christian. vet. Patr.* p. 53.

commentaire, a la prétention, ainsi que Salméron, Sixte de Sienne et Bivar, d'apporter un certain esprit de critique dans l'appréciation littéraire de ces petits écrits. Le premier, suivi en cela par Sixte, convient qu'ils peuvent ne paraître pas toujours dignes des auteurs dont ils portent le nom; mais il ajoute qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que la correspondance Seneca-Pauline reproduise si peu la manière d'écrire habituelle de Sénèque, celui-ci s'étant, à dessein, appliqué à rendre son style méconnaissable afin que, si les lettres venaient à être interceptées, on ne pût le soupçonner de les avoir écrites. Nous livrons au lecteur la remarque de Lefebvre et de Sixte pour ce qu'elle vaut. Encore n'absout-elle nullement saint Paul, dont le caractère ne comporte pas le rôle de dissimulation qu'on lui ferait ainsi jouer, de connivence avec Sénèque, et ne le justifie-t-elle pas de se laisser aller, dans ses billets, à des détails voisins du ridicule, et trop peu conformes à sa dignité.

Mais c'est assez insister, et nous n'avons déjà que trop mérité peut-être le reproche que se fait Erasme, en finissant les observations préliminaires dont il accompagne, dans son édition, la publication de ces mêmes lettres : *Nimis multa de re nihili.*

Nous nous bornerons à dire encore quelques mots des manuscrits et éditions qui renferment ce petit recueil.

IV.

Des manuscrits et éditions contenant les lettres Seneca-Paulines.

Le nombre des manuscrits où se trouve la correspondance de saint Paul et de Sénèque est si considérable, qu'on ne saurait avoir la prétention de les énumérer tous. Nous croyons en donner toutefois une nomenclature assez étendue, en transcrivant ici le résultat des indications qui nous sont fournies par la Bibliothèque des Bibliothèques, de

Montfaucon.[1], par le Catalogue des manuscrits latins de la Bibliothèque centrale de Paris, et par quelques autres documents.

Montfaucon signale cinq manuscrits Seneca-Paulins à la Bibliothèque du Vatican. Ce sont les n°s 619, 906, 1138, 1226 et 1343[2]. Mais il n'est pas douteux qu'il n'en existe un bien plus grand nombre, et que si quelqu'un s'avisait d'en faire un relevé spécial, ils ne s'y produisissent par centaines. Cette observation s'applique à toutes les bibliothèques et archives des différentes capitales et villes d'Europe.

Le même paléographe note également l'existence d'un manuscrit contenant lesdites lettres, à Naples, dans le monastère de Saint-Macrin[3], et d'un autre manuscrit italien de la fin du quatorzième siècle, qu'il a rencontré dans la Bibliothèque de Médicis, à Florence, lequel porte le n° 6 de l'armoire ou *pluteus* XXVII. Ce manuscrit contient entre autres choses les Actes des Apôtres, en italien, *il libro degli Atti degli apostoli per S. Luca vangiolista*, etc.; et ensuite notre recueil, sous ce titre : *Visitazione di Seneca a Paolo per pistole, col testimonio di san Hieronimo innanzi*[4].

Il cite encore trois autres manuscrits de la même collection, dont l'un, très-ancien, porte le n° 4 de l'armoire ou *pluteus* XLV[5].

[1] Montfaucon (Bernard), une des gloires de l'ordre des Bénédictins de Saint-Maur, était né en 1655; il mourut en 1741. Peu de savants ont fait des recherches aussi approfondies sur les manuscrits grecs et latins et sur leur étude. Ses ouvrages de paléographie font encore aujourd'hui autorité dans la science diplomatique et archéologique. Il est aussi connu par d'excellentes éditions d'Athanase, d'Origène, de saint Chrysostôme, etc. Montfaucon, issu d'une famille noble du Languedoc, avait d'abord embrassé le métier des armes; mais il abandonna bientôt cette carrière pour s'enfermer dans le cloître de la Daurade, à Toulouse.

[2] *Biblioth. bibliothecar.*, p. 38, *b*;— 40, *a*; — 68, *b*.

[3] *Ibid.* p. 223, *a*.

[4] *Ibid.* p. 292. — Bandini a décrit ce Codex dans son Catalogue des manuscrits latins, t. V, col. 6, *c*. Voir plus loin, p. 288.

[5] *Ibid.* p. 130, *c*, et 331, *b*. — Le dernier de ces manuscrits est recensé aussi par Bandini (*Catal. manusc.*

On peut enfin, et toujours d'après Montfaucon, signaler comme contenant la correspondance de saint Paul et de Sénèque, les manuscrits suivants :

En Allemagne, un à Leipsick, bibliothèque Pauline [1], recensé dans le Catalogue de Feller [2];

En Angleterre, un à la bibliothèque Cottonienne [3], section *Othon* [4];

Un autre à la bibliothèque Bodleienne [5], classé sous le n° 1249 [6];

Un à la bibliothèque du collége de l'université d'Oxford, catalogué sous le n° 6 [7];

De plus, un à la bibliothèque Saint-Vincent du Mans, noté comme ancien [8];

Un à la bibliothèque Sainte-Marie de Nîmes [9];

Un à la bibliothèque de la cathédrale de Metz, classé sous le n° 223 [10].

Nous devons faire remarquer, sur ces dernières indications, que plusieurs ont vieilli et auraient besoin d'être rec-

lat., t. II, col. 339). Voir plus loin, p. 288.

[1] Montfaucon. *Biblioth. bibliothecar.* p. 595, *c.*

[2] Feller (Joachim-Frédéric), littérateur d'une érudition variée, fut nommé secrétaire du duc de Weimar en 1706. Le sénat de Leipsick, sa patrie, l'avait chargé de dresser le catalogue de la bibliothèque léguée à cette ville par Chrétien Daumius. Il mourut en 1726, laissant quelques écrits historiques fort curieux.

[3] La bibliothèque formée à Londres, au commencement du dix-septième siècle, par le savant paléographe anglais Robert Cotton, comptait au nombre des collections particulières de manuscrits les plus curieuses de l'Europe. Elle fut léguée à la couronne d'Angleterre par un des héritiers de Cotton, et réunie par suite à la bibliothèque royale de Londres. Malheureusement, l'incendie qui endommagea cet établissement en 1731 a consumé un assez grand nombre des manuscrits du fonds cottonien.

[4] *Biblioth. bibliothecar.* p. 637, *b.*

[5] La partie de la bibliothèque de l'Université d'Oxford dite collection *Bodleienne* est ainsi nommée en souvenir de sir Thomas Bodley, ancien ambassadeur d'Angleterre sous la reine Elisabeth, lequel l'avait formée à ses frais et qui, à sa mort, arrivée en 1612, la légua à cette Université.

[6] *Biblioth. bibliothecar.* p. 653, *d.*

[7] *Ibid.* p. 661, *d.*

[8] *Ibid.* p. 1257, *b.*

[9] *Ibid.* p. 1290, *c.*

[10] *Ibid.* p. 1380, *c.*

tifiées ou complétées d'après les changements survenus dans les établissements dépositaires.

La bibliothèque centrale de Paris renferme nécessairement un très-grand nombre de manuscrits où se trouve l'opuscule qui fait l'objet de nos recherches. Nous ne pouvons noter que ceux dont l'indication spéciale nous est révélée par le Catalogue de cette riche collection. Ils sont au nombre de vingt-neuf, savoir :

Nos 336 du Catalogue des manuscrits latins, codex du douzième siècle.
1791 du même Catalogue, écrit en partie au dixième siècle et en partie au douzième.
1236 (*Ibid.*); écriture du quatorzième siècle.
2128, — même date.
2359, — onzième siècle.
6344, — partie du dixième siècle et partie du onzième.
6380, — quatorzième siècle.
6385, — même date.
6388, — treizième siècle.
6389, — quatorzième siècle.
6392, — même date.
6394, — même date.
6395, — même date.
6395 A, — quinzième siècle.
6630, — treizième siècle.
6631, — quatorzième siècle.
6766, — quinzième siècle.
8539, — onzième siècle.
8541, — treizième siècle.
8542, — partie du treizième, partie du quatorzième, et quelques feuilles du quinzième siècle.
8543, — treizième siècle.
8544, — portant la date de 1389.
8545, — quatorzième siècle.

Nos 8546 du Catalogue des manuscrits latins, même date.
8550 (*Ibid.*), portant les dates de 1459 et 1460.
8616, — treizième siècle.
8617, — quatorzième siècle.
8618, — quinzième siècle.
8619, — même date.

Il est aussi fait mention, dans le Catalogue de la collection Harleienne, de trois manuscrits qui contiennent les lettres apocryphes de saint Paul et de Sénèque. Le premier porte le n° 2561 du Catalogue de cette collection [1] ; le sesecond, le n° 2639 [2]; le troisième est catalogué sous le n° 4858 [3].

Lami indique, comme renfermant les mêmes lettres, un manuscrit de la bibliothèque Riccardi[4], dont il était conservateur. Ce manuscrit est désigné sous le n° XXIII de l'armoire K, classe III [5]. Le bibliographe parle, en outre, d'un Codex de la bibliothèque privée de Gab. Riccardi, dans lequel il a rencontré une version italienne de la correspondance en question[6].

Outre ces deux manuscrits de Florence, il s'en trouve un assez grand nombre dans la collection Laurentienne de la même ville. Les voici tels que le Catalogue de Bandini [7] les a décrits :

[1] *Catalog. of the Harleian manuscripts*, t. II, p. 700.

Robert Harley, chancelier de l'Échiquier sous la reine Anne, se dédommagea de la disgrâce où il était tombé dans les dernières années de sa vie, en se consacrant à l'étude des beaux-arts et au soin de recueillir les éléments de cette célèbre collection de manuscrits qui porte son nom, et qui fut achetée à sa mort, en 1724, par le gouvernement anglais, pour être incorporée au Muséum britannique.

[2] *Catalog. of the Harleian manuscripts*, t. II, p. 705.

[3] *Ibid.* t. III, p. 212.

[4] Riccardi (Riccardo Romolo), riche Florentin qui s'est illustré par la protection qu'il accorda aux sciences et aux savants, avait fondé, à la fin du dix-septième siècle, la bibliothèque qui a gardé son nom. Cette riche collection a été encore augmentée, depuis lui, par ses descendants.

[5] *De erudit. Apost.* p. 168.

[6] *Ibid.*

[7] Bandini, conservateur de la bi-

Armoire XXVII, cod. VI, § IX, p. 64 : *Vicitationi di Seneca e di Paolo per pistole*, traduction anonyme. Nous avons déjà donné le signalement de ce manuscrit italien, d'après Montfaucon, qui le désigne pour appartenir au quatorzième siècle, tandis que Bandini le date du quinzième [1].

Armoire XL, cod. XLIX, § XXVII, p. 129, *b*, autre manuscrit italien du quinzième siècle. Le titre des Lettres est ainsi conçu : *Lettere di Seneca maestro di Nerone imperadore, mandate a Paolo apostolo, e di Paolo a Seneca.* La notice de saint Jérôme les précède; elles se terminent par l'épitaphe de Sénèque *Cura, labor*, etc., que le lecteur connaît [2].

Armoire XLV, cod. II, § I, p. 1 : *Epistolæ ad S. Paulum transmissæ a Seneca cum S. Pauli ad ipsas responsis*, manuscrit latin du quatorzième siècle. Les Lettres sont précédées de cette notice sur Sénèque : *Luc. Ann. Seneca de gre* (sic) *fuit. Locus ejus in regione Neronis. Scripsit hunc libellum et continentissimæ vitæ fuit. Qui Paulo epistolas misit et Paulus similiter illi. Et in tempore Neronis potentissimus fuit, et magister illius; et hic ante biennium antequam Petrus et Paulus, periit incisione venarum et veneni haustu. Magistri discipulus, Mannie genitus, Neptuni alumnus.* Les Lettres sont également suivies de l'épitaphe *Cura, labor* [3].

Armoire XLV, cod. IV, p. 113 : *Senecæ et D. Pauli epistolæ amœbææ* XIV; les Lettres sont précédées de la notice de saint Jérôme, et suivies de l'épitaphe. Montfaucon a déjà tout à l'heure tenu note de ce manuscrit, qui est du treizième siècle [4]. On y lit aussi, avant la correspon-

bliothèque Laurentienne, né à Florence, est connu, non-seulement par ses savants catalogues des manuscrits florentins, mais encore par divers ouvrages de critique et d'érudition qui avaient préludé à sa réputation. Il mourut à Florence en 1800. Il était né dans cette ville en 1726.

[1] *Catal. cod. lat. et ital.* tom. V, col. 6.

[2] *Ibid.* col. 67.

[3] *Ibid.* t. II, col. 335-336.

[4] Voir p. 284.

dance Seneca-Pauline, le traité *De quatuor virtutibus*[1].

Armoire XLV, cod. XXV, § I, p. 1. Les Lettres sont précédées du prologue de saint Jérôme. — Manuscrit du treizième siècle[2].

Même armoire, cod. XXVI, § XII, p. 118. La notice de saint Jérôme suit les Lettres. — Manuscrit du douzième siècle[3].

Même armoire, cod. XXIX, § I, p. 1. — Manuscrit du quinzième siècle[4].

Même armoire, cod. XXX, § I, p. 1. — Manuscrit du quinzième siècle[5].

Même armoire, cod. XXXII, § II, p. 207. Les Lettres précédées du prologue de saint Jérôme, et suivies de l'épitaphe *Cura, labor*, de même que dans les manuscrits précédents, se terminent par ces mots : *Valeas, qui legis, feliciter. Liber Petri de Medicis.* Ainsi ce manuscrit, qui a été écrit pour Pierre de Médicis, est du quinzième siècle[6].

Même armoire, cod. XXXIII, § III, p. 203. La notice de saint Jérôme précède, mais l'épitaphe manque. Les Lettres terminent le manuscrit, qui a été écrit pour Cosme de Médicis en 1458[7].

Armoire LXXVI, cod. XXXVIII, § X, p. 137. — Manuscrit du treizième siècle[8].

Armoire LXXXIX, cod. XVI, § XXXV, p. 170. — Manuscrit du quinzième siècle[9], dont nous avons extrait plus haut une notice touchant les mêmes Lettres[10].

Armoire LXXXIX, cod. LXX, § IV, p. 8. — Manuscrit du commencement du treizième siècle[11].

[1] Bandini, *Catalog. cod. lat. et ital.* t. II, col. 339.
[2] *Ibid.* col. 362.
[3] *Ibid.* col. 364.
[4] *Ibid.* col. 366.
[5] *Ibid.* col. 366.
[6] *Ibid.* col. 368.
[7] Bandini, *Catalog. cod. lat. et ital.* t. II, col. 368.
[8] *Ibid.* t. III, col. 110.
[9] *Ibid.* col. 374.
[10] Voir t. I, p. 320.
[11] Bandini, *Catal. cod. lat. et ital.* t. III, col. 333.

Nous ajouterons, pour terminer cette énumération :

Un codex de Magdebourg, dont Gœring fait mention dans une notice imprimée à Lubeck en 1823, in-4°, et intitulée : *Notitia codicis manuscripti, è L. A. Senecæ epistolis, Diogenis Laertii X libris et D. Justiniani institutionibus excerpta continentis;*

Un autre codex appartenant à la bibliothèque de Lubeck, indiqué par le même Gœring dans la notice précitée, p. 12, et catalogué sous le n° 88 ;

Enfin, un manuscrit qui porte le n° 256 (ancien n° 221 donné par Haenel dans son Catalogue général), lequel se trouve à Toulouse, bibliothèque du collége, et dont nous nous sommes servi concurremment avec les manuscrits 2359, 6344 et 6389 de la Bibliothèque de Paris pour la correction du texte qui va suivre.

L'ensemble des diverses indications qui précèdent, et qui est loin sans doute, comme on l'a dit, d'être complet, s'élève à un nombre d'environ soixante manuscrits, dans lesquels se lit notre correspondance pseudonyme. Ce chiffre prouve de nouveau quelle importance, ainsi que nous l'avons fait ressortir tout à l'heure, le moyen âge, dans ses préoccupations exclusivement religieuses, attachait à ce petit recueil. Car, s'il a été tant de fois reproduit, ce n'est assurément pas à cause de la valeur littéraire de son contenu, mais en vue du parti que le catholicisme se plaisait à en tirer pour établir, en faveur de l'Eglise, l'étendue de son action, et ses effets sur la civilisation païenne, même alors que l'Evangile commençait à peine à se répandre. Cette considération, qui nous a aidé à supposer comme assez vraisemblable la publication, à un long temps d'intervalle, de deux correspondances apocryphes différentes, n'explique pas moins cette série de thèses et de dissertations qu'a inspirées, dans les seizième et dix-septième siècles, à divers écrivains tant catholiques que protestants, la tradition de

la conversion de Sénèque, ou subsidiairement, de ses rapports bienveillants avec les premiers fondateurs de la religion chrétienne [1].

Les lettres de saint Paul à Sénèque et de Sénèque à saint Paul, toujours par suite de l'intérêt particulier que n'a cessé d'attacher l'Eglise à cet opuscule, ont été imprimées très-souvent avec les œuvres de l'écrivain latin. Toutefois, elles ont, en général, été omises dans les réimpressions moins anciennes, et dans les éditions critiques modernes du même auteur. Mais on les trouve à peu près infailliblement dans les éditions du quinzième et du commencement du seizième siècle. Ainsi, elles sont comprises dans l'édition de Naples de 1475, imprimée par Moravus [2], in-folio, la première publication typographique qui ait paru des ouvrages de Sénèque. Elles figurent aussi dans l'édition de Venise de 1478, qui n'est, du reste, qu'une réimpression de la précédente ; dans l'édition de Naples de 1484, in-folio, et dans celles de Venise de 1490 et 1492, où elles sont placées en tête des œuvres. Elles font également partie de la collection séparée des Lettres, *Epistolarum Senecæ ad Lucilium libri XXV*, Romæ, per Arnold. Pannartz [3], 1475, grand in-4°, et de la réimpression des mêmes Lettres éditées à Paris en 1475, in-4°. Enfin, les œuvres complètes qui ont paru à Lyon en 1523, in-4°, à Venise en 1588, in-8°, l'édition d'Erasme, imprimée à Bâle, en 1529, par

[1] Voir t. I, p. 2 et suiv., ainsi que les notes correspondantes.

[2] Mathieu Moravus est, après le Strasbourgeois Sixte Rusinger, le plus ancien typographe qui ait exercé à Naples. Il y imprima notamment le *De priscorum proprietate verborum, Juniani Maii*, qui date de l'année 1475, de même que le Sénèque.

[3] Arnold Pannartz et Conrad Sweinheim, son associé, sont les premiers imprimeurs qui aient paru à Rome. Ces deux Allemands y exerçaient leur profession dès 1467, où ils débutèrent par une édition de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, et par les Lettres familières de Cicéron à Atticus. Le caractère employé pour imprimer ces Lettres a servi plus tard de modèle; c'est de là que le mot *cicéro* est devenu un terme technique en typographie.

Froben[1], la réimpression de cette édition, par les soins de Curion, Bâle 1557, et l'édition d'Orléans, in-folio, comprennent encore notre correspondance pseudonyme.

La partie de cette correspondance attribuée à saint Paul, n'ayant point été admise comme authentique par les conciles, ne pouvait dès lors figurer dans les nombreuses publications du Nouveau Testament qui ont paru, avec les Epîtres de l'Apôtre. Néanmoins les quatorze lettres qui forment la collection complète se trouvent insérées, avec les commentaires composés sur ces Lettres par Jacques Lefebvre d'Etaples, dans l'édition des œuvres de saint Paul qu'a donnée ce savant, et qui a été imprimée à Paris par Henri Estienne[2] en 1512, in-folio, et réimprimée en

[1] Froben (Jean), l'ami d'Erasme, s'établit imprimeur à Bâle, où il avait fait ses études; il y exerçait cette profession dès l'an 1491. Il fut l'un des premiers qui aient fait connaître en Allemagne le caractère romain. Il est connu par les éditions de plusieurs Pères latins : saint Jérôme, Tertullien, saint Ambroise, etc. Ses fils, qui lui succédèrent dans son industrie, rééditèrent les publications de leur père, et y ajoutèrent les Pères grecs : saint Chrysostôme, saint Basile, etc. Ce sont eux qui ont imprimé les œuvres d'Erasme. La marque des Froben est un pigeon sur un bâton entouré de deux basilics.

[2] Henri Estienne, ici nommé, est le chef de cette célèbre famille de savants industriels qui a, pendant le seizième siècle, rendu de si immenses services aux lettres renaissantes. Il exerça l'imprimerie à Paris depuis 1503 jusqu'en 1520, époque de sa mort. Il avait pour devise ces mots : *Plus olei quàm vini*, et pour marque, les armes de l'Université, qui consistent dans un écu à trois fleurs de lis, avec une main sortant d'un nuage et tenant un livre. Le second de ses fils, Robert Estienne, qui continua l'industrie paternelle, lui fit faire de nouveaux progrès, et contribua plus qu'aucun des membres de sa famille à illustrer le nom des Estienne dans l'imprimerie. Sa belle édition de la Bible, malgré les tracasseries que la Sorbonne lui suscita à ce sujet, et la publication de son *Thesaurus linguæ latinæ*, lui méritèrent de François Ier le titre d'imprimeur du roi pour le latin et l'hébreu. Les livres qu'il imprima en cette qualité portent une lance autour de laquelle s'enroule un serpent, et une branche d'olivier, avec ce demi-vers d'Homère :

Βασιλεῖ τ' ἀγαθῷ κρατερῷ τ' αἰχμητῇ.

Il avait auparavant pour marque un olivier tronqué, entouré de la devise : *Noli altum sapere*. Après la mort de François Ier, les imputations d'hétérodoxie auxquelles il fut en butte le forcèrent à transporter son établissement à Genève. Robert

1515, par le même, puis également à Paris en 1531, par Jean Petit (*Johannes Parvus*[1]). Ces Lettres ont été rééditées, avec le commentaire de Jacques Lefebvre d'Etaples, dans l'ouvrage de Georges Henri Gœzius sur les écrits perdus et supposés de l'apôtre saint Paul[2]. On les retrouve aussi dans la *Bibliotheca sancta* de Sixte de Sienne ; dans l'*Officina biblica* de Michel Walther[3]; dans les *Meletemata Leidensia* d'Hermann Witsius déjà cités[4]; dans le *Lexicon antiquitatum ecclesiasticarum* de Josué Arnd[5]; dans les *Loci com-*

eut pour fils Henri Estienne, qui est par conséquent le petit-fils de l'imprimeur dont il est ici question. Ce second Henri Estienne, le plus savant de tous, et qui, par son amour inépuisable des lettres, mit le sceau à la gloire de son nom, a été cité plus haut pour sa préface sur le Nouveau Testament. Ses entreprises typographiques, si importantes d'ailleurs, ne lui réussirent pas comme il le méritait, et il mourut en 1598, presque dans l'indigence.

[1] Jean Petit, qui exerçait sa profession sous les règnes de Louis XII et de François Ier, passe pour être celui des imprimeurs de son temps qui édita le plus d'ouvrages, puisqu'il entretenait les presses de plus de quinze imprimeurs. Il avait pour devise les mots : *Petit à petit*. Il était syndic de la librairie en 1516.

[2] *De suppositititiis ac deperditis Pauli scriptis schediasma*, Wittemberg, 1688, in-4°.

Georges-Henri Gœtze, *Gœzius*, né à Leipsick en 1668, a laissé plusieurs opuscules de littérature religieuse et de théologie. Il mourut en 1729 à Lubeck, dont il était le principal pasteur. Indépendamment du livre cité, on connaît de lui diverses diatribes ou dissertations : *De cultu Josephi, de cultu Annæ in Misniam invecto*, et autres, insérées dans son recueil intitulé : *Meletemata Annæbergensia*, 1709, in-12. Il a publié aussi une histoire littéraire abrégée : *Selecta ex historiâ litterariâ*, Lubecæ, in-4°.

[3] Ludg. 1575, in-folio, t. I, p. 112.

Michel Walther, professeur de théologie à l'université d'Helmstadt, était né à Nuremberg en 1593. Il était attaché comme prédicateur à la cour de Brunswick, lorsqu'il mourut en 1662. Son *Officina biblica* est un ouvrage plein de curieuses recherches sur les livres canoniques et apocryphes. Il a composé en outre un assez grand nombre d'écrits relatifs à diverses questions de théologie.

[4] V. plus haut, t. I, p. 389 ; t. II, p. 88.

[5] Josué Arnd, en latin Arndius, ministre protestant et bibliothécaire à Gustrow, dans le duché de Mecklembourg, était né en cette petite ville, où son père Samuel était pasteur, comme il le devint lui-même. Il mourut en 1687, à l'âge de 61 ans, avec le titre de conseiller ecclésiastique du duc de Mecklembourg, qui se l'était auparavant attaché déjà en qualité de prédicateur. J. Arnd a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, presque tous de théologie ou de critique sacrée.

munes sententiarum Senecæ, par Hubert Schutteput [1]. Elles ont même été imprimées à part, avec l'épître de saint Paul aux Laodicéens [2], par Steph. Prætorius, chef de l'Église pro-

[1] Antwerp. 1613, in-12.

Hubert Schutteput, moine belge de l'ordre des Augustins, attaché au couvent de Bethléem, près Louvain, vivait dans la dernière moitié du seizième siècle. Il a publié, à l'usage de la jeunesse, des extraits de plusieurs auteurs tant sacrés que profanes, et parmi ces derniers, un choix des sentences de Sénèque, intitulé : *Flores*, seu *Sententiæ locorum communium Lucii Annæi Senecæ*, Antwerp. 1576.

[2] L'idée de supposer une quinzième épître qu'aurait écrite saint Paul aux Laodicéens a été suggérée par ce verset de l'épître aux Colossiens : *Et cùm lecta fuerit apud vos epistola hæc, facite ut et in Laodicensium Ecclesiâ legatur ; et eam quæ Laodicensium est, vos legatis* (*Col.* IV, 16) : « Lorsque vous aurez reçu lecture de cette épître, ayez soin qu'elle soit lue aussi dans l'Eglise de Laodicée ; lisez également celle des Laodicéens. » Mais le faussaire s'est mépris sur le sens des mots *quæ est Laodicensium*, τῆς ἐκ Λαοδικείας, qui ne signifient point, comme il le croyait et comme l'a traduit Amelot, d'après un commentaire attribué à saint Ambroise, « *la lettre que j'écris aux Laodicéens* », mais, suivant l'interprétation grammaticale usuellement adoptée d'après saint Chrysostôme, Théodoret et OEcumenius, « la lettre que j'ai reçue des Laodicéens. » Théodoret et OEcumenius ajoutent même que cette lettre des Laodicéens à l'Apôtre renfermait, à ce qu'il paraît, certains passages intéressants pour l'Eglise de Colosse : ἦν γάρ τι πάντως ἐν αὐτῇ ὠφελοῦν τοὺς Κολοσσαεῖς. Quoi qu'il en soit, la prétendue lettre de saint Paul aux fidèles de Laodicée avait bien pu passer pour authentique parmi les fidèles d'Occident, qui, la lisant sans doute comme une version latine de l'original, n'avaient pas eu à s'étonner qu'elle ne fût pas écrite en grec, de même que les quatorze épîtres canoniques, et qui, d'un autre côté, avaient du être frappés d'y retrouver à peu près les tours de pensées et les phrases de celles-ci. Elle était connue comme étant déjà en circulation depuis longtemps, par saint Philastre, par Théodoret et par saint Jérôme, qui la déclarent apocryphe : *Ab omnibus exploditur*, dit ce dernier (*De script. eccles.* voce *Paulus*). Toutefois, il paraît qu'elle figura assez longtemps encore, même depuis les Pères précités, dans certains manuscrits des Epîtres, à ce que nous apprend le concile de Nicée, qui renouvelle à son sujet la réprobation déjà admise anciennement par l'Eglise : Καὶ γὰρ τοῦ θείου Ἀποστόλου πρὸς Λαοδικεῖς φέρεται πλαστὴ ἐπιστολὴ ἐν τισὶ βίβλοις Ἀποστόλου ἐγκειμένη, ἣν οἱ πατέρες ἡμῶν ἀπεδοκίμασαν, ὡς αὐτοῦ ἀλλοτρίαν (Labbe, *Concil.* t. VII, p. 475). Malgré une décision aussi solennelle, on peut voir encore cette insertion de la fausse épître aux Laodicéens, dans quelques manuscrits plus récents, et même dans quelques éditions. Outre Salméron et Sixte de Sienne, qui en ont doté leurs recueils, Lefebvre d'Etaples l'a insérée et commentée dans son travail ; et, avant lui, elle avait été admise par le commentaire sur les épîtres de saint Paul, attribué à saint Anselme, lequel explique le rejet

testante de Saltswedel, dans l'ancienne Marche de Brande-

qu'en a fait l'Eglise, par cette singulière raison tirée de saint Grégoire (*In Job*, XXXV, 15), que l'épître en question, si elle eût été admise, aurait élevé à quinze la liste des épîtres Paulines, et qu'elles n'ont pas dû dépasser *quatorze*, nombre pour ainsi dire sacramentel, puisque c'est celui que donnent les dix commandements de l'ancienne loi, additionnés avec les quatre évangiles du Nouveau Testament. *Quamvis et hanc epistolam quintamdecimam vel sextamdecimam Apostolus scripserit, et autoritas eam apostolica sicut cætera firmavit, sancta tamen Ecclesia non ampliùs quàm quatuordecim tenet, ut ex ipso epistolarum numero ostenderet quòd doctor egregius Legis et Evangelii secreta rimatus esset : quatuordecim quippe quatuor et decem sunt ; et quatuor significat Novum Testamentum propter quatuor libros Evangelii ; decem autem vetus instrumentum, propter decalogum legis. Ex ipso itaque numero voluit Ecclesia sancta demonstrare, omnem sapientiam vel perfectionem Veteris ac Novi Testamenti breviter in his epistolis comprehendi : ideoque numerum qui hæc significabat, excedere noluit* (Pseudo-Anselm. *Comment. in Coloss.* IV, 16).

Fabricius n'a pas manqué de donner place dans son *Codex apocryphus N. T.* (t. I, p. 873), à l'épître aux Laodicéens, qu'il a transcrite avec la traduction grecque d'Elie Hutter.

Je serai bientôt amené à dire quelques mots d'une autre épître apocryphe de saint Paul aux Corinthiens, imaginée de même que celle aux Laodicéens, d'après un passage du texte canonique de l'Apôtre. On a pareillement, en se fondant sur le miracle de la vipère rencontrée à Milet par saint Paul (*Act.* XXVIII, 3, 4, 5, 6), conçu l'idée de faire passer à la postérité la prétendue prière que le docteur des Gentils aurait récitée à la vue du reptile qui s'approchait de sa main, et par laquelle il aurait échappé à sa morsure venimeuse. Cette prière écrite en grec, sous le titre d'*exorcisme de la vipère*, se trouve conservée dans un manuscrit de Vienne, d'où Lambecius (*Biblioth. vindobon.* t. V, p. 103) l'a relevée et extraite en partie.

Les occasions ne manquaient pas pour fabriquer de semblables documents, soit que l'on voulût s'attacher à certains passages des Actes, soit que l'on s'autorisât des termes mêmes des Epîtres. Ainsi, sans parler de l'invention de Camerarius, née du chapitre XX, 8-35, des Actes (V. Fabric. *Cod. apocryph. N. T.* tom. II, pag. 685 et seq.), la critique a quelquefois supposé que l'épître canonique aux Ephésiens n'était pas la seule qui eût été écrite aux chrétiens de cette ville par le saint auteur, et qu'ils en avaient reçu auparavant une autre, indiquée dans la première par les mots : *Sicut paulò antè, paucis scripsi* (*Ephes.* III, 3). Il est généralement admis que cette indication se rapporte non point à une lettre précédente, mais à un passage, très-reconnaissable d'ailleurs (*Ephes.* I, 9), de la lettre actuelle aux Ephésiens. D'anciens commentateurs, tels que saint Chrysostôme et Théophylacte, ont cru aussi, sur la foi du passage de l'épître aux Thessaloniciens : *Neque moveamini per epistolam tanquam per nos missam* (II *Thess.* II, 2),

bourg, qui les a accompagnées d'une version allemande [1].

qu'une fausse lettre de saint Paul, à l'adresse des Thessaloniciens, avait été émise du temps de l'Apôtre lui-même, lequel ferait allusion à cette supercherie dans le passage en question. Mais selon l'opinion très-plausible de Théodoret, l'auteur de la seconde épître aux chrétiens de Thessalonique ne signale cette fraude que comme une éventualité possible, et non comme un fait accompli. Enfin, une phrase de saint Polycarpe qui parle (*Ep. ad Philipp.* 3) des lettres (au pluriel) écrites par l'Apôtre à l'Eglise de Philippi, a fait naître le soupçon qu'il avait existé autrefois plusieurs épîtres Paulines portant le nom des Philippiens. On a même été, pour expliquer les mots ἔγραψεν ἐπιστολάς du texte de saint Polycarpe, jusqu'à proposer de confondre sous le titre d'épîtres aux Philippiens les deux épîtres aux Thessaloniciens qui dépendaient, ainsi que les premiers, d'une seule et même province, la Macédoine. Il est plus simple et plus sûr de tenir le texte de saint Polycarpe pour fautif à cet endroit.

Pour ramener cette digression à l'indication des écrits apocryphes attribués anciennement à saint Paul, la lecture des Pères en fait connaître plusieurs. Les principaux sont : 1° les Actes cités par Origène (*In Joan.* Op. ed. Huet. t. II, p. 298. — *De Principiis*, 2), par Eusèbe (*Hist. eccles.* III, 3) et par saint Philastre (*De Hæres.* 87) ; 2° les Actes ou pérégrinations de saint Paul et de sainte Thècle, ouvrage signalé par Tertullien (*De Baptism.*, 17) de même que par saint Jérôme (*Hist. eccles.* voce *Lucas*), et répudié comme apocryphe par le pape Gélase (*Decret. de lib. apocryph.*); 3° un livre intitulé : *Pauli prædicatio*, livre hétérodoxe, qui n'avait sans doute rien de commun avec le recueil des prédications de l'Apôtre dont Clément d'Alexandrie nous a conservé un fragment (V. plus haut, pag. 231) ; 4° les révélations relatives à son ascension au troisième ciel. *Apocalypsis Pauli*, ouvrage que Fabricius distingue à tort du livre connu sous le titre de *Pauli anabaticum*. L'apocalypse en question, rejetée également par Gélase (*loc. suprà cit.*), paraît avoir eu son origine dans le passage de l'épître II aux Corinthiens, XII, 1-4 : *Veniam autem ad visiones*, etc. (Euseb. *Hist. eccles.* VII, 25 ;—Epiph. *Hæres.* XVIII, 36 ; — Theophylact. OEcumenius, *in II Cor.* loc. cit. ; — Augustin. *in Joann.* tract. 98). Ces divers écrits avaient été composés et publiés par l'esprit de secte, dans des préoccupations manifestement hérétiques. Si l'on en croit un ancien commentateur, l'Apocalypse de saint Paul, au lieu d'être l'œuvre de l'Apôtre, aurait été composée par Paul de Samosate, chef de l'hérésie des Pauliciens. Grabe (*Spicileg. Patr.* t. I, p. 85) signale l'existence, dans un manuscrit d'Oxford, d'une révélation de saint Paul essentiellement distincte, quant à son objet, de celle qui vient d'être citée comme ayant été répudiée par Gélase, et autres Pères du cinquième siècle. Cet opuscule intitulé : *Revelatio s. Pauli in tribus diebus cùm conversus et vocatus à Christo cecidit in terram nihil videns*, etc., aurait pris naissance dans le chapitre des Actes où sont rapportées les circonstances de la conversion de l'Apôtre (*Act.* IX, 1-9).

[1] Hamburg. 1595, in-4°.

On en cite une autre édition spéciale [1], qui contient de plus la même épître apocryphe de saint Paul aux Laodicéens. Georges Pritius [2], Dilher et Fabricius les ont en outre réimprimées, l'un dans son *Introductio ad N. T.*, le second dans une dissertation philologique citée plus haut, qui fait partie du recueil de Crenius [3], et le troisième dans son *Codex apocryphus N. T.* Enfin, de nos jours, les *Bibliothèques* latine et latine-française de Lemaire et de Panckoucke les ont restituées, après une assez longue absence, à la collection des œuvres de Sénèque.

V.

Quelques remarques préliminaires sur le texte accompagné de variantes et de notes et sur la traduction qui suivent.

Nous essayons, à notre tour, de donner de ce petit recueil non pas seulement une réimpression, mais une édition nouvelle qui diffère des précédentes à plus d'un égard, et nous voudrions pouvoir dire, par plus d'une amélioration; ce qui ne serait pas, au reste, un grand mérite, vu le peu d'intérêt

[1] Brem. 1692, in-4°.

[2] Jean-George Pritz, en latin *Pritius*, naquit à Leipsick, en 1662. Il commença sa carrière littéraire par être l'un des collaborateurs du journal qui se publiait dans sa ville natale, sous le titre de *Acta eruditorum*, journal auquel il travailla pendant plus de dix ans. Professeur de théologie à Zerbst, puis à Gripswald, il passa de là à Francfort-sur-le-Mein, où il exerçait des fonctions ecclésiastiques très-importantes. Il mourut à Francfort en 1752. Nicéron cite de lui plus de cinquante publications qui se rattachent pour la plupart à la théologie ou à la littérature ecclésiastique.

[3] Lipsiæ, 1704, in-12.

Crenius (Thomas), dont le vrai nom était *Theodore Crasius*, né dans la marche de Brandebourg, en 1648, étudia la théologie et les langues orientales. Ministre dans les environs de Zell, puis recteur à Eperies, en Hongrie, il revint de là en Hollande et fut correcteur d'imprimerie à Rotterdam, puis à Leyde, où il mourut en 1628. Bayle, qui le cite, ne loue que son zèle pour l'avancement des sciences. On a de lui : *Fasciculi dissertationum historico-critico-philologicarum*, 10 vol. in-8°. — *Animadversiones philol. cum epistolis virorum doctorum*, 1698-1700, 5 vol. in-8°. — *Museum philol. et historic.* Ses écrits sont peu estimés. En général, dit M. Beuchot, il n'y a guère mis du sien que le titre.

d'un pareil labeur, et le peu de soin qu'on y a, par conséquent, apporté jusqu'ici. Quoi qu'il en soit, le texte, entièrement neuf sur plusieurs points, a été recueilli directement par nous, le lecteur en est déjà prévenu, d'après les trois manuscrits de la Bibliothèque de Paris que nous venons de nommer un peu plus haut, et d'une manière toute particulière, d'après le codex de la bibliothèque de Toulouse, recensé à la fin de la nomenclature des manuscrits qui précède. Ce codex, qui se recommande par des variantes importantes, mérite ici une mention à part. C'est un manuscrit latin du quinzième siècle, dont la majeure partie est consacrée à l'ancienne version des Vies des philosophes de Diogène de Laerte, par Ambroise le Camaldule[1]. Il est de la plus belle conservation; l'écriture en est très-soignée. Le calligraphe, à la vérité, ne se montre pas exempt de fautes d'attention et même de sagacité; mais sa copie, notamment en ce qui concerne les lettres de saint Paul et de Sénèque, est néanmoins de beaucoup supérieure à tous les manuscrits sur lesquels ont été édités les textes connus jusqu'à présent. Cette supériorité tient à l'excellence de l'original, dont le codex de Toulouse donne la transcrip-

[1] Ambrosio Traversari, surnommé le Camaldule, était né en 1378, à Portico, près de Forli, où les troubles civils avaient amené sa famille, originaire de Ravenne. Il entra fort jeune dans l'ordre des camaldules, au couvent de Sainte-Marie-des-Anges, à Florence. Sa science et sa piété le firent, par la suite, élever au généralat de son ordre, qu'il administra avec autant de zèle que de fermeté. Elève du célèbre professeur de grec Emmanuel Chrysoloras et ami de Philelphe, Ambroise était particulièrement versé dans cette langue. Il mourut à Florence, en 1439, laissant un grand nombre de traductions d'ouvrages grecs ecclésiastiques, et entre autres, de vies des saints. Sa traduction de Diogène de Laerte, la plus ancienne de toutes celles que l'on connaisse, est fort estimable, quoique un peu traînante. Huet, dans son *De claris interpretibus*, n'en fait peut-être pas assez de cas. Ambroise ne resta pas étranger aux affaires temporelles de son époque, et le pape l'employa en diverses circonstances. Il parut notamment et fit preuve d'une grande habileté dans les conciles de Bâle, de Ferrare et de Florence : c'est lui qui fut chargé, dans ce dernier concile, de rédiger le formulaire d'union entre l'Église latine et l'Église grecque.

tion. Aussi a-t-il servi de base principale à notre travail. Quant à celles des leçons de ce manuscrit que nous n'avons pas jugé à propos d'adopter, nous les annexons au-dessous du texte, simultanément avec les variantes fournies par les trois manuscrits de Paris déjà nommés, lesquels sont désignés : le n° 2359 par les initiales C. *Par.* A; le n° 6344 par les lettres C. *Par.* B; le n° 6389 par celles-ci : C. *Par.* C, de même que le manuscrit de Toulouse est indiqué par l'abréviation : C. *Tol.* Nous complétons ces quatre sortes de variantes en y joignant le résultat de la collation des textes de Lefebvre d'Etaples, d'Erasme, de Sixte de Sienne et de Fabricius. Enfin, nous plaçons à la suite du texte une traduction française, qui a le très-mince honneur d'être la première que l'on aura publiée dans notre langue, du moins à ce que nous croyons. Cet essai de traduction, malgré la simplicité apparente d'une si modeste tâche, n'a pas laissé que de nous causer çà et là quelques embarras, à raison de la divergence des variantes qui, en plusieurs endroits, affectent le sens d'une manière très-différente. Nous n'osons nous flatter d'avoir toujours réussi ; mais le lecteur aura la faculté de choisir parmi les nombreuses leçons des manuscrits et des éditions, qui se trouvent ainsi juxtaposées, et de substituer, dans le corps du texte, celles qu'il préférera à celles que nous avons admises. Il trouvera d'ailleurs joints à chaque lettre, et comme pour en compléter l'intelligence, des fragments importants du commentaire spécial de Lefebvre d'Etaples, ainsi que des notes diverses dont quelques-unes sont empruntées à le *Bibliotheca vetus hispana* d'Antonius, quelques autres à Erasme, d'autres à François de Bivar, l'éditeur de la fausse chronique de Dexter, d'autres à Fabricius qui nous sert si souvent de guide, et qui n'a pas peu contribué à l'élucidation des lettres Seneca-Paulines par les quelques lignes réservées à cet objet dans son *Codex apocryphus*.

VI.

Texte de la correspondance Seneca-Pauline.

EPISTOLÆ PAULI AD SENECAM ET SENECÆ AD PAULUM.

EPISTOLA I.

Seneca Paulo salutem [1] [a].

Credo tibi, Paule, nuntiatum[b], quòd[c] heri cum Lucilio[2] nostro de apographis [3] [d] et aliis rebus tractatum[e] habueri-

VARIÆ LECTIONES.

a. C. *Par.* C : *Annæus Seneca Paulo salutem.* Sixt. Sen., Fabricius : *Paulo Annæus Seneca salutem.* — *b.* C. *Tol.*, Erasm. : *Nuntiatum esse.* — *c.* Faber Stap. : *Quid sermonis heri... habuerimus.* — *d.* C. *Par.* A, C. *Par.* B : *apocrifis.* C. *Par.* C : *apocrisis.* Faber, Erasm. : *apocryphis.* Sixt. Sen., Fabric. : *apocrisi.* Alius : *hypocrisi.* — *e.* C. *Par.* A, C. *Par.* B, Sixt. Sen. et Fabric. *tractatum* omittunt. C. *Par.* C : *verba habuerimus.* Erasm. : *sermonem habuimus.*

[1] Sixte de Sienne et Fabricius affectent à tort d'écrire ainsi le salut des lettres de Sénèque : *Paulo A. Seneca s.* V. les notes sur la lettre X, p. 321 et suiv.

[2] *Lucilio.* J'ai rétabli l'orthographe la plus usuelle de ce nom propre, quoique plusieurs manuscrits donnent *Lucillo*, orthographe suivie par Lefebvre d'Etaples et par Sixte.

[3] *Apographis*, « de tes écrits ». Cette leçon, que le reste de la lettre semble confirmer, m'est fournie par le manuscrit de Toulouse, où on lit : *Apocraphis.* Cependant Lefebvre d'Etaples, qui écrit *Apocryphis*, entendant par ce mot les arcanes de la science divine, cite à l'appui l'emploi du même mot dans l'épître aux Colossiens (II, 3) : *In quo* (Jesu Christo) *sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi* (ἀπόκρυφοι). Voici tout au long le commentaire de notre critique sur ce passage : *Et quod ait de apocryphis, id est de absconditis rebus, sive disciplinis. Fermè quæcumque sunt à spiritu superiore, quorum auctor agnosci non potest, apocrypha dicere solent. Neque id in sacris eloquiis in malam partem capi solet. Nam et divus Paulus thesauros sapientiæ et cognitionis in Christo appellat apocryphos, id est absconditos. Sic capite secundo epistolæ ad Colossenses scribens :* ἐν ᾧ εἰσὶ πάντες οἱ θησαυροὶ σοφίας καὶ τῆς γνώσεως ἀπόκρυφοι, *id est* in quo sunt omnes thesauri sapientiæ et cognitionis absconditi. *Neque hìc Seneca in malam partem hoc vocabulo utitur, sed pro disciplinis christianorum, quarum abscondita virtus et hominibus superior erat auctor. Cæterùm et absconditæ christianorum disciplinæ sic erant, ut propter edicta imperatorum et prætorum prodire non auderent in publicum. Sunt etiam et apocrypha in malam partem, ut magiæ maleficæ artes et hæreticorum periergiæ, quarum et malignus spiritus auctor est et in publicum (ob maleficium prohibitæ) venire non audent. Sed hæ nihil ad sacra apocrypha* (Faber Stap. *Comm. in epist. Paul.* ed. Joann. Parv., fol. CLXXVI, verso, et CLXXVII, recto).

mus[f]. Erant enim quidam disciplinarum tuarum comites mecum[g] : nam in hortos[h] sallustianos[1] secesseramus : quo in loco[i], occasione nostrâ[j], aliò tendentes, his[k] de quibus dixi[l], visis[m] nobis adjuncti sunt. Certè quòd[n] tuî[o] præsentiam optavimus[p], et[q] hoc scias volo[2]. Libello tuo lecto, id est cùm legissemus[r] de plurimis[s] aliquas[t] epistolas[u] quas ad aliquam[v] civitatem seu[x] caput provinciæ direxisti, mirâ exhortatione vitam moralem continentes, usque refecti[y][3] sumus. Quos sensus non puto[4] ex te dictos, sed per te ; certè

f. Erasm., Sixt., Fabric. : *habuimus.* — *g.* Erasm. : *nobiscum.* — *h.* C. *Par.* C : *ortos.* — *i.* C. *Par.* C : *quo loci.* — *j.* C. *Par.* A, C. *Par.* B, Faber, Erasm. : *nostri.* — *k.* C. *Par.* A, C. *Par.* C, Erasm., Sixt., Fabric. : *hi.* C. *Par.* B, Faber : *ii.* — *l.* Faber : *dixit.* — *m.* Sixt., Fabric. *visis* omittunt. — *n.* Faber : *certè quòm.* Erasm. : *certè tui.* — *o.* Faber : *tuam.* — *p.* Sixt., Fabric. : *optamus.* — *q.* Faber : *optaverimus, scias velim.* Erasm. : *optavimus. Et hoc scias volo, etc.* — *r.* C. *Par.* A, C. *Par.* B, C. *Tol.*, Faber, Sixt. et Fabric. *cùm legissemus* omittunt. C. *Par.* C : in loco *cùm leqissemus* legit *considerantes.* — *s.* Sixt., Fabric. : *de plurimis litteris.* — *t.* C. *Par.* B : *aliquibus.* — *u.* C. *Par.* A, C. *Par.* B, C. *Par.* C, Faber : *litteras.* — *v.* Fabric. : *aliam.* — *x.* In C. *Tol.* super *seu* manu recentiori *sive* additur. — *y.* C. *Tol.* scribit : *refercti.*

[1] *In hortos sallustianos.* Le lecteur est déjà prévenu que les lettres Seneca-Paulines ne sont qu'une sorte de centon de phrases et d'expressions empruntées, tantôt aux épîtres de saint Paul, tantôt à Tacite, quelquefois à Suétone et à Sénèque. Il est question des jardins de Salluste dans les Annales, où nous voyons que Néron parcourait quelquefois ce lieu de promenade : *Quoniam diverso itinere sallustianos in hortos remeaverit* (Annal. XIII, 47).

[2] *Et hoc scias volo.* Continuation de l'observation précédente. Ici, c'est une locution familière à saint Paul, dont s'empare le pseudonyme ; *volo enim vos scire*, ainsi commence le chapitre II de l'épître aux Colossiens. On lit encore ailleurs : *Volo autem vos scire* (II *Cor.* XI, 3.— *Philipp.* I, 12) ; — *Non enim volumus ignorare vos* (II *Cor.* I, 8);—*Nolumus autem vos ignorare* (I *Thess.* IV, 12).

Au lieu de faire porter ces mots, *et hoc scias volo*, sur la phrase qui précède, Erasme ponctue ainsi : *Et hoc scias volo, libello tuo lecto*, etc.

[3] *Refecti.* Le manuscrit de Toulouse donne *refercti*, que l'on peut prendre à la rigueur pour le participe passé du verbe *refercire*, remplir, combler.

[4] *Quos sensus, etc.* Antonius s'élève contre cette pensée un peu amphigourique : *In primâ Senecæ haud scias quid velint verba hæc de epistolis Pauli :* quos sensus non puto ex te, etc. (*Biblioth. vetus hispana*, p. 30). Il n'y a cependant pas lieu de se méprendre sur le sens, qui est précisé par Fabricius : *Ita ut non tantùm à te ista protuleris, sed per te illa effatus sit Deus* (*Cod. apocryph. N. T.* t. I, p. 893, not. *f*). Les sentiments exprimés dans les épîtres sont si sublimes aux yeux de Sénèque, que c'est de Dieu même qu'ils lui paraissent émaner, tandis que Paul n'en est que l'organe. Tel est aussi le sens de la

aliquando ex te et per te. Tanta enim majestas earum est rerum tantâque generositate clarent, ut vix suffecturas putem ætates[1] hominum quibus[z] institui perficique possint. Bene te valere, frater[aa][2], cupio[bb].

EPISTOLA II.

Paulus Senecæ salutem[a].

Litteras tuas heri hilaris[b] accepi; ad quas rescribere[3] statim potui[c], si præsentiam juvenis[4] quem eram ad te

z. C. *Par.* B : *quibus iis institui, ut dicunt, perfici possint.* — *aa.* C. *Par.* C *frater* omittit. — *bb.* C. *Par.* A, et Fabric. addunt : *vale.*

a. C. *Par.* A, C. *Par.* C : *annæo Senecæ Paulus salutem.* Faber : *Senecæ Paulus s.* Erasm. : *Senecæ Paulus salutem.* — *b.* Aliqui : *hilares.* — *c.* Aliqui : *potuissem.*

glose de Lefebvre d'Etaples : *Approbat et Senecam* (Paulus) *de epistolis et altis sensibus earum quòd non ex se, sed ab altiori virtute sint, vera dixisse* (f. CLXXVII, recto).

[1] *Suffecturas ætates.* Ce passage est cité par Pierre de Cluny, comme on l'a vu plus haut, t. I, p. 303.

[2] *Frater.* C'est ainsi que s'appelaient les premiers chrétiens (voir ci-dessus, p. 153, en note). Cette appellation, qui a persisté jusqu'à nos jours dans l'Eglise, se trouve primitivement consacrée dans les épîtres de saint Paul, et l'on ne voit pas qu'elle soit ici tellement déplacée que le dit Fabricius : *Præsenti loco perquam est insolens* (loc. cit.).

[3] *Rescribere statim potui, si præsentiam juvenis habuissem.* Voltaire traduit : « J'y aurais répondu aussitôt, si j'avais eu la présence du jeune homme que je vous aurais envoyé » (*Dictionn. philosoph.* au mot *Christianisme.* OEuvres, t. XXVIII, p. 74, éd. Beuchot). La physionomie barbare de ce langage est relevée dans la petite thèse précitée de Weidner, plus connue sous le nom de Lœscher : *De epistolis Pauli ad Senecam hypobolimæis.* « On s'accorde généralement, dit-il, à réprouver un pareil langage » : *Quod vitiosum esse plerique judicant.*

[4] *Juvenis.* La correspondance authentique de saint Paul fournit, dans plusieurs adeptes dont les noms nous sont parvenus, et dans Tychicus notamment, le modèle de ces sortes de messagers employés au transport des lettres. Il fallait qu'ils fussent *jeunes*, pour supporter la fatigue de longs voyages par terre et par mer. On exigeait d'eux, en outre, qu'ils fussent d'une moralité éprouvée, intelligents et instruits ; car leur mission ne consistait pas dans la simple remise à destination des missives dont ils étaient porteurs, mais à ajouter quelquefois verbalement à leur contenu (*Ephes.* VI, 21, 22; *Coloss.* IV, 7; voir en outre plus haut, t. I, p. 246, note 2), et même à les écrire sous la dictée du maître : exemple, Tertius dans l'épître aux Romains XVI, 22. Cette dernière attribution

missurus, habuissem. Scis enim quando[d] et per quem et quo tempore, et cui quid dari committique debeat. Rogo ergo ne putes te[e] neglectum, dum personæ qualitatem respicio[f][1]; sed quòd litteras meas benè et à vobis acceptas alicubi scribis[g], felicem me arbitror tanti viri judicio[2]. Nec enim hoc diceres[h], censor[i][3], sophista[4],

d, C. *Par.* C : *quomodo.* — *e*. Faber *te* omittit. — *f*. Faber, Sixt., Fabricius : *inspicio.* — *g*. C. *Par.* A, C. *Par.* B, C. *Par.* C, et Erasm. : *litteris meis vos bene acceptos alicubi scribis.* Sixt. et Fabric. : *litteris meis vos refectos scribis.* — *h*. C. *Par.* A : *dicereris.* C. *Par.* B : *disseris*, Fabricius : *diceris.* — *i*. C. *Par.* A *censor* omittit.

leur a fait donner le nom de *tabellarii*. Voir Ignat. ad Polycarp. *ep.* 11. — Cyprian. *ep.* 16 et 24.

[1] *Dum personæ qualitatem respicio.* Tant de précautions, de peur de se compromettre, n'allaient guère, on l'a déjà dit, au caractère de saint Paul. Cependant Lefebvre d'Etaples ne trouve rien là que de simple et de convenable : *Se primùm excusat* (Paulus) *de tardiusculâ responsione, quia tutum non erat tam ob Pauli, quàm ob Senecæ periculum, quòd litteræ ejus ad ipsum perlatæ fuissent, nisi securo tabellario consignatæ. Nam si delator aliquis accusasset illum, Senecam dico, non modò quòd à Paulo, sed à quovis christiano accepisset epistolam, cum quovis miscens intelligentiam, admissi piaculi læsæ majestatis reus habitus fuisset* (f. CLXXVII, recto).

[2] *Felicem me arbitror, etc.* Ce fade compliment est intolérable dans la bouche de l'Apôtre. Lefebvre d'Etaples, dans sa bonne foi, n'y voit qu'une concession aux formes de politesse admises par l'usage : *Felicitati insuper suæ ascribit sed terrenæ, humano quidem et civili more loquendo, quòd epistolas ejus Seneca, Lucilius et qui adjuncti erant in hortis sallustianis, bene acceperant* (f. CLXXVII, recto).

[3] *Censor.* Je traduis *censor* « moraliste sévère », d'après l'interprétation de Lefebvre : *Quòd appellat Senecam censorem, respicit mores. Fuerat enim datus Neroni, ut ejus mores institueret.*

[4] *Sophista.* Ce mot n'a signifié « philosophe », comme l'entend ici le faux saint Paul, que lors de la décadence de la langue. Du temps de Cicéron (*Acad. quæst.* 1), dit Fabricius, et même par suite, du temps de saint Paul et de Sénèque, la dénomination de *sophiste* s'employait en mauvaise part, pour désigner les gens qui faisaient métier de philosopher : *Sic appellabantur ii qui ostentationis, aut quæstûs causâ philosophabantur, ut ait Cicero* (*Codex apocryph.* p. 894, not. *i*). La thèse de Lœscher note également le mot *sophiste* parmi les mots inusités dans la littérature sacrée de l'époque, et que n'aurait pas employés saint Paul : *Vocabulorum mentio se offert in eâ significatione quæ Paulo, nec non minùs sacris scriptoribus inusitata erat. Ejus generis nomen sophistæ est, Senecæ in epistolis singularis ornamenti loco tributum, quum tamen nemo nesciat sacros auctores voce illâ nunquam in probâ et dignitatis plenâ significatione, sed ut odiosâ et omnibus invisâ bonis uti consueverint* (*De epist. Pauli ad Senecam hyp*

magister tanti principis[j] omnium[1], nisi quia verè[k] dicis[l].
Opto te diu bene valere[2].

j. C. *Par.* B, Faber, Erasm.: *principis etiam omnium.* C. *Par.* C, Sixt., Fabric.: *et etiam omnium.* C. *Par.* A: *et omnium.* — *k.* Faber, Sixt. et Fabric.: *vera.* — *l.* C. *Par.* B: *disseris.* C. *Par.* A: *diceris.*

limæis, sub finem). Lefebvre stigmatise, à propos de ce mot, les faux philosophes : *Quòd sophistam appellat, in eam partem capit quâ rhetores et oratores hâc nomenclaturâ appellant, nec in malam partem sumit: quâ nuncupatione notantur philosophastri et* (*ut sic dicam*) *simiæ philosophorum, qui veris philosophis detrahentes omnia suis somniis implent, et stulta pro prudentibus, rancidula, fœda, barbara pro scitis et sonoris, neoterica pro veteribus, opaca, tetra, deformia pro lucidis, candidis et pulcherrimis prodire ingerunt. Tales sunt in malam partem sophistæ, quicumque sunt et ubicumque sunt. Atque talis non erat Seneca. Erat enim Seneca insignis cum rhetor tum orator* (f. CLXXVII).

[1] *Magister tanti principis omnium*, « précepteur d'un prince puissant dans le monde entier. » C'est ainsi que Lefebvre entend cette phrase dans son commentaire : *Quòd magistrum à docendarum disciplinarum officio vocat, quibus instituendo Neroni delectus fuerat. Vocat et Neronem tantum principem etiam omnium, sed terrenum et verum citra adulationem dicit. Nam terrenus erat orbis monarcha et omnium princeps* (loc. cit.).

[2] *Opto te diu bene valere.* Suivant l'observation de Fabricius (loc. cit.), le véritable saint Paul, au lieu de cette formule, aurait dit : *Gratia Domini nostri J. C. sit cum spiritu tuo.* L'épître I aux Corinthiens présente, en effet, une formule assez voisine de celle-là : *Gratia Domini nostri J. C. vobiscum* (I *Cor.* XIV, 23). L'épître II aux mêmes finit ainsi : *Gratia Domini nostri J. C. et charitas Dei, et communicatio sancti Spiritûs sit cum omnibus vobis. Amen* (II *Cor.* XIII, 13). L'épître aux Galates : *Gratia Domini nostri J. C. cum spiritu vestro, fratres. Amen* (*Galat.* VI, 18). L'épître aux Ephésiens : *Gratia cum omnibus qui diligunt Dominum nostrum J. C. in incorruptione. Amen* (*Ephes.* VI, 24). L'épître aux Philippiens : *Gratia Domini nostri J. C. cum spiritu vestro. Amen* (*Philipp.* IV, 23). L'épître aux Colossiens : *Gratia vobiscum. Amen* (*Coloss.* IV, 18). L'épître I aux Thessaloniciens : *Gratia Domini nostri J. C. vobiscum. Amen* (I *Thess.* V, 28). L'épître II aux mêmes : *Gratia Domini nostri J. C. cum omnibus vobis. Amen* (II *Thess.* III, 18). L'épître I à Timothée : *Gratia tecum. Amen* (I *Tim.* VI, 21). L'épître II au même : *Dominus J. C. cum spiritu tuo. Gratia vobiscum. Amen* (II *Tim.* IV, 22). L'épître à Tite : *Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen* (*Tit.* III, 15). L'épître à Philémon : *Gratia Domini nostri J. C. cum spiritu vestro. Amen* (*Philem.* 25). Enfin celle aux Hébreux : *Gratia cum omnibus vobis. Amen* (*Hebr.* XIII, 25).

EPISTOLA III.

Seneca Paulo salutem[a].

Quædam[1] volumina ordinavi et divisionibus suis statum[b] eis dedi : ea quoque[c] legere Cæsari sum destinatus[d], et si[e] modò sors[2] prosperè[f] annuerit, ut novas[g] aures[h] afferat[i], eris forsitan[j] et tu præsens. Sin, aliàs reddam tibi[k]

a. C. *Par.* B : *Seneca Paulos uo salutem.* C. *Par.* C : *Annœus Seneca Paulo salutem.* Sixt. et Fabric.: *Paulo Annœus Seneca salutem.* — *b.* C. *Par.* B : *statim eis dedi.* C. *Tol. eis* omittit. Faber : *statum eis feci.* — *c.* C. *Tol.* : *ea que* — *d.* Faber : *deliberatus.* —*e.* C. *Par.* B et C. *Par.* C *et* omittunt. — *f.* In C. *Par.* B *prosperè* abest. — *g.* C. *Par.* A : *nova.* — *h.* C. *Tol.* : *artes afferat.* — *i.* Faber : *accommodet.* Sixt. et Fabric.: *annuerit, eris forsitan et tu præsens*, omissis *ut novas aures afferat*, vel, quod C. *Tol.* legere debuit, *ut novas artes afferas.* — *j.* C. *Tol.*: *forsan.* —*k.* C. *Par.* B : *verbi diem.*

[1] *Quædam volumina ordinavi* : « J'ai mis en ordre quelques-uns de tes écrits. » Telle est l'interprétation de Fabricius, à laquelle je n'hésite pas à me ranger tout en traduisant un peu différemment. Ainsi, l'adjectif *quædam* paraît une expression de réticence que j'ai cru rendre par ces mots *que tu sais*. Quoi qu'il en soit, le sens de Fabricius, suivi par moi, établit un rapprochement évident, ce semble, entre ces écrits dont Sénèque se propose de donner lecture à César, et les épîtres ou fragments d'épîtres de l'Apôtre qu'il annonce dans sa lettre IX avoir en effet communiqués à l'empereur selon le projet annoncé ici : « *Quædam volumina » epistolarum puta, ut innuitur infra epistolâ IX* (*Cod. apocr.* p. 894, not. *l*). Lefebvre d'Etaples croit au contraire que les mots *quædam volumina* désignent, dans la pensée du correspondant de saint Paul, des ouvrages de Sénèque lui-même, tels que le *Traité de la clémence*, le *Traité des quatre vertus* et autres, dont la morale est plus chrétienne que païenne. Sénèque tenait, continue le commentateur, à ce que la lecture qu'il devait faire de ces ouvrages à Néron, eût lieu en présence de saint Paul, afin que celui-ci profitât de l'impression favorable qui en résulterait sur l'esprit du prince, pour obtenir des conditions meilleures en faveur du christianisme persécuté dans sa personne : *Quos* (libros) *et materiis distinxerat, ut librum de clementiâ, de virtutibus, et similes, quos et se Neroni lecturum decreverat : voluisset tum libens, priusquam eos edidisset, nonnulla cum Paulo conferre; imò et, cùm legeret præsente Nerone, Paulum adesse, si principis animus in christianos fieret clementior. Tunc enim in eos animo erat infenso, neque cuiquam impunè christianorum sinebat esse consortium* (f. CLXXVII, recto).

[2] *Si modò sors*. Erasme blâme ce mot *sors*, employé au lieu de *Deus* ou *Providentia* par un prétendu chrétien : *Quando verò sic loqueretur Paulus* (Legendum *Seneca*), « *Et si sors prosperè annuerit* », *non ausus est nominare Deum quem Seneca paganus toties nominat in scriptis suis.*

diem[1] ut hoc opus invicem inspiciamus[l 2]. Et[m] possem non priùs edere[n] ei hanc[o] scripturam, nisi priùs[p] tecum conferrem[q 3], (si[r] modò hoc impunè fieri potuisset[s]), ut[t] scires te[u] non præteriri[v]. Vale[x], Paule charissime.

EPISTOLA IV.

Paulus Senecæ salutem[a].

Quotiescumque[b] litteras tuas accipio[c 4], præsentiam tui[d] cogito, nec aliud existimo quàm omni tempore te[e] nobiscum esse. Cùm primùm[f] itaque[g] venire cœperis[h], invicem nos et[h] de[i 6] proximo videbimus. Bene te valere opto[j].

l. Faber : *suscipiamus.*—*m.* C. *Tol.* : *et si possem.* Sixt. et Fabric. : *decrevèram non prius, etc.* Erasm. : *et possim.* Faber : *et possum.*—*n.* C. *Tol.* : *ederem.*—*o.* C. *Par.* B, C. *Tol.* : *eam scripturam.* — *p.* C. *Par.* A : *nisi tecum,* omisso *prius.* Faber : *quam tecum.* — *q.* C. *Par.* B, Faber, Erasm. : *conferam.* — *r.* C. *Par.* B : *etiamsi.* — *s.* Faber : *posset.* — *t.* C. *Par.* A, C. *Par.* C : *hoc ut scires.* C. *Tol.* : *scires,* omissis *hoc ut,* — *u.* Erasm. : *et te.* — *v.* C. *Par* A, C. *Par.* C : *præteris.* — *x.* C. *Tol.* salutationem *vale Paule charissime* omittit. C. *Par.* B : *vale,* sine *Paule charissime.* C. *Par.* A, C. *Par.* C : *vale, Paule charissime. Amen.*

a. C. *Par.* A, Faber, Erasm. : *Senecæ Paulus salutem.* C. *Par.* C : *Annæo Senecæ Paulus salutem.* C. *Par.* B : *Senecæ Cordubensi Paulus salutem.* — *b.* Faber : *quotiesquotiesque litt.*—*c.* Apud cæteros CC. (excepto C. *Tol.*), et edit. : *audio.*—*d.* Erasm. : *tuam.*— *e.* C. *Par.* A : *omni tempore tecum esse.* — *f.* In C. *Par.* A *primùm* deest. — *g.* C. *Tol.* *itaque* omittit.— *h.* Apud Erasm. *et* omittitur. — *i.* Faber : *e proximo.* — *j.* C. *Par.* C : *cupio.*

[1] *Alias reddam tibi diem.* Antonius (*Bibl. vetus hispan.* loc. cit.) réprouve comme n'étant pas latine la locution *reddere diem* dans le sens de « assigner un jour, donner rendez-vous. » Il ne goûte pas davantage ce qui suit : *Decrevèram non priùs edere,* etc.

[2] La variante de Lefèbvre : *suscipiamus,* semblerait préférable, si l'on cherchait à établir quelque correction dans ce texte barbare.

[3] *Nisi priùs tecum conferrem.* Lefèbvre, dans la supposition admise par lui, qu'il s'agit de donner connaissance à César des écrits de Sénèque, et non des épîtres de saint Paul, explique comment le philosophe devait tenir auparavant à prendre l'avis de l'Apôtre sur ces écrits mêmes : *Et quid mirum si Seneca tantoperè Paulli sagacitatem judicium, cùm vir spiritualis judicet omnia, et ipse à nemine judicetur?* (f. CLXXVII, recto.)

[4] *Litteras tuas accipio.* Antonius gourmande l'alliance des mots *litteras tuas audio.* La variante *accipio* du manuscrit de Toulouse répond à son objection.

[5] *Venire cœperis.* Fabricius (*Cod. apocryph.* t. II, p. 895, not. *i*) se donne la peine de défendre cette expression, et cite à l'appui un exemple tiré de Phèdre : *Tum misit illis hydrum qui dente aspero corripere cœpit singulas.* (Lib. I, *fab.* 2). Le critique voulait sans doute donner satisfaction à Antonius qui attaque encore, sous le rapport de la latinité, l'alliance des deux verbes *venire cœperis.*

[6] *De proximo videbimus.* Cette ma-

EPISTOLA V.

Seneca Paulo salutem [a].

Nimio [b] tuo secessu angimur. Quid [c] est [1]? quæ [d] res te remotum [e] faciunt [2]? Si indignatio [f] domini [g], quòd à ritu et

a. Faber : *Seneca et Lucilius Paulo salutem*. Sixt. et Fabric. : *Paulo Annæus Seneca salutem*. — *b*. C. *Par.* B, Erasm. : *nimium*. — *c*. C. *Par.* A : *et quid est?* Fabric. : *qui est?* — *d*. Faber, Erasm., Sixt. et Fabric. : *vel quæ res*. — *e*. C. *Tol.* : *remoratum*. — *f*. C. *Tol.* : *si indignatio est d*. — *g*. C. *Par.* A, C. *Par.* B, C. *Par.* C : *dominæ*.

nière de parler, que corrige au surplus la variante proposée par Lefebvre, est signalée par Lœscher comme indice d'une latinité postérieure au troisième siècle : *Nec desunt vocabula et formulæ, quorum ætas ultra III à Christo nato sæculum non ascendit... in eorum numero sunt sequentia :* de proximo aliquem videre, *hoc est cominus vel è proximo*, etc. (*De epist. Pauli ad Senec. hypobolimæis*, sub finem). Antonius critique aussi l'expression *de proximo*.

[1] *Quid est? quæ res*, etc. C'est sans doute le tour vif et animé de cette lettre qui a fait dire à Antonius qu'elle est tout à fait digne de Sénèque : *par est omnino Senecæ quinta*. Je me suis déjà expliqué sur le ton général de la même lettre. Au lieu de *quid est?* on lit *qui est?* dans le *Codex apocryphus*, mais c'est sans doute une faute d'impression, car le texte de Sixte, que reproduit à peu près mot pour mot Fabricius, maintient la leçon vulgaire *quid est?*

[2] *Te remotum faciunt*. Bivar, qui toutefois lit *moratum* au lieu de *remotum*, explique la retraite dont il est ici question, par l'absence de saint Paul pendant qu'il était en Espagne, et suppose que Sénèque lui adressa sa lettre dans ce pays. Il ajoute que c'est à la lettre actuelle que Dexter fait allusion dans sa chronique, par cette phrase déjà citée : *Dulciterque scribit* (Seneca) *ut Paulum in Hispaniâ morantem* (*Dextri chronic.* Bivar, p. 122). Le participe *morantem* de Dexter viendrait en aide à la variante *moratum* lue par Bivar, ou à la leçon voisine, *remoratum*, du manuscrit de Toulouse.

Lefebvre d'Étaples, au contraire, ne songe pas à imaginer que l'Apôtre ait quitté Rome lorsqu'on lui écrit cette lettre. Il dit seulement qu'il y demeurait alors caché, pour se soustraire aux poursuites des Juifs et des Gentils qui étaient en instance contre lui au tribunal de César. Ainsi, les mauvais procédés de ses ennemis avant le jugement à intervenir motiveraient seuls, aux yeux de notre commentateur, la retraite momentanée de saint Paul. Mais Sénèque, et, si l'on en croit Lefebvre, Lucilius pressent leur ami de reparaître et de ne pas craindre de s'expliquer dès à présent devant Néron qui, bien que peu favorable aux chrétiens, était accessible parfois à l'indulgence envers eux, et ne se refuserait pas à écouter ses explications, même avant le temps fixé pour sa défense officielle : *Cui aliam mittit Seneca* (*epistolam*), *Cæsare aliquantulùm in christianos mitiore animo* [illegible]

sectâ veteri recesseris[h] [1], et alios rursum[i] converteris, erit postulandi locus ut ratione[j] [2] factum[k], non levitate[3] hoc existimet[l]. Vale[m].

h. In C. *Tol.* verbum *recesseris* deest. — *i*. Faber, Sixt. et Fabric. : *rursus*. C. *Par.* B, C. *Par.* C, Erasm. : *aliorsum conversus sis* in loco τοῦ *alios rursum converteris* scribunt. — *j*. C. *Tol.* legit *traditione*. — *k*. C. *Par.* A : *facta, non levitatem*. — *l*. C. *Tol.* et Erasm. : *existimetur*. — *m*. C. *Par.* C : *bene valeas*. C. *Par.* B et C. *Tol.* *vale* et *bene valeas* omittunt. Faber : *vale, Paule charissime*.

quos punire nollet inauditos, sed quibus audiendi et se purgandi locum daret... Paulus apud Cæsarem à Judæis accusabatur et à Gentilibus; à Judæis quidem quòd à lege veteri discesserat, synagogas eorum evertens, et cultum patrum suorum contra leges patrias destruens; à Gentilibus verò, quòd à cultu deorum multos avertebat et sectæ suæ quæ diis contraria erat adjungebat; utrique apud tribunal Cæsaris de Paulo poscentes supplicium. Interim Paulus in secessu se continebat et minùs prodibat in publicum, cùm Judæorum, tum gentium declinans malevolentias. Hinc factum est ut diutina illa absentia animum Senecæ torserit et Lucillii qui admodum pii et benè institutæ vitæ erant. Communem itaque et Seneca et Lucillius conficiunt epistolam, eum à longo secessu revocantes, et tantùm sapientiæ Paulo tribuentes, ut postea quam patet accusato purgandi locus et quam facillimè de utroque objecto apud Cæsarem sit purgaturus (f. CLXXVII, recto, in fine).

[1] L'indignation de César contre saint Paul, parce qu'il avait renié la religion judaïque, ne s'explique pas très-naturellement. Que faisait à l'Empereur le renoncement de l'Apôtre à la loi religieuse des juifs qu'il détestait, sinon comme nation, du moins comme sectaires? Il n'en était pas de même de l'impératrice Poppée, s'il est vrai, comme on est fondé à le supposer, qu'elle se fût convertie en secret au culte juif. En adoptant cette donnée, la variante *dominæ*, au lieu de *domini*, que proposent les trois manuscrits de Paris, deviendrait très-plausible, outre qu'elle cadrerait avec la fin de la lettre VIII, où se retrouve mentionnée cette *domina*, appelée même, tout de suite après, *regina*. Je reviendrai, en annotant ce dernier endroit, sur la conjecture indiquée ici.

[2] *Ratione*. Le manuscrit de Toulouse porte *traditione*, que semblent justifier les antécédents de l'Apôtre en sa qualité de juif. La religion juive, en effet, n'était que la préparation du christianisme, et le dogme chrétien était moins un dogme nouveau qu'une suite, un complément de la tradition hébraïque divinement amendée.

Peut-être, au lieu de *ratione*, serait-il mieux encore de lire *revelatione*, dont *ratione* pourrait bien n'être que l'abréviation. Cette conjecture a pour elle le verset de l'épître aux Galates : *Neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per* revelationem *Jesu Christi* (*Galat.* I, 12).

[3] *Non levitate*. Nous retrouvons la même expression dans l'épître II aux Corinthiens : *Cùm ergo hoc voluissem, numquid* levitate *usus sum?* (II *Cor.* I, 17.)

EPISTOLA VI.

Paulus Senecæ et Lucilio[1] *salutem*[a].

De his[b] quæ[c] mihi scripsistis[d][2] non licet arundine et atra-

a. C. *Tol.*: *Paulus Senecæ salutem.* C. *Par.* B : *Paulus apostolus Senecæ suo.* C. *Par.* A, C. *Par.* C, Faber, Erasm. : *Senecæ et Lucilio Paulus salutem.* — *b.* Faber : *de iis.* — *c.* Faber : *quibus mihi scrips.* Sixt. et Fabric. : *quibus vel quæ mihi, etc.* — *d.* C. *Tol.* ut supra *Lucilio* omisit ; consequenter, *scripsisti* legit.

[1] *Et Lucilio.* L'addition de ces deux mots, qui manquent dans le manuscrit de Toulouse, devrait en effet être supprimée, si l'on considère la lettre actuelle comme une réponse à la précédente écrite par Sénèque seul, à moins que l'on n'admette le nom de Lucilius dans le titre de l'autre comme dans le titre de celle-ci, ainsi que l'a fait Lefebvre d'Étaples. Ce commentateur n'hésite pas à admettre que saint Paul répond ici, en termes, il est vrai, assez couverts, à la proposition qui lui était faite par ses deux amis de venir s'expliquer avec César sur les chefs d'accusation dirigés contre lui. Le moment ne lui paraissait pas opportun pour se défendre (c'est toujours Lefebvre qui parle), en présence des dispositions évidemment malveillantes de ses accusateurs. Il n'aurait pu se justifier qu'en disant la vérité, et la vérité eût également choqué et les Juifs et les Gentils dans leurs préjugés. Il fallait donc renoncer à entrer en pourparlers avec l'empereur, comme l'aurait voulu Sénèque, soit par des conférences verbales, soit, ce qui eût été plus dangereux encore, en lui soumettant des mémoires écrits, dont la franchise n'aurait pu persuader que des esprits déjà quelque peu éclairés par la lumière d'en haut. *Cui respondet Paulus in involucro; nam per Spiritum sanctum quid facturus esset sibi innotescebat; non enim tum res poscebat, ut postularet à tribunali defensionis apologiæque locum. Nam et qui accusarant et qui edicta proposuerant magis indignandi et puniendi occasionem quærebant, quàm insontes absolvendi; et id commemorat : se autem purgare non poterat, nisi apertam dicendo veritatem. Aperta autem veritas veterem judaicum ritum non ampliùs esse sectandum, atque cultum idolorum quæ pro diis colebantur reverà esse nefandum. Et hoc erat secundùm quod apertam ostendit veritatem. Sed hæc tum nec erant apertè dicenda, nec chartæ tutò committenda, nisi illis quibus jam nonnihil vitalis luminis illuxisset* (f. CLXXVII, v°).

Fabricius est au contraire d'avis, comme je l'ai déjà fait remarquer, que la présente lettre, adressée à Sénèque et à Lucilius, n'a rien de commun avec la lettre précédente écrite par Sénèque seul, mais que l'Apôtre répond ici à une question que lui avaient soumise les deux néophytes dans une lettre qui ne s'est pas conservée, sur la conduite à tenir envers les magistrats. *De honore habendo magistratibus ponitur à Senecâ et Lucilio consultus Paulus* (*Cod. apocr.* p. 896, not. *r*).

[2] Le commencement de cette lettre : *De his quæ mihi scripsisti*, ou

mento eloqui[e] [1], quorum altera res notat et designat aliquid[f], altera evidenter ostendit[g], præcipuè cùm sciam[h] [2] inter vos[i] esse, sicut apud nos et in nobis[j] [3], qui me intelligant. Honor omnibus habendus est [4], tantò magis[k] quantò

e. Faber : *loqui.* — *f.* In C. *Par.* A *aliquid* omittitur. — *g.* C. *Tol.* : *attendit.* — *h.* C. *Tol.* : *conscientiam.* — *i.* C. *Tol.* : *inter nos esse.* — *j.* C. *Par.* A, C. *Par.* B, C. *Par.* C, C. *Tol.*, Faber : *hoc est apud vos et in vobis.* Erasm. : *id est apud vos et in vobis.* — *k.* Faber, Erasm. : *tanto magis quanto indignandi occasionem captant.* Sixt. Sen. : *tanto magis his qui indignati occasionem captant.* Fabric. : *et tanto magis his qui indignandi occasionem captant.*

plutôt *scripsistis, etc.*, présente un rapport assez frappant avec le début de la lettre CVIII de Sénèque à Lucilius : *Id de quo quæris, ex his est quæ scire tantum eò ut scias pertinet.*

[1] *Non licet arundine et atramento eloqui.* N'est-ce pas là une réminiscence de ces paroles de l'Apôtre : *Audivit arcana verba quæ non licet homini loqui* (II *Cor.* XII, 4)? De même, les mots *non arundine et atramento* paraissent un reflet du langage de saint Paul : *Epistola estis Christi, ministrata à nobis, et scripta non* atramento, *sed spiritu Dei vivi* (II *Cor.* III, 3). L'usage de la plume et de l'encre était connu longtemps avant l'Apôtre ; on lit dans Cicéron : *Calamo et atramento temperato* (*Ep. ad Quint. fratr.*). Pline entre dans quelques détails sur l'encre à écrire, *atramentum librarium* (*Hist.* XXVII, 7). Saint Jérôme définit ainsi l'emploi de la plume ; *Stylus scribit in cerâ, calamus vel in chartâ, vel in membranis, aut in quâcumque materiâ quæ apta est ad scribendum* (*Epist.* XL).

[2] *Præcipuè cùm sciam.* Le copiste du manuscrit de Toulouse a cru lire dans son original l'abréviation du mot *conscientiam* qu'il a transcrit en toutes lettres ; mais cette variante n'a aucun sens.

Lefebvre d'Etaples commente ainsi ce passage : *Quid est* præcipuè cùm sciam inter vos, hoc est apud vos et in vobis qui me intelligunt, *nisi scio inter vos esse aliquos occultos fideles et intelligentiæ sacramentis purgatos qui meos sermones* (*etsi obscuros*) *intelligunt* (f. CLXXVII, v°)?

[3] *Inter vos esse, sicut apud nos et in nobis.* Bien que j'adopte comme plus raisonnable cette correction de Sixte et de Fabricius, il faut peut-être conserver la leçon vulgaire : *Inter vos esse, hoc est apud vos et in vobis.* Cette espèce de galimatias est en effet dans le goût de l'auteur, qui disait plus haut à peu près de même : *Quos sensus non puto* ex te, sed per te, *certè aliquando* ex te et per te (V. la lettre I, p. 301-302).

[4] *Honor omnibus habendus est.* Lefebvre continue sa glose : *Silentio suo et absentiâ suâ, et accusantes cùm Judæos tum Gentiles, et Cæsarem apud quem accusabant, Paulus honorabat, cùm sciret eos ampliùs occasionem nocendi quærere, quos per patientiam suam sperabat, per gratias Spiritûs sancti, virtutes, signa et beneficia ad propriam eorum salutem omni ex parte aliquando vincendos, si ii essent qui ad pœnitentiam adduci possent. Non ergo, quemadmodum poscebant Seneca et Lucillius, expediebat ut Paulus proponeret suam defensionem* (loc. cit.).

minùs dignandi[1] occasionem captant. Quibus si patientiam[l] ostendemus, omninò[m] eos ex quâcumque parte[n] vincemus, si modò sunt qui[q] pœnitentiam sui gerant[2]. Bene valete[p] [3].

EPISTOLA VII.

Seneca Paulo et Theophilo[4] *salutem*[a].

Profiteor me bene[b], acceptum[c] lectione[d] litterarum tuarum quas Galatis, Corinthiis Achæis[e] [5] misisti; et ita invi-

l. C. *Par.* A, C. *Par.* B, Faber, Erasm.: *patientiam demus.* C. *Par.* C, et C. *Tol.*: *sapientiam demus.* — *m.* C. *Par.* A, C. *Par.* B, C. *Par.* C, Faber, Erasm., Sixt. et Fabric.: *omni modo.* — *n.* C. *Par.* C, Erasm.: *ex quaque parte.* C. *Par.* A, C. *Par.* B: *quaquâ parte*, omisso *ex.* C. *Tol.*: *æquâ parte.* — *o.* In C. *Tol.* *qui* deest. — *p.* C. *Par.* B *bene valete* omittit. C. *Tol.*: *vale.*

a. C. *Par.* A, Erasm., Faber: *Annæus Seneca Paulo et Theophilo salutem.* C. *Par.* B: *Seneca Paulo suo salutem.* C. *Par.* C: *Seneca Paulo et Timotheo salutem.* Sixt. et Fabric.: *Paulo Annæus Seneca salutem.* — *b.* In C. *Par.* C *bene* deest. — *c.* Faber: *affectum.* — *d.* Erasm., Sixt. Fabric.: *in lectione.* — *e.* C. *Par.* C: *Achaicis.* Faber: *et Corinthiis Achæis.* Erasm., Sixt. et Fabric.: *Corinthiis et Achæis.*

[1] *Quantò minùs dignandi.* Je préfère, comme plus correcte, cette leçon du manuscrit de Toulouse à la leçon vulgaire; *Quantò indignandi*, qui présente une incorrection choquante. *Dignandi* doit alors s'entendre dans le sens de « rendre justice, accorder à chacun les égards qui lui sont dus. »

[2] *Pœnitentiam sui gerant.* Locution relevée comme barbare dans la petite thèse *De epistolis Pauli ad Senecam hypobolimæis* (sub finem).

[3] Antonius trouve cette lettre digne de saint Paul; peu de lecteurs partageront sans doute son opinion. Outre l'emphase du début et la puérile définition des effets de l'encre et de la plume, qui ne s'accordent guère avec la gravité d'un si grand homme, il y a dans l'obscure phraséologie qui suit, une disparate choquante avec le ton habituel des Epîtres.

[4] *Seneca Paulo et Theophilo salutem.* Sixte et Fabricius suppriment *et Theophilo.* Cette suppression est, si l'on veut, justifiée par la teneur de la lettre elle-même, qui ne s'adresse qu'à un seul correspondant. Mais ce n'est pas une raison; l'épître à Philémon est adressée en même temps à Appia et à Archippe, quoique, dans le cours de cette même épître, Philémon seul soit interpellé. Ce Théophile ne diffère sans doute pas, dans la pensée de l'auteur pseudonyme, du personnage soit fictif, soit réel, auquel saint Luc avait dédié son évangile. Quelques manuscrits écrivent *Timotheo* au lieu de *Theophilo.* Erasme orthographie ce dernier nom par un *t* minuscule, et entend ainsi traduire le titre de notre lettre: *Sénèque à Paul et à tout homme ami de Dieu.*

[5] *Galatis, Corinthiis Achæis.* J'incline à lire avec Lefebvre: *Galatis et Corinthiis Achæis*: « Aux Galates et aux Corinthiens d'Achaïe ». Ce

cem vivamus ut[f] eas cum amore[g] divino exhibeamus[h][1].

f. Faber : *ut et.* C. *Par.* A, C. *Par.* B, C. *Par.* C, Erasm. : *ut etiam.* — *g.* C. *Par.* C, Faber, Erasm.: *honore.* C. *Par.* A, C. *Par.* B : *horrore.* — *h.* C. *Par.* B, C. *Par.* C : *exceperim.* Faber : *impleamus.* Sixt. et Fabric. *ita invicem vivamus ut eas cum honore divino exhibeamus* omittunt.

sont ainsi deux dénominations pour une, celle de la ville et celle de la province. *Quod dicit Corinthiis Achæis, Achæis epithetum est; iidem enim sunt Corinthii et Achæi, qui isthmum occupantes, Helladi quæ Græcia nominatur, proximi sunt* (f. CLXXVII, v°). Le même Lefebvre dit, quelques lignes auparavant : *E recenti Seneca acceperat in manus epistolas Pauli ad Galatas et Corinthios, qui quidem sunt in Achaiâ, quas legit et probat bene affectus earum lectione.* Toutefois, la leçon des trois autres éditeurs : *Galatis, Corinthiis et Achæis*, est aussi très-plausible, bien que l'on ne connaisse pas d'épître écrite par saint Paul aux Achéens. L'Apôtre, au début de son épître II aux Corinthiens, s'adresse également aux autres chrétiens de la province dont Corinthe était la capitale : *Paulus apostolus Jesu Christi et Timotheus frater, Ecclesiæ Dei quæ est Corinthi cum omnibus sanctis qui sunt in universâ Achaiâ.* Cette seconde épître aux Corinthiens pourrait bien, par suite, avoir été primitivement intitulée : *Epître aux Achéens.* Il ne serait même pas impossible, si l'on ne se trouvait ici en présence d'un texte relativement moderne, que les mots *et Achæis* désignassent un autre document que les deux épîtres canoniques adressées aux Corinthiens. On sait que la probabilité d'une troisième épître à ce peuple, laquelle peut-être, cette fois, aurait été intitulée : *aux Achéens*, est admise par quelques critiques, ux termes de ce verset de l'épître aux Corinthiens : *Scripsi vobis in epistolâ : ne commisceamini fornicariis, etc.* (I *Cor.* V, 9). — Il existe, dans certains manuscrits arméniens, deux lettres, dont une, adressée à l'Apôtre par quatre chrétiens de Corinthe pour le consulter sur divers points du dogme, provoque naturellement l'autre, écrite par saint Paul en réponse aux questions de ses frères. Mais ces deux lettres, traduites en latin et publiées pour la première fois au commencement du siècle dernier par David Wilkins (Amstelod. 1715, in-4°), et dont l'existence avait déjà été signalée auparavant par Usserius et par Cotelier, sont très-évidemment apocryphes, comme tout le monde en convient. Il paraît qu'elles ont été imaginées dans la pensée de combattre l'hérésie des *Pauliciens* ou Néo-Manichéens, fort répandue en Arménie vers la fin du dixième siècle, et qu'elles sont l'œuvre de quelque moine arménien de cette époque. L'auteur aurait dû au moins, pour faire croire à l'originalité de cette prétendue épître Pauline aux Corinthiens, y insérer les mots : *Ne commisceamini fornicariis*, rappelés par l'Apôtre comme extraits d'une épître qu'il leur avait écrite avant la première épître aux mêmes. Quant au faux Sénèque, il est inutile, d'après ce qui précède, de démontrer qu'il n'a pu connaître un pareil document.

[1] *Et ita invicem vivamus ut eas cum amore* (vel *honore*) *divino exhibeamus.* La variante *horrore*, au lieu

Spiritus enim sanctus in te[i] et supra te excelsos et sublimiores[j] satis[k] venerabiles sensus exprimit. Vellem itaque, cùm res eximias proferas, ut majestati earum cultus sermonis[l] non desit[1].

Et ne quid tibi, frater, surripiam aut conscientiæ meæ[m]

i. C. *Par.* A : *in te super excelsos satis venerabilior et sublimior, etiam venerabiles sensus, etc.* C. *Par.* B : *in te supra excelsior et sublimior et super excelsos et sublimiores satis venerabiles sensus, etc.* Erasm. : *in te excelsior et sublimior et super te excelsos et sublimiores satis venerabiles, etc.* C. *Par.* C : *in te supra excelsior sublimior satis venerabiles.* — *j.* Faber : *excelsos, sublimes et satis, etc.* — *k.* Sixt. et Fabric. : *valdeque* in loco τοῦ *satis*. — *l.* C. *Par.* C : *sermonum*. — *m.* Faber *meæ* omittit.

de *honore*, que donnent deux manuscrits, peut jusqu'à un certain point se défendre : *Ut etiam cum horrore divino eas exigeres* vel *exceperim*, vel meliùs *exceperis*. « Pratiquons la charité que ces épîtres nous enseignent, de manière à faire aimer de tels enseignements, même par ceux qui se révoltent à l'idée de Dieu. »

[1] *Vellem... ut majestati earum cultus sermonis non desit.* Lefebvre d'Etaples fait observer que Sénèque, en blâmant le style de l'Apôtre, montrait assez qu'il était encore dominé par des points de vue purement humains, et qu'il lui manquait le sentiment de la véritable grandeur du langage divin : *Voluisset tamen humanæ eloquentiæ cultum sermonis non defuisse. Verùm satis erat divinæ locutionis cultum non deesse et efficaciam spiritûs. Et in hoc Seneca, ut carnalem habens sensum, loquitur; carnalis enim homo non percipit ea quæ Dei sunt.* Fabricius désapprouve que l'auteur de notre correspondance ait mis une pareille observation, à propos du mauvais style de saint Paul, dans la bouche de Sénèque qui, examinant quelque part les œuvres du philosophe Fabianus, affecte au contraire une sorte de mépris pour la forme : *Vis illum assidere pusillæ rei, verbis? Ille rerum se magnitudini addixit; eloquentiam, sicut umbram, non hoc agens, trahit* (*Ep.* C *ad Lucil.*). Erasme fait à cet égard une réflexion non moins sensée : *Qui convenit autem, ut cùm Seneca doceat philosophi dictionem sententiis gravem potiùs quàm verbis ornatam esse debere, nunc in Paulo requirat romani sermonis copiam? Illud omnium impudentissimum, quòd cùm faciat Senecam in Apostolo desiderantem copiam et cultum sermonis, tamen in his epistolis nihilo cultiùs scribit Seneca quàm Paulus* (*Præfat. in ep. Sen. et Pauli. Op.* ed. Basil. 1529, in-f°, p. 679). Lœscher, à son tour, demande comment Sénèque peut blâmer les vices de diction de l'Apôtre, lorsque lui-même, dans cette prétendue correspondance, encourt à juste titre les mêmes reproches : *Senecæ personam gerens auctor Paulum de orationis cultu et ornamento per omnia non negligendo commonefacit, cujus tamen culpa, cùm in Senecæ epistolis non rarò ipsum redarguat, dignum se præbuit cui* turpe illud doctori est, *catonicum, pariter uti Philippo* μέμνησο θανεῖν, *a puero quotidie occinatur* (*De Epist. Pauli ad Sen. hypobolimæis*, § 5, in fine).

deheam[n], confiteor Augustum sensibus tuis permotum[o] [1]; cui lecto[p] virtutis in te[q] exordio [2], ista[r] vox fuit : mirari

n. C. *Tol.* : *id debeam.* — *o.* C. *Par.* A, C. *Par.* C : *motum.* — *p.* C. *Par.* A, C. *Par.* B, C. *Par.* C : *perlecto.* Faber : *lecto.* — *q.* C. *Par.* A et C. *Par.* C *in te* omittunt. Sixt. et Fabric. : *litterarum tuarum* in loco *virtutis in te.* — *r.* Sixt. et Fabric. : *hæc vox.*

[1] *Confiteor Augustum sensibus tuis permotum.* Il faut induire de là, avec Lefebvre, que Sénèque, après la lecture faite pour son propre compte des épîtres aux Galates et aux Corinthiens, en fit part à l'empereur : *Easdem epistolas legit etiam præsente Nerone, et Paulum præconiis extulit ut conciliaret principis gratiam* (f. CLXXVII, v°). Un peu plus loin, le même critique continuant à rechercher candidement les circonstances sous l'influence desquelles aurait été écrite cette correspondance, rend raison de la communication des épîtres de saint Paul faite à Néron, et du succès qu'en obtint Sénèque, par l'amour des idées nouvelles qui était particulier à ce prince : « *Confiteor Augustum sensibus tuis permotum.* » *Neronem intelligit qui novitatibus gaudebat ; neque tam sermone quàm sententiâ permotum fuisse dicit, Senecæque qui in humanâ eloquentiâ assueti sunt* (*maximè si affectatio adsit*) *non aliter spiritualem recipiunt sermonem, quàm pravis disciplinis imbuti veram admittunt philosophiam* (loc. cit.).

Ce n'est pas seulement cette lettre, mais aussi la légende de saint Lin, qui nous apprend que Sénèque communiqua à Néron plusieurs des écrits de l'Apôtre. Voici le passage de cette légende, qui a évidemment inspiré ici le correspondant pseudonyme, à moins qu'on ne soutienne que c'est la légende de saint Lin qui a copié le passage de la lettre : *Et scripta illius quidam magister Cæsaris coram illo relegit, et in cunctis admirabilem reddidit* (*Act. Pauli*). Lefebvre n'a pas manqué de faire ce rapprochement, en même temps qu'il signale la citation faite par Sabellicus de l'endroit de notre lettre relatif à la lecture des épîtres de saint Paul devant l'empereur. *Et Senecam epistolas Pauli etiam Neroni legisse probat Linus. Ait enim : « Nam et scripta illius quidam magister Cæsaris, etc. » Sed et M. Antonius Sabellicus, egregius nostri temporis historiarum collector, cùm de Paulo et Senecâ agitaret, ex hâc epistolâ citat testimonium : « Exstant, inquit, et ad Annæum Senecam nonnullæ, rursus Senecæ ad illum, quarum una hoc habuit* : Confiteor, *inquit*, Augustum (*cùm interim de Nerone loqueretur*) sensibus tuis permotum. Cui lecto in te virtutis exordio, ista vox fuit : Mirari se posse ut qui non legitimè sit imbutus, taliter sentiat. Cui ego respondi : solere Deos ore innocentium effari. » *Hæc sabellicus* (Faber, f. CLXXVII, v°, sub finem).

Fabricius a profité du commentaire de Lefebvre (*Cod. apocr.* t. II, p. 897, not. *u*).

[2] *Cui lecto virtutis in te exordio.* Ces mots se rapportent à l'endroit de l'épître aux Galates (V, 12) où saint Paul raconte sa conversion : le pseudonyme a pu très-bien appeler cette conversion « l'exorde de sa vie vertueuse ». Sixte et Fabricius, suivis par Bivar, substituent *litterarum tuarum* aux mots *virtutis in te.* La même variante est donnée,

eum[s] posse ut qui non legitimè imbutus sit[t], taliter sentiat[u]. Cui ego respondi, solere Deos ore[v] innocentium effari, haud[x] eorum qui doctrinâ suâ prævaricari[y] quid[z] possunt; dato[aa] ei exemplo Vatinii[bb] hominis[1] rusti-

s. Faber : *mirari se posse, etc.* Erasm. : *mirari eum sic posse loqui*, additis *sic* et *loqui.*—*t.* In C. *Tol. sit* deest.—*u.* C. *Tol.* : *senserit.*—*v*, C. *Par.* C et C. *Tol.* : *voce.*—*x.* C. *Par.* A, Faber et Erasm. : *aut.* Sixt. et Fabric. : membrum totum *aut*...*possunt* suppriment. — *y.* C. *Par.* C et C. *Tol.* : *prævaricati.* C. *Par.* B : *prævaricare.*—*z.* Faber : *non possunt.* Erasm. : *quidem* in loco τοῦ *quid.* — *aa.* C. *Par.* A, C. *Par.* C, Faber, Erasm. : *et dato.* Sixt. et Fabric. ; *addens ei exemplum.* In C. *Tol. ei* deest.— *bb.* C. *Par.* B et C. *Tol.* : *vatis.* C. *Par.* A, Sixt. et Erasm. : *Vaticani.* Fabric. : *Varinii* ; in notâ tamen *Vatinii.*

avant eux, par Pierre le Vénérable qui, comme on l'a vu, cite aussi le passage en question.

Lefebvre d'Etaples lit *lecto*, et donne de cette phrase l'explication suivante : *Et quid est, « cui, lecto virtutis in te exordio, ista vox fuit » nisi Neroni projucundo exordio mirari se posse ut qui non legitimè sit imbutus, taliter sentiat?*

[1] *Vatinii hominis.* Il y avait peut-être primitivement dans les manuscrits *Vatinii nomine.* Quant à la leçon *Vatinii*, elle est incontestablement fixée par Valère-Maxime et Lactance, qui rapportent la même historiette sous le nom de *Vatinius*, et par Tite-Live, qui parle du descendant de celui-ci ; Cicéron seul écrit *Vatienus.* Pour compléter la réminiscence tronquée du fait indiqué par le pseudonyme, je transcris les différentes versions qu'en donnent les auteurs précités. *Bello Macedonico*, dit Valère Maxime, *P. Vatinius, Reatinæ præfecturæ vir, noctu urbem petens existimavit duos juvenes excellentis formæ, albis equis residentes obvios sibi factos nuntiare*, die qui præterierat, Persen regem à Paullo captum. *Quod cùm senatui indicasset, tanquam majestatis ejus et amplitudinis vano sermone contemptor, in carcerem conjectus, postquam Paulli litteris illo die Persen captum apparuit, et custodiâ liberatus et insuper agro et vacatione donatus est* (*De dict. factisq. memorab.* lib. I, cap. VIII, 1. *De miraculis quæ contigerunt Romanis*). Lactance dit à son tour : *Iidem* (Castor et Pollux), *bello Macedonico, equis albis insidentes P. Vatinio Romam nocte venienti se obtulisse dicuntur, nuntiantes eo die regem Persen victum atque captum. Quod paucis post diebus litteræ Pauli verum esse docuerunt* (*Divin. institut.* lib. II, cap. VIII). Ces deux récits sont empruntés à celui de Cicéron : *Et recentiore memoriâ iidem Tyndaridæ* (Castor et Pollux) *Persen victum nuntiaverunt. P. enim Vatienus, avus hujus adolescentis, quum è præfecturâ Reatinâ Romam venienti noctu duo juvenes cum equis albis dixissent, regem Persen illo die captum, senatui nuntiavit, et primò quasi temerè de republicâ locutus in carcerem conjectus est; post, à Paullo litteris allatis, quum idem dies constitisset, et agro à senatu et vacatione donatus est* (*De nat. deorum*, lib. II, 2). On lit encore le même récit dans Florus, dans Plutarque et dans Pacatus, auteur du Panégyrique de Théodose ; ces derniers omettent le nom du visionnaire.

culi[1] cui viri duo comparuissent[cc] in agro Reatino[2], qui postea[dd] Pollux et Castor sunt nominati[ee]. Satìs[3] instructus videtur. Vale[ff].

cc. C. *Par.* B, C. *Par.* C, Faber, Erasm., Sixt. et Fabric. : *cui cum duo viri apparuissent.* C. *Par.* A : *cui viri duo apparuissent.* — *dd.* Sixt. et Fabric. *postea* omittunt. — *ee.* Sixt. et Fabric. : *nominati, divinitus instructus fuit* in loco τῶν *nominati. Satis instructus videtur.* — *ff.* In C. *Par.* B *vale* deest.

Lefebvre, dans son commentaire, nomme Tite-Live parmi les auteurs qui ont mentionné le fait en question; mais Tite-Live ne dit rien de pareil. Peut-être notre critique a-t-il confondu le grand historien avec Florus son abréviateur, qui fait souvent des emprunts à d'autres sources qu'à Tite-Live. Lefebvre revient lui-même, avec quelques détails, sur l'anecdote de Vatinius : *Exempli Vatinii meminerunt et Livius et Valerius et plerique alii. Cui in urbem eunti in agro Reatino apparuerunt duo juvenes qui crediti sunt Castor et Pollux. Ipse verò, quod ab eis acceperat, nuntiavit Persen Macedonicum regem priori die à Paulo Æmilio captum. Verùm à senatu correptus, in carcerem conjectus est. Susceptis autem postea in senatu à Paulo litteris, illo die Persen captum, et custodiâ liberatus est Vatinius et insuper agro illo donatus.*

[1] *Rusticuli.* L'épithète de « paysan » donnée ici à Vatinius n'est point en contradiction avec les mots de Valère Maxime : *vir Reatinæ præfecturæ*, qu'on a pris à tort quelquefois pour synonyme de *præfectus Reati*, tandis qu'ils signifient simplement « citoyen de la circonscription de Réate. » C'était donc un citoyen fort obscur; mais ses enfants acquirent de la célébrité, et il eut pour petit-fils le questeur Vatinius, nommé par Tite-Live, et que Cicéron désigne plus haut comme un de ses contemporains : *Avus hujus adolescentis.*

[2] *In agro Reatino. Reate* est le nom d'une ville et d'une contrée qui étaient situées dans le pays des Sabins.

[3] *Cui viri duo comparuissent..... nominati. Satìs*, etc. Fabricius suppose, avec Sixte, que les derniers mots *satìs instructus videtur*, qu'il change en ceux-ci : *divinitus instructus fuit*, sont la suite de l'histoire de Vatinius, lequel, après la rencontre des deux jeunes gens, parut être animé d'une inspiration divine. Dans cette hypothèse, il faudrait lire : qui *viri duo cùm apparuissent*, au lieu de *cui*; d'un autre côté, *divinitus instructus fuit*, est une correction bien éloignée du texte généralement admis; j'aimerais mieux lire : *fatis instructus visus est*, « se montra initié aux secrets du destin. » Mais il est plus probable que l'histoire de Vatinius finit à *nominati*, et que les trois mots *satìs instructus videtur* sont une réflexion de Sénèque sur Néron qui lui a semblé assez bien instruit des dogmes de la religion, dans la conférence qu'il vient d'avoir avec le prince au sujet de saint Paul. Ainsi à peu près l'entend Lefebvre d'Etaples : *Quod exemplum ubi recitavit Seneca Neroni, satis Nero persuasus visus est et Paulum potuisse divinitus esse edoctum* (f. CLXXVII, v°, in fine). — *Instructus* signifiant *instruit*, est encore un vé-

EPISTOLA VIII.

Paulus Senecæ salutem[a].

Licèt[1] non ignorem[b] Cæsarem nostrarum[c] rerum admiratorem[d][2], si quandò deficiet admirator esse[3], permittes[e] tamen te non lædi, sed admoneri. Puto enim te graviter fecisse, quòd ei[f] in notitiam[g] perferre[h] voluisti[i][4] quod

a. C. *Par.* B : *Paulus apostolus Senecæ Cordubensi salutem.* C. *Par.* C, Faber : *Senecæ Paulus salutem.* — *b.* C. *Par.* A : *ignoramus.* — *c.* C. *Par.* A, Faber, Erasm. : *nostrum.* — *d.* Sixt. et Fabric. : *admiratorem et amatorem esse,* omissis *si quando deficiet admirator esse.* C. *Par.* A, C. *Par.* B, Erasm. : *rerum admirandarum, si quando deficiet, amatorem esse.* Faber : *rerum admirandarum* (*sequentia desunt*) *amatorem esse.* — *e.* C. *Par.* A, C. *Par.* B : *permittet.* — *f.* Sixt. et Fabric. *ei* omittunt. — *g.* C. *Tol.* : *innocentiam.* — *h.* C. *Par.* C : *præferre.* C. *Tol.* : *proferre.* — *i.* C. *Par.* B : *in notitiam volvisti,* omisso *perferre.*

ritable barbarisme. Notre faussaire, qui compile les mots sans compiler les idées, ne s'est-il pas, en écrivant cette petite phrase, *satìs instructus videtur*, souvenu des sons plutôt que du sens de la phrase du véritable Sénèque : *Satìs instructa vita est ?* (*Epist.* LXI.)

[1] Cette lettre est ainsi analysée par Lefebvre : *Neque satìs probat Paulus quòd scripta sua prodita fuerint Neroni. Ignoscit tamen Senecæ quia nimio amore ejus fecerit, volens quoad poterat, principis ei conciliare favorem. Admonet tamen eum et precatur ne ampliùs id faciat. Et admonet insuper inter concubinas Neronis aliquam esse quæ exosum nomen ejus haberet. Cujus quamvìs benevolentiam aut indignationem parvi pendat, non vult tamen suâ causâ Senecam illius incurrere offensam.*

[2] *Cæsarem nostrarum rerum admiratorem.* Lefebvre, qui lit *nostrum rerum admirandarum amatorem*, trouve la justification de ces mots « notre César » employés par l'Apôtre, parlant de Néron, dans l'obéissance dont le christianisme fait profession envers les pouvoirs constitués: *Quòd Neronem Paulus suum Cæsarem appellat, nihil mirum quia christiani temporalibus potestatibus citra Dei offensam in omnibus parebant et eas confitebantur ; sed ut terrenas potestates confitebantur atque venerabantur, neque alios Cæsares aut reges quàm cæteros se habere dicebant, verùm communiter cum aliis eosdem.*

[3] *Si quando deficiet admirator esse.* Cette fraction de phrase est omise par Sixte et par Fabricius; et, ce qui achève en effet de la rendre suspecte, c'est la leçon de Lefebvre : *sequentia desunt*, d'où l'on pourrait conclure que la phrase correspondante vulgairement admise *si quando deficiet*, est une corruption de celle-ci : *aliqua deficiunt*, laquelle serait passée de la marge du manuscrit où elle figurait comme annotation, dans le corps du texte dont elle aurait ainsi fini par faire partie.

[4] *Quod ei in notitiam perferre voluisti*, etc. Antonius fait remarquer qu'il y a ici une sorte d'impiété de la part du prétendu saint Paul, à ne pas vouloir qu'on dise la vérité à

ritui et disciplinæ ejus sit[j] contrarium[1]; cùm enim ille Deos gentium colat, quid tibi visum sit ut hoc scire eum velles non video, nisi[k] nimio amore meo[l] facere[m] te[n] hoc existimo. Rogo[o] de futuro[p], ne id agas. Cavendum est enim ne, dum me diligis, offensam dominæ[q] facias[2]. Cujus qui-

j. C. *Tol.* : *assit.* — *k.* Sixt. et Fabric. : *sed* in loco τοῦ *nisi.* — *l.* Faber : *mei.* — *m.* Faber : *fecisse.* — *n.* In C. *Tol.* *te* deest. — *o.* Faber post *rogo* addit *ergo te.* C. *Tol.*, Erasm., Sixt. et Fabric. : *rogo te.* — *p.* C. *Tol.* : *de cætero.* Faber : *in futurum.* — *q.* C. *Par.* A et C. *Tol.* : *offensum dominum.* Erasm. : *offensam domini.* Sixt. et Fabric. : *offensam domino.*

César. — La variante *innocentiam*, substituée à *in notitiam* dans le manuscrit de Toulouse, ne présente aucun sens.

[1] *Quod ritui et disciplinæ ejus sit contrarium.* Lefebvre explique l'inopportunité des démarches de Sénèque pour convertir l'empereur : *Curiosus erat Nero; absentes res et novas, cùm deerant, affectabat; ubi autem aderant, quamvis etiam admirandæ et stupendæ essent, fastidiebat. Sic et de divinis virtutibus quæ Paulo concessæ erant audiens laudabat et amabat; ubi autem affuissent et eas vidisset, magiæ et maleficio ascribens vituperabat. Quod et* (*auctore Lino*) *in suscitatione Patrocli adolescentis delicati pincernæ sui postea fuit* (f. CLVIII, r°).

[2] *Offensam dominæ facias.* Cette leçon est donnée par les manuscrits 6344 (C. *Par.* B) et 6389 (C. *Par.* C), et par Lefebvre d'Etaples, qui avoue l'impossibilité de décider quelle est la femme dont il est ici question : *Et de quâ aut concubinâ aut uxore loquitur Paulus, quæ ob delatores fortè ei infensa esset, nescitur. Nam et Nero multas reginas, et pellices multas habuisse legitur; id tamen satis intelligebat Seneca et id quoque sufficiebat ut sibi caveret* (loc. cit.). Antonius se reconnaît également embarrassé de savoir quelle est cette reine dont parle le faux saint Paul : *Nescio cujus reginæ habitâ mentione.* On pourrait supposer qu'il s'agit de Poppée, d'abord mariée à Othon, puis devenue impératrice, après que Néron eut répudié Octavie. Josèphe (*Antiquit. jud.* lib. XX, c. 7) parle, en effet, de la bienveillance de cette princesse pour les Juifs, et de l'influence qu'elle exerça en leur faveur sur l'esprit de Néron. Aussi l'abbé Greppo (*Trois Mémoires*, etc., p. 37, note), en même temps qu'il repousse les efforts de Baronius et de quelques autres pour faire de Poppée une chrétienne, insinue-t-il ingénieusement qu'il y aurait plus de motifs d'imaginer qu'elle avait embrassé en secret la religion judaïque. Ce qui n'est pas douteux, c'est que sa prédilection marquée envers les Juifs, les plus grands ennemis de saint Paul, devait la rendre suspecte, et même redoutable pour celui-ci. Avec le caractère craintif que lui donne l'auteur de la correspondance pseudonyme, il n'est pas étonnant que l'Apôtre regrette la tentative de conversion faite en son nom auprès de l'empereur par Sénèque, cette tentative ne pouvant manquer de froisser l'impératrice dans ses affections, ou même dans ses croyances, particulièrement opposées au

dem offensa nec[r] oberit si perseveraverit[s], neque[t], si non sit, proderit. Si est regina[1], non indignabitur; si mulier est[u], offendetur. Bene vale[v].

r. C. *Tol.* : *neque.* — *s.* C. *Par.* C : *si perseveret.* Sixt. et Fabric. : *perseveravit.* — *t.* C. *Par.* C : *nec.* — *u.* Faber : *si mulier,* omisso *est.* — *v.* In C. *Tol. bene* abest.

christianisme. La conjecture qui sous-entend ici le nom de Poppée aurait sa confirmation non-seulement dans le mot subséquent *regina*, très-applicable (quoique grammaticalement et historiquement inexact) à une femme devenue impératrice légitime; mais, en outre, dans la phrase de la lettre V, *si ingnatio dominæ quòd à ritu et sectâ veteri recesseris*, pourvu qu'on lise *dominæ* avec les trois manuscrits de Paris, au lieu de *domini* (V. plus haut, p. 307). L'indignation de Poppée contre saint Paul, *juif renégat*, serait surtout fort naturelle à une impératrice convertie secrètement au judaïsme. A la vérité, une pareille hypothèse implique, de la part de notre auteur, une connaissance bien approfondie de l'histoire de Néron, et même de certains détails intimes, plutôt soupçonnés que connus aujourd'hui. Aussi vaut-il peut-être mieux n'attribuer cette allusion qu'à une concubine quelconque du prince, que sa position seule devait rendre hostile aux desseins de l'Apôtre, puisque la conversion de Néron aurait eu pour premier effet de lui faire perdre son influence et son titre de maîtresse souveraine. Encore cette explication ne se concille-t-elle que difficilement avec la phrase qui suit : *si est regina*, etc. Antonius traite tout ce verbiage d'inepties, et il n'y a pas assurément d'exagération dans son jugement.

L'expression *offensam dominæ* signifiant, dans un sens passif, « injure faite à la princesse », ne paraît pas à Lœscher d'une meilleure latinité que celles qu'il a déjà stigmatisées précédemment : *Cæsaris læsi offensa, cùm nunquam læsi, sed offendentis, offensa esse dicatur* (*De epist. Pauli ad Senec. hypobolimæis*, sub finem). Ce critique, on le voit, lit avec Erasme *domini*, au lieu de notre leçon *dominæ*. Mais les mots *regina* et *mulier* qui vont suivre exigent auparavant *dominæ*.

Ménage fait observer que le nom de *dominæ* était l'appellation particulièrement consacrée pour désigner les femmes, filles et sœurs des empereurs. *Et ab omnibus sic appellabantur imperatorum conjuges, filiæ, sorores* (*Juris civilis amœnitat.* cap. XXV, ed. Paris. 1677, in-8°, p. 149). Epictète dit que l'on appelait *dominæ*, κυρίαι, en leur adressant la parole, toutes les filles qui avaient dépassé quatorze ans (*Enchirid.* 62).

[1] *Regina.* Cette désignation a déjà été signalée comme un anachronisme de langage. Elle ne pourrait se soutenir que si elle était traduite du grec. Les Grecs, en effet, n'ayant pas de mot pour exprimer l'idée attachée aux noms d'*empereur*, d'*impératrice*, avaient maintenu les dénominations de βασιλεὺς au lieu de *imperator*, βασιλὶς au lieu de *imperatrix*, ou plutôt de *Augusta*, *uxor imperatoria*. Car le mot *imperatrix*, avec le sens de « femme de l'empereur », est absolument inusité chez

EPISTOLA IX.

Seneca Paulo salutem[a].

Scio[b] te[1] non tam tuî[c] causâ commotum litteris quas ad te de editione[d] epistolarum[e] tuarum Cæsari feci[f], quàm naturâ ipsâ[g] rerum[2] quæ ita[3] mentes hominum ab omnibus artibus et moribus[h] rectis[i] revocat[j], ut non hodie admirer, quippe qui[k] multis documentis hoc jam[l] notissimum habeam. Igitur novè[m] agamus; at[n], si quid facilè[o] in præteritum[p] factum est, veniam irroges[q].

a. C. *Par.* B : *Seneca Cordubensis Paulo suo salutem.* Sixt. et Fabric. : *Paulo Annæus Seneca salutem.* — *b.* Sixt. : *scito.*— *c.* Sixt. et Fabric. : *mei causâ.* — *d.* C. *Tol.* : *traditione.* — *e.* Faber : *litterarum.* — *f.* Faber : *dedi.* — *g.* C. *Tol.* : *natura ipsarum.* —*h.* C. *Tol.* : *moribusque.* — *i.* In Sixt. et Fabric. *rectis* deest. — *j.* C. *Par.* A : *invocat*, sed corrigitur.—*k.* C. *Par.* B, Faber : *quippe ut his qui.* Erasm., Sixt. et Fabric. : *quippe ut is qui.* C. *Tol.* : *quippe qui ut is qui.*— *l.* C. *Tol. jam* omittit. — *m.* Faber : *nunc.* — *n.* C. *Par.* C : *et si quid.* C. *Tol.*, Faber : *ut si quid.* Sixt. et Fabric. : *tu* in loco τοῦ *ut* vel *at.*—*o.* A Fabro *facile* transpositum apud *irroges.*—*p.* C. *Tol.*, et Erasm. *jam* addunt post *præteritum.* — *q.* C. *Tol.*, Erasm., Sixt. et Fabric. : *irrogabis.* C. *Par.* C : *prærogabis.* C. *Par.* A : *præroges.*

les écrivains latins, et le lecteur me pardonnera de corriger ici une inadvertance qui m'est échappée plus haut (pag. 261), en consacrant cette sorte de barbarisme.

[1] *Scio te*, etc. Voici l'argument de Lefebvre sur cette lettre : *Ex superioribus litteris sensit Seneca Paulum ægrè tulisse quòd audiente Nerone scripta ejus relegerit. Veniam postulat, non ampliùs subinde se facturum id pollicens* (f. CLXXVIII, recto).

[2] *Naturâ rerum.* Lefebvre voit là une allusion au naturel vicieux de Néron qui se refusait à tout instinct généreux, et au sentiment du beau moral, à en juger par le portrait que nous en a laissé Suétone : *Naturam Neronis taxare videtur, quæ ita depravata et ex se incurvata fuisse creditur, ut eum ab omni bonâ arte et rectis moribus revocare videretur; quod Suetonius, ubi de rapinis, injuriis et aliis sceleribus clam et publicè per eum commissis agit, apertè testatur.* « *Petulantiam* (*inquit*), *libidinem, luxuriam, avaritiam, crudelitatem, sensim quidem primò et occultè et velut juvante errore exercuit; sed ut tunc quoque nemini dubium foret, naturæ illa vitia, non ætatis esse.* » *En quomodo Neronis naturam accusat* (loc. cit.).

[3] *Quæ ita mentes*, etc. « La nature même des choses qui, en dépit de nos efforts, détourne l'esprit humain des sentiments les plus droits. »

J'ajoute dans la traduction les mots *en dépit de nos efforts*. Ces mots ne sont pas dans le texte, mais ils me paraissent nécessaires pour rendre le sens de Lefebvre d'Etaples ci-dessus indiqué, lequel sens est le seul raisonnable qu'on puisse tirer de ce fatras.

Misi[1] tibi[r] librum de verborum copiâ[2]. Vale[s], Paule charissime[3].

EPISTOLA X[4].

Paulus Senecæ salutem[a5].

Quoties[b] tibi scribo et nomen meum tibi subsecundo[c6],

r. C. *Tol.* legit *etiam* ante *librum*. — *s.* C. *Par.* B supprimit *vale Paule charissime.* C. *Tol.* scribit *vale* solummodo.

a. C. *Par.* A, C. *Par.* B : *Senecæ Paulus salutem.* C. *Par.* C : *Annæo Senecæ Paulus salutem.* Faber salutationem supprimit.— *b.* C. *Par.* A et C. *Par.* C : *quotiescumque.* — *c.* ità C. *Par.* A, C. *Par.* B, C. *Par.* C., Erasm. : *subscribo.* Fabric. : *præfero.*

[1] *Misi tibi.* Ce verbe au passé, dans le sens du présent « je t'envoie », est conforme à la manière habituelle de saint Paul, qui dit toujours en pareil cas *misi, scripsi,* au lieu de *mitto, scribo.* J'ai cité plusieurs exemples de cette locution familière à l'Apôtre dans ses épîtres authentiques (V. t. I, p. 250).

[2] *Librum de verborum copiâ.* D'après ce qui a été dit plus haut (pag. 269), il faut entendre par ce titre un recueil de sentences morales que nous possédons encore aujourd'hui sous différentes désignations.

Lefebvre d'Etaples, s'en tenant au sens littéral des mots *de copiâ verborum,* attribue à cet intitulé un sens purement grammatical : *Insuper et Paulo libellum de verborum copiâ dono mittit, arbitror, ut elegantiolis latinis se Paulus exerceret, quas ipse, utpote doctus à Spiritu Sancto tantilli faciebat, ac puerorum ludos, nutricularumque nænias. Amicitiam tamen Senecæ et adductionem ad Christum, si ex integro potuisset, multi faciebat* (f. CLXXVIII, recto). Erasme interprète aussi le même titre comme s'il s'agissait d'un livre de grammaire : *Seneca mittit Paulo librum de copiâ verborum, quò meliùs scribat romanè* (*Præfat. in epist. Senec. et Pauli,* ed. Basil. 1529, in-folio, p. 679).

Ces deux critiques, qui ne connaissaient pas le contenu du livre *De copiâ,* étaient autorisés dans leur interprétation par les reproches mis dans la bouche de Sénèque à propos du mauvais style de saint Paul. Il semblait en effet assez conséquent que l'écrivain latin fît suivre ses observations de l'envoi à son correspondant d'un ouvrage didactique sur la pureté du langage.

[3] Antonius, qui a déjà relevé les absurdités de la lettre précédente, s'exprime encore plus vertement sur celle-ci : *Nonam Senecæ pureputæ ineptiæ condivere* (*Bibl. vetus hispan.* t. I, p. 31, § 140).

[4] Cette lettre manque dans le manuscrit de Toulouse.

[5] Lefebvre supprime la salutation *Paulus Senecæ salutem,* ou plutôt, selon la leçon qu'il adopte ordinairement, *Senecæ Paulus salutem.* On verra bientôt pourquoi. Bien que je me range à l'opinion qui l'amène à faire ce changement, je ne crois devoir modifier en rien la formule usuelle du salut, ne m'y trouvant autorisé par aucun des manuscrits que j'ai eus sous les yeux.

[6] A *subsecundo* Fabricius substitue *præfero,* de même que plus loin

gravem et sectæ meæ incongruentem[d] rem facio. Debeo enim, ut sæpe professus sum, cum[e] omnibus omnia esse[1]; et id[f] observare in tuam personam[g], quod lex romana honori senatûs concessit[h], perlectâ[i] epistolâ[2], ultimum locum eligere, ne cum aporiâ[3] et dedecore[j] cupiam efficere quod mei arbitrii fuerit. Vale[k], devotissimè magister[l][4].

d. Fabric. : *incongruam.* C. *Par.* A : *gravem sectæ meæ et incongruentem.* Faber : *gravem et sectæ meæ et incongruentem.* — *e.* Faber *cum* supprimit. — *f.* Erasm., Sixt. et Fabric. : *idem observare.*—*g.* C. *Par.* A, C. *Par.* C : *in tuâ persona.* Faber : *in tua præsentia.*—*h.* Sixt. et Fabric. : *concesserit.*— *i.* Fabric. : *scilicet in epistola*; in loco τοῦ *perlecta epistola.* — *j.* C. *Par.* A : *ne cum rubore et aporia.* — *k.* Faber *devotissime magister* omittit et ita legit : *Vale. Paulus.*— *l.* C. *Par.* C, Erasm., Sixt. et Fabric. post *magister*, datam sic exprimunt : *data V kal. Julii, Nerone IV et Messala consulibus.*

scilicet in epistolâ, à la leçon vulgaire *perlectâ epistolâ*, et il fait par suite dire à saint Paul qu'en écrivant son nom *avant* celui de son ami, il a violé la loi romaine, qui lui prescrivait de ne se nommer qu'après Sénèque et de dire : *Senecæ Paulus salutem.* Mais cette dernière disposition est au contraire, comme on va le voir, assez inusitée; Fabricius lui-même est forcé de le reconnaître (*In Ep.* X, not. *g*, et alibi).

[1] *Omnibus omnia.* On connaît cette maxime de saint Paul, qui se trouve exprimée dans l'épître I aux Corinthiens : *Factus sum infirmis infirmus, uti infirmos lucrifacerem*; omnibus omnia *factus sum, ut omnes facerem salvos* (I *Cor.* IX, 22).

[2] *Perlectâ epistolâ.* Le participe *perlectâ* paraît avoir embarrassé Sixte et Fabricius, qui le remplacent par *silicet in.* Peut-être au lieu de *perlectâ*, serait-il mieux de lire *perfectâ*, dans le sens donné par Lefebvre qui traduit : *finitâ.*

[3] Lefebvre explique ainsi *aporia* : Aporia *et indigentiam et dubitationem et confusionem significat; hic autem Paulus pro confusione utitur.* Ce mot implique plutôt, à ce qu'il me semble, l'idée de *mesquinterie* ou défaut d'empressement dans les égards dus.

[4] Fabricius repousse avec Antonius le titre de *magister* donné à Sénèque par le disciple de Jésus-Christ : *Ineptum planè in ore apostoli hoc Senecæ elogium.* L'adjectif *devotissime* ne paraît pas moins choquant.

Lœscher trouve dans la digression de prérogative qui sert de thème à cette lettre et à la suivante, un argument, entre tant d'autres, contre l'authenticité de notre correspondance : *Quidnam, quæso, absurdius est quàm virum divinâ scientiâ instructum... interdum etiam de prærogativâ contendere?* (*De epist. Pauli ad Sen. hypobolimæis*, § 6.) Quel cas faire, s'écrie de même Antonius, de lettres dont toute la substance consiste dans une question de préséance?

La discussion engagée dans cette lettre n'est pas seulement puérile, elle est en outre énoncée avec tant de confusion, que la critique a peine à en débrouiller le sens. Lefebvre suppose que l'Apôtre, au lieu de se borner comme précédemment à placer son nom à la suite de celui de Senèque dans le salut qui précède ses lettres, entend cette fois, par humilité et par déférence pour son correspondant, ne se nommer qu'a-

près l'adieu final. C'est pour cela que le commentateur supprime la salutation du commencement. Il la remplace par la transcription du nom de saint Paul à la fin de la lettre, ainsi qu'il suit : *Vale. Paulus.* Saint Paul, selon lui, agissait ainsi pour se conformer aux prescriptions de la loi romaine sur les préséances à observer à l'égard des sénateurs : *Epistolam scribit (Paulus) in quâ et Senecam honorat et se ipsum humiliat. Nam non in hâc, ut solebat, secundo loco nomen suum posuit et Senecæ nomen primo, dicendo in salutationis exordio :* Senecæ Paulus s., *sed nomen suum, finitâ epistolâ, in calce ponendum reservavit ; quod senatui romano, honorificentiæ causâ, fieri sancitum erat* (f. CLXXVIII, r⁰).

Il paraît étonnant que Lefebvre ait admis aussi facilement une assertion que rien ne justifie. Bien loin en effet qu'une loi romaine eût consacré une pareille forme de déférence, il est positif, au contraire, que la règle était de placer son nom en tête de la lettre qu'on écrivait, devant le nom du destinataire. Ausone s'excuse quelque part, sur les exigences de la mesure, d'avoir contrevenu à cet usage :.

Paulino Ausonius. Metrum sic suasit ut esses
Tu prior, et nomen prægrederere meum.

Ménage, dans ses *Amœnitates juris* (c. XXIII, p. 130), rappelle la même règle : *In epistolarum titulis nomen scribentis præponi debet.* Il cite cependant un exemple de la disposition contraire ; c'est l'intitulé d'une lettre écrite par Martial à Domitien, ainsi libellé : *Imperatori Domitiano Cæsari Augusto Germanico, Dacio, Valerius Martialis salutem.* Mais il ajoute que cette formule, tout au plus tolérée dans la bouche d'un parasite, ne saurait faire autorité : *Sed ut verissimè vinctus; hæc parasitica, non græca, aut latina.* Quelques autres rares exceptions qu'on pourrait citer encore ne prouvent pas davantage contre la règle.

Il semblerait d'après cela que la question soulevée par saint Paul est simplement de savoir si la formule de salut qui précède les lettres doit présenter le nom de celui qui écrit, avant ou après celui à qui s'adresse la lettre ; s'il faut dire, par exemple, *Paulus Senecæ* ou *Senecæ Paulus.* Mais on se trouve empêché dans cette interprétation, par la lettre suivante, où Sénèque conjure l'Apôtre de ne pas juger son nom indigne de figurer en tête de sa correspondance : *Haud te indignum* primâ facie *epistolarum nominandum censeas.* Que saint Paul se servît de la formule *Senecæ Paulus* ou de celle *Paulus Senecæ*, son nom n'en figurerait pas moins *en tête* des lettres, et la recommandation du philosophe n'aurait dès lors aucun sens.

On est donc forcé de revenir à l'explication de Lefebvre, la seule qui puisse concilier ces deux lettres, dont la dernière paraît être la réponse à l'autre. Il reste toutefois inexplicable que le pseudonyme ait tenu si peu de compte des usages suivis dans la correspondance des anciens, et qu'il ait imaginé de faire intervenir la législation romaine, non-seulement pour régler un point aussi futile que celui de la déférence à observer en écrivant à un sénateur, mais encore pour prescrire, dans ce cas, une formule finale qui ne diffère guère de notre usage actuel de terminer les lettres par la signature. Cette dernière circonstance est au reste une preuve surabondante de l'âge récent du recueil.

La lettre se termine, dans le ma-

EPISTOLA XI[1].

Seneca Paulo salutem[a 2].

Ave, mi[b] Paule charissime[3]. Si[c] mihi nominique meo,

a. C. *Par.* B : *Seneca Paulo apostolo salutem.* Sixt. et Fabric. : *Paulo Annæus Seneca salutem.* Faber : *Paulo Seneca s.* — *b.* C. *Tol.* pronomen *mi* supprimit. — *c.* Erasm. : *nisi.*

nuscrit 6389 (C. *Par.* C) et dans les éditions d'Erasme, de Sixte et de Fabricius, par une date ainsi conçue : *Data V kalendarum Julii, Nerone IV et Messalâ consulibus.* Suivant l'observation de Fabricius, c'est le chiffre III et non le chiffre IV qui devrait être accolé au nom de Néron, car ce prince en était seulement à son troisième consulat, lorsqu'il eut Messala pour collègue. *Nerone tertiùm consule*, dit Tacite, *simul iniit consulatum Valerius Messala* (*Annal.* XIII, 34). Je m'autorise au surplus du manuscrit de Toulouse et de quelques autres, ainsi que de l'édition de Lefebvre, pour éliminer avec eux cette date et les suivantes de mon texte. Ce sont en effet des additions posthumes dont la plupart présentent de grossiers anachronismes.

[1] Cette lettre sert de réponse à la précédente; elle doit dès lors se lire immédiatement après. Erasme néanmoins intercale entre les deux la suivante (lettre XII de Fabricius et autres). Le manuscrit de Toulouse donne aussi le pas à cette dernière sur celle-ci.

[2] Lefebvre fait admettre à saint Paul et à Sénèque deux marques distinctes de déférence à l'égard de la personne à qui l'on écrit: 1° la position, dans le salut d'introduction, du nom de celui qui écrit après le nom de celui à qui la lettre est adressée; 2° la transcription du nom de celui qui écrit, non plus seulement à la fin du salut, mais à la fin du corps de la lettre. Il imagine en conséquence que la première de ces deux formules a été ici observée par Sénèque vis-à-vis de saint Paul, en vue de rendre à ce dernier politesse pour politesse : *Respondet Seneca, et humilitatem à Paulo doctus, nomen suum nomini Pauli subsecundat, hoc ipso facto Paulum pariter ac romanam civilitatem honorans. Magna enim in illâ tempestate erat nobilitas civilitas Romana.* C'est pourquoi il donne pour intitulé à la présente lettre, *Paulo Seneca* au lieu de *Seneca Paulo* qu'il avait suivi jusque-là, d'après la leçon vulgaire pour les lettres de Sénèque. Mais si cet arrangement satisfait aux règles de la civilité telle que nous la comprenons aujourd'hui, elle n'est, quoi qu'en dise Lefebvre, nullement d'accord avec les prescriptions de la législation romaine. D'un autre côté, la formule *Paulo Seneca* est loin d'être donnée unanimement par les manuscrits; la plupart, au contraire, maintiennent la disposition la plus usuelle et la plus régulière, *Seneca Paulo.* Je m'en tiens donc également à cette disposition, que j'ai d'ailleurs adoptée pour toute la correspondance, et je la conserve non-seulement en tête de la présente lettre, mais aussi en tête de la précédente, malgré le débat spécial soulevé dans ces deux lettres.

[3] *Ave, mi Paule charissime.* Fabri-

vir tantus et ad id electus[d], omnibus modis non dico, fueris junctus[e], sed necessariò mixtus[f], auctum[g] erit de Senecâ tuo. Cùm sis igitur vertex et altissimorum omnium[h] montium cacumen, non ergo vis læter[i], si[j] ita sim tibi proximus, ut alter similis tuî deputer[k]? Haud itaque te[l] indignum primâ[m] facie[n] epistolarum nominandum[1] censeas[o], ne[p] tentare me[q] quasi[r] illudens[s] videaris, quippe[t] cùm scias civem esse te[u] romanum[2].

d. Faber *vir tantus et ad id electus* omittit. C. *Tol.* Sixt. et Fabric. : *vir tantus et dilectus.* Erasm. : *vir tantus et ad id dilectus.* — *e.* C. *Par.* C : *vinctus.* — *f.* C. *Par.* B : *permixtus.* — *g.* C. *Par.* A, C. *Par.* C, C. *Tol.*, Faber, Erasm. : *actum erit.* Sixt. et Fabric. : *apte actum erit.* — *h.* In C. *Tol.* *omnium* deest. — *i.* C. *Tol.* : *non ergo vis lætari.* C. *Par.* A : *non vis latere.* Erasm. : *noli latere.* Sixt. et Fabric. totam phrasim *non ergo vis læter, si ita sim tibi proximus, ut alter similis tui deputer?* omittunt.— *j.* C. *Tol.* : *ut* in loco τοῦ *si.* Erasm. : *ita sim,* sine *ut* vel *si.* — *k.* Faber : *judicer.* — *l.* Faber *te* omittit. — *m.* Faber : *in prima.* — *n.* Faber : *fronte* in loco τοῦ *facie.* — *o.* Faber : *sentias.*— *p.* Erasm., Sixt. et Fabric. : *ne tam tentare.* Faber : *ne non tam tentare.* — *q.* Fabric. *me* omittit. — *r.* C. *Par.* C, Faber, Erasm., Sixt. et Fabric. : *quam.* — *s.* C. *Par.* C, Faber, Erasm., Sixt. et Fabric. : *ludere.* — *t.* Faber : *quippe qui scias.* — *u.* C. *Par.* C : *me civem.*

cius justifie ce début par l'exemple d'une lettre d'Auguste à son petit-fils Caius Agrippa, fils de Julie et de Lucius Agrippa, que rapporte Aulugelle dans ses *Nuits attiques* (lib. XV, c. 7) et qui commence ainsi : *Ave, mi Caï, meus ocellus jucundissimus.* « Bonjour, mon cher Caius, ô toi qui fais les délices de mon cœur. »

[1] *Haud itaque te indignum primâ facie epistolarum nominandum censeas, etc.* Voir, sur cette phrase, ce qui en a été dit dans la note *4*, p. 322-323, sur la lettre précédente.

[2] *Civem te esse romanum.* Le droit de citoyen romain est revendiqué à trois reprises différentes par saint Paul, dans les Actes des Apôtres : la première fois à l'occasion de l'emprisonnement et de la peine du fouet qu'on lui fit subir à Philippi, sans qu'il eût été préalablement jugé : *Cæsos nos publicè, indemnatos, homines romanos miserunt in carcerem, et nunc occultè nos ejiciunt? Non ita, sed veniant et ipsi nos ejiciant* (*Act.* XVI, 37). Le droit des gens s'opposait et s'oppose encore à ce qu'un prévenu soit puni avant d'avoir été jugé; d'un autre côté, les lois *Porcia* et *Sempronia* ne permettaient dans aucun cas de battre de verges un citoyen romain. César dit, dans Salluste : *Quamobrem in sententiam non addidisti, utì priùs verberibus in eos animadverteretur? An quia lex Porcia vetat?* Cicéron, dans la cinquième Verrine : *O nomen dulce libertatis, o jus eximium nostræ civitatis! o lex Porcia, legesque Sempronicæ! Facinus est vinciri civem romanum, scelus verberari.*

La seconde occasion pour Paul d'invoquer sa qualité de citoyen romain fut l'ordre donné par le tribun qui commandait la troupe à Jérusalem, de le mettre à la question; il repoussa cet ordre en déclinant son titre : *Hominem romanum et indemnatum vobis licet flagellare?* (*Act.* XXII, 25.) Ce qui suit montre que Paul était citoyen romain de naissance, à la différence du tribun, qui avoue que son droit de cité lui

Nam qui meus apud te locus, tuus, qui tuus ve-

avait coûté beaucoup d'argent : *Et respondit tribunus : Ego multâ summâ civilitatem hanc consecutus sum. Et Paulus ait : Ego autem et natus sum* (*Ibid.* 28). On sait en effet que les empereurs, depuis Claude, vendaient ce droit ; *Per avaritiam Claudianorum temporum*, dit Tacite. Dion affirme encore plus positivement que Claude fit trafic du titre de citoyen.

Quant au droit de naissance qui avait assuré à Paul la qualité de citoyen romain, on a vu qu'il était né à Tarse, ville de Cilicie, qui sans doute, ainsi qu'il a été admis plus haut, avait mérité par quelque trait de dévouement, de conférer ce privilége à ses habitants. Toutefois, le nom de Tarse ne figure pas dans le dénombrement des colonies de la Cilicie que nous a laissé Ulpien. Grotius (*Comment. in Act. apost.* XXII, 28. *Crit. sacr.* t. VII, col. 397) en conclut que le droit de cité dont jouissait saint Paul était un avantage tout personnel à sa famille, et provenait peut-être de quelque action d'éclat par laquelle se serait distingué un de ses ancêtres, dans les armées de la république, au temps, par exemple, des guerres civiles qui éclatèrent entre Octave et Cassius, ou entre Octave et Antoine.

Enfin, l'Apôtre fait une troisième fois usage de ses prérogatives de citoyen romain, sans cependant les décliner expressément, lorsque, ayant à répondre devant Festus des accusations portées contre lui par les Juifs de Jérusalem, il déclare, pour se soustraire à l'influence malveillante des plus puissants d'entre eux, qu'il en appelle à César (*Act.* XXV, 11). Cet appel à César était en effet une faculté spécialement réservée aux citoyens romains. Pline le Jeune, dans son rapport à l'Empereur Vespasien, que le lecteur connaît déjà, fait mention de cette faculté, précisément à propos de certains chrétiens de sa province : *Fuerunt alii similis amentiæ quos, quia cives romani erant, annotavi in urbem remittendos* (lib. X, *Epist.* 97). Suétone constate également cette sorte d'appel, comme un droit en vigueur sous Néron qui, dit-il, s'occupait des réclamations des appelants avec un soin particulier : *In juridictione postulatoribus, nisi sequenti die ac per libellos, non temerè respondit* (Suet. *Neronis Vita*, 15). L'appel à César était admissible même avant le jugement du premier juge sur le fond, si celui-ci élevait une question préjudicielle, contrairement à la loi ; et c'est ce que venait de faire Festus, en proposant à l'Apôtre de le déférer au jugement du Sanhédrin ou de l'assemblée des Juifs (*Act.* XXV, l. cit.).

Lefebvre remarque de même que la qualité de citoyen romain avait été déjà donnée à saint Paul par l'auteur des Actes : *Et Paulum civem romanum etiam natum, ex Actis apostolicis didicimus. Seneca autem an civis etiam romanus fuerit vix scimus.* Le critique se trompe en ajoutant qu'on ne sait pas si Sénèque eût pu se prévaloir du même titre ; car s'il n'eût pas été citoyen romain, il n'aurait pu remplir les fonctions de questeur (*Consol. ad Helv.*, 17), de préteur (Tacit. *Annal.* XII, 8), de conseiller officiel de la couronne (*Ibid.* XIII, 2 et alibi), et même, si l'on en croit Ulpien, de consul (L. I ad S.-C. Trebell.—Justinian. *Instit.* lib. II, tit. XXIII, 4).

lim ut meus[v] [1]. — Vale, mi Paule charissime[x] [2].

EPISTOLA XII.

Seneca Paulo salutem[a].

Ave, mi Paule charissime[b] [3]. Putasne[c] me haud[d] con-

v. C. *Par.* B, C. *Par.* C, Sixt., Fabric.: *nam qui meus tuus apud te locus, qui tuus velim ut meus.* C. *Tol.*, Erasm. post Hieronymum : *nam qui tuus est apud tuos locus, velim ut apud meos sit meus.* Faber : *nam qui meus tuis, et qui apud tuos tuus est locus, velim ut apud meos meus.*— *x*. Faber, Sixt. Fabric. : *Vale Paule charissime.* C. *Tol.* : *vale* solummodo. C. *Par.* B *vale, etc.* supprimit omnino. C. *Par.* C, Erasm., Sixt. et Fabric. : *data kalendarum aprilis, Aproniano et Capitone consulibus.* Sixt. : *Apriano.* Erasm. : *Apronio.*

a. C. *Par.* B : *Seneca Paulo suo salutem.* Faber : *Paulo Seneca s.* Sixt. : *Paulo Annæus salutem.* Fabric. : *Paulo Annæus Seneca salutem.* C. *Tol.* : *Paulus Senecæ salutem.* — *b*. C. *Tol.*: *ave Seneca mi charissime.* — *c*. Erasm. : *putas me*, omisso *ne*. — *d*. C. *Par.* A et Faber *haud* omittunt.

[1] *Nam qui meus apud te locus, tuus, qui meus velim ut meus.* Je suis ici, à un léger changement près, la variante des manuscrits 6344 (C. *Par.* B) et 6389 (C. *Par.* C) : *Nam qui meus tuus apud te locus, qui tuus velim ut meus.* Cette leçon semble rendre inutile la correction proposée par Elie du Pin : « Si l'on mettait, dit-il (*Bibl. des aut. ecclés.* t. I, p. 74), *apud tuos* au lieu de *apud te*, ces paroles auraient le sens de saint Jérôme, et il semble qu'elles ne peuvent point en avoir d'autre. »

Lefebvre n'avait pas manqué de remarquer que ce passage est dans saint Jérôme : *Ex hâc epistolâ testimonium sacer citat Hieronymus.* On a vu ailleurs comment le saint docteur paraît avoir emprunté à un recueil plus ancien que celui-ci, la phrase en question, laquelle aurait été utilisée ensuite par le pseudonyme. N'y a-t-il pas un certain rapport de syntaxe et de pensée entre cette phrase et celle de saint Paul disant, dans saint Luc, à Agrippa : *Opto apud Deum... non tantùm te, sed etiam omnes qui audiunt, hodie fieri tales, qualis et ego sum, exceptis vinculis his* (*Act.* XXVI, 29) ?

[2] Je continue à supprimer les dates avec le manuscrit de Toulouse et le n° 6344 (C. *Par.* B) suivis par Lefebvre. La correction de Fabricius *Aproniano* au lieu de *Apronio* est conforme à l'indication des *Annales*. Du reste, *Aproniano* se lit dans le manuscrit 6389 (C. *Par.* C).

[3] Le manuscrit de Toulouse suppose que la lettre est de saint Paul à Sénèque ; il modifie par conséquent ainsi les deux formules de salut : *Paulus Senecæ salutem.*—*Ave, Seneca mi charissime*, et substitue, dans tout le cours de la lettre, l'emploi du pronom *nos, nobis*, au pronom *vos, vobis*. Mais tous les autres manuscrits et tous les éditeurs admettent que c'est Sénèque qui écrit, et non saint Paul.

Cette lettre a pour objet, dit Lefebvre, la persécution qui commen-

tristari et non[e] luctuosum esse quòd de innocentiâ vestrâ[f] subinde supplicium sumatur[g], dehinc[h] quòd tam duros[i] tamque[j] obnoxios[k] vos[l] reatui[m] omnis populus judicet, putans à vobis[n] effici[o] quod[p] in urbe[q] contrarium fit? Sed feramus æquo animo[1] et[s] utamur foro quod sors[t] concessit[u][2], donec invicta felicitas finem malis imponat. Tulit et priscorum[v] ætas Macedonem Philippi filium, Persam Darium[x], et Dionysium[y]; nostra quoque Caium Cæsarem[3],

e. In C. *Tol. non* deest. — *f.* C. *Tol.: nostrâ.*—*g.* C. *Par.* A, C. *Par.* B, Erasm.: *supplicia sumuntur.* — *h.* Faber: *deinde.* — *i.* C. *Par.* A, C. *Par.* B, Faber: *tam durè.* Sixt. et Fabric. *tam duros* omittunt. —*j.* C. *Par.* A, C. *Par.* C, Faber: *tanquam.* Sixt. et Fabric. scribunt *tam* sine *que.* —*k.* C. *Par.* C: *obnoxio.*—*l.* C. *Tol.*: *nos.*—*m.* Erasm.: *reatu.* — *n.* C. *Tol.: a nobis.* — *o.* Faber: *fieri.* — *p.* C. *Par.* B, C. *Par.* C, Erasm.: *quidquid.* — *q.* Faber: *urbi.* — *s.* Sixt., Fabric.: *ut* in loco τοῦ *et.* — *t.* C. *Tol. humana* addit post *sors.* — *u.* Faber: *concesserit.* — *v.* C. *Tol.: tulit et postera ætas Macedonum reges Philippum et filium.* — *x.* C. *Par.* A, C. *Par.* B, C. *Par.* C, C. *Tol.*, Erasm.: *et post Darium.* Fabric. *Persam Darium* supprimit. — *y.* Apud C. *Par.* A, C. *Par.* C et Erasm. *Dionysium* statim sequitur *Darium* sine *et.* C. *Par.* B: *quoque Dionysium nostra Caium.* Faber: *et Dionysium nostrum quoque Caium Cæsarem.*

çait alors contre les chrétiens, à l'occasion d'un violent incendie dont Rome venait d'être le théâtre, et qu'ils furent accusés d'avoir fait éclater. Le correspondant exprime sa vive sympathie pour des gens aussi indignement calomniés, et il laisse même percer une conviction dont l'aveu en termes trop clairs n'était pas sans danger, à savoir que Néron lui-même avait mis le feu à la ville : *Epistolam scribit Seneca de excitatâ persecutione in Christianos et Judæos, ratione incendii urbis Romæ, cujus cùm insontes essent, falsis criminationibus passim trahebantur ad supplicia et neci dedebantur. Dolet Seneca tam injustè innocentiam damnari, sciens à Nerone ignem Romæ immissum et insulis; sed apertè tutum non erat scribere. Hortatur itaque Paulum æquo esse animo, et auctori malorum pœnam auguratur futuram stigialem ignem* (f. CLXXVIII, r°, in fine).

[1] *Sed feramus æquo animo... malis imponat.* Cette réflexion, ainsi qu'on l'a remarqué ailleurs (t. I, p. 322), est citée par Jacques de Magne en deux endroits différents de son *Sophologium.*

[2] *Utamur foro quod sors concessit.* Sénèque, confondant sa cause avec celle des chrétiens, encourage son ami et semble s'encourager lui-même à mettre à profit la seule tribune que le sort leur offre pour rendre hommage à la vérité, c'est-à-dire le bûcher, l'estrade du martyre, ou mieux encore l'arène du Cirque. C'est là peut-être ce qu'il faut entendre par le mot *foro;* mais il est plus simple de prendre ce mot dans un sens figuré. Fabricius croit qu'il s'agit, dans la pensée de Sénèque, du tribunal de la justice divine, devant lequel la tyrannie de Néron les envoie avant le temps : *Foro justitiæ divinæ, quod solum nobis reliquum facit imperatoris tyrannis* (*Cod. apocryph.* t. II, p. 901, not. *q*).

[3] *Tulit et priscorum ætas Macedonem Philippi filium, Persam Darium et*

quibus quicquid[z] libuit licuit. Incendium[1] urbs Romana[aa] unde sæpe patiatur, manifestè[bb] constat. Sed si effari

z. C. *Tol.*: *quidquid.* — *aa.* C. *Tol.*: *urbs Roma.* — *bb.* In C. *Tol.* *manifestè* deest.

Dionysium, nostra quoque Caium Cæsarem. Lefebvre fait observer que le Macédonien fils de Philippe est Alexandre le Grand, que le Perse Darius est le roi des Perses de ce nom, et que Caius César n'est autre que l'empereur Caligula. Quant au personnage désigné sous le nom de Denys, *Dionysius*, il entend par ce nom Bacchus, le conquérant des Indes, appelé aussi Dionysius par les poëtes. *Quod hic ait de Macedone Philippi filio et Persâ Dario, omnes satis intelligunt de Alexandro Macedonum rege dici et Dario rege Persarum. Sed de Dionysio et Caio id intelligendum est, de Dionysio qui devicit Indos, et de Caio Caligulâ qui, quàm licenter vixerit, auctore Tranquillo, cognoscitur* (f. CLXXVIII, v°). Mais la place qu'occupe le nom de *Dionysius*, dans cette énumération des principaux despotes qui ont régné dans le monde, quoiqu'elle ne soit pas tout à fait exacte chronologiquement, indique que l'auteur entend parler de Denys, le tyran de Sicile. *Dionysius*, pris pour Bacchus, aurait dû commencer l'énumération.

Fabricius tient, on ne sait trop pourquoi, à supprimer le mot *Dionysium*, qui cependant se lit dans tous les manuscrits que j'ai consultés.

[1] *Incendium urbs romana.* L'incendie de Rome attribué à Néron, dit notre commentateur, est raconté par Suétone et Tacite; celui-ci révèle en outre la perfidie avec laquelle ce désastre fut exploité contre les chrétiens : *Incendium urbis et Tranquillus et Cornelius Tacitus, et insignes historiographi testantur, et hinc prima persecutio in christianos excitata est, imposito eis falsò incendii crimine, cujus Nero extiterat auctor, ut et Suetonius et Cornelius prodidere. Nam cùm memoriæ ejus succurrisset quemdam dixisse* me moriente terra conflagret igne, immo, *dixit*, me vivente ; *et missis cubicularibus urbem incendit; et incendium urbis è turre Mæcenaticâ prospectans, lætus flammæ aspectu, incendium trojanum, sumpto habitu, decantabat gestiens, saltitans et tripudians* (f. CLXXVIII, v°). Ces derniers détails sur la cause futile qui poussa Néron à mettre le feu à Rome, sont donnés par Lefebvre, d'après Suétone (*Neronis Vita*, 38).

Le pseudonyme semble signaler à ce propos les fréquents sinistres du même genre qui éclataient journellement à Rome : *Incendium sæpe patiatur*. Fabricius relève le mot *sæpe*, qu'il prend pour une inexactitude historique : *Sæpe incensam sub Nerone Romam nescio qui tradant; sed unum illud celeberrimum incendium Neroni ipsi auctori tribuunt Dio, lib.* LXII, *Suetonius in Nerone* 38, *Tacitus XV Annal., ne christianos jam memorem* (*Cod. apocryph.* t. II, p. 901, not. *s*). Mais l'allusion aux incendies réitérés dont Rome aurait été le théâtre à cette époque est tout à fait conforme à ce qu'on lit dans la chronique d'Eusèbe : *Neronis anno* 9... *Romæ plurima incendia fuerunt* (*Chron.* lib. II, ed. Maii, p. 375). L'assertion d'Eusèbe est répétée par le Syncelle : Εμπρησμοὶ γεγόνασι πολλοὶ ἐν Ρώμῃ (*Chronograph.*, p. 3, 40 D).

humilitas humana[cc] potuisset quid causæ sit[dd], et impunè[ee] in his[ff] tenebris loqui liceret[gg], jam[hh] omnes[ii] omnia viderent[jj][1]. Christiani[kk] et Judæi quasi[ll] machinatores incendii, supplicio affici[2] solent[mm]. Grassator[3] iste quisquis est, cui voluptas[nn] carnificina est, et mendacium velamentum[oo][4], tempori suo destinatus est; et ut[pp] optimus quisque unum[qq] pro multis donatum est caput[5], ità et hic devo-

cc. Faber *humana* omittit. — *dd.* Sixt. *quid causæ sit* supprimit. — *ee.* C. *Par.* B *impunè* omittit. — *ff.* In C. *Par.* B *his* deest. Sixt. *in* omittit. — *gg.* Faber : *licuisset.* — *hh.* C. *Par.* B : *tam.* — *ii.* C. *Par.* C : *omnes homines*, sed *omnia* tollit. — *jj.* C. *Tol.*: *viderentur.* — *kk.* Faber : *at christiani.* — *ll.* C. *Tol.*: *qui quasi.* — *mm.* C. *Tol.*: *supplicio affecti solent fieri.* C. *Par.* C : *supplicio affici dolere solent.* — *nn.* C. *Par.* A, C. *Par.* B, C. *Par.* C : *voluntas.* — *oo.* Sixt. et Fabric. : *velamen.* C. *Tol.*: *et medicina mendacium et velamentum.* — *pp.* C. *Par.* A, Erasm. : *et optimus quisque*, sine *ut.* Sixt. et Fabric. : *et sicut optimi cujusque caput.* — *qq.* C. *Tol.*: *uni.* Sixt. et Fabric.: *pro uno donatur capite.*

[1] *Omnes omnia viderent.* Au lieu de couper la phrase après *viderent*, on obtiendrait peut-être un sens plus satisfaisant si on la continuait, en lisant avec le manuscrit de Toulouse : *Omnes omnia* (fortè *immunes omninò*) *viderentur christiani et judæi* qui *quasi machinatores incendii, supplicio affici solent :* « On saurait tout à fait à quoi s'en tenir touchant l'innocence des chrétiens qu'on traîne aux supplices, comme s'ils avaient mis le feu à Rome. » Suétone ne dit pas que Néron ait pris le prétexte de l'incendie de la ville pour persécuter les chrétiens en leur imputant son propre crime; mais Tacite le dit expressément : *Sed non ope humanâ, non largitionibus principis, aut Deûm placamentis, decedebat infamia, quin jussum incendium crederetur. Ergo abolendo rumori Nero subdidit reos, et quæsitissimis pœnis adfecit, quos per flagitia invisos vulgus christianos appellabat* (*Annal.* XV, 44). Suétone se contente de peindre d'un trait la persécution des chrétiens, sans en faire connaître bien clairement la cause : *Afflicti suppliciis christiani, genus hominum superstitionis novæ et maleficæ* (*Neronis Vita*, 16).

[2] *Supplicio affici solent.* Le faux Sénèque a trouvé sa phrase toute faite dans Suétone : *Afflicti suppliciis christiani*, ou si l'on veut dans ces mots de Tacite : *Quæsitissimis pœnis affecit.*

[3] *Grassator iste quisquis est. Grassator* de même que *grassari*, est encore une expression très-fréquente dans Suétone (*Vita Cæsaris*, 72; *Aug.* 32, 43, 67; *Tib.* 37; *Calig.* 34; *Vesp.* 6).

[4] *Cui voluptas carnificina est, et mendacium velamentum.* On dirait que le mot *velamentum* est emprunté également à cette phrase de Tacite : *Hactenus Nero flagitiis et sceleribus velamenta quæsivit* (*Annal.* XIII, 47). Ici, c'est le mensonge auquel a recours Néron pour voiler sa cruauté, comme l'explique Lefebvre : *Ecce grassator ille, diabolus ille Nero, Petri Paulique necator, qui urbem incendit, cui carnificina innocentum et judæorum et christianorum voluptati erat, et cui mendacium quòd christiani ignem urbi supposuissent, velamentum* (f. CLVIII, v°).

[5] *Et ut optimus quisque unum pro*

tus[rr] pro omnibus igni cremabitur. Centum triginta duæ domus[1], insulæ quatuor[2] sex diebus arsere. Septimus pausam dedit[3]. Benè[ss] te valere, frater[tt], opto[uu][4].

rr. Sixt. et Fabric. : *ita unum pro multis dabitur caput, et hic devotus, etc.* — *ss.* C. *Par.* B *bene te valere, etc.* omittit. — *tt.* Sixt. et Fabric. *frater* omittunt. C. *Par.* C : *semper* in loco τοῦ *frater.* — *uu.* C. *Par.* C datam addit : *data V kalendarum aprilis, Aproniano et Capitone consulibus.* Erasm. : *Apronio.* Sixt. : *Frigio et Basso consulibus.* Bisciola, Fabric. : *Frugi et Basso consulibus.*

multis donatum est caput. Autre plagiat de notre auteur, qui avait dans la pensée l'hémistiche de Virgile : *Unum pro multis dabitur caput* (*Æneid.* V, 815). Sixte et Fabricius ont inséré cet hémistiche dans leur texte, peut-être sur l'autorité de quelque manuscrit où la citation de Virgile était rappelée en marge, à l'occasion de la réminiscence du faux Senèque. Voici, au reste, dans son ensemble, la leçon de Sixte et de Fabricius : *Et sicut optimi cujusque caput pro uno donatur capite, ita unum pro multis dabitur caput, et hic devotus pro omnibus igne cremabitur.*

[1] *Centum et triginta duo domus.* Le pseudonyme a voulu évaluer en un chiffre précis le nombre des maisons qui périrent dans cet incendie, afin de paraître ajouter quelque renseignement aux détails donnés par Tacite et par Suétone ; mais il n'a pas fait preuve de réflexion, en imaginant qu'un incendie de six jours de durée n'aurait brûlé que cent trente-deux maisons.

[2] *Insulæ quatuor.* Le mot *insulæ* est dans le double récit de Tacite et de Suétone. On entend par *insula*, dit Fabricius, un groupe ou pâté de maisons isolé, entouré de toutes parts par des rues : *Per insulas intelliguntur ædificia in urbe, quæ non junguntur communibus parietibus cum vicinis, circuituque publico aut privato cinguntur* (*Cod. apocryph. N. T.* t. II, p. 902, not. *y*). Le nombre de ces édifices qui furent consumés est « immense », selon Suétone : *Præter immensum numerum insularum* (*Neronis vita*, 38), «difficile à constater, de même que le nombre des maisons écroulées», dit Tacite : *Domuum et insularum et templorum quæ amissa sunt, numerum inire haud promptum fuerit* (*Annal.* XV, 41). En estimant à quatre le chiffre des *insulæ* qui furent la proie des flammes, le pseudonyme n'a-t-il pas fait confusion, et n'a-t-il pas indiqué ce nombre *quatre* parce qu'il est donné par Tacite, en parlant des quartiers de Rome incendiés, *regiones?* Mais il aurait fait alors une double méprise, car Tacite dit que sur les quatorze quartiers de la ville, quatre seulement échappèrent au désastre : *Quippe in regiones quatuordecim Roma dividitur, quarum quatuor integræ manebant* (*Annal.* XV, 40).

[3] *Sex diebus arsere ; septimus pausam dedit.* Autre détail pris à Tacite et à Suétone qui disent, le premier : *Sexto demum die, apud imas Esquilias, finis incendio factus* (*Annal.* XV, 40) ; le second : *Per sex dies septemque noctes eâ clade sævitum est* (*Neronis Vita*, 38).

[4] Le manuscrit 6389 et Erasme terminent la lettre par la date qu'ils ont déjà adoptée pour la lettre précédente : *Data* V *Kalendarum apri-*

EPISTOLA XIII.

Seneca Paulo salutem [a].

Ave, mi Paule charissime [b]. Allegoricè [1] et ænigmaticè

a. Faber : *Paulo Seneca s*. Sixt. et Fabric.: *Paulo Annæus Seneca salutem*. — *b*. In C. *Tol*. salutatio *Ave mi Paule charissime* deest.

lis, Aproniano et Capitone consulibus. Sixte modifie cette date en ce qui concerne les noms des consuls, qu'il appelle Frigius et Bassus : *Frigio et Basso consulibus*. Fabricius adopte la même variante dans son texte : toutefois, dans une note, il corrige avec Bisciola *Frigio* par *Frugi*. Selon Tacite, en effet, c'était *Licinius Crassus Frugi* et *Lecanius Bassus* qui exerçaient le consulat lors de l'incendie de Rome. Baronius se trompe en désignant (*Ad ann*. 66) pour consuls contemporains de cet événement, *Memmius Regulus* et *Verginius Rufus*.

[1] *Allegoricè et ænigmaticè multa à te opera conduntur*. Lefebvre pense que Sénèque parle ici de certains ouvrages de l'Apôtre aujourd'hui perdus, et qui étaient écrits dans un langage allégorique et énigmatique. *Ad Paulum mittit epistolam Seneca de quibusdam operibus allegoricis et ænigmaticis ejus. Dubium enim non est in tot annis quibus Christo militavit* XXXVI *et ampliùs*, (*ut ait Sophronius*) *quod et facilè ex calculo deducitur, Paulum multa plura fecisse quàm quæ ad nos pervenerint; e quibus illa allegorica et ænigmatica quorum Seneca meminit, esse possunt, et quæ injuriâ temporum periere* (f. CLXXIX, r°). Il s'agit plutôt, à mon avis, de certaines parties des Épîtres de l'Apôtre où il est facile de constater ce caractère énigmatique et cette manière allégorique signalés par le faux Sénèque. Celui-ci motivait sans doute son assertion sur ce passage de saint Pierre déjà cité, qui reconnaît qu'il existe dans les Épîtres de saint Paul des endroits difficiles à expliquer : *In quibus sunt quædum difficilia intellectu* (*Ep*. II, c. III, 16.) Le ton allégorique qui règne dans les écrits de l'Apôtre était très-répandu parmi les anciennes écoles juives, et l'on ne doit pas s'étonner d'en rencontrer de nombreux exemples chez le disciple de Gamaliel. C'est ainsi qu'outre les allégories dont l'invention lui appartient, il saisit et explique très-bien, dans l'épître aux Galates, la distinction figurée, indiquée dans la Bible, entre Agar et Sara, *quæ sunt per allegoriam dicta* (*Galat*. IV, 22 et seq.), représentant l'une l'ancienne loi et l'autre la loi nouvelle. De même, dans l'épître aux Hébreux il développe la personnification emblématique de Melchisédec, et les idées cachées sous l'image du sacerdoce, des sacrifices et du tabernacle de l'ancien Testament (*Hebr*. VII et seq.).

Au lieu de *opera conduntur*, le manuscrit de Toulouse porte : *concluduntur*. Ainsi, ce serait seulement la fin de ses Épîtres que Sénèque trouve énigmatique et allégorique. La correction n'est pas, il semble,

multa à te opera usquequaque conduntur[c]. Et ideo rerum tanta vis[1] et muneris[d] tibi tributa[e], non ornamento[f] verborum, sed cultu quodam decoranda est[2]. Nec vereare[g]

c. C. *Tol.*: *concluduntur*. C. *Par.* C : *colliduntur*.— *d.* C. *Tol.*: *munus*. Faber : *munerum*. Érasm.: *numeri*. — *e.* C. *Tol.*: *attributa*. C. *Par.* A, C. *Par.* B, C. *Par.* C et Erasm.: *tributi*. — *f.* In C. *Tol.* : phrasis *non ornamento verborum*, *sed cultu quodam decoranda est* deest. — *g.* Sixt. et Fabric.: *nec vereare quod* omittunt. C. *Tol.*: *nec revera*.

tout à fait dénuée de sens. Il y a, en effet, pour un néophyte incomplétement initié, comme pouvait l'être Sénèque, quelque chose d'allégorique et d'énigmatique dans cette formule, rappelée plus haut avec ses principales variantes, qui termine ordinairement les épîtres de l'Apôtre : *Gratia Domini nostri Jesu Christi et charitas Dei et communicatio Sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen.*

[1] *Et ideo rerum tanta vis et muneris tibi tributa, non ornamento verborum, sed cultu, etc.* Il vaudrait mieux couper cette phrase comme l'indique le manuscrit de Toulouse qui porte *est* après *tributa*, ou plutôt *attributa*, et supprime le reste. Une seconde phrase commencerait à *non ornamento*, qu'on pourrait faire précéder d'une conjonction, *at*, par exemple; et on lirait ainsi : *Et ideo rerum tanta vis et muneris tibi tributa est. At non ornamento, etc.* : « Ce sont ces allégories qui donnent tant de force aux choses que tu dis et à la mission que tu remplis; mais tu devrais y joindre sinon la recherche du style, du moins une certaine élégance. » Si l'on admet la leçon *concluduntur* avec le sens proposé dans la note précédente, il faudrait interpréter : « Et ces dons énigmatiques de la grâce et de l'intervention du Saint-Esprit par l'invocation desquels tu termines tes lettres, contribuent à te donner cette force dans l'accomplissement de ta mission; seulement tu ferais bien, sinon, etc. »

[2] *Cultu quodam decoranda est.* Cette insistance de Sénèque sur ce qui manque au style de saint Paul et le dédain de celui-ci pour un point de vue si futile, donnent lieu à une longue glose de Lefebvre, qui maintient que l'élégance du langage peut se tolérer lorsqu'elle s'applique à un sujet léger et peu grave; mais qu'elle est déplacée lorsqu'il s'agit d'exprimer la pensée divine; de même que le fard se tolère, à la rigueur, sur le visage délicat d'une femme, et devient tout à fait inconvenant, appliqué sur les traits mâles d'un visage d'homme. Lefebvre ajoute qu'il faut cependant excuser Sénèque de tenir à cet appareil extérieur; qu'il avait, en le conseillant à saint Paul, une intention louable; que seulement il ne comprenait pas assez combien ces moyens humains sont peu de chose en comparaison de la puissance de l'Esprit Saint. *Et voluisset Seneca inducere Paulum ut ornatum scriptis præstitisset rhetoricum. Sic certè rhetores ad suum stylum afficiuntur, ut Lycophron ad citharam. Paulus verò in hoc ipso, nonnunquam præsentem, cùm id suaderet, modestè corripuerat Senecam, inquiens multos qui id affectarent, sensus corrumpere, et rerum virtutes enervare, et, ut sic dicam, evi-*

quod sæpius[h] te dixisse retineo[1] : multos qui talia affec-

h. C. Par. B : *superius.*

rare et emasculare. Et certè quod fucus est in muliere et ideo suspectâ muliere, propemodum est iste curiosior et affectatior rhetoricus ornatus in oratione. Etsi, cùm de rebus humanis loquimur et de rebus mollioribus, hic fucus, si committitur, non multùm culpatur, nam et cultus in molliusculâ muliere etiam superfluus plerumquè placet; cùm tamen de rebus divinis altioribusque ac gravioribus et omnino castis habetur sermo, hic orationis affectus omnino dedecet, haud secus ac fucus viros. Nam hic sermo masculas vires sensusque masculos aut habet aut habere debet. Quare mirum non est si in hoc ab Apostolo non erat Seneca audiendus, tametsi et Paulus potuisset orationi suæ cultum dare. Notat enim muliebrem ornatum dedecere virum, corrumpere, emollire, enervare. Seneca tamen quodammodo veniâ dignus; nam ex amoris id suadebat affectu; præsumebat tamen ex infirmitate carnis super spiritum, credens se meliùs posse, quàm Spiritus Sanctus illi dabat; qui si considerasset quid olim Theopompo scriptori accidisset, qui cùm rhetorico stylo sacros temerasset apices, lumine oculorum subitò privatus est, fortè cautior fuisset (f. CLXXVIII, verso). Sénèque convenait bien, dit encore Lefebvre sur le même passage, que les paroles de l'Apôtre sont appropriées à son sujet, mais elles lui paraissaient manquer de l'éclat qui frappe les sens. Il voulait, en d'autres termes, que l'Apôtre dans son langage ne se bornât pas à porter des fruits, mais qu'on y distinguât aussi quelques fleurs; comme si une moisson bien mûre n'était pas mille fois préférable à la même moisson lorsqu'elle commence à fleurir. Mais la nature a autrement procédé; lorsqu'elle donne des fruits, il n'est plus besoin de fleurs. Or, la parole de saint Paul est un arbre chargé de fruits, à quoi bon dès lors les fleurs de Sénèque? *Ecce fatetur verba Pauli accommodata, sed orationem speciem desiderare. Et certè sic accommodata verba Pauli et aliorum qui in primitivâ Ecclesiâ efflatum Spiritus Sancti senserunt, ut, quomodo aptè de Deo loquendum esset, ignoraretur, nisi ab illis mutuarentur verba! Sed quam speciem desiderat oratio accommodatis verbis et honestis vocibus conflata? Quàm speciem, quem cultum adhibere vult Seneca? Certè rhetoricorum; quasi arbor onusta fructibus pulchra non sit, nisi pariter adnascantur flores; quasi matura seges pulchrior non sit quàm florescente culmo. At secus natura providit; ubi cum fructibus adest, floribus opus non est. Neque sanè Pauli sermo (fructus enim est), eo egebat, quem autumabat Seneca flore* (loc. supr. cit.).

[1] *Sæpius te dixisse retineo.* Comme preuves de l'opinion de saint Paul souvent exprimée sur l'influence énervante pour les mœurs, d'un langage trop apprêté, Fabricius cite le verset où l'Apôtre avoue, sans s'en excuser, son peu d'habitude de la parole, *imperitus sermone* (II *Cor.* XI, 6.), et cet autre où il dit que sa mission est de prêcher l'Evangile, mais dans un langage exempt d'artifice : *Sed non in sapientiâ verbi, ut non evacuetur crux Dei* (I *Cor.* I, 17). On retrouve encore la même idée dans ce double passage : *Et sermo meus*

tant[i], sensus corrumpere, rerum[j] virtutes evirare[k]. Certè[l] mihi[m] concedas[n] velim latinitati[o] [1] morem gerere[p], honestis vocibus speciem[q] adhibere; ut generosi muneris concessio dignè à te possit expediri. Benè[r] vale[s] [2].

EPISTOLA XIV.

Paulus [3] *Senecæ salutem*[a].

Perpendenti tibi ea sunt revelata quæ paucis Divinitas[b]

i. Faber, Erasm., Sixt. et Fabric.: *affectent*. — *j*. Sixt. et Fabric.: *et rerum*. — *k*. C. *Par*. B, Erasm.: *eviscerare*. Faber: *enervare*. C. *Tol*., Sixt.: *evitare*. — *l*. C. *Par*. A, C. *Par*. B, C. *Par*. C: *certum mihi*. Erasm., Sixt. et Fabric.: *cæterum*. Faber: *verum*. — *m*. Sixt. et Fabric.: *hoc mihi*. — *n*. C. *Par*. B: *velut concedas velim*. — *o*. C. *Tol*.: *latinitatis*. — *p*. Sixt. et Fabric.: *morem gere*. — *q*. C. *Par*. A: *et speciem adhibere*. C. *Tol*.: *spem dare*. — *r*. C. *Par*. C. *bene vale* omittit. — *s*. C. *Par*. C: *Data pridie nonas Julii, Lucano et Sabino consulibus*. Erasm.: *Data II non. Jul., Catone et Sabino Coss*. Sixt. et Fabric.: *Data V nonas Julii, Leone et Savino consulibus*.

a. C. *Par*. B: *Seneca Paulo apostolo*. Faber: *Senecæ Paulus*. — *b*. Erasm.: *divinitus*.

et prædicatio mea non in persuasibilibus sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritûs et virtutis (I *Cor*. II, 4). — *Quæ et loquimur non in doctis humanæ sapientiæ verbis, sed in doctrinâ spiritûs* (*ibid*. 13). — Il faut craindre, dit-il ailleurs « d'altérer la parole de Dieu » : *Neque adulterantes verbum Dei* (II *Cor*. IV, 2), précepte que rappelle le faux Sénèque par les mots *sensus corrumpere, rerum virtutes evirare*. Mais j'en ai dit assez ailleurs pour démontrer que cette modestie de l'Apôtre est au moins exagérée.

[1] *Latinitati morem gerere*. Il résulte de ce passage, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, que les lettres Seneca-Paulines ne sont point une traduction, mais qu'elles ont été écrites en latin.

Antonius critique judicieusement la recommandation faite par le prétendu Sénèque à son ami de respecter la langue latine, comme si les épîtres canoniques de saint Paul étaient originairement écrites en latin. C'est là, pour le redire en passant, un des témoignages les plus palpables non-seulement de la fausseté de notre correspondance, mais encore de l'irréflexion et de l'ignorance grossière qui ont présidé à sa composition.

[2] Les consuls désignés dans la date rapportée par le manuscrit 6389 (C. *Par*. C) sont *Lucanus* et *Sabinus*; la date d'Erasme les nomme *Cato* et *Sabinus*; celle de Sixte et de Fabricius, *Leo* et *Sabinus*. Mais il n'existe dans les fastes consulaires qui se rattachent au temps de Sénèque, aucun consul du nom de Lucain, ou de Caton ou de Léon. C'est pourquoi Fabricius propose de substituer *Cæsonio* à sa leçon *Leone*. *Cæsonius Pœtus* fut en effet consul sous Néron avec *Petronius Sabinus Turpilianus*.

[3] *Paulus Senecæ salutem*. Le manuscrit 6344 (C. *Par*. B) intitule la lettre, comme si elle était de Sénèque à Paul : *Seneca Paulo apostolo*. Le [illegible] vre écrit de même : *Seneca* [illegible] mais, de la part de ce dernier

concessit. Certus[c] igitur ego[d] in agro jam fertili semen fortissimum sero, non quidem materiam quæ corrumpi videtur[e], sed verbum stabile Dei derivamentum[f] crescentis[g] et manentis in æternum[1]. Quod prudentia tua assecuta est[h], indeficiens fore[i][2] debebit. Ethnicorum[j] Israelitarumque observationes censere[k][3] vitandas. Novum[l] te auctorem feceris,

c. Erasm.: *certis.* — *d.* Faber : *ego sum, quod in agro.* — *e.* C. *Par.* B, C. *Par.* C : *videatur.* — *f.* C. *Tol.* : *derivatum.* — *g.* Faber : *boni crescentis.* — *h.* C. *Par.* A, C. *Par.* B, C. *Par.* C *est* omittunt. — *i.* Fabric. : *fore* in *ferre* corrigit. — *j.* C. *Par.* C : *etiam ethnicorum.* Faber : *et ethnicorum et Israelit.* — *k.* C. *Par.* C : *sentire.* Sixt. et Fabric. : *censeto.* — *l.* C. *Par.* C : *novumque.* Sixt. et Fabric. *novum te* usque ad *sophiam* inclusivé, omittunt.

une distraction ou une faute d'impression; car il la tient bien d'ailleurs pour être de Paul à Sénèque. Il croit même que c'est une réponse à la précédente, réponse dans laquelle, dit-il, l'Apôtre fait doucement sentir à Sénèque qu'il a tort de juger à son point de vue la parole divine ; que cette parole dont il est l'organe, n'est point fleurie, mais qu'elle contient de la semence et des fruits; que cette parole n'est point la parole d'un homme, mais la parole de Dieu; que c'est un bien qui ne s'acquiert pas, mais qui dérive de la Divinité. Paul, poursuit Lefebvre, engage son ami à retenir ce qu'il a appris dans ses écrits, et à éviter les objections des Juifs et des païens. Il lui permet, par condescendance pour ses goûts littéraires, de se donner carrière en faisant l'éloge de Jésus-Christ à l'adresse de Néron et de ses courtisans, plus sensibles à la grâce du langage qu'à ce qu'il peut renfermer de substantiel. Ce n'est pas, cependant, que Paul espère beaucoup même de ce moyen d'amener à la foi chrétienne des gens qu'il reconnaît sourds et inaccessibles à la voix de la vérité : *Modestè Paulus respondet latenter innuens quòd non humanum, sed divinum, ipse Seneca suo sensu judicat sermonem : flores non esse quem proponit, sed fructum et semina; non verba hominis, sed Dei; et bonum pandit non quod à nobis, ut à nobis acquiri possit, sed quod à Deo derivatum, incrementum sumit et manet in æternum. Quæ in scriptis ejus Seneca legit, hortatur ut teneat, vitet gentilium et judæorum observationes; et quia tantopere rhetoricæ orationis tenebatur affectu, concedit ei ut rhetorico ornatu laudes Christi Jesu concinat, imò et legat principi, domesticis et fidis amicis suis qui magis orationis flore alliciuntur quàm virifico fructu pascuntur; quamvis non ignoret Paulus asperos fore et insuasibiles ad ea credenda quæ sunt Christi Jesu* (f. CLXXVIII, v°, in fine).

[1] *Crescentis et manentis in æternum.* Ces deux attributs, le premier surtout, semblent se rapporter plutôt à la parole de Dieu. Il faudrait prendre ces génitifs pour un hypallage, au lieu de *crescens et manens in æternum* se rapportant à *derivamentum.*

[2] *Indeficiens fore debebit.* Fabricius substitue *ferre* à *fore;* mais la correction n'est pas nécessaire.

[3] *Censere vitandas.* Cet infinitif *censere,* dans le sens de l'impératif,

Christi Jesu præconiis ostendendo[m] rhetoricis irreprehensibilem[n] [1]. Sophiam[o] quam[p] propemodum adeptus[q], regi temporali[r] ejusque domesticis[2] atque fidis amicis insinuabis[s]. Quibus aspera[t] et incaptabilis[u] erit persuasio[v], cùm plerique eorum minimè flectantur insinuationibus tuis, quibus vitale commodum[x] sermo[y] Dei instillatus[z] [3] novum[aa]

m. Faber *ostendendo* supprimit. — *n.* C. *Par.* A : *et irreprehensibilem.* — *o.* Faber : *sapientiam.* C. *Tol.* : *sophistam.* — *p.* C. *Tol.* : *quod propemod.* Sixt., Fabric. : *quæ propem.* — *q.* Sixt. et Fabric. : *adeptus es.* — *r.* C. *Tol.* : *regi temptabis.* — *s.* C. *Tol.* : *ejusque domesticis atque fidis amicis insinuabis.* — *t.* Sixt. et Fabric. : *quibus et si aspera.* — *u.* C. *Par.* B, C. *Par.* C, Erasm. : *incapabilis.* Faber : *ægrè captabilis.* — *v.* Sixt., Fabric. : *persuasio tua.* — *x.* Sixt. et Fabric. *quibus vitale commodum* omittunt. C. *Par.* C. *vitale* tollit. — *y.* Sixt. et Fabric. : *sermo tamen Dei.* — *z.* Sixt. : *illis instillatus.* — *aa.* Fabric. : *novum in his hominem.*

ressemble à un italianisme. Sixte et Fabricius lisent *censeto*.

[1] *Præconiis ostendendo rhetoricis irreprehensibilem.* Il faut couper la phrase après ce dernier adjectif, en le rapportant à *auctorem*, et non à *sophiam*, qui sera le premier mot de la phrase suivante.

[2] *Regi temporali ejusque domesticis.* Lefebvre explique ici que Paul conseille à Sénèque d'exercer la faconde et les artifices de style, qui lui sont si chers, à faire l'éloge de Jésus-Christ devant Néron et les siens, plutôt que de lui développer les mystères de la vie éternelle, de la pénitence, et autres. L'Apôtre sentait, en effet, que c'était le seul moyen par lequel Sénèque pût attirer vers la foi le chef de l'empire. Encore doutait-il qu'il réussît sur ce terrain, même à l'aide de l'habileté de parole du philosophe, d'après le peu d'influence qu'il avait sur Néron dans des questions purement temporelles : *Si Nero, si domestici ejus, institutionibus Senecæ quæ humanæ erant non acquiescebant, tantò minùs faciles se prœbituri erant, ut iis crederent quæ de Christo dicebantur et de æternis bonis, de regeneratione in novum hominem sinè corruptelâ et reliquis mysteriis quæ verissima sunt, sinè quibus non potest constare humana salus. Et consentiebat Paulus ut potiùs aliqua suo stylo excogitata de Christo legeret Seneca Neroni, quàm mysteria quæ ipse scripserat. Nam potiùs Nero et domestici ejus ex blanditiis sermonis adduci poterant ad salutem quàm ex altioribus mysteriis, si sese medicabiles exhibuissent. Quòd si non tetigit benignitas Dei quæ eos vocaret ad pœnitentiam et vitæ commutationem in melius, non defuit ut ipsi ex ipsis graviùs in futurum punirentur* (f. CLXXIX r°).

[3] *Minimè flectantur insinuationibus tuis, quibus vitale commodum sermo Dei instillatus, etc.* Ce passage semble une allusion à la tentative déjà faite [illegible] de Néron par Sénèque, lo[illegible] lui lut quelques fragments [illegible] de saint Paul, ainsi que [illegible] la lettre ci-dessus [illegible] de Dieu, injecter dans [illegible] ge, a laissé Néron [illegible] bien à craindre [illegible] ainsi de l'éloge [illegible] de Jésus-Christ [illegible] l'habileté de ton élo-

hominem sinè corruptelâ[bb] perpetuamque animam parit[cc] ad Deum istinc properantem. Vale[dd], Seneca charissime nobis[ee] [1].

bb. Sixt. et Fabric. *sine corruptelâ perpetuamque animam* supprimunt. Erasm.: *perpetuam animam*, sine *que*.—*cc.* Sixt. et Fabric.: *pariet ad Deum hinc properantem.* — *dd.* In C. *Par.* B *Vale, Seneca charissime nobis* deest. C. *Tol. nobis* supprimit, sed addit *finis*.—*ee.* C. *Par.* A, Erasm., Sixt. et Fabr. datam adjiciunt : *data kal. Augusti, Lucano et Sabino consulibus*. Erasm. : *Latone et Sab.* Sixt., Fabric. : *Leone et Sab.*

[1] *Vale, Seneca charissime nobis.* « On peut s'étonner, dit Lefebvre d'Étaples, qui avait terminé l'avant-dernière lettre de l'Apôtre par le nom de *Paulus*, au lieu de le placer en tête du salut, on peut s'étonner que cette formule de respect pour Sénèque ne soit pas employée dans la suivante. C'est, répond notre commentateur, que Sénèque n'avait pas accepté une telle marque de soumission, et qu'il avait, au contraire, prié saint Paul de placer son nom tout à côté du sien, comme par le passé. »

Là-dessus, Lefebvre finit par une digression sur les différentes formules de politesse dans la correspondance. Suivant lui, entre amis intimes, les noms des deux correspondants sont confondus sans distinction de première ou de seconde place; entre amis dont l'un a une certaine prééminence sur l'autre, celui-ci doit se nommer le dernier : *Paulo Seneca.* Enfin, si cette prééminence va jusqu'à inspirer du respect à l'un des deux, l'inférieur alors ne se contente pas de placer son nom après celui de l'ami auquel il écrit; il ne se nomme qu'à la fin de la lettre, et même à un espace plus ou moins grand au-dessous du corps d'écriture, selon le degré de respect ou d'obséquiosité. Mais, ajoute Lefebvre, ces diverses formules sont souvent confondues: *At fortè hìc quæris, cur Paulus, ut in decimâ epistolâ, quæ quinta sua est, non subsecundavit nomen suum, et non potiùs, ut prius, adjecit calci. Huic quæstiunculæ non indignè forsan satisfecerit, qui dicet id Paulum fecisse quòd sextâ epistolâ quæ illi respondebat, petierat Seneca, nomen ejus nomini suo non modò proximè jungi, verùm (si fieri posset) misceri. Acquievit itaque petitioni ejus Apostolus et nomen suum proximè nomini ejus adjunxit. Nomen enim nomini in epistolio mittendo proximè jungere, amicitiæ et agglutinati amoris indicium est. Nomen subsecundare est eum ad quem scribis præhonorare tibique in honore præferre. Si verò nomen tuum præponis, te honore præfers, quod licet tum maximè cùm præceptor ad discipulum vel superior ad inferiorem scribit. Si autem in calce nomen tuum locas, indicium est majoris venerationis. Et quò magis procul à scripturâ, majoris et propemodum et juxta personarum qualitatem ad quas scribis augustæ venerationis, quæ quodammodo licet ex Pauli quintâ et Senecæ sextâ quæ præmissæ sunt, epistolis intelligi. Verum ingenuè fateor hæc passim in scribendo confundi, etsi id ratio propemodum velit.*

Il faut avouer que Lefebvre fait ici un cours de civilité puérile et honnête, à l'usage de son temps peut-être, mais fort peu connu des Romains, à l'époque de saint Paul et de Sénèque.

Le manuscrit 6809 (C. *Par.* C),

VII.

Traduction du texte qui précède.

LETTRES DE PAUL A SÉNÈQUE ET DE SÉNÈQUE A PAUL.

LETTRE I.

Sénèque à Paul salut.

Je crois, Paul, que l'on t'a rendu compte de la conférence que nous avons eue hier avec Lucilius au sujet de tes écrits et autres doctrines.

Je me trouvais en compagnie de quelques-uns de tes disciples, et nous nous étions réfugiés dans les jardins de Salluste, lorsqu'à notre vue, des personnes qui passaient se détournent de notre côté, et se réunissent à la société dont je viens de parler. Nous avons bien alors réclamé ta présence; c'est un point que je ne veux pas que tu ignores. A la lecture de ton livre, c'est-à-dire de quelques-unes de ces lettres que tu as adressées à telle cité, ou telle capitale de province, et qui renferment une admirable exhortation à la vie morale, nos âmes se sentaient incessamment reconfortées. Ces sentiments, que tu exprimes si bien, c'est par toi, mais ce n'est pas de toi, je suppose, qu'ils nous viennent, bien que quelques-uns doivent t'être entièrement attribués. Il y a dans ces pensées tant de majesté et de générosité, que j'ai peine à croire que les générations qu'elles doivent instruire et améliorer puissent en soutenir l'éclat. Je souhaite, cher frère, que tu jouisses d'une bonne santé.

Erasme, Sixte et Fabricius, qui ajoutent une date à cette lettre comme aux précédentes, varient sur le nom du premier des deux consuls, que les uns appellent *Lucanus*, ou *Lato*, ou *Cato*, les autres *Leo*. Voir la dernière note sur la lettre qui précède.

Le manuscrit de Toulouse transcrit à la suite de cette lettre, non-seulement, avec la plupart des autres, l'épitaphe prêtée à Sénèque mourant, mais encore la lettre LXI, à Lucilius, rapportée plus haut (p. 143 et suiv.).

LETTRE II.

Paul à Sénèque salut.

J'ai reçu hier ta lettre avec joie. J'y aurais répondu immédiatement, si j'avais eu à ma disposition le jeune ami que je devais charger de mon message. Tu sais, en effet, quand, par qui, à quel moment, et à qui il se faut abandonner et confier. Ne m'accuse donc pas de négligence envers toi, je te prie, lorsque je me préoccupe du choix de mon exprès.

Tu m'écris que mes épîtres ont été bien accueillies parmi vous dans un certain endroit. Je me sens heureux de l'estime d'un homme tel que toi. Tu ne porterais pas ce jugement, toi, moraliste sévère, toi philosophe, toi le maître d'un prince si grand dans le monde, si ce n'était la vérité qui te fît parler.

Je te souhaite de longs jours de santé.

LETTRE III.

Sénèque à Paul salut.

J'ai mis en ordre les papiers que tu sais, et je les ai rangés, suivant les divisions qui leur sont propres ; j'ai l'intention d'en faire la lecture à César. Et, si le sort nous favorise assez pour qu'il consente à m'écouter avec intérêt, tu voudras peut-être assister à cette lecture [1]. Autrement, je t'indiquerai un jour pour que nous avisions entre nous

[1] Dans le cas où l'on préférerait à la leçon ordinaire : *ut novas aures afferat*, l'excellente variante du manuscrit de Toulouse : *ut novas artes*, etc., il faudrait lire et ponctuer : *«a quoque legere Cæsari sum destinatus, si modò sors prosperè annuerit. Ut novas artes afferas, eris forsitan et tu præsens.* « J'en ferai la lecture à César, si une occasion favorable se présente. Peut-être voudras-tu venir te joindre à mes efforts, et me seconder par de nouveaux moyens de persuasion. »

à cette entreprise. Il est possible même que je ne lui montre pas cet écrit avant d'avoir conféré avec toi, en admettant que cela se pût faire impunément. Tu verrais par là que je n'entends pas me passer de toi. Adieu, mon très-cher Paul.

LETTRE IV.

Paul à Sénèque salut.

Chaque fois que je reçois de tes nouvelles, je désire ta présence, et je ne songe qu'à une chose, à t'avoir toujours avec moi. Une fois que tu seras venu, et que nous aurons eu une première entrevue, nous voudrons bientôt nous voir encore. Je te souhaite bonne santé.

LETTRE V.

Sénèque à Paul salut.

Nous nous affligeons de cette retraite où tu te tiens si longtemps. Qu'y a-t-il? Quelles affaires te retiennent? Serait-ce l'indignation de l'empereur, parce que, transfuge de ton ancien culte et de ton ancienne secte, tu t'avises, en outre, de convertir les autres? Mais il faut alors lui demander de considérer que c'est la raison qui t'a déterminé, et non un défaut de réflexion. Adieu.

LETTRE VI.

Paul à Sénèque et à Lucilius salut.

Le sujet que vous abordez dans votre lettre ne doit point s'exprimer avec le roseau ni avec l'encre, ces deux éléments dont l'un indique et esquisse les idées, et dont l'autre les fait ressortir clairement à l'œil. Je suis particulièrement de cet avis, lorsque je considère qu'il y a parmi vous des gens

qui me comprennent tout aussi bien que près de nous et parmi nous. Il faut nous montrer obséquieux pour tous ; et cela d'autant plus que nous avons affaire à des hommes moins disposés à nous rendre justice. Faisons preuve de patience envers ces derniers, et nous finirons par en triompher entièrement, pourvu qu'ils soient de ceux qui se repentent. Portez-vous bien.

LETTRE VII.

Sénèque à Paul et à Théophile salut.

J'ai été fort ému, je l'avoue, de la lecture des épîtres adressées par toi aux Galates, aux Corinthiens d'Achaïe. Oui, vivons en les propageant à l'envi, soutenus par l'amour divin. Car le Saint Esprit répand en toi et sur toi des sentiments respectables, d'une nature élevée et sublime. Aussi je voudrais, lorsque tu exprimes ces excellentes pensées, que l'élégance du langage répondît à leur majesté.

Pour ne te rien laisser ignorer, et pour que ma conscience n'ait aucun reproche à me faire, je dois te confesser, cher frère, qu'Auguste a été frappé de tes idées. Après la lecture de ton début dans la vie vertueuse, il s'est écrié qu'il était surpris qu'un homme sans principes d'éducation eût de pareils sentiments. Je lui ai répondu que les Dieux aiment à se manifester par la bouche des simples, et non par la bouche de ceux qui pourraient abuser de leur science, témoin ce paysan appelé Vatinius, à qui avaient apparu, dans la campagne de Réate, deux hommes reconnus plus tard pour être Castor et Pollux.

L'empereur paraît assez au courant des nouvelles doctrines. Adieu.

LETTRE VIII.

Paul à Sénèque salut.

Je n'ignore pas que César est un de nos admirateurs, quoique son admiration puisse bien quelque jour nous faire défaut. Permets-moi cependant de t'adresser, non pas un reproche, mais un avis.

Je crois que tu t'es gravement trompé en portant à sa connaissance des idées si opposées à ses traditions et à son éducation. Comment as-tu pu prétendre, en effet, qu'un homme qui adore les dieux des Gentils, en vînt à te comprendre sur ce point? Je ne me l'explique pas, sinon par un excès d'affection pour moi. Je te prie de ne point recommencer une autre fois; car il faut craindre, en me prouvant ton attachement, d'offenser celle qui règne en maîtresse. Si Néron veut persévérer dans sa religion, l'offense faite à celle-ci ne l'arrêtera pas; s'il incline à l'abandonner, cette offense ne nous sera pas utile auprès de lui. Quant à elle, si c'est vraiment une reine, elle ne s'en fâchera pas; mais si ce n'est qu'une femme, elle en sera blessée. Porte-toi bien.

LETTRE IX.

Sénèque à Paul salut.

Je sais bien que, si tu t'es ému de ce que je t'ai touchant l'exhibition de tes épîtres sous les yeux de c'est moins dans un point de vue personnel qu'à la nature même des choses qui, en dépit de détourne l'esprit humain de la conduite la des sentiments les plus droits. Je n'en suis aujourd'hui là-dessus, après tout ce que appris jusqu'à l'évidence. Agissons donc de

par le passé j'ai eu trop de laisser-aller, pardonne-le-moi.

Tu recevras, en même temps que cette lettre, mon livre *De copiâ verborum*. Adieu, très-cher Paul.

LETTRE X.

Paul à Sénèque salut.

Toutes les fois que je t'écris, et que je place mon nom après le tien, je fais une chose blâmable et qui ne convient pas à nos principes religieux. Car je dois, suivant l'engagement que j'en ai pris plus d'une fois, me faire tout à tous, et observer envers ta personne la déférence prescrite envers les sénateurs par la loi romaine, qui veut que celui qui leur écrit choisisse la dernière place à la fin de la lettre. Pour tout ce qui dépend de ma volonté, loin de moi l'idée d'en user mesquinement avec toi, ou d'oublier les égards dus à ton rang! Adieu, mon pieux et fervent maître.

LETTRE XI.

Sénèque à Paul salut.

Sois salué, mon très-cher Paul. Si tu veux bien t'unir à ma personne et à mon nom, ô toi, homme supérieur, et qui as été choisi pour t'unir par la charité; si, dis-je, tu veux bien, non pas seulement être uni à moi de toutes les manières, mais ne faire qu'un avec moi, ton fidèle Sénèque y aura singulièrement gagné. Quoi donc, tu es la cime, le sommet le plus élevé entre toutes les sommités, et tu ne me permettrais pas de me réjouir en me sentant ainsi tellement rapproché de toi, que je pourrais être pris pour un autre toi-même? Non, ne te prétends pas indigne de figurer en tête de notre correspondance. Autrement je croirais que tu

cherches à m'éprouver par une fine raillerie, puisque tu es, tu ne l'ignores pas, citoyen romain. Je désirerais que la position où je me trouve vis-à-vis de toi fût la tienne, et que la tienne devînt la mienne. Adieu, mon très-cher Paul.

LETTRE XII.

Sénèque à Paul salut.

Bonjour, mon très-cher Paul. Crois-tu que je ne sois pas contristé et affligé de voir que votre innocence est condamnée au supplice, parce que le peuple, vous attribuant tout ce qui se fait de mal dans la cité, vous proclame si pervers, et vous ravale à la condition des criminels? Mais sachons supporter notre sort avec calme, et luttons dans l'arène où nous a jetés notre triste destinée, jusqu'à ce que la félicité suprême vienne mettre un terme à nos maux. Les anciens âges ont eu à subir le Macédonien, fils de Philippe, le Perse Darius, et Denys; notre génération, à son tour, a dû subir Caïus César; autant de tyrans à qui le monde a laissé faire toutes leurs fantaisies. Le fléau de l'incendie auquel la ville de Rome est souvent en proie, plus d'une preuve constate à qui on le doit attribuer : si les humbles humains pouvaient en révéler la cause, et pénétrer impunément dans ces ténèbres, tout serait bientôt clair pour tout le monde. On envoie journellement au supplice les chrétiens et les juifs comme fauteurs d'incendies. Quel qu'il soit, il est destiné à servir d'expiation à son siècle, ce brigand qui met sa volupté à se faire bourreau, et qui a recours au mensonge pour voiler ses forfaits. Et, de même qu'un seul, parmi les gens de bien, paye de sa tête ce dont tant d'autres sont accusés, de même lui, à son tour, il subira pour tous la peine du feu éternel.

Cent trente-deux maisons, quatre immenses groupes

d'édifices ont brûlé pendant six jours : le feu ne s'est éteint que le septième. Je continue, frère, à faire des vœux pour ta bonne santé.

LETTRE XIII.

Sénèque à Paul salut.

Bonjour, mon très-cher Paul. Plusieurs de tes ouvrages fourmillent d'allégories et de pensées énigmatiques. Et c'est là ce qui donne tant de force aux choses que tu dis. Cette force, seulement, il faudrait l'embellir, sinon par la grâce du discours, du moins par une sorte d'apprêt. Ne te laisse pas arrêter par l'observation que je t'ai entendu exprimer plus d'une fois, à savoir : que la plupart de ceux qui cherchent à briller par la parole, ne le font qu'aux dépens de la pensée, et que cet éclat n'aboutit qu'à énerver les sentiments de la vertu. Je voudrais, du moins, que tu fisses en ma faveur quelque concession aux règles de la bonne latinité, afin que tout fût digne de toi dans l'accomplissement de ta noble mission. Porte-toi bien.

LETTRE XIV.

Paul à Sénèque salut.

Les révélations livrées à tes méditations sont une faveur divine que peu de gens partagent avec toi. Aussi est-ce en toute confiance que je sème dans un champ désormais fertile cette fructueuse semence qui n'est point matérielle, car la matière tend à se corrompre, mais bien le verbe immuable dérivé de Dieu, qui croît et demeure éternellement. La science que ta sagacité a conquise ne devra jamais te faire défaut. Fais en sorte d'éviter les objections des païens

et des israélites. Tu deviendras un auteur nouveau, en appliquant la perfection de style que tu apprécies tant, à faire l'éloge de Jésus-Christ. Cette sagesse, à laquelle tu es à peu près arrivé, tu la feras pénétrer dans le cœur d'un roi de la terre, des gens de son palais, et de ses affidés. Il ne te sera pas, il est vrai, facile de les convaincre, et de leur faire comprendre la vérité, car la plupart se montrent inflexibles à tes insinuations, quoiqu'elles soient entremêlées de la parole divine, cet élément vital qui fait de l'homme un homme nouveau, exempt de souillure, et gagne à Dieu à tout jamais les âmes entraînées par sa sainte influence. Porte-toi bien, mon très-cher Sénèque.

FIN.

SOMMAIRE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE SECOND VOLUME.

TROISIÈME PARTIE. — Inductions historiques.

I. Sénèque comparé aux autres auteurs profanes, pour ce qui est de l'appréciation du christianisme et des chrétiens. Tacite. Suétone. Dion Cassius. Lucain. Arrien. 1

II. Suite des païens qui ont parlé du christianisme, à sa naissance : Juvénal. Martial. Pline le Jeune. Trajan. Tibérianus. Fronton. Le personnage antichrétien de Minucius Félix. Hégésippe. Adrien. Les Antonins. 21

III. Suite du christianisme jugé par le paganisme. Autres témoignages parmi les contemporains de Sénèque : Philon. Josèphe. Néron. Documents divers. Sénèque. Son silence calculé. Rapprochement entre ce dernier et Plutarque. . . . 48

IV. Le christianisme de Sénèque, déduit de l'histoire de sa vie. Coup d'œil rétrospectif sur les occasions qui s'offrirent à lui de connaître le vrai Dieu, avant d'avoir rencontré saint Paul. L'Apôtre déféré devant Gallion, proconsul de Corinthe, frère de Sénèque. Conséquence probable de cette circonstance, remarquée par les critiques. 69

V. Saint Paul à Rome. Schœll cité et réfuté sur quelques points. 78

VI. Suite du séjour de saint Paul à Rome. Détails hypothétiques sur les premiers rapports de l'Apôtre avec Sénèque. Mise en jugement de saint Paul et sa comparution à la barre du tribunal de l'empereur. Résultat de la sentence impériale. 85

VII. Explication et confirmation des détails qui précèdent, par certains passages de l'ouvrage de Philostrate sur la vie d'Apollonius de Tyane. 93

VIII. Séjour de saint Paul à Rome, après sa mise en jugement. Conversions. Suite de ses relations avec Sénèque. 104

IX. Saint Paul obtient sa liberté. Hypothèse de Baronius. Tradition orientale sur l'appui que prêta Sénèque à l'Apôtre. Passage de Lucien. 111

X. Premiers effets de l'influence des entretiens et prédications de l'Apôtre, sur la conduite de Sénèque. Celui-ci détourne Néron d'un projet de persécution contre les chrétiens. Il songe à se retirer des affaires. Symptômes d'amendement dans ses idées. 122
XI. Le ministre-philosophe quitte définitivement la cour, et prend sa retraite, immédiatement après les premières rigueurs ordonnées par Néron contre les chrétiens. Son genre de vie ascétique, à partir de cette époque. 132
XII. Sénèque est dénoncé. Sa condamnation. Ses sentiments religieux à la fin de sa vie. Son épitaphe. Ses derniers moments formellement chrétiens, selon Polentone. Sa mort. 136
XIII. Christianisme probable de Thraséas et de Démétrius, invoqué à l'appui du christianisme de Sénèque. Liaison de Sénèque avec le même Démétrius, dit le Cynique. La dénomination de *cynique* devenue synonyme de *chrétien*. Un mot sur le caractère religieux de Lucilius et de quelques autres amis de Sénèque. Sénèque, à cause de l'éminence de ses vertus, proposé pour l'empire. 147
XIV. Voyages de saint Paul après son départ de Rome. Excursion en Espagne, rendue plus probable par l'hypothèse des relations de l'Apôtre avec Sénèque. 173
XV. Suite et fin des voyages de l'Apôtre. Son retour à Rome. Sa mort 185
XVI. Affinités de saint Paul et de Sénèque au point de vue de leurs caractères et de leurs habitudes d'esprit. Erudition de l'Apôtre. Ses connaissances comme jurisconsulte. 207

QUATRIÈME PARTIE. — CORRESPONDANCE DE SAINT PAUL ET DE SÉNÈQUE.

I. Est-il vraisemblable que l'Apôtre et le philosophe aient, comme le veut la tradition, entretenu ensemble un commerce épistolaire? Dans tous les cas, le petit recueil actuellement subsistant sous le titre de *Pauli epistolæ ad Senecam et Senecæ ad Paulum*, est-il le même que le recueil qui existait au temps de saint Jérôme et de saint Augustin? 255
II. Recherches sur la date approximative des lettres subsistant actuellement sous les noms de saint Paul et de Sénèque. Du petit livre *De copiâ verborum*, cité dans ce recueil comme appartenant à la plume de Sénèque. 267
III. Examen critique et analytique des lettres de saint Paul et de Sénèque. 276
IV. Des manuscrits et éditions contenant les lettres Seneca-Paulines. 283

V. Quelques remarques préliminaires sur le texte accompagné de variantes et de notes et sur la traduction qui suivent. 297
VI. Texte de la correspondance Seneca-Pauline. 300

EPISTOLÆ PAULI AD SENECAM ET SENECÆ AD PAULUM.

Epistola I. 300
Epistola II. 302
Epistola III. 305
Epistola IV 306
Epistola V 307
Epistola VI 309
Epistola VII 311
Epistola VIII 317
Epistola IX. 320
Epistola X. 321
Epistola XI.. 324
Epistola XII 327
Epistola XIII 332
Epistola XIV 335
VII. Traduction du texte qui précède. 339

LETTRES DE PAUL A SÉNÈQUE ET DE SÉNÈQUE A PAUL.

Lettre I. 339
Lettres II et III.. 340
Lettres IV, V et VI 341
Lettre VII 342
Lettres VIII et IX 343
Lettres X et XI. 344
Lettre XII. 345
Lettres XIII et XIV 346

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

AUTEURS, NOMS HISTORIQUES ET AUTRES

MENTIONNÉS DANS CET OUVRAGE.

A

ABDIAS, auteur des *Histoires apostoliques*. T. I, p. 283, note 1.

ABÉLARD. T. I, p. 222. Notice sur ce dialecticien, p. 222, note 4. P. 306; p. 306, note 1. — T. II, p. 214, note 3.

Achaïcus, chrétien de Corinthe, nommé par saint Paul. T. I, p. 198, note 2.

Acté, maîtresse de Néron, peut-être convertie par saint Paul. T. II, p. 109; p. 109, note 1; p. 198, note 2.

ADON (Martyrologe d'). T. I, p. 196, en note; p. 225, note 1; p. 227, note 5. — T. II, p. 23, en note; p. 105, note 2; p. 179. Notice sur cet hagiographe, p. 179, note 1.

Adrien. Son rescrit touchant les chrétiens. T. II, p. 44; p. 45. Autres dispositions de ce prince favorables aux chrétiens, p. 45; p. 45, note 2. N'a point été persécuteur du christianisme, p. 45 et 46. P. 46, note 1 et note 4. Ce qu'il dit du christianisme en Egypte, p. 49, note 3; p. 50, en note.

AFRANIUS. T. II, p. 193, note 1.

AFRICANUS. T. II, p. 6, en note.

Agrippa, vice-roi ou gouverneur de la Judée, du temps de saint Paul. T. I, p. 201, note 4. — T. II, p. 76; p. 78, note 1; p. 85, note 2; p. 225; p. 327, note 1.

Agrippine. T. I, p. 155, en note. — T. II, p. 108, note 3; p. 112; p. 113, en note.

ALBANI, éditeur du *Ménologe* de Basile. T. I, p. 39, en note; p. 176, note 1.

ALCIAT. T. I, p. 15, note 2. — T. II, p. 47; p. 47, note 4.

ALDE MANUCE. T. I, p. 18, en note; p. 19; p. 19, note 3. Notice sur la famille des Alde, p. 19 et 20, en note. P. 295, en note.

Alexandre, Juif d'Ephèse, contemporain de saint Paul. T. I, p. 211; p. 211, note 4.

Alexandre Sévère. T. I, p. 5; p. 377. — T. II, p. 45, note 1; p. 47, note 3; p. 165, en note.

ALEXANDRE, moine du neuvième siècle. T. I, p. 160, en note.

ALEXANDRE (le P.). T. I, p. 348. Notice sur sa vie et ses ouvrages, p. 348, note 1; p. 349 en note. — T. II, p. 178; p. 256; p. 256, note 4; p. 264; p. 264, note 5; p. 265, note 5.

Aliturus, mime juif attaché à la cour de Néron. T. II, p. 85; p. 85, note 2; p. 86, en note.

ALLATIUS (Léon). T. I, p. 311, en note. — T. II, p. 32, en note; p. 198, note 1.

AMBROISE (Saint). T. I, p. 100, note 2. Paraît être l'auteur de l'histoire connue sous le nom d'Hégésippe. T. II, p. 56, note 2. P. 163, note 2; p. 205, en note; p. 207, note 2; p. 224; p. 226; p. 292, en note; p. 294, note 2.

AMBROISE LE CAMALDULE. T. I, p. 352, en note. — T. II, p. 298. Notice sur ce traducteur, p. 298, note 1.

AMBROSIASTER (L'). T. I, p. 225, en note; p. 230, en note.

AMÉLIUS. T. II, p. 67, note 1; p. 68, en note.

AMELOT. T. II, p. 294, note 2.

AMMIEN MARCELLIN. T. II, p. 150, note 4; p. 232, en note.

ANASTASE LE BIBLIOTHÉCAIRE, auteur du *Pontifical*. T. I, p. 281, note 2.

Andronique, personnage des Epîtres de saint Paul. T. I, p. 176, note 1; p. 227, note 5.

ANNÆUS, nom patronymique de la famille de Sénèque. Voir SÉNÈQUE et GALLION.

ANSELME (Saint). T. I, p. 280. — T. II, p. 294, note 2; p. 295, en note.

Antipodes, surnom des chrétiens usité parmi les païens. T. II, p. 150.

Antonia, fille de Claude, peut-être martyre de la foi chrétienne. T. II, p. 15; p. 15, note 1; p. 165, en note.

Antonin (L'empereur). T. I, p. 70. —T. II, p. 42, en note. Sa mansuétude envers le christianisme, p. 46; p. 46, note 4.

ANTONIN (Saint), chroniqueur sous les Médicis. T. I, p. 323. Notice sur sa vie, p. 323, note 2. P. 324, note 1. —T. II, p. 34, en note; p. 92, note 1; p. 93, en note.

ANTONIUS, sa *Bibliotheca vetus hispana*. T. I, p. 321, note 1. — T. II, p. 268. Notice sur cet écrivain, p. 268, note 2; p. 301, note 4; p. 306, notes 1, 4 et 5; p. 307, en note; p. 307, note 1; p. 311, note 3; p. 317, note 4; p. 318, note 2; p. 319, en note; p. 321, note 3; p. 322, note 4; p. 335, note 1.

Apocryphes (écrits) de saint Paul. T. II, p. 294, note 2; p. 295 et suiv., en note; p. 297; p. 312, en note.

Apollon, collaborateur de saint Paul en prédication. T. I, p. 197. Renseignements sur ce personnage, p. 197, note 5 et suiv. en note. P. 198; p. 198, note 2 et 199, en note; p. 214, note 3.

APOLLONIUS DYSCOLE. T. I, p. 271, note 2.

APOLLONIUS DE TYANE. T. I, p. 204; p. 205. Notice sur ce philosophe, p. 205, note 2; p. 206, en note; p. 207, en note.—T. II, p. 14, note 1; p. 94; p. 94, note 6; p. 95; p. 95, notes 1, 4, 6, 8, 9, 11; p. 96; p. 96, notes 2, 3, 5, 7, 9, 10 et 13; p. 97; p. 97, en note; p. 98; p. 98 en note; p. 99; p. 100; p. 100, en note; p. 101; p. 101, en note; p. 102; p. 102, notes 4 et 5; p. 103; p. 103, notes 1 et 2; p. 115; p. 118, en note; p. 168; p. 168, note 1; p. 181; p. 181, note 1.

Appia, femme chrétienne, nommée par saint Paul. T. II, p. 311, note 4.

APPION. T. II, p. 56, note 1; p. 151, en note.

APULÉE. T. I, p. 109, en note; p. 205, note 2.—T. II, p. 35, note 2.

Aquila, chrétien d'origine juive, disciple de saint Paul. T. I, p. 180. Renseignements sur ce personnage, p. 180 et suiv., en note. P. 182; p. 183, note 3; p. 184; p. 198, en note; p. 199; p. 200; p. 200, note 2; p. 201; p. 226; p. 226, note 8; p. 248. — T. II, p. 16, note 3.

AQUILA, auteur d'une version de l'Ancien Testament. T. I, p. 182, en note.

AQUIN (Philippe d'). T. I, p. 5; p. 5, note 1.

Arabe (Philippe l'). T. I. p. 5; p. 5, note 2; p. 377.—T. II, p. 165, en note.

Arabe (Interprète ou version) du Nouveau Testament. V. *Version*.

ARATUS, ses *Phénomènes*. T. II, p. 240; p. 240, note 4; p. 241, note 1.

Archippe, personnage nommé par saint Paul. T. II, p. 311, note 4.

ARÉTAS, commentateur de l'Apocalypse. T. I, p. 188, note 8.

Aristarque, disciple de saint Paul. T. I, p. 227, note 5; p. 237. Notice sur ce personnage, p. 237, note 2; p. 238, en note. P. 249, note 2; p. 258; p. 259; p. 262. — T. II, p. 106; p. 110, note 1.

ARISTOTE. T. I, p. 1, note 1; p. 7, note 1; p. 66; p. 293, en note; p. 303, en note; p. 306, note 1; p. 322, en note. — T. II, p. 35, note 2; p. 128; p. 129; p. 132; p. 227; p. 227, note 1.

ARND, *Arndius* (J.), son *Lexicon antiquitatum ecclesiasticarum*. T. II, p. 293. Notice sur ce théologien, p. 293, note 5.

ARNOBE. T. II, p. 36, en note; p. 45, note 2.

ARRIEN. T. I, p. 1, note 3; p. 21; p. 31, note 1; p. 49; p. 65, note 2; p. 86, note 4; p. 87, note 4; p. 89, note 3; p. 254, en note; p. 361, note 1.— T. II, p. 18; p. 18, note 1; p. 19; p. 20; p. 21; p. 158.

Asinarii, surnom donné aux chrétiens par les païens. T. II, p. 150; p. 150, note 6; p. 152, en note; p. 162; p. 162, note 2.

ASTER (Saint). T. II, p. 197; p. 197, note 2; p. 198, en note.

ATHANASE (Saint). T. I, p. 177, note 9; p. 209, note 3.—T. II, p. 175; p. 175, note 3; p. 284, note 1.

ATHANASE (Le faux). Sa *Synopse*, T. I, p. 161, note 1; p. 164, note 7; p. 171, note 3; p. 177. Observations sur cette Synopse, p. 177, note 9; p.

188; p. 188, note 8; p. 189; p. 194, note 2; p. 202; p. 212; p. 217; p. 219, note 1; p. 222, note 6; p. 224, en note; p. 261, note 4; p. 277, note 2.

Athénagore, philosophe chrétien. T. II, p. 42; p. 42, note 2; p. 160, note 2.

Athénée. T. I, p. 271, note 2.

Augustin (Saint). T. I, p. 10; p. 11, en note; p. 12; p. 12, note 3; p. 13, note 4; p. 14; p. 21; p. 84; p. 95, note 3; p. 100, note 2; p. 168, note 4; p. 183, note 2; p. 274; p. 275; p. 282, note 2; p. 296; p. 312; p. 313; p. 313, note 2; p. 324; p. 329; p. 338; p. 340; p. 342; p. 343; p. 345; p. 346; p. 349, en note; p. 349, note 1; p. 350, note 2; p. 356, note 1; p. 357, note 1; p. 360; p. 363, en note; p. 364, en note; p. 368, note 1; p. 369, note 1; p. 370; p. 372, en note; p. 379; p. 380; p. 388; p. 391; p. 397, note 1. — T. II, p. 62, note 2; p. 66, note 3; p. 83; p. 121; p. 121, note 3; p. 122; p. 161, en note; p. 162, en note; p. 163, notes 1 et 2; p. 178, note 3; p. 189; p. 189, note 1; p. 202, en note; p. 202, note 1; p. 204, note 1; p. 206, note 1; p. 214, note 1; p. 256; p. 256, notes 1 et 4; p. 258; p. 259; p. 260; p. 261; p. 264; p. 264, note 5; p. 256; p. 266; p. 282; p. 291, note 3; p. 296, en note.

Aulu-Gelle. T. I, p. 271, note 2; p. 307, en note; p. 312, en note; p. 328, en note; p. 352, note 1; p. 362, en note.—T. II, p. 116, note 2; p. 154, note 1; p. 325, en note.

Aulus Plautius, probablement chrétien comme sa mère, Pomponia Græcina. T. II, p. 15; p. 15, note 2.

Ausone. T. II, p. 323, en note.

B

Bach. T. II, p. 251, note 1.

Baillard (M.), T. I, p. 136, note 2.

Balduinus, Baudoin. T. II, p. 36, en note.

Bandini, littérateur florentin. Cite de Sénèque un *livre de Moralités*. T. I, p. 152, note 1. Extrait d'un manuscrit de Florence sur le christianisme de Sénèque, p. 320; p. 320, note 1.— T. II, p. 284, notes 4 et 5; p. 287. Notice sur ce bibliographe, p. 287, note 7. P. 288; p. 289, notes 1 à 11.

Baptême chrétien (le) connu d'Epictète. T. II, p. 18, note 1.

Bar-Bajul, écrivain syrien. T. II, p. 242, note 2; p. 279, note 2.

Barnabé (Saint). T. I, p. 159; p. 159, note 5; p. 160, en note; p. 176, note 1; p. 254; p. 255, en note. — T. II, p. 163, note 2; p. 209, note 4.

Baronius. T. I, p. 158, note 1; p. 150, en note; p. 158; p. 158, note 1. Notice sur Baronius, p. 158, note 2. P. 159; p. 159, note 1; p. 161, note 4; p. 162; p. 163, en note; p. 166; p. 169; p. 171; p. 178; p. 178, note 1; p. 183; p. 183, notes 2 et 3; p. 185; p. 186, en note; p. 187; p. 188, note 10; p. 189, note 7; p. 191, note 2; p. 193; p. 199, note 2; p. 200, note 4; p. 201; p. 201, note 4; p. 202; p. 203; p. 204; p. 204, note 3; p. 208; p. 209, note 1; p. 212; p. 213, note 2; p. 213, note 3; p. 215, note 4; p. 216, note 3; p. 218; p. 219; p. 220, note 4; p. 221; p. 223, note 1; p. 226; p. 230, en note; p. 232; p. 235; p. 236, note 1; p. 237; p. 238; p. 238, note 2; p. 239, en note; p. 240, note 5; p. 244, note 1; p. 245; p. 246, en note; p. 248; p. 250; p. 250, note 4; p. 253, note 1; p. 254, note 7; p. 255; en note; p. 257, en note. Son *Martyrologe romain*, p. 260, en note. P. 261; p. 263; p. 274; p. 276, en note; p. 278; p. 283, note 2; p. 349, en note; p. 355. Sur les lettres de saint Paul et de Sénèque, p. 356, note 1. P. 358, en note; p. 364, en note; p. 368; p. 368, note 1; p. 369, note 1; p. 391.— T. II, p. 2, note 1; p. 12; p. 12, note 6; p. 13; p. 21, note 3; p. 25, en note; p. 33, en note; p. 47, note 2; p. 54, note 1; p. 86, note 1; p. 91; p. 102; p. 105; p. 112; p. 112, note 1; p. 156; p. 178; p. 189; p. 262; p. 266, note 1; p. 275; p. 318, note 2; p. 332, en note.

Barre (Laurent de la), éditeur des Pères. T. I, p. 22, en note; p. 276, note 1. — T. II, p. 282.

Barth, *Barthius*. T. I, p. 12, note

3; p. 372, en note.— T. II, p. 18, note 1; p. 266, note 1.

Barthélemi (Saint). T. I, p. 159; p. 159, note 4.

Basile (Saint). T. I, p. 294, en note. — T. II, p. 191; p. 191, note 2; p 192, en note; p. 292, en note.

Basile (Le *Ménologe* de). T. I, p. 39, en note. Fait mention de Silas, p. 176, note 1. P. 182, en note; p. 224, en note.

Basilidiens. T. II, p. 50, en note.

Bayle. T. I, p. 3; p. 3, notes 2 et 3. — T. II, p. 297, note 4.

Beda, polygraphe anglais du huitième siècle. T. I, p. 297. Notice sur cet écrivain, p. 298, en note. P. 297, note 2; p. 298.

Bekker (I.), éditeur de la Byzantine. Ses *Annales de Glycas*. T. II, p. 32, en note.

Bekker (J.), éditeur des *Orat. attic.* T. II, p. 243, en note.

Bellarmin. T. I, p. 160, note 1; p. 273. Notice sur ce savant, p. 273, note 2. P. 278; p. 281, note 2; p. 303, en note; p. 306, note 1; p. 311, en note; p. 325, note 2; p. 365, en note; p. 368, note 1; p. 380. — T. II, p. 54, note 1.

Bérénice, femme d'Agrippa, gouverneur de Judée. T. II, p. 76; p. 78, n. 1.

Berkelius, éditeur d'Epictète, sur Epaphrodite. T. I, p. 253, note 1. — T. II, p. 18, note 1.

Bernard (Saint). T. I, p. 21; p. 303, en note.

Bestiarii, épithète donnée aux chrétiens par la société païenne. T. II, p. 150; p. 150 note 2.

Beuchot (M.). T. II, p. 297, note 4; p. 302, note 3.

Beugnot (M.). T. II, p. 60, note 1; p. 61; p. 62, note 1.

Bèze (Théodore de). T. I, p. 350. Notice sur sa vie, p. 350, note 1. — T. II, p. 226; p. 227, note 1.

Biathanati, surnom des chrétiens. T. II, p. 150; p. 150, note 3.

Bigne (Marguerin de la), éditeur des Pères. T. I, p. 22, en note; p. 224, en note; p. 340. Notice sur cet éditeur, p. 340, note 4. P. 379.—T. II, p. 282.

Bisciola. Ses *Horæ subcisivæ*. T. I, p. 354, note 1. — T. II, p. 266, note 1; p. 332, en note.

Bivar (Fr. de). T. I, p. 16, en note; p. 286. Notice sur sa vie, p. 286, note 1. P. 345; p. 345, note 2; p. 346; p. 379; p. 395, note 1. — T. II, p. 30, en note; p. 278; p. 282; p. 283; p. 299; p. 307, note 2; p. 314, note 2.

Bochart. T. I, p. 96, note 2.

Bodley. Sa collection de manuscrits. T. II, p. 285, note 5.

Boethius. T. I, p. 27, note 3; p. 136, en note.

Boissonnade (M.). T. II, p. 236, note 1.

Bollandistes (Les). T. I. p. 236, note 1; p. 245, note 3; p. 246, en note; p. 253, note 1; p. 279, note 1. — T. II, p. 29, note 2; p. 30, en note; p. 31, note 1; p. 33, en note; p. 105, note 2; p. 163, note 2; p. 178, note 5; p. 180, en note; p. 180, note 1; p. 199, note 2.

Bosius, Du Bos, auteur d'un livre intitulé : *Notitia scriptorum historiæ Ecclesiæ*. T. I, p. 287, en note.

Bossuet. T. I, p. 96, note 2; p. 192, en note.

Bouhier (le Président). T. II, p. 54, note 1.

Bouillet (M.). T. I, p. 2, note 3; p. 28, note 3; p. 265. — T. II, p. 70.

Bourdaloue. T. I, p. 6, note 3; p. 88, note 5.

Bourdelot, éditeur de Lucien. T. II, p. 16, note 3; p. 119, en note; p. 156, en note.

Boxhorn. T. I, p. 10, note 3; p. 374. Notice sur ce critique, p. 374, note 1. P. 375; p. 375, note 1.

Brettius, historien cité par Eusèbe. T. II, p. 12, note 6.

Bréviaire romain. T. I, p. 279 et suiv. Notice historique sur le Bréviaire romain, p. 280, en note; p. 281, note 2.

Brigitte (Sainte). Ses Révélations. T. II, p. 34, en note.

Brucker. T. I, p. 125. Notice sur sa vie, p. 125, note 4. Cité, p. 126 et suiv. P. 347, en note; p. 347, note 1; p. 387; p. 396; p. 397. — T. II, p. 166, note 1.

Brunck. T. II, p. 236, note 1.

Brunet (M.). Son *Manuel du libraire*. T. I, p. 305, en note; p. 321, note 1.

Bunsen (M.). Son livre sur S. Hippolyte et son époque. T. I, dans l'Avertissement; p. 205, note 2.

Burley. Sa *Vie des Philosophes*. T. I, p. 312. Notice sur cet écrivain, p. 312, note 1. P. 313; p. 313, notes 1 et 2; p. 314; p. 314, note 2; p. 315.

Burmann (P.). T. II, p. 269, note 1.

Burrhus. T. I, p. 365, en note. Ses rapports avec saint Paul. T. II, p. 81; p. 82; p. 82, note 3; p. 83; p. 89. P. 124.

C

Cacodæmones, désignation des chrétiens dans Lucien. T. II, p. 152, note 1.

Cæcilius, personnage du dialogue de Minucius Félix. T. II, p. 36; p. 38; p. 43; p. 45, note 2; p. 66; p. 66, note 4; p. 102, note 5; p. 150, note 5; p. 153, note 1; p. 154, note 1.

Caldéron (J.), premier éditeur de Dexter. T. I, p. 286, note 2.

Caligula. T. I, p. 136 et suiv.; p. 186. Insinuation sur ce prince dans l'épître II aux Thessaloniciens, suivant Grotius, p. 186, notes 2 et 3; p. 187, en note.

Callimaque. T. II, p. 231.

Calmet (Dom). T. I, p. 291, note 2; p. 299, note 2. — T. II, p. 17, note 1.

Camden. T. I, p. 245, note 3. — T. II, p. 22, note 3; p. 23, en note.

Camerarius. T. II, p. 295, en note.

Cappel (Jacques), frère de Louis Cappel le Jeune. T. I, p. 179, note 2; p. 183, notes 2 et 3; p. 186, en note; p. 188; p. 194, note 2; p. 195, note 1; p. 203; p. 208; p. 213, note 2; 216, note 3; p. 217, note 3; p. 220, note 4; p. 229; p. 230, en note; p. 231; p. 231, note 2; p. 233; p. 235; p. 235, note 2.

Cappel (Louis) le Jeune. T. I, p. 174 et 175, en note; p. 179. Notice sur ce critique et sur sa famille, p. 179, note 2. P. 183, notes 2 et 3; p. 184, en note; p. 186, en note; p. 188; p. 190; p. 190, note 4; p. 196; p. 202, note 7; p. 203; p. 208; p. 213; p. 213, note 2; p. 218; p. 220, note 4; p. 221; p. 229, note 2; p. 231; p. 233; p. 235; p. 235, notes 2 et 10; p. 240; p. 244; p. 250; p. 251; p. 251, note 8; p. 254, notes 2 et 4; p. 257; p. 262, note 5; p. 263.

Caro (Rodrigue), éditeur de Dexter. T. I, p. 286, note 2.

Carpocrate, hérésiarque. T. II, p. 160, note 2.

Carpocratiens. T. II, p. 50, en note; p. 160, note 2; p. 162, note 1.

Casaubon. T. II, p. 208, note 2.

Cassien. T. II, p. 51, note 2; p. 52, en note.

Cassiodore. T. I, p. 136, en note. — T. II, p. 56, note 2.

Castell. *Castellus*. Son Lexique. T. II, p. 242, note 2.

Cataphrygiens. T. II, p. 161, en note; p. 163; p. 163, note 1.

Caton. T. I, p. 68; p. 105; p. 321, note 1; p. 336.

Cave, critique anglais. T. I, p. 282, note 2; p. 294, en note; p. 300, en note; p. 311, en note; p. 321, note 1; p. 324, note 2. — T. II, p. 54, note 1.

Cedrène, écrivain ecclésiastique. T. I, p. 160, en note.

Cerdones. Désignation des chrétiens dans Juvénal. T. II, p. 21; p. 153; p. 154, note 1.

Cérinthe, hérésiarque, T. I, p. 166. Sa doctrine, p. 166, note 6; p. 167; p. 167, note 2.

César (Jules). T. II, p. 240, note 4; p. 325, note 2.

César, nommé par saint Paul. T. I, p. 252; p. 290; p. 291; p. 291, note 1; p. 334; p. 335; p. 341; p. 359; p. 372; p. 373; p. 392; p. 393; p. 399. — T. II, p. 79; p. 90; p. 105; p. 106, en note; p. 196, note 1.

Chifflet. Sa *Vesontio illustrata*. T. I, p. 275, note 1; p. 279, note 3.

Chrestus. Nom du Christ, souvent usité parmi les païens. T. II, p. 16; p. 16, note 3.

Chrestus. Nom d'esclave dans Martial. T. II, p. 16, note 3.

Christempori. Surnom donné aux chrétiens par les païens. T. II, p. 152, note 1.

Chronique d'Alexandrie. T. I, p. 196, en note. — T. II, p. 44, en note.

Chrysippe. T. I, p. 131; p. 143.

Chrysoloras. T. I, p. 352, en note. — T. II, p. 298, note 1.

Chrysostôme (Saint Jean). T. I, p. 58, note 4; p. 159, en note; p. 160, note 1; p. 164; p. 173; p. 174; p. 175; p. 175, note 1; p. 185, notes 2, et 4; p. 186; p. 186, en note et note 1; p. 188, note 8; p. 189; p. 190, note 4; p. 197, note 5; p. 198, note 2; p. 208; p. 208, note 4; p. 211, note 4; p. 212; p. 214; p. 214, note 3; p. 218; p. 220, note 4; p. 225, note 1; p. 254, notes 1, 2 et 5; p. 242; p. 242, note 4; p. 248, note 7; p. 256, note 6; p. 257; p. 257, en note; p. 258, note 4; p. 261, note 4; p. 262, note 3; p. 263; p. 362, en note; p. 365. — T. II, p. 48, note 3; p.

note 2; p. 74, note 1; p. 86, note 1; p. 89, note 1; p. 105, note 2; p. 107; p. 107, notes 1 et 5; p. 108; p. 114; p. 123; p. 152, note 1; p. 155, note 2; p. 176; p. 176, notes 2 et suiv.; p. 180; p. 180, note 3; p. 182; p. 185; p. 185, note 1; p. 187; p. 187, notes 1 et 2; p. 188; p. 189; p. 195; p. 195, note 1; p. 196; p. 196, en note, et notes 1 et 2; p. 198; p. 198, note 2; p. 199, note 2; p. 207; p. 210; p. 210, note 2; p. 211; p. 212; p. 213; p. 225; p. 231, note 2; p. 240, note 3; p. 243; p. 284, note 1; p. 292, en note; p. 294, note 2; p. 295, en note.

Ciacconius. T. II, p. 34, en note.

Cicéron. T. I, p. 6, note 3; p. 7, note 1; p. 15, note 2; p. 27, note 3; p. 29, note 4; p. 31, note 6; p. 66; p. 66, note 3; p. 84; p. 85; p. 85, note 2; p. 108, note 3; p. 109, en note; p. 130, en note; p. 131, note 1; p. 303, en note; p. 315, note 1; p. 321, note 1; p. 385, note 2. — T. II, p. 108, note 3; p. 240, note 4; p. 291, note 3; p. 303, note 4; p. 310, note 1; p. 315, note 1; p. 316, note 1; p. 325, note 2.

Citoyen romain (Droit de). T. II, p. 250; p. 250, note 1; p. 325, note 2; p. 326, en note.

Civica Cerealis, probablement martyr de la foi chrétienne. T. II, p. 13.

Claude. Raillé, après sa mort, par Sénèque dans l'*Apocolokyntose*. T. I, p. 146; p. 146, note 3. Son édit de persécution contre les juifs et les chrétiens, p. 181; p. 181, en note; p. 182; p. 183; p. 183, note 3; p. 201; p. 201, note 4; p. 248. — T. II, p. 16; p. 16, note 3.

Claudia, femme chrétienne de Rome, nommée par saint Paul. T. I, p. 245; p. 245, note 3. — T. II, p. 22; p. 22, note 3; p. 23, en note.

Claudien. T. I, p. 370; p. 371. Notice sur ce poëte, p. 371, note 1. Poésies chrétiennes attribuées à Claudien, p. 371, note 1; p. 372, en note.

Claverius. T. II, p. 22, note 3.

Cléanthe. Analogies de son *Hymne à Jupiter* avec le christianisme. T. I, p. 1; p. 1, notes 1 et 2; p. 31, note 1. Passage cité sur la résignation, p. 90, en note. P. 143. — T. II, p. 128; p. 129. Cléanthe cité par saint Paul, p. 241.

Cleemann. T. I, p. 96; p. 96, note 3; p. 102.

Clément (Saint), pape. T. I, p. 39, en note; p. 223, note 1; p. 224, en note; p. 257, en note; p. 277. Notice sur ses écrits, p. 277, note 2 et note 3; p. 278, note 1. — T. II, p. 175; p. 175, note 1; p. 177; p. 180; p. 200, note 4; p. 202, note 1; p. 279, note 2.

Clément d'Alexandrie. T. I, p. 27, note 3; p. 131; p. 158, note 1; p. 171, note 3. — T. II, p. 41, note 3; p. 153, en note; p. 154, en note; p. 228, en note, et note 2. Notice sur ce Père, p. 229, note 1. P. 231; p. 231, note 2 et note 6; p. 244, note 2; p. 245, note 1; p. 296, en note.

Cocceius (J.). T. I, p. 244, en note.

Combefis. T. II, p. 198, en note.

Conciles. 2me de Tours. T. I, p. 14; p. 15, note 1; p. 20; p. 21; p. 63. De Nicée, p. 223, note 1. De Rome, p. 280. De Trente, p. 280, en note. 2me de Tours, p. 297. De Braga, p. 297, note 1. D'Aquilée. T. II, p. 163, note 2. De Nicée, p. 294, note 2. De Bâle, de Ferrare, de Florence, p. 298, note 1.

Cotelier, savant éditeur. T. I, p. 277, note 3; p. 278, note 1. — T. II, p. 175, note 1; p. 198, en note; p. 312, en note.

Cotton. Sa bibliothèque. T. II, p. 285, note 3.

Cousin (Gilbert), *Cognatus*. T. II, p. 270; p. 270, notes 2 et 3.

Crémutius Cordus, historien romain. T. I, p. 121; p. 122; p. 134; p. 134, note 5; p. 135; p. 135, en note.

Crenius. T. II, p. 259, note 1; p. 262, note 1; p. 297. Notice sur ce polygraphe, p. 297, note 3.

Crescent, disciple de saint Paul. T. I, p. 176; p. 194; p. 195; p. 195, note 1; p. 196. Renseignements sur Crescent, p. 195 et 196, en note. — T. II, p. 179; p. 188.

Crinitus. T. I, p. 323; p. 327. Notice sur ce savant, p. 327, note 3; p. 328, en note et note 1. — T. II, p. 149, note 6; p. 152, en note.

Crispus, juif de Corinthe, baptisé par saint Paul. T. I, p. 225; p. 225, note 1.

Croix (La) un des insignes de Domitien. T. II, p. 61.

Croix ansée (La), emblème usité dans le culte égyptien. T. II, p. 61, note 2.

Curion. T. I, p. 6, note 2; p. 15, note 1; p. 317, note 2; p. 318; p. 337. Notice sur ce critique et sur ses ou-

vrages, p. 337, note 2.—T. II, p. 270; p. 270, note 3; p. 292.

Cyniques. Ce nom, sous l'Empire, désigne assez ordinairement les chrétiens. T. II, p. 149; p. 153; p. 155; p. 155, notes 1 et 2; p. 156, en note; p. 156, note 1; p. 157, en note; p. 158; p. 158, note 1; p. 159; p. 159, en note; p. 159, note 1; p. 161; p. 162, note 1; p. 163; p. 165; p. 166.

Cyrille (Saint). T. I, p. 209, note 3. —T. II, p. 158, en note; p. 175; p. 175, note 4; p. 202, note 2; p. 204, note 1.

D

Damascène (Saint Jean). T. II, p. 32, en note.

Damase (Saint), pape, un des auteurs du *Bréviaire romain*. T. I, p. 280. A quelquefois passé pour l'auteur du *Pontifical*, p. 281, note 2. P. 294, en note; p. 372, en note. — T. II, p. 163, note 2.

Damis, disciple d'Apollonius. T. II, p. 97; p. 98; p. 101; p. 103, note 2.

Damocrite, auteur d'une histoire des Juifs. T. II, p. 151, en note.

Daubuz. Sur l'identité d'Epaphrodite, l'ami de saint Paul, avec Epaphrodite, le favori de Néron. T. I, p. 253, note 1. Sur l'identité d'Epaphras et d'Epaphrodite, p. 258, note 4; p. 259, en note.—T. II, p. 10, note 2; p. 18, note 1. Sur le témoignage de Josèphe en faveur du christianisme, p. 56, note 2.

Daunou. T. I, p. 191, note 2; p. 294, note 1; p. 329, note 2; p. 330, en note.

David (Psaumes de). T. I, p. 33; p. 49; p. 71; p. 81; p. 86; p. 155, en note; p. 178, note 6; p. 361, note 1. —T. II, p. 71.

Delarue, éditeur d'Origène. T. II, p. 226, note 3.

Decembrio (Ange). T. I, p. 352, p. 352, en note. Notice sur sa vie, p. 352, note 1. P. 353, note 1; p. 395; note 2. — T. II, p. 264, note 1.

Decembrio. Pierre-Candide). T. I, p. 352, en note.

Démas, disciple de saint Paul. T. I, p. 238. Renseignements historiques et critiques sur ce Démas, p. 238, note 4; p. 259; p. 239, en note; p. 240; p. 241, note 1; p. 259.

Démétrius, artiste éphésien, contemporain de saint Paul. T. I, p. 211, note 4.

Démétrius, philosophe cynique. Passage de cet auteur sur la soumission à la volonté divine. T. I, p. 89, note 3. —T. II, p. 97; p. 148; p. 149; p. 155, note 1; p. 165; p. 166; p. 166, note 1; p. 167; p. 167, en note; p. 168; p. 169.

Démosthène. T. II, p. 218, note 3; p. 219, en note; p. 227; p. 227, note 1; p. 241; p. 241, note 5.

Deutéronome (Le). T. I, p. 69, note 1; p. 154, note 1.

Dexter. T. I, p. 16, en note; p. 17, en note; p. 285; p. 285, note 1; p. 285, note 3; p. 286; p. 286, en note; p. 286, notes 1 et 2; p. 287; p. 287, note 3; p. 288; p. 289; p. 341; p. 345; p. 346; p. 346, notes 1, 2, 3 et 4; p. 379; p. 380; p. 387; p. 391; p. 395, note 1.— T. II, p. 29, note 2; p. 30, en note; p. 31, en note; p. 278; p. 299; p. 307, note 2.

Dezobry (M.). T. I, p. 67, note 2.

Diderot. T. I, p. 80; p. 135, note 4.

Didron (M.). Son *Manuel d'iconographie sacrée*. T. I, p. 250, en note.

Dieu inconnu (Le). T. II, p. 237; p. 238; p. 238, note 1.

Dilher. T. II, p. 259, note 1; p. 262; p. 262, note 1; p. 297.

Diodore de Tarse. T. I, p. 228, en note.

Diogène de Laerte. T. I, p. 81, note 4; p. 102, note 1; p. 108, note 3; p. 124, note 1; p. 271, note 2; p. 312, note 1.—T. II, p. 130, notes 1 et 2; p. 231, note 2; p. 237; p. 238; p. 239, note 1; p. 290; p. 298; p. 298, note 1.

Diomède. T. I, p. 10. Notice sur ce grammairien, p. 10, note 2.

Dion Cassius. T. I, p. 134; p. 13[illegible] note 1; p. 139, en note; p. 140; p. 1[illegible] note 3; p. 147, note 4; p. 147, note [illegible] p. 149, note 1; p. 153, en note; p. [illegible] en note; p. 229, note 4; p. [illegible] note; p. 231, en note; p. 267; p. [illegible]

note 1; p. 362, en note; p. 385; p. 386. —T. II, p. 10; p. 10, note 3; p. 11; p. 12, note 1; p. 13; p. 13, note 6; p. 14, en note; p. 17; p. 18, en note; p. 45, note 2; p. 83; p. 84; p. 123; p. 137; p. 138; p. 138, note 3; p. 140; p. 140, note 3; p. 141, note 3; p. 147; p. 147, note 3; p. 148, en note; p. 149; p. 155; p. 155, notes 1 et 2; p. 164, note 2; p. 165; p. 167; p. 250, note 2; p. 326, en note; p. 329, note 1.

Dion Chrysostome. T. II, p. 250, note 1.

Disciples de Jésus-Christ (Les 72). V. Hippolyte et Dorothée, qui ont classé sous ce nom les divers personnages nommés par les textes sacrés, et notamment par les Actes et par les Epîtres de saint Paul.

Dodwell. T. II, p. 219, note 2.

Domitien (Persécution de). T. II, p. 14; p. 14, en note; p. 14, note 1; p. 22; p. 61; p. 148; p. 164. Part prise par les chrétiens à sa mort, p. 21 et suiv.; p. 164; p. 165.

Domitilla, femme chrétienne, épouse de Flavius Clément. T. II, p. 10, note 3; p. 11; p. 12; p. 22; p. 165, en note.

Domitilla, femme chrétienne sous Domitien, nièce ou cousine de la précédente. T. II, p. 12; p. 165, en note.

Dorothée (*Sgnopse* de). T. I, p. 39, en note; p. 176, note 1; p. 182, en note; p. 196, en note; p. 198, en note; p. 227, note 5; p. 228, en note; p. 230, en note; p. 236, note 1; p. 237, note 2; p. 239 en note; p. 249, note 2; p. 253, note 1; p. 255, en note; p. 331, note 1.

Dosithée, hérésiarque, maître de Simon le Magicien. T. II, p. 200, note 4.

Duchesne, éditeur de la *Bibliotheca cluniacensis*. T. I, p. 303, en note.

Dungal, moine astronome du huitième siècle. T. II, p. 202, note 2; p. 203, en note; p. 204, note 1.

Dupanloup (Mgr). T. II, p. 192, en note.

Duperron. T. I, p. 353, note 2; p. 358. Notice sur ce cardinal, p. 358, note 1. — T. II, p. 146, note 2.

Dupuy (Christophe). Son *Perroniana*. T. I, p. 353, note 2; p. 358; p. 358, note 1; p. 359, note 1.

E

Ebion, disciple de Cérinthe T. I, p. 167; p. 167, note 2.

Ébionites. Origine de leur nom, selon quelques auteurs. T. I, p. 167, note 2.

Ecclésiaste (L'). T. I, p. 73; p. 155, en note.

Ecclésiastique (Le livre de l'). T. I, p. 63; p. 69, note 1; p. 73; p. 86; p. 112; p. 155, en note.

Eichstadt. Son *De scriptis Luciani*. T. II, p. 156, en note.

Electe, correspondante de saint Jean. T. I, p. 171. Notice sur ce personnage, p. 171, note 3.

Elie (le prophète). T. II, p. 232.

Elien. Personnage de l'histoire d'Apollonius de Tyane. T. II, p. 100; p. 100, notes 1 et 2; p. 101; p. 101, notes 3 et 4; p. 102.

Epœnète. Personnage des Epîtres de saint Paul. T. I, p. 176, note 1.

Epaphras. Disciple de saint Paul. T. I, p. 258; p. 258, note 1. Notice sur Epaphras, p. 258, note 4; p. 259; p. 259, en note; p. 260, en note. P. 262. — T. II, p. 121.

Epaphrodite. Disciple et collaborateur de saint Paul. T. I, p. 253. Renseignements sur cet Epaphrodite, 253, note 1 et 254, en note. P. 254; p. 255; p. 258, note 1; p. 258, note 4; p. 259, en note. — T. II, p. 106; p. 110, note 1; p. 120.

Epaphrodite, affranchi de Néron, n'est pas le même qu'Epaphrodite, l'ami de saint Paul. T. I, p. 253, note 1; p. 254, en note; p. 258, note 4. — T. II, p. 109; p. 109, note 2.

Epaphrodite, personnage à qui Josèphe dédia ses *Antiquités judaïques*. T. I, p. 254, en note.

Epaphrodite, patron d'Epictète. T. I, p. 254, en note.

Epaphrodite de Chéronée, littérateur du temps de Néron. T. I, p. 253, note 1.

Eperastus. Nom attribué à tort à l'é-

chanson de Néron, converti par saint Paul. T. II, p. 198, note 2.

Epictète. Analogies de son *Manuel* avec le dogme chrétien. T. I, p. 1; p. 1, note 3. P. 7, note 1; p. 21; p. 66, en note; p. 86. Formules de prière empruntées au christianisme, p. 87, note 4; p. 88, en note; p. 89, note 3; p. 90, en note. P. 254, en note; p. 361, note 1; p. 386. — T. II, p. 18; p. 18, note 1; p. 19; p. 21; p. 109; p. 109, note 2; p. 159, en note; p. 319, en note.

Epicure. T. I, p. 38, en note; p. 64; p. 67, note 2; p. 116; p. 116, note 5; p. 117, en note. — T. II. p. 128; p. 129; p. 132; p. 239, note 1.

Epiménide, cité par saint Paul. T. II, p. 231; p. 231, note 2; p. 233. P. 237; p. 238.

Epiphane (Saint). T. I, p. 158, note 1; p. 161, note 1; p. 162, note 4; p. 164. Notice sur cet écrivain; p. 164, note 1. P. 165, note 2; p. 166, note 5; p. 167, en note; p. 167, note 2; p. 169; p. 178, note 6; p. 197, en note; p. 294, en note.—T. II, p. 48, note 3; p. 49; p. 152, en note; p. 160, note 2; p. 161, en note; p. 162, note 1; p. 165, note 2; p. 176; p. 188; p. 201 et 202, en note; p. 223; p. 223, note 1; p. 231; p. 231, note 2; p. 232, note 4; p. 296, en note.

Erasme. Ses *Flores Senecæ*. T. I, p. 3, en note; p. 6, note 2. P. 21; p. 131, note 1. Est peut-être l'auteur de la version grecque du *de Scriptoribus Ecclesiæ* de saint Jérôme, attribuée à Sophronius; p. 293, note 1; p. 294; p. 294, en note. Notice sur ce savant, p. 294, note 2; p. 295, en note. P. 317, note 2; p. 337, note 1; p. 347, en note; p. 353; p. 353, note 2; p. 355, notes 1 et 2; p. 362; p. 366; p. 376; p. 382; p. 383; p. 384; p. 391; p. 393; p. 394.— T. II, p. 83; p. 141; p. 163, note 2; p. 202, note 1; p. 266, note 1: p. 267; p. 267, note 1; p. 268; p. 269; p. 270; p. 270, note 2; p. 270, note 3; p. 283; p. 291; p. 292, en note; p. 299; p. 300 et suiv., dans les variantes; p. 301, note 2; p. 305, note 2; p. 313, note 1; p. 319, en note; p. 321, note 2; p. 324, en note; p. 324, note 1; p. 331, note 4; p. 335, note 2; p. 339, en note.

Eraste, disciple de saint Paul. T. I, p. 220; p. 224; p. 224, note 1. p. 225; Renseignements sur ce Corinthien et sur ses fonctions, p. 225, en note. P. 226; p. 235; p. 237; p. 238; p. 240; p. 247.

Ernesti. Son édition de la *Biblioth. lat.* de Fabricius. T. I, p. 2, note 2; p. 5, note 1; p. 12, note 3; p. 15, note 1; p. 21, note 3; p. 267, note 1; p. 391, en note.— T. II, p. 10, note 2; p. 16, note 3; p. 31, note 1.

Eschine. T. II, p. 242; p. 243, en note.

Eschyle. T. II, p. 228, en note.

Esséniens, secte juive. T. II, p. 48, note 3; p. 209.

Esséniens, chrétiens d'Alexandrie. Voir *Thérapeutes*.

Estienne (Henri), chef de la célèbre famille d'imprimeurs de ce nom. T. II, p. 292; p. 292, note 1.

Estienne (Robert), fils du précédent. T. II, p. 292, note 1.

Estienne (Henri), petit-fils et fils des précédents. T. I, p. 62, note 9; p. 271, note 2. — T. II, p. 218, note 3; p. 221, note 2; p. 225, note 1; p. 224, en note; p. 241, note 1; p. 246, note 1; p. 246 note 2; p. 293, en note.

Estius. T. I, p. 168, note 4; p. 171, note 2; p. 176, note 1; p. 180, note 1; p. 189, note 7; p. 196, en note; p. 202, note 6; p. 257, en note; p. 359. Notice sur ce savant, p. 359, note 2. P. 360; p. 392. — T. II, p. 17, note 1; p. 85.

Etienne de Byzance. T. II, p. 7, en note.

Eubule, personnage nommé par saint Paul. T. II, p. 23, en note.

Euchétès. T. II, p. 68, en note.

Eucologe grec (L'). T. II, p. 32, en note.

Eudoxe de Cnide. T. II, p. 240, note 4.

Eudoxie ou Eudocie (L'impératrice). Son recueil intitulé *Ionia* ou *Violarium*. T. I, p. 254, en note.

Eunape. T. II, p. 98, en note.

Eunice, mère de Timothée.. T. I, p. 38, note 4.

Euripide. T. I, p. 62, note 9; p. 93, note 2; p. 131.— T. II, p. 245, note 1; p. 247, note 3.

Eusèbe. T. I, p. 18; p. 27, [illegible] 5; p. 110, en note; p. 131; p. 138, [illegible] p. 139; p. 139, en note; p. [illegible] 158, note 1; p. 159, en note [illegible] p. 165, en note; p. 163, [illegible] 4; p. 164; p. 164, note [illegible] note 1; p. 166, note 5; p. 16[illegible] p. 168; p. 169; p. 170; p. [illegible]

p. 205, note 2; p. 233; p. 233, note 1; p. 234, notes 1 et 3; p. 244; p. 271, note 2; p. 276; p. 277, notes 2 et 3; p. 294, en note. — T. II, p. 4, note 1; p. 5, note 2; p. 6, en note; p. 7, en note; p. 12; p. 12, note 6; p. 29, notes 1 et 2; p. 41, note 3; p. 44, en note; p. 44, note 1; p. 46, note 4; p. 47, note 1; p. 48, note 2; p. 49, en note; p. 51; p. 52; p. 53; p. 54; p. 54, notes 1 et 2; p. 55; p. 56, note 2; p. 67, en note; p. 68, en note; p. 73; p. 90; p. 90, note 2; p. 91; p. 98, note 1; p. 111; p. 112; p. 113; p. 114, note 2; p. 153, en note; p. 160, note 2; p. 202, note 1; p. 204, note 1; p. 205; p. 233, en note; p. 296, en note; p. 329, note 1.

Eustathe. T. II, p. 230, note 1.

Euthymius. T. I, p. 166, note 2.

Evellius, officier de la cour de Néron, converti par l'Apôtre. T. II, p. 105, note 2; p. 106, en note.

Ezechiel. T. II, p. 238, note 1.

F

Fabricius. T. I, p. 2; p. 2, note 3; p. 3, note 3; p. 4; p. 5, note 1; p. 12, note 3; p. 15, note 1; p. 16, en note; p. 21; p. 21, note 5; p. 22, en note; p. 24, note 1; p. 144, note 1; p. 149, note 2; p. 267, note 1; p. 278, note 1; p. 281; p. 283. note 1; p. 287, note 1; p. 317, notes 1 et 4; p. 347, en note; p. 378; p. 378, notes 1 et 5; p. 387; p. 390. Notice sur ce critique, p. 390, note 4; p. 391; en note. — T. II, p. 3, en note; p. 20, note 1; p. 31, note 1; p. 34, en note; p. 45, note 2; p. 56, note 2; p. 61; p. 61, note 1; p. 68, en note; p. 163, note 2; p. 199, note 3; p. 203, note 1; p. 256, note 4; p. 259, note 1; p. 266, note 1; p. 268; p. 279; p. 295, en note; p. 296, en note; p. 297; p. 299. P. 300 et suiv. dans les variantes; p. 301, note 4; p. 302, note 2; p. 303, note 4; p. 304, note 2; p. 305, note 1; p. 306, note 5; p. 307, note 1; p. 309, note 1; p. 310, note 3; p. 311, note 4; p. 313, note 1; p. 314, notes 1 et 2; p. 316, note 3; p. 317, note 3; p. 321, note 6; p. 322, en note; p. 322, notes 2 et 4; p. 324, en note; p. 324, note 3; p. 327, note 2; p. 328, note 2; p. 329, en note; p. 329, note 1; p. 331, en note; p. 331, note 2; p. 332, en note; p. 334, note 1; p. 335, note 2; p. 336, note 2; p. 337, en note; p. 339, en note.

Fabricius Cesar (Jean), éditeur de Martin de Pologne. T. I, p. 311, en note.

Faydit. T. I, p. 383, note 2.

Félix, magistrat romain en Judée, du temps de saint Paul. T. I, p. 231; p. 232; p. 233, note 1. — T. II, p. 76; p. 251.

Feller. T. II, p. 285. Notice sur cet écrivain, p. 285, note 2.

Ferreti, antiquaire italien. T. I, p. 319; p. 319, note 1; p. 320, en note.

Festus, magistrat romain en Judée, du temps de saint Paul. T. I, p. 231; p. 232; p. 233, note 1. — T. II, p. 76; p. 78, note 1; p. 176; p. 225; p. 251; p. 326, en note.

Festus (Adages de). T. I, p. 68, note 4.

Fiebig (O.), éditeur. T. I, p. 378, note 6.

Flavius Clément, personnage consulaire, martyr sous Domitien. T. II, p. 9; p. 10; p. 10, notes 1, 2 et 3; p. 11; p. 22.

Flavius Blondus, chroniqueur. T. I, p. 282, note 2.

Flavius Subrius. T. II, p. 171; p. 172.

Florentinus, jurisconsulte. T. I, p. 70.

Florus. Son Précis historique attribué à Sénèque. T. I, p. 153, en note. Il était peut-être de la famille de Sénèque, p. 153, en note. Sur la prédiction de la défaite de Persée. T. II, p. 315, note 1.

Foppens, bibliographe flamand. T. I, p. 345, en note.

Fortunat, chrétien de Corinthe, nommé par saint Paul. T. I, p. 198, note 2.

Frassen. T. I, p. 357. Notice sur sa vie, 357, note 1; p. 358, en note. — T. II, p. 275.

Fréculphe. T. I, p. 300. Notice sur ce chroniqueur, p. 300, note 1. P. 300, note 2. — T. II, p. 122.

Frères, nom que se donnaient les premiers chrétiens. T. II, p. 153, en note. Interprétation profane de cette dénomination, p. 39 et 40; p. 153, note 1; p. 154, en note.

Freytag (F.). T. I, p. 590, note 2.

Frizzi. Ses *Mémoires*. T. I, p. 353, note 1.

Froben, imprimeur éditeur au seizième siècle. T. I, p. 281, note 2; p. 295, en note; p. 329, note 1.—T. II, p. 292; p. 292, note 1.

Fromond (Fr.). T. I, p. 344. Notice sur ce professeur, p. 344, note 3; p. 345, en note.

Fronton. T. I, p. 306. Notice sur cet auteur, p. 306, note 2; p. 307; p. 307, en note.—T. II, p. 35; p. 35, note 2; p. 36; p. 42.

G

Gaius, hôte de saint Paul. T. I, p. 171; p. 171, note 8; p. 223; p. 223, note 1. Notice historique sur Gaius, p. 224, en note. P. 225; p. 225, note 1; p. 227; p. 227, notes 5 et 8.

Gaius, correspondant de saint Jean. T. I, p. 171; p. 171, note 8; p. 224, en note.

Galien, célèbre médecin. Légende sur sa rencontre avec sainte Marie-Magdeleine. T. II, p. 68, note 1; p. 69, en note. Comment il parle des chrétiens, p. 69, en note. P. 227; p. 227, note 1.

Galilée. T. I, p. 274, en note.

Galiléens, nom primitif des *chrétiens*. T. II, p. 20; p. 20, note 1; p. 21. Dénomination de mépris dans Julien, p. 157; p. 158, en note.

Gallion, rhéteur sous Tibère. T. I, p. 138, note 1; p. 139, en note.

Gallion (Novatus), frère de Sénèque. T. I, p. 15, note 2; p. 16, en note; p. 138; p. 138, note 1; p. 139, en note. Appelé *Novanius* par Quintilien, p. 139, en note. P. 146, en note; p. 149; p. 362, en note.—T. II, p. 73; p. 74; p. 74, note 1; p. 75; p. 76; p. 86; p. 183; p. 184.

Gamaliel, rabbin, maître de saint Paul. T. I, p. 160, en note. — T. II, p. 209; p. 209, note 4; p. 222; p. 248; p. 249; p. 251; p. 253; p. 332, note 1.

Gaudens (Saint). T. I, p. 165, note 2. — T. II, p. 163, note 2.

Gélase (Saint), pape. T. I, p. 280. — T. II, p. 177; p. 178, note 1; p. 296, en note.

Gelpke. T. I, p. 348. — T. II, p. 70; p. 74; p. 81; p. 88.

Genèse (La). T. I, p. 73, note 7; p. 82; p. 83; p. 154, note 2. — T. II, p. 71; p. 152, en note.

Gennadius. T. I, p. 203, en note; p. 301, note 1; p. 302, en note; p. 347, en note.

Gerbert. T. I, p. 306, note 1.

Gertz (Joseph). Son *Seneca christianus*. T. I, p. 2, note 3; p. 3, en note.

Gesner, médecin et bibliographe allemand, au seizième siècle. T. I, p. 293, note 1; p. 321, note 1.— T. II, p. 270, note 3.

Glabrion (A.), probablement martyr de sa foi. T. II, p. 13; p. 13, note 6; p. 14, en note; p. 14, note 1.

Glycas (Michel). T. II, p. 32, en note; p. 69, en note; p. 180, notes 1 et 3; p. 197; p. 198, en note; p. 198, notes 1 et 2; p. 199; p. 206, note 1.

Gnostiques. T. II, p. 152, en note; p. 161, en note.

Godefroy de Viterbe, chroniqueur. T. I, p. 311, en note.

Godefroy. Sur le *Codex Theodos*. T. I, p. 18, note 2; p. 19, en note.

Godefroy, *Gotofredus*. Ses *Loci communes*. T. I, p. 6, note 2.

Gœring. T. II, p. 290.

Gœzius ou Gœtz (Georges-Henri). T. II, p. 293. Notice sur ce théologien, p. 293, note 2.

Grabe. T. II, p. 296, en note.

Grégoire le Grand (Saint). T. I, p. 165, note 2; p. 191. Notice sur ses écrits, p. 191, note 1. P. 193; p. 256; p. 280; p. 280, en note.—T. II, p. 31; p. 31, note 1; p. 32, en note; p. 33. note; p. 34, en note; p. 177; p. [illegible] en note.

Grégoire de Naziance. [illegible] 158, en note.

Grégoire de Tours. T. [illegible] Notice sur sa vie, p. 20, not[illegible]

note 1 ; p. 297, note 1.—T. II, p. 202, note 2.

Grégoire et Collombet, traducteurs de saint Jérôme. T. II, p. 165, en note.

Greppo (L'abbé). T. I, p. 8. Cité, p. 8, note 2 ; p. 23 P. 24, note 1 ; p. 230, en note ; p. 231, en note ; p. 253, note 1 ; p. 299, note 2 ; p. 348 ; p. 392. — T. II, p. 3, en note ; p. 4, note 1 ; p. 9, note 1 ; p. 10, note 2 ; p. 12 ; p. 12, note 6 ; p. 13 ; p. 14, en note ; p. 45, note 2 ; p. 70 ; p. 75 ; p. 81 ; p. 83 ; p. 86, note 1 ; p. 105, note 2 ; p. 106, en note ; p. 165, en note ; p. 265 ; p. 318, note 2.

Grotius. T. I, p. 62, note 9 ; p. 172. Notice sur ce critique, p. 172, note 1. P. 178, en note ; p. 179 ; p. 186 ; p. 186, notes 1 et 3 ; p. 187, en note ; p. 187, note 1 ; p. 222 ; p. 230, en note ; p. 258 ; p. 258, notes 1 et 4. — T. II, p. 326, en note.

Gruter. Son recueil d'inscriptions. T. I, p. 320, en note.—T. II, p. 59. Notice sur ce savant, p. 59, note 4 ; p. 60, en note. Inscription relative à la persécution de Néron contre les chrétiens d'Espagne, p. 60 ; p. 60, note 1.

Guarini. T. I, p. 352, en note.

Gudius. T. II, p. 269. Notice sur ce savant, p. 269, note 1.

Guillaume de Tyr. T. II, p. 20, note 1 ; p. 279, note 2.

H

Haas (Gottl.). *De Epaphrâ colossense*. T. I, p. 259, en note.

Haenel, son catalogue des manuscrits. T. II, p. 290.

Hall (Joseph). T. I, p. 3. Notice biographique sur cet auteur, surnommé le *Sénèque anglais*, p. 3, note 1. Son *Sénèque chrétien*, p. 3 ; p. 3, note 3 ; page 4, en note ; p. 24, note 1 ; p. 384.

Hardschmidt (Nicolas). T. I, p. 4 ; p. 4, note 2.

Harlès. T. I, p. 391, en note.

Harley. Sa bibliothèque. T. II, p. 287, note 1 et suiv.

Hase (M.). T. II, p. 218, note 3.

Havercamp. T. I, p. 22, note 1 ; p. 23, note 1. Editeur d'Orose, p. 183, note 2. — Son Tertullien. T. II, p. 41, note 1. Son édition de Josèphe, p. 57, note 1 ; p. 85, note 2 ; p. 86, en note. P. 160, note 2 ; p. 209, note 1.

Hécaton, philosophe stoïcien. T. II, p. 128 ; p. 130 ; p. 130, note 2 ; p. 131 ; p. 132.

Hégésippe, platonicien. T. II, p. 43 ; p. 44, en note ; p. 160, note 2.

Hégésippe (le faux). Son histoire des Juifs. T. II, p. 44, en note. Cette histoire paraît être l'œuvre de saint Ambroise, p. 56, note 2. P. 205, en note ; p. 207, note 1.

Heineccius. T. I, p. 88, en note ; p. 142, en note ; p. 385. Notice sur ce jurisconsulte, p. 383, note 3. P. 385 ; p. 387, note 1 ; p. 396 ; p. 397.— T. II, p. 18, note 1 ; p. 67, note 1.

Heinsius. T. I, p. 291. Notice sur ce critique, p. 291, note 4 ; p. 292, en note. P. 350 ; p. 350, note 2 ; p. 374 ; p. 392.

Hélène, femme de Simon le Magicien. T. I, p. 206, en note. — T. II, p. 200, note 4 ; p. 201 et 202, en note.

Helvia, mère de Sénèque. T. I, p. 139 ; p. 139, note 4 ; p. 155 ; p. 264 ; p. 265.

Helvia, mère de Cicéron. T. I, p. 139, note 4.

Héraclite. T. II, p. 247, note 3 ; p. 248, en note ; p. 249, en note.

Heraldus. T. II, p. 202, note 1.

Hermachus, disciple d'Épicure. T. II, p. 128 et 129 ; p. 130, note 1.

Hersel, éditeur. T. II, p. 269, note 1.

Hésiode. T. II, p. 229 ; p. 231.

Heumann. T. I, p. 5, note 1.

Hiéroclès. T. I, p. 205, note 2. — T. II, p. 97, note 16 ; p. 98, note 1.

Higuera (De La). T. I, p. 285. Notice sur ce moine, p. 285, note 3 ; p. 286, en note. P. 287 ; p. 289 ; p. 395, note 1. — T. II, p. 29, note 2 ; p. 31, en note.

Hilaire (Saint). T. I. p. 240, note 5.

Himérius. T. II, p. 218, note 3.

Hippolyte (Saint), auteur, selon M. Bunsen, d'un ouvrage sur les hérésies, récemment découvert. T. I, p.

205, note 2. Son traité sur l'antechrist. T. II, p. 269, note 1.

Hippolyte (le faux). Sur les soixante-dix disciples. T. I, p. 39, en note; p. 162, note 4; p. 176, note 1; p. 196, en note; p. 198, en note; p. 227, note 5; p. 228, en note; p. 230, en note; p. 236, note 1; p. 238, en note; p. 239, en note; p. 249, note 2; p. 255, en note; p. 331, note 1.

Homère. T. I, p. 31, note 1; p. 131; p. 137. Commenté par Polybius, affranchi de Claude, p. 141, en note. P. 206, en note. — T. II, p. 229; p. 230, note 1; p. 292, note 1.

Honoré d'Autun (*Honorius augustodunensis*). T. I, p. 203, en note; p. 270, note 1; p. 293, note 1; p. 301. Notice sur sa vie et ses écrits, p. 301, note 1; p. 302, en note. P. 302; p. 330; p. 379; p. 381; p. 391.

Horace. T. II, p. 241, note 3; p. 247, note 3.

Horn. Son *Histoire philosophique*. T. I, p. 372. Notice sur ce critique, p. 372, note 1. P. 373, note 1; p. 374; p. 383; p. 392; p. 393; p. 399.

Hunter (J.-P.). T. I, p. 378.

Huet. T. I, p. 96. Notice sur ce savant, p. 96, note 2. P. 102; p. 106; p. 120; p. 205, note 2; p. 357, note 1. — T. II, p. 3, en note; p. 19, note 1; p. 45, note 2; p. 67, en note; p. 94; p. 96, note 10; p. 98; p. 296, en note; p. 298, note 1.

Humboldt (M. de). Sur la théorie de Sénèque, touchant les tremblements de terre. T. I, p. 153, note 1.

Hutter (Elie). Sa traduction grecque de l'Epître aux Laodicéens. T. II, p. 295, en note.

Hystaspe (Oracles d'). T. II, p. 229, note 1; p. 231; p. 231, note 6; p. 232, en note.

I

Ignace (Saint). T. I, p. 223, note 1; p. 257, en note; p. 294, note 1. — T. II, p. 303, en note.

Imitation de Jésus-Christ. Sénèque cité dans ce livre. T. I, p. 63. Citation du même livre, p. 63, note 6; p. 64.

Imperatrix. T. II, p. 261. Mot inusité chez les auteurs latins, dans le sens de « femme de l'empereur », p. 319, note 1.

Inchofer (Melchior). T. I, p. 286, note 2.—T. II, p. 263, note 1.

Innocent Ier (le pape). T. II, p. 178; p. 178, note 3.

Irénée (Saint). T. I, p. 160. Notice sur sa vie, p. 160, note 3. P. 161; p. 164; p. 167, en note; p. 167, note 2; p. 168, note 4; p. 277, note 2.—T. II, p. 200, note 3; p. 202, en note; p. 219; p. 219, note 2; p. 220.

Isaïe. T. I, p. 71; p. 88; p. 97; p. 155, en note.—T. II, p. 152, en note; p. 158, en note; p. 225, note 2; p. 232.

Isidore de Péluse. T. II, p. 56, note 2.

Isidore de Séville. T. I, p. 153, en note; p. 293, note 1; p. 297, note 1; p. 298. Notice sur ce savant évêque, p. 298, note 1; p. 299; p. 299, note 1; p. 300, en note; p. 301, note 1; p. 302, en note; p. 305; p. 308; p. 340, note 4.—T. II, p. 42, en note; p. 122; p. 150, note 4; p. 269; p. 270; p. 271.

Isis (Culte d'), confondu avec le culte de la croix. T. II, p. 61; p. 61, note 2.

Ittigius. T. II, p. 56, note 2.

J

Jacques le Majeur (Saint). T. I, p. 158. Passe pour avoir traduit en grec l'Evangile de saint Matthieu, p. 159, en note. P. 168, note 4; p. 277, note 2; p. 278; p. 278, note 1.

Jacques le Mi[illegible] (Saint). T. I, p. 159, en note; [illegible] note 4. Nommé par l'historien [illegible] T. II, p. 57.

Jannès et *A*[illegible] [illegible]ciens d'Egypte nomm[illegible] T. II,

p. 232; p. 232, note 7; p. 233, en note.

Jason, disciple et parent de saint Paul. T. I, p. 227, note 5.

Jean (Saint) l'évangéliste. T. I, p. 61; p. 61, note 4; p. 97; p. 97, note 2; p. 98; p. 106; p. 112; p. 112, note 2; p. 168. Notice sur sa vie, p. 168, note 4. P. 169; p. 170; p. 171; p. 171, notes 3 et 8; p. 224, en note; p. 264. — T. II, p. 97, notes 9 et 11; p. 158, en note.

Jean-Marc, disciple de saint Paul. T. I, p. 238, en note; p. 244, note 3; p. 245, en note; p. 254; p. 254, note 7. Notice biographique sur Jean-Marc, p. 254, note 7; p. 255, en note. P. 258; p. 259. — T. II, p. 110, note 1.

Jean d'Antioche. V. Malalas.

Jean le Diacre. T. II, p. 32, en note.

Jean de Ravenne. T. I, p. 318, note 1.

Jean de Salisbury, *Joannes Sarisberiensis*. T. I, p. 127; p. 306. Notice sur cet écrivain, p. 306, note 1; p. 307; p. 307, en note; p. 308; p. 343. — T. II, p. 34, en note; p. 35; p. 35, note 2; p. 42, en note.

Jérémie. T. II, p. 232.

Jérôme (Saint). T. I, p. 1, note 1; p. 12; p. 21; p. 27, note 5; p. 61, note 4; p. 62, note 9; p. 138, note 1; p. 139; p. 139, en note; p. 147, note 5; p. 159, note 4; p. 162; p. 162, note 2; p. 163, en note; p. 163, notes 3 et 5; p. 164; p. 164, notes 7 et 8; p. 165, notes 1, 2 et 3; p. 166; p. 167, note 2; p. 170; p. 171, note 4; p. 176, note 1; p. 183, note 2; p. 185; p. 185, note 4; p. 186, en note; p. 186, note 1; p. 203, en note; p. 214, note 7; p. 233, note 1; p. 234, note 1; p. 240, note 5; p. 244; p. 254, note 7; p. 259, en note; p. 261, note 4; p. 269; p. 270, p. 271, notes 1 et 3; p. 272; p. 272, en note; p. 273; p. 274; p. 275; p. 276; p. 280; p. 285; p. 292, note 1; p. 293; p. 293, en note; p. 293, note 1; p. 294, en note; p. 296; p. 298, note 1; p. 299; p. 301; p. 301, note 1; p. 302; p. 302, en note; p. 307; p. 308; p. 309; p. 309, note 1; p. 310; p. 313; p. 314, note 1; p. 318, en note; p. 320; p. 324; p. 328; p. 329; p. 330; p. 331; p. 338; p. 339; p. 340; p. 341; p. 342; p. 343; p. 345; p. 346; p. 347, en note; p. 348; p. 349, en note; p. 349, note 1; p. 350, note 2; p. 353; p. 353, note 1; p. 356, note 1; p. 357, note 1; p. 359; p. 360; p. 363, en note; p. 364, en note; p. 368, en note; p. 369, note 1; p. 370; p. 372; p. 373; p. p. 379; p. 380; p. 380, note 4; p. 384; p. 385, note 1; p. 388; p. 391; p. 392; p. 398. — T. II, p. 4, note 1; p. 12; p. 35, note 3; p. 36, en note; p. 46, note 1; p. 49; p. 51; p. 54; p. 54, note 2; p. 55; p. 55, note 2; p. 56; p. 56, notes 1 et 2; p. 89, note 1; p. 114; p. 114, note 2; p. 114, note 4; p. 121; p. 122; p. 153, en note; p. 154, note 1; p. 158, en note; p. 159, note 1; p. 165, en note; p. 177; p. 177, note 1; p. 178, note 3; p. 180; p. 180, note 3; p. 183; p. 189; p. 198, en note; p. 200, note 4; p. 202, en note; p. 204, note 1; p. 213; p. 215; p. 216; p. 216, en note; p. 216, notes 3, 4 et 6; p. 218; p. 218, notes 1 et 3; p. 219; p. 219, note 1; p. 220; p. 220, en note; p. 220, note 1; p. 221; p. 221, note 1; p. 222; p. 224; p. 231; p. 231, note 2; p. 232, note 3; p. 233; p. 238, note 1; p. 240, note 3; p. 242, note 2; p. 243; p. 246; p. 255; p. 256; p. 256, notes 1 et 4; p. 257, note 1; p. 258; p. 259; p. 259, note 1; p. 260; p. 261; p. 262; p. 263; p. 264; p. 264, note 5; p. 265; p. 266; p. 266, note 1; p. 271; p. 279; p. 279, note 2; p. 282; p. 284; p. 288; p. 289; p. 292, note 1; p. 294, note 2; p. 296, en note; p. 310, note 1; p. 327, note 1.

Jésus, fils de Sirach, auteur du livre de l'*Ecclésiastique*. T. I, p. 155, en note.

Job. T. I, p. 69, note 1; p. 73; p. 155, en note; p. 191, note 1; p. 236, note 1. — T. II, p. 71; p. 295, en note.

Joel. T. I, p. 97; p. 155, en note.

Jornandès. T. II, p. 42, en note.

Josèphe. T. I, p. 183, note 2; p. 201, note 4; p. 254, en note; p. 277, note 3; p. 294, en note; p. 380; p. 380, note 4. — T. II, p. 56; p. 56, notes 1 et 2; p. 57; p. 57, note 1; p. 85, note 2; p. 86, en note; p. 86, note 1; p. 151, en note; p. 152, en note; p. 209; p. 209, notes 1 et 3; p. 318, note 2.

Juifs, nom quelquefois synonyme de *chrétiens*, dans la langue païenne. T. II, p. 16; p. 16, note 3; p. 17; p. 18; p. 19; p. 47; p. 62, note 2.

Julie, sœur de Claude. Sénèque soupçonné d'avoir été son amant. T. I, p. 140.

Julien l'Apostat. T. II, p. 20, note 1; p. 156; p. 156, note 1; p. 157 et 158, en note.

Junia, femme que saint Paul désigne parmi ses parents, *cognati*. T. I, p. 227, note 5.

Junius Gallio, surnom pris par *Novatus*, frère de Sénèque. T. I, p. 139, en note. V. Gallion.

Junius Rusticus, historien sous Domitien. T. II, p. 148.

Junius, critique. T. I, p. 146, note 3; p. 277, note 2.

Juste-Lipse. T. I, p. 1, note 1; p. 6, note 2; p. 13. Notice sur cet auteur, p. 13, note 3. P. 13, note 4; p. 15, note 2; p. 20; p. 30; p. 37, note 2; p. 82, note 4; p. 85, note 2; p. 93, note 1; p. 108; p. 109, note 2; p. 111; p. 117, en note; p. 134, note 4; p. 136, en note; p. 139, en note; p. 141, en note; p. 142; p. 142, en note; p. 143, note 7; p. 144; p. 146; p. 147, note 5; p. 148, note 2; p. 150, note 1; p. 151, note 3. Il attribue l'histoire de Florus à Sénèque, p. 153, en note. P. 155; p. 343; p. 343; dans les notes; p. 344; p. 345, note 1; p. 385; p. 386.— T. II, p. 19, note 1; p. 62, note 2; p. 63, en note; p. 140; p. 150, en note; p. 171; p. 171, note 1; p. 264; p. 265.

Justin, abréviateur de Trogue Pompée. T. I, p. 366, en note. T. II, p. 42, en note.

Justin (Saint). Sa lettre à Diognète. T. I, p. 2, note 1. P. 294, en note; p. 380, note 4. — T. II, p. 41; p. 41, note 3; p. 42, en note; p. 42, note 2; p. 44, note 1; p. 46, note 4; p. 65; p. 65, note 1; p. 160, note 2; p. 200, note 4; p. 202, note 1; p. 232, en note; p. 236, note 1.

Justus, corinthien, hôte de saint Paul. T. I, p. 180, note 1; p. 223, note 1.

Juvénal. T. I, p. 66, note 3. — T. II, p. 5, note 1; p. 21; p. 21, note 3; p. 22, note 3; p. 64, en note; p. 172.

Juvénal (L'ancien scoliaste de). T. I, p. 140; p. 141, note 2.

K

Kaewitz. T. I, p. 378; p. 378, note 6; p. 379; p. 381; p. 382; p. 384; p. 391; p. 392; p. 397; p. 398; p. 399. T. II, p. 124.

Kayser (Catalogue de). T. I, p. 2, note 3; p. 3, en note.

Kestner (Aug.). Son *Agape*. T. I, p. 2, note 1. —T. II, p. 156, en note.

Kortholt (Christian). Son *De Senecæ, etc. christianismo*. T. I, p. 5; p. 5, note 2; p. 377. — T. II, p. 165, en note.

Krantz (Martin), imprimeur du quinzième siècle. T. I, p. 321, note 1.

L

Labbe (le P.). T. I, p. 14, note 2; p. 368. Notice sur ce jésuite, p. 368, note 1.—T. II, p. 266, note 1; p. 294, note 2.

Lactance. T. I, p. 10; p. 11; p. 12; p. 12, note 1; p. 21; p. 80; p. 81; p. 84, note 4; p. 86, note 2; p. 92; p. 94, note 2; p. 115, note 3; p. 116; p. 123; p. 124. Fait mention des *Moralia* de Sénèque, p. 152, note 1. Cite un autre traité intitulé *Exhortationes*, p. 152; note 1. P. 153, en note; p. 269; p. 338; p. 363, en note; p. 382; p. 392. — T. II, p. 16, note 3; p. 35, note 3; p. 46, note 1; p. 66, notes 2 et 3; p. 150, note 4; p. 190; p. 190, note 4; p. 194, note 1; p. 232, en note; p. 315, note 1.

Lambecius. Sa *Bibliotheca vindobonensis*. T. I, p. 301, note 1. — T. II, p. 295, en note.

Lamennais (De). Son [illegible] *l'indifférence en matière de* [illegible] T. I, p. 130.

Lami, jésuite floren[illegible] p. 331. Notice sur sa vie [illegible] p. 330; note 1; p. 33[illegible] T. II, p. 10, note 2; p. [illegible]

Lamothe-L[illegible] Notice sur [illegible]

p. 84; p. 84, note 3; p. 105, note 3; p. 348. — T. II, p. 19, note 2; p. 62, note 2; p. 63, en note; p. 67, en note; p. 71; p. 76; p. 78, note 1.

Malalas. T. II, p. 7, en note; p. 20, note 1; p. 35, en note; p. 57. Notice sur cet auteur, p. 57, note 3. P. 58; p. 58, note 1; p. 120, en note; p. 123, note 3.

Mamachi. Ses *Origines christianæ*. T. II, p. 48, note 1; p. 50, en note.

Mammæa (l'impératrice). T. I, p. 5. — T. II, p. 165, en note.

Manilius. T. I, p. 96, note 2.

Manuscrits grecs du Nouveau-Testament. T. I, p. 177; p. 177, note 10; p. 178, en note; p. 189; p. 202; p. 213; p. 217; p. 221; p. 222; p. 227, note 5; p. 261, note 4. — T. II, p. 81.

Manuscrits latins du Nouveau-Testament. T. I, p. 178, en note; p. 189; p. 190; p. 193; p. 202; p. 221; p. 222; p. 257, en note.

Manuscrits syriaques du Nouveau-Testament. T. I, p. 178, en note; p. 189; p. 202.

Marc (Saint). T. I, p. 117, note 1; p. 122; p. 124, note 4. P. 161; p. 192. D'une faute qu'il aurait commise envers la foi, p. 162, note 4. P. 163. Renseignements sur cet évangéliste, p. 163, en note. Eglise d'Alexandrie fondée par lui, p. 163. P. 164; p. 164, note 3; p. 165, note 1; p. 168; p. 264. — T. II, p. 48; p. 51, note 2; p. 52, en note; p. 53, note 1; p. 55, note 2; p. 72; p. 97, notes 1 et 4; p. 170, note 1; p. 222; p. 223.

Marc, disciple de saint Paul. Voy. *Jean-Marc*.

Marc-Aurèle. — Points de contact de ses œuvres avec le dogme chrétien. T. I, p. 2; p. 2, note 1; p. 2, note 3. P. 7, note 1; p. 49; p. 307, en note. — T. II. p. 41, note 3; p. 42, note 3. Ses rescrits en faveur du christianisme, p. 47. Sa bienveillance pour les chrétiens s'est quelquefois démentie, p. 47; p. 48; p. 48, note 1. P. 59, note 2; p. 69, en note.

Marcellus, auteur prétendu d'un opuscule intitulé : *Actes de saint Pierre et de saint Paul*. T. II, p. 199; p. 202; p. 203; p. 203, note 1; p. 204, en note; p. 204, note 1; p. 205, en note.

Marchand (lettres du baron). T. II, p. 165, en note.

Marcia, fille de Crémutius Cordus. T. I, p. 65, note 2; p. 121; p. 134; p. 134, note 4; p. 135; p. 135, en note; p. 265.

Marcia, maîtresse de Commode, paraît avoir été chrétienne. T. II, p. 164, note 2; p. 165, en note.

Mariana. T. I, p. 16, en note; p. 311, en note.

Mariette (M.). T. II, p. 50, en note.

Martial. Sur Maximus et la correspondance de Sénèque avec lui. T. I, p. 152, note 1. Sur Pudent et Claudia, p. 245. note 3. — T. II, p. 16, note 3; p. 22; p. 22, note 3; p. 23; p. 23, en note. Il connaissait les chrétiens, p. 23 et suiv. P. 43; p. 153, note 1; p. 323, en note.

Martianay, éditeur de saint Jérôme. T. I, p. 12, note 2.

Martin (M. Th. Henri). T. I, p. 82, note 4; p. 101, note 4; p. 115, note 2; p. 135, note 4.

Martin de Braga. T. I, p. 15, note 1; p. 297. Notice sur cet auteur, p. 297, note 1. P. 298. — T. II, p. 269; p. 270; p. 270, notes 1, 2 et 3; p. 271; p. 272; p. 273.

Martin de Pologne, *Martinus Polonus*. T. I, p. 123, note 3; p. 310. Notice sur ce chroniqueur, p. 310, note 1; p. 311, en note. P. 311; p. 311, note 1. — T. II, p. 190; p. 191, note 1; p. 192.

Masdeu. T. II, p. 60, note 1.

Masius ou du Mas. Sa thèse *De pallio s. Pauli vulgò sic dicto*. T. I, p. 240, note 5.

Matthieu (Saint). T. I, p. 41, en note; p. 90, note 4; p. 113, note 4; p. 117, note 1; p. 122; p. 124, note 4; p. 158. Notice sur cet évangéliste, p. 158, note 1. P. 159; p. 159, en note; p. 159, note 5; p. 160; p. 161; p. 161, note 1; p. 161, note 4; p. 162. Son évangile seul reconnu par les Ebionites, p. 167, note 2. P. 168; p. 264. — T. II, p. 6, en note; p. 95, note 3; p. 96, notes 4, 11 et 12; p. 132; p. 150, note 4; p. 152, en note; p. 202, en note.

Mathilde (Sainte). Ses *Visions*. T. II, p. 34, en note.

Maximus Cæsonius, ami de Sénèque. Les lettres du philosophe à ce personnage n'ont peut-être jamais existé. T. I, p. 152, note 1. Son bannissement, p. 153, en note.

Maxime (Saint). Ses scolies sur Denis l'Aréopagite. T. II, p. 6, en note; p. 7, en note.

Maxime (le faux). T. I, p. 285, note 3; p. 286, note 2.

Meineke, éditeur de Ménandre et de Philémon. T. I, p. 62, note 9. — T. II, p. 224, en note; p. 245, note 1.

Mela (Annæus), frère de Sénèque, père de Lucain. T. I, p. 15, note 2; p. 139, en note; p. 271, note 3; p. 362, en note.

Melanchton. T. I, p 327, note 1.— T. II, p. 258, note 1.

Meliton, cité par Eusèbe. T. II, p. 59; p. 59, note 2.

Ménage. T. II, p. 166, note 1; p. 239, note 1; p. 269, note 1; p. 319, en note; p. 323, en note.

Ménandre. Vers de ce poëte cité par Saint Paul. T. I, p. 62; p. 62, note 9; p. 63. — T. II, p. 224, en note; p. 235; p. 236, note 1; p. 245; p. 245, note 1; p. 246; p. 246, note 1.

Mendoza. T. II, p. 34, en note.

Menenius Agrippa (Apologue de). T. II, p. 234 et suiv.

Ménées (les). T. I, p. 225, en note; p. 230, en note; p. 236, note 1; p. 237, note 2; p. 238, en note; p. 249, note 2.—T. II, p. 29, note 2; p. 179.

Ménologe (de Basile). Voir **Basile**.

Metaphraste (Siméon). Ses *Vies des Saints*. T. I, p. 253, note 1. — T. II, p 178, note 5; p. 179. Notice sur cet auteur, p. 179, note 3. P. 180, en note; p. 180, note 1; p. 180, note 3; p. 199, note 2; p. 205.

Métrodore, disciple d'Epicure. T. II, p. 128; p. 129; p. 130, note I.

Meursius. T. I, p. 331, en note.

Miller (M.), éditeur des *Philosophumena* d'Origène. T. I, p. 205, note 2. — T. II, p. 164, note 2; p. 202, en note.

Minoïde-Mynas (M.). T. II, p. 164, note 2.

Minucius Félix. T. I, p. 306, note 2; p. 307, en note.—T. II, p. 24, note 2; p. 35. Notice sur cet auteur, p. 35, note 3; p. 36, en note. P. 36; p. 36, note 1; p. 38; p. 38, note 1; p. 41; p. 42; p. 45, note 2; p. 66, note 4; p. 102, note 5; p. 150, notes 2 et 6; p. 153, note 1; p. 154, notes 1 et 2; p. 160, note 2; p. 162, note 2; p. 163, en note; p. 192.

Minucius Fundanus, proconsul d'Asie sous Adrien. T. II, p. 44; p. 44, note 2.

Mire (La), *Miræus*. T. I, p. 347, en note.

Modius. T. I, p. 365. Notice sur ce critique, p. 365, note 1; 366, en note. P. 368; p. 376; p. 393; p. 394. — T. II, p. 257, note 1.

Moïse. T. I, p. 27; p. 83; p. 124. Connu de plusieurs anciens poëtes grecs, p. 131. P. 176, note 1. On a contesté qu'il soit l'auteur du Pentateuque, p. 273, note 1. P. 380, note 4. — T. II, p. 72; p. 151, en note; p. 201, en note; p. 252; p. 252, note 7.

Moncæus. T. I, p. 245, note 3.

Montaigne. T. I, p. 30, note 1.

Montaigu. T. II, p. 56, note 2.

Montanus (Arias). T. I, p. 149, note 2.

Montfaucon. Son édition de saint Jean Chrysostôme. T. I, p. 173, note 1. P. 331, en note.—T. II, p. 54, note 1; p. 54, note 2; p. 244, note 3; p. 284. Notice sur ce savant, p. 284, note 1. P. 285; p. 285, note 1; p. 288.

Moralès (Ambrosio). T. I, p. 16, en note; p. 17 en note; p. 19, note 3; p. 20, note 2. — T. II, p. 60, note 1.

Moravus, imprimeur du XVe siècle. T. II. p. 291; p. 291, note 2.

Morell (Th.). T. I, p. 6; p. 24, note 1.

Mosheim. T. II, p. 59, note 1.

Muratori. T. II, p. 31, en note.

Muret. T. I, p. 15, note 2; p. 20, en note; p. 30. Notice sur Muret, p. 30, note 1. P. 30, note 2; p. 53; p. 84; p. 84, note 4; p. 93, note 1; p. 139, note 4; p. 149, note 2; p. 362, en note.

N

Narcisse, nommé par saint Paul, p. 231, — T. II, p. 109; est-il le favori de Claude, comme p. 100, *Nar*... p. 138; p. 139; ce nom ? T. I, p. 229; p. 229, p. 139, *Nar*... p. 327. Notice Renseignements complémentaires sur la même question, p. 230,

p. 84; p. 84, note 3; p. 105, note 3; p. 348. — T. II, p. 19, note 2; p. 62, note 2; p. 63, en note; p. 67, en note; p. 71; p. 76; p. 78, note 1.

Malalas. T. II, p. 7, en note; p. 20, note 1; p. 35, en note; p. 57. Notice sur cet auteur, p. 57, note 3. P. 58; p. 58, note 1; p. 120, en note; p. 123, note 3.

Mamachi. Ses *Origines christianæ*. T. II, p. 48, note 1; p. 50, en note.

Mammæa (l'impératrice). T. I, p. 5. — T. II, p. 165, en note.

Manilius. T. I, p. 96, note 2.

Manuscrits grecs du Nouveau-Testament. T. I, p. 177; p. 177, note 10; p. 178, en note; p. 189; p. 202; p. 213; p. 217; p. 221; p. 222; p. 227, note 5; p. 261, note 4. — T. II, p. 81.

Manuscrits latins du Nouveau-Testament. T. I, p. 178, en note; p. 189; p. 190; p. 193; p. 202; p. 221; p. 222; p. 257, en note.

Manuscrits syriaques du Nouveau-Testament. T. I, p. 178, en note; p. 189; p. 202.

Marc (Saint). T. I, p. 117, note 1; p. 122; p. 124, note 4. P. 161; p. 162. D'une faute qu'il aurait commise envers la foi, p. 162, note 4. P. 163. Renseignements sur cet évangéliste, p. 163, en note. Eglise d'Alexandrie fondée par lui, p. 163. P. 164; p. 164, note 3; p. 165, note 1; p. 168; p. 264. — T. II, p. 48; p. 51, note 2; p. 52, en note; p. 53, note 1; p. 55, note 2; p. 72; p. 97, notes 1 et 4; p. 170, note 1; p. 222; p. 223.

Marc, disciple de saint Paul. Voy. *Jean-Marc*.

Marc-Aurèle. — Points de contact de ses œuvres avec le dogme chrétien. T. I, p. 2; p. 2, note 1; p. 2, note 3. P. 7, note 1; p. 49; p. 307, en note. — T. II, p. 41, note 3; p. 42, note 3. Ses rescrits en faveur du christianisme, p. 47. Sa bienveillance pour les chrétiens s'est quelquefois démentie, p. 47; p. 48; p. 48, note 1. P. 59, note 2; p. 69, en note.

Marcellus, auteur prétendu d'un opuscule intitulé : *Actes de saint Pierre et de saint Paul*. T. II, p. 199; p. 202; p. 203; p. 203, note 1; p. 204, en note; p. 204, note 1; p. 205, en note.

Marchand (lettres du baron). T. II, p. 165, en note.

Marcia, fille de Crémutius Cordus. T. I, p. 65, note 2; p. 121; p. 134; p. 134, note 4; p. 135; p. 135, en note; p. 265.

Marcia, maîtresse de Commode, paraît avoir été chrétienne. T. II, p. 164, note 2; p. 165, en note.

Mariana. T. I, p. 16, en note; p. 311, en note.

Mariette (M.). T. II, p. 50, en note.

Martial. Sur Maximus et la correspondance de Sénèque avec lui. T. I, p. 152, note 1. Sur Pudent et Claudia, p. 245, note 3. — T. II, p. 16, note 3; p. 22; p. 22, note 3; p. 23; p. 23, en note. Il connaissait les chrétiens, p. 23 et suiv. P. 43; p. 153, note 1; p. 323, en note.

Martianay, éditeur de saint Jérôme. T. I, p. 12, note 2.

Martin (M. Th. Henri). T. I, p. 82, note 4; p. 101, note 4; p. 115, note 2; p. 135, note 4.

Martin de Braga. T. I, p. 15, note 1; p. 297. Notice sur cet auteur, p. 297, note 1. P. 298. — T. II, p. 269; p. 270; p. 270, notes 1, 2 et 3; p. 271; p. 272; p. 273.

Martin de Pologne, *Martinus Polonus*. T. I, p. 123, note 3; p. 310. Notice sur ce chroniqueur, p. 310, note 1; p. 311, en note. P. 311; p. 311, note 1. — T. II, p. 190; p. 191, note 1; p. 192.

Masdeu. T. II, p. 60, note 1.

Masius ou du Mas. Sa thèse *De pallio s. Pauli vulgò sic dicto*. T. I, p. 240, note 5.

Matthieu (Saint). T. I, p. 41, en note; p. 90, note 4; p. 113, note 4; p. 117, note 1; p. 122; p. 124, note 4; p. 158. Notice sur cet évangéliste, p. 158, note 1. P. 159; p. 159, en note; p. 159, note 5; p. 160; p. 161; p. 161, note 1; p. 161, note 4; p. 162. Son évangile seul reconnu par les Ebionites, p. 167, note 2. P. 168; p. 264. — T. II, p. 6, en note; p. 95, note 3; p. 96, notes 4, 11 et 12; p. 132; p. 150, note 4; p. 152, en note; p. 202, en note.

Mathilde (Sainte). Ses *Visions*. T. II, p. 34, en note.

Maximus Cæsonius, ami de Sénèque. Les lettres du philosophe à ce personnage n'ont peut-être jamais existé. T. I, p. 152, note 1. Son bannissement, p. 153, en note.

Maxime (Saint). Ses scolies sur Denis l'Aréopagite. T. II, p. 6, en note; p. 7, en note.

Maxime (le faux). T. I, p. 285, note 3; p. 286, note 2.

Meineke, éditeur de Ménandre et de Philémon. T. I, p. 62, note 9. — T. II, p. 224, en note; p. 245, note 1.

Mela (Annæus), frère de Sénèque, père de Lucain. T. I, p. 15, note 2; p. 139, en note; p. 271, note 3; p. 362, en note.

Melanchton. T. I, p. 327, note 1.— T. II, p. 238, note 1.

Meliton, cité par Eusèbe. T. II, p. 59; p. 59, note 2.

Ménage. T. II, p. 166, note 1; p. 239, note 1; p. 269, note 1; p. 319, en note; p. 323, en note.

Ménandre. Vers de ce poëte cité par Saint Paul. T. I, p. 62; p. 62, note 9; p. 65. — T. II, p. 224, en note; p. 235; p. 236, note 1; p. 245; p. 245, note 1; p. 246; p. 246, note 1.

Mendoza. T. II, p. 34, en note.

Menenius Agrippa (Apologue de). T. II, p. 234 et suiv.

Ménées (les). T. I, p. 225, en note; p. 230, en note; p. 236, note 1; p. 237, note 2; p. 238, en note; p. 249, note 2.—T. II, p. 29, note 2; p. 179.

Ménologe (de Basile). Voir Basile.

Metaphraste (Siméon). Ses *Vies des Saints*. T. I, p. 253, note 1. — T. II, p 178, note 5; p. 179. Notice sur cet auteur, p. 179, note 3. P. 180, en note; p. 180, note 1; p. 180, note 3; p. 199, note 2; p. 205.

Métrodore, disciple d'Epicure. T. II, p. 128; p. 129; p. 130, note I.

Meursius. T. I, p. 331, en note.

Miller (M.), éditeur des *Philosophumena* d'Origène. T. I, p. 205, note 2. — T. II, p. 164, note 2; p. 202, en note.

Minoïde-Mynas (M.). T. II, p. 164, note 2.

Minucius Félix. T. I, p. 306, note 2; p. 307, en note.—T. II, p. 24, note 2; p. 35. Notice sur cet auteur, p. 35, note 3; p. 36, en note. P. 36; p. 36, note 1; p. 38; p. 38, note 1; p. 41; p. 42; p. 45, note 2; p. 66, note 4; p. 102, note 5; p. 150, notes 2 et 6; p. 153, note 1; p. 154, notes 1 et 2; p. 166, note 2; p. 162, note 2; p. 163; en note; p. 192.

Minucius Fundanus, proconsul d'Asie sous Adrien. T. II, p. 44; p. 44, note 2.

Mire (La), *Miræus*. T. I, p. 347; en note.

Modius. T. I; p. 365. Notice sur ce critique, p. 365, note 1; 366, en note. P. 368; p. 376; p. 393; p. 394. — T. II, p. 257, note 1.

Moïse. T. I, p. 27; p. 83; p. 124. Connu de plusieurs anciens poëtes grecs, p. 131. P. 176, note 1. On a contesté qu'il soit l'auteur du Pentateuque, p. 273, note 1. P. 380, note 4. — T. II, p. 72; p. 151, en note; p. 201, en note; p. 252; p. 252, note 7.

Moncæus. T. I, p. 245, note 3.

Montaigne. T. I, p. 30, note 1.

Montaigu. T. II, p. 56, note 2.

Montanus (Arias). T. I, p. 149, note 2.

Montfaucon. Son édition de saint Jean Chrysostôme. T. I, p. 173, note 1. P. 331, en note.—T. II, p. 54, note 1; p. 54, note 2; p. 244, note 3; p. 284. Notice sur ce savant, p. 284, note 1. P. 285; p. 285, note 1; p. 288.

Moralès (Ambrosio). T. I, p. 16, en note; p. 17 en note; p. 19, note 3; p. 20, note 2. — T. II, p. 60, note 1.

Moravus, imprimeur du XVe siècle. T. II, p. 291; p. 291, note 2.

Morell (Th.). T. I, p. 6; p. 24, note 1.

Mosheim. T. II, p. 59, note 1.

Muratori. T. II, p. 31, en note.

Muret. T. I, p. 15, note 2; p. 20, en note; p. 30. Notice sur Muret, p. 30, note 1. P. 30, note 2; p. 53; p. 84; p. 84, note 4; p. 93, note 1; p. 139, note 4; p. 149, note 2; p. 362, en note.

N

Narcisse, nommé par saint Paul, est-il le favori de Claude, connu sous ce nom ? T. I, p. 229; p. 229, note 4. Renseignements complémentaires sur la même question, p. 230, en note; p. 231, en note. — T. II, p. 109; p. 109, note 2.

Natalis. T. II, p. 138; p. 139; p. 139, notes 2 et 3.

Naudler. T. I, p. 325; p. 327. Notice

sur ce chroniqueur, p. 327, note 1. P. 327, note 2.

Nazaréens, nom primitif des chrétiens. T. II, p. 20; p. 20, note 1; p. 158, en note.

Néron, allusion à ce prince dans l'épître II aux Thessaloniciens, selon saint Jérôme et saint Chrysostôme. T. I, p. 185; p. 186. — Néron, persécuteur des chrétiens. T. II, p. 15; p. 15, note 1; p. 16. Ses préoccupations touchant la révélation, p. 57; p. 58; p. 58, note 1; p. 59; p. 59, en note; p. 123; p. 123, note 3. Sa persécution contre les chrétiens, notamment en Espagne, p. 60; p. 61; p. 63, en note; p. 64, en note; p. 182; p. 182, en note.

Nicéphore Calliste, auteur ecclésiastique. T. I, p. 161. Notice sur cet écrivain; p. 161, note 3. P. 165, note 2; p. 277, note 1; p. 277, note 2. — T. II, p. 44, note 1; p. 120, en note; p. 231, note 2; p. 240, note 3; p. 245, note 1.

Niceron. T. II, p. 297, note 2.

Nicolaïtes (les). T. II, p. 154, en note; p. 160, note 2.

Nicolas, chef des *nicolaïtes*. T. II, p. 160, note 2.

Nicole. T. I, p. 191, note 2.

Niebuhr. Son édition de *Fronton*. T. I, p. 306, note 2; p. 307, en note.

Nil (saint). T. I, p. 1, note 3. — T. II, p. 54, note 1.

Nisard (M.). T. I, p. 130, en note.

Nodier. T. II, p. 3; p. 3, note 1.

Nourry (Le). T. I, p. 278. Notice sur ce savant, p. 278, note 4. P. 279; p. 282, note 1. — T. II, p. 162, note 2.

Novanius. Voir *Gallion Novatus*.

Novatus. Voir *Gallion*.

Numénius. T. II, p. 67, note 1; p. 232, note 7.

O

Œcumenius. T. I, p. 165, note 2; p. 188. Notice sur ce commentateur, p. 188, note 8. P. 189; p. 194, note 2; p. 202; p. 213; p. 217; p. 220; p. 221; p. 222, note 6; p. 234, note 1; p. 234, note 3; p. 261, note 4. — T. II, p. 294, note 2; p. 296, en note.

Olearius, éditeur de Philostrate. T. II, p. 14, note 1; p. 94, note 6.

Onésime, esclave de Philémon. T. I, p. 67, note 2; p. 256. Notice sur cet Onésime, p. 256, note 6; p. 257; p. 257, en note.

Onésiphore, disciple de saint Paul. T. I, p. 239. Renseignements sur ce personnage, p. 239, note 1; p. 240; p. 241. — T. II, p. 195, note 1.

Onochœtes. Terme de dérision employé par les païens pour désigner le Christ. T. II, p. 151, en note; p. 162, note 2; p. 163, en note.

Orfitus (*Salvidienus*), probablement martyr de sa foi. T. II, p. 13; p. 14; p. 14, note 1.

Origène. T. I, p. 96, note 2; p. 205, note 2; p. 206, en note; p. 222; p. 223, note 1; p. 224, en note; p. 227, note 5; p. 277, notes 2 et 3; p. 294, en note. — T. II, p. 7, en note; p. 42; p. 66, note 4; p. 68, en note; p. 153, en note; p. 160, note 2; p. 164, note 2; p. 202, en note; p. 215, note 1; p. 226, note 3; p. 232, note 1; p. 284, note 1; p. 296, en note.

Orose. T. I, p. 183. Notice sur cet historien, p. 183, note 2. P. 186, en note; p. 372, en note. — T. II, p. 29, note 1; p. 194, note 1.

Orphée. T. I, p. 131.

Orville (D'). T. II, p. 219, en note.

Othon de Freysingen, *Otho Frisingensis*. T. I, p. 304. Notice sur ce chroniqueur, p. 304, note 1. P. 306; p. 343.

Ovide. T. I, p. 93, note 1. — T. II, p. 9, note 1; p. 153, note 1; p. 240, note 4. Vers imité ou rappelé par saint Paul, p. 247; p. 247, note 3.

P

Pacatus. T. II, p. 315, note 1.

Pagi. T. I, p. 191, note 2. — T. II, p. 54, note 1.

Pamelius. T. I, p. 9, note 1; p. 340. Notice sur ce savant, p. 340, note 2. P. 340, note 3.

Panætius, T. I, p. 131.

Panckoucke. Son édition de Sénèque.

T. I, p. 8; p. 24, note 1; p. 134, note 4; p. 136, note 2. — T. II, p. 297.

Pannartz, imprimeur du quinzième siècle. T. II, p. 291; p. 291, note 3.

Panormite (Le). T. I, p. 352, en note.

Papillon (L'abbé). T. I, p. 187, note 1.

Papinien, célèbre jurisconsulte. T. II, p. 252.

Parabolani, *Parabolarii*, épithètes données aux chrétiens par les païens. T. II. p. 150; p. 150, note 2.

Pastor (*Pseudo*). Actes de sainte Pudentienne et de sainte Praxède. T. I, p. 245, note 3.

Patrocle, nom de Torpès, dans saint Lin. T. II, p. 105, note 2.

Paul (Saint), a peut-être fait allusion à Sénèque dans son épître aux Philippiens. T. I, p. 290 et 291; p. 334 et 335; p. 341; p. 359 et suiv.; p. 372; p. 373; p. 379; p. 392 et suiv.; p. 399. Allusions à son histoire dans la vie d'Apollonius de Tyane par Philostrate et dans divers écrits de Lucien, p. 205 et suiv., en note. T. II, p. 98 et suiv. Il était sujet aux maux de tête. T. II, p. 114; p. 114, note 4. Son portrait, p. 118 et suiv. en note. Il est comparé à Mercure par les Lystriens, p. 212. Des principaux auteurs profanes qu'il paraît avoir lus, p. 229 et suiv.

Paul, jurisconsulte. T. II, p. 12, note 2; p. 252.

Paul le diacre. T. II, p. 7, en note; p. 29, note 1.

Paul de Samosate. T. II, p. 296, en note.

Pauline, femme de Sénèque. T. I, p. 147, note 5; p. 267, note 1. T. II, p. 141; p. 141, note 3; p. 142.

Paulinus, beau-frère de Sénèque. T. I, p. 150; p. 150, note 1.

Pausanias. T. II, p. 238, note 1.

Pearson. T. I, p. 182. Notice sur ce critique, p. 182, note 2. P. 183, note 2; p. 183, note 3; p. 184, en note; p. 186, en note p. 188; p. 190; p. 199, note 2; p. 203; p. 208; p. 210; p. 212, p. 212, note 4; p. 214; p. 214, note 3; p. 214, note 4; p. 215 p. 216; p. 217, note 3; p. 218; p. 220, note 4; p. 229, note 2; p. 231 p. 233; p. 235; p. 239; p. 240; p. 241 p. 244; p. 251; p. 251, note 8; p. 254, note 4; p. 257; p. 263; p. 277, note 1. — T. II, p. 175.

Pépuziens. T. II, p. 161, en note; p. 162, en note; p. 163; p. 163, note 1.

Pérégrinus-Protée, philosophe. Sa biographie par Lucien paraît être une parodie de la vie de saint Paul. T. II, p. 116; p. 116, notes 2 et 3; p. 117; p. 117, en note; p. 118; p. 118, en note; p. 120; p. 155, note 2.

Pétau. T. I, p. 178. Notice sur sa vie et ses écrits, p. 178, note 6; p. 179, en note. P. 184, en note; p. 194; p. 194, note 2; p. 195, note 1; p. 203; p. 208; p. 209, note 1; p. 213, note 2; p. 220, note 4; p. 229, note 2; p. 235; p. 237; p. 245; p. 248; p. 251, note 8; p. 254, note 4; p. 263, note 4. Son édition de saint Epiphane. T. II, p. 231, note 2.

Petit (Jean), imprimeur sous Louis XII et François Ier. T. II, p. 293; p. 293, note 1; p. 300, note 3.

Petit (Samuel). T. I, p. 142, en note; p. 149, note 1.

Pétrarque. T. I. p. 315. Notice sur sa vie, p. 315, note 1. P. 316; p. 316, note 1; p. 317; p. 317, notes 3 et 4; p. 318; p. 318, en note; p. 323; p. 337; p. 389.

Pétrone. T. II, p. 153, note 1.

Pharisiens. Secte juive voisine de la secte stoïcienne chez les Grecs. T. II, p. 209; p. 209, note 3. Pharisaïsme de saint Paul, p. 228.

Phavorin. T. II, p. 168; p. 168, note 1.

Phèdre le fabuliste. T. II, p. 306, note 5.

Philastre (Saint). T. II, p. 161, en note; p. 162; p. 163, note 2; p. 201, en note; p. 204, note 1; p. 205; p. 261, note 1; p. 294, note 2; p. 296, en note.

Philelphe. T. I, p. 352, en note. T. II, p. 298, note 1.

Philémon, poëte comique. T. II, p. 224, en note; p. 235; p. 236; p. 236, note 1; p. 237; p. 237, notes 2 et 3; p. 245, note 1.

Philémon, disciple de saint Paul. T. I, p. 38. Notice sur Philémon, p. 38, note 5. P. 67, note 2; p. 173; p. 184, en note; p. 194, note 2; p. 231; p. 234, note 2; p. 239; p. 241; p. 242; p. 242, notes 3 et 4; p. 251; p. 255, en note; p. 256; p. 256, notes 5 et 6; p. 257; p. 257, en note; p. 258; p. 258, note 1; p. 259, en note; p. 260; p. 262; p. 263; p. 264; p. 333; p. 334.—T. II, p. 110; p. 173; p. 251, note 8; p. 304, note 2; p. 311, note 4.

Philippe (Saint), apôtre. T. II, p. 200.

Philippe de Bergame, chroniqueur. T. I, p. 281, note 2; p. 282, note 2; p. 325; p. 325. Notice sur ses écrits, p. 325, note 2. Citation de sa chronique, p. 325 et 326.

Philippe de Ferrare. T. II, p. 163, note 2.

Philon. T. I, p. 27. Notice sur Philon, p. 27, note 5. P. 81, note 4. Il est explicite sur la Trinité, p. 101, note 5. Sur les anges, p. 116, en note. Ses sympathies pour le christianisme, p. 163, en note. Son voyage à Alexandrie avec saint Marc, et ses relations à Rome avec saint Pierre, p. 163, en note. P. 187, en note; p. 294, en note; p. 380; p. 380, note 4. — T. II. Il décrit les mœurs et les rites de l'Eglise primitive d'Alexandrie, p. 48; p. 48, note 3; p. 49; p. 49, en note; p. 50, en note; p. 51; p. 51, note 2; p. 52; p. 52, note 1; p. 53; p. 53, note 1; p. 54; p. 54, note 2; p. 55; p. 55, notes 2 et 3. P. 56.

Philopatris. Titre d'un dialogue attribué à Lucien, concernant les chrétiens. T. II, p. 118, en note; p. 119, en note; p. 120, en note; p. 192.

Philostrate. T. I, p. 204; p. 205, note 2; p. 206; p. 206, en note; p. 207, en note. — T. II, p. 14; p. 14, note 1; p. 94; p. 96; p. 96, note 10; p. 98; p. 98, en note; p. 99; p. 103; p. 103, note 2; p. 113; p. 116; p. 116, note 1; p. 122; p. 168; p. 181; p. 182, en note.

Phlégon. T. II, p. 5; p. 6, en note; p. 7, en note; p. 49, note 3.

Phocylide. Rapport d'un passage de ce poëte avec un demi-vers cité par saint Paul. T. II, p. 241, note 3.

Phœbé, diaconesse de Corinthe, nommée par saint Paul. T. I, p. 223. Notice sur cette femme et sur ses fonctions de diaconesse, p. 223, note 1. — T. II, p. 27, note 1.

Photius. T. I, p. 292, note 1; p. 294, en note. — T. II, p. 7, en note; p. 54, note 1; p. 198, en note; p. 209, note 4.

Phrynichus. T. II, p. 220, en note.

Pierre (Saint). T. I, p. 27, note 5; p. 38, note 4; p. 69, note 2; p. 123; p. 159, en note; p. 160; p. 161, note 4; p. 162; p. 162, notes 3 et 4; p. 163. Sa première épître écrite avec l'assistance, ou même de la main de saint Marc, p. 163. L'évangile de saint Marc inspiré ou dicté par lui, p. 163, en note; p. 164; p. 164, note 3. P. 165; p. 165, notes 1 et 2; p. 168, note 4; p. 187, en note; p. 198, en note; p. 245, note 3; p. 253, note 1; p. 264; p. 271; p. 272; p. 275, note 2; p. 276; p. 277; p. 277, note 2; p. 278; p. 278, note 1; p. 279; p. 279, note 3; p. 280; p. 280, note 1; p. 281, notes 1 et 2; p. 289, note 1; p. 305, en note; p. 309; p. 310; p. 312; p. 313, note 1; p. 327; p. 340; p. 342; p. 362, en note.—T. II, p. 20, note 1; p. 23, en note. Ses conférences à Rome avec Philon, p. 55; p. 55, note 2. P. 58, note 1; p. 72; p. 96; p. 111; p. 178; p. 190; p. 190, note 4; p. 194, note 1; p. 197; p. 199; p. 199, note 2; p. 200; p. 202; p. 202, note 1; p. 203, note 1; p. 204, note 1; p. 205; p. 205, en note; p. 206, en note; p. 207; p. 207, note 2; p. 215, note 1; p. 222; p. 223; p. 256; p. 275; p. 279, note 2; p. 288; p. 330, note 4; p. 332, note 1.

Pierre de Bruys. T. I, p. 303, note 1.

Pierre de Cluny, *Petrus Cluniacensis*, T. I, p. 302. Notice sur sa vie et ses écrits, p. 302, note 1; p. 303, en note; p. 303, note 1. P. 304; p. 306; p. 326.—T. II, p. 282; p. 302, note 1; p. 315, en note.

Pierre le Mangeur, *Petrus comestor*. T. I, p. 304. Notice sur ce chroniqueur, p. 304, note 2; p. 305, en note. P. 305; p. 306; p. 309; p. 310; p. 324.

Pierre des Noels, *Petrus de Natalibus*. T. I, p. 323; p. 324. Notice sur cet hagiographe, p. 324, note 2. P. 325, note 1. — T. II. p. 29, note 2; p. 30, en note; p. 59, en note; p. 107.

Pierre de Poitiers, *Petrus Pictaviensis*. T. I, p. 303, en note.

Pierre (C. De la), *Cornelius a Lapide*. T. I, p. 287. Notice sur ce critique, p. 287, note 2. — T. II, p. 73, note 2; p. 75; p. 75, note 2; p. 86; p. 241, note 3.

Pignorius. T. I, p. 317, note 4.

Pin (Elie du). T. I, p. 191; p. 191, note 2. Notice sur cet écrivain, p. 191, note 3; p. 192, en note. P. 203; p. 208; p. 214; p. 222, note 9; p. 235; p. 251; p. 254, note 4; 261, note 4; p. 274; p. 277, note 2; p. 301, note 1. —T. II, p. 54, note 1; p. 256, note 1; p. 264; p. 264, note 5; p. 265; p. 265, en note; p. 277; p. 279, note 2; p. 327, note 1.

Pindare. T. I, p. 131.

Pindare (Le scoliaste de). T. I, p. 93, note 2.

Pisciculi, Piscis filii, nom des chrétiens dans les premiers temps de l'Eglise. T. II, p. 153, en note.

Pison (Conjuration de). T. I, p. 272, en note; p. 335; p. 336; p. 360. —T. II, p. 84; p. 137; p. 138; p. 138, note 5; p. 139; p. 139, notes 2 et 3; p. 142.

Pistores, terme de mépris usité parmi les païens pour désigner les chrétiens. T. II, p. 154.

Pithou (Fr.). T. I, p. 9, note 1; p. 141, note 4. — T. II, p. 19, note 1.

Pithou (P.). T. I, p. 150, en note.

Platon. T. I, p. 7, note 1; p. 53, note 6; p. 66, note 2; p. 81, note 4; p. 82; p. 100; p. 101; p. 103; p. 115, notes 2 et 4; p. 116, note 4; p. 124, note 2; p. 131; p. 303, en note. — T. II, p. 43; p. 55, note 2; p. 128; p. 129; p. 132. Son *Phédon*, p. 141. Parallèle entre Platon et saint Paul, p. 210, note 2; p 211, note 1; p. 227; p. 227, note 1.

Plautini, terme de mépris appliqué aux chrétiens par le paganisme. T. II, p. 154, note 1.

Pline l'ancien. T. I, p. 145, note 1; p. 187, note 1; p. 298, note 1.—T. II, p. 6, en note; p. 15, note 1; p. 232, note 7; p. 310, note 1.

Pline le Jeune. T. I, p. 5; p. 377; p. 385; p. 385, note 2; p. 386.—T. II, p. 12, note 6. Son rapport sur les chrétiens, p. 24. Légende sur sa conversion, p. 29; p. 29, note 2; p. 30, en note, et note 1; p. 31, en note; p. 31, note 1. P. 35; p. 49, en note; p. 150, note 4; p. 326, en note.

Plotin. T. II, p. 67, note 1.

Plutarque. T. I, p. 109, note 2; p. 110, en note; p. 138, note 1; p. 271, note 2; p. 306, note 2; p. 307; p. 307, en note; p. 361, note 1.—T. II, p. 19, note 2; p. 35, note 2. Son silence touchant les chrétiens, p. 66; p. 67; p. 67, en note, et note 1; p. 68, en note. P. 147, note 3; p. 148, en note; p. 151, en note; p. 174, note 2; p. 219, en note; p. 246, note 1; p. 315, note 1.

Poggio (Le). T. I, p. 352, en note.

Polentone (Xicco). T. I, p. 15, note 2; p. 317, note 2; p. 318; p. 318, note 1; p. 319.—T. II, p. 145; p. 146, p. 146, note 2; p. 147.

Politien. T. I, p. 328, en note.

Polybius, affranchi de Claude, T. I, p. 73; p. 118; p. 140. Cultivait les lettres, p. 141, en note. P. 264; p. 265; p. 363, en note.

Polyænus, disciple d'Epicure. T. II, p. 128; p. 130; p. 130, note 1.

Polycarpe (Saint). T. I, p. 294, en note. — T. II, p. 219, note 2; p. 296, en note; p. 303, en note.

Polyen. Ses *Stratagèmes*. T. II, p. 138; p. 138, note 5.

Pomponia Græcina. T. II, p. 9; p. 9, note 1; p. 109; p. 109, note 2; p. 135; p. 153, en note.

Pontifical (Le). T. II, p. 205, en note.

Pope. T. I, p. 1, note 2.

Poppée. T. II, p. 15, note 1; p. 85, note 2; p. 86, en note. Supposée chrétienne, peut-être attachée à la religion juive, p. 86, note 1; p. 109; p. 109, note 2; p. 198, note 2; p. 318, note 2.

Porphyre. T. II, p. 153, en note.

Possevin (Le P.). T. I, p. 361; p. 362; p. 363, en note. Notice sur sa vie, p. 364, en note; p. 365, en note; p. 382. — T. II, p. 266, note 1.

Potter, éditeur de Clément d'Alexandrie. T. II, p. 153, en note; p. 228, en note et note 2; p. 229, note 1; p. 231, notes 2 et 6; p. 244, note 2; p. 245, note 1.

Prætorius (Steph.), pasteur protestant. T. II, p. 294, et suiv.

Prisca, nom de *Priscilla*, ordinairement usité par saint Paul. T. I, p. 176; p. 182, en note; p. 199; p. 200; p. 201; p. 226; p. 226, note 8; p. 248.

Priscien. T. I, p. 10, note 2; p. 142, en note; p. 146, en note.

Priscilla, femme d'*Aquila*, disciple de saint Paul. T. I, p. 176; p. 180. Renseignements sur cette sainte femme et sur son mari, p. 180, note 1; p. 181 et suiv., en note; p. 182; p. 183, note 3; p. 184; p. 198, en note; p. 200, note 2.

Pritz, *Pritius* (Jean-Georges). T. II, p. 297; p. 297, note 2.

Probus, proconsul converti par saint Paul. T. II, p. 180; p. 180, note 1.

Prochore, secrétaire de saint Jean. T. I, p. 224, en note.

Proclus, philosophe platonicien. T. I, p. 115, note 4.

Procope, historien. T. I, p. 328, note 2.

Procope de Gaza. T. I, p. 292, note 1.

Prophéties sur le Messie connues

des païens. T. II, p. 4, note 1; p. 8, note 1; p. 124, en note.
Pudent, personnage romain nommé par saint Paul. T. I, p. 245; p. 245, note 3; p. 246, en note. — T. II, p. 22; p. 22, note 3; p. 23, en note.
Putsch. T. I, p. 10, note 2.
Pythagore. T. I, p. 27; p. 27, note 3; p. 41; p. 49; p. 100; p. 108, note 3; p. 205, note 2. — T. II, p. 170; p. 202, en note; p. 230, note 1; p. 273.

Q

Quartus, disciple de saint Paul. T. I, p. 228, en note.
Quien (Le). V. Lequien.
Quinte-Curce. T. I, p. 366, en note.
Quintilien. T. I, p. 10; p. 139, en note; p. 142, en note; p. 153, en note; p. 307; p. 308; p. 362, en note; p. 385, note 2.

R

Rabanus Maurus. T. I, p. 136, en note.
Racine (Le fils). T. I, p. 1; note 2.
Rader. T. II, p. 22, note 3; p. 23, en note.
Radevic, disciple d'Othon de Freysingue et continuateur de son *Histoire de l'Empereur Frédéric Barberousse*. T. I, p. 304, note 1.
Ravaisson (M.). T. I, p. 1, note 1.
Raynaud. T. I, p. 356; p. 356, note 2. Notice sur ce jésuite, p. 357, en note. — T. II, p. 275.
Rechaan. T. I. p. 194, note 2; p. 194, note 3; p. 195, note 1.
Rémusat (M. de). Son *Abélard*. T. I, p. 222, note 4. — T. II, p. 214, note 3.
Riccardi. T. I, p. 331. en note. La Bibliothèque Riccardi à Florence. T. II, p. 287, p. 287, note 4.
Richard Simon. T. I, p. 273. Notice sur cet oratorien, p. 273, note 1.
Rigault, éditeur de Tertullien. T. 1, p. 22, note 1. — T. II, p. 59, note 3, p. 159, note 1; p. 242, note 2.
Rivet (André). T. I, p. 368, p. 369, en note. Notice sur ce théologien, p. 369, en note.
Rozoir (Du). T. I, p. 7. Cité, p. 7, note 3, et p. 8, en note. P. 24, note 1; p. 134, note 4; p. 136, note 2; p. 143, note 7.
Rubénius. T. II, p. 198, en note.
Rubeis (Laur. de), éditeur de Philippe de Bergame. T. I, p. 325, note 2.
Rufin, traducteur d'Origène. T. I, p. 162, note 1; p. 277. Notice sur Rufin, p. 277, note 3. P. 278. — T. II, p. 56, note 2; p. 215, note 1; p. 224, note 2; p. 232, note 1.
Rufus, ami de Nerva; probablement chrétien. T. II, p. 14, note 1.
Ruhkopf, éditeur de Sénèque. T. I, p. 136, note 2; p. 140, note 7; p. 144, note 1; p. 150, note 1; p. 151, note 3.
Ruhnkenius. T. I, p. 30, note 1.
Ruinart, *Act. Martyr*. T. II, p. 46, note 1; p. 150, note 3.
Rutilius. poëte toulousain, sous Théodose. T. II, p. 19; p. 19, note 1.
Ryckius. T. II, p. 9, note 1.

S

Sabellicus, chroniqueur italien. T. I, p. 323; p. 326. Notice sur ses écrits, p. 326, note 3. T. II, p. 282; p. 314, note 1.
Sadducéens, secte juive. T. II, p. 209; p. 209, note 4.
Sadolet. T. I, p. 229, note 5, et 230, en note.
Sainte-Beuve. T. I, p. 191, note 2.
Salluste. T. II, p. 325, note 2.
Salméron. T. I, p. 178, en note; p. 179, note 3; p. 189, note 6; p. 192, note 1; p. 194, note 2; p. 202; p. 202, note 2. Notice sur cet auteur, p. 202, note 3. P. 213; p. 221; p. 221, note 1; p. 235; p. 236, note 1; p. 243, note 4;

p. 244; p. 244, note 3; p. 261, note 4; p. 291; p. 291, note 1; p. 341; p. 341, note 4; p. 342; p. 342, note 1; p. 343; p. 346; p. 379. — T. II, p. 6, en note; p. 90; p. 91; p. 257; 274, note 1; p. 283; p. 294, note 2.

Salomon. Ses Proverbes. T. I, p. 31; p. 42. Son livre de la Sagesse, p. 69, note 1. P. 71; p. 155, en note.—T. II, p. 273.

Salomon Cyprien. T. I, p. 346; p. 346, note 5; p. 347, en note; p. 347, note 1; p. 348; p. 384; p. 398.

Salonine, femme de l'empereur Galien, supposée chrétienne. T. II, p. 165, en note.

Sancti, nom usité dans l'Eglise primitive pour désigner les premiers croyants. T. II, p. 153, en note.

Sarmentarii, dénomination païenne des chrétiens. T. II, p. 64, en note; p. 149; p. 149, note 6.

Saumaise. T. I, p. 187; p. 187, note 1; p. 209; p. 209, note 1; p. 217, note 3. — T. II, p. 219, en note; p. 221.

Scaliger, son édition de la chronique d'Eusèbe. T. I, p. 162, note 2.— T. II, p. 4, note 1. *De Emend. temp.*, p. 48, note 3; p. 54, note 1; p. 60, note 1.

Schellemberch. T. I, p. 2; p. 2, note 3; son *Seneca christianus*, p. 3; p. 3, en note; p. 384.

Schmidt (J. André). T. I, p. 4; p. 4, note 4.

Schild. T. I, p. 369; p. 369, note 2; p. 370, note 1; p. 391.

Schœll. T. I, p. 7. Citation de son *Histoire de la littérature romaine*, p. 7, note 1; p. 10, note 2; p. 24, note 1; p. 134, note 4; p. 136, note 2; p. 144, note 1; 148, note 2. Son *Histoire de la littérature grecque*, p. 271, note 2; p. 292, note 1; p. 306, note 2; p. 348; p. 393. — T. II, p. 70; p. 74; p. 80; p. 81; p. 83; p. 149; p. 166, note 1.

Schott (André). T. I, p. 15, note 2; p. 16, en note; p. 138, note 1; p. 299, note 1.

Schultz ou Scultet. T. II, p. 211, note 1; p. 247, note 3.

Schuttepuy. Ses *Loci communes sententiarum Senecæ*. T. II, p. 294. Notice sur ce moine belge, p. 294, note 1.

Schwabe (J.-F.-K.). T. I, p. 1, note 2.

Sciapodes. Epithète donnée aux chrétiens par les païens. T. II, p. 150.

Scriverius. T. I, p. 141, note 4.

Secundus. Macédonien, disciple de saint Paul. T. I, p. 227, note 8.

Seelen (Von). T. I, p. 383; p. 383, note 2; p. 384; p. 384, note 4; p. 398. — T. II, p. 68, en note.

Selden. Sur Epaphrodite, dans ses *Otia theologica*. T. I, p. 253, note 1. — T. II, p. 18, note 1.

Semaxii. Désignation païenne des chrétiens. — T. II, p. 64, en note; p. 149; p. 149, note 6.

Semi-nudi. Epithète par laquelle on désignait quelquefois les chrétiens. T. II, p. 154.

Sénèque. Membres de sa famille. T. I, p. 15, note 2. Personnages divers du même nom, p. 16 et suiv. Maison dite de Sénèque à Cordoue, p. 17, en note. Son exil en Corse, p. 140. Emploi de son temps pendant l'exil, p. 141. Durée de son exil, p. 141, note 2. Auteur d'une collection de signes tachygraphiques, p. 153, en note. Il prédit dans la *Médée* la découverte de l'Amérique, p. 154, en note. Classé, suivant une certaine tradition, parmi les soixante-douze disciples de Jésus-Christ, p. 331; p. 331, note 1. N'a point parlé des chrétiens dans ses écrits, p. 396. Raison de ce silence. T. II, p. 62; p. 63; p. 64; p. 64, en note; p. 65; p. 66. Correspondance probable entre Sénèque et son frère Gallion au sujet des chrétiens, p. 75. Sénèque figuré sous le nom d'Elien dans l'histoire d'Apollonius de Tyane, p. 101. Sa maigreur; il était asthmatique, p. 136, note 1.

Sénèque (*Marcus Annæus*), père du philosophe. T. I, p. 15, note 2.

Sénèque (Accius). T. I, p. 20; p. 20, note 2.

Sénèque, évêque de Jérusalem. T. I, p. 17 et 18; p. 20, note 2.

Sénèque, fonctionnaire sous les empereurs au quatrième siècle. T. I, p. 18; p. 18, note 2 et note 3; p. 20, note 2.

Sénèque. Prêtre hérétique, contemporain du pape Gélase. T. I, p. 19; p. 20, note 2.

Sénèque, homme de confiance de Narsès. T. I, p. 20; p. 21, note 1.

Sérapis (Culte de). Confondu avec le culte chrétien. T. II, p. 49, note 3; p. 50, en note; p. 61, note 2.

Serenius Granianus, proconsul favorable aux chrétiens. T. II, p. 44.

Serge, proconsul romain du temps de saint Paul. T. II, p. 76; p. 78, note 1.

Servius, commentateur de Virgile. T. I, p. 145, note 1.

Seuberlich (Fr.). T. II, p. 261, note 2.

Sextius (le père). T. I, p. 110, en note.

Sextius (le fils). T. I, p. 109; p. 109, en note et note 2; p. 110, en note. —T. II, p. 169; p. 170, note 1; p. 171, en note.

Sextus Empiricus. T. I, p. 271, note 2.

Sextus, pythagoricien. T. I, p. 110, en note.

Siber (Just.). T. I, p. 4; p. 4, note 2.

Sibylles (Livre des). T. II, p. 4, note 1; p. 153, en note; p. 229, note 1; p. 231; p. 231, note 6; p. 232, en note.

Sibyllistæ, surnom quelquefois donné aux chrétiens par le paganisme. T. II, p. 153, en note.

Sidoine apollinaire. T. II, p. 97.

Sigebert de Gembloux. T. I, p. 279, note 1; p. 280. Notice sur cet écrivain, p. 280, note 1. P. 281; p. 284.—T. II, p. 204, en note.

Sigonio. T. I, p. 20, en note; p. 149, note 2.

Silas, disciple et compagnon de saint Paul. T. I, p. 175; p. 176. Notice sur ce personnage; p. 176, note 1. P. 177; p. 178; p. 185; p. 192; p. 193; p. 210, note 2; p. 218; p. 237, note 2; p. 255, en note.

Silvanus, nom donné par saint Paul à Silas, son disciple. T. I, p. 176. Personnage distinct de Silas, suivant certains auteurs, p. 176, note 1.

Simon le magicien. T. I. p. 187, en note; p. 205, note 2; p. 206, en note; p. 207, en note; p. 281, note 2. — T. II, p. 58, note 1; p. 94; p. 94, note 4; p. 95; p. 123; p. 199; p. 199, note 4; p. 200; p. 200, note 4; p. 201, en note; p. 202; p. 202, en note; p. 202, note 1; p. 203; p. 203, note 1; p. 204, note 1; p. 205; p. 205, en note; p. 206; p. 206, note 1; p. 207; p. 207, note 2.

Simonites ou *Simoniens*. T. II, p. 154, en note; p. 201 et 202, en note.

Simplicius, pseudonyme de Saumaise. T. I. p. 187, note 1.

Sixte de Sienne. T. I, p. 175, note 2; p. 178, en note; p. 180, en note; p. 192, note 1; p. 194, note 2; p. 202. Notice sur cet auteur; p. 202, note 8; p. 203, en note. P. 213; p. 217; p. 221, p. 222, note 9; p. 256; p. 261, note 4; p. 276; p. 281, note 2; 321; note 1; p. 339; p. 339, notes 1 et 2; p. 340; p. 346; p. 349, en note; 364, en note; 369, note 1. —T. II, p. 282; p. 285; p. 293; p. 294, note 2; p. 299; p. 300 et suiv., dans les variantes; p. 300, note 1; p. 307, note 1; p. 310, note 3; p. 311, note 4; p. 314, note 2; p. 316, note 3; p. 317, note 3; p. 324, en note; p. 331, en note; p. 332, en note; p. 335, note 2; p. 337, en note; p. 339, en note.

Socrate, philosophe. T. I, p. 398. —T. II, p. 118; p. 141; p. 233; p. 233, note 4.

Socrate, historien ecclésiastique. T. I. p. 62, note 9; p. 158, note 1. — T. II, p. 245, note 1.

Solin. T. I, p. 187, note 1.

Sophronius, traducteur de saint Jérôme. T. I, p. 285, note 1; p. 292; p. 292, note 1. Notice sur sa vie et ses écrits; p. 292 et 293, en note. P. 293. Il est douteux que la traduction grecque du *De scriptoribus Ecclesiæ*, que l'on possède sous son nom, soit de lui, p. 293 et suiv., en note; p. 294; p. 296; p. 363, en note.

Sophronius de Damas, patriarche de Jérusalem. T. I, p. 293, en note.

Sophronius ou *Sophonius*, commentateur d'Aristote. T. I, p. 293, en note.

Sosipater ou *Sopater*, disciple de saint Paul. T. I, p. 227; p. 227, note 5.

Sosipater Charisius. T. I, p. 10. Notice sur cet auteur, p. 10, note 2.

Sotade, poëte grec. T. I, p. 385, note 2.

Sotion, philosophe stoïcien, maître de Sénèque. T. I, p. 110, en note; p. 271. Notice sur ce philosophe, p. 271, note 2. P. 302; p. 309; p. 310; p. 330; p. 339; p. 363, en note. — T. II, p. 169; p. 170, note 1; p. 263.

Sotion, auteur d'une histoire des philosophes. T. I, p. 271, note 2.

Sotion, péripatéticien. T. I, p. 271, note 2.

Sozomène. T. II, p. 56, note 2.

Spanheim. Sa Dissertation sur l'épître aux Hébreux. T. I, p. 261, note 4. Son édition de Julien. T. II, p. 20, note 1; p. 156, note 1.

Spartien. T. II, p. 7, en note.

Stace. T. I, p. 139, en note.

Stéphane, chrétien de Corinthe mentionné par saint Paul. T. I, p. 198, note 2.

Stéphanus, affranchi de Domitilla et l'un des meurtriers de Domitien. Ses liaisons avec les chrétiens. T. II, p. 22.

Stobée. T. I, p. 1, note 2; p. 29,

note 4; p. 205, note 2; p. 271, note 2. —T. II, p. 235, note 3; p. 237, notes 2 et 3; p. 246, note 1.

Strabon. T. I, p. 223, note 2. — T. II, p. 6, en note; p. 208.

Strauch (Gilles). T. I, p. 378; p. 378, note 3; p. 379; p. 384.

Strohbach (David). T. I, p. 259, en note; p. 390; p. 390, note 2.

Suétone. T. I, p. 110, en note; p. 135, en note. Sur Polybius, p. 141, en note. P. 147; p. 183; p. 187, en note; p. 271, note 3; p. 272, en note; p. 317; p. 317, note 2; p. 318, en note; p. 353. — T. II, p. 5; p. 8, note 1; p. 10; p. 10, note 1; p. 11; p. 13; p. 14, note 1; p. 15; p. 15, note 1; p. 16; p. 16, notes 1, 2 et 3; p. 21; p. 83; p. 84; p. 123, note 3; p. 124, en note; p. 138; p. 138, note 4; p. 148; p. 149; p. 165, note 1; p. 167; p. 170, note 1; p. 190, note 2; p. 193, note 1; p. 205; p. 206; p. 301, note 1; p. 326, en note; p. 329, note 1; p. 330, notes 1, 2 et 3; p. 331, notes 1, 2 et 3.

Suffridus. T. I, p. 311, en note.

Suidas. T. I, p. 200, note 4; p. 253, note 1; p. 254, en note; p. 294, en note.—T. II, p. 7, en note; p. 20, note 1; p. 35, en note; p. 50 en note; p. 151, en note; p. 152, en note; p. 155, note 2; p. 158, en note.

Suilius, ennemi de Sénèque. T. I, p. 148; p. 149; 149, note 1.

Sulpice Sévère. T. II, p. 46, note 1; p. 46, note 4; p. 48, note 2; p. 194, note 1; p. 202, note 2; p. 204, note 1; p. 205, en note; p. 206; p. 206, note 1.

Surius. T. I, p. 257, en note; p. 281, note 1.—T. II, p. 179, note 3; p. 180, en note.

Svaning (J.-J.). T. I, p. 4; p. 4, note 5; p. 5, en note; p. 383.

Symbole des apôtres. T. I, p. 117; p. 162; p. 264.

Syncelle (Le). T. I, p. 110, en note. — T. II, p. 5, note 2; p. 6, en note; p. 7, en note; p. 10; p. 10, note 2; p. 12; p. 29, note 1; p. 192, en note; p. 329, note 1.

Synesius. T. I, p. 178, note 6.

Syrien (Le), surnom de Sophronius, interprète des livres saints. T. I, p. 292 et suiv., en note.

Syrus (Publius). Ses Sentences. T. II, p. 273.

T

Tacite. T. I, p. 6, note 3; p. 18, en note; p. 126, note 6; p. 134, note 5; p 136, en note; p. 138, note 1; p. 139; p. 140; p. 141, notes 2 et 3; p. 142, en note; p. 147; p. 147, note 5; p. 149, note 1; p. 153, en note; p. 253, note 1; p. 272, en note; p. 317; p. 317, note 2; p. 318, en note; p. 343; p. 356, note 1; p. 362, en note; p. 363, en note p. 364, en note; p. 366; p. 369; p. 376; p. 385; p. 386.—T. II, p. 5; p. 6, en note; p. 8, note 1; p. 9; p. 9, note 1; p. 13, note 1; p. 15, note 1; p. 18, en note; p. 38; p. 73; p. 83; p. 84; p. 108, notes 2 et 3; p. 112; p. 112, note 1; p. 124; p. 124, en note; p. 124, note 2; p. 126; p. 126, note 1; p. 130; p. 132; p. 133; 134; p. 134, note 3; p. 136, note 1; p. 137; p. 139; p. 140; p. 140, en note; p. 141, note 1; p. 141, note 3; p. 142; p. 142, notes 1 et 2; p. 145, note 3; p. 146; p. 147; p. 148; p. 149; p. 151, en note; p. 152, en note; p. 153, en note; p. 170, note 1; p. 172; p. 190, notes 1 et 2; p. 193, note 1; p. 194, note 1; p. 281; p. 282; p. 301, note 1; p. 324, en note; p. 326, en note; p. 329, note 1; p. 330, notes 1, 2 et 4; p. 331, notes 1, 2 et 3; p. 332, en note.

Talmud (Le). T. II, p. 230, note 2.

Tatien, disciple de saint Justin. T. I, p. 380; p. 380, note 4.

Temps passé de l'indicatif, employé assez fréquemment par saint Paul dans le sens du *présent*. T. I, p. 250. — T. II, p. 321, note 1.

Tenzel. T. I, p. 355, note 1.

Tertius, secrétaire de saint Paul. T. I, p. 192, note 3; p. 227, note 9. Notice sur Tertius, p. 228, en note. Son ignorance dans la langue grecque, p. 228, en note. —T. II, p. 215; p. 302, note 4.

Tertullien. T. I, p. 9; p. 10; p. 12, p. 21; p. 22; p. 22, en note; p. 23; p. 23, note 2; p. 57; p. 57, note 4; p. 82; note 4; p. 90, note 4; p. 101, p. 112

p. 240, note 5; p. 278, note 1; p. 331, note 1; p. 338; p. 340; p. 340, notes 2 et 3; p. 341; p. 343; p. 382; p. 392. —T. II, p. 4, note 1; p. 5, note 2; p. 11; p. 14, en note; p. 16, note 3; p. 29, notes 1 et 2; p. 36; p. 36, en note; p. 41, note 1; p. 42; p. 46, notes 1, 3 et 4; p. 59, note 3; p. 64, en note; p. 65; p. 65, note 1; p. 93, note 2; p. 106, en note; p. 108, note 2; p. 128, note 2; p. 149; p. 150, notes 1, 3, 4, 5 et 6; p. 151, en note; p. 153, en note; p. 153, note 1; p. 158; p. 159, note 1; p. 160, note 2; p. 162, note 2; p. 163, en note; p. 163, note 2; p. 164; p. 190, note 1; p. 239, note 3; p. 242, note 2; p. 245; p. 292, en note; p. 296, en note.

Théodore de Gaza. T. I, p. 352, en note.

Théodore de Mopsueste. T. I, p. 292, note 1.

Théodoret. T. I, p. 176, note 1; p. 177; p. 178, en note; p. 180, en note; p. 185; p. 188; p. 189; p. 194, note 2; p. 196; p. 196, notes 3 et 4; p. 198, en note; p. 202; p. 208; p. 210; p. 212; p. 213; p. 217; p. 219, note 1; p. 220, note 4; p. 222, note 6; p. 223, note 1; p. 223, note 2; p. 234, note 3; p. 242, note 4; p. 243; p. 244; p. 251; p. 253, note 1; p. 256, note 6; p. 257; p. 261, note 4. — T. II, p. 67; p. 67, note 1; p. 68, en note; p. 89, note 1; p. 176; p. 176, note 5 et suiv.; p. 180; p. 180, note 3; p. 188, note 1; p. 294, note 2; p. 296, en note.

Théophile, personnage auquel saint Luc avait dédié son Evangile et ses Actes. T. II, p. 242, note 2; p. 279; p. 279, note 2; p. 311; p. 311, note 4.

Théophile d'Antioche. Sur l'interprétation déshonnête faite par le paganisme des rites et mœurs des chrétiens. T. II, p. 154, en note; p. 160, note 2. P. 279, note 2.

Théophylacte, commentateur des Evangélistes. T. I, p. 160. Notice sur cet écrivain, p. 160, note 1. P. 161; p. 161, note 1; p. 164; p. 164, note 7; p. 165, note 2; p. 166, note 2; p. 169; p. 189; p. 234, note 1; p. 248, note 7; p. 249, en note; p. 263. — T. II, p. 197; p. 295; en note; p. 296, en note.

Théopompe. Saint Paul paraît avoir lu cet historien. T. II, p. 238; p. 238, note 1; p. 239; p. 239, note 1; p. 334, en note.

Thérapeutes ou *Esséniens*. Moines chrétiens de la primitive Eglise d'Alexandrie. T. II, p. 48, note 3; p. 49; p. 49, en note; p. 50, en note; p. 51; p. 51, note 2; p. 52; p. 52, note 1; p. 53; p. 54; p. 54, note 1.

Thraséas, stoïcien, et sénateur sous Néron. T. II, p. 147; p. 147, note 3; p. 148; p. 148, en note; p. 166, note 1. Peut-être converti au christianisme, p. 167; p. 168.

Thraséas, historien ecclésiastique. T. I, p. 159, note 1.

Thomas d'Aquin (Saint). T. II, p. 33, en note.

Tibérianus, proconsul de Judée sous Trajan. T. II, p. 32; p. 43.

Tibulle. T. II, p. 153, note 1.

Tillemont (Lenain de). T. I, p. 161, note 4; p. 162, note 3; p. 171, note 8; p. 174, note 8; p. 178, note 1; p. 180, note 1; p. 184, en note; p. 188; p. 191. Notice sur cet écrivain, p. 191, note 2. P. 196 et 197, en note; p. 203; p. 208; p. 214; p. 219; p. 222, note 9; p. 225, en note; p. 226, note 8; p. 227 note 5; p. 230, en note; p. 231; p. 233; p. 235; p. 240, note 5; p. 244; p. 250, note 6; p. 253, note 1; p. 254, note 4; p. 257, en note; p. 258; p. 261, note 4; p. 349; p. 349, note 1. — T. II, p. 2, note 1; p. 45, note 2; p. 54, note 1; p. 66, note 5; p. 67, note 1; p. 180; p. 264; p. 266, note 1.

Timon. Ses *Silles*. T. I, p. 271, note 2.

Timothée, disciple de saint Paul. T. I, p. 38. Notice sur sa vie, p. 38, note 4; p. 42; p. 43; p. 45; p. 173; p. 175; p. 177; p. 178; p. 181, en note; p. 184; p. 185; p. 193; p. 194; p. 194, en note; p. 194, note 2; p. 195; p. 195, note 1; p. 196; p. 196, en note; p. 203; p. 204; p. 207; p. 208; p. 209; p. 209, note 1; p. 210; p. 210, note 2; p. 211; p. 212; p. 212, note 4; p. 213; p. 213, note 2; p. 214; p. 214, note 7; p. 215; p. 215, note 4; p. 218; p. 219; p. 220; p. 220, note 4; p. 221, note 11; p. 224, en note; p. 225; p. 225, en note; p. 226; p. 227; p. 227, note 5; p. 231; p. 234; p. 234, note 2; p. 235; p. 236, note 1; p. 237; p. 237, note 2; p. 238; p. 238, note 4; p. 239; p. 239, note 1; p. 240; p. 243; p. 244; p. 244, note 3; p. 246; p. 247; p. 248; p. 248, note 7; p. 249, en note; p. 249, notes 1 et 2; p. 250; p. 250, note 6; p. 251; p. 252; p. 254; p. 255; p. 255, en note; p. 256; p. 257; p. 261; p. 262; p. 264; p. 276; p. 379. — T. II, p. 89; p. 91; p. 102;

p. 106; p. 110; p. 110, note 1; p. 135, note 1; p. 195, note 1; p. 197, note 1; p. 220, en note; p. 228; p. 228, note 1; p. 229; p. 229, note 2; p. 230, note 2; p. 232; p. 233; p. 242; p. 242, notes 3 et 4; p. 304, note 2; p. 311, note 4; p. 312, en note.

Tiraboschi. T. I, p. 352, note 1; p. 389. Notice sur ce littérateur, p. 389, note 2. P. 398.

Tiron. Inventeur des signes tachygraphiques. T. I, p. 153, en note.

Tite, disciple de saint Paul, p. 173; p. 175; p. 198, en note; p. 209, note 1; p. 214; p. 214, note 3. Renseignements sur Tite, p. 214, note 7, et p. 215, en note. P. 215; p. 215, note 4; p. 216; p. 216, note 2; p. 217; p. 217, notes 2, 3, 5, 7 et 8; p. 218; p. 218, note 5; p. 219; p. 220; p. 220, note 4; p. 221; p. 226; p. 235; p. 237, note 2; p. 249, note 2; p. 264. Passion apocryphe de saint Tite, T. II, p. 29; p. 29, note 2; p. 30, en note; p. 31, en note. P. 222; p. 223; p. 227; p. 227, notes 2 et 3; p. 230; p. 230, notes 2 et 3; p. 231, notes 1 et 2; p. 240, note 3; p. 243; p. 304, note 2.

Tite-Live. T. I, p. 326, note 3; p. 366, en note. — T. II, p. 108, notes 2 et 3; p. 234; p. 315, note 1; p. 316, en note; p. 316, note 1.

Tomasini, littérateur italien. Son *Petrarcha redivivus*. T. I, p. 317. Notice sur ses ouvrages, p. 317, note 3. P. 317, note 4. Son catalogue des manuscrits de Padoue. T. II, p. 268; p. 273.

Torpes (Saint), échanson de Néron, converti par saint Paul. T. II, p. 105, note 2; p. 106, en note.

Tourlet. Sa traduction des œuvres de Julien. T. II. p. 157, en note.

Trajan. Consulté sur les chrétiens. T. II, p. 24; p. 26. Sa réponse, p. 28; p. 29, note 2. Légende de la rédemption de l'âme de Trajan, p. 30; p. 31, note 1; p. 32, en note; p. 33, en note; p. 34, en note. Rapport adressé à ce prince par Tibérianus, au sujet des chrétiens, p. 32 et suiv.; p. 35, en note. P. 45; p. 49, en note.

Tristan de Saint-Amant. T. II, p. 109, note 1.

Trithême. T. I, p. 302, en note; p. 303, en note; p. 323; p. 329. Notice sur sa vie, p. 329, note 2; p. 330, en note. P. 330, note 1; p. 339; p. 384. — T. II, p. 269.

Trogue Pompée. T. II, p. 42, en note.

Trophime, disciple de saint Paul. T. I, p. 227, note 5; p. 235. Notice biographique sur Trophime, p. 236, note 1. P. 237; p. 237, note 2; p. 238; p. 240; p. 247; p. 249, note 2. — T. II. p. 179; p. 188.

Troplong (M.). T. I, p. 8. Cité, p. 8, note 1. P. 28, note 3; p. 31; p. 84; p. 84, note 3; p. 348. — T. II, p. 74; p. 78, note 1.

Tychicus, messager de saint Paul. T. I, p. 192, note 3; p. 246, note 2; p. 249. Notice sur Tychicus, p. 249, note 2. P. 250; p. 251; p. 252; p. 255. — T. II, p. 502, note 4.

Tyran, habitant d'Ephèse, contemporain de saint Paul. T. I, p. 200. Identité probable de ce Tyran avec celui dont parle Suidas, p. 200, note 4. P. 201.

Tzetzès. T. I, p. 271, note 2. — T. II, p. 97, note 15.

U

Ulpien. T. II, p. 47; p. 47, note 3; p. 326, en note.

Upton, éditeur d'Epictète. T. II, p. 18, note 1; p. 21, note 1; p. 159, en note.

Ussérius. T. I, p. 183, note 3; p. 185, note 4; p. 187, note 2; p. 189. Notice sur cet auteur, p. 189, note 8. P. 190; p. 192; p. 198, note 2; p. 199, note 2; p. 203; p. 208; p. 209; p. 210; p. 211; p. 212, note 4; p. 214; p. 214, notes 3 et 4; p. 215; p. 218; p. 220, note 4; p. 221; p. 229, note 2; p. 231; p. 232; p. 233; p. 235; p. 242. Ses *Antiquités britanniques*, p. 245, note 3; p. 246, en note. P. 251; p. 251, note 8; p. 257; p. 263, note 4. — T. II, p. 312, en note.

Usuard, hagiographe. T. I. p. 196, en note; p. 225, note 1; p. 227, note 5; p. 245, note 3; p. 249, note 2. — T. II, p. 23, en note; p. 105, note 2.

V

Vagt (J.). T. I, p. 387.
Valère Maxime. T. I, p. 312, note 1. —T. II, p. 315, note 1; p. 316, en note; p. 316, note 1.
Vallarsius, éditeur de saint Jérôme. T. I, p. 271, en note; p. 294, en note. — T. II, p. 215, note 2.
Valois. T. II, p. 49, en note; p. 54, note 1; p. 202, note 1; p. 269, note 1.
Varron. T. I, p. 12. Notice sur ses écrits, p. 12, note 3. P. 381.
Vatinius. T. II, p. 315; p. 315, note 1; p. 316, en note; p. 316, notes 1 et 3; p. 342.
Version arabe du Nouveau-Testament. T. I, p. 202; p. 254; p. 262.
Victor, commentateur. T. II, p. 68, en note.
Villemain (M.). T. I, p. 7. Ses *Mélanges* cités, p. 7, note 2.
Vincent de Beauvais. T. I, p. 305; p. 308. Notice sur ce savant, p. 308, note 1; et 309, en note. P. 309, notes 1 et 2; p. 311. — T. II, p. 34, en note; p. 42, en note.
Vinet (Elie). T. I; p. 16, en note.
Virgile, commenté par Polybius, affranchi de Claude. T. I, p. 141, en note. P. 315, en note; p. 383, note 2. — T. II, p. 331, en note.
Vitellius. Allusion à ce prince dans l'Epître II aux Thessaloniciens, suivant Grotius. T. I, p. 186, note 1.
Vitré (La *Bible* de). T. I, p. 184, en note; p. 187. Notice sur Vitré, p. 187, note 2. P. 188; p. 189, note 7; p. 190; p. 203; p. 208; p. 212, note 3; p. 220, note 4; p. 221; p. 221, note 7; p. 229, note 2; p. 254, note 4; p. 263, note 4.
Vivès. T. I, p. 13; p. 13, note 2, et note 4; p. 333; p. 337. Notice sur Vivès, p. 337, note 1. P. 340.—T. II, p. 133.
Voltaire. T. I, p. 351. — T. II, p. 250, note 1; p. 277; p. 302, note 3.
Volterran. T. I, p. 15, note 2; p. 16, en note; p. 281, note 2; p. 323; p. 328. Notice sur sa vie et ses écrits, p. 328, note 2. P. 329, note 1. — T. II, p. 269.
Vopiscus. T. II, p. 49, note 3; p. 96, note 10; p. 98, en note.
Voragine (Jacques de), hagiographe du treizième siècle. T. I, p. 282. Notice sur cet auteur, p. 282, note 2. P. 314; p. 314, note 1; p. 324, note 2. — T. II, p. 32, en note; p. 33, en note; p. 59, en note; p. 107.
Vossius (Isaac), critique hollandais. T. I, p. 293, note 1; p. 294; p. 294, en note. Notice sur ce savant, p. 294, note 1.
Vulgate (La). T. I, p. 24, note 2; p. 32; p. 32, note 4; p. 90, note 4; p. 200; p. 200, note 2; p. 293, en note. — T. II, p. 81; p. 218, note 1.

X

Xénophon. T. I, p. 7, note 1; p. 328, note 2.
Xiphilin, abréviateur de Dion Cassius. T. I, p. 141, en note; p. 147. Notice sur cet auteur, p. 147, note 4. — T. II, p. 84; p. 164, note 2.

Z

Zacharie (Le prophète). T. II, p. 152, en note.
Zénas, jurisconsulte, disciple de saint Paul. T. I, p. 214, note 3; p. 238, en note. — T. II, p. 29, note 2; p. 30, en note; p. 31, en note.
Zénon. T. I, p. 2; p. 27, note 3; p. 82; p. 101; p. 124; p. 131; p. 143. — T. II, p. 128; p. 129; p. 228.
Zohrab, éditeur d'Eusèbe. T. I, p. 110, en note; p. 233, note 1; p. 271, note 2. — T. II, p. 12, note 6; p. 29, note 1.

W

WALCH. T. II, p. 81; p. 82, note 3.
WALTHER, son *Officina biblica*. T. II, p. 293. Notice sur ce professeur de théologie, p. 293, note 3.
WEIDNER (J.-Chr.). Sa thèse *De epistolis Pauli ad Senecam hypobolimæis*. T. II, p. 261; p. 261, note 2; p. 302, note 3.
WEIGEL. T. I, p. 378, note 6.
WESTENIUS, éditeur de Diogène de Laërte. T. II, p. 233, note 4.
WILKINS (David). T. II, p. 312, en not.
WITSIUS. T. I, p. 389. Notice biographique, p. 389, note 4; p. 390, en note. — T. II, p. 88; p. 293.
WITTE (M. de). T. II, p. 165, en note.
WOLF (C.), en latin *Lupus*, son édition du traité *De Præscript.* de Tertullien, T. II, p. 86, note 1; p. 93. Notice sur le P. Wolf, p. 93, note 1. P. 93, note 2; p. 106, en note.
WOLF (Jérôme). T. II, p. 18, note 1.

FIN.